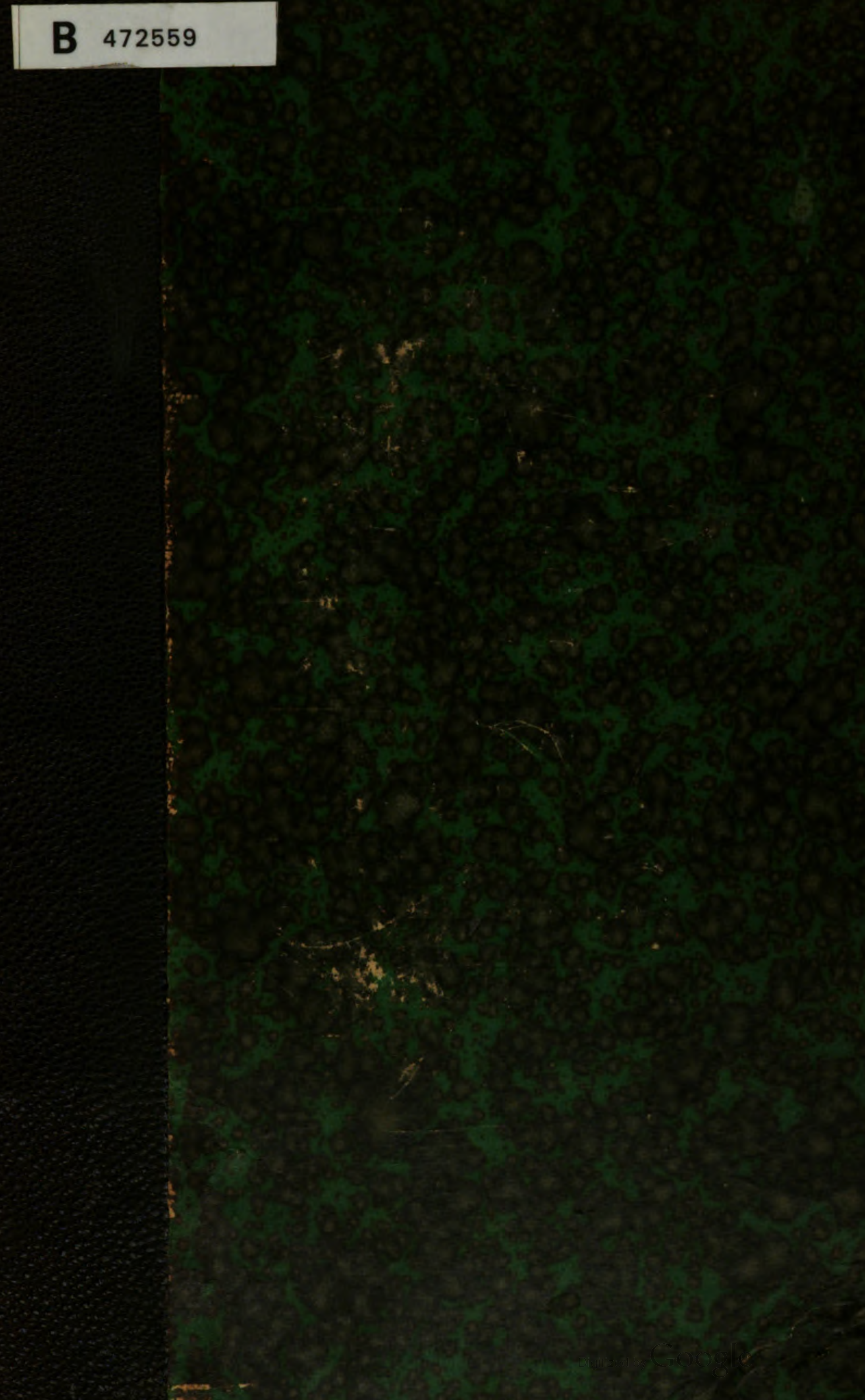
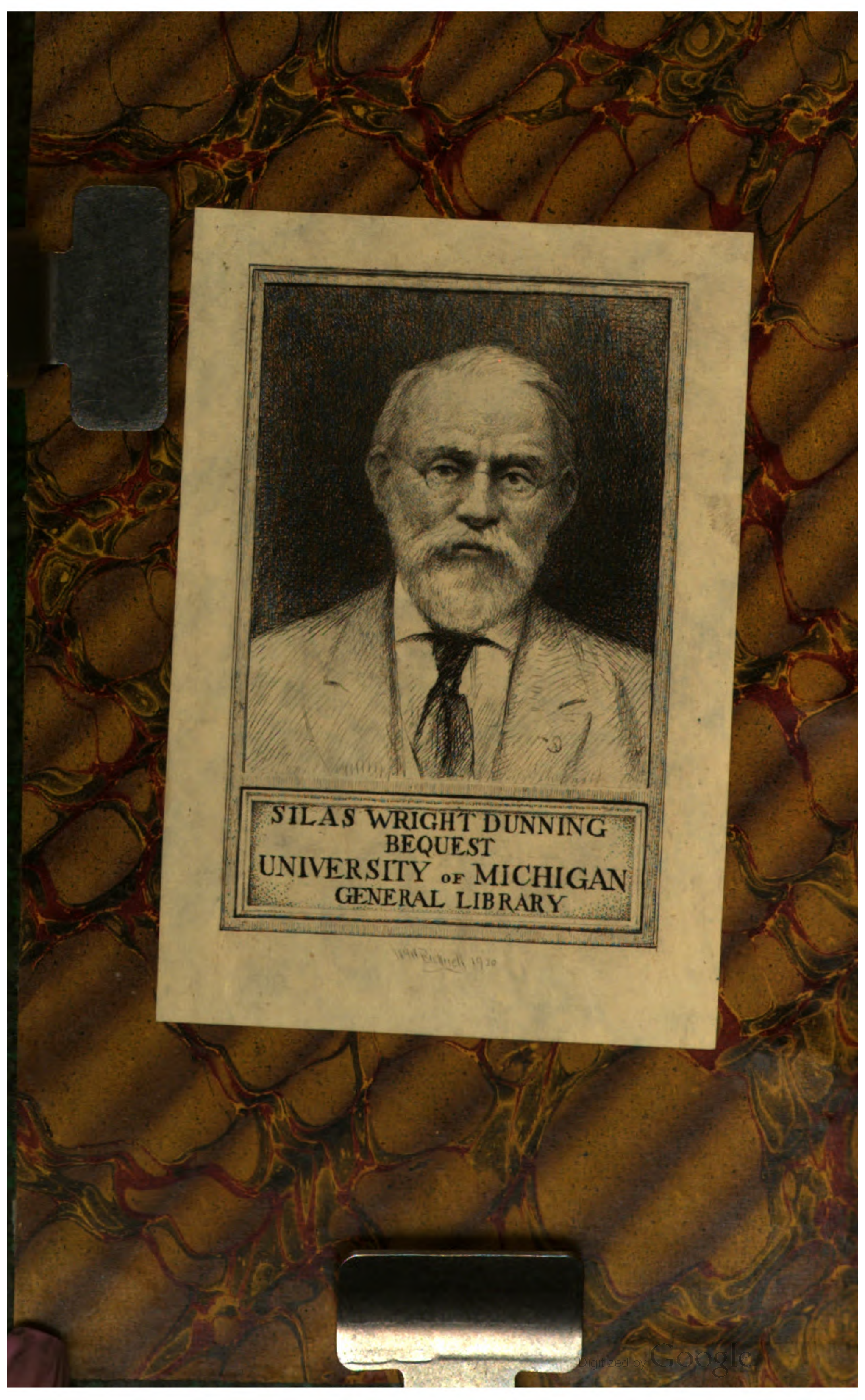

B 472559


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

NOUVELLE PÉRIODE

TOME VINGT-CINQUIÈME. — 1882

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1884



MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

NOUVELLE PÉRIODE

TOME VINGT-CINQUIÈME. — 1883

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1884

M. DE LENS[1]

Quand un homme juste et bienveillant, de caractère intègre, d'esprit élevé, disparaît de ce monde, on est heureux de présenter à ses concitoyens le tableau de sa carrière honnête et laborieuse. La vie de M. de Lens, sans parler de ses vertus privées et du bonheur qu'il apporta au foyer domestique, mérite d'être appréciée pour son zèle et ses persévérants efforts en faveur de l'enseignement à tous les degrés. Il ne cessa d'y consacrer les forces de son intelligence et, l'on peut dire, de son cœur. M. de Lens fut longtemps notre collègue; il enrichit de plusieurs travaux nos annales; son souvenir a donc le droit d'y être conservé. En acceptant la mission, non de reproduire, dans une étude complète, une carrière si bien remplie, mais d'en tracer une simple esquisse, j'ai plus écouté mon bon vouloir que je n'ai consulté mes forces, car une vieille affection est mon seul titre à cet honneur. S'il ne

[1] Cette notice a été lue à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dans la séance du 6 février 1883.

m'appartient pas de faire valoir tous les mérites d'un bien regrettable ami, puissé-je au moins donner à ceux qui ne l'ont pas connu, une idée de son honnêteté native, de la droiture de son âme et de cette attitude chrétienne, simple et convaincue, dont l'éloge est le plus digne hommage à sa mémoire.

François-Léon-Jules de Lens est né à Paris le 17 juin 1809, au sein d'une famille ancienne et pieuse qui, par ses exemples, assura la pureté de sa jeunesse et le bonheur de son existence entière. Il était fils de l'un des plus savants médecins de la capitale, A.-J. de Lens, inspecteur général des études, membre de l'Académie de médecine, auteur, avec le docteur Mérat, d'un dictionnaire de matières médiçales et thérapeutiques, honoré d'un prix Monthyon et qui fait encore autorité.

Léon de Lens entra d'abord comme pensionnaire au collège Henri IV, à la faveur d'une de ces bourses, fort rares alors, accordées seulement aux fonctionnaires chargés de nombreuse famille. Notre écolier n'ayant que sept ans, ne profita pas longtemps de cet avantage. Ses débuts classiques furent pénibles. D'une complexion chétive qui l'empêchait, plus encore que sa jeunesse, de suivre le pas de ses camarades, maltraité par ceux-ci, négligé par les maîtres, il fut contraint de revenir à la maison paternelle, et n'en sortit que pour suivre, fortifié de corps et d'esprit, les cours de Charlemagne, collège exclusivement composé d'externes. Il put ainsi constater de bonne heure, avec la justesse d'aperçu des enfants bien élevés, l'étendue de l'instruction dans les établissements universitaires, mais aussi

leur insuffisance sous le rapport de l'éducation. Esprit pénétrant et réfléchi, son penchant l'entraînait vers les plus sérieuses études. Il se distingua surtout dans la classe de philosophie, et fut admis dès la première épreuve à l'École normale. Il y fit de tels progrès, qu'à peine âgé de vingt-et-un ans, il en sortit avec le nº 2, après un remarquable concours où se révélèrent devant des juges, à bon droit difficiles, toute la sûreté et la profondeur de son savoir.

Ce fut de son séjour à l'École normale que datent mes premières relations avec le jeune de Lens. Entre les leçons de l'École de droit, je faisais de fréquentes visites à la Sorbonne. C'était l'époque de la grande renommée de MM. Guizot, Cousin et Villemain. L'ensemble de ces illustres maîtres, qui est resté sans égal, attirait à leurs cours une affluence que contenait à peine le vaste amphithéâtre du vénérable édifice. Les élèves de l'École normale y étaient assidus, et nous les rencontrions souvent. Notre ancien condisciple Morren brillait alors au premier rang de cette compagnie d'élite. En nous apercevant il venait à nous, accompagné presque toujours par Léon de Lens avec lequel l'unissait une étroite amitié. Que de fois, depuis, nous avons évoqué cet heureux temps des dernières années de la Restauration où tant de choses semblaient sourire à la jeunesse! Dans tout ce qui élève l'esprit et le cœur, lettres, sciences, beaux-arts, puissance politique, gloire militaire, le génie de la France rayonnait avec une splendeur incomparable. Hélas! nous croyions voir s'ouvrir, devant nos yeux charmés, une perspective illimitée de bonheur, et nous ne savions pas que se

préparait dans l'ombre une des explosions les plus funestes de la Révolution.

Les journées de Juillet détruisirent soudain les espérances légitimes de notre ami, comme celles de bien d'autres. Son père préférait, dans sa noble profession, le but scientifique au moyen lucratif. C'était plutôt un écrivain qu'un praticien. Profondément attaché à la famille royale, il refusa de prêter serment, et perdit en même temps que ses emplois tous les avantages qui s'y rattachaient. Outre la douleur causée par la chute d'une dynastie qu'il aimait et vénérait, la perte de sa fortune l'affligea, non pour ses intérêts, mais pour ceux de ses enfants, au point que sa santé fut gravement compromise. Ce fut son fils qui contribua le plus à le relever de cet accablement. Il venait de passer victorieusement l'examen de sortie de l'École, et pouvait aspirer à l'un des postes les plus avantageux réservés aux débutants de l'enseignement secondaire. Son amour filial, secondé par sa foi chrétienne et les purs souvenirs de la sagesse antique, lui inspira des consolations si persuasives qu'elles réussirent à rendre l'espoir à celui qui croyait l'avoir perdu pour toujours. En assurant son père que désormais il pourrait se suffire et le conjurant de réserver toutes ses ressources pour ses trois sœurs, l'excellent fils ne pouvait mieux commencer le combat de la vie; la suite et la fin devaient répondre à un début si généreux.

Léon de Lens fit ses premières armes au collège de Nîmes, en qualité de chargé du cours de philosophie; puis, ayant été classé avec honneur au concours d'agrégation en 1831, il fut envoyé comme professeur en titre

au collège d'Angers, à la rentrée d'octobre 1833. C'était une chaire bien importante pour un jeune homme de vingt-quatre ans, mais chez notre ami la raison devançait la maturité de l'âge. Dans son nouveau poste il retrouvait avec bonheur ses deux intimes de l'École normale; Auguste Morren et Alexandre Nicolas, par la distinction de leur enseignement, avaient acquis à leurs cours, l'un de sciences physiques et l'autre d'histoire, un renom justement mérité.

Morren, ancien élève du collège d'Angers, auquel il fut même attaché comme sous-censeur, s'était créé de nombreuses relations dans notre ville par la variété de son savoir et l'attrait de son esprit. Il s'empressa de présenter son jeune collègue dans les maisons où il était familièrement accueilli. C'est ainsi que commencèrent d'affectueux rapports avec notre nouveau concitoyen dont la sagesse précoce inspirait autant de sympathie que d'estime. Hâtons-nous d'ajouter que cette sagesse n'avait rien d'austère et se prêtait avec complaisance à d'innocentes récréations. Qu'on me permette d'en citer un exemple :

Aux fêtes de la Pentecôte 1835, un de mes chers amis d'enfance, Timoléon Lardin, dont le nom sonore retentit souvent aux distributions de prix, mettant de côté pour quelques instants sa toge magistrale — il était alors substitut du Procureur du Roi — invita tout un groupe d'intimes à venir passer trois jours dans sa délicieuse campagne de Dieusie, à Rochefort. La bande joyeuse se composait de huit membres, y compris l'amphytrion : Bordillon, de Lens, Freslon, Louvet, Morren, Eugène Talbot et l'auteur de ces lignes qui reste le

seul survivant. Nous passions ensemble le jour seulement; comme l'habitation ne pouvait nous contenir tous la nuit, Bordillon emmenait Freslon le soir dans la maisonnette que son père possédait à Mantelon, en société avec ses deux pieuses sœurs, Mlles Jeanneton et Fanchette. J'avais le plaisir de donner l'hospitalité à de Lens, dans notre cher logis de famille, situé en face du pavillon de Lardin.

Dès le matin la réunion était complète : on croira sans peine que l'enjouement des conversations ne le cédait point à la variété, et que les heures s'écoulaient avec autant de rapidité que d'agrément. La première excursion fut consacrée à l'escalade, par les sentiers les plus âpres, des trois roches fameuses qui furent le dernier boulevard de la Ligue en Anjou. Tous deux, de Lens et moi, inférieurs à nos concurrents, en fait d'agilité et de portée de la vue, nous restions un peu en arrière; néanmoins en nous aidant l'un l'autre nous les rejoignîmes assez vite pour ne pas donner trop de prise à leur verve moqueuse. Parvenus aux divers sommets, nous faisions cercle autour des érudits qui, tout en admirant l'un des plus riants paysages de la Loire, racontèrent, à qui mieux mieux, les terribles exploits des Saint-Offange et la mort tragique de Desmarais.

La journée du lendemain fut remplie par une visite à la pittoresque ferme de la Guerche, domaine de notre hôte. Elle dépendait autrefois du château dont les pans de murailles, sillonnés par le feu, se reflètent dans les eaux du Layon. Avant de parvenir au pied du manoir de l'amiral Barrin de la Galissonnière, l'un des vaillants

chefs d'escadre de la marine de Louis XVI, nous ne manquâmes pas de contempler, du plateau de l'Esperonnière, le contraste si frappant que présentent, d'un côté, les bords gracieux du grand fleuve, et de l'autre, les collines et les vallons mélancoliques de la Vendée.

En pénétrant dans la métairie, but de notre promenade, nous tombâmes en pleine couleur locale, car nous y fûmes accueillis par le père Yvon, ancien grenadier de Bonchamps. Pendant que sa fille nous servait la plus appétissante des collations rustiques, le vieux soldat répondait simplement et fièrement à toutes nos questions sur le passage de la Loire et les combats de la *grande armée*.

Le retour se passa rapidement à commenter les récits authentiques du noble vieillard. Nous pouvions différer de jugement sur la guerre de la Vendée, mais nous fûmes tous d'accord sur la grandeur et le merveilleux de cet événement qui, de même que la mission de Jeanne d'Arc, n'a d'analogue dans l'histoire d'aucun peuple.

Le dernier jour s'écoula plus vite encore que les premiers dans les bosquets qui entouraient, au levant, la base du rocher de Dieusie. Pour lui adresser de dignes adieux, nous gravîmes un de ses contreforts, et là, assis en rond sur la mousse qui tapisse les fondations d'une tour, par un soleil de juin, aux senteurs des guimauves et du fenouil, nous convînmes de raconter chacun une nouvelle, qui devait durer dix minutes, sans exiger qu'elle fût vraie ; on ne tenait qu'à la vraisemblance. L'improvisation était de rigueur ; il fallut bien s'exécuter.

Les succès furent très variés ; par malheur — quarante-huit ans se sont écoulés depuis — je ne me souviens d'aucun des sujets choisis, pas même de celui que je traitai, à mon corps défendant, car les auditeurs étaient presque tous maîtres dans l'art aimable et charmant du causeur ; talent plus rare aujourd'hui qu'autrefois, peut-être, mais tenant trop essentiellement à la nature de la société française pour disparaître jamais.

Ce que je n'ai point oublié, c'est qu'à la satisfaction unanime, mêlée d'une légère surprise, les deux récits les plus gais furent improvisés par les deux membres les plus graves de l'assemblée, quant aux fonctions du moins, le magistrat Lardin et le professeur de Lens. Au contraire, Bordillon et Freslon, de caractère plus expansif, luttèrent d'invention et de verve pour nous peindre des tableaux effrayants, sous des couleurs les plus sombres. L'effet en fut très vif ; néanmoins le prix de narration fut décerné, d'un commun accord, à Morren qui sut, avec un talent délicieux, entremêler de traits spirituels des épisodes touchants, et finir par un dénouement pathétique qui enleva tous les suffrages.

L'heure du départ sonna trop vite ; il fallut, non sans un serrement de cœur, se résigner à jeter un dernier regard autour du site enchanté. Nous descendîmes les pentes de la petite montagne plus lentement que nous ne les avions gravies. Pour nous distraire de la mélancolie qui commençait à nous gagner, Freslon entonna le chœur du joli opéra d'*Aline, reine de Golconde*, et nous répétâmes, tous à pleine voix, notre philosophe comme les autres, le refrain :

... Il faut, il faut quitter Golconde.....

Vous voudrez bien, Messieurs, me pardonner cette digression qui n'est pas tout à fait un hors-d'œuvre. Le sujet de cette notice n'y est point oublié ; il y est même éclairé d'un jour nouveau, peut-être, pour plusieurs d'entre vous. D'ailleurs je n'ai pu résister au plaisir de retracer un des souvenirs qui me tiennent le plus au cœur. Attaché par des liens affectueux à tous les invités de cette partie champêtre, si j'en étais le plus jeune, je les suivais de bien près ; mon âge avancé m'avertit que je ne tarderai pas à les rejoindre. Je ne saurais trop bénir Dieu de m'avoir donné l'occasion de les réunir tous, de nouveau, dans une page consacrée à leur chère mémoire.

M. de Lens occupa de 1833 à 1849 sa chaire au collège d'Angers. — Le titre de lycée ne fut rétabli qu'au changement de dynastie. — L'enseignement dans les hautes classes conservait fidèlement alors les traditions de l'Université du sage Rollin, à peine modifiées sous le premier empire par M. de Fontanes, et sous la Restauration par l'évêque d'Hermopolis. Pleins de respect pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité et du XVIIe siècle, nos maîtres cultivaient les lettres avec amour et considéraient le professorat presque comme un sacerdoce. M. Gavinet et après lui M. de Condren dans la classe de rhétorique, M. Adolphe Mazure, son successeur M. Sorin, dans les classes de seconde et de troisième, initiaient leurs élèves studieux à l'intelligence des grands écrivains et les guidaient dans les saines voies du goût et du sentiment, en leur ouvrant des horizons dont la connaissance devait faire un des principaux charmes de leur vie. Il en était de même de M. de Lens dans son

cours. Pour lui la philosophie n'était pas seulement la sœur de la religion, ainsi que l'appelait Cousin, elle en était la fille. Il avait foi en elle et ne vivait que dans le commerce de Platon, de Cicéron, de saint Augustin, de saint Thomas, de Descartes, de Fénelon, et surtout de Bossuet. Possédant à fond cette savante méthode d'exposition que l'on puise à l'École normale, ferme sur les principes, il suivait, dans les développements de sa pensée, une ligne sûre, avec une parole, parfois lente, mais toujours claire, précise, et donnant à ses auditeurs une grande idée des sujets de l'ordre le plus élevé, qu'il avait à traiter devant eux.

A cette époque la perspective du baccalauréat ne troublait pas les têtes comme aujourd'hui ; on ne sacrifiait pas, pour une épreuve d'aventure, les plus fécondes années de l'instruction secondaire. Les notions superficielles n'envahissaient pas les connaissances essentielles. On ne touchait pas à tout sans approfondir rien, et la jeunesse française n'était point condamnée aux travaux forcés de la mémoire. Au lieu de tarir l'imagination dans l'esprit de ses élèves et de leur inspirer le dégoût de l'étude, l'enseignement universitaire communiquait à ceux qui en étaient dignes le feu sacré dont les maîtres étaient animés.

Pendant ses seize années de professorat, M. de Lens a vu passer toute une génération dont l'élite a été l'honneur de notre cité, on peut dire de notre province ; il a puissamment contribué à donner à ces jeunes gens, près de descendre dans l'arène de la vie, la droiture du jugement et les saines convictions qui assurent le succès en conquérant l'estime. Des amateurs de paradoxes

ont soutenu que les couronnes du collège ne contiennent aucune garantie pour l'avenir de ceux qui les méritent. C'est une erreur dont nous venons de trouver la preuve en feuilletant les palmarès de cette période ; presque tous les lauréats ont tenu les promesses de leur début. Ne pouvant parler des vivants dont plusieurs continuent sous nos yeux de brillantes carrières, la simple mention des victimes d'une mort prématurée suffit pour montrer combien furent abondants les fruits de l'enseignement de notre philosophe émérite.

Sauf méprise ou omission, voici la liste des élèves qui se sont le plus distingués en philosophie de 1833 à 1849 et qui ont succombé avant l'heure : Eugène Pion, Alphonse Chollet, Adrien Lepage, Léon Gillard, Henri Cubain, Louis Desmarquais, Ernest de Sevret, Henri Loré, Philippe Béclard, Alfred Bazin, Henri André, Camille Logerais. Pourquoi nous ont-ils quittés si tôt avant d'avoir réalisé toutes les espérances que leur printemps avait fait naître ? Ce n'est pas sans tristesse que nous évoquons le souvenir de ces jeunes hommes que nous avons presque tous connus et dont nous suivions affectueusement les succès.

Quand la classe de philosophie fut confiée à de Lens, Eugène Poitou venait de la quitter, comblé de toutes les récompenses académiques. Le jeune maître et le brillant disciple regrettèrent de ne pas s'être trouvés en présence. Le premier eût été fier de contribuer au perfectionnement intellectuel de ce modèle du magistrat au noble cœur, au talent si pur et si varié ; de son côté, notre écrivain moraliste par excellence avait en

haute estime la fidélité du professeur au spiritualisme des plus beaux génies dont s'honore l'humanité.

Bien qu'il remplît tous les devoirs attachés à sa chaire avec un zèle empressé et une exactitude scrupuleuse, notre ami trouvait le temps de se livrer à une suite de compositions littéraires. Doué d'un esprit très net et très exercé, il avait le travail facile. Ainsi qu'on le remarque parfois chez de véritables hommes de lettres, sa plume élégante et correcte traduisait ses pensées plus rapidement que les paroles ne sortaient de sa bouche. Obligeant et laborieux, il était toujours prêt à mettre son talent d'exposition au service de sujets difficiles et même fort différents. A la distribution des prix de 1835, chargé du discours, il choisit pour thème l'*Esprit philosophique*. En 1836, nommé membre du Conseil académique, on lui confie la rédaction de plusieurs études de nature délicate. La même année nous le voyons conquérir avec de vives félicitations de la part de ses juges le grade de docteur. Les sujets choisis étaient pour le latin, le *Spiritualisme de Cicéron*, et pour la thèse française, la *Vie et la Doctrine de saint Bonaventure*. Puis, sous la direction du célèbre éditeur, M. Hachette, il annote un volume resté classique, intitulé : *Entretiens philosophiques de Cicéron*, et en écrit la préface. Ensuite il prononce un nouveau discours au collège, en prenant un des sujets les plus sympathiques, l'*ancienne Université d'Angers*. En 1844, M. Hachette est si satisfait de son travail sur Cicéron, qu'il lui demande un commentaire sur Bossuet, intitulé : *Œuvres philosophiques de Bossuet*. La seconde édition de cet ouvrage, approuvé comme le

ivre sur Cicéron, par le Conseil supérieur de l'instruction publique, est augmentée du *Traité des causes*. Les bulletins de la Société industrielle et de notre Société, de 1844 à 1850, contiennent diverses communications de notre fécond auteur, entre autres un intéressant rapport sur divers mémoires de son ami et confrère, M. Auguste Pelet, de Nîmes. La Société de l'*Institut des Provinces* présidée par M. de Caumont, ayant tenu séance à Angers en 1843, de Lens fut un des secrétaires de ce congrès scientifique, section d'histoire et d'archéologie ; il en rédigea les procès-verbaux et prit part à la discussion de plusieurs questions, entre autres de celles qui concernaient l'Université d'Angers.

La catastrophe du 24 février 1848, en bouleversant les plus hautes positions, vint troubler toutes les existences paisibles et particulièrement les hommes d'études bienfaisantes. De ce jour funeste date une nouvelle étape de la marche révolutionnaire qui, sauf de rares intervalles de repos, entraîne notre malheureux pays depuis 1789. Comme tous les esprits éclairés, comme tous les cœurs généreux, notre professeur de philosophie cherchait à faire prévaloir la raison et surgir l'ordre du désordre ; il publia au mois de mars, sous l'impression de l'orage qui venait d'éclater, un livre, petit de forme, mais considérable d'idées, qu'il intitula : *Manuel des droits et des devoirs du citoyen*.

A propos de cet opuscule nous lisons la note suivante laissée par M. de Lens :

« J'eus le tort de rédiger ce manuel dans le feu de l'enthousiasme qu'éprouvèrent alors quelques hommes encore jeunes, mais honnêtes, pour les institutions

républicaines, dont ils devaient bientôt être désabusés. Mon excuse se trouve peut-être dans la collaboration que me prêta mon recteur lui-même, M. Henry, qui composa la réponse à la question des salaires. Elle se trouve aussi dans la modération et la bonne foi avec lesquelles sont résolus les problèmes soulevés par l'établissement subit de la République. »

Nous avons relu le Manuel, et ne pouvons ratifier le blâme que s'adresse le trop consciencieux auteur. D'abord il faut se reporter au temps troublé où parut l'écrit. S'il contient quelques expressions favorables à la République, on doit observer qu'à cette époque, le deuxième essai de ce régime n'avait pas encore démenti les espérances. On pouvait croire jusqu'à un certain point, que l'expérience de 93 empêcherait de retomber dans les mêmes fautes. Il y avait saus doute des illusions dans le programme de M. de Lens ; mais elles prenaient leur source dans un patriotisme aussi désintéressé que sincère. Son idéal ressemblait assez au *Projet de paix universelle* de l'abbé de Saint-Pierre. Il est certain que si l'on avait fondé en France une république sur les bases de la religion et d'une sage liberté, ouverte à tous, respectant les traditions nationales, ne récompensant que les plus dignes, en écartant ceux qui sont capables de tout et ceux qui ne sont capables de rien, alors cette politique eût formé une nation de frères, et la France eût excité l'admiration de l'Europe. Pour notre malheur les journées de juin démontrèrent bientôt que les ambitieux qui égaraient le peuple étaient peu sensibles aux conseils des professeurs de philosophie.

Nous n'avons pu lire sans émotion la note sur le

Manuel du citoyen ; elle peint mieux que tous nos éloges l'homme qui l'a tracée. Bien différent de ces présomptueux, si communs aujourd'hui, qui se posent en docteurs, sans en posséder les qualités, même quand ils en ont le titre, M. de Lens était un modèle de cette belle vertu chrétienne qui se nomme la modestie. Elle composait un des côtés saillants de son caractère. Je lisais dernièrement dans les *Méditations* de M. Hamon, l'auteur de la *Vie de saint François de Sales*, ces lignes que l'on me permettra de transcrire, car elles semblent tracées pour le portrait de notre ami :

« Qui n'a éprouvé dans la société de l'homme mo-
« deste un plaisir pur et intime, qui tient quelque
« chose du surnaturel? Il y a en lui je ne sais quoi qui
« captive l'esprit, qui charme le cœur et plaît aux plus
« difficiles. Ses manières également éloignées de la
« politesse affectée et de la vulgarité, sont tout à la
« fois simples et aimables ; on voit que le cœur seul les
« lui a apprises. Sa conversation est douce et tranquille,
« sans contestation ni dispute, parce que, bien diffé-
« rent de ces hommes tranchants qui prononcent en
« dernier ressort sur toutes les matières, il est réservé
« dans ses jugements. S'il donne son avis, c'est avec
« simplicité et sans attache ; il ne tient pas à faire pré-
« valoir son propre sens, et aime mieux se laisser
« vaincre en cédant avec douceur que de s'emporter en
« disputant avec opiniâtreté. De là ses paroles assai-
« sonnées de bonté et de raison, ses manières pleines
« d'aménité. Voilà comment la modestie fait l'orne-
« ment de toutes les vertus, l'honneur de la religion, le

« lien de la charité entre les hommes, et le charme de « la société.[1] »

Il n'est rien tel que le bon exemple pour convaincre dans notre pays essentiellement imitateur. L'attitude sérieuse de M. de Lens dans sa chaire commençait par inspirer le respect, puis comme il s'exprimait simplement et sans imposer ses convictions, les élèves suivaient naturellement une voie ouverte avec autant de sincérité que de discernement. Notre ami savait faire deux parts dans ses affections, ou plutôt il les confondait et ne cessa pas un instant d'être dévoué à la religion d'abord, à l'Université ensuite. Il présentait, en un mot, le type accompli d'un accord moins rare qu'on ne pense, même de notre temps, l'universitaire chrétien. Cette double qualité lui donnait une appréciation très large et vraiment éclairée de toutes les questions qui se rattachent à la liberté de l'enseignement. Il regrettait que M. Guizot, ce grand esprit à qui l'on doit la loi sur l'enseignement primaire de 1833, n'ait pas profité de son long ministère pour couronner son œuvre en dégageant de ses liens l'instruction secondaire et supérieure. Cette fidélité aux promesses de la charte de 1830 eût donné un essor prodigieux aux intelligences et nous eût épargné peut-être une révolution en empêchant Lamartine de terminer l'un de ses discours par les paroles fatales : *La France s'ennuie*. L'adhésion aux conseils éloquents de Montalembert et de Lacordaire, appuyés par tout l'épiscopat, eût produit une

[1] *Méditations pour tous les jours de l'année*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. III, p. 321.

diversion à l'entraînement vers la passion des richesses et du bien-être, mollesse fatale qui faisait dire à M. de Savigny, dans une visite que rendait Arago, en 1847, à l'illustre homme d'État de Berlin : « Je n'oublie point mon origine française et je vois avec douleur que la magnifique impulsion intellectuelle de 1820 à 1830 s'est presque arrêtée chez vous. Vous êtes en retard de l'Allemagne, sous le rapport des sciences, de plus de dix ans, et si vous n'y prenez garde, vous en subirez des conséquences funestes, même aux points de vue politique et militaire. »

Sans connaître ce pronostic, que l'évènement justifia plus tôt que ne pensait son auteur, M. de Lens déplorait le *statu quo*, produit par le monopole universitaire; c'est dire qu'il applaudit de tout cœur à la loi de 1850, à ce grand bienfait qui, abattant les barrières de la routine, ouvrait un champ libre à tous les progrès émanant d'une émulation loyale, inaccessible aux considérations vulgaires.

Si notre ami se complaisait à louer les mérites et les avantages de l'Université, il n'en dissimulait point les côtés faibles. Le régime intérieur des lycées surtout lui semblait défectueux, à cause de la nécessité des maîtres d'étude. On a eu beau changer leur titre, on ne leur a pas donné les qualités qu'ils ne peuvent avoir. Jeunes gens sans vocation bien fixe, fonctionnaires de passage, quelle que soit leur honnêteté en général, ils n'ont que l'autorité de surveillants, sans inspirer de considération pour leur savoir ou de reconnaissance pour leurs sentiments affectueux. De plus, ne pouvant rendre à l'étude les services de répé-

titeurs, et ne se mêlant pas aux jeux des récréations, ils n'ont d'influence, ni sur le travail ni sur les plaisirs de leurs subordonnés. Quelle différence avec leurs confrères des collèges ecclésiastiques ! Grave question à propos de laquelle l'évêque d'Orléans a écrit cette page charmante qui devrait donner à réfléchir, s'ils la lisaient, aux partisans exclusifs des établissements scolaires de l'État :

« Que l'éducation par l'amour soit aussi une éduca-
« tion par le bonheur. Qu'elle s'applique à faire plaisir
« aux enfants, à les récompenser du travail et des cou-
« rageux efforts par le plaisir ; qu'elle leur ménage
« une vie à la fois sérieuse et douce, laborieuse et
« joyeuse ; qu'elle s'applique à les récréer innocem-
« ment, à les charmer, à les enchanter ; qu'elle leur
« laisse, de ses récréations, de ses promenades, de ses
« fêtes de famille, pour leur vie tout entière, de doux
« et ineffaçables souvenirs ; qu'elle crée ainsi et à jamais
« des liens de cœur entre les élèves et leurs maîtres,
« entre les enfants et la maison qui aura été pour eux
« une seconde famille..... »

Après un examen approfondi, M. de Lens resta convaincu qu'aucun moyen n'était possible de lutter avec des laïques contre les régents des collèges ecclésiastiques, pour le dévouement et l'unité des principes. En conséquence il adhérait à l'idée assez généralement répandue, en supprimant les internats d'encourager la formation d'externats suivant les cours des lycées, et dirigés par des maîtres d'un savoir éprouvé comme d'une honorabilité incontestable.

Pour la deuxième fois, les novateurs qui prétendaient

répandre seuls les bienfaits de la république avaient détruit les espérances conçues à son avénement, et neutralisé les loyaux efforts du général Cavaignac pour établir un régime modéré. Le prince Louis Bonaparte élu président à une immense majorité, aspirait à un autre titre, et semblait vouloir mettre fin aux maux causés par la catastrophe de février. Le ministère composé d'hommes considérés invoquait le concours d'agents capables et de bonne volonté, dans toutes les carrières. Bien que ce ne fût pas le gouvernement de ses prédilections, M. de Lens crut devoir prendre part, dans la mesure de ses forces, à ce mouvement réparateur; il occupait sa chaire de philosophie depuis dix-neuf ans, et tout en continuant de montrer le même zèle, il pensa que le temps était venu d'employer ses facultés sur un théâtre plus vaste où il rendrait plus de services à l'instruction publique, qui fut l'objet de sa constante sollicitude.

Un ami, auquel il confia son désir, le transmit à M. de Falloux, alors grand-maître de l'Université. Notre éminent compatriote chargea son secrétaire général, M. Jourdain, tous frais émoulu, lui-même, de la chaire de philosophie de Stanislas, de choisir un poste digne de son confrère. On consulta les notes; elles ne pouvaient être meilleures; le provisorat de Grenoble se trouvait vacant; on en pourvut notre méritant solliciteur. L'expédition du brevet fut faite le jour même, et il reçut l'avis officiel de sa promotion avant d'être informé du départ de la lettre de son ami.

M. de Lens resta deux ans à la tête du lycée de Grenoble. Sa direction judicieuse et féconde commençait

à rétablir l'harmonie interrompue par les agitations du temps, toujours plus vives dans le Dauphiné qu'ailleurs. Avec le calme des esprits revenait la considération publique pour les fonctionnaires dévoués à leur tâche : M. de Lens ne put accomplir la sienne à son gré. Ce ne fut pas sans soulever des hostilités qu'il avait entrepris la réforme de bien des choses, notamment celle de la discipline et des mœurs. On le desservit près du ministre qui n'était plus M. de Falloux; mais comme on ne pouvait contester les progrès réels de l'établissement dont la réorganisation lui avait été confiée, il fut nommé inspecteur d'Académie à Nîmes, ce qui était d'ailleurs un avancement hiérarchique.

M. de Lens ne tarda pas à réussir dans ces nouvelles fonctions; il en possédait les qualités maîtresses, l'esprit d'ordre et le jugement sûr. Nous ne parlons pas du dévouement, qui était tellement dans sa nature, qu'il n'a jamais pensé à s'en faire un mérite. Toutefois, il eut plus d'un obstacle à vaincre. Le principal venait, osons le dire, de sa démarche hésitante, de son regard indécis au premier abord. Il n'était pas doué de ce don, assez rare du reste, de pouvoir être apprécié d'un seul coup d'œil, heureux privilège, plus précieux, peut-être, dans la carrière universitaire que dans bien d'autres. Sa froideur apparente était due à un défaut de la vue, commun de nos jours, mais qui n'en est pas moins fort gênant, il était myope. Ah! nous sentons trop les désagréments de cette infirmité pour ne pas comprendre tous les soucis qu'elle cause, surtout à ceux qui voient passer devant leurs yeux, par nécessité d'état, une foule de visages, plus ou moins nouveaux.

Elle prive d'expression la physionomie, fait commettre méprises sur impolitèsses, et vous empêche de distinguer vos amis, à moins que ceux-ci, émus de compassion, ne viennent à vous en mettant fin à votre isolement au milieu de personnes qui vous sont connues, mais que vous ne reconnaissez pas. On conçoit de quelles conséquences cet inconvénient physique a été suivi dans la carrière affairée de M. de Lens, d'autant plus qu'il s'est aggravé par une certaine disposition morale. Vaillant de cœur, mais timide de tempérament, notre ami n'aimait pas la représentation, et quand il fallait paraître et parler en public, des yeux clairvoyants pouvaient discerner dans son esprit un combat qui donnait à sa parole un peu d'embarras, surtout à l'entrée en matière. Hâtons-nous d'ajouter que cette imperfection était vite effacée par le respect qu'inspiraient la noblesse de son caractère et la pureté de sa vie, qui prenaient leur source dans des croyances profondes, mises en pratique, sans ostentation, mais avec une inébranlable fidélité.

Après avoir occupé, pendant trois ans, les importantes fonctions d'inspecteur d'Académie, à la satisfaction de ses administrés de Nîmes, où il avait laissé un bon souvenir de ses débuts pédagogiques, M. de Lens obtint de changer cette résidence pour celle d'Angers. Il revint avec bonheur dans sa patrie d'adoption où il retrouvait l'honorable famille à laquelle il s'était allié ainsi que de nombreuses et affectueuses relations. Ce fut la dernière étape de sa carrière active. Parvenu au but de ses désirs, il y resta dix-sept ans remplis d'une manière aussi utile que laborieuse.

Cependant cette longue période ne s'écoula pas sans que des nuages ne vinssent altérer la sérénité de certains jours. En dépit de son esprit de justice et d'impartialité, le consciencieux directeur de l'instruction publique dans notre département eut ses heures d'épreuves, inhérentes au fonctionnement de toute institution humaine.

En 1854, M. Vallon était préfet de Maine-et-Loire : loyal, ouvert et bienveillant, avec lui les rapports étaient aussi agréables que faciles. Plein de confiance dans l'honnêteté et la capacité de M. de Lens, il laissait à celui-ci une liberté complète, et approuvait d'avance toutes ses propositions, au sujet des nombreux intérêts connexes de l'Université avec le gouvernement.

En 1858, au grand regret de la population angevine qui, sous la douce direction de son préfet, ne s'était guère aperçu des tendances absolutistes de l'Empire, M. Vallon fut envoyé à Lille et remplacé par M. Bourlon de Rouvre. La popularité de l'un rendait le poste difficile pour l'autre. Administrateur soigneux, possesseur d'une grande fortune dont il faisait un généreux usage, le successeur de M. Vallon n'en débuta pas moins dans notre pays sous des auspices peu favorables. Loin de nous la pensée de récriminer contre un fonctionnaire d'une distinction réelle, qui a laissé parmi nous des affections précieuses; mais nous osons écrire une page d'histoire; si elle n'est pas éloquente, il faut qu'elle soit exacte. Or, nous devons d'autant moins omettre que M. de Rouvre appartenait à la classe des préfets autoritaires, qu'il s'en faisait honneur et que beaucoup de personnes lui en

savaient gré. Peu après son arrivée dans notre ville, les temps prirent une teinte de plus en plus sombre ; la politique vint compliquer les rapports des diverses administrations entre elles. Les discussions sur le pouvoir temporel du Saint-Siège amenèrent la division des esprits. Le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, supprima le Conseil supérieur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et presque en même temps, prêta la main à l'organisation de la franc-maçonnerie. Enfin l'Empereur engagea la guerre d'Italie, première cause des désastres de 1870. Parmi les mesures que prit le ministère pour comprimer le mouvement de l'opinion, l'une des moins libérales fut de transférer aux préfets la nomination des instituteurs qui appartenait aux recteurs. Sans nous étendre sur les inconvénients de cette ingérence, nous dirons seulement et l'on nous croira sans peine qu'au sein des conseils académiques, l'attitude des inspecteurs vis-à-vis des préfets tout-puissants et d'humeur altière, devenait singulièrement délicate. Des dissentiments s'élevaient parfois entre les protecteurs des maîtres laïques et les défenseurs des congréganistes. Ces derniers qui avaient d'ordinaire l'avantage du bon droit n'avaient pas celui du nombre. M. de Lens s'efforçait de tenir la balance égale entre les parties. Ce n'était point un homme de combat, et ne se plaisant guère aux discussions ardentes, il n'avait pas d'autre mobile que l'intention de faire bonne justice. Il y réussit ; mais néanmoins, dans certaines occasions, l'on ne se rendit pas assez compte des tempéraments ou des atermoiements qu'il fut contraint de prendre, et il eut le chagrin de voir

porter sur quelques-unes de ses décisions des jugements hâtifs, dont l'erreur ne fut reconnue que plus tard, après complète information.

Toutefois ces jours d'épreuves n'étaient pas sans compensation ; il en était d'autres qui faisaient trêve par leur agréable entrain aux soucis de l'administration. Nous avons raconté une anecdote de la jeunesse de M. de Lens pour constater qu'en certaines circonstances il aimait à se reposer de ses graves travaux en se livrant au penchant sociable et même enjoué de son caractère. « J'accompagnais d'ordinaire mon inspecteur, me racontait dernièrement un membre de l'Université, aux sessions semestrielles du Conseil académique supérieur de Rennes où nous retrouvions avec M. Nicolas, MM. Bayan et Gripon, nos anciens maîtres, restés Angevins de cœur. Après avoir discuté dans la journée les questions des plus intéressantes, tous les délégués des départements du ressort se réunissaient au dîner de l'hôtel de l'Europe. Les propos les plus courtois s'échangeaient pendant le repas, à la suite duquel on se permettait de petits extras, provoqués par des occasions de fêtes ou de gageures ; la verve de chacun s'animait ; les saillies s'échangeaient, toujours avec atticisme, dans la mesure que ne doivent jamais dépasser des docteurs *in utroque jure*. C'était un feu croisé de traits d'esprit, de réparties joyeuses, même de vers latins ; on jouait aimablement sur les mots, et l'on se lançait jusqu'au calembourg. Mon inspecteur n'était pas le dernier à en improviser de fort ingénieux. Il se plaisait aussi en des épanchements intimes, avec cette gaîté douce, privilège des âmes pures. Je me sou-

viens qu'un soir, se trouvant entre deux médecins, il nous dit : « J'ai toujours admiré votre bienfaisante profession. Dans ma jeunesse j'y pensai sérieusement. Ce fut mon père qui m'empêcha de tourner mes vues de ce côté. « Ta vocation est le professorat, me dit-il. Comment pourrais-tu pratiquer une opération ? Tu t'évanouis à l'aspect d'une goutte de sang, et puis, il y a encore une autre objection à ton désir du moment... » Mon père s'arrêta de peur de m'affliger, mais ajouta M. de Lens, avec un sourire plein de bonhomie, je lus cette objection sur ses lèvres ; elles disaient : « Tu es trop maladroit. »

Personne ne regretta plus que M. de Lens la brièveté du ministère de M. de Falloux. Il espérait que le principal auteur de la loi de 1850 terminerait son œuvre par la liberté de l'enseignement supérieur. Une commission avait été choisie dans ce but, et l'organisation de l'instruction publique eût été achevée dès lors, si l'inspirateur n'avait été contraint, par l'état de sa santé, de léguer le complément de sa mission à ses successeurs. Malheureusement ceux-ci firent de grands frais de paroles et d'écrits, plutôt pour restreindre l'essor donné que pour le développer. L'Empereur qui sut s'attacher beaucoup d'hommes de haute valeur, surtout au Conseil d'État et à l'armée, n'eut pas la main heureuse dans le choix de ses grands-maîtres de l'Université. M. Fortoul, ancien adepte du saint-simonisme, avait un esprit chimérique ; M. Rouland, absorbé par la direction de la justice, abandonnait celle des lettres et des sciences à l'inexpérience de son fils ; enfin, M. Duruy, supérieur à ses devanciers, his-

torien érudit, mais sans principes fixes, s'agita beaucoup et n'attacha son nom à aucun progrès digne de mémoire. Il fallut l'avènement d'une Assemblée conservatrice pour qu'en 1875, le grand bienfait attendu si longtemps, fût enfin une réalité, hélas ! pour bien peu de temps ; chacun sait que la victoire radicale de 1877 suivit de près la chute du monopole universitaire et qu'elle a eu, pour effet, de le rétablir, en y ajoutant de nouvelles conditions oppressives.

Ce fut en cette même année 1875 que la nouvelle Université d'Angers ouvrit ses portes à la jeunesse studieuse. Notre ami comprenait toute l'importance de cette restauration, parce qu'il avait souvent réfléchi à tous ses avantages au double point de vue intellectuel et matériel. Sans se dissimuler que l'excès de la compression démagogique, parvenant à éteindre ce foyer de lumière, reléguerait notre cité au rang des villes secondaires de fabrique, il se plaisait à la voir, lors du retour d'une sécurité réelle, devenir le chef-lieu des hautes études, au centre des provinces de l'Ouest. Cet avenir n'avait rien d'illusoire pour son judicieux esprit. Il avait applaudi comme nous tous, dans une de nos séances solennelles, à l'allusion de l'un de nos collègues, rappelant qu'on lit dans la cathédrale de Tolède ces simples mots sur la tombe de l'illustre ministre d'Isabelle de Castille :

Ici repose
Le cardinal Ximenès
fondateur
de l'Université d'Alcala.

Est-il besoin d'ajouter que la guerre insensée entreprise contre les établissements d'instruction religieuse

fut pour M. de Lens une cause de douleur amère et continue? Connaissant à fond toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement public, il avait étudié consciencieusement, comme tout ce qu'il faisait, les méthodes et les usages pratiqués dans les collèges des Jésuites qui, de l'aveu unanime, occupaient le premier rang parmi les institutions congréganistes. De tout temps il les avait tenus en grande estime, mais ce n'était pas sans quelques préventions, partagées, ne craignons pas de le dire, par les esprits les plus éclairés du monde universitaire. Or, quel a été l'effet immédiat de la fermeture des maisons des Révérends Pères? L'évidence pour tout homme intelligent et vraiment libéral, que ces préventions n'étaient pas fondées, et que l'instruction chez les Jésuites était à la hauteur de l'éducation. Il fallait que cette évidence fût démontrée par des preuves bien indéniables pour qu'un de leurs adversaires les plus acharnés, M. Challemel-Lacour, laissât échapper en pleine Chambre des députés, cet aveu à contre-cœur : « Oui, je reconnais que vous avez le don de l'enseignement. »

De même que les membres impartiaux de l'Université, M. de Lens prévoyait que cette persécution aurait plus d'une conséquence funeste. Il partageait complétement les idées de M. Métairie, le courageux proviseur du lycée de Rouen, qui fut révoqué pour avoir défendu au Conseil académique de Caen la cause de la justice et des opprimés. D'abord en conférant un privilège exclusif aux établissements de l'État, on arrête l'émulation, et par suite le progrès, inconciliable avec le monopole, de sa nature aussi stérile qu'il est odieux. Le niveau

des études s'abaissera de plus en plus ; on rend l'infériorité des lycées, surtout à l'égard de l'éducation, frappante pour tout le monde, en même temps qu'on accroît les regrets causés par la suppression arbitraire des collèges de l'illustre Compagnie. Enfin, cette mesure violente que rien ne justifie, expose, au premier changement de l'opinion électorale, les établissements de l'Université à des représailles et à une impopularité qui, par une réaction inévitable, pourront dépasser le pouvoir des gouvernants d'alors, même de ceux qui seraient les plus décidés à la résistance.

M. de Lens obtint seulement en 1871 la mise à la retraite qu'il avait sollicitée avant la guerre. Le casier qui contenait ses notes au service de sa chère Université était si bien garni, que l'on se décida avec peine, quoique sous un nouveau régime, à se priver de sa collaboration. Rentré dans la vie privée, il termina sa carrière active de quarante-trois ans, comme il l'avait commencée, par la mise en pratique de la philosophie chrétienne. Partageant le temps d'un repos si bien mérité entre les douceurs de l'étude et les charmes du foyer domestique, il pouvait enfin satisfaire ses goûts aussi simples que délicats. Désormais rapproché tous les jours d'une compagne fière de son mari et heureuse de s'associer à chacune de ses pensées, confondant avec elle le bonheur de voir leurs trois enfants réaliser toutes leurs espérances, M. de Lens eût joui d'une félicité sans nuages si elle était possible sur la terre. Mais, subissant la loi commune, il éprouva d'abord une vive peine, qui ne s'affaiblit guère, de la mort de ses deux plus chers amis. Vous avez entendu,

Messieurs, la lecture de sa belle et touchante notice sur le compagnon de sa jeunesse, Auguste Morren, ce savant si aimable que tant de liens rattachaient à notre ville, et qui réunissait à des connaissances aussi variées que sérieuses, le sentiment de l'artiste et le charme de l'homme du monde.

En relisant cette notice, nous cédons au plaisir d'en détacher un passage ; il suffira pour donner l'idée du talent de l'écrivain. On y admire, il nous semble, plus qu'un modèle de style ; c'est un portrait vivant digne du peintre et de son modèle. La comparaison fera ressortir la pâleur de notre esquisse ; mais nous en serons dédommagé par l'heureuse fortune de pouvoir mettre en regard deux hommes excellents qui restèrent nos maîtres, bien qu'ils voulussent, par condescendance, nous traiter sur le pied de l'égalité.

« ... Une grande facilité à entrer en relations avec ses semblables, l'aménité la plus bienveillante comme la plus affable, étaient les dehors de cette âme affectueuse ; comme on l'a dit ailleurs, « M. Morren a laissé des amis partout où il a passé. » Sa conversation était aussi attachante que variée et solide. Causeur brillant, il savait parler de tout, et, à chacun, de ce que celui-ci savait le mieux. Observateur sagace, critique plein de finesse, s'appliquant d'ailleurs à guérir par quelques mots aimables les petites blessures qu'avait pu faire une pointe d'esprit un peu maligne, il réussissait dans les salons et y était toujours goûté et désiré. Mais ce monde auquel il convenait si bien ne lui suffisait pas. Souple et léger comme lui, en apparence, il le jugeait sévèrement et sainement, et ceux qui voyaient de plus

près Morren, s'apercevaient parfois, à la teinte mélancolique de son visage et de ses discours, que le bonheur n'était pas pour lui dans cet échange apprêté de sentiments et d'idées, ni dans ces relations fugitives qui laissent après elles tant de vide et souvent de déceptions.

« Il le trouvait bien autrement complet dans son intérieur, resté simple, malgré l'élévation progressive de son rang et de sa fortune; dans la tendresse de sa femme et de ses deux filles si bien faites toutes les trois pour le comprendre ; dans l'attachement d'un petit nombre d'amis unis à lui par la conformité des goûts, des études, des opinions, et qui venaient familièrement, ou s'asseoir à son foyer et à sa table, ou causer avec lui dans son laboratoire. C'est en présence de ces témoins que s'épanchait la sympathie de son cœur aimant et que se manifestait tout entière sa vive sensibilité également facile au rire et aux larmes. L'honnêteté de son caractère et la pureté de sa vie, la foi chrétienne consolidée en lui par les réflexions de l'âge mûr et ramenée dans ses dernières années à la ferveur de l'adolescence, toutes les vertus et les pensées qui élèvent l'âme au-dessus de la terre et du moment présent, protègent le souvenir que nous gardons de notre ami en assurant à ceux qui le chérissaient des consolations ineffables.

« Esprit ingénieux et fécond, Morren avait développé avec beaucoup de soin les aptitudes à peu près universelles qu'il tenait de la nature. Les lettres, comme les sciences, les arts d'agrément et les travaux sérieux de l'esprit l'occupaient tour à tour et trouvaient en lui un intelligent interprète. A une parole élégante et persua-

sive, il joignait des sens exercés et la main la plus habile. Son maintien était toujours correct et sa mise soignée. Sa taille souple et dégagée, sa physionomie ouverte, sa bouche spirituelle et habituellement souriante, ses yeux fins et caressants, tout en lui attirait le regard et commandait l'affection. Par ses qualités diverses il était, on peut le dire, prédestiné à l'enseignement public et à celui vers lequel l'ont particulièrement porté ses études... »

Une perte non moins sensible pour M. de Lens fut celle de l'abbé Legeard avec lequel il avait contracté une intimité de plus fraîche date, mais aussi étroite que la précédente. Ils s'étaient appréciés mutuellement au lycée où Legeard pendant de fécondes années, tout en ne négligeant aucune occasion, comme aumônier, d'édifier maîtres et élèves, amassa un trésor de savoir qui, joint à sa facilité de parler d'abondance, de cœur comme d'esprit, l'éleva au premier rang de nos prédicateurs angevins.

Ce qui causait l'accord des deux amis en matière d'enseignement, c'est qu'ils avaient les mêmes idées en politique comme en religion, avec une nuance plus prononcée du côté de Legeard, provenant de son caractère plus expansif. Tous deux appartenaient à l'école vraiment libérale . dans la belle acception du mot, de Lacordaire, d'Ozanam, de l'abbé Perreyve, de Montalembert, de l'évêque d'Orléans. A l'exemple de ces grands esprits, ils désiraient la destruction du monopole de l'Université, mais non de son existence. Ils pensaient que le régime d'une équitable liberté lui serait aussi salutaire qu'à nos institutions

ecclésiastiques et relèverait l'enseignement public, en France, au point d'où il n'aurait jamais dû descendre.

On n'a pas reproduit plus fidèlement la physionomie sympathique de l'abbé Legeard que l'auteur de ces lignes en tête d'un recueil de souvenirs consacrés au populaire curé de la Trinité :

« Le départ d'un ami vénéré, dit M. de Lens, pour une contrée d'où il ne doit pas revenir, laisse au cœur de ceux dont il se sépare un vide douloureux et difficile à combler. Sa société était si chère et l'on en avait une si douce habitude ! Hôte toujours désiré de la famille, il en recevait les confidences, il en partageait les joies et les peines ; peut-être même guide éclairé, veillait-il à quelques-uns de ses plus graves intérêts. La première, et longtemps la seule consolation de son absence, sera de se représenter ce qu'il était à l'égard de tous et particulièrement de ceux qu'il aimait ; de faire avec ceux-ci un échange fréquent de souvenirs ; d'avoir présents ses sages discours, ses bons conseils, d'agir toujours en vue de sa bienveillante approbation... Nul n'a plus profondément éprouvé ces sentiments que celui qui, par une bénédiction de la Providence, a entendu ses dernières paroles et reçu son suprême adieu... »

Le 14 janvier 1873, au bord de la tombe de l'abbé Legeard, nous avions exprimé la même pensée en des paroles qui s'adressaient également à l'ami que nous pleurions et à celui qui vient d'aller le rejoindre :

« Nous est-il permis, disions-nous en terminant l'éloge funèbre, d'entrevoir un effet de la prédilection divine jusque dans le genre de mort choisi pour son

élu, — grâce ineffable seulement pour le petit nombre de chrétiens sans peur et sans reproche? — Connaissant la délicatesse de son cœur, sa sensibilité si facilement alarmée, Dieu a voulu qu'il exhalât son âme au milieu d'une pieuse famille, le soir, près d'un foyer ami, sans plainte, sans convulsions, se détachant doucement des choses de la terre par des soupirs à peine entendus, qui ne laissèrent sur ses traits que l'empreinte d'une suprême félicité... »

Nous avons cédé à l'attrait de louer les qualités personnelles de M. de Lens, sans parler suffisamment de l'application qu'il en fit dans des travaux de différents genres; la liste en est considérable, et nous ne pouvons qu'indiquer le titre des sujets qu'il a traités pendant qu'il était inspecteur, comme nous l'avons fait pour ses études en dehors de son cours de philosophie.

En 1855, à peine de retour à Angers, notre ami prépara, dans une série d'articles insérés au *Journal de Maine-et-Loire*, sous un complaisant pseudonyme, la fondation de l'École supérieure des sciences et des lettres qui, ouverte en 1856, subsiste encore aujourd'hui, à peu près telle que l'organisa le nouvel inspecteur d'Académie. Cette création fit également honneur au Conseil municipal d'alors, ainsi qu'à M. Ernest Duboys, l'un de nos maires dont le passage à l'hôtel-de-ville a été le plus fécond [1].

[1] Avec l'Ecole supérieure nous citerons le pont en pierre de la Basse-Chaîne, la rue Plantagenet, le Jardin du Mail, la restauration des salles du Musée, l'installation de la galerie d'histoire naturelle, et surtout le bienfait inappréciable de l'eau de Loire.

On sait que cette École n'a cessé d'offrir un groupe de professeurs distingués; quelques-uns sortis de cette modeste enceinte occupent de brillantes positions dans la République des lettres. C'est une heureuse fortune pour les jeunes maîtres des classes supérieures du lycée. Ils s'y forment à l'art difficile de parler en public. Tout le monde y trouve avantage : les auditeurs ont à choisir entre des sources d'instruction élevée, gratuite et agréable; les conférenciers, en y faisant un stage fructueux, et le lycée, en profitant de leurs progrès. On s'est plaint quelquefois d'idées et de paroles peu mesurées émises dans certains cours. Il n'est pas étonnant que parmi les jeunes orateurs qui se sont succédé en y commençant leurs débuts, quelques-uns aient manqué de convenance; mais cet oubli est la faute de ceux qui le commettent et ne doit pas être mis à la charge de l'institution. Des bruits fâcheux ont couru dernièrement à propos de l'École supérieure. On a même parlé de projet de suppression. Espérons que ces bruits n'ont rien de sérieux et qu'au lieu de détruire une fondation à laquelle M. de Lens a pris une grande part, nos édiles s'occuperont de l'installer dans un local plus digne de sa destination que la salle provisoire où l'on commente les chefs-d'œuvre littéraires, où l'on initie l'auditoire aux découvertes de la science, avec un talent réel, le plus souvent, et avec dévouement, toujours.

Pour énumérer les principaux actes de M. de Lens, pendant son exercice d'inspecteur d'Académie à Angers, veuillez, Messieurs, m'excuser de prendre pour modèle le style concis des états de service. Cette manière de

dire beaucoup en peu de mots me permettra d'éviter des répétitions de formules et de n'omettre rien d'important.

En 1854, dès la première année de son retour à Angers, M. de Lens fut associé aux travaux de M. Mourier, bien connu par son activité, et il resta son constant auxiliaire jusqu'en 1861 où le zélé recteur de Rennes fut appelé à l'Académie de Paris. Mais auparavant il s'empressa d'approuver les efforts de son coopérateur pour le développement de l'instruction primaire, auquel M. de Lens s'est, de fait, plus spécialement appliqué ; toutefois, la direction de l'enseignement supérieur des lycées et collèges ne fut point négligée ; de nombreux rapports à l'Académie en témoignent, ainsi que l'initiative opportune prise dans plusieurs circonstances.

En 1855, notre inspecteur eut une grande part au développement et à l'installation de l'École secondaire de médecine, dotée aujourd'hui de chaires plus nombreuses et installée dans un local construit pour elle.

Dans la même année il obtint la construction du petit lycée et, pour l'établissement principal, la transformation des anciens bâtiments, qui a été reprise après de longues études ;

Il fit accepter par l'Université la direction des collèges de Cholet et de Beaufort, destinés à préparer les élèves aux professions industrielles et commerciales.

En 1856, sous l'administration de M. de Lens, l'École normale d'Angers voit doubler le nombre de ses élèves qui n'était que de vingt-quatre en 1854. Elle

est aujourd'hui installée dans un bâtiment complété ou renouvelé.

1857. Les instituteurs laïques, partagés en deux séries à cause de leur grand nombre dans le département, sont appelés à suivre des conférences pédagogiques qui ont été fécondes pour la bonne organisation des classes, pour l'éducation et le progrès de l'enseignement. Le résumé des conseils donnés par M. de Lens, a été publié en 1858, en un volume in-12 de 200 pages environ, sous le titre de *Guide des Instituteurs de Maine-et-Loire*.

En 1861 M. Magin remplace M. Mourier comme recteur de l'Académie de Rennes, et peu après M. Malagutti succède à M. Magin. Chargé par M. Mourier d'un rapport sur *l'organisation de l'enseignement spécial*, question qui se trouvait alors à l'ordre du jour, M. de Lens eut l'espoir de se faire un titre de ses études à ce sujet, auprès de l'administration supérieure; mais le successeur de M. Mourier, prenant ombrage de ce qui venait de l'initiative de son prédécesseur, il en résulta que le travail de notre inspecteur ne fut pas communiqué officiellement et que ce qu'il pouvait contenir de bon, c'est-à-dire d'utile, n'a pas été connu de ceux qui avaient à résoudre des questions alors presque nouvelles.

En 1868, 69, 70, M. de Lens établit et présida des concours entre les écoles du département avec exposition de travaux. Cette mesure, particulière dans la première année aux écoles publiques de garçons, tant congréganistes que laïques, embrassant toutes les ma-

tières d'enseignement, fut étendue la deuxième année aux écoles publiques de filles.

En 1870, les établissements publics et libres, de toute catégorie, furent admis à concourir, seulement pour l'enseignement du dessin et celui de l'histoire et de la géographie de France. A cette exposition, l'École normale se signala par de remarquables travaux. Deux élèves, sous la direction de M. Frouin, maître adjoint, exécutèrent une carte en relief du département, premier pas dans la voie d'un meilleur enseignement de la géographie locale. Un exemplaire en plâtre de cette carte fut offert au promoteur de ces innovations.

Notre impartial inspecteur ne cessa de stimuler la fréquentation des écoles primaires mutuelles ou congréganistes. Le nombre des élèves s'accroît notablement même avant le ministère Duruy. Le chiffre des conscrits illettrés diminue d'une façon considérable de 1857 à 1869 ;

Il publia en 1862 un *Bulletin de l'Instruction primaire*, pour tenir en haleine les instituteurs et les mettre au courant des décisions de l'autorité. Ce bulletin a été adopté par le Conseil général en 1870 et la publication en est devenue alors à peu près mensuelle ;

On organise en 1868 une société de secours mutuels des instituteurs et institutrices dont, par nomination de l'Empereur, M. de Lens exerça la présidence jusqu'en 1871. Il réussit ensuite à se faire remplacer par l'excellent M. Lebruman qu'il eut le bonheur d'avoir, dans ses divers travaux d'organisation, pour collaborateur aussi expérimenté que consciencieux.

Aux notes dont nous donnons le résumé, M. de Lens ajouta cette mention dont la justice et la modestie feront peut-être réfléchir quelques-uns de ces chefs de corps qui ne savent parler que d'eux, sans égard pour leurs inférieurs :

« Je laisse en mai 1871 un service d'inspection primaire bien organisé, formé d'hommes capables, actifs, éprouvés dans leurs fonctions, étroitement unis d'ailleurs à l'administration académique. Presque tous ces fonctionnaires ont été associés, pendant dix ans au moins, à tout ce qui s'est fait dans le département pour l'instruction de l'enfance. C'est avec regret que je me sépare de chacun de ces auxiliaires, tels, j'en suis sûr, que bien peu de ressorts ont eu la bonne fortune de les réunir en même nombre. » Ces hommes étaient MM. Michelet, Colomb, Détriché, Spall, Bernier, etc.

L'équitable inspecteur avait raison de se plaire à louer ses subordonnés, d'autant plus que, sans qu'il y pensât, une partie de l'éloge rejaillissait sur celui qui avait su les choisir et les conserver. Il leur rendait toujours justice plutôt par ses actes que par des paroles dont il était quelquefois un peu économe. Bref, ainsi que l'a dit, au jour des obsèques, un de ses anciens et meilleurs élèves devenu maître à son tour : « C'était un cœur droit et honnête, et tous étaient heureux avec lui. »

M. de Lens a dû à M. Mourier une promotion de classe et la croix de la Légion d'honneur (1859) et même une offre d'inspection académique à Paris (1861). Voici une note à ce sujet : « Je me suis borné à chercher de l'avancement sur place. La promotion que je

dus à M. Mourier, sans l'avoir demandée, me satisfit complétement. Le provisorat d'Angers (après le retour de 1854), le vice-rectorat de Chambéry, l'inspection académique de Paris, l'inspection générale primaire même que j'eusse pu obtenir, si j'avais été plus avide et plus prompt à profiter des ouvertures qui m'étaient faites, ont brillé à mes yeux, sans m'éblouir, et sans déterminer de ma part des démarches positives. »

Ne sont pas mentionnés ci-dessus plusieurs discours prononcés par M. de Lens, entr'autres sur la tombe de ses dignes amis, MM. Dumont et Mezière. On avait remarqué ces morceaux dans un genre difficile qui ne souffre pas de banalité et qui exige la justesse de l'expression unie à l'élévation des pensées. Notre célèbre compatriote, François Bernier, l'ami de Molière et de Gassendi, devait attirer l'attention de notre philosophe. En vue d'une réimpression des *Voyages au Mogol*, du médecin d'Aureng-Zeib, regardés, par les Anglais, comme un modèle d'exactitude, il avait préparé et publié une notice étendue, dans laquelle, en rendant justice au voyageur, au savant, à l'homme du monde fort recherché à la cour et à la ville, il réfuta sa philosophie épicurienne.

Tous ces écrits, si importants qu'ils fussent, n'étaient que les préliminaires du grand ouvrage sur l'Université d'Angers dont M. de Lens assemblait les matériaux pendant les courts loisirs de ses laborieuses fonctions. Il se réjouissait pour un double motif, quand l'heure de la retraite serait venue, à l'idée de former un ensemble complet de tous les documents réunis ou à recueillir ; d'abord ce serait une espèce de couron-

nement de ses études favorites, ensuite il lui semblait qu'en écrivant l'histoire de sa principale institution c'était s'acquitter dignement de la reconnaissance due à la ville qui l'avait adopté.

L'Université d'Angers venait de renaître après une suspension de quatre-vingts ans; l'époque ne pouvait être mieux choisie pour la publication du récit de ses origines. C'est en 1875 que parut le premier chapitre du livre préparé avec tant de soin depuis plusieurs années et qui porte en titre : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du* XVe *siècle à la Révolution française.* La *Revue de l'Anjou* venait d'achever la publication de l'histoire inédite de Pierre Rangeard interrompue par la mort prématurée de son savant auteur en 1726. La continuation de Cl. Pocquet de Livonnière et surtout une foule de documents manuscrits, consultés par le nouvel annaliste, lui permirent de refondre les travaux de ses prédécesseurs et d'en faire une œuvre aussi remarquable par l'unité des idées que par la sûreté de la critique.

Le plan annoncé par le docte écrivain dans la préface de sa publication se compose de six livres :

« Le premier, dit-il, qui en sera l'*introduction*, traitera de l'Université en général. Après un rapide coup d'œil jeté sur ses antécédents, il étudiera son organisation au XVe siècle et notera les faits un peu considérables qui ont marqué l'existence commune des facultés jusqu'au moment où la Révolution a fermé leurs écoles.

« Les quatre livres suivants seront consacrés successivement aux Facultés de Droit, de Théologie, de

Médecine et des Arts. Leur histoire et leur constitution particulière, ainsi que celles des établissements qui en dépendaient, leur enseignement et la personne de leurs maîtres seront l'objet d'une attention spéciale.

« Le sixième livre, destiné à servir de *Conclusion*, appréciera l'importance dont notre Université a joui aux différentes époques de son histoire et les résultats qu'elle a produits.

« Disons maintenant un mot sur l'esprit qui présidera à cette publication :

« Les questions d'autorité et de liberté dans leur application à l'enseignement public sont, depuis près d'un demi-siècle, à l'ordre du jour dans notre France si agitée, et le temps où nous sommes paraît appelé à les résoudre [1]. Comme membre de l'Université, comme catholique, comme père de famille surtout, l'auteur de cet écrit n'y demeure pas indifférent ; ses vœux sincères sont pour une large conciliation des intérêts engagés dans le débat. Mais dépourvu de tout mandat qui lui donne droit d'opérer une intervention efficace, il se gardera de faire de son livre un plaidoyer en faveur d'une cause particulière, un texte pour des discussions qui risquent toujours de devenir passionnées. L'exposé des faits et l'analyse des institutions du passé seront les seuls sujets de cette étude, exclusivement historique, ou, si l'on veut même, statistique et biographique seulement. »

[1] Ces lignes sont datées du 2 juin 1875, au cours même des mémorables débats, à l'Assemblée nationale, qui précédèrent la promulgation de la liberté de l'Enseignement supérieur.

Nous avons reproduit avec intention le dernier paragraphe de cette préface, parce qu'il révèle, mieux que nos paroles, l'excellent esprit de l'écrivain, à la fois si modeste et si judicieux. Hélas! comme bien d'autres, il ne put se mettre à l'abri du contre-coup des événements. Né pour une époque de paix et de travail, âme tendre et méditative, la violence politique et irréligieuse qui s'attaque à tout ce qu'il aimait et respectait, brisa le reste de ses forces. Il fut d'autant plus atteint que, par une réserve généreuse, il n'épanchait pas toutes ses souffrances morales. Cependant un jour, après la dernière visite, peut-être, qu'il fit à la Bibliothèque de la ville, où il aimait tant à puiser dans les manuscrits de M. Toussaint Grille, en le rencontrant, je lui demandai des nouvelles de son grand ouvrage; il me répondit d'un air douloureux : « Je suis contraint de l'interrompre, » et, comme je me récriai sur son apparence de santé, il ajouta : « Ce n'est pas le corps qui est le plus malade, c'est l'esprit. »

Le beau livre qui devait couronner la carrière littéraire de M. de Lens est donc inachevé. Les deux premières parties, seules, ont paru en entier; la troisième est interrompue à moitié environ; la quatrième, consacrée à la Faculté de médecine, avait fait préalablement l'objet d'une lecture à la Société industrielle; il ne s'agirait que d'en compléter les commentaires pour la mettre d'accord avec les précédentes. Le fruit de patientes recherches, le trésor de notes, amassé dans les bibliothèques, pour le temps de la retraite, existe mais il n'est pas classé. Ce ne serait peut-être pas chose très difficile à un écrivain exercé de mettre

la dernière main à une œuvre si bien conçue et si bien commencée. Puisse notre second Pierre Rangeard trouver un second Pocquet de Livonnière !

Cependant l'amour de la famille retenait encore, dans nos temps de trouble moral, celui de qui l'on pouvait aussi dire : « Il fut juste et parfait au milieu des siens. » Son fils aîné devenu l'un de nos premiers médecins légistes, agrégé près la Faculté de Paris, est chirurgien en chef de l'hôpital où il protesta des premiers contre l'expulsion des Sœurs de charité. Son jeune fils, sorti du collège Stanislas, établissement qui réunit les deux prédilections de M. de Lens, l'instruction universitaire et l'éducation chrétienne, son jeune fils, après une honorable admission à l'École normale, dont il ne recueillit que les bienfaits, était nommé professeur au Prytanée de La Flèche. Enfin sa fille, par une des grâces que Dieu n'accorde qu'à ses élus, après avoir comblé des plus douces jouissances la maison paternelle, était entrée dans une communauté de notre ville. N'est-ce pas un signe admirable de notre époque, si triste à d'autres égards, que ces vocations de plus en plus ferventes, qui surmontent les craintes d'une persécution implacable, abandonnent tous les agréments de la vie, pour le service des pauvres, l'instruction de l'enfance et le salut des âmes? Ah! bienheureuses les familles dans le sein desquelles une jeune fille se consacre au Seigneur! Elles acquièrent ainsi un second ange gardien sur la terre et une patronne de plus au ciel.

Notre respectable ami ne voyait donc chez les siens que des sujets de bonheur. C'était le moment choisi par

la Providence pour le séparer de ceux qui lui étaient si chers. La tâche du père de famille était accomplie. Ses facultés physiques s'affaiblissaient peu à peu. La vitalité n'en était prolongée que par la tendre sollicitude qui l'entourait. Si les organes faisaient défaut, son intelligence brillait encore dans ses yeux. Il gardait le silence, mais son visage respirait une bonté ineffable. C'était l'illumination sereine d'une conscience toujours pure, quelque chose comme le soir d'un beau jour, quand le reflet du soleil couchant éclaire encore les hauteurs de l'horizon.

Léon COSNIER.

FOUILLES A CARTIGNÉ

COMMUNE DE TRÉLAZÉ

Dès le 21 mai 1882, M. Goblot, agent-voyer en chef, voulait bien donner au Musée d'antiquités un large fragment de *stratum* ou blocage en briques concassées dans un mortier de chaux, fragment qu'il avait trouvé à Cartigné. Il ajoutait qu'il s'en rencontrait de semblables sur une étendue de plus de un hectare au même lieu.

Le 30 janvier 1883, le sieur Auguste Lebreton, ouvrier carrier à la Ranloue, commune de Saint-Barthélemy, m'écrivait que la découverte s'était faite chez M. Thoureau, cultivateur, sur une longueur de 60 mètres avec largeur de 40 environ. Il ajoutait que cette ruine lui paraissait, ainsi qu'au sieur Louis Mesnier, domestique chez M. Soret, à la Ranloue, devoir remonter aux Romains.

Les savants en *us* n'auraient pas mieux indiqué l'origine de ce blocage, ni même ne l'auraient mieux analysé. L'archéologie n'est plus un arcane.

Le 7 février, je remis la lettre de M. Auguste Lebreton à mon fils, le D[r] H. Godard, en le priant de se

rendre sur les lieux afin d'en tirer le plan, ce qu'il fit le même jour. Cinq massifs de murailles, de l'époque romaine, y sont dessinés au lavis, nos 1, 2, 3, 4, 5. La pente du terrain va du Nord au Sud. Ces ruines sont à la distance de 120 mètres du logis de Cartigné, à 150 mètres du chemin de fer d'Orléans, à 1,200 mètres de l'église de Trelazé et à 40 mètres de la levée d'enceinte des carrières de cette commune; le tout non loin du bord de l'ancienne route de Trelazé à Andard. (Voir le plan.) En avant des massifs nos 1, 2, se trouve marqué un lit de charbon de bois. A l'extrémité du massif n° 5 est noté un dallage en calcaire lacustre. Les nos 6 et 7 indiquent l'endroit où deux tubes en plomb furent découverts, et c'est par eux que nous commencerons la série des objets acquis par le Musée.

Pour leur énumération, nous nous servirons de chiffres romains afin qu'ils ne puissent être confondus avec ceux du plan qui sont en chiffres arabes.

I. Plomb, fragment de tuyau; longueur, 0m,33; diamètre, 0m,05.

Lèvres retroussées à l'embouchure, y adhèrent encore des restes d'un lit de ciment.

II. Autre fragment de tuyau en plomb; long., 0m,45; diamètre, 0m,05.

Egalement à lèvres retroussées à l'embouchure; ces deux tubes sont semblables à ceux qui furent découverts dans les bains romains de Bagneux, près de Saumur.

III. Clou en fer, long. de 0m,06.

IV. Terre grise, grossière poterie (fragment).

V. Moche de ciment, moche de chaux, enfaîteau.

VI. Brique carrée, ayant de côté 0m,18 sur une épaisseur de 0m,045.

Absolument semblable aux briques superposées des piles d'hypocauste découvertes dans les bains romains des Châteliers de Frémur.

VII. Brique à rebord (fragment).

VIII. Calcaire lacustre (fragment), pareil aux pierres servant de dallage horizontal ou d'appliques verticales aux murailles et fonds des bassins des thermes romains des Châteliers de Frémur.

IX. Echantillon de pierres paraissant brûlées par le feu.

X. Sorte de scorie mamelonnée; longueur, 0m,085.

XI. Charbon de bois.

XII. Défense de sanglier.

Les objets nos I, II, VI, VIII et XI sont, à nos yeux, des indices certains de la présence des restes de bains romains en cet endroit. Et ces thermes nous prouvent qu'une importante villa y existait, non loin de la voie romaine de *Cæsarodunum* à *Juliomagus*. (Voir tracé de cette voie d'après la table théodosienne, par M. de Matty de la Tour.)

Nous pouvons donc, sans crainte de faire erreur, pointer Cartigné sur notre carte gallo-romaine, tracée en 1858 avec le concours de M. Fourcault. (Voir Répertoire archéologique de l'Anjou, année 1866, page 370.)

L'*Etoile*, n° du 10 février 1883, en parlant de Cartigné, ne s'était point méprise en disant : « On suppose « que c'est un établissement de thermes romains. »

Et maintenant d'autres fouilles seront-elles faites?

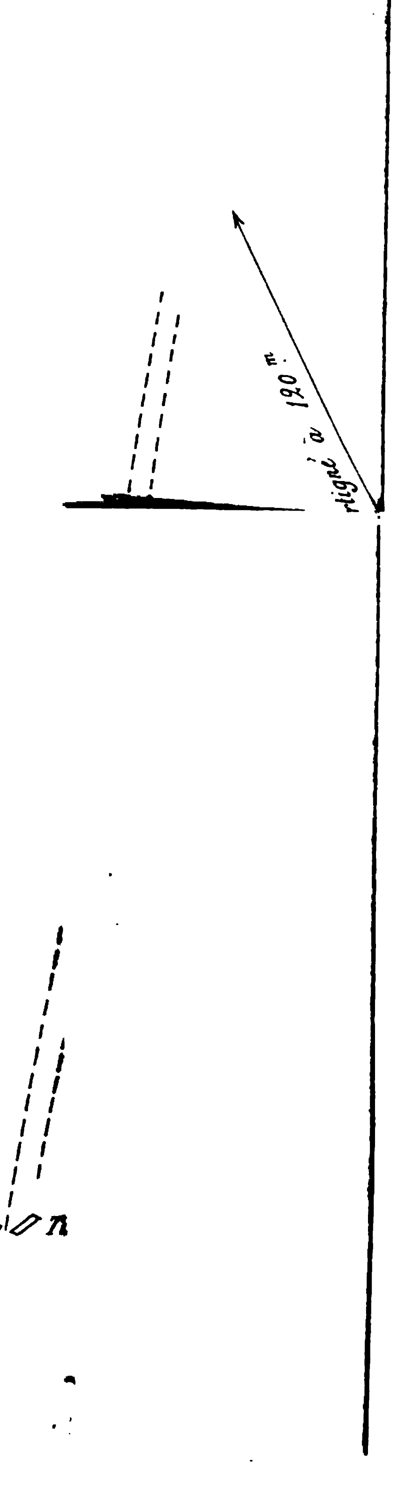
Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, M. Auguste Michel, notre conservateur adjoint, a pu obtenir de M. Thoureau qu'il nous mettrait au courant de tout ce qu'il découvrirait, qu'il ne détruirait point les massifs de murailles, se bornant à les remblayer pour les besoins de l'agriculture.

Ce mode de remblai est, à défaut d'autres moyens, coûteux, le meilleur pour la conservation de ce genre de découvertes, puisqu'il permet de dresser successivement des parties de plans qui, à l'avenir, peuvent permettre d'en dresser un entier sur des données certaines.

V. Godard-Faultrier.

3 mars 1883.

Nota. — Le plan dressé par le Dr H. Godard et par lui donné au Musée est entré sur le 3e registre sous le n° 693; comme aussi sous le n° 710, plusieurs monnaies trouvées à Cartigné, dont une de Constantin le Grand, données par M. Gallois, inspecteur des enfants assistés, à Angers.



LA LÉGENDE

DES

COMTES D'ANJOU

Chaque siècle a sa manière d'écrire l'histoire. Le Moyen Age nous a laissé ses chroniques naïves, dépourvues de critique, mais souvent pleines de charme. La Renaissance aimait le beau style, les récits épiques et les harangues solennelles à la manière de l'Antiquité. Avec le XVIIIe siècle naît la méthode philosophique; on disserte, on discute, on plie les faits suivant des théories construites *à priori;* on les coule, pour ainsi dire, dans un moule préparé d'avance. Notre époque a réagi contre ces divers systèmes; à la naïve crédulité des ancêtres, nous avons substitué une critique sévère et quelque peu portée vers le scepticisme; nous avons supprimé le beau style et les harangues éloquentes; nous dédaignons les théories philosophiques et les cadres tracés *à priori*. L'école moderne, ne cherche plus que la vérité pure et sans ornements; elle discute

les faits et non les idées; *ad narrandum non ad probandum :* telle est aujourd'hui sa maxime favorite.

Les *Chroniques d'Anjou et du Maine* de Jehan de Bourdigné, rédigées pendant les premières années du XVIe siècle, appartiennent à la première manière, à celle du Moyen Age[1]. La critique fait absolument défaut; les récits fabuleux et romanesques abondent; la chronologie n'observe aucune règle; l'ordre des faits est à chaque instant interverti, sans que l'auteur paraisse s'en apercevoir. Mais il possède cependant une vaste érudition; il sait par cœur les chroniques et les légendes, surtout les plus apocryphes et les plus fabuleuses; il a vécu avec tous les romans de chevalerie, et en connaît toutes les plus merveilleuses aventures; il a même lu certains documents plus sérieux empruntés aux archives des couvents. Il jette sur cet amalgame, tant soit peu confus, le charme inexprimable d'un style plein de bonhomie.

Depuis le XVIe siècle, quelques savants ont reconnu les erreurs de Bourdigné; mais, à ces erreurs, on en a souvent substitué de nouvelles qui n'avaient sur les premières que l'avantage douteux d'une forme plus pédantesque. C'est ainsi que la fable du Capitole et celle du palais Saint-Julien sont venues se greffer sur les récits moins classiques de Bourdigné.

Des auteurs plus récents ont éclairé de leur science bien des points douteux, mais sans remonter suffisamment aux sources et en faisant encore la part trop

[1] Ces chroniques ont été rééditées en 1842, avec un avant-propos de M. le comte de Quatrebarbes et des notes par M. Godard-Faultrier.

grande aux récits légendaires et romanesques de notre vieux chroniqueur. Enfin, de nos jours, un savant archiviste, M. Mabile, a porté la cognée à la racine de l'arbre et sapé par la base la vieille légende du comte Ingelger. Il a été suivi par M. Port.

Je me propose de résumer ici les travaux récents sur les comtes d'Anjou, et de soumettre à un nouvel examen leur histoire depuis les temps mérovingiens jusqu'au xe siècle.

I. — ROIS ET COMTES FABULEUX [1]

Bourdigné débute par une longue liste de rois fabuleux de la Gaule, appuyée soi-disant sur l'autorité de Bérose. Il n'est pas l'inventeur de ces fables qu'il a en partie empruntées à un chroniqueur italien du xve siècle, Annius de Viterbe, lui-même commentateur d'ouvrages apocryphes attribués au chaldéen Bérose. C'est de cette source peu sûre que proviennent les rois Samothès, Sarron, etc. Bourdigné transforme en outre en rois de la Gaule les noms des principales villes de ce pays : Paris, Lyon, Rheims, Narbonne, Langres, Nantes, la Belgique elle-même se métamorphosent en rois sous sa plume. Le mot *magus* qui signifie *ville* en langue celte, devient le nom d'un roi fondateur de toutes les villes gauloises dont le nom se termine en *magus*, et il faut reconnaître qu'elles sont nombreuses dans la géographie gallo-romaine. La mythologie apporte aussi son contingent à cette liste de rois ima-

[1] Bourdigné, 1re partie.

ginaires. Jupiter-Celte, Hercule, Galatheus figurent à côté de Bardus et de Druius, pères des bardes et des druides. Depuis longtemps déjà cette curieuse nomenclature, qui remonte jusqu'au déluge, ne jouit plus d'aucun crédit; mais nous verrons bientôt qu'une bonne partie des récits de Bourdigné ne mérite pas une plus grande confiance.

Parallèlement aux rois de la Gaule figurent les rois germains, d'origine troyenne, comme on sait, et descendants de Priam par Francus, fils d'Hector et auteur de la nation franque. Au temps de notre auteur les historiens les plus sérieux croyaient à l'origine troyenne des Francs.

On la retrouve partout depuis Frédégaire jusqu'au XVIIe siècle. La forme sous laquelle cette tradition nous est arrivée est absolument fabuleuse et romanesque ; mais le fond de la légende conserve peut-être une part de vérité. On sait en effet que les peuples teutons, comme les Slaves et les Gaulois, ont une souche commune d'origine orientale. De vieux bardits en langue tudesque en avaient conservé un vague souvenir, et les écrivains du Moyen Age, qui lisaient beaucoup Virgile, ont mêlé ensemble les traditions nationales des Teutons avec les souvenirs classiques de Troie, de Priam et d'Hector. Mais comment remplir par des noms d'hommes tout le temps qui s'est écoulé de Priam à Pharamond? On y a pourvu tant bien que mal. Quelques noms de chefs germains, donnés par les auteurs latins, tels que Marcomir, Ricimer, Childéric, ont été mêlés à des noms de peuples : Teuto, Ménapius, Sicamber, Tongris, Cimber, transformés en rois. On

présente ainsi une quinzaine de générations pour remplir seize à dix-sept siècles (du XIIIe siècle avant l'ère chrétienne, au Ve siècle après J.-C.); une génération par siècle, c'est peu ; mais il est probable qu'en Germanie les hommes vivaient longtemps. Ne faisons donc pas à Bourdigné un grand reproche pour avoir cru au roman troyen que tout le monde admettait de son temps, et qui ne trompe plus aujourd'hui personne.

Mais Bourdigné nous semble avoir puisé dans sa seule imagination, lorsqu'il raconte la première construction d'Angers par les Druides ou Sarronides, disciples du roi Sarron, habitant la forêt de Nydoiseau, au pays d'Egada, quelques générations seulement après le déluge. Angers devait être reconstruit une seconde fois, quelque temps après la chute de Troie, par une bande de Troyens appelés Angions qui abordèrent en Gaule sous la conduite d'Ajax. Ici nous sommes en plein roman. Le siège de Troie a servi, comme on sait, de thème à un cycle de romans du Moyen Age, paraphrases des apocryphes homériques de l'Antiquité. J'aime encore mieux la fable des druides.

Il est incontestable que l'Anjou était peuplé à l'époque gauloise et druidique ; l'héroïque résistance de Dumnac contre César en est la preuve. Nous ne savons toutefois rien sur l'origine de la ville elle-même avant l'époque romaine, bien que Bourdigné attribue naturellement à César les édifices romains dont Angers conservait encore de son temps de précieux restes. Bien des gens lettrés de nos jours ne sont pas, il faut l'avouer, plus forts que lui en archéologie.

Après le roman troyen vient le roman gallois et breton. Hengist, chef saxon, appelé dans la Grande-Bretagne par Vortigern, chef des Bretons, pour combattre les Pictes, devient comte d'Anjou par la grâce de Vortigern qui lui donne en récompense de ses victoires la ville et le comté d'Anjou. Où Bourdigné a-t-il puisé cette fable? Je crois en trouver l'origine dans une de ces confusions si communes à cet esprit peu versé dans la chronologie. Il a lu dans les chroniques anciennes et spécialement dans celles de Geoffroy de Monmouth, le récit de l'établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne; il a cru sur la foi de ce chroniqueur à un grand royaume breton qui comprenait à la fois la Grande et la Petite-Bretagne avec une partie de la Gaule; il a vu d'autre part qu'Angers vers la même époque avait appartenu aux Saxons. La donation de l'Anjou par un roi breton à un chef saxon expliquait pour lui la présence des Saxons en Anjou. Sa facile imagination a bien vite rapproché les textes, confondu les temps et les personnages et brodé sur le tout.

A Vortigern succède le roi Artus dont Bourdigné nous rappelle les exploits belliqueux : batailles avec les Saxons, guerres contre les Romains et leur consul Lucius. Notre auteur suit évidemment ici Geoffroy de Monmouth et les romans de chevalerie du cycle breton. Rien n'y fait défaut; ni le combat contre un géant ravisseur de la fille du roi gallois Hoël, ni les joûtes et les tournois, ni les chevaliers de la Table ronde, ni le roi de Babylone, ni même la forêt de Brécilian. Le chevalier Lancelot du Lac et le roi Ponthus échangent de grands coups de lance et d'épée avec les mécréants.

Bourdigné nous montre aussi comment le payen Karados descendit en Bretagne pour conquérir ce royaume et comment il fut occis par les vaillants chevaliers angevins et manceaux.

Bourdigné ne néglige pas non plus de brûler un petit grain d'encens en l'honneur des nobles familles angevines dont il fait remonter l'origine au temps du roi Arthus[1]. L'état civil n'étant pas encore tenu à cette époque d'une manière régulière, ses assertions sont difficiles à vérifier sur ce point.

Au milieu de ces fables romanesques Bourdigné raconte cependant un fait vrai, la prise d'Angers par le roi franc Childéric ; mais il le raconte à sa façon. D'après lui, le comte Paul, encore enfant, avait succédé à Cayus, son père, auquel le roi Arthus avait donné le comté d'Anjou. Ce Cayus, malgré son nom romain, n'en est pas moins un personnage fabuleux. Bourdigné connaît parfaitement la famille du jeune comte Paul, car il le fait cousin du saxon Odoacre. Celui-ci repoussé par le roi Childéric vient se réfugier quelque temps à Angers, puis il quitte cette ville pour se rendre en Saxe; Childéric profite de son départ pour s'emparer d'Angers, brûler les églises et mettre à mort le jeune Paul, âgé de dix ans seulement.

Plus tard le roi se réconcilie avec Odoacre et le fait comte d'Anjou; celui-ci va ensuite conquérir l'Italie[2]. Bourdigné confond ici deux personnages absolument différents : Odoacre, chef des Hérules,

[1] Ch. XVI.
[2] Ch. XV.

qui mit fin à l'Empire d'Occident par la déposition de Romulus-Augustule, et Odoacre, chef des pirates saxons qui s'étaient emparés d'Angers et des îles de la Loire.

Grégoire de Tours raconte simplement que le comte Paul et le roi franc Childéric assiégèrent et prirent Angers, dont l'église fut brûlée; les Saxons, taillés en pièces, furent chassés des îles de la Loire[1]. Or, le comte Paul n'était pas un enfant, car il était maître des milices romaines et Childéric, chef d'une tribu franque, alliée ou fédérée de l'empire romain, son auxiliaire contre les pirates saxons envahisseurs du territoire de l'Empire. Le comte Paul périt; Grégoire de Tours ne dit pas comment; plusieurs historiens prétendent qu'il fut tué par Childéric lui-même. Si cela est vrai, ce chef barbare aurait assassiné le général romain pour lui succéder. Mais nous ne savons rien de précis à cet égard[2]. Tout ce que nous pouvons dire c'est que le récit de Bourdigné est mêlé de faits absolument fabuleux et altère complètement le véritable caractère historique de la prise d'Angers par les Saxons.

[1] Paulus vero comes cum Romanis ac Francis Gothis bella intulit et prædas egit. Veniente vero Audouacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemtoque Paulo comite, civitatem obtinuit. Magno ea die incendio domus ecclesiæ concremata est. His itaque gestis, inter Saxones atque Romanos bellum gestum est; sed Saxones terga vertentes multos de suis, Romanis insequentibus, gladio reliquerunt; insulæ eorum cum multo populo interemto a Francis captæ atque subversæ sunt. (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 18, 19.)

[2] Voir l'explication du passage un peu obscur de Grégoire de Tours, par M. de Pétigny, *Institutions mérovingiennes*, tome II, p. 231.

II. — COMTES MÉROVINGIENS[1].

Avec Clovis nous quittons les récits empruntés aux romans de la Table ronde et aux chroniques bretonnes de Nennius et de Geoffroy de Monmouth. Bourdigné pour l'époque franque suit les Annales de Gaguin et de Nicole Gille.

Mais comme il ne trouve pas de comtes d'Anjou mentionnés dans ces annales, il transforme en comtes d'Anjou tous les rois mérovingiens. Il obéit en cela à un préjugé provenant de son ignorance de l'histoire de nos institutions. Ne sachant pas que les comtes mérovingiens étaient de simples fonctionnaires amovibles, comme nos préfets actuels, il croit que la province était à cette époque un fief appartenant en propre et héréditairement à un grand vassal de la couronne. Quand il ne trouve pas le nom du vassal, quand celui-ci semble faire défaut, Bourdigné croit à une réunion du fief à la couronne, comme au temps du roi René. En un mot, il prête aux temps mérovingiens les institutions féodales d'une époque beaucoup plus récente[2].

Bourdigné avait lu les légendes des évêques d'Angers, car il raconte la vie de saint Lézin, comte, puis évêque d'Angers. Il est ici sur le terrain historique. Licinius était d'une origine illustre et comptait des rois parmi ses aïeux. Le roi Clotaire Ier, dont il était parent, sachant apprécier ses mérites, l'admit, quoique jeune encore, au nombre de ses fidèles et de ses conseillers.

[1] Bourdigné, IIe partie, ch. I-VIII.
[2] Bourdigné, IIe partie, *passim*.

Puis il l'éleva au rang de chef de ses écuries (*comes stabuli*), et enfin lui confia le gouvernement de l'Anjou et le combla de richesses [1]. Mais Licinius devait bientôt quitter le monde et échanger l'épée contre la crosse. Il est honoré sous le nom de saint Lézin par la piété de ses diocésains. Licinius ou saint Lézin est le premier comte authentique d'Anjou que nous connaissions.

Il est permis de s'étonner que Bourdigné qui savait si bien les noms de tous les comtes imaginaires des romans de chevalerie, ait omis trois ou quatre personnages historiques du VIe siècle, mentionnés dans Grégoire de Tours, et cependant Bourdigné cite quelquefois cet historien. Le roi Gontran qui régissait le royaume de Neustrie pendant la minorité de Clotaire II, donna l'Anjou à Théodulf. Mais ce comte put à peine prendre possession de ses fonctions et fut honteusement chassé d'Angers par Domigisèle et par les habitants. Le duc Sigulf, envoyé à son secours par Gontran, le rétablit dans son gouvernement [2]. Grégoire de Tours ne nous dit pas si Théodulf resta longtemps à Angers,

[1] ... Cum et patria bona jam ad eum jure hereditario devenissent et ex regali munificentia amplius polleret honoribus (nam et comes Andegavensium factus erat)...

(Vita S. Licinii a Marbodo scripta. Bolland., febr., t. II.)

... Nam antea comes atque dux Andegavensium erat et inter primos in palatio dicti regis pollebat (Altera vita ab anonymo. Bolland., *ibid.*)

[2] Gontramnus vero rex volens regnum nepotis sui Chlotarii, filii scilicet Chilperici, regere, Theodulfum Andegavis comitem esse decrevit, introductusque in urbem a civibus et præsertim a Domigiselo cum humilitate repulsus est. Recurrensque ad regem iterum præceptum accipiens a Sigulfo duce intromissus comitatum urbis illius rexit. (Greg. Tur., VIII, 18.)

malgré l'antipathie de ses administrés. Il est probable que quelque nouveau soulèvement populaire porta au pouvoir son concurrent Domigisèle, car vers 587 le duc Beppolen, gouverneur des Marches de la Neustrie, au début d'une campagne contre les Bretons, se rendit à Angers où il exerça violemment des réquisitions, maltraita les habitants et fit fuir Domigisèle, avec lequel il finit cependant par pactiser[1]. Les historiens modernes ont rappelé avec raison ces faits omis par notre premier annaliste.

Au déclin de l'époque mérovingienne, l'Anjou a été soumis au pouvoir d'un personnage célèbre dont Bourdigné a singulièrement altéré l'histoire. Chilpéric, roi de Neustrie, et Rainfroy, son maire du palais, avaient fait alliance avec Eudes, duc d'Aquitaine, pour combattre Charles Martel, duc des Austrasiens. Eudes et ses Gascons ne pouvant résister aux Francs de Karl, prirent la fuite; celui-ci les poursuivit jusqu'à Orléans. Eudes étant retourné dans son pays fit la paix avec le duc des Austrasiens et lui livra Chilpéric. Charles Martel se mit alors à poursuivre Rainfroy qui s'était retiré à Angers; il assiégea la ville, ravagea le pays et retourna en Austrasie, chargé de butin[2]. Quelques chroniques ajoutent que le

[1] Greg. Tur., VIII, 42.

[2] Chilpericus itaque et Raganfridus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, ejus auxilium postulantes rogant, regnum et munera tradunt. Ille quoque hoste Wasconorum commoto ad eos veniens, pariter adversus Carlum perrexerunt... His ita evulsis, Carlus princeps insecutus idem Raganfridum Andegavis civitatem obsedit, vastata eadem regione cum plurimis spoliis remeavit. (Fredeg. contin., II, 107.)

duc Charles, avec sa générosité ordinaire, et après avoir reçu en otage le fils de Rainfroy, abandonna à cet ancien maire du palais le comté d'Anjou pour le reste de sa vie[1]. Bien que Charles Martel disposât habituellement des comtés et des bénéfices au profit de ses fidèles Austrasiens auxquels il pouvait se fier et non des Neustriens vaincus, il est difficile de rejeter complètement l'autorité de la chronique de Metz. On peut donc faire figurer Rainfroy sur la liste des comtes d'Anjou.

Mais Bourdigné, par une méprise bizarre, lui a attribué un fait qui appartient à Gaidulfe de Ravenne et non à Rainfroy, et qui s'est passé sous le règne de Pépin le Bref. Ce Gaidulfe, vassal de Pépin, n'était pas comte d'Anjou; du moins la chronique latine ne dit pas qu'il le fut. Il reçut du roi en bénéfice l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (Glanfeuil) qu'il détruisit en partie; il dispersa les moines, vécut largement avec les revenus du couvent dont il fit transporter les chartes à Saint-Aubin d'Angers[2]. Notre annaliste, confondant l'adjectif *Ravennensis* avec le nom de Rainfroy, qu'il appelle Ravennas, a fait de Gaidulfe et de Rainfroy un

[1] ... Contra quem Karolus exercitum duxit et illum in civitate Andegavis inclusit, filiumque ejus obsidem ducens, ipsum comitatum sibi quamdiu vixit solita pietate habere concessit. (Annal. Mettens., 725; D. Bouquet, tome II.)

[2] Igitur tempore Pipini gloriosissimi regis, cum adhuc monasticæ religionis in eodem sancto cœnobio optime custodiretur... ibi pleniter haberetur locum ipsum cum omnium integritate possessionem ad eumdem pertinentium, idem præcellentissimus rex Gaidulfo Ravennati dedit... (*Hist. translat. S. Mauri*, c. I. Bolland., januar. II.)

seul personnage auquel il attribue la destruction de la première abbaye de Saint-Maur et la construction de l'évêché d'Angers. Mais Gaidulfe de Ravenne, pas plus que Rainfroy, n'a construit l'évêché; la chronique latine parle du transport des archives du couvent à Angers et nullement des matériaux destinés à la construction d'un nouvel édifice. Il est inutile d'insister sur cette fable que j'ai déjà réfutée ailleurs[1]. Je puis ajouter que M. Port, dans son savant Dictionnaire, a donné pleine adhésion à la réfutation que j'ai faite de l'erreur de Bourdigné sur ce point. Il serait temps de la voir disparaître des livres qui s'impriment sur Angers et qu'on cessât de reproduire des fables uniquement parce qu'on les trouve dans Bourdigné. Je ne reviendrai point ici du reste sur les confusions commises par cet auteur au sujet des monuments d'Angers[2]; je ne veux m'occuper que de l'histoire et de la chronologie des premiers comtes d'Anjou.

III. — COMTES CAROLINGIENS[3].

Charlemagne, d'après notre annaliste, ayant reconnu les hautes capacités, la hardiesse, loyauté et prud'homie du bon duc Milon, lui donna en mariage sa propre sœur appelée Berthe et le fit comte d'Anjou.

[1] *Notices archéologiques*, 1re série, III.

[2] Je prie le lecteur de se reporter à mes *Notices* en ce qui concerne la partie archéologique.

[3] Bourdigné, IIe partie, ch. IX, X, XI.

De ce mariage sont issus quatre fils : Roland, Thierry, dont nous parlerons tout à l'heure, Geoffroy, qui fut tué jeune dans une bataille que l'empereur, son oncle, livra contre les payens en Danemark, et Beaudoin qui assista à la bataille de Roncevaux. Le bon comte Milon périt en Espagne en combattant à la tête de ses gens d'armes le payen Aygoland, après avoir éprouvé les plus merveilleuses aventures. Il eut pour successeur son fils Thierry en l'an 880 (*sic*), au temps duquel Aygoland fut occis et les Espagnes soumises à la domination de l'empereur Charles. Mais les rois sarrazins Marsile et Balligand s'étant révoltés corrompirent Ganelon par dons et promesses. Bourdigné nous raconte ensuite comment périrent à Roncevaux le paladin Roland, les douze pairs et tant de preux chevaliers et gens d'armes. Puis nous voyons le roi Marsile descendre en enfer tandis que les anges emportent Roland en paradis. Il faut remarquer que pour notre auteur Roland est comte du Mans tandis que son frère Thierry est comte d'Anjou.

Ce brave preux ne laissa pas passer la trahison de Ganelon sans en tirer la vengeance prescrite par les lois de la chevalerie. Après la mort de Roland, si traîtreusement mis à mort, Thierry va trouver l'empereur Charles, jette son gant de bataille et appelle Ganelon en combat singulier. Mais ce lâche prend la fuite ; les traîtres sont toujours lâches. Il fut repris et un sien cousin, appelé Pinabel, plus brave que lui, releva le gant qu'avait jeté Thierry. Le combat eut lieu en champ clos entre Pinabel et Thierry. Bourdigné

nous raconte toutes les péripéties de cette lutte chevaleresque. Je ferai grâce à mes auditeurs des horions échangés par les vaillants champions; le bon droit triompha; Pinabel fut tué dans ce duel judiciaire et Ganelon, condamné par l'Empereur et les barons, fut écartelé vif.

Le comte Thierry, moins heureux contre les Normands qu'il ne l'avait été en combattant le champion du traître Ganelon, ne put arrêter les payens qui, ayant fait le siège d'Angers, prirent la ville d'assaut et massacrèrent les habitants. Le bon comte Thierry fut lui-même brûlé vif par ces sauvages envahisseurs et mourut martyr de la foi en 859[1]. Ainsi périt le dernier comte d'Anjou de la famille de Charlemagne, et après lui le comté fit pour quelque temps retour à la couronne, sous Charles le Chauve, dont Bourdigné fait un comte d'Anjou. Notre auteur ne manque jamais d'imaginer une nouvelle réunion de l'Anjou à la couronne quand la série des comtes paraît s'interrompre et qu'un anneau manque à la chaîne.

Je n'ai pas besoin de dire que tout ce qui précède est une fable empruntée à la chronique du faux Turpin et aux chansons de gestes du cycle carolingien. Le roman des Quatre Fils Aymon, celui d'Aygoland, la Chanson de Roland ont fourni à notre soi-disant historien une ample moisson qu'il a soigneusement recueillie. Quelques exemples en fournissent la preuve.

Dans un passage des Quatre Fils Aymon on voit

[1] Bourdigné oublie qu'un peu plus haut il a fait mourir Milon, père et prédécesseur de Thierry, en 880; il a sans doute voulu dire en 780. Il n'avait aucune idée nette en matière de dates.

Roland se présenter devant Charlemagne et lui tenir ce langage :

Sire, dist lo vallés, Rollans m'appelle-on
Et fuis nés en Bretaigne tot droit à Saint-Fagon,
Fix sui vostre seror à la clère façon
Et le buen duc d'Angiers qu'on appelle Milon.

Le roman italien *Reali di Francia*, extrait de nos vieux romans de chevalerie, raconte aussi que Roland était fils de Berthe, sœur de Charlemagne, et de Milon, comte d'Aglante[1].

Le combat singulier de Thierry et de Pinabel est pris mot pour mot dans la *Chanson de Roland :*

... Quand Charles voit que tous lui font défaut
Il s'assombrit et sa tête s'affaisse.
Il a tel deuil qu'il se dit malheureux;
Mais devant lui s'avance un chevalier,
C'était Thierry, frère du duc d'Anjou.
... Courtoisement il dit à Charlemagne :
Beau sire Roi, ne vous troublez ainsi :
... Quel tort qu'ait fait Roland au comte Gane,
Votre service eût dû le garantir;
Gane est felon de ce qu'il l'a trahi;
... Et s'il a parents qui démentir me veuillent,
Par cette épée à mon flanc que j'ai ceinte
Je soutiendrai mon arrêt sur le champ.
... Devant le roi Pinabel est venu, etc.

Il faudrait pouvoir tout citer; mais il est facile de mettre en regard le texte de Bourdigné et celui de la Chanson de gestes, si connu aujourd'hui, grâce aux travaux dont il a été l'objet.

[1] *Hist. littér. de France*, tome XXII, p. 683. — *Revue d'Anjou*, 1854, tome I. La Chanson de Roland, par M. Baret.

Les personnages qui figurent dans ces récits romanesques ne sont pas purement imaginaires toutefois. Divers diplômes de Pépin et de Charlemagne mentionnent un duc Milon parmi les *proceres* de la cour de ce temps, mais sans dire qu'il ait été comte d'Anjou, ni beau-frère du roi des Francs[1]. Un comte Théodoric est mentionné plusieurs fois dans les *Annales* d'Eginhard ; il est qualifié *propinquus regis ;* il conduisit une expédition contre les Abares sur les bords du Danube, mais il n'est pas dit non plus qu'il fût comte d'Anjou[2]. Il est probable que les légendaires et les poëtes qui ont raconté ou chanté les exploits des guerriers de Charlemagne, ont emprunté à l'histoire des noms restés célèbres, mais qu'ils ont accepté sans examen tous les récits populaires et ont amplifié et embelli leurs merveilleux exploits.

Le personnage de Roland est historique, mais nous ne savons de lui qu'une seule chose, c'est qu'il fut gouverneur des Marches de Bretagne et qu'il fut tué à Roncevaux. Trois lignes d'Eginhard renferment tout ce qu'on peut affirmer sur ce célèbre paladin[3].

Quant à la prise d'Angers par les Normands c'est un fait historique ; mais Bourdigné s'est trompé de date ; ce n'est pas en 859, mais huit ans plus tard seulement, vers 867, après la mort de Robert le Fort, que les pirates du Nord s'emparèrent de la ville.

[1] D. Bouquet, tome V, *Diplomata*.

[2] Eginhard, ann. 782, 791.

[3] ... In quo prælio Eggihardus regiæ mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Rotlandus britannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur. (Vita Karoli.)

Nos historiens modernes, tout en rejetant les exploits fabuleux de Milon et de Thierry, les font encore figurer parmi les comtes d'Anjou [1]. Je crois pour ma part que c'est à tort, et qu'à l'époque où se place leur domination légendaire, l'histoire nous fournit des noms plus sérieux et plus authentiques. N'oublions pas que pour Bourdigné, qui fait de Roland un comte du Maine et non d'Anjou, Milon et Thierry occupent l'Anjou sans interruption depuis les premières années du règne de Charlemagne jusqu'en 859. Il faudrait même dire jusqu'en 867, puisque c'est à cette époque qu'eut lieu la prise d'Angers par les Normands et qu'il fait mourir Thierry après le siége.

Or, Roland, qui a bien été gouverneur des Marches de Bretagne, est mort en 778. En 786, nous trouvons le sénéchal Audulfe ou Autulfe qui conduisit une expédition contre les Bretons [2]. Un diplôme de l'empereur Louis le Pieux rappelle que divers biens appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, située dans la banlieue d'Angers et fondée par l'illustre évêque Licinius (saint Lézin, évêque d'Angers), avaient été donnés en bénéfice au comte Audulfe. Le pieux empereur rendit ces biens au couvent [3]. Il y a tout lieu de croire que ce comte

[1] Bodin, *Recherches sur le Bas-Anjou*, Ire partie, ch. xv, xvi, xvii. — Voir aussi les notes de M. Godard-Faultrier sur Bourdigné.

[2] Eginhard, ann. 786.

[3] ... Quod de rebus quas idem Licinius præsul eumdem monasterium donaverat, quædam res quas hactenùs *Autulfus quondàm comes* ad beneficium habuit... de præscriptis rebus quas præfatus *Autulfus quondàm comes* ad beneficium habuit... (D. Bouquet, tome V, n° 13.)

qui gouvernait les Marches de Bretagne était comte d'Anjou plutôt que le Thierry qui guerroyait contre les Abares.

Vers 839, la chronique du moine Odon, de Saint-Maur, nous parle du comte Rorgon. Louis le Pieux avait donné à son fils Pépin non seulement l'Aquitaine, mais aussi le comté d'Anjou avec ses abbayes et les domaines du fisc royal. Le comte Rorgon reçut de son souverain l'abbaye de Glanfeuil en Anjou, la fit rebâtir et l'enrichit de diverses donations[1]. Des diplômes confirment ce récit qui a par conséquent une grande valeur historique. Rorgon était frère de Gauzbert, abbé du monastère de Saint-Maur, et Gauzlin, son fils, y embrassa la vie religieuse. L'évêque d'Angers était alors Dodon[2].

Un peu plus tard Charles le Chauve, dans un diplôme du 1er mai 845, confirme un don fait par le comte Théobald, abbé de Saint-Jean-Baptiste, et par sa femme Hildegarde, à ce couvent[3]. Cette double qualité

[1] Augustissimæ recordationis Ludovicus Pipino filio suo cum reliquis quæ magnitudini celsitudinis illius visa sunt etiam *Andegavensem contulit comitatum*, cum abbatiis et fiscis in eodem pago sitis... Jàm tempore piissimi Augusti Ludovici cum paucissimis numero villarum ab ipso imperatore *Rorigoni* religiosæ ac nobili memoriæ *comiti* collatus est. (Miracula et translatio S. Mauri abbatis, c. II. Bolland., januar., II, 337.)

[2] Quàpropter ego Rorgo comes, divino tactus amore, meæ prædium possessionis hereditariè, hoc est alodium nostrum quod est in pago Andegavo in conditâ maciacensi... Ego Dodo, gratià Dei, Andegavensis præsul... S. Rorgonis comitis. S. Bilechildis uxoris ejus. S. Gauzberti, fratris ejus. (Cartul. S. Mauri, n° 34; voir aussi n° 33, ap. Marchegay, *Archives d'Anjou*, tome I.)

[3] Ex monasterio S. Joannis abbas (Theobaldus) quod est situm

de comte et d'abbé ne doit aucunement étonner. Cet abbé marié est un grand seigneur parfaitement laïque, car à cette époque on donnait en fief des abbayes aux comtes ; on en trouve de nombreux exemples.

Sous le même règne, une donation fut faite à l'abbaye de Saint-Serge par le comte Gérard et confirmée par le roi. Ce comte Gérard était aussi un abbé laïque qui gratifiait du don de deux villas le monastère à lui donné en commende[1].

M. Port pense que les comtes Théobald et Gérard, dont nous venons de parler, sont des comtes-abbés de cour, vivant à la suite du roi et non de vrais comtes d'Anjou[2]. Il est certain qu'on ne pourrait les placer que dans un temps assez resserré, entre 840, époque de l'avènement de Charles le Chauve, et 851, date à laquelle nous voyons l'Anjou gouverné par un autre comte. Les textes d'ailleurs ne disent pas positivement qu'ils aient été comtes d'Anjou, et d'autre part des comtes étrangers au pays peuvent avoir possédé des abbayes situées dans cette province. Il n'est pas impossible cependant qu'ils aient gouverné le comté ; ils y

sub mœnibus Andegavensis sedis... (Don par Théobald et sa femme Hildegarde au monastère de Saint-Jean-Baptiste.) — Le diplôme suivant, qui renferme la confirmation royale du 1er mai 845, qualifie le donateur *comes noster, comes vel abbas*. (Arch. de Maine-et-Loire. Série G. n° 689, vol. de copies ; fol. 74, 75.)

[1] ... Dilectus nobis comes noster Gairardus... ex abbatiâ S. Sergii seu S. Godeberti confessoris cujus corpus ibi requiescit... ad nostram accedens clementiam... eodem Gairardo comite vel abbate constitutum est... (Cartul. S. Sergii, reconstitué par M. Marchegay, f° 7. — D. Bouquet, tome VIII. Diplom. Caroli Calvi, n° 65.)

[2] Introd. au Dictionn. de Maine-et-Loire.

étaient rattachés au moins par des liens plus certains que le Thierry de la légende auquel M. Port ne fait même pas l'honneur de le nommer. Notre savant archiviste cite cependant Milon, d'après les Chansons de gestes, mais pour mémoire seulement; je crois qu'il est parfaitement dans le vrai.

Le comte Eudes est au contraire un personnage authentique; il est mentionné en qualité de comte d'Anjou dans les documents diplomatiques. C'est lui qui, en 851, échangea le vieux palais des comtes d'Anjou avec l'évêque Dodon contre le terrain où s'est depuis élevé le château d'Angers, d'après une charte aujourd'hui bien connue et souvent citée[1]. Le même comte Eudes fit aussi confirmer une donation au profit de l'abbaye Saint-Aubin[2]. Ce comte Eudes étant un personnage parfaitement historique, qui a très certainement gouverné l'Anjou, il va de soi que Bourdigné n'en a pas plus parlé que de Théodulf, de Sigulf et de Beppolen, qui sont aussi des ducs et des comtes authentiques.

Les longs et fabuleux règnes de Milon et de Thierry sont donc remplacés par ceux d'Audulfe, de Rorgon et d'Eudes, entre lesquels il faut peut-être intercaler Gérard et Thibaut. Si Thierry avait gouverné l'Anjou jusqu'à la prise d'Angers par les Normands, il aurait

[1] ... Quia Dodo venerabilis Andegavorum episcopus et Odo illustris comes... dedit etiam præfatus Dodo episcopus antedicto Odoni comiti... anno XI regnante Carolo gloriosissimo rege. (*Gallia christ.*, tome XIV. Instrum. eccles. Andeg., n° 4.)

[2] ... Deprecatione pro intercessione ipsius loci rectoris Odonis illustris comitis. (Cartul. S. Albini, f° 5, r°.)

vécu jusqu'en 867, et nous venons de voir que dès 851 Eudes était comte d'Anjou. Nous verrons bientôt apparaître Robert le Fort, qui mourut lui-même avant la prise d'Angers. Reléguons donc Thierry avec les autres héros des romans chevaleresques dont nous a gratifiés Bourdigné.

Vers la même époque vivait un comte Vivien, dont Grandet, dans sa *Notre-Dame angevine*, a fait un comte d'Anjou. Vivien fit en effet des donations à l'abbaye de Cunault en 844 [1], et c'était certainement un personnage considérable. Il figure en qualité de comte et d'abbé de Saint-Martin dans diverses chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tours en 845, 846, 849; mais rien ne prouve qu'il ait été comte d'Anjou [2]. Il est bien probable qu'il n'a pas pu l'être, car dans une charte du mois de mai 846 on voit figurer à la fois Vivien, comme abbé de Saint-Martin, et un comte du nom d'Eudes avec sa femme Guandilmode, comme donateurs [3]. Si ce comte Eudes est celui qui a fait à Angers l'échange de 851, il aurait occupé le comté d'Anjou précisément à l'époque où Vivien était abbé de Saint-Martin. Il n'y a donc pas d'intermédiaire connu entre Eudes et Robert le Fort. Mais avant de parler de ce dernier, il faut s'occuper d'autres comtes qui ont joué un grand rôle en Anjou au IXe siècle.

[1] *Notre-Dame angevine*, f° 167.

[2] Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, par M. Mabile, n°s 13, 21, 47, 100.

[3] *Ibid*, n° 101.

IV. — Comtes bretons.

Après la mort de Thierry, d'après Bourdigné, le roi de Bretagne, Nomenius, voulant s'emparer de l'Anjou, vint mettre le siège devant Angers; mais saint Maurille, ancien évêque d'Angers, lui étant apparu, le frappa de son bâton pastoral sur la tête; le comte en accoucha malade, suivant la pittoresque expression de notre auteur, et mourut peu après. Son fils Herispogius fit soumission au roi Charles le Chauve qui lui donna en récompense le comté d'Anjou dont il fut le trentième comte. Mais Herispogius fut tué peu après dans une guerre, par un sien cousin et compétiteur, Salomon, qui s'empara du duché de Bretagne. Salomon rendit le comté d'Anjou à Charles le Simple pour gagner son alliance; ainsi l'Anjou fit de nouveau retour à la couronne [1].

Tout n'est pas faux dans ce récit; mais s'il n'est pas absolument contraire à la vérité, il la côtoie seulement sans la pénétrer. Et d'abord il renferme une grave interversion de date. Il place l'invasion de Nomenoë en Anjou, et les relations de ce roi breton et de son fils Erispoë avec Charles le Chauve après la prise d'Angers par les Normands, tandis que ces évènements très multiples et très compliqués, dont Bourdigné ne fait qu'un récit succinct, ont tous eu lieu avant la prise d'Angers par les Normands et la reprise de cette ville par Charles le Chauve, laquelle n'eut lieu que du temps de Salomon.

[1] Bourdigné, IIe partie, ch. xv.

L'erreur chronologique commise à ce sujet par Bourdigné bouleverse toute l'histoire d'Anjou au IXe siècle et la remplit de confusion.

Erispoë a-t-il été comte d'Anjou? Bodin l'admet encore sur la foi de Bourdigné [1] et en fait un comte de deçà Maine, c'est-à-dire de la portion de l'Anjou située à l'est de cette rivière et sur sa rive gauche. M. Godard-Faultrier ne pense pas qu'Erispoë ait été comte d'Anjou, mais il croit que les comtes bretons ont exercé une domination momentanée sur la partie de l'Anjou située au delà de la Maine, c'est-à-dire à l'ouest et sur la rive droite de la rivière [2]. Cette opinion inverse de celle adoptée par Bodin est assurément beaucoup plus près de la vérité. Je pense toutefois que la domination des comtes bretons sur le territoire d'outre-Maine s'est prolongée pendant assez longtemps. C'est un point de l'histoire d'Anjou fort obscur et très intéressant à élucider.

Lambert était un comte de Nantes qui a joué un grand rôle dans les évènements des règnes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve. Il fut d'abord au service des rois Francs, car il figure dans l'expédition de Louis le Pieux contre Murman, comte breton, en 818; il commandait alors la frontière franque contre les Bretons [3]. Quelques années plus tard, en 825, il combattait encore contre les mêmes ennemis [4]. Mais il devait bientôt trahir la cause des rois Francs et passer au service des comtes

[1] *Recherches sur le Bas-Anjou*, Ire partie, ch. XVII.
[2] Notes sur Bourdigné.
[3] Ermoldus niger, c. III.
[4] Eginhard, ann. 825.

de Bretagne, qui tendaient alors à s'étendre au delà de leurs anciennes limites et à s'emparer de toute la frontière franque. En 835, il remporte sur les troupes de Louis le Débonnaire une cruelle victoire dans laquelle périrent Eudes, comte d'Orléans, Guillaume, son frère, comte de Blois, Guy, comte du Mans, et Teuton, abbé de Saint-Martin [1]. Le breton Nomenoë, avec l'aide de Lambert, envahit, en 843, le pays nantais; Renaud, comte de Nantes pour le roi de France, est tué et toute la contrée ravagée [2]. Lambert s'empare des pays d'Herbauges, de Tiffauges et des Mauges et les donne en bénéfice à ses fidèles [3]; puis il attaque l'Anjou à la tête des Bretons et défait les marquis de Charles jusque sur le pont de la Maine [4]. Nomenoë s'avançait jusqu'au Mans quand une invasion normande l'oblige à reculer. Deux ans plus tard un traité intervenait entre Charles le Chauve et Nomenoë, mais celui-ci, en dépit du traité, envahit de nouveau l'Anjou en 849, brûle l'abbaye du Montglone [5], et avec sa perfidie

[1] Chron. Rainaldi archidiac. Andeg.

[2] Annal. S. Bertini, 843.

[3] Landbertus autem qui hæc omnia perpetrarat, comitatum Namneticum invadens militibus suis distribuit, scilicet Gauferio nepoti suo regionem Herbadillam, Rainerio Metallicam, Girardo Theofalgiam, quæ omnia illi jure hereditario concessit. (Chron. Namnet.) — Voir aussi : Chron. Rainaldi; Chron. S. Sergii, ann. 843. (Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou.*)

[4] Landbertus cum Britonibus quosdam Karoli marchionum Meduanæ ponte interceptos perimit. (Annal. S. Bertini, 844.)

[5] *Versiculi de eversione S. Florentii;* Marchegay, p. 201. — *Hist. eversionis monasterii S. Florentii*, ap. D. Martène, *Thesaurus anecdotum*, col. 843-844. — Dipl. de Charles le Chauve des 23 juillet 848 et 15 janvier 849. *Cod. niger S. Florentii Salmur.*, nos 2, 6.

accoutumée, disent les chroniques franques, s'empare d'Angers et des pays circonvoisins [1]. Nomenoë resta maître des comtés de Nantes et de Rennes et de la partie de l'Anjou et du Maine, située à l'ouest de la Mayenne. Enflé par ses conquêtes, il méprisait le roi des Francs et voulait lui-même prendre le titre de roi [2]. Il mourut en 851.

Quant à Lambert, il paraît s'être réconcilié avec Charles le Chauve, qui lui confia le gouvernement des pays situés entre la Seine et la Loire. Il fit périr par ruse Vivien, homme puissant, peut-être le comte abbé de Saint-Martin, dont nous avons déjà parlé; puis il fut tué lui-même, avec beaucoup d'autres, par Gozbert, comte du Mans; mais Gozbert fut mis à mort par ordre de Charles le Chauve. Ces évènements se passèrent en 852, d'après les Annales de Saint-Bertin; quelques années plus tard, d'après d'autres chroniques [3].

Rien de plus obscur, du reste, que les évènements de cette époque. D'après les chroniques bretonnes, Lambert paraît avoir possédé d'une manière à peu près indépendante les portions des comtés du Maine et d'Anjou qu'il avait conquises pour le comte de Bretagne. Sa tyrannie ayant en effet soulevé contre lui les

[1] Nomenoius Brito consuetâ perfidiâ Andegavis et vicina eis circumquàque loca invadit. (Annal. S. Bertini, 849.)

[2] Nomenoius igitur valde superbus urbem Namneticam, Redonicam ac etiam Andegavense territorium et Cenomanense usque ad Meduanam invasit. His autem urbibus et territoriis nominatis in suâ ditione assumptis, superbior extitit et potentior, contemptoque omnino jure Francorum regio, regem se fieri posse existimavit. (Chron. Namnet.)

[3] Annal. S. Bertini, 852. — Annal. Mettens., 857.

réclamations de l'évêque de Nantes, il encourut la disgrâce de Nomenoë qui le menaça de marcher en armes contre lui. Il abandonna Nantes et se réfugia à Craon, qui faisait alors partie du territoire de Nantes et appartenait à l'abbaye de Saint-Clément, dont sa sœur était abbesse [1]. De là il exerça de grands ravages sur les contrées voisines. Plusieurs comtes s'étant coalisés furent par lui vaincus; Guy, comte du Mans, l'ayant attaqué, ne fut pas plus heureux que les autres et fut aussi mis en déroute. Ses ennemis vaincus, Lambert éleva une forteresse sur les bords de l'Oudon (le château de Craon) et, s'emparant par la violence de tout le territoire angevin jusqu'au point où la Maine se jette dans la Loire, il conserva toute la rive droite de la rivière jusqu'à la fin de sa vie. Il fut enterré à Savennières, au cœur de l'Anjou [2].

Ce récit de la chronique de Nantes est assez confus et groupe, suivant la mode des légendaires, en un seul faisceau des événements de dates diverses. La trahison de Lambert, la bataille de 835, l'envahissement du territoire angevin en 849, tout cela semble s'être passé en un seul trait de temps. Je ne veux retenir de ce récit,

[1] ... Quibus mandatis Lambertus nimis pavefactus fugit usque Ciron (id est Credonem) tunc temporis territorii Namnetici vicum jure S[ti] Clementis civitatis Namneticæ monasterio pertinentem cui abbatissa hujus Lamberti soror nomine Doda præsidebat. (Chron Namnet.)

[2] ... Devictis itaque sibi resistentibus, castrum super ripam Uldonis composuit et accipiens indè in dominicatu suo Andegavense territorium sicut Meduana in Ligerim descendit, et illud territorium tenuit violentiâ suâ usque ad finem vitæ suæ et in territorio Andegavensi apud Saponarias sepultus fuit. (Chron. Namnet.)

vrai au fond malgré sa forme trop condensée, qu'un seul point, à savoir : la possession de la partie occidentale de l'Anjou et du Maine par les Bretons au temps de Lambert et de Nomenoë.

Lambert a possédé, en outre, à titre privé, des terres en Anjou et a fait un don à l'abbaye S. Aubin, ainsi que le prouve une charte de ce monastère [1].

Le territoire angevin réuni au comté de Nantes resta aux mains des comtes bretons après la mort de Nomenoë, et malgré la réconciliation de Lambert avec Charles le Chauve, opérée peu de temps avant la mort du redoutable comte de Nantes. Erispoë ayant succédé en effet à son père Nomenoë, en 851, vint à Angers rendre hommage à Charles le Chauve qui, en échange de cette soumission, lui permit de porter les insignes royaux et lui confirma la possession des comtés de Nantes et de Rennes et du territoire de Retz [2]. Cette confirmation des conquêtes de Nomenoë s'étendit aussi à la portion de l'Anjou et du Maine située sur la rive droite de la Mayenne, car dans ses diplômes, Erispoë rappelle que ses états s'étendent jusqu'aux rives de cette rivière [3]. Charles le Chauve, en 856, ayant fiancé son fils Louis à la fille d'Erispoë, donna à celui-ci le duché du Mans jusqu'à la route qui conduit de Paris à Tours [4].

[1] Ego Lambertus divinâ annuente clementiâ... Lambertus comes. Usmar, archiep. Turon. Actard, episc. Namnet. Dodo, episc. Andeg. (Cartul. S. Albini, f° 5.)

[2] Annal. S. Bertini, 851.

[3] Ego Erispoë, princeps Britanniæ provinciæ et usque ad Meduanum fluvium, donavi S^{to} Salvatori, etc. (D. Lobineau, Pr. de l'hist. de Bretagne, col. 55.)

[4] Annal. S. Bertini, 856. (Trad. Guizot.)

C'est donc à tort que Bodin fait d'Erispoë un comte d'Anjou de deçà Maine. Les textes prouvent exactement le contraire; c'était la portion de l'Anjou et du Maine située au delà de la Mayenne dont il était en possession. Ce n'était point un comté distinct, mais une annexe de celui de Nantes.

Ce même territoire d'outre-Maine appartenait encore à Salomon, son successeur, lorsqu'au siège d'Angers sur les Normands, il vint prêter son concours à Charles le Chauve; la Bretagne s'étendait alors jusqu'aux portes d'Angers [1]. Salomon possédait aussi des domaines privés en Anjou [2], et prenait dans les actes, comme son prédécesseur, le titre de dominateur de la Bretagne, jusqu'à la Maine [3]. La domination des rois ou comtes bretons sur la partie occidentale de l'Anjou n'a donc pas été éphémère et momentanée; elle s'est prolongée pendant les règnes de Nomenoë, d'Erispoë et de Salomon.

Les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Bretagne, pensent qu'elle dura jusqu'au règne d'Alain Barbe Torte, qui possédait, du reste, l'abbaye de Saint-Serge, dont il fit don à l'évêque d'Angers, Rainon [4]. Elle n'au-

[1] ... Et quia Medana fluvius à partibus Britanniæ urbis murum alluebat, Salomoni Britonum regi mandat ut contractis auxiliis citiùs adventaret, ut communem hostem communibus viribus expugnarent. (Chron. S. Sergii, ann. 873. — Voir aussi *Annal. Mettens.*, eod. anno.)

[2] ... Et vinum partis suæ de pago Andegavensi cum Britonibus suis collegit. (Ann. S. Bertini, 869.)

[3] Dominante Salomone Britanniam usque Medanum flumen; Actardo episc. in Namnetis. Courantgeno episc. in Venetis. (D. Lobineau, Pr. p. 64.)

[4] D. Lobineau, Pr. de l'*Hist. de Bretagne*, p. 65.

rait cessé qu'après les terribles invasions normandes et les guerres civiles qui désolèrent la Bretagne au commencement du xe siècle. Foulques le Roux aurait profité de ces tristes circonstances pour étendre la domination angevine au delà de la Maine. Il aurait ensuite donné en dot à sa fille Roscille ce même territoire en la mariant à Alain Barbe Torte, en secondes noces. Cette dot dut faire promptement retour à l'Anjou, Roscille n'ayant pas laissé d'enfants. Les savants auteurs qui ont émis cette opinion s'appuient sur un document déposé à la Tour de Londres [1]. M. Port paraît faire durer au contraire la domination bretonne sur l'Anjou d'outre-Maine jusqu'à la bataille de Conquereux gagnée sur Conan, comte de Bretagne, par Foulques Nerra [2]. Si le document cité par D. Morice et D. Lobineau était exempt d'erreur il trancherait la question; mais il est postérieur aux faits de près de deux siècles et n'est pas d'une exactitude absolue [3].

Quant aux territoires poitevins d'Herbauges, de Tifauges et des Mauges, les Bretons les conservèrent pendant tout le xe siècle. Un traité passé entre Alain Barbe-Torte et le duc d'Aquitaine, Guillaume Tête d'Étoupe,

[1] Comes Fulco et Tescindis comitissa habuerunt tres filios... Roscillam Alani comitis dicti de Barbatorta uxorem... (Registre conservé à la cour de Londres, composé par ordre de Foulques IV. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. III. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, l. I.)

[2] Introd. au *Dict. de Maine-et-Loire*, p. 10.

[3] Le document en question fait de Tescinde la femme de Foulques le Roux et de Roscille, sa fille. Tescinde était sa belle-mère et non sa femme. La femme de Foulques s'appelait Roscille; mais il n'est pas impossible qu'elle ait eu une fille du même nom qu'elle.

en précisa les limites. Elles suivaient le Layon en remontant son cours depuis son embouchure dans la Loire, à Chalonnes, jusqu'à son confluent avec l'Hirôme, puis cette rivière jusqu'à Pierrefite et enfin le Lay jusqu'à son embouchure dans l'Océan [1]. Une partie de cette région devait être plus tard réunie à l'Anjou par Foulques Nerra.

V. — Comtes de la maison de France.

Voici en quels termes Bourdigné parle de l'avènement de Robert le Fort au comté d'Anjou :

« Il est à noter en cest endroit (puis que l'hystoire nous en présente l'opportunité) que en ce temps que Torquatius estoit forestier et gouverneur d'Anjou le roy Charles le Chauve, lequel jamais ne fut las de honorer et enrichir bons chevaliers, avoit donné le conté d'Anjou Oultre-Mayenne (duquel le siège principal estoit en la ville de Chasteauneuf) à ung jeune prince nommé Robert, lequel, comme plusieurs veullent dire, estoit yssu des ducz de Saxonne. Ce Robert, conte du conté d'Anjou Oultre-Mayenne, fut pour sa vaillance constitué maréchal de France et luy fut donné le conté de Paris [2]. »

Notre auteur passe très rapidement sur la vie de Robert dont il paraît peu connaître les évènements.

[1] ... De quibus cum comite Pictaviensi Guillelmo cognomento Caput de stupis finem fecit, sicut ipsi pagi terminant. Id est à flumine Ladionis in Ligerim descendente usque ad Irumnam flumen et Petram fictam et Ariacum et flumen Ledii quod in mare occidentale decurrit. (Chron. Namnet.)

[2] Bourdigné, IIe partie, ch. xv.

Autant il est prolixe sur les personnages imaginaires, autant il est succinct quand il s'agit de personnages historiques. Il donne pour successeur à Robert l'aîné de ses fils Eudes, qu'il appelle quelquefois Hugues, qui fut comte de Paris et d'Anjou et devint roi de France. Il termine par ces mots le court chapitre consacré à la famille de Robert :

« Mais nous laissons icy à parler des contes d'Anjou oultre-Mayenne, pour retourner aux contes d'Anjou de deçà Mayenne, desquelz est nostre principalle matière, pour ce qu'ilz tenoient Angiers la ville capitalle d'Anjou. Et pourtant sont-ilz en ces présentes Annales et cronicques nommés simplement au renc des contes d'Anjou, sans faire nombre de ceulx de oultre-Mayenne. »

Un peu plus loin il nous dit que Robert, frère d'Eudes, tint aussi pendant sa vie le comté d'Outre-Mayenne[1].

Ainsi pour notre auteur, Robert le Fort et son fils Eudes ont été comtes d'Anjou, mais seulement de la partie du comté située à l'ouest de la Maine et leur chef-lieu était Châteauneuf. A Angers régnait en même temps la famille de Torquat dont je parlerai ci-après. Tous nos historiens ont suivi Bourdigné sur ce point, et c'est même tout récemment que M. Mabile, et après lui M. Port, ont combattu cette vieille opinion.

Je ne veux pas rappeler ici tous les faits du gouvernement de l'illustre Robert le Fort; mais seulement préciser quelques dates.

L'origine de Robert le Fort n'est pas connue d'une

[1] Ch. XVIII.

manière précise; on croit généralement qu'il était d'une famille saxonne. M. de Barthélemy le considère comme fils de Guillaume, comte de Blois, frère d'Eudes, comte d'Orléans[1]. Le comté de Blois paraît avoir été le premier domaine féodal qui ait appartenu à Robert le Fort. C'est ce qui semble résulter d'une charte constatant un échange passé entre l'évêque Actard de Nantes et le comte Robert, à Blois, au mois de mai 865 [2]. Robert avait commencé par s'allier à Pépin d'Aquitaine et aux Bretons [3]; mais en 861, au plaid de Mehun, il se rapproche de Charles le Chauve, et depuis ce moment il guerroie pour le roi contre les Bretons et les Normands [4].

Il résulte de toutes les chroniques qu'il était à la fois comte d'Anjou et gouverneur de la Marche de Bretagne, laborieuses fonctions qui ne pouvaient être remises en de meilleures mains que celles de ce vaillant guerrier[5]. Robert reçut en 865 les comtés d'Autun et de Nevers en échange de celui d'Anjou que Charles le Chauve avait donné à son fils Louis [6]; mais cette substitution fut de courte durée, car dès 866 ou 867,

[1] De Barthélemy, *Revue des Questions historiques*, 1873. Origine de la maison de France.

[2] Mabile, *Introd. aux chron. d'Anjou*. Pièces justif. n° 1.

[3] Annal. S. Bertini, 859.

[4] Annal. S. Bertini, 861, 862, 864, 865, 866. — Annal. Mettens., 861.

[5] Rodbertus, *comes Andegavensis*, aggrediens duos cuneos de Normannis qui in Ligeri fluvio residebant... (Annal. S. Bertini, 864.)

[6] Rodberto qui *marchio in Andegavo* fuerat, cum aliis honoribus quos habebat comitatum Autissiodorensem et comitatum Nivernensem donavit. (Annal. S. Bertini, 865.)

il avait repris ses fonctions de comte d'Anjou, si tant est qu'il les ait jamais quittées.

Après la mort héroïque de Robert le Fort à Brissarthe en 866 ou 867, les Normands ne trouvant plus devant eux d'obstacles sérieux, puisque l'armée de résistance s'était dispersée, pillent et ravagent l'Anjou et s'emparent d'Angers resté sans défense et vide d'habitants[1]. Ils en restèrent maîtres pendant six ou sept ans, jusqu'au siège qu'en fit Charles le Chauve en 873, avec l'aide du breton Salomon.

C'est donc entre 861 et 867 que se placent les exploits de Robert le Fort en Anjou. A cette époque tout le territoire d'outre-Maine appartenait incontestablement aux Bretons, comme nous l'avons vu ci-dessus, et en 873, six ou sept ans après la mort de Robert, Salomon possédait encore ce même territoire. Il est donc absolument impossible que Robert le Fort ait été, comme le disent Bourdigné et après lui tous les historiens qui n'ont pas vérifié les sources, comte du pays d'outre-Maine seulement. Il possédait certainement Angers que sa mort laissa vide de défenseurs et d'habitants.

On place à Châteauneuf le chef-lieu du comté

[1] Namque Normanni, postquàm Robertum *Andegavorum comitem*, Ranulfum Pictavorum comitem, et alios multos generosæ stirpis viros, qui patriæ terminos armis tuebantur, Deo habitatoribus terræ adversante, occiderunt, cùm nemo inveniretur qui eorum violentiæ resisteret, sollicitati paucarum civitatum vel regionum direptione ex prædâ singulorum quantæ essent opes universarum animo prospicientes Andegaviæ civitatem, civibus fugâ dilapsis, vacuam reperientes ingrediuntur. (Chron. S. Sergii, ann. 873.)

d'Outre-Maine et l'on ne se donne pas la peine de regarder la carte. Châteauneuf est situé sur la Sarthe et non sur la Mayenne, et si cette rivière eût été la limite orientale du comté de Robert le Fort, il serait au moins étrange que le comte Robert eût fixé sa principale demeure chez son voisin le comte de deçà-Maine et non pas chez lui à l'ouest de la Mayenne. Cette rivière était au contraire la limite occidentale de la Marche d'Anjou ; c'est ce qui résulte de tous les textes contemporains.

On opposera sans doute le *Gesta consulum Andegavensium*, dont l'autorité a été fort ébranlée de nos jours par les travaux de M. Mabile. Et cependant le *Gesta* lui-même ne dit pas ce qu'on lui fait dire. Il établit seulement que l'Anjou était divisé en deux comtés, mais il ne nomme pas le comte d'Outre-Maine, et par conséquent il ne contredit pas les documents ci-dessus cités[1]. L'auteur du *Gesta* qui écrivait sous le règne des Ingelgériens, paraît avoir ignoré Robert le Fort et n'avoir conservé, d'ailleurs, qu'un vague souvenir de la division du comté d'Anjou. Ce qu'il en dit peut tout aussi bien s'appliquer aux comtes bretons

[1] Datus est ei (Ingelgerio) eisdem intervenientibus et dimidius comitatus Andegavis civitatis ; quia ultrà Meduanam in Andegavo alter comes habebatur (de Ingelgerio). — Iste (Hugo) Fulconi Rufo sibi per aviam suam consanguinitate, sicut prædictum est et nobis traditum, conjuncto, integrum comitatum Andegavensium, qui priùs bipartitus erat, donavit (de Fulcone Rufo). — Et dimidium Andegavis comitatum ei in casamento donavit ; ultrà Meduanam alter comes habebatur. (*Hist. comit. Andeg.*, auctore Thoma Pactio lochias. *Chron. d'Anjou*, édit. Marchegay.)

qu'à d'autres ; il ne précise rien. Bourdigné est allé plus loin et a attribué à Robert le Fort et à son fils Eudes la partie du territoire angevin qui appartenait alors aux comtes bretons ; mais cette opinion ne repose sur aucun document ancien et de quelque valeur.

Revenons à la famille de Robert le Fort. Celui-ci laissait deux fils : Eudes et Robert ; mais comme ils étaient trop jeunes l'un et l'autre pour lui succéder, le comté d'Anjou et celui de Tours avec l'abbaye Saint-Martin et autres bénéfices furent donnés à Hugues, dit *le clerc* ou *l'abbé*, par le roi dont il était cousin[1]. Cet Hugues, qualifié *vir strenuus* par les chroniques, résista énergiquement aux Normands, alors maîtres de l'Anjou, sans obtenir toutefois de succès décisifs. En 869, il les combattit sur la Loire, soixante pirates périrent dans cette rencontre ; en 876 il faisait quelques prisonniers qu'il fit baptiser ; en 878 il appelait le roi Louis à son aide pour repousser les barbares qui avaient envahi les domaines d'Eudes[2]. Mais nos chroniques ne parlent pas de Hugues l'abbé au sujet du siège d'Angers, en 873, et il ne semble pas y avoir pris part.

Il mourut en 886 ou 887, à Orléans, et fut enterré à Saint-Germain d'Autun. Son duché fut donné par l'empereur Charles le Gros, à Eudes, fils de Robert le Fort, déjà comte de Paris, et qui alors soutenait avec l'aide de l'évêque Gozlin le siège qui est un des

[1] Annal. S. Bertini, 866. — Annal. Mettens., 867.
[2] Annal. S. Bertini, 869, 876, 878, etc.

évènements les plus mémorables de l'histoire de France [1].

Eudes ne régit que peu de temps les comtés d'Anjou et de Touraine. Cependant on cite de lui un document diplomatique d'après lequel il agit en qualité de comte et d'abbé de Saint-Martin [2]. Eudes étant monté sur le trône en 888, après la déposition de Charles le Gros, laissa les comtés de Touraine et d'Anjou à son frère Robert. Celui-ci figure dans un grand nombre d'actes en qualité de comte pendant le règne de Charles le Simple [3]. En 921 le comte Robert assiégea pendant cinq mois les Normands qui occupaient la Loire, mais n'ayant pu les chasser, il fit un traité avec eux par lequel il leur abandonna la Bretagne, qu'ils venaient de ravager, avec le comté de Nantes [4]. Toutes nos chroniques locales mentionnent l'élection de Robert comme roi de France. Hugues dit

[1] Annal. Mettens., 886. — Nos chroniques locales diffèrent un peu sur la date de la mort de Hugues l'abbé. Celles de Saint-Aubin et de Saint-Serge la placent en 886; celle de Vendôme en 887, celle de Saint-Florent en 888. Mais ces différences n'ont pas d'importance.

[2] Ego Odo misericordiâ Dei comes et pietate Dei abbas congregationis S[ti] Martini... Ego Odo, comes et abba, (Mabile, *Invasions normandes en Touraine*. Pièces justif. n° 5. Biblioth. de l'Ecole des Chartes, tome XXX.)

[3] Nos siquidem Robertus gratiâ ejusdem omnipotentis Dei gregis S[ti] Martini abbas sed et comes. (Blois, 22 mai 899. *Invasions norm.*, pièces just. n° 8.) — Rotbertus S. Martini quod dicitur ex basilicâ atque ejusdem B. Martini majoris scilicet monasterii gloriosus abbas nec non et comes. (*Idem*. n° 12.) — Voir aussi les n[os] 9, 13, 14, 15 des 13 septembre 900, 31 décembre 914, 3 novembre 915, 25 mars 920. (*Ibid.*)

[4] Rotbertus *comes* Northmannos qui Ligerim fluvium occupaverant per quinque menses obsedit. (Chron. Frodoard, ann. 921.)

le Blanc, son fils, lui succéda en 923 dans ses domaines et régit pendant longtemps les comtés d'Angers et de Tours. D'après une chronique poitevine, Charles le Simple ayant recouvré son royaume à la mort de Robert, permit à son fils Hugues de régir à sa place le duché qu'il avait gouverné[1]. On le voit en 923 lutter avec Héribert contre Charles le Simple et en 924 contre les Normands qui avaient ravagé ses domaines d'entre la Seine et la Loire[2]. Les chroniques lui donnent aussi souvent le titre de comte que celui de duc; car à cette époque la hiérarchie féodale n'avait pas encore imprimé aux titres de dignité un sens bien précis. Hugues le Blanc mourut en 956 laissant ses domaines à son fils Hugues dit Capet qui devait plus tard devenir roi de France. Il figure comme abbé de Saint-Martin dans une charte du 26 mars 931, par laquelle il abandonne aux chanoines divers domaines situés en Touraine et en Berry[3]. Il faut remarquer que dans aucun acte relatif aux comtes d'Anjou il n'est fait allusion au soi-disant comté d'Outre-Maine qu'ils auraient possédé exclusivement. Ils sont pure-

[1] Regnumque recuperans (Carolus) Hugoni filio Roberti ducatum permisit regendum. (Chron. S. Maxentii.)

[2] Hi tamen qui erant ex parte Roberti, Hugo scilicet filius ipsius et Heribertus cum cæteris victoriâ potiti Karolum cum Lothariensibus in fugam verterunt. (Chron. Frodoard, ann. 923.) — Ragenoldus cum suis Normannis qui nondùm possessionem inter Gallias acceperat terram Hugonis inter Ligerim et Sequanam depopulatur. (*Idem.* 924.)

[3] Hugo rector abbatie S. Martini... Signum Sanctæ Crucis domni Hugonis abbatis. (Mabile, *Introd. aux chron. d'Anjou*, pièces justif. n° 7.)

ment et simplement comtes d'Anjou dans les chartes comme dans les chroniques.

En un mot, depuis l'avénement de Robert le Fort jusqu'au xe siècle, le comté d'Anjou a toujours été gouverné par les princes de la maison de France, et nous avons montré qu'ils possédaient le comté d'Anjou dans son ensemble et non le territoire d'outre-Maine qui de leur temps appartenait, au contraire, ainsi que le pays des Mauges, aux comtes de Bretagne.

VI. — ORIGINE DES COMTES INGELGÉRIENS.

Notre annaliste, qui ne sait presque rien sur Robert le Fort et sur sa famille, s'étend assez longuement sur les ancêtres d'Ingelger dont il fait des comtes d'Anjou[1]. Un gentilhomme appelé Torquatius ou Terculphus, nous dit-il, habitait au temps du comte de Bretagne Salomon, au pays rennois en Bretagne gauloise, vaillant chevalier qui passait son temps en une forêt au déduit de la chasse. Salomon le fit gouverneur et préfet de Rennes et du pays rennois; mais en but à des difficultés imméritées et à des calomnies Torquat quitta le roi de Bretagne et vint offrir ses services à Charles le Chauve qui le reçut avec bienveillance. Le roi de France, pour le récompenser d'avoir bien guerroyé contre les Normands, le nomma forestier de la forêt de Nyd-de-Merle dans laquelle était située la bonne ville d'Angers; puis il lui donna le gouvernement de cette ville et du pays et comté d'Anjou de deçà Mayenne.

[1] Bourdigné, IIe partie, ch. XIV, XVI, XVII.

Comme nous l'avons vu, à l'époque où Torquat aurait été comte de deçà Mayenne, Robert le Fort aurait été, d'après Bourdigné lui-même, comte du pays d'outre-Maine.

Torquatius eut un fils appelé Tercule « qui scavoit « ayseement et sans estre grevé endurer faim, soif, « froid et chauld et autant lui estoit coucher aux « temps sur la terre comme sur lict et oreillers en « chambre tendue et tapicée. »

Ce fut aussi un vaillant chevalier que Charles le Chauve employa dans ses guerres; il fut si content de lui qu'il lui fit épouser Péronnelle, fille du duc de Bourgogne, puis il lui donna le comté d'Anjou de deçà Mayenne, la seigneurie de Château-Landon et plusieurs terres en Gastinoys, le tout par héritage. De ce mariage naquit Ingelger.

Mais avant d'aller plus loin, un mot seulement sur les deux ancêtres d'Ingelger, dont Bourdigné fait des comtes d'Anjou. L'auteur du *Gesta* mentionne en effet deux générations avant Ingelger : Torquat et Tertule ; ici, comme en bien d'autres endroits, Bourdigné ajoute à la chronique latine. Le *Gesta* se borne à dire que ces personnages ont été les ancêtres d'Ingelger et donne quelques détails sur leur genre de vie au milieu des forêts, mais il ne dit pas du tout qu'ils aient été comtes d'Anjou[1]; l'investiture de cette haute fonction leur a été donnée par Bourdigné lui-même. C'est avec raison que Bodin et les historiens modernes ne parlent d'eux que pour mémoire. J'ajoute qu'à

[1] *Gesta consulum andeg.*, p. 35-39, édit. Marchegay.

l'époque où ils auraient vécu, le comté d'Anjou proprement dit appartenait à Robert le Fort et le territoire d'outre-Maine aux comtes bretons, comme je l'ai prouvé ci-dessus.

Bourdigné nous raconte en détail la vie d'Ingelger. Ce jeune homme fut d'une bravoure précoce, et il en donna la preuve dès l'âge le plus tendre. Il avait pour marraine la comtesse de Gâtinois dont le mari mourut subitement pendant une nuit fatale. La famille du comte accusa sa femme de l'avoir empoisonné, après avoir violé la foi conjugale. La malheureuse veuve offrit de se purger de l'accusation par serment; mais la famille du défunt comte, qui voulait se faire adjuger la fortune de la veuve par voie de confiscation, refusa de l'admettre au serment et demanda le combat. Le chevalier Gontran, du lignage du mort, se présenta pour soutenir l'accusation et jeta son gage de bataille que personne ne releva. Aucun des parents de la veuve n'eut le courage de prendre son parti. La malheureuse femme allait être déclarée coupable et conduite au supplice, malgré ses pleurs et ses protestations d'innocence, quand Ingelger se présenta pour défendre l'honneur et la vie de sa marraine. Le combat fut rude; mais Ingelger, bien qu'âgé de seize ans seulement, resta vainqueur. Ce combat eut lieu en présence de Louis le Bègue, roi de France, peu après la mort de Charles le Chauve.

La comtesse récompensa généreusement son sauveur et lui donna de nombreux fiefs en Gâtinois. Le roi, appréciant les mérites d'Ingelger, lui confia les préfectures de Touraine et d'Orléans, lui donnant pour

mission de défendre ces contrées contre les Normands. A cette époque, dit Bourdigné, le comte Eudes gouvernait l'Anjou d'outre-Maine et s'associait à Ingelger qui gouvernait celui de deçà-Maine pour combattre les barbares.

Le comte Ingelger devait bientôt se signaler par un nouvel exploit. Les moines d'Auxerre gardaient alors indûment les reliques de saint Martin qui avaient été portées chez eux pendant les invasions normandes et refusaient de les rendre aux justes réclamations des Tourangeaux. Ceux-ci s'adressent à Ingelger qui, à la tête de six mille cavaliers, se rend à Auxerre, enlève les reliques du saint et les rapporte à Tours, à la grande joie des habitants. Ingelger, en souvenir de cet événement, fut nommé trésorier de Saint-Martin ; une prébende fut attribuée à perpétuité aux comtes d'Anjou en l'église Saint-Martin, et une relique du saint remise à Ingelger par les chanoines.

Celui-ci, d'après Bourdigné, étant allé à Châteauneuf en Anjou visiter son ami le comte Eudes, mourut en cette ville en l'an de grâce 878, et fut inhumé en l'église Monseigneur Saint-Martin de Tours, au grand regret du comte Eudes et de tous les barons et nobles d'Anjou [1].

Notre annaliste pour toute la légende d'Ingelger suit pas à pas le *Gesta* et n'y ajoute que quelques broderies vers la fin du récit ; telle est la visite d'Ingelger à son ami Eudes, à Châteauneuf. Ainsi que l'a très justement remarqué M. Godard dans ses notes, l'auteur a

[1] Bourdigné, IIe partie, ch. XVI, XVII.

confondu ici le château de Séronne (aujourd'hui Châteauneuf) en Anjou, avec l'abbaye de Saint-Martin de Tours où furent enterrés plusieurs comtes d'Anjou et qui reçut le nom de Châteauneuf à cause des fortifications dont on l'entoura à la suite des invasions normandes. Cette critique faite, c'est le *Gesta* lui-même qu'il faut examiner.

Ce document historique est loin de nous être parvenu dans son état primitif; sa première rédaction, due à l'abbé Eudes qui vivait au XIe siècle, a subi trois remaniements successifs avant d'arriver à son état actuel. Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs manuscrits du *Gesta* renfermant des variantes et des additions considérables, qui ne se trouvent pas dans le manuscrit de l'abbé Eudes et qui ont servi à sa rédaction définitive par le moine Jean [1].

Deux exploits surtout frappent dans la vie d'Ingelger; c'est d'abord son triomphe sur le chevalier Gontran, puis l'enlèvement des reliques de saint Martin. Le premier est très probablement une pure fable; il est peu admissible qu'un jeune homme de seize ans ait vaincu un chevalier exercé comme Gontran. D'ailleurs ce passage fort long n'est qu'une interpolation ou addition postérieure qui ne se trouve pas dans la rédaction première du *Gesta*. M. Mabile pense qu'il a été emprunté à quelque livre de miracles.

Le récit de l'enlèvement des reliques de saint Martin n'appartient pas non plus à l'abbé Eudes; il a été emprunté à deux livres apocryphes, le *Tractatus*

Introd. aux chroniques d'Anjou, par M. Mabile.

de reversione B. Martini à Burgundiâ, faussement attribué à Odon de Cluny, qui n'est qu'un tissu d'erreurs et de fables et le *de Miraculis S. Martini post reversionem*, attribué à tort à l'archevêque Herbern, et qui n'a été composé que longtemps après lui[1].

M. Mabile, dans son savant ouvrage sur les Invasions normandes en Touraine, a suivi pas à pas les nombreuses pérégrinations du corps de saint Martin. Les chanoines de la collégiale, après plusieurs fuites et plusieurs retours successifs, étaient rentrés chez eux en 870. En 872 ils partent pour la Bourgogne ; en 877, le corps de saint Martin repose à Chablis ; en 885, il repose de nouveau à Tours dans son tombeau, ainsi qu'il est prouvé par un diplôme du 13 décembre de cette même année. Comme il était peu en sûreté à l'abbaye, on le transporta en 887 dans la cité dont les murs venaient d'être récemment restaurés et il fut déposé dans une petite église qui en dépendait. C'est seulement le 12 mai 919 qu'il fut replacé à l'abbaye. Le corps de saint Martin est resté treize ans en Bourgogne et trente-deux ans dans l'église de la Basoche, dans là cité. M. Mabile considère l'expédition d'Ingelger à Auxerre comme une fable et n'accorde aucune autorité aux livres apocryphes d'où ce récit a été tiré[2]. Il faut toutefois faire quelques observations sur ce point.

Le *Tractatus de reversione* place l'expédition d'Ingelger à Auxerre en 887 ; mais l'auteur du *Gesta*

[1] Baluze, *Miscellanea*, tome VII, p. 169.
[2] *Invasions normandes en Touraine*, Bibliothèque de l'école des Chartes, tome XXX.

corrige cette date et fait remonter le retour des reliques à 877. Peut-être n'y a-t-il là qu'une erreur de copie; cependant on pourrait y voir une correction intentionnelle. Le retour des reliques, comme on le voit en rapprochant les diplômes cités par M. Mabile, a dû avoir lieu entre 877 et 885. La date donnée par le *Gesta* n'est donc pas absolument impossible, mais le rôle joué par Ingelger lors du retour des reliques ne repose que sur un document trop peu sûr pour être admis par la critique.

Il en est de même de la mention de la sépulture d'Ingelger à Saint-Martin de Tours. C'est encore une addition étrangère à la première rédaction du *Gesta*. Il est complètement faux, ainsi que l'a prouvé M. Mabile, qu'Ingelger ait jamais été trésorier de Saint-Martin.

M. Godard-Faultrier, frappé des difficultés chronologiques que présente l'époque d'Ingelger, a proposé sur ce sujet un nouveau système. D'après lui Ingelger serait né en 876; son duel avec Gontran aurait eu lieu vers 892; il aurait été investi du gouvernement de Tours et d'Orléans vers cette époque, du comté d'Anjou de deçà Maine après 893; son expédition d'Auxerre se placerait vers 912 et sa mort vers 913. Ce système est assurément ingénieux; mais j'ai le regret de ne pas pouvoir m'y rallier, car il est purement conjectural. On n'a pas d'autres sources anciennes au sujet d'Ingelger que le *Tractatus de reversione* et sa reproduction dans le *Gesta* remanié. On n'a ni chartes, ni chroniques contemporaines qui permettent de les corriger. Peut-on faire naître Ingelger en 876 seulement, quand d'après la source, il a dû venir au monde vers 861, car le *Gesta* lui

donne seize ans à l'époque de l'avénement de Louis le Bègue, c'est-à-dire en 877? Est-il possible de dire que son duel judiciaire avec Gontran n'a eu lieu qu'en 892, tandis que le texte le place positivement sous Louis le Bègue (877-879)? Comment reculer l'expédition d'Auxerre jusqu'en 912, quand les deux textes, bien que divergents, la placent au moins vingt-cinq ans plus tôt? Les diplômes même cités par M. Mabile nous montrent que le retour des reliques a eu lieu à peu près à l'époque où les vieilles chroniques placent cet événement. Il semble bien difficile enfin de prolonger la vie d'Ingelger jusqu'en 912 ou 913, tandis que des textes authentiques dont nous parlerons tout à l'heure nous montrent son fils en fonctions dès 886 [1].

Cependant Ingelger n'est pas un personnage imaginaire. Foulques le Roux, par une charte de l'an 929, fit un don à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, pour le repos de l'âme d'Ingelger, son père, de Garnier, son beau-père, de Tescinde, sa belle-mère, et d'Ingelger, son fils, qui était déjà mort à cette époque. Roscille, femme du comte Foulques, Guy et Foulques, ses fils vivants, participèrent à cette donation, suivant l'usage du temps [2].

[1] Il est permis de s'étonner de l'excessive précocité du comte Ingelger. S'il n'avait que seize ans en 877, comment aurait-il pu être le père de Foulques, déjà en âge d'exercer les fonctions de vicomte en 886? La date du Gesta ne concorde pas avec celles des chartes.

[2] Ego Fulco Andegavorum comes et abbas quoque Sancti Albini Sanctique Licinii necnon et uxor mea Roscilla et filii mei Widdo ac Fulco nullius cogentis imperium, sed nostra plenissimâ voluntate fatetur nos pro Dei amore et pro remedium meæ animæ vel animæ *Ingelgerio genitore meo*, atque Ingel-

Le fragment d'histoire d'Anjou attribué à Foulques Réchin mentionne aussi Ingelger. L'authenticité de ce document a été fortement attaquée par M. Mabile qui le considère comme l'œuvre de quelque faussaire du XIIe siècle [1]. On peut cependant admettre qu'il exprime exactement les traditions des princes de la maison d'Anjou sur leur propre origine. Or il ne nomme ni Torquat, ni Tertulle, et se borne à dire qu'Ingelger, père de Foulques le Roux, a été comte d'Anjou et qu'il a reçu ce comté non pas de la race de l'impie Philippe, mais du fils de Charles le Chauve [2]; il est en cela parfaitement d'accord avec le *Gesta*, dont la première rédaction relate la donation du comté d'Anjou à Ingelger, par Louis le Bègue [3].

L'existence d'Ingelger est donc prouvée, le père de Foulques le Roux portait ce nom; ceci est incontestable. Reste à savoir s'il a été comte d'Anjou. Il est fort à croire qu'il ne l'a pas été, quoi qu'en disent le *Gesta* et les autres chroniqueurs. Nous ne possédons

gerio filio meo, necnon pro animâ Warnerio socro meo et uxore suâ Tescendâ, etc. (7e année du roi Raoul. *Cartul. S. Albini*, fo 38. Charte publiée par M. Mabile. *Introd. aux chron. d'Anjou*, Pièces just. no 6.)

[1] *Introd. aux chron. d'Anjou.*

[2] Isti autem quatuor consules (Ingelgerius, Fulco Rufus, Fulco Bonus, Godefridus Grisagonella) tenuerunt honorem Andegavinum et eripuerunt eum de manibus Paganorum et à Christianis consulibus defenderunt. Et ille primus Ingelgerius habuit illum honorem à rege Franciæ, non à genere impii Philippi, sed à prole Caroli Calvi, qui fuit filius Hludovici filii Caroli Magni. (*Frag. hist. Andeg.* auctore Fulcone Richin. Marchegay, *Chron d'Anjou.*)

[3] *Gesta consulum Andeg.*, de Ingelgerio.

d'Ingelger aucun diplôme dans lequel on le voie exercer une autorité quelconque soit en Anjou, soit en Touraine; nous en sommes réduits aux énonciations des chroniques rédigées fort longtemps après lui. Sous Louis le Bègue et ses successeurs immédiats, le comte d'Anjou était Eudes, qui régissait non pas le pays d'outre-Maine, encore au pouvoir des comtes bretons, mais le comté proprement dit. Ingelger aurait pu, sous son autorité, exercer un pouvoir secondaire, tel que celui de vicomte, viguier ou grand bénéficier. Mais comme nous n'avons aucun document qui en fasse preuve, nous en sommes réduits à de pures conjectures.

Il est difficile, sans doute, de rejeter complètement une tradition qui remonte au XIe siècle. Mais d'autre part les sources sont trop peu sûres pour permettre de rien affirmer. Le plus prudent est donc de nous en tenir au seul point prouvé par la charte de 929, c'est-à-dire à la filiation de Foulques le Roux et de regarder comme seulement possible qu'Ingelger ait exercé du temps de Louis le Bègue une autorité secondaire en Anjou, mais sans rien préciser. Peut-être enfin faut-il se tenir en garde contre l'affirmation si nette du comte Foulques Réchin ou du scribe qui a usurpé son nom et parlé, comme il l'aurait fait lui-même, de *la race de l'impie Philippe.* Foulques avait un motif de haine trop grave contre lui, pour rester impartial; on comprend qu'il tînt à faire remonter aux Carolingiens l'investiture première de son comté et ne voulût pas se souvenir des obligations que la maison d'Anjou pouvait avoir contractées envers les rois Capétiens.

Avec Foulques le Roux nous arrivons sur un terrain plus solide, et la légende va s'évanouir devant l'histoire. Bourdigné nous dit peu de choses sur ce prince qui, d'après lui, vécut au temps du roi Raoul, dont il était parent à cause de dame Péronnelle de Bourgogne, son aïeule. Raoul, comme roi de France, donna au comte Foulques, son cousin, le comté d'Anjou d'Outre-Mayenne que tenait le comte Robert d'Anjou, qui naguère avait été tué dans une bataille contre le roi Charles le Simple. Foulques devint ainsi seul et unique comte d'Anjou au détriment de Hugues le Grand, fils de Robert d'Anjou, auquel ledit comté d'Outre-Mayenne aurait dû appartenir à titre de succession. Le roi Charles eut cette donation pour agréable[1]. Bourdigné raconte le mariage de Foulques avec Roscille, fille de Garnier de Tours, et nomme exactement ses trois fils. Il mentionne aussi la donation de Chiriac à l'abbaye Saint-Aubin; puis il ajoute qu'au temps d'icelui Foulques mourut le roi Eudes, comte d'Anjon outre-Mayenne, lequel avait été élu roi de France et avait régné pendant neuf ans. Eudes étant mort en 897, il faut remarquer que sur ce point Bourdigné est d'accord avec lui-même (ce qui n'arrive pas toujours), puisqu'il fait mourir Ingelger en 878. Notons toutefois que c'est seulement le roi Raoul qui donne l'investiture du comté à Foulques, fils d'Ingelger. Or, Raoul n'étant devenu roi de France qu'en 923, qui donc a gouverné le comté d'Anjou pendant ce long intervalle de 45 ans? Les idées de Bourdigné en matière de chronologie étaient, comme

[1] Bourdigné, IIe partie, ch. XVIII.

nous l'avons plus d'une fois remarqué, excessivement confuses et incertaines.

Notre auteur suit à peu près fidèlement le récit du *Gesta*. D'après la chronique latine, Hugues, duc de Bourgogne, fut le tuteur de Charles, fils de Louis le Bègue, encore en bas âge au moment de la mort de son père, puis il reçut des Francs, qui voulurent récompenser sa haute capacité, le gouvernement de la Neustrie. Il donna à Foulques le Roux, son parent, tout le comté d'Anjou qui auparavant était divisé en deux. Il lui donna aussi les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lézin qui étaient d'abord au roi, et Charles le Simple, fils de Louis le Bègue le fainéant, confirma ces donations [1]. Remarquons une nuance entre Bourdigné et le *Gesta ;* d'après le vieux document latin, Foulques reçoit son comté du duc de France, l'annaliste du XVIe siècle le lui fait tenir directement du roi. La suite de la vie de Foulques le Roux offre peu d'intérêt et ne présente pas de difficulté ; la seule question importante est celle de la concession du comté d'Outre-Maine ou pour mieux dire du comté d'Anjou au fils d'Ingelger par le duc Hugues le Bourguignon.

Les idées de l'auteur du *Gesta* sont très confuses en ce qui concerne Hugues le Bourguignon. Il semble ici confondre trois personnages différents du nom de

[1] Iste Fulconi Rufo sibi per aviam suam consanguinitate, sicut prædictum est et nobis traditum, conjuncto, integrum comitatum Andegavensium qui bipartitus erat, donavit. Similiter ei et abbatias S. Albini et S. Licinii contulit, quæ ambæ anteà regis dominicæ fuerant ; quæ omnia Karolus Stultus, filius Ludovici Balbi qui nihil fecit, sibi concessit. (*Gesta consul. Andeg.*, de Fulcone Rufo.)

Hugues : Hugues l'abbé, qui mourut en 886, Charles le Simple étant encore enfant; Hugues dit le Noir, fils de Richard, duc ou marquis de Bourgogne et frère du roi Raoul, et Hugues dit le Blanc ou le Grand, fils de Robert, duc de France et petit-fils de Robert le Fort, car il attribue à un seul homme le rôle et les titres de ces trois personnages historiques [1]. Mais revenons à l'investiture des deux comtés d'Anjou aux mains de Foulques le Roux.

Nous possédons de nombreux documents sur lesquels se montre le nom de Foulques le Roux, non pas toujours comme comte, mais pendant de longues années comme vicomte d'Anjou. Il figure sans prendre de titre dans une charte de 886, déjà citée, par laquelle le comte Eudes, abbé de Saint-Martin, rend divers biens aux chanoines [2]. Il se qualifie vicomte dans une charte du 29 septembre 898, par laquelle Adrad, frère d'Atton, vicomte de Tours, fait don au chapitre de Saint-Martin d'une villa située en Orléanais [3]. Quelques années plus tard, en 905, il se qualifie de vicomte de Touraine et d'Anjou dans une donation, faite à l'abbaye de Saint-Martin, de plusieurs domaines situés en Touraine [4].

[1] Frodoard, *Chron.* passim.

[2] Ego Odo comes et abba hanc auctoritatis cartam à me factam recognovi. S. Ademari, comitis. S. *Fulconis* (*Invasions normandes en Touraine*, pièces justif. n° 5).

[3] ... S. Adradi. S. Athonis, fratris sui vicecomitis. S. Gumberti, avunculi ipsorum. S. *Fulconis, vicecomitis*. S. Maingundi, nobilis vassali. S. Rainaldi, vicarii. S. Ebuli, vicarii. S. Abbonis, legislatoris, etc. (*Introd. aux chron. d'Anjou*, pièces justificatives n° 2.)

[4] ... S. Archambaldi et uxoris suæ. S. *Fulconis Turonorum et Andecavorum vicecomitis*. S. Gauzelini, comitis et hypocomitis

Mais en 909 on le voit prendre le titre de comte d'Anjou, tandis que Thibault ne prend encore que celui de vicomte de Tours, dans un acte de donation de biens situés dans la viguerie de Montlouis [1]; ce qui ne l'empêche pas de reprendre le titre plus modeste de vicomte, dans une charte du 30 mai 914, par laquelle le chapitre de Saint-Martin fait une concession en précaire à un vassal de l'abbaye [2]. En 924, il se qualifie encore de vicomte dans une charte de Saint-Aubin d'Angers, dont il était abbé laïque [3]. D'après d'autres documents, il ne se qualifie ni comte, ni vicomte, et prend le titre équivoque de *domnus*, qui peut convenir aussi bien à l'un qu'à l'autre [4].

Mais Foulques prend le titre de comte dans la charte déjà citée, de l'an 929, du cartulaire de Saint-Aubin [5].

palatii. S. Guarini, vassali dominici. S. Guarnegaudi, vicecomitis, vel graphionis, etc. (*Idem.*, n° 3.)

[1] S. *Fulconis Andecavorum comitis.* S. Tetbaldi Turonorum vicecomitis. (*Id.*, n° 4.)

[2] S. Erberti, comitis. S. Gauzlini, comitis. S. Hervici. S. Martini, advocati. S. Fulconis, vicecomitis. (*Id.*, n° 5.)

[3] S. Fulconis abbatis atque *vicecomitis (Cartul. S. Albini. Introd. aux chron. d'Anjou*, p. 62.)

[4] S. Sanctæ Crucis domni Hugonis, abbatis... S. Hugonis comitis, filii Rotgerii, comitis. S. *domni* Fulconis. S. Tetbaldi, vicecomitis. (Don par Hugues, abbé de Saint-Martin, au chapitre, de son alleu de Châtillon-sur-Loire, en Berry, et de celui de Morigan en Touraine, du 26 mars 931. *Introd. aux chron. d'Anjou*, pièces justif. n° 7.) — ... *S. domni Fulconis.* S. Fulconis, filii ejus. S. Erardi, advocati et legislatoris, etc. (Plaid tenu en août 941, en présence de Foulques le Roux et de Foulques le Bon, son fils, au sujet d'un domaine réclamé par Tesmond, d'Amboise. *Idem.*, n° 8.) — Signum *domni Fulconis*. (*Invasions normandes en Touraine*, pièces justif. n° 12.)

[5] Ego Fulco Andegavorum comes et abbas quoque S^{ti} Albini Sanctique Licinii... S. *Fulconis comitis*, ac filii mei. S. Fulconis,

Il se qualifie de même dans un acte du 26 décembre 943, par lequel Hugues, abbé de Saint-Martin, restitue divers biens à ce monastère [1]. D'après ce même acte, Thibault se qualifie comte de Tours, et on le voit prendre ce même titre en 957 [2].

Il résulte de ces différents actes, comme l'a si judicieusement établi M. Mabile, dans son *Introduction aux chroniques d'Anjou*, que Foulques le Roux et plus tard Thibault ont commencé par être d'abord vicomtes d'Anjou et de Tours, sous la suprématie des princes de la maison de France, véritables comtes d'Anjou et de Touraine. Puis, par une usurpation lente et progressive, les vicomtes ont fini par devenir comtes ou se titrer ainsi, tandis que l'autorité des ducs de France allait en s'affermissant. Peu importait à ceux-ci d'avoir des vicomtes ou des comtes pour vassaux; ce dernier titre pris par leurs subalternes semblait même accroître leur pouvoir et leur prestige.

Ce fait bien établi, il en résulte d'autre part que la prétention des Ingelgériens de tenir directement leur comté d'Anjou du fils de Charles le Chauve, pourrait bien être mal fondée. Ils ont été trop longtemps les subordonnés des ducs de France, véritables comtes

vicarii. S. Hervei, episc. S. Letgaudi præpositi... (Cartul. S. Albini, f° 38. *Introd. aux chron. d'Anjou*, n° 6.)

[1] Signum Sanctæ Crucis domni Hugonis, gloriosissimi abbatis... S. *Fulconis comitis*. S. Tetbaldi, comitis. etc. (*Introd. aux chron. d'Anjou*, n° 9.)

[2] ... Venit domnus Tetbaldus, *comes Turonis*, castello scilicet S. Martini... S. Sanctæ Crucis *domni Tetbaldi comitis*. (Donation par Thibault le Vieux, d'un serf à Saint-Martin. *Introd. aux chron. d'Anjou*, n° 10.)

d'Anjou et de Touraine, pour que l'histoire critique puisse admettre cette prétention, contraire aux termes même du *Gesta consulum*. Cette chronique, d'ailleurs, n'est pas démentie par les chartes quand elle fait donner l'investiture de tout le comté d'Anjou, par le duc Hugues à Foulques le Roux. Mais si ce dernier n'était encore que vicomte sous Robert et sous Hugues le Blanc, comment Ingelger, son père, aurait-il été déjà comte du temps de Hugues l'abbé, d'Eudes et de Robert?

VII. — LES MARCHES DE BRETAGNE.

Toutes les erreurs que j'ai dû réfuter ici proviennent d'une fausse idée que se sont faite les historiens sur les Marches de Bretagne et sur le prétendu comté d'Outre-Maine. Je ne puis mieux faire pour résumer ce travail et en bien préciser les conclusions que d'examiner ce qu'il faut entendre par la Marche de Bretagne.

On s'est figuré que la Marche de Bretagne était une étroite bande de terrain prise sur la partie occidentale du Maine et de l'Anjou; c'est une grosse erreur. La Marche de Bretagne comprenait au contraire l'ensemble des comtés limitrophes de ce pays. Il fallait résister aux attaques continuelles des Bretons, peuple belliqueux, établi dans la Péninsule armoricaine et qui sans cesse attaquait la frontière franque. Il était donc nécessaire de centraliser toutes les forces sous la direction d'un chef suprême qui, avec le nom de duc ou de marquis (*marchio*, gouverneur de marche, du mot tudesque *mark*, frontière), exerçait le commandement

supérieur sur les troupes des comtés voisins. Grégoire de Tours parle quelquefois des ducs qui commandaient les troupes réunies de plusieurs comtés; eux-mêmes étaient choisis généralement parmi les comtes les plus rapprochés. Tel paraît avoir été le rôle du duc Sigulf, qui rétablit le comte Théodulf dans son comté d'Angers, malgré son concurrent Domigisèle [1]. Tel fut certainement celui du duc Beppolen qui, en 587, fit fuir Domigisèle et qui plus tard périt sur les bords de l'Oust, en combattant les Bretons et les Saxons de Bayeux. Beppolen commandait l'armée franque avec Ebracaire, mais il fut en butte aux intrigues de ce dernier, qui voulait s'emparer de son commandement [2].

Le seul texte que nous possédions sur Roland est celui d'Eginhard qui le qualifie de *préfet de la Marche de Bretagne*. Or l'importance de ce personnage, son rôle à Roncevaux, où il commandait l'arrière-garde de Charlemagne, tout tend à montrer qu'il était, comme les ducs Sigulf et Beppolen, un chef de rang supérieur et non le simple gouverneur d'une étroite subdivision d'un comté [3]. Eginhard, dans un autre passage, dit positivement que la Marche de Bretagne comprenait plu-

[1] Greg. Tur., VIII, 18.

[2] Cùm hæc agerentur et Britanni circà urbes Namneticam utique et Redonicam valdè sævirent, Guntchramnus rex exercitum contrà eos commoveri jussit; in quorum capite Beppolennum et Ebracharium duces delegit. Sed Ebracharius suspectus quod si victoria cum Beppoleno patraretur, ipse *ducatum ejus* adquireret, inimicitias cum eodem connectit ac per viam totam se blasphemiis atque malefaciis lacessunt. (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, X, 9.)

[3] Rotlandus britannici limitis præfectus. (Vita Caroli.)

sieurs comtés, car il parle d'une expédition entreprise contre le breton Wiomarch par les comtes de la Marche de Bretagne [1]. Le sénéchal Autulfe, dont nous avons parlé plus haut, était aussi l'un de ces chefs supérieurs qui commandaient les troupes réunies de plusieurs comtés dans une lutte commune contre la Bretagne. Il en est de même de Lambert, dont le rôle est souvent si difficile à comprendre pendant cette époque troublée.

D'après M. Mabile, la Marche de Bretagne comprenait, sous Louis le Pieux, une portion du comté de Nantes, l'Anjou d'outre-Mayenne et une bande de terre prise sur le Maine, du côté où ce pays touche à la Bretagne. Cette Marche étroite aurait été confiée à Lambert pour la défendre contre les Bretons; mais cette disposition toute momentanée n'aurait pas survécu à Lambert, et après lui tout l'Anjou aurait été réuni dans les mêmes mains [2]. Les textes ne disent pas tout à fait cela, ou du moins, pour bien comprendre l'étendue des territoires commandés par Lambert; il faut distinguer les différentes époques de sa vie. Lors de l'expédition de Louis le Pieux contre la Bretagne, en 818, il joue un rôle important : « c'est à lui qu'est « confiée, dit le poète Ermold le Noir, la garde de ces « frontières qu'autrefois une nation ennemie fendant la

[1] Simili modo post æquinoctium autumnale *à comitibus Marchæ britannicæ* in possessionem cujusdam Britonis qui rebellis tunc extiterat, nomine Wiomarchus, expeditione factâ, omnia ferro et igne vastata sunt (Eginh., ann. 822)... Venerunt et ex Britonum primoribus, qui illius limitis custodes adducere voluerunt. (*Id*, ann. 826.)

[2] *Introd. aux chron. d'Anjou.*

« mer sur de frêles esquifs, envahit par la ruse [1]. » A cette époque, on serait porté à croire que le territoire gouverné par Lambert devait être le pays nantais ou même vannetais, car le rendez-vous de l'armée franque fut fixé à Vannes. Après sa trahison, c'est lui qui combat les marquis de Charles le Chauve, et qui envahit l'Anjou, mais alors il combat pour Nomenoë, et s'il gouverne Nantes et le Bas-Poitou, c'est comme vassal du duc de Bretagne. La chronique Nantaise le représente bien après sa brouille avec Nomenoë comme possédant l'Anjou d'outre-Maine; mais c'était alors une annexe du comté de Nantes, qu'il avait pu conserver en se réfugiant à Craon. Ce n'était pas un territoire détaché pour lui du comté d'Anjou par le roi de France. Enfin, après sa réconciliation avec Charles le Chauve, ce prince lui aurait donné à gouverner, non pas une petite bande de terrain, mais toute la région située entre la Seine et la Loire; c'est la vieille Marche de Bretagne singulièrement élargie; c'est déjà presque le duché de France [2]. Il n'est donc pas exact de dire, je crois, que les rois de France aient formé pour Lambert une Marche nouvelle composée comme le dit M. Mabile. Lambert a gouverné ces divers territoires, à des époques différentes de sa vie, et sous des rois différents;

[1] Nobilis inter quos Francorum germine Lantpreth
Venit et ipse suâ parte volando citùs.
Prævidet hic fines quas olim gens inimica
Trans mare luitre volans ceperat insidiis.
(Ermold. niger, c. III.)

[2] Denique Lambertus qui *ducatum tenebat inter Ligerim et Sequanam*... (Annal. Mettens., 857. C'est 852, d'après les annales de S. Bertin.)

mais la Marche de Bretagne a toujours été un vaste territoire beaucoup plus étendu que l'Anjou d'outre-Maine.

A peu près vers la même époque, on voit les populations qui habitaient cette Marche, c'est-à-dire le pays compris entre la Seine et la Loire, se soulever pour combattre les Normands; mais ce soulèvement, qui portait ombrage aux grands, fut facilement réprimé [1].

C'est encore cette même Marche de Bretagne dont le commandement supérieur fut donné à Robert le Fort au plaid de Compiège en 861 pour combattre les Bretons. Les textes sont clairs; il ne s'agit pas ici d'une étroite bande de terre située au delà de la Maine, mais du gouvernement du territoire compris entre la Seine et la Loire [2]. Les Normands, déjà maîtres de l'embouchure de la Loire, ayant envahi le pays de Nantes, l'Anjou, le Poitou et la Touraine et ravagé toute la contrée, Robert, qui régissait la Marche, et Ramnulf, duc d'Aquitaine, s'avancent contre eux [3]. Ainsi à Brissarthe, Robert joue un rôle prépondérant; il commande en chef avec le duc d'Aquitaine; ce sont des situations équivalentes. Après la mort de Robert, Hugues l'abbé gouverne non pas une portion restreinte du territoire angevin, mais les comtés de Tours et d'Angers, le

[1] Vulgus promiscuum inter Sequanam et Ligerim inter se conjurans adversùs Danas in Sequanâ consistentes fortiter resistit... (Annal. S. Bertini, 859.)

[2] Carolus rex placitum habuit in Compendio, ibique cum optimatum consilio Roberto comiti *ducatum inter Ligerim et Sequanam* adversùs Britones commendavit. (Annal. Mettens., 861.)

[3] Contrà quos Robertus qui Marcham tenebat et Ramnulfus dux Aquitaniæ, collectâ multitudine, aciem dirigunt. (Annal. Mettens., 867.)

duché d'entre Seine et Loire qu'avait commandé Robert le Fort et il se rend à sa place en Neustrie pour prendre possession du même gouvernement[1]. La jeunesse des fils de Robert le Fort n'avait pas permis à Charles le Chauve de leur confier des fonctions aussi importantes.

Les chroniques appellent Hugues l'abbé tantôt comte et tantôt marquis ; il était en effet l'un et l'autre à la fois et, d'ailleurs, on n'attachait pas à ces mots un sens absolument déterminé[2].

A la mort d'Hugues l'abbé, son gouvernement est donné à Eudes, alors comte de Paris, fils de Robert le Fort ; et la chronique de Metz le qualifie de duché[3]. Il est aussi appelé duc de Neustrie par nos chroniques locales[4]. Robert, duc de France, Hugues le Blanc, son fils, aussi duc de France, sont d'autre part souvent qualifiés simplement comtes par les chroniques[5]. Ailleurs, leur gouvernement est qualifié duché[6].

[1] Hugoni clerico, avunculi sui Chonradi filio comitatum Turonicum et comitatum Andegavensem cum abbatiâ S. Martini et cum aliis etiam abbatiis donat (Karolus) eumque in Neustriam loco Roberti dirigit. (Annal. S. Bertini, 866.) — Hugo abba in locum Roberti substituitur... siquidem Odo et Robertus, filii Roberti, adhuc parvuli erant, quando pater extinctus est, et idcirco *non est illis ducatus commissus*. (Annal. Mettens., 867.)

[2] Intereà baptisati sunt quidam Nortmanni ab Hugone Marchione. (Annal. S. Bertini, 876.) — Suadente Hugone abbate et marchione perrexit ultra Sequanam (rex Ludovicus), etc. (*Idem*, ann. 878.)

[3] Ducatus autem quem tenuerat et strenue rexerat Odoni, filio Rotberti, ab Imperatore traditur qui eâ tempestate Parisiorum comes erat... (Annal. Mettens., 886.)

[4] Chron. S. Sergii, ann. 922.

[5] Chron. Frodoard, ann. 929, 934, 936.

[6] Regnumque recuperans (Carolus) Hugoni filio Roberti *duca*

M. de Barthélemy a démontré que ce que les historiens ont appelé le *duché de France*, n'était point un fief de la couronne, mais un commandement supérieur dont on investissait un des *proceres* de la province, généralement le comte le plus important du pays. Le duc de France était aux IXe et Xe siècles un haut dignitaire dont les fonctions participaient de celles du *magister militum* romain et du maire du palais mérovingien [1]. En fait, les ducs de France ont possédé, outre cette haute dignité, de nombreux comtés : Paris, Orléans, Blois, Tours, Angers, Le Mans. Le territoire d'entre Seine et Loire se trouvait presque tout entier soumis à leur autorité, à ce double titre.

La situation des marquis des Marches de Bretagne est tout à fait analogue à celle des ducs de France. Ce sont aussi des comtes investis d'un commandement supérieur sur leurs collègues voisins. Il est assez difficile du reste de distinguer les deux fonctions ou dignités, et je serais assez porté à les confondre. La Marche de Bretagne a seulement changé de place et reculé vers l'est. Au temps de Lambert elle devait comprendre les comtés de Rennes et de Nantes, les plus voisins de la frontière bretonne. Ceux-ci étant tombés au pouvoir de Nomenoë avec la partie occidentale de l'Anjou, la Marche a dû s'étendre sur des territoires situés plus à l'est et devenus limitrophes de la frontière bretonne ; aussi a-t-on fini par la confondre avec la Neustrie ou France occidentale. La Marche de Bre-

tum permisit regendum (Chron. S. Maxentii, ann. 919.) — Chron. S. Florentii, 957).

[1] De l'origine de la maison de France. *Revue des questions historiques,* année 1873.

tagne étant tout entière passée aux mains d'une famille très puissante et dont le pouvoir a toujours tendu à s'accroître, le titre de *dux Neustriæ* ou *dux Franciæ* s'est peu à peu substitué à celui de *præfectus limitis Britannicæ*. Je crois donc avoir démontré que la fonction des gouverneurs des Marches de Bretagne était tout autre chose que le gouvernement de l'Anjou d'outre-Maine ; les marquis ou préfets des Marches étaient des chefs d'ordre supérieur, dont l'autorité s'étendait sur plusieurs comtés ; ils exerçaient l'une des plus importantes fonctions de la monarchie franque ou française au IXe siècle.

Résumons en quelques mots tout ce travail sur les premiers comtes d'Anjou. La première partie des Annales de Bourdigné n'est qu'un tissu de fables empruntées à des livres apocryphes et à des romans de chevalerie. Il en est de même de ce qu'il rapporte de Roland, de Milon et de Thierry. Sa chronologie, toujours confuse et inexacte, ne mérite aucune confiance. Il faut refaire l'histoire des comtes d'Anjou d'après les sources et ne rien admettre sur la seule autorité de Bourdigné, quand il ne s'appuie pas sur un texte ancien, bien compris.

La division de l'Anjou en deux comtés distincts, dont l'un, celui d'Outre-Maine, aurait appartenu à Robert le Fort, tandis que l'autre, celui de deçà Maine, était aux mains des ancêtres d'Ingelger, est une pure chimère. Il n'a jamais existé de comté d'Outre-Maine. Mais cette portion de notre province a été aux mains des comtes de Bretagne depuis le règne de Nomenoë jusqu'au Xe siècle. Pendant cette époque les princes de

la maison de France possédaient au contraire le comté d'Anjou proprement dit, avec le gouvernement duquel ils cumulaient celui des Marches de Bretagne, c'est-à-dire le commandement supérieur des comtés voisins; bientôt le titre de duc de France devait s'ajouter à tous ceux dont ils jouissaient déjà.

Torquat et Tertulle, personnages plus ou moins légendaires, n'ont jamais été comtes d'Anjou; il est même douteux qu'ils aient jamais habité ce pays. On ne sait rien de précis sur Ingelger, sinon qu'il a été le père de Foulques le Roux. Quant à celui-ci, il a été longtemps vicomte d'Anjou et a gouverné notre pays avec ce titre secondaire du temps de Hugues l'abbé, d'Eudes et de Robert; puis il a, comme les autres vicomtes subordonnés à ces princes, pris au xe siècle le titre de comte[1]. C'est le premier comte héréditaire d'Anjou de la famille d'Ingelger dont on puisse affirmer quelque chose de certain.

A cette maison devait succéder au xie siècle celle de Château-Landon qui hérita de l'Anjou par les femmes, et devint, sous le nom de Plantagenet, la tige des rois d'Angleterre.

On trouvera bien souvent encore, dans la suite des temps, des fables et des légendes mêlées à l'histoire des Ingelgériens et des Plantagenets; mais le comté d'Anjou est fondé et durera plusieurs siècles.

[1] Un fait analogue s'est passé pour le comté d'Auvergne qui, après avoir appartenu successivement aux ducs d'Aquitaine et aux comtes de Toulouse, fut cédé en fief, vers 983, par Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, à Gui, vicomte de Clermont; celui-ci fut la souche de la maison des comtes d'Auvergne. (D. Vaissette, *Géogr. hist.*, tome VI, p. 530.)

Je termine par la liste des comtes authentiques d'Anjou et des Marches de Bretagne; elle s'écartera en quelques points de celle de Bodin :

Licinius, comte d'Anjou, sous Clotaire Ier;

Théodulfe, comte d'Anjou. sous Gontran;

Beppolen, duc ou gouverneur des Marches, vers 587;

Rainfroy, comte d'Anjou, sous Charles Martel;

Roland, préfet des Marches, mort en 778;

Audulf, préfet des Marches, vers 786;

Rorgon, comte du Maine et d'Anjou, en 839;

Théobald, comte, abbé de Saint-Jean-Baptiste, vers 845 (?);

Gérard, comte, abbé de Saint-Serge, sous Charles le Chauve (?);

Eudes, comte d'Anjou, en 851;

Lambert, comte de Nantes, puis gouverneur des Marches, mort en 852;

Robert le Fort, comte et gouverneur des Marches, 861-867[1];

[1] Claude Paradin, dans ses *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule* (publié en 1561), donne comme suit la série des comtes d'Anjou :

Robert le Fort, 870;

Robert II, 875;

Hue le Grand, 922;

Geoffroy Grisegonelle fait comte d'Anjou par Hue le Grand, en récompense de ses services, en 926;

Foulques Ier, 938;

Geoffroy Martel, 987;

Godefroy le Barbu, 1047, etc.

Cette généalogie renferme de grosses erreurs; mais il faut remarquer que Claude Paradin ne connaît de comtes d'Anjou jusqu'en 926, que ceux de la maison de France, et ne parle pas du comté d'Outre-Maine.

Hugues l'abbé, comte et gouverneur des Marches, 867-886;

Eudes, comte et gouverneur des Marches, 886-888;

Robert, comte et gouverneur des Marches, 888-921;

Hugues le Blanc, comte et gouverneur des Marches, 923-956;

Foulques le Roux, fils d'Ingelger, vicomte de Tours et d'Angers, vers 886; comte d'Anjou, vers 929.

Comtes de Bretagne ayant possédé l'Anjou d'outre-Maine :

Nomenoë envahit l'Anjou en 849, meurt en 851;

Erispoë, 851-857;

Salomon, 857-874;

Pasquiten et Gurvand;

Judicaël et Alain le Grand;

— Luttes intestines; invasions normandes; anarchie en Bretagne, 874-907;

Alain-Barbetorte, 907-952.

Il est fort difficile assurément d'établir une chronologie exacte au milieu de la divergence des textes et de débrouiller le chaos des événements du IXe siècle pendant les invasions bretonnes et normandes. Les fils qui composent la trame historique de ce temps cassent souvent sous les mains du narrateur et il faut de laborieux efforts pour les rattacher. Trop heureux si je suis parvenu à démêler quelque peu cet écheveau trop confus.

G. D'ESPINAY.

LA COLLECTION GIFFARD

AU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ANGERS

Notre Musée archéologique, fondé par M. Godard-Faultrier, s'enrichit tous les jours et prend un développement considérable. De nombreux dons lui sont offerts par les amateurs d'art et d'antiquités. Parmi les généreux donateurs du Musée, il faut mentionner tout spécialement M. Giffard qui a doté cet établissement d'une véritable collection de gravures, de moulages et d'objets d'art. M. Giffard a fait hommage à notre Société du catalogue spécial de sa collection. Je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte, Messieurs, et j'espère pouvoir vous faire connaître aussi, dans un avenir prochain, la publication du grand catalogue du Musée Saint-Jean [1].

Le catalogue de M. Giffard comprend quatre parties · la sculpture, la peinture, la céramique, la gravure ; les

[1] Ce catalogue général fera apprécier l'importance de l'œuvre à laquelle M. Godard a consacré toute une vie de science, de recherches et d'études.

objets donnés au Musée se classent en effet dans chacune de ces diverses catégories.

La sculpture comprend les statues, les bustes et les bas-reliefs ; elle se divise en quatre périodes : l'antiquité, le moyen âge, la renaissance, l'époque moderne. Chaque objet est décrit et apprécié dans le catalogue, d'après un des maîtres de la science esthétique. Ces objets sont nombreux ; ce sont des moulages reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art de diverses époques et surtout de l'antiquité classique : les Vénus de Milo, de Médicis, de Gnide et d'Arles, Polymnie, une des Niobides de Florence, Diane de Gabies, Diane à la Biche, Pallas de Velletri, Apollon Sauroctone, une Joueuse d'osselets, l'Amour grec, la Psyché de Naples, des bas-reliefs assyriens du palais de Korsabad, des bas-reliefs d'Apollon, Diane et Latone, un quadrige d'Herculanum, un Combat d'amazones, un Centaure de la scène du combat des Lapithes, les Panathénées, d'après un bas-relief de Londres, représentent dans cette intéressante collection l'antiquité classique.

La sculpture du moyen âge a pour type une statue de Chartres représentant Notre-Dame.

La Renaissance est représentée par un buste de jeune fille; Michel-Ange, d'après lui-même; la statue colossale de Moïse, du même ; un Mercure de Florence ; un buste de Diane de Poitiers, d'après Jean Goujon; des bas-reliefs provenant du château d'Anet; d'autres, de la fontaine des Innocents; un buste de Jean Goujon, d'après lui-même ; un groupe des trois Grâces, d'après Germain Pilon, provenant du monument d'Henri II, et des moulages de vases de la même époque.

La sculpture moderne a fourni aussi quelques-uns de ses chefs-d'œuvre : le Milon de Crotone, de Puget ; le buste de Voltaire, d'après la statue de Houdon ; celui de Rousseau ; un buste de l'Hébé, de Canova, la Madeleine, du même ; la Sainte-Cécile de David, dont l'original est à la cathédrale d'Angers ; un buste de Mme Récamier ; un de Marie-Antoinette, dont l'original est à Versailles, d'après Houdon, et enfin la Velléda, de Maindron.

La collection de sculpture a donc une grande importance ; elle reproduit des types parfaitement choisis de toutes les époques, et pouvant faire apprécier le caractère de ce bel art, au moins dans son ensemble, aux diverses périodes de son développement.

L'art de la peinture n'a pas été non plus oublié, et des collections de gravures et de photographies pourront faire connaître au public les chefs-d'œuvre des artistes ; des gravures représentant les anciens monuments d'Égypte, de Memphis, de Thèbes, de Louqsor, nous initient à l'art égyptien ; d'autres à l'art architectural grec et romain (Athènes, Corinthe, Orange, Rome) ; on voit aussi figurer dans cette collection de gravures les anciens châteaux de la France, les anciens monuments de Paris, les statues des jardins de Versailles, des plafonds des palais de Versailles et de Fontainebleau, etc. Citons enfin un vieux portrait de Jeanne d'Arc, à l'huile, reproduisant à peu près celui du Musée d'Orléans ; une photographie de Marguerite d'Anjou, d'après une épreuve du British Museum.

M. Giffard a aussi gratifié le Musée de plusieurs vases de la Renaissance, d'armes algériennes, de panneaux

sculptés. Tous ces objets figurent sur son catalogue spécial.

La lecture de ce catalogue est fort intéressante assurément; mais ce qui l'est plus encore, c'est d'aller visiter la collection elle-même. On ne saurait trop louer le zèle désintéressé d'un amateur qui consacre son temps, ses études et sa fortune à collectionner, non pour lui mais pour le public, les reproductions des chefs-d'œuvre de l'art, et cherche ainsi à vulgariser la connaissance des plus beaux travaux de l'esprit humain.

G. d'Espinay.

LÉON BORÉ

ET SES DEUX PREMIERS AMIS.

I

Il semble que par ce temps d'hiver prolongé et de tristesses de plus d'un genre [1], la mort redouble ses coups, et frappe de préférence les hommes de la génération à laquelle nous nous flattons d'appartenir. Trois mois à peine se sont écoulés depuis le jour où nous déplorions la perte de M. de Lens, et déjà l'on nous invite à consacrer une notice nécrologique à l'un de ses amis, qui fut aussi le nôtre, à l'un de ses collègues, comme professeur au Lycée d'Angers, et plus tard, comme inspecteur d'Académie.

Les obsèques de M. Léon Boré ont attiré, le vendredi 23 février, dans l'église de Notre-Dame une affluence sympathique; les relations de notre compatriote étaient nombreuses à Angers; il appartenait à l'une de

[1] Cette notice a été écrite au mois de mars et lue à la séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du 10 avril.

ces familles qui, depuis longtemps, y remplissent un rôle aussi important qu'honorable.

Tous les Angevins, dont les souvenirs remontent aux premières années du siècle, connaissent les exploits du père de notre ami, parti lieutenant dans un bataillon de volontaires et devenu commandant de grenadiers à l'avant-garde de l'armée d'Italie. On n'a pas oublié non plus sa mort prématurée dans les fonctions de receveur particulier, l'émotion causée par la douleur de sa veuve qui, malgré ses vertus, eut à grand'peine élevé ses quatre enfants, s'ils n'avaient trouvé dans le dévouement de M. Merlet, leur oncle, la tendresse d'un père.

Après sa sortie du collège où il remporta le prix d'honneur de philosophie[1], distinction que ses deux frères Jean-Chéri et Eugène, méritèrent également, Léon Boré fut quelque temps indécis sur la carrière qu'il devait choisir ; enfin, cédant à l'influence de son directeur spirituel, M. Pasquier, il entra au séminaire de Saint-Serge. La pensée de combler les vœux de sa pieuse mère eut une grande part dans cette décision. M. Pasquier, qui mourut curé de Notre-Dame, était alors aumônier du collège ; il cachait un cœur tendre sous une écorce un peu rude, et il aimait tant les élèves pleins de respect à son égard, qu'il leur supposait des qualités, et même une vocation, dont ils ne possédaient que les

[1] Pour apprécier l'importance de ce succès, il suffit de citer quelques noms des condisciples de Boré : Charles Louvet (de Saumur), Prosper Guéranger (du Mans), Prosper Gasté (de Laval), Adolphe Lainé (d'Angers)... Le souvenir de cette classe devint légendaire.

apparences. Boré fut un exemple de ces prédilections. En se revêtant de l'habit sacré, notre jeune enthousiaste s'imaginait que ses nouveaux maîtres ne l'entretiendraient que d'éloquence et de poésie; mais quand il se vit obligé de pénétrer pas à pas dans l'étude austère des sciences théologiques et la pratique des obligations sacerdotales, le découragement le prit, et du consentement de ses supérieurs et de sa mère, il échangea l'enseignement traditionnel des vénérables Sulpiciens pour une autre école nouvellement ouverte, plus en harmonie avec l'ardeur de ses aspirations.

Séduit par le renom de l'abbé de Lamennais, alors dans toute sa gloire de défenseur de l'Église, il se rendit à La Chesnaie, où le rejoignirent bientôt ses deux condisciples et compatriotes Éloi Jourdain et Cyprien Robert[1]. Il y passa trois ans, pendant lesquels il amassa un trésor de connaissances et d'idées, sous l'inspiration du célèbre auteur de l'*Indifférence en matière de religion*, et dans le commerce d'émules tels que Lacordaire, Cazalès, Montalembert, les abbés Gerbet, de Salinis, etc. Son jeune frère Eugène n'avait pas tardé à le suivre à cette grande école d'enthousiasme et de savoir dont le principal mérite fut de rester fidèle au culte de la vérité, après la défection de celui qui l'avait si passionnément défendue.

Un parent de Boré et l'un de ses rares contemporains, nous confie amicalement une lettre datée de la

[1] Boré s'était lié avec Jourdain et Robert au collège de Beaupréau, dont il suivit les classes jusqu'à la rhétorique, où il débuta en 1821 au collège d'Angers, en même temps que Louvet, sous les auspices du judicieux M. Gavinet.

Chesnaie, 26 décembre 1828, en pleine lune de miel du séjour enchanté. Nous reproduisons en entier cette page, prise sur le vif et fort heureusement conservée. Elle donnera une idée de ce temps où les illusions, mêlées aux réalités, avaient leur excuse dans l'ardeur que manifestait la jeunesse pour toutes les grandes causes. Si, de nos jours, elle ne peut sans effort se livrer à l'espérance, n'est-ce pas la faute des générations qui l'ont précédée? Qu'ont-elles fait de cet avenir qui se peignait des plus riantes couleurs? Aujourd'hui l'horizon ne semble-t-il pas voilé, comme si un épais et impénétrable rideau interceptait, à nos yeux, la scène du monde?

Mais remontons, sans autre transition, à des jours plus heureux, en relisant la lettre suivante, écrite il y a cinquante-cinq ans.

« La Chesnaie, 26 décembre 1828.

« Pardonnez-moi, mon bien cher Monsieur Godard, si j'emploie aujourd'hui pour vous écrire, le moins de paroles et de papier que possible. Le temps qui court déjà si vite de sa nature, semble encore plus rapide ici qu'en aucun lieu du monde, et, comme bien vous le pensez, lorsqu'on est à telle école, c'est déjà trop qu'une minute enlevée aux études. Eugène ni moi ne vous oublions pas, je vous l'assure; vous êtes, ainsi que le cher Victor, souvent, bien souvent, le sujet de nos entretiens. Lorsque nos regards se tournent vers l'Anjou, nous pensons aux objets chéris que nous y avons laissés. Et comment ne pourrions-nous pas couserver de

vous les plus tendres souvenirs, excellent Monsieur Godard qui, en toutes rencontres, nous avez montré un cœur de véritable ami, j'aurais dû dire de père?

« Recevez, je vous prie, comme un faible gage de l'éternelle affection que nous vous avons vouée, le livre que je vous prie d'agréer pour vos étrennes de 1829. C'est la meilleure édition du *meilleur livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en vient pas*, ainsi que l'a dit le délicat académicien Fontenelle. A part le texte où M. de Lamennais a employé tout son génie à reproduire l'admirable simplicité de l'ouvrage, vous trouverez à la fin de chaque chapitre, des réflexions si belles, si touchantes, qu'on est tenté de les prendre pour un post-scriptum de l'auteur de l'*Imitation* lui-même.

« Quel plaisir n'éprouverez-vous pas à lire chaque jour quelques pages du plus beau des livres du monde, traduit par le plus beau génie de notre époque! En même temps que votre âme y puisera lumière et force pour sa sanctification, votre cœur y trouvera un soulagement à ces peines inconsolables que la plus cruelle des pertes vous a faites aussi bien qu'à nous, bon Monsieur Godard. Ce sublime ouvrage a cela de particulier qu'on ne peut l'ouvrir sans rencontrer, et sur-le-champ, une réponse à toutes les incertitudes, un remède à tous les besoins, à toutes les douleurs de l'âme. Je ne vous dirai pas de le lire attentivement, une telle recommandation serait plus qu'inutile; mais, je vous en prie, lorsque vous vous sentirez ému en lisant, et qu'un besoin subit de prier pressera votre cœur, alors mêlez-y mon nom aux paroles, aux demandes

que vous adresserez à notre commun Père qui est dans les cieux. Convaincu de l'amitié que vous me portez, je comprends toute la part que vous devez prendre au bonheur que j'ai de continuer mes études théologiques, sous la direction du plus saint[1] comme du plus savant prêtre de France, — et peut-être du monde entier. Oh! si vous saviez quel homme c'est que cet ineffable abbé Félix[2]! Mais, pour le connaître entièrement, il faut le voir, il faut l'entendre, il faut puiser à ses trésors de science et de vertus. Eugène, qui ne songeait qu'à une visite et qui faisait bien son compte de s'en aller de la Chesnaie pour faire son droit, n'a pas plutôt vu tout ce que valent le cœur et la tête de M. de Lamennais que, sur-le-champ et de lui-même, il s'est décidé à rester auprès de lui, persuadé qu'il est que cet homme incomparable lui vaudra bien et par de là tous les meilleurs professeurs de Paris.

« Figurez-vous que ce grand Eugène étudie de front sept langues, sans compter la maternelle : l'hébreu, le grec, le latin, l'allemand, l'italien, l'espagnol et l'anglais. C'est M. Félix qui possédant tout cela comme le français, lui donne des leçons. Nous sommes ici les plus heureux, comme aussi j'ose le dire, les plus studieux des jeunes gens. En deux mots, la Chesnaie est un lieu de délices, où il semble que l'on n'est séparé du ciel que par un rideau que la main de l'*ineffable* soulève à chaque instant.

« Victor travaille-t-il toujours avec ardeur? Emploie-

[1] Inutile d'ajouter qu'on ne tarda pas à modifier ce jugement.
[2] L'abbé de Lamennais s'appelait Félicité, mais par abréviation familière on le nommait M. Félix ou même M. Féli.

t-il un peu les méthodes d'étude et de conduite que je lui ai communiquées ? Recommandez-lui de ne rien faire sans réflexion et de ne pas perdre une seule heure, parce que cette heure perdue c'est pour toujours. Qu'il se nourrisse d'abord, sans crainte d'engraisser, des meilleurs écrivains de l'antiquité, ensuite des meilleurs auteurs français qu'on fait connaître en rhétorique. Lorsqu'il sera venu à la philosophie, je me charge de lui, si vous le voulez, Monsieur Godard, et j'ose vous répondre qu'il avancera mille fois plus qu'au collège, avec ce que j'ai déjà ramassé de connaissances en ce genre, et bien plus, avec tout ce que je vais acquérir ici. Je vous fais passer deux excellents petits ouvrages de M. Félix, l'un pour Victor, l'autre pour Angélina, qu'Eugène et moi embrassons en même temps que vous, excellent Monsieur Godard, de toute la tendresse de notre cœur.

« Dites au bien bon M. Verdier qu'il a sa part aussi lui de mes souvenirs, de mes vœux, j'ajouterais de mes prières, si j'étais digne de prononcer ce mot-là. Recommandez-moi bien aux siennes qui sont si excellentes. Chaque fois que vous rencontrerez M. Pasquier, parlez-lui de mon amour de fils pour lui. Nous vous souhaitons bien heureuse à tous l'année qui va s'ouvrir. Nous ne recommandons plus de tenir secret notre séjour à la Chesnaie... »

Divers motifs nous ont engagé à reproduire cette lettre. En recueillant nos souvenirs, elle nous a semblé une image fidèle de l'esprit de l'époque. La riche nature de notre ami s'y révèle par l'abondance et la chaleur de l'accent, qui était le caractère de la jeunesse d'alors,

tout au moins de celle qui aspirait franchement à la vérité. Hélas ! où trouver aujourd'hui des signes de cette ardeur généreuse? Enfin l'enthousiasme du disciple pour son maître n'était pas un sentiment isolé; un grand nombre de catholiques le partageaient et se plaisaient à saluer en M. de Lamennais un nouveau Père de l'Église.

II

Nous avons prononcé le nom de Jourdain. Il est impossible, dans une notice sur Boré de ne pas consacrer quelques lignes au principal compagnon de son adolescence, qui fut pour lui presque un frère, et dont il regretta de n'avoir pas toujours suivi les sages et prévoyants conseils. On ne pouvait connaître Jourdain sans l'aimer; il unissait à une charmante simplicité, tant d'intelligence, tant d'instruction! Il n'était pas d'homme d'un commerce plus sûr, plus doux et plus attachant que le sien, pas d'homme avec lequel on eût mieux aimé passer ses jours. Juste et indulgent, il voilait les austérités d'un religieux sous l'aménité d'un homme du monde. Enfin c'était un de ces esprits rares qu'on est heureux de rencontrer dans la vie, qui vous relèvent et vous consolent, auxquels on pense pour charmer les dernières années, mais qui nous sont presque toujours enlevés de bonne heure, sans doute pour aider à nous détacher de la terre et pour nous donner l'espérance de les revoir, comme prix de notre fidélité à leur souvenir.

La bienveillance était le caractère distinctif de Jour-

dain, non ce sentiment banal qui consiste à faire bon visage à tout le monde pour ne pas être attaqué, et qui n'est au fond que de l'indifférence; chez lui la bienveillance était sincère et durable, car elle reflétait l'esprit de charité qui ne l'abandonnait jamais. N'aimant à voir que le bon côté des choses sans se dissimuler le mauvais, il préférait, dans le commerce avec le prochain, ne s'adresser qu'aux qualités et ne touchait aux défauts qu'avec une douceur qui n'excluait point la fermeté. Il trouvait ainsi le moyen de se concilier les hommes les plus opposés, et même de rapprocher d'anciens amis séparés par des susceptibilités, plus difficiles à vaincre parfois que des obstacles bien autrement sérieux. Lors des dissentiments qui s'élevèrent après 1850, entre les catholiques, que n'a-t-il pas fait pour réunir les esprits divisés? S'il n'a pas toujours réussi, il n'a jamais laissé dans la mémoire des membres de la même famille, si malheureusement brouillés, que des souvenirs d'estime et de reconnaissance.

Les deux grands bonheurs de la vieillesse sont de donner et de pardonner, disait naguère devant nous un des hommes qui mettent le mieux en pratique cette vérité dans notre pays. Jourdain était son digne émule au moins en ce qui regarde le premier bonheur; quant au second, il n'était pas moins bien disposé pour le ressentir; mais l'occasion était rare : s'est-elle même jamais présentée? Pour pardonner il faut avoir reçu une offense; or, qui a pu songer à offenser un fervent chrétien dont le pur et doux visage semblait détaché de la galerie de saint Bruno que Lesueur peignit pour les Chartreux de Paris?

C'était en effet un religieux vivant dans le monde pour l'édifier et le convertir bien plus par l'exemple que par la parole. Ses habits, d'une coupe plus que simple, ne semblaient pas faits pour lui. On eût dit qu'il les avait empruntés en sortant d'un cloître. Dans son hospitalier logis de Doué, où il laissait à sa femme le pouvoir absolu sur l'intérieur, il recevait généreusement ses amis, mais quand il était seul, il se restreignait au régime le plus frugal. Dans ses fréquents voyages, il choisissait les places les moins coûteuses, en disant qu'au-dessus c'était le superflu, et qu'il fallait le distribuer aux pauvres. La modestie de sa tenue ne l'empêchait pas d'être recherché par des personnes de la plus haute société, non seulement en France mais à l'étranger. La princesse de Wittgenstein, dame d'honneur de l'impératrice d'Autriche, l'accueillait comme un frère et ne trouvait jamais sa présence auprès d'elle assez fréquente. Pendant un automne, Jourdain eut besoin, pour composer un de ses ouvrages, d'un temps de retraite sur les bords du Rhin; la princesse, retenue à la cour par son service, exigea qu'il vînt habiter un de ses châteaux, près du célèbre domaine de Johannisberg, et donna des ordres pour qu'il y fût considéré comme s'il en était le seigneur.

La liste des relations de Jourdain est trop étendue pour que nous puissions indiquer, même par le nom seul, celles qui sont venues à notre connaissance. Nous dirons simplement qu'il était lié avec la plupart des hommes supérieurs et des femmes éminentes du monde catholique de son temps. Toutefois, il est impossible de ne pas excepter le cardinal Gousset[1], archevêque de

Reims, qui se plaisait à traiter Jourdain sur le pied de l'égalité. L'illustre théologien obligeait son ami à loger en son palais afin de le tenir près de lui et de le garder plus longtemps. Il le consultait sur ses savants ouvrages et se louait beaucoup de sa féconde collaboration. C'était un touchant échange de services entre les deux pieux auteurs, car il n'est pas douteux que, de son côté, Jourdain dût à cet heureux commerce certaines des qualités, particulièrement la sûreté de doctrine, qui distinguent sa *Théologie à l'usage du monde.*

On a souvent demandé à Jourdain comment il pouvait suffire à tant de travaux et surtout à tant d'œuvres de charité. « C'est en ne donnant, dit-il, que le temps strict au sommeil et en se dégageant le plus possible des préoccupations matérielles qui font perdre tant d'heures aux gens du monde. » L'excellent homme avait un autre secret pour continuer avec succès la mission que, dès sa jeunesse, il s'était proposé d'accomplir avec la grâce de Dieu, il maintenait la paix dans son âme. Pour ne point la perdre, il prenait chaque affaire l'une après l'autre, avec le même sang-froid et la même liberté que s'il n'avait rien fait auparavant et qu'il n'eût rien autre chose à faire ensuite. Il était persuadé que dans l'esprit calme et rassis, dans la pleine possession de soi-même, se trouve la sagesse qui fait faire toutes choses comme il le faut. Enfin, à l'exemple de Vincent de Paul, il savait, malgré de grandes occupations, se conserver toujours simple et en belle humeur ainsi que l'attestait l'aimable sérénité de son âme et de son visage.

En 1831, Léon Boré partit pour l'Allemagne avec

Jourdain, la bourse légère mais le cœur riche de courage et d'espérance. C'était par une souriante matinée d'avril. Paris avait un air de fête. Les voyageurs nous avaient donné rendez-vous dans la cour des *Grandes Messageries*. Ils y arrivèrent un peu en retard, après avoir assisté à la messe de Notre-Dame-des-Victoires. Je vois encore, en dépit des 52 ans d'intervalle, apparaître Boré, toujours élégant, en jaquette serrée et casquette à visière imperceptible ; puis, à quelques pas derrière, son Pylade affublé d'une longue redingote appelée *lévite*, chapeau à haute forme et cravate en cordelette, enfin le costume de ces *Cloarecs* du Morbihan dont Émile Souvestre a tracé l'attachante image dans ses *Derniers Bretons*. Jourdain tenait sa malle par une anse, cherchant ainsi à soulager un pauvre infirme qu'il avait pris pour commissionnaire, bien plus par charité que par économie.

Nous n'eûmes que le temps d'embrasser nos amis, radieux comme s'ils allaient découvrir une nouvelle Amérique. Boré grimpa lestement sur l'impériale ; son compagnon l'imita, mais plus posément. Les postillons enfourchèrent leurs montures et, au bruit des adieux et des claquements de fouet, l'immense véhicule s'élança vers la route dont la dernière étape française était alors Strasbourg !

Né en 1806, Boré venait d'atteindre sa vingt-cinquième année. C'est l'âge dangereux pour les imaginations ardentes, mais une foi profonde arrêtait les entraînements de sa riche nature. La jeunesse lettrée de cette époque, il faut l'avouer, était plus énergique mais moins croyante que la jeunesse d'aujourd'hui. L'heu-

reux retour aux traditions chrétiennes ne se manifesta qu'en 1836, à la voix de Lacordaire et à la naissance des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Par un bonheur insigne, Boré offrait une des rares exceptions à l'indifférence générale, et ce fut grâce à l'accomplissement courageux et fidèle! de ses devoirs religieux qu'il conserva la fleur et la puissance de ses facultés intellectuelles. Les deux amis séjournèrent dans chaque siége d'université assez de temps pour y goûter le charme des sentiments poétiques, apprécier les travaux d'érudition et s'éprendre d'enthousiasme devant les découvertes qui signalaient ces foyers d'instruction supérieure. L'enseignement de la littérature et de l'histoire brillait alors, chez nos voisins, du plus vif éclat. La période glorieuse, quant aux lettres et aux beaux-arts, florissait encore. Schiller, Klopstock, Muller, Lessing, Herder, Wieland, Kant, Burger, Werner, Hoffmann, Haydn, Weber, Beethoven, n'étaient plus; mais Gœthe, Schelling, Ludwig Tieck, Ranke, Kreutzer, Auguste Schlegel, Humboldt, Nieburg, Gœrres, Cornelius, Owerbeck, Mendelssohn, Schubert, leur avaient succédé et entretenaient les ardeurs de la jeunesse studieuse par l'ascendant de leur génie.

Nos deux Angevins ne se contentèrent pas d'écouter et d'admirer de loin les maîtres de la science et de l'art; ils voulurent pénétrer dans leur intérieur, afin de connaître la vie intime au moins de quelques-uns. Ils réussirent sans peine à être admis au foyer domestique de plusieurs auteurs célèbres qui les considérèrent bientôt comme des compatriotes.

Après avoir vécu en commun pendant assez long-

temps, les deux amis se séparèrent pour se diriger vers le point qui excitait davantage leur sympathie et pour s'y établir d'une manière durable. Boré choisit Munich où l'attirait, comme nous le verrons plus tard, un sentiment plus tendre, sinon plus passionné, que l'amour des lettres.

Jourdain se rendit à Vienne où, peu après son arrivée, le prince de Metternich lui offrit de brillants avantages s'il consentait à prendre la direction d'un journal français; mais le puissant organisateur de la *Sainte-Alliance* s'adressait à l'un de ces hommes que ne tentent ni la fortune ni les honneurs. Jourdain, craignant que cette haute position ne l'engageât à prendre un rôle, dans certaines circonstances, hostile à son pays, ne voulut point échanger sa liberté contre des chaînes d'or; il répondit aux instances du premier ministre de l'empereur François par un refus courtois, mais inflexible.

Après s'être rendu un compte judicieux de l'état intellectuel et moral de la séduisante capitale de l'Autriche, notre philosophe chrétien reprit son bâton de voyageur modeste, mais indépendant. Il voulut connaître la Pologne, cette ancienne amie de la France, et s'arrêta à Varsovie où, cédant à la pressante intervention de notre consul général, M. de Ségur, je crois, il se chargea de l'éducation d'un jeune gentilhomme de famille illustre, mission délicate dont il s'acquitta avec la perfection qu'il apportait à toutes choses, et qui l'empêcha d'aller rejoindre Boré à Munich comme ils en étaient convenus.

C'est pour l'instruction de son élève que Jourdain, sui-

vant l'exemple de Bossuet et de Fénelon, écrivit et publia, sous le nom de Charles Sainte-Foy, la plupart de ses ouvrages, originaux ou traduits. Tous se distinguent par la sûreté du savoir, le charme de la pensée et le naturel du style. Bien que la mort si regrettable du pieux auteur remonte à plus de vingt ans, plusieurs de ses livres, notamment la *Théologie à l'usage des gens du monde* et les *Heures sérieuses d'un jeune homme*, gardent encore l'estime et la faveur qui les accueillirent aux premiers jours de leur publication.

« Après une assez longue retraite dans un monastère et de mûres délibérations sur le choix d'un état de vie, Jourdain s'était marié en 1843. Son choix même, fait avec cette maturité, est le plus digne éloge de l'aimable personne qui en fut l'objet. L'un et l'autre trouvèrent ce qu'ils méritaient dans cette union pleine de paix, de sainte joie et d'honneur. Jourdain eut plus qu'il n'attendait; vers 1850, une grave maladie l'ayant rendu incapable de travailler de son propre fonds, comme il avait fait jusqu'alors, il trouva dans sa femme un collaborateur aussi intelligent que dévoué pour un autre ordre de travaux.

« Il traduisit avec son concours de longs et importants ouvrages publiés en Allemagne. Un de ces ouvrages avait déjà découragé plusieurs traducteurs français : c'était *la Mystique*, de Gœrres. Mettant à profit sa profonde connaissance de l'allemand, son érudition si pleine et si variée, son riche butin d'études théologiques, ses anciennes relations avec l'auteur et enfin son bon sens français, il vint à bout de sa rude et téméraire entreprise, et nous donna une excellente

version de ce livre puissant. Il a traduit également la *Vie de Jésus-Christ*, par Sepp, qui a fait tomber en Allemagne le fatras impie de Strauss; les *Sermons* de Tauler; l'Histoire de *Ximénès*, par Héfélé; l'Histoire de *Jeanne-Marie de la Croix*, par Beda Weber; et enfin, de l'italien, qu'il possédait aussi parfaitement que l'allemand, la *Vie de saint Ignace*, du père Genelli, et les *Sermons* du bienheureux Léonard de Port-Maurice.

« Satisfait de se rendre utile par cet humble travail de traducteur, a dit excellemment Louis Veuillot [1], Jourdain ne regretta nullement la gloire personnelle qu'il aurait pu acquérir en donnant des livres originaux; il regrettait encore moins l'état habituel de souffrance qui réduisait son esprit toujours aussi actif, à cette quasi-stérilité. Il était trop chrétien pour ne pas connaître le prix de l'épreuve, trop vraiment humble pour se dire qu'il aurait pu faire mieux ou autre chose.

« L'humilité est une vertu qui ne va jamais seule, elle est à la fois la racine et le parfum des autres vertus. Jourdain offrait le modèle du chrétien dans le monde. Il était bienveillant, conciliant, affectueux, homme de bon conseil et de bon secours en toutes choses, en toutes occasions, à toutes gens. Devenu riche pour la modestie de ses goûts, il avait à peine changé quelque chose à l'austérité de son costume et de sa vie. Il n'était large que dans l'hospitalité, prodigue que dans l'aumône, qu'il faisait de la manière la plus chrétienne, et par conséquent la plus noble et la

[1] Notice sur *Charles Sainte-Foi, sa vie et ses écrits*. (Extrait de la *Revue du Monde catholique*, du 25 décembre 1861.)

plus intelligente. Il payait la dot de toutes les jeunes filles de sa paroisse qui voulaient entrer en religion; et un jour cet homme, qui allait si modestement vêtu et qui se refusait toutes les fantaisies que lui conseillait son goût délicat et que lui permettait son aisance, donna en un seul coup vingt-cinq mille francs pour l'établissement d'un monastère. Sa bourse, comme son temps, comme son cœur, appartenait à tous ses amis.

« C'est dans cette pratique de toutes les vertus chrétiennes et dans une piété toujours grandissante et plus tendre, qu'il fut atteint subitement, mais non pas surpris par la mort. Il savait qu'il était menacé d'une fin soudaine. Un médecin chrétien qu'il avait consulté le lui avait dit, et il se tenait prêt. Il avait souhaité de mourir ainsi. Il craignait les longues souffrances de la maladie pour les autres et pour lui-même. Son cœur s'affligeait des angoisses de ceux qui devraient le soigner; sa piété craignait de manquer de patience et d'offenser Dieu. Il le disait à son plus intime ami. — J'aime mieux, ajoutait-il, faire mon purgatoire de l'autre côté. Dans le purgatoire on expie, mais on ne pèche plus et l'on espère. — Il répétait cette pensée de Bossuet : « que la mort est douce, puisqu'elle enlève l'effroyable puissance de pécher. » Ses vœux furent exaucés.

« Il n'avait que cinquante-cinq ans. Il pouvait faire longtemps encore le bonheur de ceux qui l'entouraient, donner de bons livres, consoler, éclairer beaucoup d'âmes. Mais nous ignorons ce que Dieu accorde à la prière des justes, et il faut adorer ses desseins. »

Dans une notice sur Jourdain, si brève qu'elle soit, on ne doit pas omettre le souvenir de la noble femme,

si heureuse et si fière de l'homme au bonheur duquel elle s'était consacrée. Beaucoup plus jeune que son mari, Mme Jourdain[1], devenue veuve, ne voulut pas rester dans le monde. On sait qu'en achevant le chemin de croix à la chapelle des Carmes de Paris, le 20 novembre 1861, il fut frappé d'un coup soudain. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, Mme Jourdain distribua sa fortune, en grande partie aux pauvres, et se retira dans un couvent. Elle choisit, sans doute par reconnaissance pour le cardinal Gousset, la Visitation de Reims dont elle est aujourd'hui supérieure. Où est la puissance capable, à défaut de la religion, de donner le courage de vivre après une si grande perte?

III

Cyprien Robert, invité par ses deux amis à venir partager les jouissances et les progrès de leurs études, à des foyers de science presque ignorés de la jeunesse française, visita avec eux plusieurs universités. Doué de facultés plus originales peut-être, mais d'un caractère moins sociable que ses compagnons, il les quitta, au bout de quelques mois, dans le dessein de parcourir à pied, comme un pèlerin, avec cent écus pour unique ressource, tous les pays où se sont fixées les migrations de Slaves. Ce vaste plan qui n'embrassait pas moins que la Pologne, les provinces danubiennes, la Russie méridionale et presque toute la Turquie d'Europe, fut

[1] Elle était nièce du vénérable abbé Joubert, vicaire général, qui longtemps curé de Beaufort, où il laissa les meilleurs souvenirs, avait connu Jourdain presque enfant, et avait suivi son édifiante carrière avec un paternel intérêt.

exécuté à la gloire de l'auteur, mais au prix de quelles fatigues et de quels dangers? Entre tous les épisodes qu'il racontait avec un vrai charme quand ses auditeurs lui plaisaient, nous citerons un seul trait de notre Angevin, pour que l'on puisse juger du reste. Par un beau soir d'été, comme Quentin Durward aux bords du Cher, mais un peu plus loin de l'Anjou, il arrive sur la berge escarpée d'un affluent du Dniester, grossi par l'orage. En cherchant un gué, faute de pont, il atteint un poste de Cosaques : après en avoir salué le commandant il s'enquiert des moyens de continuer sa route. L'officier, ravi de voir un Français parler sa langue nationale, commande à l'un de ses soldats d'amener son cheval, invite Robert à se mettre en selle et l'engage à le suivre en lui recommandant de se fier à l'instinct de son porteur. On traverse le torrent à la nage, et quand on est parvenu sur l'autre rive, le brave Cosaque en félicitant notre compatriote de son courage, le prie d'accepter la monture qui l'a si bien tiré d'embarras, comme souvenir de leur heureuse rencontre.

Le nouveau compagnon de notre ami était petit de taille, d'humeur assez revêche mais d'une vigueur infatigable. Ce fut grâce à ses jarrets d'acier que Robert put continuer et achever son voyage dans des contrées aussi peu accessibles par les difficultés de terrain que par le caractère ombrageux des habitants. Toutefois ces populations, sous une apparence menaçante, conservent les vertus hospitalières. En voyant un étranger pauvrement vêtu, mais de physionomie loyale et distinguée, les aborder avec confiance, et s'exprimer dans leurs divers

dialectes, les indigènes finissaient presque toujours par lui faire un accueil fraternel. La sympathie même s'ouvrait de tout cœur à la nouvelle que le voyageur arrivait de la France dont les exploits se confondaient alors avec les légendes des Croisades et de l'expédition d'Égypte, de cette France dont le nom magique venait d'être répété par les échos de la bataille de Navarin et de la conquête d'Alger.

Pour trouver des voyageurs de la trempe de Robert, il faut remonter à nos anciens compatriotes La Boullaye Legouz et François Bernier qui, poussés par la passion de savoir et le goût des aventures, s'élancèrent, seuls, vers des pays lointains et presqu'inconnus, sans autre soutien qu'une force morale à toute épreuve. Nul explorateur contemporain n'a mieux connu que notre Angevin les populations de l'Europe orientale, car il a pu en observer les mœurs sous tous les aspects et dans toutes les classes. Ses vaillantes pérégrinations eurent pour complément les régions presque inabordables appelées aujourd'hui Roumélie, et qui portaient jadis les noms célèbres de Macédoine, Epire, Thrace et Thessalie. C'est de leurs montagnes que descendirent sur les plaines de la Grèce, lors de la guerre de l'indépendance, les Klephtes et les Pallicares, ces audacieux aventuriers dont les traits produisent tant d'effet sous le pinceau d'Eugène Delacroix ou la plume de Victor Hugo.

Cyprien Robert, cet intrépide pionnier de la science, ce savant philologue, enfant du faubourg Saint-Michel, n'est pas connu en Anjou comme il mérite de l'être. Malheureusement, au lieu d'écrire ses voyages dans leur simpli-

cité pittoresque, comme il les racontait en comité intime, il crut rendre plus de services en visant les hauteurs de l'esthétique et de la politique dans ses deux principaux ouvrages, la *Philosophie de l'art* et le *Monde gréco-slave*. Cette ambition de se tenir dans les régions supérieures l'empêcha, lorsqu'il fut appelé au collège de France comme successeur d'Adam Mickievicz [1], d'obtenir pour son cours de littérature slave, un succès populaire. Il l'eut remporté sans grande peine, s'il avait osé, devant cet imposant auditoire, entremêler ses doctes leçons des récits de son courageux et poétique itinéraire.

Toutefois, il faut reconnaître à la décharge de Robert, qu'en sacrifiant d'agréables causeries aux graves considérations de l'histoire, il obéissait à un sentiment patriotique. Préoccupé, ainsi que d'éminents hommes d'État, de symptômes bien antérieurs à la guerre de Crimée, il croyait que la puissance de la Russie était le grand danger qui menaçait les nations de l'Occident. Il voulait prévenir son pays de l'approche de l'invasion. Ses voyages, sa connaissance parfaite de la propagande du slavisme, l'avaient confirmé dans l'idée que l'ambition des Tsars, favorisée par le schisme grec, se croyait à la veille de réaliser le rêve de Pierre le Grand, en rejetant l'islamisme sur la rive asiatique du Bosphore.

Les événements sont venus, en partie du moins, donner un démenti à cette opinion, si motivée qu'elle fût :

[1] Sous l'empire Mickievicz perdit sa chaire pour en avoir fait une tribune politique. Robert, qui était aussi dénué de fortune que son prédécesseur, lui offrit la moitié de son traitement avec tant de bonne grâce qu'il réussit a vaincre les scrupules du grand poète polonais.

on se trompait d'objectif. La prise de Sébastopol prouva que la puissance moscovite n'était pas prête à remplir le rôle prépondérant que l'Angleterre a perdu en Europe par son égoïsme et les nations latines par leurs funestes révolutions. C'était l'Allemagne qui, dès cette époque, aspirait à la domination universelle; mais n'étant pas encore suffisamment armée, elle était trop habile pour laisser deviner ses projets. Quand on la croyait absorbée par les immenses travaux de ses jurisconsultes, les innovations de ses historiens et les systèmes de ses philosophes, les hommes d'un génie fatal qui président à ses destinées, se préparaient en silence à pouvoir répondre, comme les anciens Germains, aux protestations indignées des vaincus : *la force prime le droit.*

On voudra bien nous pardonner l'étendue de ces souvenirs, un peu en dehors de notre sujet principal. Dans une notice sur Léon Boré, comment passer sous silence les deux compagnons de sa jeunesse et de ses premiers voyages? Ils étaient de nature fort différente, mais chez eux, la noblesse du caractère, la distinction de l'intelligence, s'accordaient, comme chez leur ami Boré, avec les lumières du sentiment religieux. Nous n'avons pu résister à cette occasion de rendre un hommage, si insuffisant qu'il soit, à leur chère mémoire, et sans nous éloigner d'eux nous revenons naturellement à l'inspirateur de leur séjour à la Chesnaie et de leur voyage en Allemagne, au dernier survivant de ce groupe d'esprits studieux, attachants et originaux.

Boré eut beaucoup d'amis, et, s'il faut tout dire, on doit avouer que dans son entraînement vers les nou-

veaux visages, il n'en ait, au moins d'apparence, négligé quelques-uns. On ne peut lui adresser ce reproche à l'égard de Jourdain et de Robert. Il leur fut fidèle jusqu'au moment où Dieu les appela, bien avant lui, et il n'en parlait jamais qu'avec une vive émotion.

IV

Avant de se fixer à Munich, Boré resta près d'une année à Berlin, où, sans négliger les cours de l'Université, la première de l'Allemagne, il sut se concilier la bienveillance des principaux personnages du temps, entre autres de MM. Ancillon et de Savigny, tous deux hommes d'État, également d'origine française. En l'admettant dans leur intimité, ils ne lui cachèrent pas les inquiétudes que leur causaient les conséquences de la révolution de juillet. Tout en étant fidèles à leur souverain, le roi Guillaume, dont ils furent l'un et l'autre ministres, ils portaient un grand intérêt au pays de leurs ancêtres, et ne doutaient pas qu'à une époque prochaine, l'abandon par la France de la monarchie héréditaire, n'attirât sur elle des calamités assez graves pour la faire descendre de la position prépondérante qu'elle occupait depuis des siècles.

C'est aussi à Berlin que Boré fit la précieuse connaissance de Clément de Brentano, frère de la célèbre Bettina d'Arnim, l'amie de Gœthe. Brentano, avec ses deux amis, Novalis et L. d'Arnim, était considéré comme l'un des chefs de l'école romantique en Allemagne. Né protestant, il se convertit au catholicisme, et mourut

en 1844 dans une abbaye de Munster, où il passa ses dernières années.

Brentano eut l'honneur d'être choisi par la pieuse Anne Emmerich pour être le loyal interprète de ses visions, publiées sous le titre de la *Douloureuse Passion de N.-S. Jésus-Christ*. Une excessive modestie empêcha l'écrivain auquel on doit cet admirable livre de révéler son nom; il ne fut connu qu'après sa mort. Le traducteur français, l'abbé de Cazalès, imita cet exemple, et plusieurs éditions avaient paru quand on apprit l'association de deux noms si dignes l'un de l'autre.

L'attrait qui causait les prédilections de Boré pour Munich venait de la réunion dans cette ville des trois célèbres professeurs de philosophie catholique, Baader, Gœrres et Dœllinger [1]. Il réussit sans peine, comme ailleurs, à s'introduire au foyer domestique de ces maîtres de la science qui le considéraient comme un membre de leur famille. Pour jouir de cette bienveillance accordée difficilement en Allemagne aux étrangers, surtout aux Français, dès cette époque, notre Angevin possédait un ensemble de qualités bien rare, même chez les voyageurs instruits. La distinction et l'agrément de sa personne, sa politesse, la beauté de ses traits, l'élégance de sa parole, son talent de causeur, son esprit ouvert et prompt à s'émouvoir pour toutes les grandes causes, la pureté de ses mœurs, tous ces avantages le rendaient si attrayant dans la société des hommes et des femmes d'élite, qu'il s'y conciliait

[1] Est-il utile d'observer que nous parlons de Dœllinger d'avant 1870, et non de celui que l'orgueil a conduit à l'apostasie ?

tout d'abord autant de sympathie que d'estime, et ne quittait aucun de ses hôtes sans lui laisser le souvenir d'un véritable ami.

Un autre charme non moins puissant que l'étude de la philosophie lui rendit bien cher le séjour de la capitale de la Bavière. Notre gouvernement y avait alors pour plénipotentiaire le baron Charles de Bourgoing. C'était un de ces diplomates de la grande école, qui, servant de modèles aux cours étrangères, justifiaient la supériorité reconnue des représentants de la France. M. de Bourgoing unissait à la grâce d'un gentilhomme accompli, le caractère le plus aimable et le sentiment élevé de la haute mission qu'il avait à remplir. Tels nous sont dépeints M. de Narbonne, dans les *Souvenirs* de M. Villemain et M. de la Ferronnays, dans le *Récit d'une Sœur* de Mme Craven.

Ce fut, je crois, dans le salon de M. de Bourgoing que Boré vit, pour la première fois, l'aimable femme qui devait devenir la compagne bienveillante et dévouée de son existence féconde, comme tant d'autres, en vicissitudes souriantes ou affligées.

Mlle Caroline de Moy-Sons était fille d'un conseiller d'État dont le père avait émigré de France aux premiers jours de la Révolution. Son frère était, bien que fort jeune, professeur d'histoire du droit à l'Université de Munich. Mlle de Moy tenant ainsi de la nature des deux nations, avait le charme de l'une et de l'autre. Elle était douée d'un esprit fort cultivé, d'une imagination candide et d'une profonde piété. Selon le penchant de ses compatriotes, sa pensée aimait à planer dans les régions d'un idéal un peu vague, mais au premier

appel, on la faisait promptement descendre sur terre où elle plaisait à tous par les ressources d'une bonté inépuisable et d'un agrément qu'elle savait donner à chaque chose. Je suis heureux d'avoir pu joindre quelques traits de son image à l'essai du portrait de son mari. Ce sera pour ses petits-enfants, qui ne l'ont point connue, une esquisse fidèle, au moins d'intention, ajoutée par une main amie à leur galerie de famille.

En exhalant son dernier soupir, Mme Boré emportait l'espérance d'une union bien désirable pour le bonheur de son fils. Ses prières ne devaient être exaucées qu'au ciel.

Retenu pendant près de quatre années par les séductions de cette terre classique des travaux intellectuels où les rêves de l'imagination se mêlent au goût des démonstrations positives, Boré eut l'heureuse fortune d'assister à la dernière phase de la gloire littéraire des pays d'outre-Rhin. Bien qu'une transformation profonde s'y produisît, elle ne paraissait guère à la surface; la Prusse, occupée courageusement à cicatriser les plaies de la bataille d'Iéna, n'y dominait point encore; elle ne semblait préoccupée que de l'ambition des couronnes académiques, et se gardait bien de révéler ses projets de conquête.

Témoin éclairé des efforts de la puissance germanique, à la veille de devenir prépondérante en Europe, nul mieux que Boré n'était en position d'écrire le complément de l'*Allemagne* de Mme de Staël. Le second volume n'eut pas lutté d'éloquence avec le premier, mais il eut, à coup sûr, été plus impartial. Notre ami y

a souvent songé ; maintes fois il a été engagé à entreprendre ce travail par les juges les plus autorisés. Malheureusement, soit modestie, soit manque d'esprit de suite, il a laissé sur ce grand projet des notes nombreuses, mais sans ordre suffisant. Puissent-elles trouver un metteur en œuvre digne de l'auteur et du sujet qu'il possédait si bien !

Revenu en France avec une ample moisson de connaissances, très recherchées de tout temps, mais devenues plus rares de nos jours, si hostiles à la science pure et à la saine critique, Boré fut appelé à la chaire d'histoire de Juilly par les directeurs de ce célèbre établissement, MM. de Salinis et de Scorbiac, ses anciens émules de la Chesnaie. Il profita de son séjour dans le collège illustré par le souvenir du cardinal de Bérulle et de Malebranche pour contracter de précieuses liaisons avec plusieurs des familles éminentes qui confiaient leurs enfants à l'antique institution. Il nous a souvent parlé du bonheur qu'il éprouvait à introduire de dignes visiteurs dans les allées de beaux arbres où le grand Condé aimait à s'entretenir avec les savants pères de l'Oratoire, allées fameuses qui, jadis, ont vu passer sous leur voûte verdoyante Massillon, Villars et Montesquieu. Un de leurs descendants, Berryer, se faisait honneur d'assister aux distributions de prix du collège témoin, disait-il, des plus heureuses années de sa vie. Dans ces occasions mémorables, Boré ne manquait jamais de se joindre, sous les ombrages séculaires, au groupe de professeurs émérites que le grand orateur traitait avec l'affectueux respect que montrait à ses vieux maîtres le vainqueur de Rocroi.

V

Néanmoins, si importants que fussent les agréments et les avantages qu'il trouvait à Juilly, notre ami, toujours d'humeur un peu voyageuse, ressentit le besoin irrésistible de retourner dans sa ville natale et de faire connaître à ses parents sa jeune et charmante famille. Il s'ouvrit de son désir à M. Eugène Janvier, tout puissant près de M. Guizot, alors premier ministre, et notre éloquent compatriote, dont l'obligeance était inépuisable, lui fit donner, à notre collége, la chaire d'histoire que, plus tard, M. Adolphe Perraud échangea contre la chaire sacrée. Boré fut chargé de ce cours à deux reprises. Durant la première période, on lui proposa une mission en Allemagne pour y étudier l'organisation des établissements d'instruction supérieure; il accepta cette offre avec un empressement d'autant plus vif que, venant de perdre deux de ses enfants, il avait hâte de quitter la petite maison de la rue de la Madeleine, témoin d'épreuves douloureuses. Ce désir était bien naturel, seulement comme il n'avait pas l'habitude de faire les choses à demi, et que la prévoyance ne comptait pas toujours parmi ses qualités, il donna sa démission de professeur au lieu de demander simplement un congé.

Le bonheur de retrouver en Allemagne les personnes et les liens qui lui étaient chers, l'accueil cordial dont il fut l'objet, prolongèrent les termes du voyage; cependant on dut se résigner au retour, et quand notre ami eut rendu un compte satisfaisant de sa mission, il se trouva de nouveau sans position fixe. Après une pénible attente, ayant appris que la chaire d'histoire

était de nouveau vacante à Angers, il la demanda, ou plutôt des médiateurs la sollicitèrent pour lui. On comprend que le succès fut plus difficile à obtenir que la première fois. Il fallut toute la bienveillance de M. Guizot pour réintégrer dans le personnel actif de l'Université un fonctionnaire qui, par le fait de sa démission, ne pouvait être employé sans une faveur très rarement accordée. Enfin, l'estime dont Boré jouissait près du ministre et la renommée de son frère, firent fléchir les règlements à son égard, et on lui donna l'héritage de M. Abel Desjardins, promu à la faculté de Dijon, et aujourd'hui doyen très considéré de la faculté des lettres de Douai.

Notre ami eut pour successeur, en 1851, M. Adolphe Perraud, devenu l'éloquent évêque d'Autun, Châlon et Mâcon. Quelques années auparavant, M. de Lens avait succédé à M. Etienne Vacherot dans la chaire de philosophie où M. Caro vint à son tour apporter l'éclat de son grand talent. N'est-ce pas une véritable fortune pour le lycée d'avoir été honoré, à peu d'intervalle, par la présence de trois de nos principaux défenseurs des idées spiritualistes?

Après sa rentrée, Léon Boré occupa la chaire d'histoire de 1847 à 1850, années fécondes pendant lesquelles ses auditeurs profitèrent avec charme de son enseignement, varié par d'attachants souvenirs de voyages et de personnages célèbres. « Ceux qui, comme « nous, furent alors ses élèves, a dit un appréciateur « des plus compétents [1], et qui l'ont connu dans ces

[1] M. Ernest Faligan.

« fonctions inférieures à son talent et qu'il remplissait « avec un zèle admirable, ont certainement conservé la « mémoire de ces leçons si savantes et si vivantes où le « maître mettait son âme tout entière, et que le senti- « ment chrétien animait d'un souffle si puissant et si « élevé. »

Notre historien ne se contente pas de ses devoirs professionnels. Dans ses courts loisirs il prend une part active aux œuvres de charité. Comme les natures généreuses chez lesquelles l'imagination domine, il pousse l'obligeance à l'extrême, et ne cesse pas ses démarches avant d'avoir atteint le but de ses désirs. Il arriva plus d'une fois que ses protégés tirèrent un heureux parti de son ardeur à les mettre dans la bonne route, et même il advint qu'ils dépassèrent leur protecteur, à certains égards. En voici un exemple :

En suivant, un jour de juillet 1848, la rue Saint-Aubin, il aperçoit dans un bureau de tabac, un jeune homme en petite casquette et jaquette à brandebourgs d'étudiant allemand qui proposait au marchand des pipes d'écume de mer. A cette vue tous les souvenirs de Leipsick et d'Heidelberg montent à la tête de notre ancien voyageur, il entre dans la boutique et interroge en pur tudesque le jeune étranger. Celui-ci répond qu'il s'est échappé de Prague après la victoire du prince de Windisgratz sur les insurgés de Bohême; il se nomme Michel Oppert, et n'a d'autres ressources pour vivre que la vente des pipes confiées, sur sa bonne mine, par un de ses compatriotes, lors de son passage à Strasbourg.

Boré reconnaît dans l'émigré un jeune homme ins-

truit et bien élevé; il l'emmène chez lui, l'héberge pendant plusieurs jours, lui trouve des élèves dans sa famille, chez ses amis et le fait enfin admettre comme professeur d'allemand au collège d'Angers. De là, Michel Oppert parvint à Paris par une évolution savante, et s'élevant d'échelon en échelon, il est devenu M. de Blowitz, correspondant du *Times*, avec cent mille francs de traitement, hôtel, équipage, accès libre près de tous les ministres, et même au palais de l'Élysée.

Après une période de constance plus longue qu'à l'ordinaire Boré éprouva le besoin de s'ouvrir une nouvelle voie. D'ailleurs la révolution de 48 avait éclaté sur les entrefaites, et les hommes de dévouement, comme notre ami, sentaient qu'il y avait dans l'enseignement, pour déployer ses facultés, des champs plus vastes que la chaire d'histoire d'un collège de deuxième classe. M. de Falloux était alors à la tête de l'Université le digne successeur de MM. Guizot et Villemain. Boré fit part de son désir à un intermédiaire; celui-ci transmit la requête au ministre, et M. de Falloux s'empressa de satisfaire un compatriote très méritant, du reste, mais dont il n'avait pas eu toujours à se louer, en le nommant inspecteur d'académie à Lyon, c'est-à-dire au second poste de cet emploi dans le monde universitaire.

Les hautes fonctions de notre Angevin ainsi que ses titres personnels le mirent promptement en rapport avec la société d'élite de la ville des Ampère et de Camille Jordan. C'était surtout dans le salon d'une femme dont l'esprit et la grâce ne le cédaient qu'à la bonté, que se réunissaient les sommités sociales et intellectuelles de la grande cité. Mme Yemeniz, Française d'ori-

gine, avait épousé le consul de Grèce à Lyon; elle y séjourna longtemps et avait su s'y concilier les sympathies universelles. Tous les hommes remarquables, sans distinction de partis ou de carrières, tenaient à honneur d'être admis au consulat. Mgr de Bonald, MM. Sauzet, Ozanam, de Laprade, Dareste, Récamier, Flandrin, Orsel, Saint-Jean le célèbre peintre de fleurs, s'y rencontraient avec les dignitaires de la magistrature et de l'armée[1]. Le maréchal de Castellane, si connu par sa vaillance et ses étrangetés, en était un des hôtes les plus assidus. Pour démontrer à quel point d'intimité notre inspecteur était accueilli dans ce cercle si recherché, nous prenons la liberté de reproduire une anecdote qu'il nous racontait dans ses derniers jours et qui est probablement inédite.

« A un grand dîner du consulat grec, nous dit Boré, « le Maréchal se permit une inconvenance à l'égard « d'une jeune femme dont il était voisin. Celle-ci s'en « plaignit à Mme Yemeniz. La punition du coupable ne « devait pas se faire attendre. — C'est demain mon « jour de réception, m'écrivit Mme Yemeniz; veuillez « venir chez moi à deux heures. — Je fus exact, et je « trouvai mon aimable correspondante seule avec la « dame offensée. Peu après on entendit un cliquetis « d'armes. — C'est le Maréchal, nous dit-elle, ne bougez « pas. — Le Maréchal s'avance et, en fier chevalier qu'il « était, s'incline profondément. Mme Yemeniz assise et « tournée de côté, n'a pas l'air de l'apercevoir, et con« tinue la conversation avec nous. Le noble visiteur reste

[1] MM. Devienne et Gilardin, qui se succédèrent à la première présidence de la Cour d'appel, y manquaient rarement.

« debout et silencieux quelques secondes; mais, voyant « que l'on persiste à ne pas faire attention à sa présence, « il s'incline de nouveau, moins profondément que la « première fois, puis il se retire. »

« Quand nous n'entendîmes plus le retentissement de « ses bottes éperonnées, j'osai dire à Mme Yemeniz : — « Il ne reviendra plus. N'avez-vous pas été un peu « sévère? — Vous vous trompez, reprit la charmante « femme, je connais le Maréchàl; c'est un écervelé, « mais, dans les grandes circonstances, il n'oubliera « jamais envers notre sexe les traditions d'un gentil- « homme français.

« Une demi-heure ne s'était pas écoulée qu'un aide- « de-camp fût annoncé. Il apportait une lettre du Maré- « chal qui implorait son pardon dans des termes dignes « du descendant de l'une des plus nobles familles de la « Provence, à laquelle appartenaient le marquis d'En- « trecastaux, le célèbre navigateur, et le comte de Gri- « gnan, l'heureux gendre de Mme de Sévigné. »

Les délicates fonctions d'inspecteur d'Académie sont exposées à tant de difficultés, surtout dans une grande ville comme Lyon, qu'il n'est pas rare de voir ceux qui en sont revêtus, même quand ils sont doués d'un esprit souple et prudent, surmonter avec peine des épreuves inattendues. Froissé par un de ces contretemps, Boré, renonçant à tous les agréments dus à son initiative autant qu'à sa haute position, se crut obligé de demander un changement de résidence. Il fut nommé à Marseille, ce qui était du reste un avancement sous le rapport de l'importance du poste; à Lyon, il se trouvait près de son recteur, tandis que dans sa nouvelle circonscription, le recteur ayant son siége à Aix, l'inspec-

teur, délégué à Marseille, était considéré comme chef de corps.

Boré eut le plaisir de faire les honneurs de la capitale de la Provence à son aimable et savant condisciple, Auguste Morren, nommé doyen de la faculté des sciences. Au collège d'Angers, Morren appartenait à une classe au-dessus de la sienne, mais il l'avait beaucoup connu dans le groupe de pensionnaires que l'abbé Pasquier se plaisait à réunir, soit pour des promenades les jours de congé, soit pour la célébration des offices de la chapelle. Notre excellent aumônier avait eu la main heureuse dans le choix de ce groupe, car il se composait, en outre de Morren et de Boré, de Prosper Guéranger, le futur abbé de Solesmes, d'Edouard Leterme, mon cousin, dont le doux et sympathique visage exprimait si bien l'intelligente bonté, de Gustave de Buzelet qui annonçait toutes les aimables qualités de son père, d'Eugène Talbot, richement doué de facultés diverses, enfin d'Alexandre Desmaroux : nous avons encore devant les yeux ce beau et grand jeune homme, si sage et si posé que nous le respections tous sans nous rendre bien compte du sentiment qu'il nous inspirait. En terminant sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice, il fut emporté par une fièvre typhoïde. On le regretta beaucoup, car il était un des élèves qui donnaient le plus d'espérances. Boré avait survécu à tous les membres de cette cordiale association ; un seul excepté, d'une grande distinction, devenu prince de l'Église[1].

Notre Angevin ne conservait pas de la société de Marseille des souvenirs aussi agréables que de celle de

[1] Le cardinal de Falloux.

Lyon. Du reste, il n'eut pas le temps d'y contracter un grand nombre de relations, car peu après son arrivée, on l'envoya en Corse avec le titre de vice-recteur. Il n'y put rester, ayant été atteint par des fièvres pernicieuses et il alla, en 1856, à Besançon, en reprenant son ancienne dénomination d'inspecteur d'académie.

L'archevêque de la capitale de la Franche-Comté était alors le cardinal Mathieu, une des gloires de l'épiscopat contemporain. Boré fut bientôt dans les meilleurs termes avec l'éminent prélat. Ces précieux rapports, grâce aux ménagements que réclamait la différence des conditions, durèrent plusieurs années, mais ils finirent par un dissentiment sur des questions de personnes, souvent plus délicates que les questions de principes. En défendant un de ses subordonnés avec trop d'ardeur, Boré dépassa la mesure, au point que le Préfet, obligé d'intervenir, demanda sa mise en non-activité. Sans doute le disgracié avait de bons arguments à l'appui de sa cause, mais il n'eut pas probablement raison dans la forme, ce qui lui arriva plus d'une fois. Son caractère impétueux lui faisait franchir la ligne des bienséances, au point d'embarrasser ses amis plus circonspects. Ainsi on nous a conté qu'un jour, à Dijon, un instituteur franc-comtois vint lui faire visite. Le digne magister, perdu au loin dans la montagne, ayant peu d'occasions de venir à la ville, avait amené sa femme vêtue en simple paysanne. Boré voulant leur faire honneur, promena tout le jour ces braves gens, donnant le bras à la femme et leur servant de cicérone aux églises et autres édifices de la cité. Certes, en agissant ainsi la pensée était excellente, mais on trouva que l'exécution laissait un peu à désirer.

Tel était notre ami, toujours animé de sentiments généreux, mais ne recherchant pas assez les conseils des sages. Il eut fallu qu'un de ses anciens compagnons, Jourdain de préférence, restât toujours près de lui et jouant le rôle d'Ariste, le modérât à l'occasion, tâche méritoire assurément, mais qui n'eût pas été toujours, peut-être, sans quelque difficulté. Du reste, il ne faut jamais désespérer, surtout pour les riches natures; l'adversité tourne souvent à leur avantage. La disgrâce de Boré le contraignit de se préparer au doctorat ès-lettres. Il en avait bien subi victorieusement les épreuves à l'Université de Wurtzburg; mais ce succès, si rare qu'il fût pour un Français, ne suffisait pas pour lui ouvrir les portes d'une faculté en France. Sur l'avis de son parent, M. Adolphe Régnier, membre de l'Institut, qui ne cessa de lui témoigner une bienveillance éclairée, il choisit pour sa thèse l'éloge de Vauvenargues. Chose étonnante! cette étude sur un philosophe dont le calme et la réserve font contraste avec l'ardeur expansive de notre écrivain est le meilleur travail qu'il ait terminé. Il eut été digne de prendre part au concours mémorable sur le même sujet, ouvert par l'Académie française, et dans lequel le prix fut si vivement disputé par notre cher compatriote Eugène Poitou, qu'il l'eut emporté, a-t-on dit, si de certaines influences n'avaient agi en faveur de son émule, M. Gilbert, professeur de rhétorique dans un des lycées de Paris. Boré n'eut obtenu ni le prix ni la mention qui fut décernée à Poitou; mais, comme il le suivait de bien près, M. Villemain l'eut probablement cité avec honneur dans son rapport sur ce tournoi littéraire.

L'Éloge de Vauvenargues et *le Discours sur l'imagi-*

native prononcé en 1844, je crois, à la distribution des prix du collége d'Angers sont peut-être les morceaux où Boré a déployé le plus de verve et de chaleur. Ces deux qualités, ne le dissimulons pas, manquent à la plupart de ses productions. Le style en est pur, la pensée abondante, mais la couleur en est parfois un peu terne. Cette pâleur se remarque souvent dans les œuvres des esprits de premier jet. Leur domaine est celui du causeur où l'improvisation éclate dans toute sa fraîcheur et sa richesse; mais quand il faut, à tête reposée, reproduire la parole par la plume, l'élan ne se retrouve plus, et soit refroidissement du cœur, soit scrupule de la correction, l'écrivain n'obtient plus qu'une empreinte affaiblie des brillants tableaux du conteur.

Le succès de sa thèse et le talent qu'il déploya pour la soutenir devant les maîtres de l'art en l'Académie de Paris fit donner à notre lauréat une des chaires les plus enviées de l'Université, celle de professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Dijon. Il fut ravi d'être envoyé dans cette charmante ville, remplie de souvenirs historiques, et berceau de nos trois grands orateurs chrétiens, saint Bernard, Bossuet et Lacordaire, dont hélas! à l'exception du premier, on ne voit pas encore les statues sur les places publiques d'une cité qu'ils ont couverte de gloire [1].

Dès le premier jour de son arrivée, Boré fut accueilli cordialement dans la maison de M. Foisset qu'il avait vu souvent à Juilly. L'éminent biographe du P. Lacordaire

[1] Bossuet est né à Dijon même, saint Bernard à Fontaine-lès-Dijon, et Lacordaire à Recey-sur-Ource, près Dijon.

faisait partie, comme lui, de cette famille de catholiques zélés qui, sortis de l'école Lamenaisienne, s'étaient réunis au groupe des fondateurs du *Correspondant*. M. Foisset, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, était un type de ces fonctionnaires traditionnels qui, par la pureté de leur vie, la profondeur de leur instruction, la dignité du caractère, ont donné à la magistrature française un renom qui ne s'effacera pas; aussi la considération dont il jouissait dans sa ville natale était si grande qu'il suffisait d'être son hôte, pour que toutes les portes fussent ouvertes.

Boré n'était pas homme à négliger cette heureuse fortune; il en usa largement, à la satisfaction générale, et réussit de prime abord dans la société de Dijon, selon son habitude. L'agrément qu'il savait y répandre attirait à son cours une flatteuse affluence d'auditeurs des deux sexes et d'un rang élevé. L'empressement continua parce que l'intérêt de la cause en était très vif. Ce fut l'époque la plus brillante de la carrière de Boré. Toutefois nous ne devons pas taire que l'éclat d'une salle publique lui était moins favorable que le cercle intime d'un salon. Une sorte de timidité insurmontable le saisissait lorsqu'il entendait sa parole retentir seule dans l'espace. Alors sa voix émue devenait un peu haletante. Sa pensée trouvait toujours l'expression juste, élégante; seulement parfois elle se faisait attendre, et quand le trait final était lancé, lequel d'ailleurs ne manquait jamais son effet, le front de l'orateur se couvrait de sueur, et ce n'était que par un sourire qu'il répondait aux félicitations des approbateurs, empressés de venir serrer sa main tremblante.

La part de l'éloge dans l'esquisse de la physionomie de Boré est si justement large, que l'on ne doit pas omettre les traits dont le contraste complète l'ensemble. Le respect de l'exactitude n'est pas une dérogation au devoir de l'amitié, car, sans ce complément, le portrait perdrait de la ressemblance que nous essayons d'atteindre.

Dans ses cours comme dans la conversation, notre professeur ne gardait pas toujours la mesure des esprits impartiaux. Il lui arriva de dépasser la limite de l'enthousiasme, ou, ce qui était plus fâcheux, il exagérait la critique, défaut de notre nation et surtout de notre temps, contre lequel un jugement aussi délicat que le sien aurait dû se tenir en garde. Mais en se montrant, plus d'une fois, trop sévère pour autrui, il le fut davantage, et souvent, pour lui-même, ce qui atténue singulièrement l'excès de ses appréciations. S'il ne rendit pas toujours justice aux personnes ou à leurs œuvres, il n'hésita jamais, avec une modestie aussi sincère que spontanée, à s'appliquer, pour ses écarts de la ligne tempérée, le maximum de reproches, plus ou moins motivés, même quand nul ne songeait à lui en adresser.

Parmi ses collègues des diverses facultés de l'académie de Dijon, Boré se lia surtout avec le professeur de littérature française, M. Aubertin, dont la distinction et l'*humour* rappellent l'école moraliste de Saint-Marc Girardin. Aussi bien doué que notre Angevin mais se possédant mieux, l'auteur de l'*Histoire de la Poésie au moyen âge* est aussi à l'aise dans sa chaire que devant sa table de travail ; aimant les lettres pour elles-mêmes.

pour les consolations qu'elles donnent, quand le culte en est conforme aux principes du beau et du vrai, il a porté le désintéressement au point de refuser naguère un rectorat et une suppléance à la Sorbonne, préférant aux honneurs et aux splendeurs tourmentées de la grande ville, le jour discret et propice à l'étude de sa chère province.

VI

Le cours des choses était trop favorable pour durer. Dans notre siècle de révolutions les périodes de paix ne sont que des accalmies, bientôt suivies de tempêtes. L'invasion prussienne vint troubler les studieuses occupations de nos professeurs. Dijon fut une de ses premières victimes. Parfaitement éclairé sur les projets de l'invasion allemande, et outré de l'aveuglement de nos prétendus défenseurs, Boré prédit les désastres avec une certitude peut-être imprudente. Cette franchise devait lui attirer des avanies de plus d'une sorte. Blessé par ces injustices, navré des malheurs dont il fut le témoin oculaire et méconnu, il demanda sa mise à la retraite, et tomba dans un accablement qui donna de vives inquiétudes. Un calme relatif étant survenu dans les affaires publiques et dans l'état de sa santé, notre ami vint s'établir à Paris pour y jouir de l'agrément de ses belles relations et pour achever les divers travaux qu'il avait entrepris. Néanmoins il n'abandonnait point l'idée de venir terminer les agitations de sa carrière à Angers, en recourant à l'hospitalité de la bienfaisante

maison de Saint-Martin, dessein qu'il ne tarda pas à exécuter.

Ne pouvant énumérer toutes ses nouvelles connaissances, nous nous bornerons à signaler l'une des principales célébrités de l'époque. Boré, comme toujours, attiré par le prestige de la renommée, se fit recommander à M. Le Play qui l'accueillit avec la bienveillance que les hommes supérieurs témoignent à leurs sincères adhérents. L'illustre ingénieur, l'explorateur infatigable, qui, tout en inspectant les mines importantes de l'Europe, décrivit les mœurs et le caractère des principaux groupes d'ouvriers employés tant à la surface qu'à l'intérieur de la terre, le penseur chrétien, toujours désireux de s'éclairer, même auprès d'inférieurs, prenait plaisir à interroger notre compatriote qui avait beaucoup vu et beaucoup observé. Chez M. Le Play le savoir, on peut dire universel, était fortifié par la juste appréciation des hommes et des choses. Il rendit un jour aux institutions de Vincent-de-Paul le plus expressif des hommages. Causant avec Boré sur le ton d'une confiance affectueuse, il le pria de le présenter à son frère qui venait d'être élu supérieur des Lazaristes et des Filles de la Charité. Comme notre ami se récriait sur cette modestie de vouloir être introduit par un tiers quand on possédait un nom auquel chacun s'empressait de rendre hommage. « Ne vous y trompez pas, répondit M. Le Play, un homme du monde, quelle que soit l'élévation de son rang, est bien petit à côté d'un successeur de l'Apôtre de la charité. Votre frère, à la tête de trois mille missionnaires et de vingt mille religieuses, répandus jusqu'à l'extrême Orient, est, après

le Pape, le représentant de la plus grande puissance morale qui existe sur terre. »

Ce fut au milieu de cette alternative de séjour dans la capitale tumultueuse et dans le paisible asile angevin que Boré reçut la proposition de s'adjoindre au personnel si heureusement choisi, des maîtres de notre Université. Il demanda conseil à son frère Eugène, l'illustration et ce qui est mieux encore le saint de sa famille, en alléguant, avec une humilité qui lui fait honneur, ne pouvoir plus disposer que *des restes d'une ardeur qui s'éteint*. Le digne héritier de Vincent-de-Paul portait le plus vif intérêt à la renaissance de l'institution qui fut pendant des siècles la gloire et la fortune de notre cité; il engagea son aîné, malgré ses scrupules, à ne pas repousser une offre si flatteuse, et la chaire confiée à Léon Boré, devint bientôt l'objet de la sympathie que méritait l'un des hommes qui connaissaient le mieux l'histoire contemporaine des lettres et des littérateurs en Allemagne.

Malheureusement le dispensateur de cet enseignement si varié et qui, bien qu'affaibli, pouvait être si fécond, fut atteint en 1879 d'une maladie dont il ne se releva que d'une manière imparfaite. La première attaque de paralysie le frappa à Munich où il s'était rendu pour voir une dernière fois le principal théâtre de ses études et pour faire ses adieux à la famille de sa noble femme morte récemment, et dont il voulait pleurer la perte avec ceux qui lui en avaient confié le bonheur.

Ramené de Munich avec toute la sollicitude de la piété filiale, notre pauvre ami n'était plus que l'ombre de lui-même et ne pouvait plus donner l'idée de ce qu'il

fut à qui ne l'avait pas vu auparavant, quand sa raison était plus en équilibre avec sa riche imagination. Devons-nous ajouter que cette terrible maladie influa dans les derniers temps sur son caractère comme sur sa santé? Cette crise provenait aussi peut-être un peu du regret de n'avoir pas donné à son rare esprit tout son emploi, à son grand cœur toute son expansion. Quoiqu'il en soit, le tendre dévouement qui lui fut prodigué, les saintes croyances auxquelles il fut toujours attaché, ramenèrent la sérénité dans son âme, et ce fut avec une confiante résignation qu'il vit approcher le moment où il fallait se séparer de tous ceux qui lui étaient chers et qui avaient répondu à son affection par les preuves les plus touchantes.

L'affaiblissement qui résulta d'un état de santé toujours menaçant, empêcha Boré de réaliser ses plans de publication; cependant il conserva presque jusqu'à la dernière heure, grâce à sa mémoire et à son goût délicat, le don d'évoquer des souvenirs pleins d'intérêt; mais s'il savait toujours causer avec attrait et profit pour ses auditeurs, il ne pouvait plus reproduire par la plume ce qu'il racontait si bien.

Boré a beaucoup écrit, mais il a éparpillé un talent réel dans les journaux et les revues, sans attacher son nom à une œuvre originale et de longue haleine.

Une des causes qui l'empêchèrent de se livrer à des compositions personnelles, c'est qu'il excellait dans l'art du traducteur, fort difficile surtout quand il s'agit d'idiomes de génie tout différent. Comme il possédait à fond les principes de la langue allemande, il réussit à faire de quelques-unes de ses traductions des mo-

dèles d'exactitude et même d'élégance, si ardue que soit la tâche de donner aux livres d'outre-Rhin la forme agréable et précise sans laquelle un ouvrage chez nous est réputé illisible. Parmi ces travaux de reproduction nous citerons : les *Origines du Christianisme*, de Dœllinger, la *Jeanne d'Arc* de Papenkort, l'*Histoire de Rienzi*, de Gœrres, l'*Amour de Dieu*, du comte de Stolberg, et la délicieuse idylle de Gœthe, *Hermann et Dorothée*. Ces livres, de caractère varié, sont précédés de biographies et de préfaces, considérées, par nos voisins eux-mêmes, comme des modèles de justesse d'aperçus et de saine critique. On regrette en les lisant que l'auteur n'ait pas déployé dans des œuvres de sa propre inspiration, ses rares qualités d'écrivain érudit et disert.

Les vieux amis de Léon Boré qui, comme nous, suivirent toutes les vicissitudes de sa carrière, ont pu souhaiter, en rendant justice à ses belles facultés, un peu plus de constance dans ses opinions et ses projets ; mais tous se plaisent à reconnaître que, fidèle à l'enseignement de sa pieuse mère et à l'exemple de son vénéré frère, il resta inébranlable dans sa foi chrétienne. Ce fut l'honneur de sa vie, et c'est pour nous l'espoir de sa récompense.

L. Cosnier.



ESSAI ANALYTIQUE

DU

GENRE AMBLYSTEGIUM

La bryologie renferme, comme toutes les autres branches des sciences naturelles, des genres où la détermination des espèces est souvent ardue et pleine d'incertitude. Cet embarras peut tenir aux causes les plus diverses, mais surtout à l'existence de variétés nombreuses réunissant entre elles les formes spécifiques par des transitions insensibles. Où doit se placer la limite des espèces le long de cette chaîne continue ? Tel est le problème dont la solution laisse souvent perplexes les naturalistes judicieux. Plusieurs, de nos jours, ont essayé d'éluder la difficulté par un procédé sommaire consistant à reconnaître comme type spécifique et à nommer toute forme tant soit peu distincte. La critique la plus élémentaire suffit à montrer le vice de ce système, dont le moindre inconvénient est de placer sur le même rang des divisions par trop inégales.

Le genre *Amblystegium*, dont je viens vous présenter

l'étude, est un de ceux, parmi les mousses, qui réunit les espèces les plus voisines et les plus variables. Il y aurait sans doute ici plus d'un rapprochement à faire ; néanmoins, par respect pour les savants qui les ont établis, je me bornerai à décrire minutieusement les types communément admis, et à faire ressortir leurs caractères différentiels, sans chercher dès maintenant à en proposer la synthèse.

Avant d'examiner une à une les espèces, je commencerai par en donner la clef que l'on ne trouvera peut-être pas sans défauts, mais qui a l'avantage de laisser distinguer d'un seul coup d'œil les différences et les analogies des espèces congénères. Cette clef est basée principalement sur la nervure des feuilles raméales et périchétiales, caractère qui m'a semblé le plus facile à constater. Le tissu cellulaire étant très variable, dans les feuilles des *Amblystegium*, j'ai cru devoir n'en parler que secondairement et d'une manière générale.

Parmi les échantillons m'ayant servi à ce travail, beaucoup m'ont été fournis soit par MM. le marquis d'Abzac, l'abbé Boulay, J. Cardot, le frère Gasilien, F. Gravet, T. Husnot, soit aussi par MM. l'abbé Hy, le docteur Jeanbernat, le capitaine F. Renauld. C'est donc avec grand plaisir que je prie ces généreux collègues et amis de recevoir l'expression de ma bien vive gratitude.

CLEF ANALYTIQUE.

1	Feuilles sans nervure ou à nervure indistincte	2
	Feuilles à nervure distincte	5
2	Fleurs dioïques ; feuilles à cellules hyalines ou peu chlorophylleuses	*A. Sprucei.*
	Fl. monoïques ; f. à cellules chlorophylleuses	3
3	Feuilles périchétiales à nervure distincte.	*A. tenuissimum.*
	F. périchétiales énerves	4
4	Capsule dressée ; péristome interne dépourvu de cils ; plante des troncs d'arbres	*A. subtile.*
	Cap. penchée, arquée ; pér. interne pourvu de cils ; plante croissant sur les rochers calcaires, jamais sur les troncs d'arbres	*A. confervoïdes.*
5	Tige souvent garnie des nervures des feuilles détruites ; nervure atteignant le sommet ou même le dépassant dans les f. caulinaires	6
	F. caulinaires à nervure atteignant le milieu ou se continuant jusque dans l'acumen	7
6	Tige presque pennée, raide, rude au toucher ; capsule molle, cylindrique-allongée, presque droite ; tissu des f. périchétiales à cellules rhomboïdales allongées	*A. irriguum.*
	Tige à rameaux lâches, vagues ; capsule plus ferme, très grosse, arquée ; tissu des f. périch. linaire, très étroit	*A. fluviatile.*
7	F. caulinaires à nervures atteignant le milieu de la feuille ou s'avançant jusqu'à la base de l'acumen	8
	F. caul. à nerv. plus épaisse se continuant jusque dans l'acumen ; f. raméales non décurrentes	*A. radicale.*
8	Feuilles denticulées	9
	Feuilles entières	13

9	Nervure atteignant le milieu de la feuille.	10
	Nerv. dépassant le milieu de la f. ou s'avançant jusqu'à la base de l'acumen..	11
10	F. périchétiales entières à nervure allant jusqu'au sommet	*A. leptophyllum.*
	F. périch. garnies de dents aiguës dans tout le sommet; f. raméales obcordées; opercule mamillaire...........	*A. curvipes.*
	F. périch. denticulées à la base de l'acumen............................	*A. serpens.*
11	F. caulinaires deltoïdes, rétrécies à la base................................	*A. Juratzkanum.*
	F. caul. ovales ou ovales-lancéolées, non rétrécies à la base..................	12
12	F. périch. plissées, denticulées à la base de l'acumen, insensiblement acuminées; plante peu robuste............	*A. serpens.*
	F. périch. sans plis, dentées dans tout l'acumen ; les intimes brusquement acuminées par une pointe assez fine ; plante beaucoup plus robuste	*A. Kochii.*
13	F. périch. sans plis; les extérieures seules énerves; les moyennes terminées par un long acumen filiforme ; feuilles squarreuses, munies d'une nervure allant jusqu'au milieu ou au delà.....	*A. hygrophilum.*
	F. périch. toutes munies d'une nervure et plissées.........................	14
14	Plante robuste; f. aplanies sur deux rangs ; capsule très grosse, molle, horizontale, fortement arquée..........	*A. riparium.*
	Pl. moins robuste ; f. dressées de tout côté; capsule dressée, subarquée, plus ferme	15
15	Tissu étroit rhomboïdal; oreillettes distinctes; cellules carrées de la base des feuilles de couleur orange ; anneau étroit; capsule souvent subdressée.....	*A. leptophyllum.*
	Tissu plus lâche ; oreillettes très peu sensibles ; cell. carrées de la base des f. non de couleur orange ; anneau large.	*A. Hausmanni.*

§ I. — Feuilles énerves ou a nervure indistincte.

A. Sprucei Sch. — Cette espèce la plus petite du genre est remarquable par sa belle couleur jaune. Elle diffère de toutes les autres par sa dioïcité et ses feuilles entièrement énerves. Malheureusement elle est presque toujours stérile. Les fleurs sont cependant un peu moins rares que les capsules. Les feuilles tantôt denticulées, tantôt entières, ont un tissu formé de grandes cellules rhomboïdales, hyalines.

Un échantillon que j'ai récolté sur les flancs du Puy-de-Dôme, à 1,300 mètres environ, se distingue du type par ses feuilles plus rapprochées, légèrement homotropes, beaucoup plus longuement lancéolées et laissant apercevoir à la place de la nervure une ou deux stries assez profondes et interrompues.

Je n'ai vu des capsules que sur un échantillon venant de Finlande (*Brotherus*). Elles sont dressées et à large ouverture après la sporose, ce qui leur donne un aspect turbiné. L'opercule est gros, mamillaire, conique, obtus.

Habitat. — Rochers ombragés recouverts d'humus; plus rarement sur le bois pourri.

A. tenuissimum Sch. — Comme chez le précédent, les feuilles raméales de l'*A. tenuissimum* sont énerves ou avec des stries à la place de la nervure. Les périchétiales intimes sont munies d'une nervure bien distincte qui ne dépasse pas le milieu. L'absence de cils au péristome interne n'est pas toujours bien complète, car il

arrive quelquefois qu'entre les processus on distingue de petites pointes en forme de cils peu développés. Ce dernier caractère fait que l'*A. tenuissimum* est très voisin de l'*A. subtile* Sch. chez lequel les cils manquent complètement. Il se distingue de celui-ci principalement par la nervure des feuilles périchétiales et par sa taille qui est un peu plus grêle, ainsi que l'indique son nom.

Je ne crois pas que cette rare espèce ait été rencontrée sur les rochers.

A. subtile Sch. — L'*A. subtile* varie très peu dans son port. Les échantillons que j'ai vus sont tous à peu près semblables à la mousse publiée sous ce nom parmi les exsiocata de M. T. Husnot, dans les Musci Galliæ. Cependant on peut rencontrer des individus ayant les feuilles raméales très longuement lancéolées et la capsule un peu arquée.

A. confervoides Sch. — Beaucoup plus petit que l'*A. subtile*, l'*A. confervoides* redresse ses feuilles le long des tiges, ce qui donne à la plante un aspect particulier qui permettrait presque de le reconnaître simplement à la vue. Les capsules sont complètement arquées. Cette espèce fait donc la transition avec la seconde partie du genre qui conserve constamment ce caractère. C'est à M. F. Gravet que je dois le plaisir d'en connaître la fructification. L'exemplaire qu'il m'a envoyé provenant de Geisa (Saxe-Weimar), fut recueilli par M. A. Geheeb. M. J. Cardot m'a également communiqué de Baâlon (Meuse) un *A. confervoides* portant quelques fleurs femelles.

On pourrait confondre cette espèce avec les petites

formes de l'*A. serpens*, Sch., mais la présence d'une nervure chez ces dernières l'en fait distinguer facilement.

§ II. — Feuilles a nervure distincte.

A. — Groupe fluviatile.

A. irriguum Sch. — Swartz regardait, non sans quelque raison, cette espèce comme une simple forme de l'*Hypnum fluviatile* Sw. Il trouvait tant d'affinité entre ces deux plantes qu'il n'avait pas songé à les séparer. Ce n'est que bien plus tard, même après 1855, époque à laquelle parut le *Bryologia Britannica*, que Wilson crut pouvoir délimiter dans l'*Hypnum fluviatile* Sw., une nouvelle espèce qu'il appela *Hypnum irriguum*.

Cette dernière espèce semble moins répandue que la première, du moins dans le Bourbonnais où j'ai pu cependant la recueillir assez souvent. Ainsi à Jenzat, Bransat, Saint-Pourçain on trouve l'*A. irriguum* identique à celui que M. l'abbé Boulay m'a communiqué de la cascade de Miramont, près Remiremont (Vosges). Mais à Noirétable (Loire) j'ai récolté une forme plus robuste, ayant les oreillettes à peine sensibles. Les cellules rectangulaires forment sur les bords de la feuille une marge s'avançant beaucoup plus avant que ne le font les oreillettes dans le type. Cette forme se rapprocherait donc assez de l'*A. fluviatile*.

Voici les caractères distinctifs que j'ai constatés chez les nombreux spécimens que j'ai examinés :

Plante *rude au toucher ;* tige parfois pennée ; f. raméales largement décurrentes, portant aux angles des cellules plus grandes que les autres qui, groupées, forment des *oreillettes.* La côte est mince et partiellement aplatie dans l'acumen, comme chez les *cratoneurum.* Les f. périchétiales sont *entières, petites, étroites,* à *pointe courte* et à tissu *rhomboïdal allongé.*

Ces caractères ne touchent entièrement qu'à la plante type. — *Var. tenellum* Sch. F. plus courtes et nervure disparaissant au-dessous du sommet : deux choses communes à certains *A. fluviatile.*

Je ne connais point la *Var. spinifolium* dont parle Schimper. — *A. fallax* Bridel. Les auteurs ne semblent guère d'accord pour savoir à quelle plante Bridel donna le nom d'*Hypnum fallax.* Les uns pensent que c'est à une variété de l'*A. irriguum,* les autres à une forme de l'*Hypnum filicinum,* L. Schimper rapporte cette espèce à sa variété γ *spinifolium,* mais cependant avec un point de doute.

D'un autre côté si l'on compare attentivement la diagnose de cette *var. spinifolium* avec celle de l'*Hypnum Formianum* Sch., leur ressemblance est frappante. Ne serait-ce pas la même mousse ? La comtesse Fiorini Mazanti, auteur de l'*H. Formianum,* le classait parmi les *Amblystegium.* Je n'ai vu ni la plante du Lavaro, ni la *var. spinifolium* dont parle l'auteur du *Synopsis.* Cependant d'après un échantillon d'*Hyp. Formianum* que M. J. Cardot a découvert près de Quincy, sur des pierres calcaires dans les sources de l'Aunois (Meuse), je serais tenté de ne voir dans cette espèce qu'une variété de l'*A. irriguum.* Il est à remarquer que la

nervure déprimée qui le fait ranger parmi les *Cratoneurum* peut également le faire regarder comme proche parent de l'*A. irriguum*, puisque celui-ci conserve ce caractère, ainsi que je l'ai dit plus haut. La mousse de M. J. Cardot ne porte ni fleurs mâles, ni fleurs femelles, chose regrettable, car par l'examen des feuilles périchétiales on saurait s'il faut laisser comme espèce l'*H. Formianum* (*Fiorini-Maz.*) ou le rapporter à quelqu'autre plante.

A. fluviatile Sch. — L'*A. fluviatile* type est plus robuste que l'*A. irriguum* dont il diffère par les rameaux presque toujours *épars*, *allongés* et fasciculés. Les f. raméales ne sont pas aussi largement décurrentes. Le tissu de la base des f. est *uniforme* et ne laisse point apercevoir d'oreillettes distinctes. La nervure est plus robuste et nullement déprimée. Les f. périchétiales *très grandes* et larges ont la pointe plus allongée, parfois *dentées* et leur tissu est formé de cellules *linéaires très étroites*.

L'*A. fluviatile* est très répandu dans tous les ruisseaux du département de l'Allier où il fructifie assez souvent.

Bien des auteurs mentionnent comme caractère distinctif de l'*A. fluviatile* des *feuilles obtuses*. Pour mon compte je n'ai jamais vu la plante type porter ce caractère. Au contraire, chez celle-ci les f. sont aussi aiguës que celles de l'*A. irriguum*. Il y a sans aucun doute des exceptions, car sur certains individus les f. sont à *pointe courte* et la nervure disparaît un peu *avant* d'arriver au sommet.

Var. julaceum mihi. — Sur les rochers du lit de la

Bouble, à Fourilles (Allier), croît en abondance un *A. fluviatile* ayant les f. *très largement décurrentes*, courtes, *obtuses*, *concaves* et étroitement appliquées le long de la tige, ce qui donne aux rameaux un aspect julacé. La nervure est souvent évanouie au-dessous du sommet. A Lacarmonne, près Saint-Pourçain, dans le même département, se trouve une plante en tout semblable à celle de Fourilles, mais un peu moins robuste et ayant les feuilles moins obtuses.

En outre, à Fourilles également se trouve un *Amblystegium* dont les f. sont homotropes, à *pointe aiguë*, *étroitement allongée*, et portant des *oreillettes* presque distinctes. Pour le reste il conserve les caractères du type *fluviatile*. Cette dernière forme pourrait être considérée comme faisant le passage de l'*A. fluviatile* à l'*A. irriguum*.

B. — Groupe serpens.

A. serpens Sch. — Tout le monde sait combien cette espèce est polymorphe soit dans son tissu, soit dans la longueur de la nervure, soit aussi dans son port. On pourrait en séparer bien des variétés au milieu de toutes ces formes variant suivant le support et le milieu où elles se trouvent. Bridel, dans sa *Bryologie universelle*, en donne dix-huit variétés. Je ne veux pas les énumérer ici.

La tige est quelquefois pennée : *Var. pinnatum*, Sch.

Les feuilles sont tantôt squarreuses, dressées, étalées ou même imbriquées ; la nervure est plus ou moins

longue ou disparaît presque entièrement comme dans la *Var. tenue* Sch.

Var. squarrosum Warn. — Sous ce nom M. F. Gravet m'a communiqué un *A. serpens* venant de New-Ruppin (Brandebourg) et récolté par M. C. Warnstorff. Cette variété est remarquable par ses feuilles légèrement *squarreuses*, presque *énerves* ou munies d'une nervure allant à peine jusqu'au milieu. La tige est très maigre, longue, vaguement garnie de rameaux allongés. La plante par elle-même est très petite et forme un coussin vert clair. Les capsules sont comme celles de la *Var. tenue*, mais plus arquée.

A. Juratzkanum Sch. — L'*A. Juratzkanum* est très voisin des *A. serpens* et *radicale*, aussi est-il souvent assez difficile de l'en distinguer surtout quand on a affaire à des formes peu caractérisées. On pourra le reconnaître d'après ce qui suit.

Feuilles plus ou moins denticulées, *rétrécies* à la base, largement lancéolées, presque *deltoïdes*, munies d'une nervure allant jusqu'au milieu et au delà, mais ne *s'avançant pas dans l'acumen*. Les f. périchétiales (*non subitement*) longuement et finement acuminées. Les capsules ne sont pas aussi arquées que chez l'*A. radicale*.

J'ai étudié des spécimens provenant de localités entièrement opposées et tous conservent ces caractères.

Brouck, Lorraine-Allemagne (abbé Barbiche); Tarbes, Hautes-Pyrénées (F. Renauld); Beaulieu, Puy-de-Dôme (frère Gasilien); Newmark, Allemagne (Ruthe, d'après T. Husnot); Haute-Savoie (abbé Puget, d'après F. Gravet); Eymoutiers, Haute-Vienne (Lamy) et

Vienne, Autriche (Juratzka, d'après M. l'abbé Boulay).

L'*A. Juratzkanum* me semble rare partout ou paraît se confondre avec l'*A. serpens* auquel il ressemble beaucoup.

Var. minutum Gravet. — Plante très petite et conservant en même temps tous les principaux caractères du type. Les f. sont denticulées, finement acuminées; le pédicelle est beaucoup plus court; la capsule peu arquée. Les échantillons que je possède ont été tirés de l'herbier Geheeb : ils viennent de Rhongebirge (Saxe-Weimar) et m'ont été fournis par MM. T. Husnot et F. Gravet.

A. radicale Sch. — Cette espèce ressemble à un gros *A. serpens* à rameaux allongés, dressés. Les f. sont *plus raides*, *plus grandes*, se tiennent *dressées*, sont peu ou pas décurrentes, *ovales-obcordées*, plus *largement* acuminées. La côte plus épaisse s'avance *dans l'acumen;* le plus souvent elle s'évanouit au milieu de celui-ci ou même se continue jusqu'au dessous du sommet. Les cellules de la base ne forment pas toujours d'oreillettes distinctes.

Dans un échantillon de Stenay (Meuse), tiré de l'herbier J. Cardot et que m'a communiqué M. l'abbé Berthoumieu, les tiges sont plus raides, très radiculeuses et *pennées*. Je ne crois pas que l'*A. radicale* soit toujours radiculeux, car dans les échantillons authentiques de Tarbes et de New-Ruppin que m'ont donnés MM. Renauld, l'abbé Boulay et F. Gravet, je n'ai pas constaté que ce caractère soit plus sensible que chez les autres *Amblystegium* rampants. Cependant près de Lezoux

(Puy-de-Dôme), le frère Gasilien a rencontré un *A. radicale* à peu près semblable à celui de Stenay.

Les *A. radicale* et *Juratzkanum* peuvent encore se reconnaître d'avec les formes approchantes de l'*A. serpens* par l'époque de la maturité des capsules. Ce dernier fructifie toujours en été et quelquefois en automne, mais plus rarement, tandis que les deux autres mûrissent leurs capsules au printemps, pendant les mois d'avril, mai et juin au plus tard.

C. — Groupe riparium.

A. riparium Sch. — Cette plante étant très variable dans son port, les auteurs lui ont fait beaucoup de variétés. Schimper en donne sept auxquelles presque toutes les formes peuvent se rattacher. Cependant près de Bayet (Allier), M. l'abbé Berthoumieu a découvert dans un pré marécageux un *A. riparium* bien différent du type et ne rapprochant d'aucune des variétés déjà décrites.

La tige de 5-6 cent. est *raide*, *dressée*, *pennée*, les feuilles moins larges, plus *triangulaires*, sont uniformément posées autour de la tige. Les rameaux fructifères *ne sont pas radicants* et le plus souvent les fleurs et les fruits se trouvent sur la tige primaire. La capsule est très longuement pédicellée et assez fortement arquée après la sporose. Dans une étude sur les mousses et hépatiques du département de l'Allier, M. l'abbé Berthoumieu et moi avons cru devoir accorder à cette mousse le nom de *A. riparium Var. rigidum*.

Sur les bords d'un étang, près de Lezoux (Puy-de-Dôme), le frère Gasilien a trouvé cette même variété, mais un peu plus allongée.

Tout en conservant les principaux caractères distinctifs de l'*A. riparium*, cette variété serait celle approchant le plus de l'*A. Kochii* Sch., que M. l'abbé Boulay, dans sa nouvelle flore, considère comme *sous-espèce* de l'*A. riparium.*

A. Kochii Br. et Sch. — L'*A. Kochii* est sans contredit l'espèce la plus voisine de l'*A. riparium*, mais les différences me semblent trop nombreuses et trop constantes pour n'en faire qu'une variété de celui-ci.

L'*A. Kochii* croît dans les prés humides. Près des eaux stagnantes et au milieu des herbes épaisses, il se tient dressé, forme de belles touffes et la tige est assez robuste. Dans les endroits moins marécageux où l'herbe est plus clair-semée, il est toujours déprimé, rampant sur le sol, plus ou moins grêle et c'est alors qu'il fructifie le mieux.

Tel est l'habitat où j'ai rencontré l'*A. Kochii* dans le département de l'Allier, soit aux Tanières et à Chatelus, près Bayet, soit aussi non loin du pont de Chazeuil.

Schimper, dans la seconde édition du *Synopsis*, et M. F. Gravet, dans sa *Flore bryologique de Belgique*, indiquent l'*A. Kochii* poussant également sur les souches pourrissantes.

La maturité des fruits a lieu à partir des derniers jours de mars jusqu'au milieu de mai. M. F. Gravet m'a communiqué plusieurs échantillons venant de New-Ruppin (Brandebourg), récoltés par M. C. Warnstorff et un autre des environs de Quedlinbourg (Harz-Alle-

magne), cueilli par M. C. Romer. M. l'abbé Boulay m'a procuré également un *A. Kochii* tiré du *Bryotheca Europæa* et un autre provenant de Newmark (Allemagne), vu par Schimper. Tous sont à peu de chose près semblables à la plante du Bourbonnais.

Voici, en résumé, les principaux caractères propres à l'*A. Kochii*. Plante formant des touffes de couleur dorée. Tige robuste ou plus ou moins grêle, *dressée* ou *rampante*, irrégulièrement garnie de rameaux nombreux et allongés. Les f. *dressées-étalées*, un peu décurrentes, sont toujours largement ovales à la base, *obcordées*, plus ou moins longuement et finement acuminées, *entières* ou garnies surtout dans la moitié inférieure de *dents obtuses*. Nervure dépassant toujours le milieu. Le tissu est plus *lâche* que chez l'*A. riparium*, et les cellules des angles plus grandes et plus régulières forment ordinairement de petites oreillettes. Les f. périchétiales plus allongées, les intimes subitement acuminées, toutes plus ou moins *denticulées* dans l'acumen, sont munies d'une nervure dépassant le milieu. Les capsules sont toujours longuement pédicellées, grosses et *fortement arquées*.

On peut voir par ces quelques lignes combien l'*A. Kochii* est différent de l'*A. riparium*.

A. hygrophilum Sch., ou *A. saxatile* Sch., ant. — Plante maigre, formant de petits coussins peu garnis et déprimés, de la couleur de l'*A. Kochii*. La tige peu rameuse est *étoilée* au sommet. Les f. étalées, *squarreuses*, sont *obcordées*, *concaves*, terminées par un acumen fin assez long, entières, munies d'une nervure allant jusqu'au milieu, d'un tissu *serré*, *allongé*, excepté

cependant aux angles où les cellules sont à peu près carrées, *sans former d'oreillettes distinctes.* Les fleurs mâles me sont entièrement inconnues. C'est par l'intermédiaire de MM. l'abbé Boulay et T. Husnot que j'ai pu connaître la fructification de cette rare espèce. Dans les échantillons qu'ils m'ont communiqués, provenant de Siegburg, près Bonn (Allemagne), récoltés par Dreesen, les f. périchétiales sont *entières* et *munies d'une nervure* s'avançant chez les plus grandes, c'est-à-dire les moyennes, jusque dans l'acumen ; chez les intimes on remarque presque toujours des traces de nervure ; les extérieures *seules* sont complètement *énerves.* Les plus grandes sont très longuement acuminées, les autres le sont bien moins ou même restent simplement aiguës. Les capsules nombreuses sont *courtes*, fortement arquées et portées sur un pédicelle *très élevé*, de 20 à 30 mill. Les cils sont *subappendiculés.*

Ces plantes répondent parfaitement à la description de Schimper ; une chose seule en diffère. Dans le *Synopsis* on lit : « Folia perichætiala..... ecostata..... » Les exemplaires de MM. l'abbé Boulay et T. Husnot appartiennent sans aucun doute à l'*A. hygrophilum*, mais leurs périchétiales moyennes et intimes ont *une nervure*, comme je viens de le faire remarquer.

De même dans un échantillon recueilli par Schimper lui-même à Wasenburg (Alsace), et que je dois à la générosité de M. l'abbé Boulay, j'ai constaté que les périchétiales moyennes, bien que munies d'une nervure moins forte que chez la plante de Siegburg, conservent cependant de nombreuses traces d'une *nervure* même assez longue.

Peut-être est-ce la *Var.* B. *limosum* Sch., indiquée par Schimper à Siegburg que MM. l'abbé Boulay et T. Husnot m'ont communiquée. Elle serait différente du type par ses tiges bien plus longues, peu ou pas rameuses, et par les pédicelles très élevés.

L'*A. hygrophilum* est une espèce qui n'a pas été rencontrée encore bien souvent. On pourrait aisément la confondre avec certaines petites formes inondées de l'*Eurhynchium prælongum*, Sch.

D. — Groupe leptophyllum.

Grâce à M. l'abbé Boulay je possède un *A. leptophyllum* type, récolté par le frère Pacôme à Bourg-le-Péage (Drôme). Il est en tout conforme à la description du *Synopsis*, si ce n'est que les feuilles caulinaires et raméales sont *denticulées* au moins dans la moitié supérieure, tandis que Schimper les signale comme étant très entières. Dans plusieurs flores j'ai lu que les feuilles devaient être denticulées. Le caractère « *integerrima.* » n'appartiendrait donc qu'aux échantillons de Sauter et de M. l'abbé Ravaud, et aussi à la variété qui suit. La plante de Bourg-le-Péage a beaucoup de ressemblance avec l'*A. Kochii*, dont elle diffère par ses f. plus étalées, moins finement acuminées, à nervure moins longue, par les dents plus aiguës, plus nombreuses, *non à la base seulement*, et par les oreillettes *jaunes et plus régulières*. Les f. périchétiales *petites*, peu nombreuses sont ovales lancéolées *entières*, *plissées*, terminées par un acumen *filiforme* étalé et *munies d'une nervure*

allant jusqu'à la base de cet acumen. D'abord *subdressées*, les capsules se trouvent arquées près de leur extrémité et sont pâles en dessous avec un col assez sensible. L'anneau est très étroit. Je n'ai pas pu voir les cils disposés par paire.

Var. cylindricum mihi. — M. Gravet m'envoya sous le nom d'*A. Kochii* un petit *Amblystegium* qui me paraît être certainement l'*A. leptophyllum*. Cette mousse fut récoltée sur des souches pourrissantes à Geisa (Saxe-Weimar), par M. A. Geheeb. L'échantillon est bien complet et porte de nombreuses et belles fructifications.

Cette variété est *petite*, de couleur jaune doré, les feuilles sont *très rapprochées*, dressées, molles, *entières*, *décurrentes*, ovales-lancéolées, se terminant par une pointe *subulée*. La nervure ne dépasse pas le milieu. Le tissu peu serré, forme à la base des *oreillettes* jaunes bien distinctes dont les cellules représentent de petits hexagones assez réguliers. Les f. périchétiales assez grandes, moins étroites, *entières*, profondément *striées* et *munies d'une nervure* allant jusqu'au milieu et même au delà chez les intimes.

Bien que rares j'ai pu constater les fleurs mâles, près des fleurs femelles et formant des bourgeons très petits dont les feuilles périgonales sont semblables aux f. périchétiales, mais plus petites et très imbriquées.

Les capsules longuement pédicellées sont *subdressées*, légèrement arquées vers l'orifice après la sporose, *cylindriques*, *lisses*, ornées d'un petit col et ordinairement plus colorées d'un côté que de l'autre. L'opercule est gros, convexe, conique. L'anneau est *excessivement*

étroit et très fugace. Les cils se dressent *par paire*, mais ne sont pas toujours tous parfaitement développés. La plante de Geisa est donc bien la même que celle décrite par Schimper, mais avec quelques petites particularités dans la taille qui est moindre et surtout dans la forme de la capsule.

En résumé, on peut considérer l'*A. leptophyllum* comme ayant les feuilles *denticulées* ou *entières*, mais les f. périchétiales sont toujours *entières*.

Vte R. du Buysson.

COYZEVOX

Messieurs,

Vous venons vous signaler une œuvre nouvelle de M. Henry Jouin. Ce nom, depuis longtemps, n'a plus besoin de commentaire, et le prononcer devant vous est l'exórde le plus sûr de gagner à l'analyse que nous voulons essayer, votre attention et votre intérêt.

ANTOINE COYZEVOX, sa vie, son œuvre et ses contemporains, précédés d'une étude sur l'École française de sculpture avant le XVIIe siècle [1].

Ce livre vient d'être couronné par l'Institut. Après un suffrage si éclatant, nous ne pourrions sans outrecuidance risquer un mot d'éloge. Il nous sera permis, toutefois, d'indiquer le caractère de l'ouvrage et les motifs qui doivent le faire ranger parmi les meilleures productions modernes.

En écrivant la vie du célèbre statuaire dont nous venons de tracer le nom, M. Jouin donnait pour ainsi dire, un second chapitre à une œuvre brillamment

[1] Librairie académique de Didier et Cie, 35, quai des Augustins, Paris.

commencée. Tout récemment, la biographie de David (d'Angers) lui valait une première récompense de l'Académie des Beaux-Arts et les éloges unanimes de nos premiers artistes. Ici encore, le but n'est pas seulement de raconter la vie matérielle d'un sculpteur, mais, aussi, de mettre en lumière, au point de vue de l'art, les considérations auxquelles donnent lieu ses œuvres principales.

Pour préparer ses lecteurs à cette appréciation délicate, l'auteur, dans un avant-propos sur l'*École de sculpture française avant le* XVIIe *siècle*, préface qui mériterait à elle seule d'être signalée, présente la généalogie des divers caractères de la sculpture en France jusqu'à Coyzevox.

— Celui-ci est né le 29 septembre 1640, à Lyon, cette ville qui n'a cessé de produire tant d'artistes remarquables, parmi lesquels on nomme de nos jours Claudius Lavergne et les deux Flandrin. Son père, menuisier, était originaire de Madrid et signait : *Quoïzeveau*; mais, plus tard, la terminaison actuelle, peu espagnole pourtant, a été adoptée par l'artiste et consacrée par la Renommée. Un autre menuisier de la même ville, du nom de Coustou, devait également produire un artiste célèbre qui, bientôt, entra dans la famille de celui dont l'histoire nous occupe.

Habitué dès son enfance à sculpter le bois, Antoine Coyzevox, à l'âge de dix-sept ans environ, vint à Paris où l'attendaient les leçons de Lérambert, « du fameux Lérambert », dit un auteur. C'était le moment où la sculpture allait quitter le style brillant mais parfois maniéré de Rosso, de Primatice et de Cellini. Ce style,

nommé gallo-florentin, ne fut pas amendé sans obstacle. François Ier le louait sans restriction ; mais la duchesse d'Étampes faisait des réserves que bientôt le ciseau de Jean Goujon, puis celui de Germain Pilon, firent prévaloir.

Apprécié par Colbert, le créateur de Versailles, et par le peintre Lebrun, Coyzevox commença la série de ses innombrables œuvres. Ses travaux au palais de Saverne, appartenant au cardinal-évêque de Strasbourg, mirent son nom en haute estime. Membre de l'Académie en 1676, un moment revenu à Lyon pour l'établissement d'une École des Beaux-Arts, il dote sa ville natale d'une Vierge restée célèbre. Cette statue est placée dans l'église Saint-Nizier, édifice peu en faveur, nous dit-on, près des archéologues chrétiens, l'architecte, mal pensant peut-être, ayant, contre l'usage, orné la flèche de droite, symbole du pouvoir temporel, plus que celle de gauche, emblème du pouvoir spirituel.

A partir de ce moment, le succès est de chaque jour. Lebrun, Mazarin, Bossuet, Mignard, tous les personnages puissants ou illustres lui demandent leur portrait, et, enfin, il sculpte un buste le représentant lui-même.

L'appréciation de ces œuvres diverses donne lieu à des observations que les artistes, quel que soit leur genre, ne sauraient trop méditer. L'auteur, fort de son savoir et de son expérience, montre comment le sculpteur, après avoir étudié, admiré les modèles antiques, ne doit pas, ainsi doté de bons exemples, cesser de s'interroger lui-même en toute liberté, et d'écouter l'accent vrai, consciencieux, qui vibre en lui. Autrement

il ne sera pas créateur, mais seulement copiste. Nous le répétons à dessein, dans ces quelques pages, M. Jouin a tracé, en termes excellents, des conseils utiles à tous et bien venus surtout dans notre contrée, car la poursuite du vrai dans l'interprétation naïve de la nature, semble, dit l'auteur, être la pente logique de l'esprit national.

Après avoir cité les *Dioscures*, la *Vénus à la coquille* et la *Vénus pudique*, application éclatante des vérités que nous venons d'analyser, essaierons-nous la nomenclature des œuvres créées à Paris, Versailles, Trianon, Marly, Saint-Germain et autres lieux? Ce serait entreprendre le livret d'un véritable musée. Nous passerons même sur cette statue de Louis XIV, qui, après de longues luttes entre Nantes et Rennes, finit par se fixer dans cette dernière ville, où elle a été brisée à l'arrivée de Carrier. Mais il nous faut citer un monument élevé près Angers, le tombeau du marquis de Vaubrun, placé dans la chapelle de l'admirable château de Serrant.

« L'œuvre exquise dans cet ensemble, dit l'auteur, « c'est la figure douloureuse de Mme de Vaubrun. Son « deuil est interprété de main de maître : la pose, les « draperies, l'expression, tout dans cette image parle « d'angoisse. Pocquet de Livonnière, un chroniqueur « angevin, a eu raison d'écrire : « Ce chef-d'œuvre « vaut qu'on s'écarte de dix lieues pour le venir voir. » Ce tombeau date de 1705.

Pour les autres œuvres, on peut recourir à la liste avec explications, donnée par le livre, et indiquant des monuments, statues, bustes et bas-reliefs au nombre de 299. De plus, ceux qui aiment à douter trouveront

30 pages de pièces justificatives; ceux qui veulent revoir ce qu'ils ont lu, une table des matières formant presque un dictionnaire.

En 1716, Coysevox fait encore le portrait du jeune roi Louis XV; ce portrait est envoyé à Lyon. En 1717, il agit comme chancelier de l'Académie. Depuis, s'il travaille encore, aucune de ses œuvres n'est plus indiquée. Assiégé, pendant une année, par de cruelles souffrances chrétiennement supportées, depuis quelques jours octogénaire, Coyzevox est mort à Paris, le 10 octobre 1720. Il avait été marié deux fois. Généreux, charitable, il n'avait pas cessé de mériter l'estime, souvent la reconnaissance; tous les éloges que peut inspirer ce noble caractère se trouvent résumés par ces derniers mots de l'auteur : « Chez lui, l'homme vaut l'artiste. »

On est heureux de voir une telle existence racontée par un tel historien.

E. Lachèse.

ÉPITRE A MA VIEILLESSE

OU

LE SECRET DE NE PAS VIEILLIR

Senescendo se reficit.

Salut, ô bonne vieille, à la tête charnue,
J'espérais bien te voir un jour, salut à toi,
Approche, embrassons-nous, et sois la bienvenue,
Sans chagrin je subis ta loi!

Aux décrets souverains que la nature impose
L'homme doit obéir, en paix se résigner,
Et jamais, d'un esprit insoumis et morose,
En murmurant se mutiner.

Chacun doit regarder l'éphémère existence
Comme un contrat à vie où se règle un loyer,
Ayant toujours les yeux fixés sur l'échéance
Qui marque le terme à payer.

Du Dieu qui nous créa la sagesse infinie
Pour le bien des mortels a tout fait ici bas;
Pour aimer et souffrir s'il nous donna la vie,
A l'homme il a dit : tu mourras.

Il voulut réserver un tribut à chaque âge,
Répartissant ainsi la joie et la douleur;
Hélas! qui nous dira, dans un si court passage,
Quelle est la part faite au bonheur?

Oui, du bien et du mal c'est une alternative,
L'amertume s'y mêle à la douceur du miel;
Jeune ou vieux, que chacun comme le sage vive,
Satisfait des faveurs du ciel.

Pour moi, je bénis la vieillesse
Qui me laisse, à la fin des ans,
Un certain regain de jeunesse
Où je brave le cours du temps.

Je me tiens droit, je suis allègre,
D'esprit, de corps toujours actif,
N'étant ni trop gras, ni trop maigre,
J'ai le pied ferme avec l'œil vif.

Observateur de l'hygiène,
Veillant sans cesse à ma santé,
Dans une humeur calme et sereine
Je puise une douce gaîté.

Suivant mon appétit je mange,
Modèle de sobriété,
Le vin jamais ne me dérange,
Au besoin toujours limité.

Point d'excès, tout avec mesure,
De vieillir c'est le vrai moyen ;
Suivre le vœu de la nature,
C'est d'un sage et d'un bon chrétien.

Mes fonctions en équilibre
Sont dans l'ordre le plus parfait,
Sommeil profond, le ventre libre,
Voilà, Messieurs, tout mon secret.

Est-ce à dire que d'un coup d'aile
Le temps ne m'a pas ébranlé,
Qu'à la destruction rebelle
Le vieux tronc n'a pas chancelé?

Que me tenant ferme à ma place,
Toujours gaillard, toujours vivace,
Je ne veux pas bouger du lieu,
Et qu'en fanfaron je m'obstine,
Bravant décadence et ruine,
A ne pas dire au monde adieu?

Il faut bien que le sacrifice
Pour chacun de nous s'accomplisse,
Tu n'y peux échapper, vieillard,
En dépit de maint artifice
Qui cache aux yeux le précipice,
Tu dois y sombrer tôt ou tard.

Mais il est certaine industrie,
Où notre nature appauvrie
Trouve un admirable secours,
Des traits réparant le dommage,
Elle efface l'affreux ravage
Que le temps y creuse en son cours.

On ne vieillit plus, c'est merveille,
On a la figure vermeille,

On refleurit comme au printemps,
Plus de teint hâve et d'air malade,
Grâce à l'effet d'une pommade,
D'un élixir et des onguents.

Plus de cheveux blancs, la teinture
Transforme votre chevelure,
Pourquoi garder un crâne nu,
Lorsque, par l'effet d'une essence,
De cheveux en exubérance
Le prestige vous est rendu?

Vous avez de votre machoire
Vu tomber l'arcade d'ivoire,
Vous êtes démantibulé;
La langue flotte dans le vide,
Et de la parole timide
L'accent n'est plus articulé;

Mais voici venir le dentiste,
En ingénieux machiniste,
Il vous arme d'un instrument,
Le râtelier, à double usage,
Qui corrige votre langage
Et vous fait broyer l'aliment.

Un œil se vide, on le remplace,
On remet un nez à la face,
On rend le bras à tout manchot;
Vous êtes privé d'une jambe,
A prix fixe on vous rend ingambe,
Plus de bancal ni de pied bot.

Alors qu'un vieux mur se lézarde,
Pressentant sa chute, on prend garde,
Par des étais on le soutient;
Ainsi quand on devient patraque,
Que l'organisme se détraque,
Par l'artifice on le maintient.

Confrères donc, vous voyez comme,
Au besoin, l'on refait un homme,
Admirons l'art et ses progrès!
Pourquoi, dans son inquiétude,
Redouter la décrépitude,
Puisque l'on rajeunit après?

O mort, quel sera ton empire,
Et comme de toi l'on va rire,
Lorsque nos viscères usés,
Par un miracle d'industrie,
En perpétuant notre vie,
Dans le corps seront remplacés.

Pourtant dans mon âme oppressée
S'agite une triste pensée :
Que nous réserve l'avenir?
Oui, Messieurs, j'aurai cessé d'être,
Le jour où l'on fera connaître
Le secret de ne plus mourir.

Dr R. Grille.

LA MORTE DU 31 DÉCEMBRE

TRADUIT DU POÈTE ANGLAIS ALFRED TENNISON

Sur la terre glacée un blanc manteau de neige
S'étend, voici l'hiver et son triste cortége.
L'aquilon souffle à chaque seuil.
On attend à sonner, au clocher du village,
Minuit, l'heure funeste et de sombre présage,
Toute la nature est en deuil.

Allons, apprêtez-vous, vieux sonneurs de l'église,
Les yeux sur le cadran, guettez l'heure précise
Qui marque le dernier signal!
Que l'on marche sans bruit, malade et défaillante,
Ses douze mois remplis, une année expirante
Va tomber sous le coup fatal.

Arrête, vieille année, et ne meurs pas encore
Tu vins, cher souvenir, brillante à ton aurore,
Quel beau soleil dorait tes pas!
Depuis nous avons vu couler notre existence
Dans les plus doux liens d'amour, d'intelligence,
Qui te presse? ne t'en va pas.

La voilà qui s'éteint et ma prière est vaine ;
Elle ne verra plus lever l'aube sereine,
Plus de lumière dans le ciel.
La terre n'aura plus pour elle d'harmonie,
Plus de fleurs, de parfums ; eh quoi ! quitter la vie
Pour sombrer au gouffre éternel !

Arrête, vieille amie, ô toi, ma confidente,
Aux maux que j'ai soufferts toujours compatissante,
Et prête à charmer mes douleurs.
Nous avons ici-bas, dans l'épreuve commune,
Partagé la mauvaise et la bonne fortune,
Ou dans la joie ou dans les pleurs.

Non, tu ne mourras pas, ou bien je vais te suivre.
Quel bonheur à présent puis-je trouver à vivre,
Ne t'ayant plus auprès de moi ?
Mais, adieu l'espérance, adieu la folle ivresse,
Trompeuse illusion, souvenirs de jeunesse !
Vois-tu se dresser devant toi.

Regarde, c'est ta fille et ta seule héritière
Que le destin appelle à son tour sur la terre,
Annonçant son règne nouveau !
Triomphante, elle vient se placer sur ton trône,
De sa main sur son front déposant la couronne,
Lorsque tu descends au tombeau.

Les étoiles au ciel jettent des lueurs vives,
On croirait voir passer des âmes fugitives
Qui traversent l'immensité ;
La gelée est piquante ; amis, c'est jour de fête,
Salut à la nouvelle année, et qu'on s'apprête
A proclamer sa royauté !

Et notre vieille année, oppressée et râlante,
S'affaisse, et du grillon la voix plaintive chante,
Présage de deuil au foyer ;
De la lampe s'éteint la lumière affaiblie,
Et bientôt va sonner cette heure d'agonie,
Précédant le soupir dernier.

Avant que par la mort tu ne sois moissonnée,
Veux-tu bien me donner ta main, ô vieille année,
Cher objet de pleurs superflus ?
Parle, de grâce, as-tu quelque chose à me dire ?
Mais elle n'entend pas, c'est une ombre, elle expire,
La cloche tinte, elle n'est plus.

Amis, fermons les yeux à cette pauvre morte,
A celle qui succède allons ouvrir la porte,
Jeune et belle, aspect séducteur,
Serrons tous cette main qu'elle nous tend, j'espère
En elle retrouver les vertus de sa mère,
Ah ! puisse-t-elle avoir son cœur !

Dr R. Grille.

TABLEAUX ANALYTIQUES

DE LA

FLORE D'ANGERS

On sait combien peu de flores locales répondent aux exigences actuelles de la science descriptive. Une foule de problèmes récemment posés ne peuvent être résolus que par le concours d'un grand nombre d'observateurs. Pour ce qui concerne spécialement l'Anjou, bien que depuis plus d'un siècle les recherches se poursuivent sans relâche, il reste un large champ ouvert aux investigations ; il serait téméraire, à l'heure présente, de tenter une mise en œuvre de matériaux encore fort incomplets. C'est pour provoquer le zèle des amateurs dans la voie si féconde de l'observation des plantes sur place que nous avons rédigé ces tableaux analytiques, en tenant compte des méthodes nouvelles et des résultats acquis.

L'herborisation, pour être utile, doit être guidée par une critique rigoureuse qui empêche le botaniste de s'égarer dans le dédale des faits. Avant tout, s'il veut

sortir du rang obscur de collectionneur, et apprendre à observer, qu'il se persuade bien que la connaissance du nom d'une plante n'est pas le terme, mais plutôt le premier pas dans son étude.

Une fois connue la place d'une espèce végétale dans la série naturelle, il devra porter son attention sur les caractères énoncés comme spécifiques pour en vérifier la constance; si des variétés sont attribuées à la plante, rechercher dans quelles limites les écarts se produisent. Sous la rubrique de *caractères variables*, il trouvera signalés les points de l'organisation dont la valeur n'est pas actuellement fixée, et qui appellent le contrôle de l'expérience.

Pour donner à ses recherches une portée incontestable, il devra s'entourer de précautions élémentaires sans doute, dont toutefois la négligence a causé très souvent de graves erreurs. Ainsi ne jamais limiter ses observations à un seul individu, surtout lorsque le sujet est rachitique ou incomplet. Pour le même motif ne pas craindre de visiter successivement, à trois ou quatre époques, la même plante; un échantillon complet doit comprendre, s'il se peut, les plantules en germination, les diverses sortes de fleurs et de feuilles dans les cas de dimorphisme, les organes accrescents, et avant tout les fruits mûrs avec leurs graines. Cette recherche, en dénotant les formes stériles, mettra sur la trace des hybrides.

Au lieu de rejeter les plantes ambigües, que l'on ne sait à quelle espèce rapporter, les conserver soigneusement, et chercher même à retrouver les intermédiaires qui relient au type connu toute forme aberrante. Rien

de plus instructif à cet égard que ces échantillons où sur deux rameaux voisins se trouvent associés les caractères regardés comme différentiels de prétendues espèces.

La valeur d'un herbier est en rapport avec la méthode qui a présidé à sa formation ; sa richesse dépend moins du nombre absolu que du choix et de l'authenticité des échantillons. A ce point de vue, un amateur ferait un exercice utile en fixant son attention sur un groupe restreint qu'il choisirait de préférence parmi ceux qui abondent autour de sa demeure. L'observation fréquente et aux diverses saisons de la famille ou du groupe privilégiés ne pourrait manquer de mettre en évidence des caractères qui ont pu échapper jusqu'ici aux botanistes.

Les notes d'herborisation, à conserver ensuite dans les feuilles d'herbier, devront spécialement indiquer les caractères inséparables de la vie. Rien de fugace comme le parfum d'une fleur, la saveur d'une feuille ou d'un fruit, et ces faibles signes suffisent parfois à résoudre une difficulté. Il faut noter sur le vif la couleur des organes promptement altérables, leur attitude, le changement que le contact de l'air fait subir aux organes froissés ou fanés, au latex de certaines espèces, l'époque des principaux phénomènes végétatifs, les conditions de vie, comme l'exposition, la nature du sol, etc. Aucune particularité, même minime, ne doit être négligée ; leur ensemble fera matière à critique ultérieure, et une discussion sérieuse devra en tenir compte pour établir définitivement leur degré d'importance.

CLEF ANALYTIQUE DES FAMILLES

1	Plante différenciée en tige et feuilles.	3
	Thalle ou tige sans feuilles........	2
2	Tige filiforme, munie de suçoirs...	*Cuscutacées* (64)
	Thalle lenticulaire ou lamelleux, flottant.........................	*Lemnacées* (104)
3	Fleurs réunies en capitule dans un involucre.....................	4
	Non............................	6
4	Etamines soudées par leurs anthères.	112
	Etamines à anthères libres........	5
5	Capitules monoïques, les femelles à 1 ou 2 fleurs..................	*Ambrosiacées* (51)
	Capitules tous semblables, multiflores........................	6
6	Arbrisseau dioïque parasite sur les arbres..........................	*Loranthacées* (85)
	Non	7
7	Fleurs à périanthe simple ou nul...	8
	Fleurs à calice et corolle distincts..	49
8	Arbres à fleurs mâles réunies en chatons........................	9
	Non............................	12
9	Arbres résineux à feuilles aciculées.	*Conifères* (111)
	Non............................	10
10	Fleurs dioïques, graines soyeuses..	*Salicinées* (90)
	Fleurs monoïques................	11
11	Fruits solitaires ou peu nombreux dans une cupule..............	*Quercinées* (88)
	Fruits agrégés formant un cône....	*Betulacées* (89)
12	Inflorescence en spadice..........	13
	Non	15
13	Spadice latéral, fleurs munies d'un périanthe......................	*Acoroïdées* (103)
	Spadice terminal.................	14
14	Spadice enveloppé d'une spathe, fruit charnu....................	*Typhacées* (102)
	Spadice nu, fruit sec ou peu charnu.	*Aracées* (101)

15 Feuilles composées, avec stipules adhérant au pétiole par le côté.. *Sanguisorbées* (31)
Non.............................. 16

16 Ovaire infère..................... 17
Ovaire supère et libre............. 21

17 Périanthe en tube irrégulier et coloré.......................... *Aristolochiacées* (87)
Périanthe formé de 6 pièces....... 40
Périanthe de 2 à 5 pièces ou nul... 18

18 Feuilles alternes.................. *Santalacées* (86)
Feuilles opposées.................. 19
Feuilles verticillées 20

19 4 étamines, capsule à 4 loges...... *Onagrariées* (35)
8 étamines, capsule uniloculaire... *Saxifragées* (40)

20 Feuilles entières, 1 étamine......... *Hippuridées* (38)
Feuilles entières, 4 à 5 étamines... *Rubiacées* (47)
Feuilles pinnatiséquées, 4 à 8 étamines......................... *Haloragées* (37)

21 Arbres à feuilles opposées, imparipennées, périanthe nul.......... *Oléacées* (58)
Non.............................. 22

22 Fruit uniloculaire et monosperme.. 23
Fruit polysperme.................. 34

23 Fleurs glumacées.................. 33
Fleurs non glumacées............. 24

24 Périanthe distinct................. 26
Périanthe nul, feuilles spinescentes, plante submergée................ 25

25 Feuilles verticillées par 6 à 10..... *Ceratophyllées* (81)
Feuilles opposées ou ternées....... *Natadées* (105)

26 Pétiole muni d'une gaine membraneuse.......................... *Polygonées* (77)
Pétiole sans gaine membraneuse... 27

27 1 style ou stigmate sessile, fleurs tetramères...................... 28
2 à 5 styles ou stigmates.......... 29

28 4 étamines à filets élastiques...... *Urticacées* (84)
8 étamines......................... *Thyméléacées* (78)

29 Arbres ou arbrisseaux............. *Ulmacées* (82)
Herbes 30

30 Feuilles munies de stipules........ 31
Feuilles sans stipules............. 32
31 Fleurs dioïques.................... *Cannabinées* (83)
Fleurs hermaphrodites............ *Paronychiacées*. (16)
32 Périanthe souvent scarieux muni de bractéoles...................... *Amarantacées* (75)
Périanthe non scarieux, sans bractéoles.......................... *Salsolacées* (76)
33 Gaîne des feuilles entière.......... *Cypéracées* (99)
Gaîne fendue, chaume noueux..... *Graminées* (100)
34 Périanthe (calice) à 12 divisions sur deux rangs...................... *Lythrariées* (34)
Périanthe à 6 ou 8 divisions....... 35
Périanthe à 4 ou 5 divisions, ou nul. 36
35 Feuilles entières.................. 44
Feuilles très découpées............ 36
36 Carpelles libres.................... *Renonculacées* (1)
Carpelles soudés en capsule........ 37
37 Feuilles entières ou dentées....... 38
Feuilles pinnatiséquées, fruit en silicule.......................... *Crucifères* (6)
38 Plantes aquatiques submergées.... *Callitrichinées* (80)
Plantes terrestres................. 39
39 Fleurs hermaphrodites............ *Alsinées* (13)
Fleurs unisexuelles .... *Euphorbiacées* (79)
40 Fleurs irrégulières, étamines soudées au pistil...................... *Orchidées* (91)
Fleurs régulières (ou presque), étamines libres..................... 41
41 Plante dioïque.................... 42
Plante hermaphrodite............. 43
42 Tige volubile, fruit en baie........ *Dioscoréacées* (92)
Tige aquatique, capsule........... *Hydrocharidées* (110)
43 3 étamines, stigmates pétaloïdes... *Iridées* (93)
6 étamines......................... *Amaryllidées* (94)
44 Fruit charnu indéhiscent.......... *Asparagées* (95)
Fruit non charnu.................. 45
45 Périanthe pétaloïde............... 46
Périanthe herbacé, 3 carpelles libres. *Joncaginées* (107)
Périanthe scarieux, capsule trivalve. *Joncacées* (98)

46 Carpelles 6 ou plus, libres ou peu soudés........................ 47
Carpelles 3 soudés en capsule...... 48
47 Etamines 6 ou très nombreuses.... *Alismacées* (**109**)
9 étamines........................ *Butomées* (**108**)
48 3 styles.......................... *Colchicacées* (**97**)
1 style............................ *Liliacées* (**96**)
49 Feuilles vertes.................... 51
Feuilles sans chlorophylle 50
50 Corolle gamopétale, 4 étam........ *Orobanchacées* (**74**)
Corolle dialypétale, 8 à 10 étamines. *Monotropacées* (**55**)
51 1 à 12 étamines 60
Etamines nombreuses............. 52
52 3 pétales......................... *Alismacées* (**109**)
4 à 12 pétales.................... 53
Pétales nombreux, plante aquatique. *Nymphéacées* (**3**)
53 Etamines libres ou formant plusieurs faisceaux.................. 54
Etamines soudées en un tube entourant le style................. *Malvacées* (**19**)
54 Etamines insérées au-dessous des carpelles....................... 56
Etamines insérées à la hauteur de l'ovaire libre. Carpelles libres.... 55
Etamines insérées au-dessus de l'ovaire infère. Carpelles soudés.... *Pomacées* (**32**)
55 Fruit charnu (drupe) monosperme. *Amygdalées* (**29**)
Fruit sec ou polysperme........... *Rosacées* (**30**)
56 Pétales laciniés...... .... *Résédacées* (**7**)
Pétales non laciniés............... 57
57 Arbre élevé....................... *Tiliacées* (**20**)
Herbe ou sous-arbrisseau.......... 58
58 Préfloraison tordue, ovaire simple, feuilles entières................ 59
Non.............................. *Renonculacées* (**1**)
59 3 à 5 styles libres................. *Hypéricacées* (**18**)
Style indivis .... *Cistacées* (**8**)
60 Etamines insérées sur le calice ou la corolle........................ 76
Etamines insérées sur le réceptacle. 61

61	Corolle régulière ou peu irrégulière.	65
	Corolle très irrégulière............	62
62	Feuilles bi-tripinnatiséquées.......	*Fumariacées* (5)
	Feuilles simples..................	63
63	8 étamines diadelphes, corolle sans éperon........................	*Polygalées* (11)
	5 étamines, corolle munie d'éperon.	64
64	4 sépales très inégaux, capsule élastique à 5 loges.................	*Balsaminées* (24)
	5 sépales, capsule uniloculaire.....	*Violariées* (9)
65	Arbre ou arbrisseau...............	66
	Herbe..........................	69
66	Fruit sec, fleurs en inflorescence définie.......................	67
	Fruit en baie, grappes............	*Berbéridées* (2)
67	Arbre à fruit indéhiscent, feuilles palmatilobées..................	*Acérinées* (26)
	Arbrisseau à fruit déhiscent, feuilles entières......................	*Célastrinées* (25)
68	Corolle cruciforme, fruit en silique.	*Crucifères* (6)
	Non............................	69
69	Capsule multivalve................	70
	Carpelles très nombreux et libres..	*Renonculacées* (1)
70	Feuilles simples et entières	71
	Feuilles trifoliées.................	*Oxalidées* (23)
	Feuilles palmatilobées ou pinnatifides	*Géraniacées* (22)
71	Etamines toutes fertiles et libres...	72
	Etamines fertiles alternant avec des filets stériles..................	*Linacées* (21)
72	Stigmates linéaires, 4 ou 5 pétales..	73
	Stigmates capités, 3 ou 4 pétales; herbe des marais...............	*Elatinées* (17)
73	Calice gamosépale................	*Silénées* (12)
	Calice dialysépale.................	74
74	Styles distincts dès la base.........	*Alsinées* (13)
	Style simple à la base, puis tripartit.	*Polycarpées* (14)
75	Corolle papillonacée, fruit en gousse.	*Papillonacées* (28)
	Non............................	76
76	Herbes charnues à feuilles entières.	77
	Non............................	79

77	Ovaire simple....................	78
	3 à 12 carpelles libres..............	*Crassulacées* (33)
78	1-2 styles indivis	79
	Style 3-5 fide	*Portulacées* (15)
79	Corolle dialypétalé................	80
	Corolle gamopétale................	89
80	Ovaire infère ou à demi-soudé......	82
	Ovaire supère et libre.............	87
81	Fleurs en ombelles ou en cymes....	*Araliacées* (42)
	Non............................	*Grossulariacées* (39)
82	Herbes à fruit sec	84
	Arbrisseau à fruit charnu..........	81
83	2 étamines.......................	*Circéacées* (36)
	4 à 8 étamines	*Onagrariées* (35)
84	2 styles libres....................	86
	Styles soudés ou nuls.............	85
85	Herbes submergées à feuilles inférieures divisées................	*Haloragées* (37)
	Non............................	83
86	5 étamines, ovaire infère..........	*Ombellifères* (44)
	10 étamines, ovaire semi-infère....	*Saxifragées* (40)
87	Arbrisseau, fruit en baie..........	*Rhamnées* (27)
	Herbe	88
88	6 à 12 étamines, sépales sur 2 rangs.	*Lythrariées* (34)
	4 à 5 étamines, calice à 4 ou 5 divis.	*Paronychiacées* (16)
89	Etamines insérées chacune en face d'un lobe de la corolle..........	90
	Etamines alternant avec les lobes de la corolle ou de nombre différent..........................	91
90	Fruit monosperme indéhiscent, 5 stimates	*Plombaginées* (57)
	Fruit polysperme, 1 stigmate......	*Primulacées* (55)
91	Ovaire libre, étamines insérées sur la corolle......................	92
	Ovaire infère, étamines insérées sur le calice......................	105
92	Plante volubile, corolle sans découpures.........................	*Convolvulacées* (63)
	Non............................	93

93 Etamines de même nombre que les divisions de la corolle........ 94
Etamines en nombre double des divisions de la corolle........... *Ericacées* (54)
Etamines (2 ou 4) moins nombreuses que les divisions de la corolle ordinairement irrégulière......... 101
94 Arbrisseau à feuilles épineuses.... *Ilicinées* (54)
Non............................... 95
95 Corolle scarieuse à 4 (rarement 3) divisions....................... *Plantaginées* (68)
Corolle non scarieuse.............. 96
96 Fruit formé de 4 achaines monospermes .... *Borraginées* (67)
Fruit charnu ou déhiscent, polysperme......................... 97
97 Fruit en follicule, s'ouvrant d'un seul côté....................... 98
Fruit charnu ou s'ouvrant en 2 à 4 valves........................ 99
98 Graines soyeuses, inflorescence groupée............................ *Asclépiadées* (60)
Graines sans aigrette, fleurs solitaires.......................... *Apocynacées* (61)
99 Feuilles opposées (rarement alternes et alors trifoliées), capsule à 1 loge *Gentianées* (62)
Feuilles alternes, fruit à 2 loges... 100
100 Étamines à anthères biloculaires.. *Solanacées* (65)
Etam. inégales, à anthères unilocul. *Verbascées* (66)
101 2 étamines....................... 102
4 étamines....................... 103
102 Arbre ou arbrisseau à corolle régulière.......................... *Oléacées* (58)
Corolle très irrégulière avec éperon. *Lentibulariées* (72)
Corolle irrégulière, mais sans éperon 103
103 Fruit formé de 4 achaines ou renfermant 4 graines................. 104
Fruit en capsule polysperme...... *Scrophulariacées* (73)
Fruit monosperme indéhiscent..... *Globulariacées* (71)

104 Style basilaire, naissant entre les 4 achaines .... *Labiées* (69)
Style terminal au sommet de la capsule .... *Verbénacées* (70)
105 Plante munie de vrilles accrochantes. *Cucurbitacées* (52)
Non 106
106 Fleur terminale à 4 divisions, les latérales à 5 ; étam. bifurquées.... *Adoxées* (43)
Fleurs toutes semblables........... 107
107 Etamines en nombre double des divisions de la corolle........... *Vacciniées* (53)
Etamines en nombre égal aux divisions de la corolle.............. 108
Etamines en nombre moindre que les divisions de la corolle........ *Valérianées* (46)
108 Feuilles verticillées .... *Rubiacées* (47)
Feuilles alternes ou opposées 109
109 4 étamines....................... *Dipsacées* (45)
5 étamines....................... 110
110 Fruit charnu, feuilles opposées..... *Caprifoliacées* (44)
Capsule feuilles alternes........... 111
111 Etamines libres, fleurs régulières... *Campanulacées* (49)
Etamines soudées en tube, fleurs irrégulières .... *Lobéliacées* (48)
112 Calice nul ou remplacé par des poils ou des écailles.................. *Composées* (50)
Calice à 5 divisions, fleurs pédicellées .... *Campanulacées* (49)

PREMIÈRE PARTIE

PHANÉROGAMES.

Plantes à rameaux de deux sortes, les uns allongés et munis de feuilles normales servant à la nutrition, les autres courts, à feuilles modifiées, et destinés à produire la semence (Fleurs). Androcée formé d'étamines donnant naissance dans les loges de l'anthère à des cellules fécondantes immobiles et revêtues de membranes (grains de pollen). Gynécée constitué par les carpelles produisant les ovules dans la cavité de l'ovaire. Phénomène de la fécondation s'opérant dans l'air par la germination des grains de pollen, dont l'enveloppe interne s'allonge en tube et pénètre jusqu'aux ovules.

Graines renfermant un embryon, jeune plante complète, munie d'organes rudimentaires (tigelle, radicule et cotylédons).

PREMIER EMBRANCHEMENT. - ANGIOSPERMES

Ovaire clos, surmonté d'un organe papilleux et glanduleux (stigmate) sur lequel germe le pollen unicellulaire.

SOUS-EMBRANCHEMENT I. — DICOTYLÉDONES.

Classe I. — Dialypétales.

Corolle distincte et formée de pièces libres.

Sous-classe I. — Thalamiflores.

Étamines insérées sur le réceptacle plan ou convexe, sans adhérer ni aux pétales ni au calice.

Périanthe disposé en plusieurs verticilles, rarement réduit à 1 ou 2, et alors les étamines ou les carpelles sont en spirale et indéfinis. (*Aphanocycliques.*)

	Ordres.	Familles.
Pétales plus de 4 ou nuls, fruit apocarpé.	RANALES.	
Étamines indéfinies, extrorses, albumen simple.		*Renonculacées.*
Étamines définies (6) en deux verticilles.		*Berbéridées.*
Étamines indéfinies, introrses, albumen doublé d'un périsperme.		*Nymphéacées.*
Pétales 2 ou 4, fruit syncarpé.	CRUCIFLORES.	
Corolle irrégulière, étamines diadelphes.		*Fumariacées.*
Corolle régulière, 2 sépales, étamines égales.		*Papavéracées.*
Corolle régulière, 4 sépales, étamines tétradynames.		*Crucifères.*

Périanthe sur deux verticilles (*Eucycliques*).

Placentation pariétale, ovaire uniloculaire.	PARIÉTALES.	
Fleurs irrégulières, sans éperon, étamines libres.		*Résédacées.*
Fleurs irrégulières avec éperon, anthères conniventes.		*Violariées.*
Fleurs régulières à 5 étamines libres.		*Droséracées.*
Fleurs régulières, préfloraison contournées, étamines indéfinies.		*Cistacées.*
Placentation centrale, embryon courbé.	CARYOPHYLLINES.	
Fruit monosperme indéhiscent.		*Paronychiacées.*
Feuilles alternes, un peu charnues.		*Portulacées.*
Feuilles opposées, calice gamosépale.		*Silenées.*
Feuilles opposées, calice dialysépale.		*Alsinées.*
Placentation axile.		
Anthères à déhiscence apicilaire.	POLYGALINES.	*Polygalées.*
Anthères à déhiscence longitudinale.		
Étamines indéfinies.		
Calice à préfloraison imbriquée.	GUTTIFÈRES.	
		Hypéricinées.

Calice à préfloraison valvaire. COLUMNIFÈRES.
Calice caduc. *Tiliacées.*
Calice persistant. *Malvacées.*
Étamines définies.
Disque nul ou réduit à des glandes isolées. GRUINALES.
Un albumen, styles libres ou peu soudés.
Feuilles simples. *Linacées.*
Feuilles composées. *Oxalidées.*
Albumen nul.
Styles soudés à un prolongement du réceptacle. *Géraniacées.*
Stigmates sessiles. *Balsaminées.*
Disque en anneau continu. DISCIFLORES.
Albumen nul, étam. ordinairement en 2 verticilles. *Acérinées.*
Un albumen; étamines sur un seul rang.
Étamines alternant avec les pétales. *Célastrinées.*
Étamines oppositipétales. *Rhamnacées.*

Fam. (1). Renonculacées.

A. Carpelles nombreux monospermes et indéhiscents (*Achaines*).
a. Périanthe simple.

1. CLEMATIS. *Arbrisseau* sarmenteux à feuilles *opposées*[1].

3. ANEMONE. Fleurs solitaires munies d'un involucre.

2. THALICTRUM. 4 sépales petits et caducs, fleurs nombreuses.

b. Calice et corolle.

5. MYOSURUS. 5 à 10 étam. pétales à onglets *tubuleux*.

[1] Les caractères *en italique* conviennent exclusivement au genre ou à l'espèce qu'ils accompagnent; leurs contradictoires, sans être exprimés, doivent s'appliquer à tous les termes suivants de la même série.

4. Adonis. Pétales ordinairement rouges, *sans fossette* nectarifère.

6. Ranunculus. 5 sépales et 5 pétales.

7. Ficaria. 3 sépales et 6 à 9 pétales.

B. Carpelles (1 à 5) polyspermes, déhiscents (*Follicules*).

a. Fleurs régulières.

8. Caltha. Périanthe *simple* et jaune, feuilles entières.

12. Aquilegia. 5 pétales, prolongés à la base *en éperon*.

11. Nigella. Fleurs *bleues*, feuil. à divis. capillaires.

9. Helleborus. Calice persistant verdâtre, feuilles pédalées.

10. Isopyrum. Calice blanc, décidu, feuilles décomposées.

b. Fleurs irrégulières.

13. Delphinium. Calice prolongé en éperon aigu.

14. Aconitum. Calice à sépale supérieur voûté.

1. Clematis.

C. vitalba L. Feuilles pennées à pétiole tortile, fleurs blanches, fruits prolongés en aigrette plumeuse accrescente. C. Haies.

2. Thalictrum.

Herbes vivaces du bord des rivières.

T. minus L. Etam. *pendantes* à anthères *apiculées*. Fleurs lâchement groupées et penchées sur leur pédicelle. Folioles petites glauques. Souche émettant des stolons. R.

Var. *Majus* * Jacq. Folioles larges, non glauques. Pas de stolons.

T. flavum L. Étamines *dressées* à mucron nul ou court, fleurs serrées, non pendantes. C.

Caract. var. Dimensions des carpelles, et persistance du bec formé par le style à leur sommet.

3. Anémone.

Herbes à feuilles toutes radicales.

A. Pulsatilla L. Style *accrescent en aigrette* plumeuse, feuilles bipinnatiséquées, involucre formant une gaîne, fleur violacée presque droite. R. Landes.

Var. *Rubra* Lam. Fleur d'un pourpre foncé, un peu pendante.

A. nemorosa L. Style sans aigrette, feuilles palmatiséquées, involucre de 3 folioles libres et pétiolées. Fleurs blanches souv. lavées de rose ou de violet. CC. Bois.

4. Adonis.

Herbes annuelles des moissons et friches calcaires.

A. autumnalis L. Pétales *concaves* et *connivents*, bord supérieur du fruit *non denté*. Tige glabre. Fleur à court pédoncule. Stigmate non taché de noir.

A. æstivalis L. Sépales *glabres* ; tige presque glabre ; fruit denté vers le milieu de son bord supérieur, à bec non taché.

A. flammea Jacq. Sépales *pubescents ;* tige *hérissée* à la base. Dent du fruit très rapprochée du bec noirâtre.

5. Myosurus.

Herbe annuelle et acaule, à réceptacle accrescent.

M. minimus L. Pédoncule uniflore allongé. AR. Lieux frais.

6. Ranunculus.

Sect. I *Batrachium*. — Fl. blanches, oppositifoliées ; pédoncule fructifère arqué, fruits ridés transversalement. — Herbes flottantes, rarement émergées.

A. Feuilles toutes réniformes, à 3 ou 5 lobes obtus.

R. hederaceus L. Lobe moyen des feuilles *entier*, pétales très petits, carpelles à bec caduc. CC.

R. Lenormandi Schultz. Lobe moyen des feuilles

crénelé, pétales plus grands que le calice, carpelles à bec persistant. R. Pr.

B. Feuilles de deux sortes, les supérieures flottantes réniformes, les inférieures submergées et découpées en lanières capillaires.

R. ololeucos Lloyd. Pétales *tout blancs*, même à l'onglet, carpelles glabres à bec persistant. R.

R. tripartitus DC. Gaîne soudée au pétiole *seulement dans son tiers inférieur*; fleurs petites, de 5 à 10 étam. Carpelles glabres à bec caduc ou émoussé. AR.

R. triphyllos Wallr. Fleurs moyennes, 10 à 25 étam. égalant les carpelles glabres. RR.

R. aquatilis L. Fleurs grandes à étam. nombreuses plus longues que les carpelles souvent velus. CC.

Type polymorphe. Les feuilles flottantes ont des formes variées et peuvent même parfois disparaître.

C. Feuilles toutes submergées et découpées en lanières étroites.

R. fluitans Lamk. *Réceptacle glabre*, ainsi que les carpelles. Étamines *plus courtes* que les pistils. Feuilles à segments très longs presque parallèles. AR.

R. divaricatus Schranck. Feuilles *toutes sessiles*, à segments *raides*, étalés *en cercle*. Pédoncules très longs et atténués au sommet. AC.

R. trichophyllus Godr. Segments des feuilles *flasques*, pédoncules non atténués. CC.

SECT. II. *Euranunculus*. — Fleurs jaunes, herbes ramifiées en fausse dichotomie.

A. Feuilles entières ou seulement dentées.

R. nodiflorus L. Fleurs *sessiles*, petite plante ramifiée dès la base. AR.

R. ophioglossifolius Vill. Sépales *glabres*; carpelles *tuberculeux*. Feuilles inférieures cordiformes; fleurs pâles. R.

R. Flammula L. Pédoncule *sillonné*; feuilles infé-

rieures courtes et pétiolées. Carpelles à bec courbé et caduc. CC.

R. Lingua L. Tige *élevée*, fistuleuse, pubescente, émettant des stolons. Feuilles très longues sans pétiole distinct. AR.

B. Feuilles découpées.

a. Carpelles très nombreux (plus de 40) et non bordés : fossette nectarifère sans écaille à la base de l'onglet.

R. sceleratus L. Plante annuelle fistuleuse, à rameaux dressés ; réceptacle un peu accrescent. C.

b. Carpelles (3 à 40) bordés ; fossette nectarifère recouverte par une écaille.

† Carpelles lisses, plantes vivaces.

R. Chærophyllos L. Fibres radicales *renflées tuberculeuses*, découpures des feuilles linéaires étroites. AC.

R. bulbosus L. Calice *réfléchi*. Souche renflée à la base en forme de bulbe. CC

R. auricomus L. Feuilles *dimorphes*; les radicales réniformes, les caulinaires pinnatiséquées. C.

R. acris L. Pédoncules *non sillonnés*, réceptacle *glabre*. Feuilles étroitement découpées. CC.

Caract. var. Ramification du rhizome. Pubescence de la tige. Découpures des feuilles.

R. silvaticus Thuil. Tige *droite*, à feuilles *palmatipartites* couvertes de poils *étalés*. Bois. AC.

R. repens L. Tige *rampante* et *radicante*, feuilles pinnatiséquées. CC.

†† Carpelles tuberculeux ou épineux. Plantes annuelles.

R. arvensis L. Calice *étalé*, carpelles hérissés de longues pointes, et très peu nombreux (3 à 8). CC. Moissons.

R. Philonotis Ehr. Pédoncule *sillonné*, réceptacle *velu*. 20 à 30 carpelles ponctués sur les bords. C.

R. parviflorus L. Fleurs très petites, à pédoncules lisses et courts ; 10 à 15 carpelles. AC.

7. Ficaria.

F. ranunculoides Mœnch. Fibres radicales renflées, plantes souvent stériles et portant des bulbilles axillaires.

Caract. var. Formes des feuilles, dimensions de la fleur.

8. Caltha.

C. palustris L. Fleurs jaunes très larges, sans corolle, follicules nerviés. Feuilles entières. Marais. AC.

9. Helleborus.

Calice herbacé persistant, pétales (5 à 10) petits, tubuleux.

H. viridis L. Feuilles florales *pédalées* comme les inférieures, follicule à long bec. Plante vivace par la partie souterraine. R.

H. fœtidus L. Bractées *ovales entières*, sépales bordés de rouge, follicule à bec court. Tiges aériennes vivaces. C.

10. Isopyrum.

Pétales unilabiés.

I. thalictroides L. Feuilles à stipules membraneuses. Fleurs blanches, follicules membraneux à bec court. Bois. R.

11. Nigella.

Pétales bilobés, munis de fossettes nectarifères.

N. arvensis L. Fleurs bleues, 3 à 5 follicules un peu soudées à la base. Moissons calc. C.

12. Aquilegia

Cinq pétales éperonnés.

A. vulgaris L. Feuilles bipinnatiséquées. Grandes fleurs penchées violettes ou blanches. AC. Bois.

13. Delphinium.

5 sépales irréguliers, dont 1 éperonné ; 4 pétales soudés.

D. Consolida L. Follicules *glabres*, tige grêle divariquée. C.

D. Ajacis L. Follicules *pubescentes*, inflorescence fournie, fleurs variées. Moissons. R.

14. Aconitum.

5 sépales irréguliers, dont 1 en casque. Feuilles palmatiséquées.

A. Napellus L. Fleurs bleues en longue grappe terminale. R. Marais.

Fam. (2). Berbéridées.

Etamines 6 oppositipétales, à filets irritables, et anthères s'ouvrant par une valvule longitudinale.

15. Berberis.

B. vulgaris L. Arbrisseau épineux. Fleurs jaunes en grappes pendantes. AR. Haies.

Fam. (3). Nymphéacées.

Herbes aquatiques à rhizomes charnus. Feuilles radicales à limbe étalé sur l'eau, cordiforme orbiculaire. Pétales nombreux spiralés. Etamines introrses. Fruit charnu, polysperme.

16. Nymphœa. Fleurs blanches à 4 sépales.

17. Nuphar. Fleurs jaunes à 5 sépales.

16. Nymphœa.

N. alba L. Sépales colorés intért. et plus courts que les pétales; fruit couvert jusqu'au tiers supér. par les cicatrices des organes floraux. CC.

17. Nuphar.

N. luteum Sm. Sépales arrondis dépassant beaucoup les pétales. CC.

Fam. (4). Papavéracées.

Fleurs régulières, 2 sépales caducs, 4 pétales chiffonnés dans le bouton.

18. Papaver. Capsule *globuleuse* ou *oblongue* s'ou-

vrant au sommet par des *pores*, 4 à 20 stigmates *sessiles*.

19. Rœmeria. Fleurs *violettes*; graines dépourvues de strophioles.

20. Chelidonium. Fl. *jaunes;* étamines nombreuses; latex jaune.

21. Hypecoum. 4 *étamines*; capsule lomentacée; latex aqueux.

18. Papaver.

Plantes annuelles des moissons. Fleurs rouges penchées avant l'anthèse.

A. Capsules hérissées; filets des étamines épaissis au sommet; plateau stigmatifère non lobé.

P. hybridum L. Capsule *subglobuleuse*. R. Calc.

P. Argemone L. Capsule claviforme allongée. C.

B. Capsule glabre; filets des étamines grêles; plateau stigmatifère lobé.

P. dubium L. Capsule allongée claviforme; pédoncule à poils ord[t] appliqués.

Caract. var. Forme de la capsule; couleur des graines, des étamines; changement de couleur du latex au contact de l'air.

P. Rhœas L. Capsule obovale; poils étalés. CC.

19. Rœmeria.

R. hybrida DC. Capsule linéaire striée et hérissée. RR.

20. Chelidonium.

C. majus L. Tige feuillée; capsule glabre. CC. Haies.

21. Hypecoum.

H. pendulum L. Tige nue; 2 pétales intérieurs trifides. RR. Moissons.

Fam. (5). Fumariacées.

Fleurs irrégulières à pétales intérieurs dissemblables, étamines définies, diadelphes.

22. CORYDALIS. Fruit polysperme déhiscent, graines munies de strophiole.

23. FUMARIA. Fruit monosperme indéhiscent.

22. CORYDALIS.

Pétale supérieur longuement éperonné.

C. solida Sm. Plante vivace à souche *tuberculeuse*; grappe terminale de fleurs rouges. AC. Bois.

C. claviculata DC. Tige allongée feuillée, à grappes oppositifoliées, pétioles tortiles, fl. jaunâtre. Rochers. C.

23. FUMARIA.

Pétale supérieur gibbeux. Plantes des cultures.

A. Sépales orbiculaires beaucoup plus larges que la corolle dans le bouton.

F. micrantha Lag. Fruit globuleux, non apiculé. C.

B. Sépales atteignant au moins le tiers de la longueur de la corolle.

F. officinalis L. Fruit légèrement *émarginé,* plus large que long. CC.

Var. *media* Loisel. Plante volubile à fleurs pâles.

F. capræolata Fruit globuleux. CC.

Var. *Bastardi* Bor. Fruit légèrement apiculé et rugueux.

C. Sépales très petits, n'atteignant que le tiers de la corolle.

F. Vaillantii Lois. Fruit *obtus*. Fleurs purpurines. RR.

F. parviflora Lam. Fruit *apiculé*. Fleurs pâles. R.

Fam. (6). Crucifères.

1° *Siliqueuses*. Fruit linéaire ou lancéolé.

A. Graines sur un seul rang dans chaque loge.

***a*. Fleurs blanches, roses, ou violettes.**

30. HESPERIS. 2 stigmates distincts, *lamelleux*, dressés.

29. Cardamine. Valves de la silique *énerves*. Feuilles supér. divisées.

32. Erysimum. Silique *tétragone*.

28. Arabis. Silique *comprimée*.

31. Sisymbrium. Silique *cylindracée*, à 3 nervures.

b. Fleurs jaunes ou jaunâtres.

† Siliques à bec court ou nul.

26. Barbarea. Feuil. supér. *sessiles* amplexicaules.

31. Sisymbrium. Silique cylindrique, à 3 nervures.

33. Erucastrum. Silique cylindrique, à 1 nervure.

24. Cheiranthus. Silique tétragone, graines comprimées ovoïdes.

†† Silique à long bec comprimé ou conique.

37. Raphanus. Silique *indéhiscente* lomentacée.

35. Sinapis. Silique à valves trinerviées.

34. Brassica. Silique à valves uninerviées.

B. Graines sur 2 ou 4 rangs dans chaque loge.

27. Turritis. Feuilles caulinaires *sagittées* et embrassantes.

25. Nasturtium. Silique cylindrique.

36. Diplotaxis. Silique comprimée.

2° *Siliculeuses*. Fruit court.

A. Silicule indéhiscente.

a. Fleurs jaunes.

38. Rapistrum. Silicule étranglée à 2 articles inégaux.

41. Myagrum. Silicule triangulaire, pédicelle court et renflé.

40. Neslia. Silicule subglobuleuse.

b. Fleurs blanches.

42. Senebiera. Silicule biloculaire, tuberculeuse.

39. Calepina. Silicule uniloculaire.

B. Silicule déhiscente.

a. **Cloison large.**

49. CAMELINA. Silicule *pyriforme*, fragile.

25. NASTURTIUM. Silicule *arrondie*, à pointe conique.

51. ALYSSUM. Silicule aplatie, suborbiculaire, à 2-4 graines.

50. DRABA. Silicule aplatie, elliptique, polysperme.

b. **Cloison étroite.**

† **Silicule à loges monospermes.**

46. IBERIS. Pétales inégaux.

44. LEPIDIUM. Pétales égaux.

†† **Loges de la silicule renfermant 2 graines.**

47. TEESDALIA. Silicule émarginée au sommet.

45. HUTCHINSIA. Silicule entière au sommet.

††† **Loges polyspermes.**

43. CAPSELLA. Silicule triangulaire, non ailée.

48. THLAPSI. Silicule suborbiculaire, ailée.

I. Siliqueuses pleurorhizées, (O=).

24. CHEIRANTHUS

C. Cheiri L. Plante sous-ligneuse ; fleurs jaunes. C. Murs.

Var. *ochroleuca*. Fl. pâles. RR.

25. NASTURTIUM.

Graines en 2 ou 4 séries irrégulières. Plante aquatique.

N. officinale R. Br. Fleurs *blanches*. Valves de la silicule distinctement *nerviées*, seulement 4 glandes hypogynes. CC.

N. amphibium R. Br. Feuil. supér. *entières* ou peu découpées. Silicule 3 à 4 fois plus courte que le pédicelle. CC.

N. palustre DC. Silicule *gonflée* 2 à 4 fois plus longue que large. Fleurs d'un jaune pâle. AC.

N. silvestre R. Br. Silique non renflée 7 à 10 fois plus longue que large. Fl. d'un beau jaune.

Caract. var. Longueur de la silique et de son pédicelle.

N. Pyrenaicum R. Br. *Silicule* ovoïde ou elliptique, 3 à 4 fois plus courte que le pédicelle.

26. Barbarea.

B. vulgaris R. Br. Feuilles supér. *seulement dentées*, style effilé, siliques ord[t] dressées. CC.

Var. *arcuata*. Siliques arquées étalées.

B. intermedia Bor. Siliques courtes *dressées*, saveur *amère*. C.

B. præcox R. Br. Plante à saveur piquante, siliques longues et écartées de l'axe. AC.

27. Turritis.

Siliques comprimées, dressées, à valves uninerviées.

T. glabra L. Plante glauque, à tige effilée. C. Sables.

28. Arabis.

Graines comprimées ou bordées.

A. sagittata DC. Feuilles caulinaires sagittées ou tronquées à la base, graines ovales étroitement bordées. AR. Calc.

A. Turrita L. Feuilles caulinaires à oreillettes arrondies, siliques très longues (1 déc.); graines arrondies à large bordure. RR. Coteaux de la Loire.

II. Siliqueuses notorhizées. (O||).

29. Cardamine.

Siliques et graines comprimées.

C. pratensis L. Plante *vivace*, à *grands* pétales blancs ou lilas. Tige dressée glabre CC. Prairies.

C. impatiens L. Pétiole muni *d'oreillettes* linéaires; style conique, aigu; pétales caducs ou nuls. AR.

C. parviflora L. Folioles *très étroites*, à poils rares ou nuls. Racine fibreuse. AR.

C. hirsuta L. Siliques et pédoncules *étalés-dressés*. Racine pivotante peu rameuse. ⊙. CC.

C. silvatica Link. Siliques redressées sur leurs pédoncules. Racine couverte de fibres capillaires ②. R.

30. Hesperis.

Graines presque triquètres.

H. matronalis L. Plante vivace velue. R. Bois.

31. Sisymbrium.

A. Fleurs blanches.

S. thalianum J. Gay. Feuilles radicales oblongues ; graines *lisses*. CC.

S. alliaria Scop. Plante froissée à odeur d'ail ; feuil. radicales cordiformes orbiculaires ; graines striées. CC.

B. Fl. jaunes ou jaunâtres.

S. sophia L. Feuilles à segments *linéaires* ; siliques glabres, inclinées. AC. Murs.

S. irio L. Feuilles presque *glabres ;* siliques glabres à pointe courte. R. Murs et décombres.

S. officinale Scop. Feuilles *pubescentes ;* siliques velues dressées, à pointe grêle. CC.

32. Erysimum.

E. cheiranthoides L. Fleurs jaunes, feuilles caulinaires sessiles ; plante couverte de poils étoilés. C. Champs humides.

E. orientale R. Br. Fleurs blanc jaunâtre, feuilles caulinaires amplexicaules, glabres. R. Champs calc.

III. Siliqueuses orthoplocées. (O>>).

33. Erucastrum.

Graines un peu comprimées, unisériées.

E. Pollichii Schimp. Grappe fructifère munie à la

base de bractées pinnatiséquées, fleurs jaune pâle. RR. Sables.

34. Brassica.

Valves de la silique uninerviées. Graines globuleuses.

B. nigra Koch. Siliques *serrées* contre la tige. Feuilles *toutes pétiolées*. Sépales étalés. AC. Bord des rivières.

B. oleracea L. Siliques étalées, sépales *dressés*. Cultivé partout.

B. campestris L. Siliques étalées, sépales *étalés*. Cultivé en grand.

35. Sinapis.

Valves de la silique à 3-5 nervures. Graines globuleuses.

S. Cheiranthus Koch. Sépales *dressés* et appliqués sur les pétales. ②. CC. Sables et rochers.

S. arvensis L. Silique *glabre*, à bec court. Feuilles supérieures sinuées-dentées. CC.

S. alba L. Feuilles toutes pinnatipartites. Bec de la silique plus long que les valves velues. Cultivé.

36. Diplotaxis.

Graines bissériées. Silique comprimée.

D. tenuifolia DC. Tige *très feuillée*; pédicelles plus longs que les fleurs. AR. Décombres.

D. muralis DC. Calice *hérissé*; pétales brusquement contractés en onglet. R. Murs.

D. viminea DC. Calice glabre; pétales atténués. AC. Vignes.

37. Raphanus.

Silique lomentacée indéhiscente.

R. raphanistrum L. Sépales dressés; silique à 6 ou 8 nervures, pétales veinés. C. Moissons.

IV. Siliculeuses nucamentacées.

38. Rapistrum.

Silicule à 2 articles.

R. rugosum All. Fl. jaunes en grappe très allongée. RR. Cultures.

39. Calepina.

Silicule terminée en pointe épaisse, stigmate sessile.

C. Corvini Desv. Petites fleurs blanches à pétales inégaux. Plante glabre et un peu glauque. R. Vignes.

40. Neslia.

Silicule globuleuse. Style filiforme.

N. paniculata Desv. Fleurs petites jaune pâle. Plante velue. R. Moissons.

41. Myagrum.

Silicule triangulaire, subéreuse. Style pyramidal persistant.

M. perfoliatum L. Plante glabre et glauque. Fleurs petites jaunes. R. Moissons.

42. Senebiera.

Silicule didyme, à valves épaisses.

S. coronopus Poir. Plante glabre étalée, inodore. CC. Décombres.

S. pinnatifida DC. Plante diffuse, velue à odeur forte. RR.

V. Siliculeuses angustiseptées.

43. Capsella.

Radicule dorsale. Loges polyspermes.

C. bursa pastoris L. Sépales *verdâtres* plus courts que les pétales. CC.

C. rubella Reut. Sépales pourprés, au moins sur les bords. C.

La forme stérile (*C. gracilis* Gren.) semble hybride des précéd.;

ses larges corolles restent épanouies au sommet de la grappe sur une longueur de plusieurs centimètres.

44. Lepidium.

Radicule dorsale. Loges monospermes.

A. Feuilles caulinaires sagittées et pubescentes.

L. campestre L. Tige droite, style dépassant à peine l'échancrure de la silicule. ②. C.

L. Smithii Hook. Tige couchée, vivace, style très saillant. CC.

B. Feuilles caulinaires glabres et non sagittées.

L. latifolium L. Tige robuste, à feuilles larges; racines traçantes. R. Bord des eaux.

L. ruderale L. *Silicule échancrée*; feuilles infér. *pinnatipartites;* pétales très petits ou nuls. ⊙ AC. Décombres.

L. graminifolium L. Silicule *pointue*; feuilles toutes linéaires entières; pétales distincts. Vivace. C.

45. Hutchinsia.

Silicule entière au sommet à loges dispermes.

H. petræa R. Br. Petite plante de 4 à 10 cent. RR. Rochers calc.

46. Iberis.

Radicule commissurale, loges monospermes.

J. amara L. Pétales blancs ou violacés très inégaux. AC. Moissons calc.

47. Tresdalia.

Radicule commissurale, loges dispermes.

T. iberis DC. Pétales inégaux, 6 étamines. C. Rochers.

T. lepidium DC. Pétales égaux; 4 étamines. RR.

48. Thlaspi.

Radicule commissurale, loges polyspermes.

T. perfoliatum L. Silicule un peu bordée au som-

met. Plante glauque, *sans odeur d'ail*. AC. Vignes.

T. alliaceum L. Silicule étroitement bordée tout autour. RR.

T. arvense L. Silicule gonflée, plane, largement bordée, échancrée. AC.

VI. Siliculeuses latiseptées.

49. Camelina.

Silicule pyriforme, peu comprimée ; Radicule dorsale.

C. dentata. Silicule à valves molles; Fl. jaunâtres. R. Champs de lin.

50. Draba.

Radicule commissurale ; loges polyspermes.

D. muralis L. Tige feuillée; feuilles cordiformes dentées. AC.

D. verna L. Feuilles toutes radicales en rosette CC.

Plante polymorphe ; les dimensions de la silicule, la pubescence des tiges, la forme des feuilles varie beaucoup.

51. Alyssum.

Radicule commissurale ; loges à 1 ou 2 graines.

A. calycinum. Plante à pubescence étoilée. Petites fleurs jaunes. AR. Champs calc.

Fam. (7). Résédacées.

52. Reseda. Carpelles soudés en une capsule polysperme ouverte.

53. Astrocarpus. Carpelles libres et monospermes.

52. Reseda.

R. luteola L. Calice à quatre divisions; placentas épais. Plante droite à feuilles entières. C.

R. lutea L. Calice à 6 divisions; placentas minces; feuilles caulinaires tripartites. AC. Champs calc.

53. ASTROCARPUS.

A. Clusii J. Gay. Étamines à filets papilleux. Calice à 5 sépales. C. Sables et rochers.

Fam. (8). Cistacées.

56. FUMANA. 20 à 40 étam., les exter. *stériles* à filets courts et moniliformes; feuilles toutes alternes.

54. CISTUS. Calice à trois sépales. Feuilles toutes sans stipules.

55. HELIANTHEMUM. Calice à 5 sépales (2 très petits). Pédicelles fructifères, déjetés.

54. CISTUS.

Style court. Embryon spiralé. Sous-arbrisseaux des bois arides.

C. umbellatus L. Fleurs *blanches* en ombelle. Feuilles linéaires sillonnées en dessous, un peu visqueuses. R.

C. alyssoides Vent. Fleurs jaunes en corymbe; feuilles ovales pubescentes. RR.

55. HELIANTHEMUM.

Embryon non spiralé.

A. Herbes annuelles. Étamines sur un seul rang. Plusieurs feuilles sans stipules.

H. guttatum Mill. Feuilles *infér. sans stipules*, style *nul*; embryon presque circulaire. Pétales jaunes souvent tachés. C.

H. salicifolium Pers. Feuilles supérieures sans stipules; pétales *jaune* pâle, plus courts que le calice. R. Calc.

B. Sous-arbrisseaux. Étamines sur plusieurs rangs. Feuilles toutes stipulées.

H. vulgare Gœrtn. Calice *cilié* sur les nervures; fl. jaunes ou jaunâtres. C. Calc.

Var. *Apenninum*. Fleurs blanches. RR.

H. pulverulentum DC. Calice à pubescence étoilée pulvérulente. R.

56. Fumana.

Ovules semi-anatropes.

F. procumbens Dun. Tiges ligneuses diffuses, à feuilles linéaires sans stipules. Fleurs jaunes 1 à 4 au sommet des rameaux. R.

Fam. (9). Violariées.

57. Viola.

Sect. I. *Nominium.* — 2 pétales dirigés en haut, et 3 déjetés. Style aigu et courbé (*Violettes*). Plantes vivaces des haies et des pelouses donnant au printemps des fleurs complètes, mais stériles, puis en été des fleurs sans éclat et fertiles.

A. Sépales *obtus*. Capsules *pubescentes*, globuleuses et déjetées.

a. Plantes acaules et sans stolons.

V. hirta L. Plante velue, hérissée, pétales tous échancrés, inodores. C.

b. Plantes munies de stolons non radicants. Capsules hérissées.

V. permixta Jord. Fleurs *inodores*, pétales latéraux très barbus ; stipules à cils courts. R.

V. alba Besser. Fleurs *odorantes* à pétales latéraux presque glabres. Stipules à longs cils. R.

c. Plantes munies de stolons radicants ; capsules à pubescence courte.

T. odorata L. Feuilles réniformes ou suborbiculaires très obtuses. CC.

V. suavis M. B. Feuilles ovales.

Var. *Beraudii* Bor. Pédoncule et sépales *glabres*. Pétales latéraux non barbus. RR.

Var. *vinealis* Bor. Pédoncule pubescent *à la base*.

Var. *dumetorum* Jord. Pédoncule velu *jusqu'au sommet*.

B. Sépales *aigus*. Fleurs naissant sur des rameaux allongés et dressés ; capsules *glabres*, trigones, non déjetées.

a. Rameau florifère continuant le rhizome sans rosette de feuilles.

V. canina L. Feuilles cordées à la base ; toutes les

stipules plus courtes que les pétioles, éperon jaunâtre. R.

V. lancifolia Thore. Feuilles lancéolées non cordiformes; stipules supér. égalant presque les pétioles; éperon blanchâtre. R.

b. Rameau florifère naissant à l'aisselle de feuilles radicales formant rosette au sommet du rhizome.

V. Riviniana Reich. Éperon court, blanchâtre; appendices basilaires du calice persistant sur le fruit mûr. CC.

V. Reichenbachiana Jord. Éperon allongé, violacé; appendices basilaires des sépales s'oblitérant. AR.

SECT. II. *Mélanium.* — 4 pétales supér. dressés, 1 seul déjeté; stigmate capité, urcéolé (*Pensées*); plantes annuelles des cultures.

V. tricolor L. Corolle plus ou moins variée de blanc, de jaune et de violet.

Type très polymorphe, impossible à diviser en variétés bien définies. Caract. var. Découpure des stipules, longueur de l'éperon, place des bractéoles au-dessous de la fleur, pubescence du calice, dimensions et nuances de la corolle, etc.

Fam. (10). Droséracées.

58. DROSERA. Fleurs sans écailles nectarifères, groupées en inflorescence terminale et circinée avant l'anthèse.

59. PARNASSIA. Fleurs solitaires, munies de 5 nectaires laciniés et opposées aux pétales. Style nul.

58. DROSERA.

Feuilles bordées d'appendices rouges en forme de poils.

D. rotundifolia L. Feuilles appliquées sur le sol, à limbe orbiculaire. Graines à testa lâche et strié. AC. Tourbières.

D. intermedia Hayn. Feuilles dressées à limbe obo-

vale, égalant presque l'inflorescence; graines à testa tuberculeux appliqué. AR.

59. Parnassia.

P. palustris L. Feuilles radicales cordiformes et pétiolées, une seule caulinaire amplexicaule; grande fleur blanche. AR.

Fam. (11). Polygalées.

60. Polygala.

5 sépales dont 2 grands colorés (ailes).

P. depressa Wend. Plusieurs feuilles *opposées*. Tige rampante. C. Bois.

P. austriaca Crantz. Plante grêle à saveur *très amère*. Fleurs petites, pâles, ailes à nervure médiane. RR.

P. calcarea Schultz. Feuilles rapprochées *en rosette* d'où partent 1 à 6 rameaux florifères. R.

P. vulgaris L. Ailes toujours *plus larges* que la capsule, bractées jamais saillantes au sommet de l'épi. CC.

P. comosa Schkuhr. Ailes *plus étroites* que la capsule.

Var. *oxyptera* Reich. Ailes elliptiques aigües, plus longues que la capsule. R.

Var. *Lejeunei* Bor. Ailes obovales obtuses mucronulées plus courtes que la capsule. R.

Fam. (12). Silénées.

A. 2 styles.

61. Gypsophila. Calice *campanulé* à 5 dents. Pétales à onglet *court*.

62. Dianthus. Calice tubuleux doublé d'un calicule.

63. Saponaria. Calice tubuleux sans calicule.

B. 3 styles.

64. CUCUBALUS. Calice campanulé, fruit en baie.

65. SILENE. Calice tubuleux ou urcéolé. Fruit capsulaire.

C. 5 styles.

66. MELANDRIUM Plante dioïque; capsule à 10 dents

67. LYCHNIS. Plante hermaphrodite ; capsule à 5 dents.

61. GYPSOPHILA.

G. muralis L. Capsule s'ouvrant par 4 dents ; fleurs rosées. C.

62. DIANTHUS.

Graines comprimées peltées.

D. Caryophyllus L. Fleurs grandes, odorantes, en cyme lâche ou solitaires ; feuilles glauques. AR. Vieux murs.

D. prolifer L. Calice *dépassé* par les écailles intér. de calicule ; plante annuelle glabre. CC.

D. Armeria L. Calicule à écailles *striées*, *égalant* le calice ; plante bisannuelle velue. CC.

D. Carthusianorum L. Calicule atteignant *le milieu* du calice ; plante vivace glabre, à souche très dure. AR.

63. SAPONARIA.

S. officinalis L. Calice cylindrique ; plante vivace C. Sables. E.

S. vaccaria L. Calice fructifère *accrescent*, *anguleux*. ⊙. Moissons AR.

64. CUCUBALUS.

C. baccifer L. Plante à tige très longue presque grimpante. C. Buissons.

65. Silene.

A. Fleurs dioïques en petits verticilles.

S. Otites Sm. Pétales linéaires entiers, sans écailles au-dessus de l'onglet. R. Sables.

B. Fleurs hermaphrodites, jamais verticillées.

a. Calice glabre.

S. inflata L. Calice à 20 nervures *réticulées*, très renflé, vésiculeux ; capsule stipitée ; pétales sans écailles à l'onglet, imbriqués. CC.

S. annulata Thox. Calice à 10 nervures, renflé et contracté au sommet à maturité ; capsule brièvement stipitée ; fleurs lâches, petites et roses. RR. Champs de lin.

S. Armeria L. Calice en massue, non contracté ; capsule longuement stipitée ; fleurs en faisceaux serrés ; plante glauque, un peu visqueuse. R. Sables.

b. Calice pubescent.

S. conica L. Calice à 30 *nervures ;* capsule sessile ; pétales munis d'écailles à l'onglet, à préflor. tordue. AR. Sables.

S. gallica L. Pétales entiers ou émarginés ; fleurs *dressées ;* plante annuelle, visqueuse. AR. Sables.

S. nutans L. Fleurs *pendantes*, à pétales *bifides*. C. Rochers.

66. Melandrium.

M. dioicum Rœhl. Fleurs *blanches ;* capsule déhiscente à dents dressées ou un peu étalées. CC.

M. sylvestre Rœhl. Fleurs *rouges ;* capsule déhiscente à dents roulées en dehors. AR.

67. Lychnis.

L. flos cuculi L. Pétales *quadrifides*, munis d'écailles bifides au-dessus de l'onglet. Vivace. CC. Prés.

L. Githago Lam. Pétales entiers, sans écailles. ⊙. CC. Moissons.

Fam. (13). Alsinées.

A. Feuilles munies de stipules scarieuses.

71. SPERGULARIA. 3 styles.

70. SPERGULA. 5 styles.

B. Feuilles sans stipules.

a. Pétales bifides.

74. STELLARIA. 3 styles, capsule à 6 valves ou dents profondes.

77. CERASTIUM. 4 ou 5 styles, opposés aux sépales, capsule à 8 et 10 dents.

78. MALACHIUM. 4 ou 5 styles alternes avec les sépales, capsule à 5 valves.

b. Pétales entiers ou peu émarginés, ou denticulés.

73. HOLOSTEUM. 3 styles, pétales *denticulés*, fleurs en cyme ombelliforme.

72. ALSINE. 3 styles, capsule à 3 valves entières.

75. ARENARIA. 3 styles, capsule à 3 valves bidentées (ou 6 valves).

68. SAGINA. 4 styles, capsule à 4 valves.

76. MENCHIA. 4 styles, capsule à 8 dents.

69. SPERGELLA. 5 styles.

68. SAGINA.

S. procumbens L. Plante glabre et couchée; pédoncules recourbés après la floraison. CC.

S. apetala L. Plante dressée ; pédoncules pubescents presque droits. CC.

69. SPERGELLA.

S. nodosa Reich. Tige feuillée jusqu'au sommet ;

pédicelles dressés; pétales dépassant le calice. R. Marais.

L. subulata Reich. Tige nue au sommet; pédicelles fructifères recourbés; pétales égalant le calice. R. Sables humides.

70. Spergula.

S. arvensis L. Graine *à peine* bordée; plante pubescente. CC.

Var. *vulgaris*, 5 étamines.

S. pentandra L. Graine bordée d'une large membrane *blanche*. AC.

S. Morisoni Bor. Graine à bordure *rousse*. C. Rochers.

71. Spergularia.

S. rubra Pers. Fleurs rouges; sépales verts scarieux *aux bords*. Plante diffuse. CC.

S. segetalis Fenzl. Fleurs blanches, sépales à nervure seule verte. Plante dressée. AR. Moissons calc.

72. Alsine.

A. tenuifolia Walh. Plante droite; pétales courts. C.

Var. *viscidula*. Plante pubescente glanduleuse.

73. Holosteum.

H. umbellatum L. Herbe visqueuse, glauque. AC. Murs.

74. Stellaria.

S. media L Tige *cylindrique*, *étalée*, glabre avec une ligne de poils; sépales *pubescents;* moins de 10 étamines. CC.

Var. *neglecta*. 10 étamines; plante robuste, redressée.

S. viscida MB. Tige *cylindrique*, *droite*, *pubescente*, *visqueuse;* capsule oblongue dépassant le calice. R. Prairies humides.

S. holostea L. Tige anguleuse; bractées *herbacées*, scabres ainsi que les feuilles. Pétales grands. CC.

S. graminea L. Bractées *ciliées* au bord; feuilles souvent scabres à la base. CC.

S. glauca With. Feuilles lisses. Pétales variables, mais *dépassant* le calice. Plante souvent glauque. R. Prairies humides.

S. uliginosa Murr. Pétales beaucoup *plus courts* que le calice; feuilles oblongues. C. Marais.

75. Arenaria.

A. trinervia L. Feuilles distinctement *pétiolées* à la base de la tige; graines pourvues de *strophiole*. C. Sables.

A. montana L. Pétales *grands;* pédoncules fructifères *réfléchis;* tiges diffuses. AR. Landes.

A. serpyllifolia L. Pétales *plus courts* que le calice; capsule globuleuse. CC.

Var. *leptoclados*. Capsule conique plus courte que le calice

76. Mænchia.

M. erecta Ehr. Tige droite, glabre et glauque. C. Prairies.

77. Cerastium.

C. arvense L. Plante *vivace;* pétales *dépassant beaucoup* le calice. Sables. AR.

C. glomeratum Thuil. Pédicelles *plus courts* que le calice, égalant à peine les bractées. CC.

C. brachypetalum Desp. Étamines à filets *velus;* poils des sépales *dépassant* beaucoup leur sommet. AR.

C. triviale Link. Sépales *obtus*, à poils ordinairement *non glanduleux*. CC.

C. semidecandrum L. Bractées à bord largement *scarieux* et *déchiqueté*. C.

C. pumilum Curt. Bractées *entières* et peu ou point scarieuses. Sables. AC.

Var. *obscurum*. Pétales ne dépassant pas le calice, 5 à 8 étam.
Var. *litigiosum*. Pétales dépassant le calice, 10 étam. fertiles.

78. Malachium.

M. aquaticum Fries. Fleurs grandes en cymes feuillées. C. Marais.

Fam. (14). Polycarpées.

79. Polycarpon.

P. tetraphyllum L. Tige dichotomique ; feuilles quaternées à stipules scarieuses. AR. Jardins.

Fam. (15). Portulacées.

80. Portulaca. Corolle jaune ; fruit en pyxide polysperme.

81. Montia. Corolle blanche ; capsule à 3 graines.

80. Portulaca.

P. oleracea L. Herbe rampante, à feuilles charnues. C. Sables. E.

81. Montia.

M. minor Gmel. Tige naine *dressée ;* graines fortement *tuberculeuses*, ternes. C. Lieux frais.

M. rivularis Gmel. Tige allongée *flottante*, graines *luisantes* finement ponctuées. Vivace. AC.

Fam. (16). Paronychiacées.

82. Scleranthus. 2 *styles* distincts, calice tubuleux à 5 lobes, feuilles connées, *sans stipules*.

85. Corrigiola. Pétales *oblongs*, 3 stigmates, achaine crustacé.

84. Herniaria. Stipules verdâtres très petites, sépales herbacés.

83. Illecebrum. Stipules blanches scarieuses, sépales blancs épais terminés en capuchon.

82. Scleranthus.

S. annuus L. Sépales aigus herbacés, à bordure scarieuse très étroite, un peu divergentes à la maturité. Annuel. CC.

S. perennis L. Sépales presque obtus et largement scarieux, dressés après la floraison. Vivace. AC.

83. Illecebrum.

I. verticillatum L. Capsule à 5 ou 10 valves imparfaites. Tiges nombreuses, couchées, et portant depuis la base des glomérules de fleurs axillaires comme verticillées. AR. Sables humides.

84. Herniara.

H. glabra L. Plante *glabre* et diffuse. C.

H. hirsuta L. Tige, feuilles et calice *velus*. C.

85. Corrigiola.

C. littoralis L. Tiges grêles étalées, feuilles linéaires glauques, subobtuses; fleurs blanches ou rosées en fascicules terminaux. C.

Fam. (17). Élatinées.

86. Elatine.

E. alsinastrum L. Feuilles et fleurs *verticillées*; tige ordinairement épaisse un peu fistuleuse. R. Mares.

E. hexandra DC. 3 pétales et 6 étamines; pédoncules *plus courts* que les feuilles. AR. Étangs.

E. macropoda Guss. Fl. tetramère; graine légèrement *arquée*. RR.

E. campylosperma Seub. Graine *courbée* en fer à cheval. RR.

Fam. (18). Hypéricinées.

87. ANDROSŒMUM. Sépales *très inégaux*, fruit en *baie*; étamines en 5 faisceaux.

88. HYPERICUM. Plante terrestre à capsule pluriloculaire.

89. ELODES. Herbe aquatique; fleur tubuleuse à glandes alternant avec les faisceaux d'étamines; capsule uniloculaire.

87. ANDROSŒMUM.

A. officinale All. Sous-arbrisseau à larges feuilles obtuses; baie rouge puis noire. AR. Bois.

88. HYPERICUM.

A. Sépales bordés de cils noirs glanduleux. Tige cylindrique.

H. hirsutum L. Plante *velue*; feuilles subpétiolées. C.

H. pulchrum L Sépales obovales *obtus;* feuilles ovales cordées et amplexicaules. C. Bois.

H. montanum L. Tige *élevée* droite; feuilles *ovales;* inflorescence terminale, compacte. R. Bois calc.

H. linearifolium Vahl. Tige *basse,* garnie jusqu'au sommet de feuilles linéaires. AC. Sables et rochers.

B. Sépales non glanduleux. Tige marquée de lignes saillantes.

H. humifusum. L. Tige *couchée*, filiforme; cyme pauciflore; sépales obtus mucronulés. CC.

H. quadrangulum L. Sépales extérieurs *obtus* ; tige à 4 lignes, peu saillantes. Feuilles à points translucides rares. R. Lieux frais.

H. tetrapterum Fries. Tige à 4 angles très saillants. CC. Lieux humides.

H. perforatum L. Tige à 2 lignes peu saillantes ; sépales aigus. CC.

89. Elodes.

E. palustris Spach. 15 étamines. Feuilles ovales sans points glanduleux. AC. Marais.

Fam. (19). Malvacées.

90. Malva. Calicule à 3 folioles libres.

91. Althœa. Calicule à 6-9 folioles soudées.

90. Malva.

A. Fleurs groupées axillaires. Carpelles jaunes à maturité.

M. silvestris L. Fleurs *purpurines*, *très grandes* ; plante *dressée*. CC.

M. Niceensis All. Carpelles *ridés* ; calicule à folioles lancéolées. R.

M. rotundifolia L. Carpelles non ridés ; calicule à fol. *linéaires*. CC.

B. Fleurs solitaires axillaires, carpelles noircissant.

M. Alcea L. Carpelles *ridés*, souvent glabres ; calicule à folioles un peu élargies. AR.

M. moschata L. Carpelles lisses et velus ; folioles du calicule linéaires. Fleurs un peu musquées. C.

La découpure des feuilles varie beaucoup dans les 2 dernières espèces.

91. Althœa.

A. officinalis L. Plante *mollement tomenteuse* ; pédoncules plus courts que les feuilles. Tige élancée. C. Bord des eaux.

A. cannabina L. Plante *droite*, *hispide*, et vivace. RR.

A. hirsuta L. Plante *diffuse*, hérissée, annuelle. C. Champs calc.

Fam. (20). Tiliacées.

92. Tilia.

T. parvifolia Ehr. Arbre à fibres libériennes tenaces et textiles. Fruit indéhiscent, globuleux à parois minces. AR. Bois.

Fam. (21). Linacées.

93. Linum. Calice à 5 sépales libres et entiers.

94. Radiola. Calice à 4 sépales découpés.

93. Linum.

L. gallicum L. Fleurs *jaunes*; stigmate capité. AR.

L. tenuifolium L. Fleurs *rosées*; stigmate capité. Sépales ciliés-glanduleux, subulés. AR. Calc.

L. catharticum L. Fleurs *blanches*; feuilles opposées; stigmate capité. C.

L. angustifolium Huds. Fleurs *bleues*; stigmate *claviforme*. Plante vivace, à rameaux nombreux étalés. AC.

(*L. usitatissimum* L.) (*Lin cultivé*) diffère par sa tige annuelle droite).

94. Radiola.

R. linoides Gm. Petite plante ramifiée dès la base en dichotomie régulière. C.

Fam. (22) Géraniacées.

95. Geranium. 10 étam. fertiles. Arête de la graine se roulant en cercle à maturité. Fleurs solitaires ou groupées par 2 ou 3.

96. Erodium. 5 étam. fertiles alternant avec 5 stériles ; arète du fruit tordu à la base ; inflorescence multiflore. Feuilles penninerves.

95. Geranium.

A. Pétales bifides ou émarginés, plus ou moins velus à l'onglet.
a. Feuilles partites ; graines ponctuées.

G. sanguineum. L. Fleurs *grandes, solitaires,* plante vivace. R. Bois.

G. columbinum. L. Pédoncules à 2-3 fleurs dépassant beaucoup les feuilles. Fruits glabres. C.

G. dissectum L. Pédoncule égalant les feuilles. Fruits velus. CC.

b. Feuilles lobées ; graines lisses.

G. molle L. Fruits *ridés* et *glabres.* CC.

G. pusillum L. Pétales égalant le calice. C.

G. Pyrenaicum L. Pétales 2 fois plus longs que le calice. RR.

B. Pétales entiers et glabres.

G. Robertianum L. Feuilles palmatipartites, à segment terminal *pétiolé.* Plante fétide. CC.

Var. *purpureum.* Plante plus grêle dans toutes ses parties.

G. lucidum L. Calice anguleux, glabre et ridé. C.

G. rotundifolium L. Calice non ridé, pubescent. CC.

96. Erodium.

E. moschatum Willd. Étamines à filets *bidentés.* Segments des feuilles seulement *incisés.* Odeur musquée. R.

E. cicutarium L. Segments des feuilles *pinnatipartites* ; étam. fertiles à filets *entiers.* CC.

Caract. var. Pubescence et longueur des tiges. Découpures des feuilles. Couleur et taches des pétales.

Fam. (23). Oxalidées.

97. Oxalis.

O. acetosella L. Fleurs *blanc-rosé*, *solitaires*; plante vivace, acaule. R. Bois frais. P.

O. stricta L. Fl. jaunes; tige presque glabre, *dressée*; pas de stipules. C.

O. corniculata L. Fl. jaunes; tige *diffuse*, pubescente, grisâtre; stipules très petites, auriculées. AR.

Fam. (24). Balsaminées.

98. Impatiens.

I. noli tangere L. Fleurs jaunes, éperonnées. RR. Bois couverts.

Fam. (25). Célastrinées.

99. Evonymus.

E. europœus L. Arbrisseau à feuilles opposées; jeunes rameaux quadrangulaires. Capsule rouge à 4 valves. Graine à arille orangée. CC.

Fam. (26). Acérinées.

101. Acer.

A. campestre L. Arbre à feuilles opposées; palmatilobées. Ecorce rugueuse, subéreuse. Fruits en double samare. C.

Fam. (27). Rhamnacées.

102. Rhamnus.

R. catharticus L. Arbrisseau spinescent. Style bi-

trifide. Feuilles supér. opposées. Fleurs dioïques. Drupes noires. AC.

R. frangula L. Style entier. Feuilles toutes alternes. Fleurs hermaphrodites. Drupes rouges puis noires. CC. Bois.

Sous-classe II. — Caliciflores.

Étamines et pétales insérés sur le calice. Réceptacle ordinairement concave.

	Ordres.	Familles.
Fruit apocarpé, uniloculaire en légume.	LÉGUMINEUSES.	
		Papilionacées.
Carpelles nombreux ou indéhiscents ou soudés.		
Albumen nul.		
Feuilles munies de stipules.	ROSINÉES.	
Carpelle unique. Fruit drupacé.		*Amygdalées.*
Carpelles libres.		*Rosacées.*
Carpelles soudés.		*Pomacées.*
Feuilles sans stipules.		
Plantes grasses, styles distincts.	CRASSULINÉES.	
		Crassulacées.
Styles soudés ou nuls.	ŒNOTHÉRINÉES.	
Calice libre, ovaire supère.		*Lythrariées.*
Ovaire infére, adhérent.		
Fruit à loges polyspermes.		*Onagrariées.*
Fruit à loges monospermes.		
1 étamine.		*Hippuridées.*
2 étamines.		*Circéacées.*
4 à 8 étamines.		*Haloragées.*
Albumen charnu ou corné.		
Carpelles polyspermes.	SAXIFRAGINÉES.	
Fruit charnu. Arbrisseaux.		*Grossulariacées.*
Fruit capsulaire déhiscent.		*Saxifragacées.*
Carpelles monospermes.	OMBELLINÉES.	
Fruit en double achaine.		*Ombellifères.*
Fruit charnu.		*Araliacées.*

Fam. (28) Papilionacées.

A. Légume continu, non divisé en articles transversaux.

a. Feuilles réduites au pétiole élargi en phyllode imitant un limbe linéaire.

122. LATHYRUS.

b. Feuilles composées, palmées, digitées.

107. LUPINUS. Fleurs bleuâtres en grappe terminale.

c. Feuilles simples ou à 3 folioles.

† Etamines monadephes, style long, courbé.

108. ONONIS. Calice à 5 divisions, *non bilabié.*

103. ULEX. Calice divisé *jusqu'à la base.* Feuilles *épineuses.*

105. SAROTHAMNUS. Style enroulé *en spirale.*

104. GENISTA. Feuilles toutes (ou la plupart) *simples.*

106. ADENOCARPUS. Feuilles trifoliolées. Légume glanduleux.

†† Etamines diadelphes (9 soudées et 1 libre). Style court et droit.

111. TRIGONELLA. Corolle à carène *rudimentaire.*

113. TRIFOLIUM. Légume très court caché au fond du calice.

112. MELILOTUS. Légume court peu saillant hors du calice.

110. MEDICAGO. Légume courbé ou spiralé, saillant.

114. LOTUS. Légume très saillant, droit et cylindracé.

115. TETRAGONOLOBUS. Légume très saillant à 4 ailes.

d. Feuilles imparipennées.

109. ANTHYLLIS. Légume uniloculaire, lisse. Étamines *monadelphes.*

120. ONOBRYCHIS. Légume unilocul., réticulé, tuberculeux.

116. ASTRAGALUS. Légume divisé longitudinalement en 2 loges.

e. Feuilles paripennées ; rachis terminé en pointe ou en vrille.

121. VICIA. Tube des étamines *très obliquement* tronqué.

122. LATHYRUS. Feuilles terminées en vrille (ou dépourvues de folioles).

123 OROBUS. Feuilles à folioles nombreuses et terminées par une arête.

B. Légume divisé en plusieurs articles transversaux.

119. HIPPOCREPIS. Légume formé d'articles arqués.

117. CORONILLA. Articles du légume droits, renflés.

118. ORNITHOPUS. Articles du légume droits, comprimés.

103. ULEX.

U. europœus L. Calice *très velu*, à bractées *plus larges* que le pédicelle ; carène droite. CC.

U. nanus Sm. Calice à pubescence rare et appliquée, à bractées plus étroites que le pédicelle ; carène courbée dépassant les ailes. CC.

104. GENISTA.

G. anglica L. Sous-arbriss. *épineux*, à légumes *renflés* et glabres. C. Landes.

G. sagittalis L. Rameaux *comprimés* à 2 ou 4 ailes foliacées. R. Calc.

G. pilosa L. Corolle *pubescente* soyeuse. Tiges couchées ; feuilles florales pliées et fasciculées. R. Landes

G. tinctoria L. Tiges *cylindriques* dressées. Pédicelles plus courts que les feuilles florales planes et

éparses, et munis au sommet de deux bractéoles ciliées. C.

G. purgans L. Bractées très courtes; feuilles très rares, quelques-unes trifoliolées. Stigmate capité. Plante glauque. RR.

105. Sarothamnus.

S. scoparius Wimm. Feuilles inférieures trifoliées, les supérieures simples; arbrisseau à rameaux anguleux. CC.

106. Adenocarpus.

A. complicatus J. Gay. Inflorescences terminales, glanduleuses. RR. Landes.

107. Lupinus.

L. reticulatus Desv. Herbe annuelle à feuilles digitées. R. Moissons.

108. Ononis.

A. Fleurs roses.

O. repens L. Légume *plus court* que le calice, souche *traçante* à rameaux épineux. CC.

*O. campestris** Koch. Légume *dépassant* le calice. RR.

B. Fleurs jaunes.

O. Columnæ All. Fleurs *sessiles;* corolle et légume égalant le calice. R. Calc.

O. Natrix L. Fleurs *striées,* sur un pédoncule articulé et aristé; calice plus court que le légume. AR. Calc.

109. Anthyllis.

V. vulneraria L. Calice enflé vésiculeux renfermant le légume stipité, suborbiculaire, comprimé. AR. Calc.

Var. *rubriflora.* Fleurs rouges.

110. Medicago.

A. Légume formant une spirale lâche, ou simplement courbé.

M. Lupulina L. Légume *réniforme*, monosperme, indéhiscent, un peu contourné au sommet. Fleurs petites, jaunes, presque sessiles. CC.

M. falcata L. Légume *courbé* en faux. Fleurs jaunes. AC.

M. sativa L. Légume à 2 tours de spire. Fleurs violacées. C.

M. falcato-sativa Reich. Légume à 1 tour de spire. Fleurs variées.

B. Légume en spirale serrée à tours nombreux.

M. marginata Willd. Légume discoïde *glabre* et *veiné*, mince sur les bords et sans épines. AR. Calc.

M. Gerardi Willd. Légume *tomenteux* à épines peu nombreuses, presque coniques ; stipules profondément dentées. RR. Calc.

M. minima Lam. Plante *grisâtre*, pubescente. Stipules presque entières. Légume petit en spirale globuleuse, un peu velu et couvert d'épines. AC.

M. maculata Willd. Stipules *dentées;* inflorescence à 1 ou 4 fleurs ; feuilles souvent tachées de noir. CC.

M. apiculata Willd. Stipules profondément incisées ; inflorescence à 5-10 fleurs. C.

Caract. var. Longueur des épines du légume.

111. Trigonella.

T. ornithopodioides DC. Corolle rosée caduque ; légume pubescent, linéaire, obtus, un peu saillant. AR. Pelouses schist.

112. Melilotus.

M. arvensis Wallr. Légume *glabre*, presque obtus. C.

M. officinalis Willd. Légume à *poils apprimés*, atténué au sommet à bord supér. comprimé. AR.

113. Trifolium.

Sect. I. *Trichocephalum.* — Fleurs dimorphes, 4 ou 5 fertiles par capitule, à corolle blanche, entourées par d'autres stériles et apétales; pédoncule s'enfonçant en terre après la floraison, et s'y fixant par les dents accrescentes des calices stériles.

T. subterraneum L. Légume monosperme, souterrain. CC. Pelouses. Pr.

Sect. II. *Fragiferum.* — Calice accrescent et vésiculeux; renflé après la floraison.

T. fragiferum L. Tiges vivaces *radicantes;* fleurs rosées sessiles. C.

T. resupinatum L. Tiges annuelles tombantes. Fleurs un peu pédicellées à étendard *renversé* vers le bas. R.

Sect. III. *Trifoliastrum.* — Calice non accrescent à 10 ou 20 nervures. Fleurs blanches ou roses (rarement d'un jaune pâle).

A. Fleurs sans bractéoles, calice à dents velues ou ciliées. Légume monosperme.

a. Capitules tous terminaux,

† à l'aisselle d'une feuille supérieure solitaire.

T. angustifolium L. Calice à dents *spinescentes*, à gorge fermée par 2 callosités. Folioles linéaires à pointe aigüe. R. Calc.

T. incarnatum L. Calice à gorge ouverte; folioles larges; corolle rose vif ou pâle dans le type sauvage. AC.

†† entre deux feuilles terminales opposées.

T. rubens L. Calice à 20 *nervures*, à divis. supér. 2 fois plus courtes que l'infér. qui égale la corolle. Plante glabre à fleurs pourpres en longs épis solitaires. AR. Calc.

T. ochroleucum L. Fleurs *blanc-jaunâtre* en capitules subglobuleux. AC.

T. maritimum Huds. Plante annuelle à fleurs blan-

châtres, épi court subsessile ; divis. du calice dépassant le milieu de la corolle. C.

L. pratense L. Feuilles supérieures *sessiles ;* stipules *triangulaires* et brusquement sétacées ; calice velu à dents *toutes dressées*. ♃ CC.

T. medium L. Souche *traçante ;* stipules lancéolées ; feuilles toutes pétiolées. Calice à tube glabrescent, à dents un peu étalées à la fin. AR. Calc.

b. Capitules, les uns latéraux, les autres terminaux.

T. arvense L. Capitules *pédonculés*, toujours solitaires ; dents du calice longues et ciliées plumeuses. CC.

Var. *gracile*. Dents du calice presque glabres.

T. Bocconi Savi. Capitules oblongs *cylindriques*, solitaires ou les terminaux géminés. Dents du calice conniventes. RR. Coteaux.

T. striatum L. Fleurs *rougeâtres*, *caduques ;* stipules supér. *dilatées ;* calice à gorge pubescente et resserrée, mais ouverte. AC.

T. scabrum L. Fleurs blanchâtres, *très adhérentes* à l'axe. Nervures latérales des folioles courbées en dehors. Gorge du calice fermée par 2 callosités. AR.

B. Fleurs munies de bractéoles ; calice presque glabre ; légume à 2 ou plusieurs graines.

a. Pédicelles presque nuls et jamais réfléchis.

T. suffocatum L. Plante *étalée en rosette* au centre de laquelle sont les capitules sessiles et confluents. AR. Pelouses schist.

T. glomeratum L. Capitules *sessiles, écartés ;* stipules aigües *entières*. AC.

T. strictum L. Capitules *pédonculés ;* stipules ovales arrondies, denticulées ; légume un peu saillant. AR.

b. **Pédicelles réfléchis après la floraison.**

T. repens L. Tige *pleine;* légume sessile, bosselé, linéaire. Vivace. CC.

T. Michelianum L. Tige *fistuleuse*, légume stipité, ovale. Ann. R.

SECT. IV. *Chrosonemium.* — Fleurs jaunes. Calice à 5 nervures. Légume monosperme, stipité.

T. patens Schreb. Style *égalant* presque le légume. Fleurs assez grandes, d'un jaune d'or. AC.

T. procumbens. L. Étendard fortement *strié*, dépassant beaucoup les ailes, et à peine plié en carène; capitule multiflore.

Var. *campestre.* Très robuste à capitules fournis.

T. minus Rehl. Capitules de 5 à 15 fleurs à pédoncules droits et à pédicelles plus courts que le tube du calice. CC.

T. micranthum Viv. Capitules de 2 à 6 fleurs à pédoncules flexueux; pédicelles plus longs que le tube du calice. C.

114. LOTUS.

L. major Scop. Pédoncule portant 6 *à* 12 *fleurs*, dents du calice *réfléchies* dans le bouton. CC.

L. corniculatus L. Capitule de 3 *à* 6 *fleurs*. Dents du calice *brusquement subulées* égalant le tube. Étendard verdissant par la dessication. Vivace. CC.

Var. *tenuifolius.* Feuilles et stipules linéaires; ailes de la corolle oblongues allongées.

L. angustissimus L. Pédoncule à 1 ou 2 fleurs. Dents du calice *lancéolées*. Étendard ne verdissant pas. Légume très grêle. AR.

Var. *diffusus* Sol. Tige diffuse presque glabre. Pédoncule dépassant longuement les feuilles.

L. hispidus Desf. Pédoncule à 2 ou 4 fleurs. Éten-

dard verdissant. Légume assez gros et court. Ann. R.

115. Tetragonolobus.

T. siliquosus Roth. Souche épaisse et dure; fleurs jaunes, solitaires, axillaires. AR. Marais.

116. Astragalus.

A. glycyphyllos L. Souche ligneuse. Folioles nombreuses. Fl. verdâtres en grappes axillaires. AC. Calc.

117. Coronilla.

C. varia L. Corolle variée de rose et de blanc. Stipules *libres*. R. Calc.

C. minima L. Tiges couchées, rameuses, glauques. Feuilles imparipennées à folioles presque égales. Souche *ligneuse*, vivace. AR. Calc.

C. scorpioides Koch. Plante annuelle; feuilles la plupart trifoliolées, à fol. terminale 6 ou 8 fois plus grande que les latérales. RR. Moissons.

118. Ornithopus.

A. Calice muni de bractéole scarieuse. Légume peu comprimé, à peine contracté aux articulations, et non strié.

O. ebracteatus Brot. Dents du calice très courtes. Fleur jaune à carène orangée. Plante presque glabre. R. Sables.

B. Calice muni d'une feuille bractéale pennée. Légume strié.

O perpusillus L. Calice à dents 2 fois plus courtes que le tube. Corolle blanc rosé. Légume pubescent. CC.

O. roseus Desf. Calice à dents égalant le tube. Légume glabre. Fleurs roses assez grandes. RR. Sables.

O. compressus L. Calice à dents égalant presque le tube. Fl. jaunes, légume souvent pubescent à bec crochu. AR.

119. Hippocrepis.

H. comosa L. Fleurs jaunes, par 5 à 8 en têtes, réfléchies. AR. Calc.

120. Onobrychis.

O. sativa. L. Fleurs roses striées, à carène large et obliquement tronquée. Stipules soudées. AC. Calc.

121. Vicia.

Sect. I. *Ervum*. Calice égalant la corolle.

V. hirsuta Koch. Tige accrochante. Style glabre et comprimé. Légume velu à 2 graines. CC.

V. Ervilia Willd. Feuilles sans vrille. Style subulé pubescent. Légume à 3 ou 4 graines. AC. Calc.

Sect. II. *Euvicia* -- Corolle dépassant beaucoup le calice.

A. Fleurs en grappes à pédoncule très allongé. Style velu tout autour, non barbu au sommet.

V. tetrasperma Mœnch. Fleurs *petites* en grappes pauciflores. Légume *obtus*, de 3 à 4 graines. CC. Moissons.

Var. *gracilis*. Pédoncule dépassant les feuilles, légume de 5 à 7 graines.

V. cassubica L. Style *comprimé d'avant en arrière*. Légume à 2 graines. Souche *traçante,* émettant des stolons. R. Bois calc.

V. varia Host. Calice à *tube bossu* à la base. Étendard moitié *plus court* que l'onglet. Fleurs s'épanouissant *simultanément*. AR. Moissons.

V. tenuifolia Roth. Étendard à limbe moitié *plus long* que l'onglet. Grappes lâches dépassant beaucoup les feuilles. AR. Haies.

V. cracca L. Étendard *égalant* l'onglet. Grappes serrées dépassant peu ou point les feuilles. CC.

B. Fleurs en grappes à pédoncule commun très court. Style barbu sous le stigmate.

V. sæpium L. Gousse *stipitée*. Plante vivace à *stolons* filiformes rougeâtres. CC.

V. bithynica * L. Calice à dents *égales*, style court.

Graines globuleuses. Feuilles toutes munies de vrilles. Champs.

V. serratifolia Jacq. Feuilles infér. sans vrille, à deux folioles; légume glabre sur les faces, à graines comprimées. RR.

C. Fleurs subsessiles, solitaires ou géminées.

a. Légume stipité, calice irrégulier.

V. lutea L. Fleurs *jaunes*. Folioles mucronulées. Légume couvert de poils tuberculeux et étalés. C. Moissons.

*V. peregrina** L. Fleurs roses. Folioles émarginées. Légume à poils appliqués. Moissons.

b. Légume sessile, calice régulier.

V. lathyroides L. Vrilles presque *nulles*. Légume glabre, à graines cubiques *tuberculeuses*. AR. Pelouses.

V. angustifolia All. Légume noirâtre à maturité, non bosselé, graines lisses, *globuleuses*, contigues. C.

V. sativa L. Légume roussâtre, bosselé, graines comprimées. C.

122. Lathyrus.

A. Pédoncule à 1 ou 2 fleurs. Plante annuelle.

L. Aphaca L. Feuilles *réduites à un pétiole filiforme* terminé en vrille et entouré de 2 larges stipules foliacées. Fleurs jaunes axillaires. CC.

L. Nissolia L. Pétiole élargi en phyllode *imitant une feuille graminée*. Stipules très petites ou nulles. Fleurs roses. AC.

L. hirsutus L. Fleur *terminale* à pédoncule beaucoup plus long que la feuille. Style *tordu*. Légume très hérissé. C.

L. sphœricus Retz. Graines *globuleuses* lisses à hile elliptique, légume à nervures saillantes. R. Calc.

L. angulatus L. Légume à peine réticulé, graines cubiques tuberculeuses, à hile ovale. AR. Sables.

B. Pédoncules multiflores. Plante vivace.

L. pratensis L. Fleurs *jaunes*. Style *non tordu* ; tige non ailée, sans tubercules, ni stolons. CC.

L. tuberosus L. Tige seulement anguleuse, *non ailée*, souche tuberculeuse. Légume presque cylindrique. AR.

L. silvestris L. 4 à 10 fleurs en grappe lâche, graines légérement chagrinées, pétiole à ailes *plus étroites* que celles de la tige. AC.

L. latifolius L. Pétiole à ailes très larges. Graines tuberculeuses. R.

123. Orobus.

O. tuberosus L. Tige *ailée*, souche *tuberculeuse* et munie de stolons. Fleurs *roses* changeantes. C. Bois.

Var. *tenuifolius*. Folioles linéaires très étroites.

O. albus L. Fleurs *blanches*. Pétiole ailé, folioles linéaires, souche à fibres fusiformes fasciculées. R. Prairies.

O. niger L. Fleurs rougeâtres. Folioles ovales. Légume noirâtre à la maturité. R. Bois calc.

Fam. (29). Amygdalées.

124 Prunus. Fleurs solitaires ou géminées, feuilles enroulées dans le bouton.

125. Cerasus. Fleurs groupées, feuilles pliées dans le bouton.

124. Prunus.

P. insititia L. Pédoncules *pubescents* ordinairement géminés. Fruits *penchés*. Arbrisseau peu épineux. AR.

P. spinosa L. Pédoncules *glabres* et solitaires. Fruit petit *dressé*. Arbrisseau épineux.

Var. *fruticans*. Arbrisseau *robuste* moins épineux ; fruit de la grosseur d'une cerise.

Var. *Desvauxii*. Arbrisseau élevé, moins épineux, fruit très petit.

Caract. var. Époque de floraison et de feuillaison, taille de l'arbrisseau, dimensions du fruit.

125. CERASUS.

C. avium L. Fleurs en *ombelles* simples, et sessiles, naissant *avant* les feuilles. Fruit doux ou peu amer. C. Bois.

Fam. (30). Rosacées.

A. Réceptacle plan ou convexe.

a. Calice à 5 divisions, sans calicule.

126. SPIRŒA. Carpelles secs déhiscents. Tige inerme.

127. RUBUS. Carpelles drupacés. Tige munie d'aiguillons.

b. Calice muni d'un calicule.

128 GEUM. Style *accrescent*, terminal et *géniculé* au sommet.

130 FRAGARIA. Réceptacle accrescent, *charnu*.

129 POTENTILLA. Réceptacle *sec*. Pétales blancs ou jaunes.

129 *bis*. COMARUM. Réceptacle *spongieux*. Pétales rouges.

B. Réceptacle creusé en tube renfermant les carpelles.

131 ROSA. Arbrisseau muni d'aiguillons. Carpelles nombreux.

132. AGRIMONIA. Herbe. Carpelles 1 ou 2 dans un réceptacle coriace.

126. SPIRŒA.

S. Filipendula L. Fibres de la racine renflées, pétales

à onglet très court, carpelles pubescents. AR. Prairies.

S. Ulmaria L. Pétales plus courts que les étamines, à long onglet, carpelles glabres tordus. C. Bord des eaux.

127. Rubus.

A. Tige cylindracée ou à peine anguleuse.

R. cœsius L. Folioles inférieures *sessiles*, calice glanduleux redressé sur le fruit, carpelles peu nombreux et glauques.

Var. *pseudocœsius*. Fleurs toutes stériles.
Var. *dumetorum*. Calice non glanduleux.
Var. *nemorosus*. Calice réfléchi.

R. glandulosus Bell. Folioles infér. *pétiolulées*. Tige et pétioles munis de soies et de glandes stipitées. Feuilles velues et vertes sur les 2 faces. Calice redressé sur le fruit formé de nombreux carpelles.

Var. *radula*. Feuilles glabrescentes en dessus.
Var. *vestitus*. Sépales réfléchis à la maturité.

B. Tige à 5 faces planes ou canaliculées.

R. discolor W. N. Feuilles *blanches* tomenteuses en dessous, folioles pétiolulées. Calice blanc tomenteux.

Var. *tomentosus*. Feuilles tomenteuses en dessous, pétiole canaliculé. Folioles latérales sessiles. Pétales blancs. R.

R. fastigiatus W. N. Feuilles vertes sur les 2 faces. Calice vert bordé de blanc.

Types polymorphes regardés comme groupes d'espèces par certains auteurs. Nous ne pouvons entrer dans cette nomenclature.

Caract. var. Direction des sépales et des aiguillons, section des pétioles, forme des folioles et leur pubescence, couleur et forme des pétales, saveur des fruits, etc.

128. Geum.

G. urbanum L. Fleurs jaunes, calice réfléchi après la floraison. CC.

129. Potentilla.

A. Feuilles palmées ou trifoliolées.

a. Fleurs blanches.

P. fragariastrum Ehr. Pétales égalant à peine le calice. Carpelles ridés à maturité. CC.

P. Vaillantii Nestl. Pétales moitié plus longs que le calice. Folioles soyeuses argentées en dessous, à 5 ou 7 dents. R. Bois secs.

b. Fleurs jaunes.

P. argentea L. Feuilles tomenteuses *blanches* en dessous, à dents pénétrant jusqu'au tiers du limbe. C.

Caract. var. Direction de la tige et des rameaux du corymbe, grandeur du calicule, pubescence des feuil. (tomenteuse ou hérissée).

P. reptans L. Tige rampante et *radicante* aux nœuds dans toute sa longueur ; pédoncules uniflores. CC.

P. Tormentilla Nestl. Fleurs à *4 divis.* Tiges redressées, feuilles trifoliolées ; stipules caulinaires assez larges à 3 ou 5 lobes. CC.

(P. *tormentilla-reptans*) Forme hybride intermédiaire entre les précédentes. Tige dressée ou radicante, fleurs à 4 ou 5 divisions ; feuilles à 3 ou 5 folioles.

P. verna L. Feuil. à 5-7 folioles. Rochers. AR.

B. Feuilles pinnatiséquées. Plante des lieux humides.

P. supina L. 5-9 folioles presque glabres. Fl. petites jaune pâle. ⊙. RR.

P. Anserina L. Folioles nombreuses, inégales, argentées en dessous. Tige vivace radicante. Fleurs grandes jaunes. CC.

129 *bis*. Comarum.

* *C. palustre* L. Tige radicante puis ascendante. Sépales accrescents. Marais.

130. Fragaria.

F. collina Ehr. Calice *appliqué* sur le fruit, et lui adhérant. RR. Calc.

F. elatior Ehr. Pédicelles couverts de poils *étalés*, folioles latérales pétiolulées ; fleurs ordinairement dioïques. R.

F. vesca L. Pédicelles à poils apprimés, réceptacle pourvu de carpelles jusqu'à la base. C. Bois.

131. Rosa.

A. Tige toute hérissée d'aiguillons *sétacés*.

R. pimpinellifolia L. Sépales persistant sur le fruit. RR.

B. Aiguillons de 2 sortes, les uns sétacés, les autres à base élargie.

a. Aiguillons sétacés peu abondants, ou presque nuls.

R. psilophylla Rau. Folioles larges, vertes et glabres.

R. collina Jacq. Folioles velues.

b. Aiguillons sétacés abondants.

† Styles saillants et agglutinés.

R. arvina Krock. Sous-arbrisseau à rameaux dimorphes, les uns tout à fait inermes. Pétales larges roses puis pâles.

(*R. gallica-arvensis*) Stérile. Rameaux conformes.

†† Styles libres.

R. gallica L. Styles laineux. Fleurs *rouge pourpre*. R.

R. silvatica Tausch. Feuilles *pubescentes* blanchâtres en dessous. Fl. roses. R.

R. Boræana Béraud. Feuilles presque glabres. Fleurs roses puis pâles. RR.

C. Aiguillons tous robustes, dilatés à la base.

a. Styles soudés ou rapprochés en colonne saillante.

R. sempervirens L. Feuilles *persistantes*. Colonne des styles très hérissée.

R. arvensis L. Sépales presque tous entiers, fleurs blanches.

Type très polymorphe, à tige droite ou sarmenteuse, lisse ou hispide, feuilles glabres ou velues, pédoncules glanduleux ou lisse, fruit arrondi ou allongé.

R. systyla Bast. Sépales tous pinnatifides. Fleurs roses.

Var. *stylosa* Desv. Fleurs blanches. Feuilles velues.

b. Styles libres peu ou point saillants.

† Feuilles peu ou point glanduleuses.

R. obtusifolia Desv. Folioles *obtuses*, velues sur les deux faces, à dents simples, fleurs petites toujours *blanches*. Carpelles presque sessiles. C.

R. canina L. Folioles plus ou moins aiguës, ordinairement glabres (au moins en dessus) Fleurs rosées dans le bouton.

Var. *dumalis*. Feuilles doublement dentées, glabres.
Var. *andegavensis*. Pédoncule glanduleux hispide.
Var. *dumetorum*. Feuilles velues.

R. tomentosa Sm. Feuilles *tomenteuses*, sur les deux faces. Aiguillons presque droits. Fruit ovale hispide.

Var. *subglobosa*. Fruit globuleux.

†† Feuilles glanduleuses sur toute la face inférieure.

R. fœtida Bast. Folioles presque glabres en dessus, *pubescentes grisâtres* en dessous. Styles presque glabres. RR.

R. rubiginosa L. Pédoncule *hispide-glanduleux*. Styles velus.

R. sæpium Thuil. Pédoncule *lisse*. Styles presque glabres.

132. Agrimonia.

A. Eupatoria L. Feuilles pinnatiséquées. Fleurs jaunes en longues grappes terminales. Réceptacle à soies étalées, renfermant 1 achaîne.

Var. *odorata*. Feuilles parsemées de petites glandes odorantes, réceptacle à soies réfléchies, renfermant 2 achaînes.

Fam. (31). Sanguisorbées.

133. ALCHEMILLA. Calice à 8 divis. sur 2 rangs. Feuilles *palmatipartites*.

134. SANGUISORBA. 4 étamines, fleurs hermaphrodites.

135. POTERIUM. Étamines nombreuses. Fleurs polygames.

133. ALCHEMILLA.

A. arvensis L. Herbe annuelle velue, portant dans toute sa longueur des fleurs groupées axillaires. CC.

134. SANGUISORBA

S. officinalis L. Plante glabre, feuilles imparipennées. Fleurs en épis oblongs terminaux. Fruit à 1 achaîne. AR. Prés.

135. POTERIUM.

P. Sanguisorba L. Fleurs femelles au sommet de l'épi globuleux, fleurs mâles et hermaphrodites à sa base. Fruit à 2-3 achaînes. C.

Var. *muricatum*. Fruits à faces fortement muriquées.

Fam. (32). Pomacées.

A. Endocarpe osseux (noyau).

136. CRATÆGUS. 1-2 noyaux, sépales courts. Fleurs en corymbe.

137. MESPILUS. 5 noyaux, sépales foliacés. Fleurs solitaires.

B. Endocarpe cartilagineux (pépin).

140. SORBUS. Fleurs en *corymbes composés*.

138. PYRUS. Styles libres.

139. MALUS. Styles soudés à la base.

136. Cratægus.

C. oxyacantha L. Arbrisseau épineux à feuilles pinnatifides. Fruit rouge, fade. CC.

Var. *oxyacanthoides*. Calice glabre. Ordinairement 2 noyaux et 2 styles.
Var. *monogyna*. Calice pubescent. 1 seul noyau et 1 style.

137. Mespilus.

M. germanica L. Arbrisseau tortueux épineux. Fleurs grandes presque sessiles. Fruit gros, acerbe puis acidule.

138. Pyrus.

P. communis L. Feuilles adultes presque *glabres*, et *denticulées*, à pétiole égalant la longueur du limbe. C. Bois.

Var. *pyraster*. Fruit arrondi à la base.
Var. *achras*. Fruit aminci à la base.

P. salvifolia DC. Feuilles très entières, pubescentes en dessus et tomenteuses en dessous. RR.

139. Malus.

M. communis Poir. Feuilles presque tomenteuses. Fleurs rosées en ombelle. Fruit *ombiliqué* à la base. AC. Bois.

Var. *acerba*. Feuilles et calice glabres. Fruit acerbe.

140. Sorbus.

S. torminalis Crantz. Feuilles palmatilobées, glabres. Fruit petit, subglobuleux. C. Bois.

S. domestica L. Feuilles imparipennées, velues. Fruit turbiné.

Fam. (33). Crassulacées.

A. Très petites plantes à feuilles opposées connées. 3-4 étamines.

141. Tillæa. Carpelles étranglés à 2 graines, plante des lieux secs.

142. Bulliarda. Carpelles polyspermes, plante des lieux humides.

B. Feuilles libres. Étam. (rart. 4) 5 ou plus.

143. Sedum. 4-5 pétales libres.

144. Sempervivum. 6 à 12 pétales libres.

145. Umbilicus. Corolle gamopétale. Feuilles peltées.

141. Tillæa.

T. muscosa L. Très petite plante rougeâtre glabre, corolle blanche. C.

142. Bulliarda.

B. Vaillantii DC. Plante rameuse en dichotomie irrégul., pétales blanc-rosé. R.

143. Sedum.

A. Fleurs blanches ou purpurines.

a. Feuilles planes.

S. telephium L. Feuilles larges, *dentées* ; tige robuste, droite, terminée par une inflorescence corymbiforme compacte. C.

Var. *confertum*. Inflorescence allongée terminale.

Var. *purpurascens*. Rameaux floraux espacés le long de la tige.

S. cepæa L. Feuilles entières, obovales. Pétales aristés. Fleurs en grappe. Annuelle. C.

b. Feuilles cylindriques ou arrondies.

† Plante glabre.

S. andegavense DC. Plante *annuelle*, *sans stolons*, à tige *dressée*, sépales obtus, 4 ou 5 étamines. AR. Rochers.

S. anglicum Huds. Feuilles courtes, prolongées à la base en un court appendice. Pétales aigus, submucronés, d'un blanc-rosé. C.

S. album L. Feuilles cylindracées, pétales blancs, lancéolés, obtus. CC.

Var. *micranthum*. Feuilles des stolons plus serrées et plus courtes.

†† Plante velue ou glanduleuse.

S. dasyphyllum L. Plante *vivace* et *radicante*. Pétales obovales. R. Murs.

S. rubens L. Fleurs *sessiles*. Feuilles *glabres*, souvent rougeâtres. Pétales aristés. C.

S. villosum L. Feuilles pubescentes. Pédicelles distincts glanduleux. Pétales aigus. R. Sables humides.

B. Fleurs jaunes ou jaunâtres.

a. Feuilles obtuses, carpelles divergents.

S. acre L. Feuilles *éparses*, sépales ovoïdes, graine lisse. Plante âcre. CC.

S. sexangulare L. Feuilles des stolons *sur* 6 *rangs*, prolongées en appendice à la base. Graines tuberculeuses. AR. Rochers.

B. Feuilles acuminées, carpelles dressés.

S. anopetalum DC. Pétales jaune pâle, et toujours *dressés*. RR. Calc.

S. elegans Lej. Tige un peu *fistuleuse*, feuilles comprimées, ponctuées. RR.

S. reflexum L. Sépales épaissis au sommet. Feuilles cylindriques.

Var. *rupestre*. Feuilles des stolons sur 5 rangs irréguliers.

Var. *albescens*. Rameaux de la cyme étalés, ascendants, non réfléchis.

144. Sempervivum.

S. tectorum L. Stolons terminés par une large rosette de feuilles imbriquées; tige dressée, glanduleuse, terminée par une cyme de fleurs roses. C. Murs.

145. Umbilicus

U. pendulinus DC. Fleurs tétramères en longue grappe terminale. Racine tuberculeuse. C. Rochers et murs.

Fam. (34). Lythrariées.

146. Lythum. Calice tubuleux, pétales distincts.

147. Peplis. Calice campanulé, pétales petits ou nuls.

146. Lythrum.

L. Salicaria L. Tige robuste anguleuse, 12 étam. dont 6 plus courtes. Fleurs grandes et groupées. CC.

L. hyssopifolia L. Tige annuelle grêle, fleurs petites, axillaires, solitaires ou géminées. 6 étamines dont 3 courtes.

Var. *Salzmanni*. Dents extér. du calice très courtes.

147. Peplis.

P. Portula L. Plante radicante à feuill. opposées. Fleurs sessiles, axillaires, stigmate subsessile. CC. Lieux humides.

P. Borœi Jord. Style distinct. Feuilles alternes et opposées. R.

Fam. (35). Onagrariées.

150. Isnardia. Fleur apétale. 4 étam.

148. Epilobium. 4 pétales blancs ou roses, graines *aigrettées*.

149. Ænothera. 4 Pétales jaunes.

148. Epilobium.

A. Stigmates libres, étalés ou roulés en dehors.

E. spicatum Lam. Pétales *entiers*, étamines et style *défléchis*, feuilles toutes alternes. Fleurs violacées un peu irrégulières. R. Bois.

E. hirsutum L. Tige robuste, émettant des *stolons*; calice à divisions *aristées*. Fleurs *grandes* d'un beau rose. C. Bord des eaux.

E. parviflorum Schreb. Fleurs *penchées* avant la floraison, feuilles très velues, arrondies à la base, les supérieures sessiles. C.

Var. *intermedium*. Feuilles alternes.

E. montanum L. Feuilles *glabres*, à court pétiole, arrondies à la base. Bourgeons serrés. C. Bois.

E. lanceolatum Seb. Bourgeons étalés en rosette, feuilles atténuées en pétiole, alternes au sommet de la tige. C.

B. Stigmates rapprochés en massue.

E. palustre L. Tige absolument *cylindrique*, émettant des *stolons*. Feuilles *très entières*, fl. roses. R. Marais.

E. tetragonum L. Souche munie de bourgeons étalés en rosette, tige à 2 ou 4 lignes saillantes, feuilles étroites sessiles ou à court pétiole. Fleurs roses dressées avant la floraison. CC.

Var. *Lamyi*. Feuilles distinctement pétiolées.
Var. *obscurum*. Tige munie de stolons feuillés.

E. roseum Schreb. Feuilles assez longuement pétiolées denticulées. Fleurs blanchâtres, striées de rose, penchées avant la floraison. R.

149. Œnothera.

A. Pétales grands dépassant beaucoup les étamines.

Œ. biennis L. Tige dressée, rude, à feuilles lancéolées. Fleurs peu odorantes en grappe terminale feuillée. C. Sables.

Œ. suaveolens Desf. Fleurs à odeur d'oranger, très grandes. R.

B. Pétales égalant à peine les étamines.

Œ. muricata. Capsule s'ouvrant par 8 dents. RR.

Œ. parviflora L. Capsule s'ouvrant par 4 dents. RR.

150. Isnardia

I. palustris L. Sépales persistants. Plante radicante à feuilles opposées entières. Fleurs solitaires, sessiles et axillaires. AR. Lieux humides.

Fam. (36). Circeacées.

151. Circæa.

C. lutetiana. L. Fleurs dimères. Souche traçante, feuilles réfléchies glabres, opposées, pédicelles fructifères réfléchis. Fruits hérissés de poils crochus. C.

Fam. (37). Haloragées.

152. Myriophyllum. 4 stigm. sessiles. Fleurs monoïques. Feuilles toutes pinnatiséquées.

153. Trapa. Style filiforme. Fleurs hermaphr. Feuilles supér. flottantes deltoides.

152. Myriophyllum.

M. verticillatum L. Fleurs verticillées à l'aisselle de feuilles ou bractées *pinnatifides*, au sommet de rameaux se terminant par un bouquet de feuilles. C. Fossés.

M. spicatum L. Épis terminaux de fleurs verticillées à l'aisselle de bractées courtes et entières. CC.

M. alterniflorum DC. Épi terminal et nu, formé de fleurs alternes, réunies par 2-3 à la base, solitaires au sommet. R.

153. Trapa.

T. natans. L. Pétiole des feuilles flottantes renflé-vésiculeux, pédoncules courts, axillaires. Fruit ligneux à 4 épines. AC. Étangs.

Fam. (38). Hippuridées.

154. Hippuris.

H. vulgaris L. Tige droite fistuleuse, à feuilles linéaires verticillées. C. Marais.

Fam. (39). Grossulariées.

155. Ribes.

R. uva crispa L. Tige *épineuse*. Pédoncules pauciflores. AR.

R. rubrum L. Calice glabre à limbe plan, fruit rouge. AC.

R. nigrum L. Calice pubescent campanulé. Fruit noir odorant. R.

Fam. (40). Saxifragées.

157. Saxifraga. 5 pétales ; capsule à 2 loges.

156. Chrysosplenium. Fleur apétale : capsule uniloculaire.

156. Saxifraga.

S. tridactylites L. Feuilles cunéiformes à 2-3 lobes, sessiles. Pédicelles fructifères allongés ⊙ CC. Murs.

S. granulata L. Souche vivace, bulbifère ; feuilles infér. pétiolées, à limbe crénelé. Pédicelles fructifères très courts. AC. Pelouses.

157. Chrysosplenium

C. oppositifolium L. Tiges radicantes ; feuilles toutes opposées, un peu crénelées. Bractées et sépales jaunes. R. Lieux frais.

Fam. (41). Ombellifères [1].

1re SÉRIE. OMBELLIFÈRES IMPARFAITES. Fleurs sessiles.

Fruit lisse, fleurs en verticilles.	1re tribu.	*Hydrocotylées.*
Fruit écailleux ou hérissé.	2e tribu.	*Eryngiées.*

2e SÉRIE. OMBELLIFÈRES PARFAITES. Fleurs pédicellées.

Graine à face commissurale plane ou convexe.		
Chaque carpelle muni de 5 côtes (primaires).		
Fruit comprimé perpendiculairement à la commissure étroite.	3e tribu.	*Amminées.*
Fruit cylindracé ou tétragone.	4e tribu.	*Seselinées.*
Fruit comprimé parallèlement à la commissure large,		
sans ailes membraneuses.	5e tribu.	*Peucedanées.*
muni d'ailes membraneuses.	6e tribu.	*Angélicées.*
Chaque carpelle muni de 9 côtes (5 primaires et 4 secondaires).		
Fruit muni d'ailes membraneuses	7e tribu.	*Thapsiées.*
Fruit sans ailes, hérissé.	8e tribu.	*Daucinées.*
Graine à face commissurale concave ou enroulée sur les bords.		
Chaque carpelle muni de 9 côtes hérissées.	9e tribu.	*Caucalinées.*
Chaque carpelle muni de 9 côtes lisses.	12e tribu.	*Coriandrées.*
Chaque carpelle muni de 5 côtes souvent lisses.		
Fruit atténué ou prolongé en bec	10e tribu.	*Scandicinées.*
Fruit non atténué, court.	11e tribu.	*Smyrniées.*

1re tribu. *Hydrocotylées.*

158. HYDROCOTYLE. Fruit à côtes distinctes.

2e tribu. *Eryngiées.*

159. SANICULA. Fruits hérissés. Capitules réunis en ombelles.

[1] La seule inspection à la loupe du fruit coupé transversalement, permet de fixer la tribu à laquelle appartient l'espèce.

160. Eryngium. Fruits écailleux. Capitules entourés de bractées épineuses.

3e tribu. *Amminées.*

A. Involucelles nulles.

163. Trinia. Fleurs *dioïques.*

161. Apium. Pétales *entiers, verdâtres.*

170. Pimpinella. Feuilles pinnatiséquées.

168. Ægopodium. Feuilles triséquées.

B. Involucelles à plusieurs folioles.

a. Ombelles à rayons nombreux (10 au plus.)

172. Cicuta. Involucre *nul* ou à 1 foliole.

169. Carum. Folioles *linéaires* rapprochées *en faisceaux* autour du pétiole (comme verticillées).

167. Ammi. Involucre à bractées profondément *découpées.*

171. Sium. Plante aquatique à fruit court.

165. Falcaria. Plante des lieux secs à feuilles glauques.

b. Ombelles à moins de 10 rayons.

173. Bupleurum. Feuilles *entières* réduite à un phyllode.

166. Sison. Pétales profondément *échancrés.*

164. Helosciadium. Plante aquatique. Calice à 5 dents.

162. Petroselinum. Dents du calice nulles.

4e tribu. *Séselinées.*

A. Fleurs jaunes.

177. Fœniculum. Involucre et involucelles presque nuls.

174. Silaus. Involucelles polyphylles.

B. Fleurs blanches ou rosées.

178. Œnanthe. Calice à dents *distinctes* et accrescentes.

175. Seseli. Fruit oblong, pubérulent. Segments des feuilles linéaires.

176. Æthusa. Plante annuelle. Fruit glabre subglobuleux.

5e tribu. *Peucédanées.*

179. Tordylium. Fruit couvert de *poils* raides.

181. Pastinaca. Involucre et involucelles *presque nuls*. Fleurs jaunes.

180. Heracleum. Tige et feuilles hérissées, pétales rayonnants. Ann.

182. Peucedanum. Plante vivace. Pétales égaux émarginés.

6e tribu. *Angélicées.*

183. Selinum. Fruit à 10 ailes, dont 6 médianes peu saillantes.

184. Angelica. Fruit à 4 ailes latérales membraneuses.

7e tribu. *Thapsiées.*

185. Laserpitium. Côtes secondaires développées en ailes.

8e tribu. *Daucinées.*

186. Daucus. Involucre et involucelles à folioles découpées.

187. Orlaya. Folioles de l'involucre entières.

9e tribu. *Caucalinées.*

190. Torilis. Fruit couvert d'épines sur *toute sa surface.*

189. Turgenia. Feuilles pinnatiséquées, rayons de l'ombelle hérissées.

188. Caucalis. Feuilles bi ou tripinnatiséquées.

10e tribu. *Scandicinées.*

191. Scandix. Bec du fruit *bien plus long* que les carpelles.

194. Conopodium. Racine *tuberculeuse.* Pétales *entiers.*

192. Anthriscus. Fruit hérissé à bec court mais distinct.

193. Chœrophyllum. Fruit non hérissé à bec presque nul.

11e tribu. *Smyrniées.*

195. Conium. Involucre et involucelle à 3 ou 5 folioles. Fétide.

196. Smyrnium. Involucre nul. Ombelle à rayons sillonnés.

12e tribu. *Coriandrées.*

197. Bifora. Commissure incomplète et percée.

158. Hydrocotyle.

H. vulgaris L. Tige radicante. Feuilles peltées, crénelées. C. Lieux humides.

159. Sanicula.

S. europœa L. Feuilles radicales pétiolées, palmatipartites. Fleurs rosées, polygames. C. Bois.

160. Eryngium.

E. campestre L. Tige très rameuse à feuilles épineuses pinnatipartites. CC. Lieux incultes.

161. Apium.

A. graveolens L. Plante aromatique à tige cannelée. C. cultivé. R. spontané.

162. Petroselinum.

P. segetum Koch. Ombelles irrég. à 2 ou 3 rayons. Fleurs blanches. AC.

163. Trinia.

T. vulgaris DC*. Ombelles nombreuses, les fructifères à rayons inégaux. Tige rameuse, glabre à feuilles glaucescentes. RR. Landes.

164. Helosciadium.

H. inundatum Koch. Ombelles à 2-3 *rayons*. Tige submergée. Feuil. infér. à segments capillaires. Involucre nul. AC. Fossés.

H. nodiflorum Koch. Ombelles *sessiles*, à 4-8 rayons. Involucre nul. CC.

H. repens Koch. Ombelles à 4-7 rayons et long pédoncule. Involucre à plusieurs bractées. R. Étang des landes.

165. Falcaria.

F. Rivini Host. Feuilles coriaces. palmatiséquées. Involucre et involucelle à bractées linéaires. Calice à 5 dents. AR. Calc.

166. Sison.

S. amomum L. Involucres à bractées peu nombreuses. Ombelle à 3-5 rayons inégaux. C. Haies.

167. Ammi.

A. majus L. Feuilles plus on moins glauques à segments lancéolés, dentés. C.

Var. *glaucifolium*. Feuil. très glauques à segments linéaires entiers.

168. Ægopodium.

Æ. Podagraria L. Tige robuste, cannelée, glabre, à larges folioles. RR.

169. Carum.

C. verticillatum L. Souche à fibres renflées. C. Prés humides.

170. PIMPINELLA.

P. magna L. Tige *anguleuse*, feuilles radic. à segments *pétiolulés*. AR.

P. Saxifraga L. Tige légèrement striée, feuil. supér. à segments étroits, ordinairement réduites au pétiole élargi. CC.

171. SIUM.

S. latifolium L. Segments des feuilles *dentés*, bractées et bractéoles *entières*, styles *filiformes*, carpelles à bords contigus. C. Fossés.

S. angustifolium L. Segments des feuilles *incisés*, styles épaissis à la base, carpelles à bords distants. AR. Calc.

172. CICUTA.

C. virosa L. * Calice à 5 dents membraneuses. Plante à odeur vireuse. RR. Étangs.

173. BUPLEURUM.

A. Feuilles non perfoliées. Involucre et involucelles distincts.

a. Feuilles sans nervures marginales, ombellules de 3 à 5 fleurs.

B. tenuissimum L. Fruit tuberculeux. AC. Pelouses.

B. Gérardi Jacq. Fruits lisses. RR. Côteaux arides.

Var. *affine*. Plante très grêle à rameaux apprimés.

b. Feuilles à nervures marginales. Ombellules multiflores.

B. aristatum Bartl. Involucelle *dressé* et aristé, dépassant beaucoup les fleurs. Ombelle à 2-3 rayons. Annuel. R. Calc.

B. falcatum L. *Vivace*. Ombelle de 5 à 10 rayons. Involucelle égalant les fleurs. RR. Calc.

B. Feuilles perfoliées. Involucre nul.

B. rotundifolium L. Involucelle *redressé*; feuil. largement ovales. AC. Calc.

B. protractum Link. Involucelle *étalé*. Feuilles oblongues. AR. Calc.

174. Silaus.

S. pratensis Bess. Feuilles bi-tripinnatiséquées, à divis. linéaires. C. Prés.

175. Seseli.

S. montanum L. Souche épaisse, feuil. souvent glauques. C. Lieux secs.

S. coloratum Ehr*. Ombelle de 15 à 30 rayons, bractéoles saillantes. RR.

176. Æthusa.

Æ. cynapium L. Feuil. à segments ovales incisés. Bractéoles rejetées au dehors de l'inflorescence. CC.

177. Fœniculum.

F. officinale L. Aromatique. Feuil. à divis. capillaires. Ombelles de 12 à 20 rayons. AC. Calc.

178. Œnanthe.

A. Fl. presque égales, fertiles et toutes également pédicillées.

Œ. Phellandrium Lam. Tige fistuleuse, feuil. à divisions étroites, ombelles oppositifoliées à court pédoncule. C. Ruisseaux.

B. Fleurs centrales fertiles presque sessiles, les latérales rayonnantes stériles. Ombelles terminales.

a. Ombellules fructifères globuleuses.

Œ. fistulosa L. Ombelles à 3 rayons. Tige fragile fistuleuse. C.

b. Ombellules fructifères hémisphériques, *convexes* en dessus.

Œ. peucedanifolia Poll. 5 à 10 rayons. Involucre nul ou à 1 bractée. Fleurs très inégales. C.

Œ. Lachenalii Gmel. 8 à 20 rayons. Involucre à plusieurs bractées caduques. Fleurs peu inégales. R.

c. Ombellules contractées, planes en dessus.

Œ. pimpinelloides L. Ombelle de 5 à 12 rayons

épaissis à maturité. Involucre polyphylle caduc. Fleurs blanc-jaunâtre. R.

Œ. crocata L. Rayons de 15 à 30. Feuilles à segments élargis. Fibres radicales renflées sessiles à suc jaunissant. CC.

179. Tordylium.

T. maximum L. Plante annuelle scabre, à feuilles pinnatiséquées. Ombelle de 5 à 10 rayons. Fleurs blanches ou rosées. C.

180. Heracleum.

H. Sphondylium L. Tige robuste, cannelée, fistuleuse. Feuilles très amples. Ombelles de 15 à 30 rayons. Fl. blanches. CC.

Car. var. forme du fruit.

181. Pastinaca.

P. sativa L. Plante pubescente. Feuilles pinnatiséquées à segments oblongs. Ombelle terminale souvent dépassée par les latérales. C.

182. Peucedanum.

A. Involucelle nul ou à 2 ou 3 bractéoles.

P. Chabræi Gaud. Feuilles à divis. du 1er ordre sessiles, se croisant sur le rachis. Involucre nul. 6 à 15 rayons inégaux. R. Lieux humides.

B. Involucelle formée de plus de 4 bractéoles.

a. Divis. des feuilles linéaires entières ; pétiole cylindrique.

P. officinale L.* Fleurs *jaunes*, rayons de l'ombelle *glabres* nombreux. Plante glabre, vert foncé. RR.

P. parisiense DC. Ombelle de 10 à 12 rayons, à bractées caduques, peu nombreuses. Fruit égalant son pédicelle. C. Bois.

P. palustre Mœnch. Involucre et involucelle poly-

phylles ; 20 à 30 rayons. Fruit longuement pédicellé. RR. Marais.

b. Segments des feuilles incisés et élargis.

P. alsaticum L. * Fleurs *jaunâtres*, involucre *étalé*. RR.

P. oreoselinum Mœnch. Segments des feuilles *trilobés* et verts sur les 2 faces ; ombelle de 10 à 20 rayons. AR. Bois calc.

P. Cervaria Lap. * 20 à 30 rayons. Segments des feuilles *dentés*, et glauques en dessous.

183. Selinum.

S. carvifolia L. Tige sillonnée, presque ailé. Ombelles de 15 à 20 rayons. Pétales émarginés, fruit glabre. RR. Lieux humides.

184. Angelica.

A. silvestris L. Tige un peu striée. Ombelles de 20 à 30 rayons. Pétales entiers, aigus. C. Lieux humides.

185. Laserpitium.

L. latifolium L. Plante glauque robuste, à feuilles bipinnatiséquées. Ombelles très amples, à bractées et bractéoles. R. Bois calc.

186. Daucus.

D. Carotta L. Rayons de l'ombelle contractés à la maturité, nombreux. Bractées pinnatifides. CC.

187. Orlaga.

O. grandiflora Hoffm. Bractées entières, scarieuses au bord. Ombelles oppositifoliées. Fl. extérieures rayonnantes. AR. Calc.

188. Caucalis.

C. daucoides L. Involucre presque nul. Côtes secondaires du fruit portant un seul rang d'épines. AR. Calc.

189. Turgenia.

T. latifolia Hoffm. 3-5 bractées. Côtes secondaires du fruit à double rang d'épines. AR. Calc.

190. Torilis.

T. nodosa Gœrtn. Ombelles *sessiles*, oppositifoliées, très petites à 2-3 rayons C. Chemins secs.

T. Anthriscus Gmel. Involucre à 5 *bractées*; ombelles de 4 à 10 rayons. Épines du fruit arquées ascendantes. CC.

T. helvetica Gmel. Ombelle de 3 à 7 rayons, à fruits également hérissés sur les deux carpelles d'aiguillons étalés, crochus au sommet.

Var. *neglecta*. Style 2 ou 3 fois plus long que le disque.

T. heterophylia Guss. Ombelle de 2 à 3 rayons. Fruit à 1 carpelle hérissé, l'autre tuberculeux. Feuil. supér. entières. AR.

191. Scandix.

S. pecten Veneris L. Ombelles simples ou à 2 rayons, à bractéoles ciliées, bi-trifides. Feuilles à divisions linéaires. CC.

192. Anthriscus.

A. vulgaris Pers. Ombelles oppositifoliées, de 3 à 6 rayons. C.

193. Chœrophyllum.

C. sylvestre L. Ombelles longuement pédonculées, terminales, à 8-16 rayons glabres. Fruit lisse. AR. Lieux frais.

C. temulum L. Fruit *strié*, tige velue et tachée. CC.

194. Conopodium.

C. denudatum Koch. Tige nue à la base, glabre. Fruit ovoïde. Bractéoles 2 ou nulles. CC. Pelouses.

195. Conium.

C. maculatum L. Tige striée, et tachée très fistuleuse. Bractées et bractéoles réflcchis. C.

196. Smyrnium.

S. olus atrum L. Feuilles luisantes triséquées, les supér. sessiles sur une large gaîne, ord. opposées. Fleurs jaunâtres. Fruit noir didyme. R.

197. Bifora.

B. testiculata Spr. Ombelle à 2-3 rayons portant chacun 2 ou 3 fl. Pétales blancs. Anthères rouges. RR. Moissons calc.

Fam. (42). Araliacées.

198 Hedera. Arbrisseau rampant, à feuil. alternes, persistantes, 5 pétales.

199. Cornus. Arbrisseau droit, feuil. opposées, décidues, 4 pétales.

198. Hedera.

H. Helix L. Fruit bacciforme à 5 loges. Ombelles de fleurs souvent groupées en grappe. CC.

199. Cornus.

C. sanguinea L. Fruit drupacé à 1 noyau. Fleurs en cymes composées. CC.

Abbé Hy,

L'INSTINCT ET L'INTELLIGENCE

L'étonnante variété des actes accomplis par les animaux, l'habileté et le choix judicieux des moyens dont ils font preuve, l'industrie qu'ils déploient dans le but de la conservation individuelle et de celle de l'espèce, forment un merveilleux ensemble qu'il n'est pas toujours facile de rapporter à son véritable principe. Aussi trouve-t-on dans la science des opinions très différentes au sujet de l'interprétation que l'on doit donner de ces faits.

Les uns veulent y voir la preuve de l'existence d'un principe intelligent de même nature que celui qui préside à l'activité humaine et qui n'en différerait que par une moindre perfection.

D'autres sont portés à admettre que certains actes, plus complexes, accomplis par des animaux d'une organisation plus parfaite, relèvent seuls de l'intelligence, les autres étant le fait d'une impulsion intérieure non raisonnée, c'est-à-dire de l'instinct [1].

Enfin vient une troisième opinion dans laquelle on refuse toute intelligence véritable à l'animal pour attribuer à l'instinct seul, toutes ses actions même les plus compliquées.

[1] Instinct vient du mot latin *instinguere*, inciter, stimuler.

C'est à cette dernière manière de voir qu'il nous paraît juste de se ranger, car, comme on le verra, l'observation attentive des faits et le raisonnement la justifient suffisamment, de façon qu'il est inutile de recourir à toute autre hypothèse. Mais comment doit-on comprendre l'instinct ?

Descartes, ne pouvant, d'une part, se faire à l'idée qu'une intelligence de même ordre présidât aux actions de l'homme et à celles de l'animal, ni trouver, d'autre part, une limite qui les séparât, dans l'hypothèse de deux principes de qualité différente, trouva plus simple de faire de l'animal une machine merveilleusement organisée, il est vrai, mais en somme un véritable automate ayant la faculté de boire, de manger, de pourvoir à tous ses besoins, absolument de la même façon qu'une montre sait marquer l'heure, les minutes et les secondes, selon les rouages qu'elle renferme.

Est-ce vraiment là l'idée que l'on doit se faire de l'animal ? La force qui préside à ses actions, est-ce une puissance immuable, irrésistible, qui le pousse dans une direction donnée, sans qu'il lui soit possible de s'en écarter le moins du monde et d'y rien changer, de telle sorte que, depuis l'apparition d'une même espèce, jusqu'à sa disparition, tous les individus qui en ont fait partie ont exactement procédé de la même façon, sans modifier en quoi que ce soit l'itinéraire inflexible qui leur a été tracé, quels que soient d'ailleurs les circonstances et le milieu dans lesquels ils se sont trouvés ?

Cette façon de comprendre l'instinct est assurément beaucoup trop absolue ; le chien qui accourt joyeuse-

ment à la voix de son maître et bondit vers lui en le comblant de caresses, qui tremble et s'enfuit quand on le menace, qui, en un mot, manifeste tous les signes de la joie ou de la douleur, proteste par tous ses actes contre une telle manière de voir.

Si l'instinct n'est pas d'une façon absolue une sorte de force aveugle, une impulsion nécessaire imprimée à l'animal, qu'est-il donc, et de quoi dépend-il ?

L'étude de l'organisation si variée des animaux fournit la réponse à cette question. On remarque, en effet, que ceux qui offrent une structure identique ou au moins très semblable, ont les mêmes mœurs ou à peu de chose près. Tout le monde sait que le lion a partout les mêmes instincts sanguinaires, emploie les mêmes procédés pour se saisir de sa proie, entoure des mêmes soins sa progéniture, etc.; que les espèces carnassières qui, dans leurs traits généraux, sont construites d'après un même type fondamental lequel ne varie que par des particularités de second ordre, ont également au point de vue de leurs mœurs, bien des traits communs et par là même s'écartent notablement des espèces herbivores, lesquelles, de leur côté, se rapprochent entre elles aussi bien par leur organisation que par leurs instincts; il suffit d'opposer, d'une part, le lion, le tigre et le renard, au bœuf, à la chèvre et au mouton d'autre part.

Cette relation entre l'organisme et l'instinct, qu'un simple coup d'œil permet déjà de saisir, peut se poursuivre de mille façons. Un animal qui trouve sans aucune peine sa nourriture, qui pourvoit facilement à tous ses besoins, qui n'a, pour ainsi dire, nul effort à

faire pour conserver son existence, aura de grandes chances de passer pour stupide. C'est ce que l'on remarque au sujet de la baleine, par exemple, à qui il suffit pour se nourrir, d'ouvrir son immensè gueule dans laquelle viennent s'engouffrer d'eux-mêmes une énorme quantité de petits animaux marins. Qu'à cet animal, chez lequel les manifestations de l'instinct sont si peu développées, on oppose le renard qui est obligé de se mettre en quête pour s'emparer de sa proie souvent difficile à atteindre, qui la guette avec patience ou affronte le voisinage de l'homme, pour faire main-basse sur le poulailler, puis, qui prend la précaution de céler son larcin en l'enterrant pour se réserver des provisions, on voit que ce remarquable degré de perfection auquel s'élève l'instinct, chez cet animal, se rattache à des dispositions organiques bien supérieures à celles de la baleine. L'odorat et l'ouïe du renard sont d'une grande délicatesse, bien propres par conséquent à l'avertir du voisinage d'une proie et de l'approche d'un ennemi, en même temps que son museau allongé, ses pattes pourvues d'ongles robustes lui permettent de fouiller la terre, etc.

Cette relation entre la structure organique et l'instinct va même si loin que le développement, en quelque sorte exagéré, d'un seul organe domine, souvent, tout l'instinct de l'animal. C'est ainsi que la finesse de l'ouïe qui se remarque à un degré extraordinaire chez le lièvre, commande en quelque sorte à tous ses instincts et lui donne un caractère spécial ; c'est l'animal le plus peureux, de sorte que, doué par ailleurs de membres faits pour la course, et dépourvu d'armes pour se défendre,

le moindre bruit l'épouvante et le fait fuir aussitôt. De même, c'est grâce à leur odorat, d'une subtilité dont l'homme ne peut se faire idée, que certains papillons arrivent souvent de fort loin, vers leurs compagnes, jusque dans le cabinet du naturaliste et viennent parfois en grand nombre se heurter à la fenêtre derrière laquelle celles-ci sont tenues prisonnières.

Le rôle de l'organisation étant aussi considérable dans le jeu de l'instinct, il n'est pas étonnant que celui-ci soit d'autant plus parfait et digne de notre admiration que cette organisation est elle-même plus achevée et les sens plus délicats, ce qui a pour conséquence de rendre l'animal plus difficile sur le choix des aliments et des autres conditions vitales, d'où la nécessité pour lui, de dépenser plus de force ou plus d'adresse pour subvenir à ses besoins.

Parmi les mammifères c'est assurément, dans l'ordre des *carnassiers*, que ces caractères sont, d'une façon générale, le plus accusés, aussi est-il d'usage de les regarder, à part les singes, comme les plus *intelligents* de cette classe. Ce sont eux par là-même qui sont le plus susceptibles d'éducation. En excitant leurs désirs par la privation, en les satisfaisant quand ils ont accompli l'acte d'obéissance qu'on leur commande, en les encourageant de la voix et du geste, ou bien en leur infligeant des sévices, l'homme arrive à dompter même les plus féroces, comme les lions et les tigres et à s'attacher le chien, comme un compagnon fidèle. En un mot, c'est par leurs *sens* que nous les prenons.

Les instincts si variés des oiseaux et en particulier la construction de leur nid se prêtent à la même inter-

prétation ; chacun de ces charmants édifices dépend de l'organisation de chaque espèce ; toutes font leur nid dans des dimensions proportionnées à leur taille, le tissent avec des débris de laine, du crin ou des plumes, le garnissent de feuilles ou de duvet, y entrelacent des brindilles, le construisent au moyen d'une sorte de mortier, etc., selon la disposition et la structure de leur bec et de leurs pattes. L'oiseau de haut vol établit sa demeure à la cime des arbres élevés ou sur les rochers inaccessibles ; les petits oiseaux qui vivent d'insectes ou des baies que nos haies produisent, fixent le leur dans les buissons ; l'oiseau de rivage pose le sien sur le sable ou au milieu des herbes aquatiques. Or, il ne serait pas difficile de montrer dans chacun des exemples qui viennent d'être cités, qu'aux différences d'instincts et d'habitudes correspondent des différences de structure organique. On pourrait également montrer que la même relation se retrouve du haut en bas de l'échelle animale.

Les instincts sont innés. — Une des conséquences de cette démonstration, c'est que l'animal apporte avec lui ses instincts en naissant. Il ne serait pas difficile d'ailleurs, de donner un grand nombre de preuves directes pour montrer que l'animal ne passe pas par une période d'éducation pour subvenir à ses besoins, et qu'il est apte par lui-même à faire le plus merveilleux ouvrage sans jamais l'avoir appris, en un mot que ses instincts sont *innés*.

Le ver à soie n'a pu apprendre la manière de filer son joli cocon, car le papillon qui a pondu l'œuf dont ce ver est sorti, est mort bien avant son éclosion.

Il file parce que c'est un besoin de sa nature, besoin en rapport, bien entendu, avec un but utile, à savoir sa conservation pendant les métamorphoses qu'il doit subir pour devenir papillon.

De même, telle espèce d'ichneumon (hyménoptère), dépose ses œufs dans le corps d'une chenille, non pas la première venue, mais d'une espèce déterminée, et propre à servir d'aliment à sa progéniture ; c'est assurément un instinct inné qui la pousse à cette action, car, de même qu'elle ne connaîtra jamais ses rejetons, elle n'a pas davantage connu ses parents qui l'ont déposée à l'état d'œuf dans le corps d'une chenille semblable. D'où vient qu'elle se conduit cependant avec tant de prévoyance? C'est qu'elle obéit à un besoin de son organisme. On pourrait tout au plus admettre que l'ichneumon est amené à choisir telle espèce de chenille par un souvenir, une sorte d'attrait qui l'attire vers la même espèce aux dépens de laquelle elle s'est elle-même nourrie à l'état de larve.

La tortue dépose ses œufs sur le rivage, et les recouvre de sable, laissant ainsi, à la chaleur du soleil, le soin de les faire éclore. Quand les petits sortent de la coquille, ils vont se jeter à l'eau sans que leur mère, par conséquent, soit là pour les guider.

L'instinct est si bien une propriété innée qu'il lui arrive de se manifester tandis que l'organisme n'est qu'à l'état d'ébauche. Ainsi L. Agassiz a vu certaines tortues connues pour leur férocité, essayer de mordre, encore à l'état d'embryon, trois mois avant leur naissance, les objets qu'on approchait d'elles.

On peut objecter qu'il y a parfois une certaine

hésitation dans les premières actions d'un jeune animal.

Nous ne le contestons pas, qu'une toute jeune araignée, par exemple, ne construise dans sa toile avec la même perfection qu'une plus âgée, et que le jeune canard nage avec moins d'audace et d'habileté que ses parents, cela tient à ce que l'organisation n'a pas encore atteint tout son développement, de même que l'enfant ne marche d'abord qu'avec hésitation, faute de forces suffisantes pour avancer en maintenant son équilibre.

Erreurs de l'instinct. — On a observé d'ailleurs un assez bon nombre de cas où l'instinct des animaux est mis en défaut dans des circonstances de première importance ; comme on va le voir, c'est un argument puissant en faveur de la dépendance sous laquelle l'organisme tient l'instinct, et montrant bien qu'il n'y a pas là une sorte de force mystérieuse, indépendante de l'animal, le dirigeant en quelque sorte malgré lui, et incapable de l'égarer jamais ; en effet, si les sens de l'animal le trompent, l'instinct sera également en défaut. C'est ainsi que la mouche à viande qui, d'ordinaire, pond souvent sur la chair corrompue, pour que les larves y trouvent une nourriture à leur convenance, choisit parfois, pour cette opération, certaines plantes dont l'odeur fétide rappelle celle de la viande en décomposition, si bien que les larves, ne pouvant se développer dans de telles conditions, périssent bientôt par suite de l'erreur maternelle.

De même, on voit des oiseaux se précipiter sur des objets brillants, tels que des fragments de verre, qu'ils confondent avec le miroitement de l'eau. De même aussi

certains animaux s'empoisonnent en mangeant des herbes ou des fruits qu'ils ne connaissent pas encore et dont le goût flatte sans doute leurs sens.

Ne semble-t-il pas résulter clairement de tous les faits qui viennent d'être cités, que l'instinct dépend de l'organisation et que, par conséquent, chaque animal naît avec une propension à accomplir certains actes en rapport avec ses besoins? Il s'ensuit, on le comprend, que tous les individus d'une même espèce possèdent des instincts semblables puisqu'ils ont la même organisation; c'est ce qu'il est facile de vérifier en comparant le travail des abeilles de plusieurs ruches, en suivant les mouvements des fourmis d'une même sorte et les coutumes d'oiseaux semblables.

L'instinct peut se modifier sous l'influence des circonstances. — Est-ce à dire toutefois qu'un animal ne peut jamais s'écarter en quoi que ce soit de la façon d'agir de ses pareils, que, quelles que soient les circonstances, il ne puisse en rien modifier ses agissements? Assurément non; on voit souvent, en effet, des changements dans les circonstances extérieures déterminer des modifications de l'instinct.

Les exemples que l'on en pourrait citer sont très multipliés. L'abeille au lieu de construire ses rayons dans un tronc d'arbre, adopte la ruche appropriée par l'homme à cet usage; et tout le monde sait que le moineau niche volontiers dans les nids que nous lui préparons le long des murs de nos maisons. En privant de la nourriture végétale certains herbivores, on peut les habituer à une alimentation animale; le lapin et l'écureuil en sont des exemples; de même, le bœuf devient

par l'habitude, si friand de poisson, que souvent en Norwége on le nourrit en partie de cette manière.

Les castors étaient assez nombreux autrefois en France ; pourchassés par l'homme ils sont devenus fort rares et ne se rencontrent plus que sur quelques points des rivages du Rhône ; et dès lors, bien loin de vivre en nombreuses sociétés, comme leurs congénères d'Amérique, ils vivent solitaires, et au lieu de se construire des huttes, ils se contentent d'habiter des terriers, n'ayant conservé de leur ancienne industrie que la précaution de barricader avec des morceaux de bois le trou dans lequel ils se renferment.

On a remarqué que les abeilles transportées aux Barbades (îles des Antilles) se dispensent de faire des provisions de miel, car les plantations de cannes à sucre leur offrent pendant toute l'année une nourriture abondante, tandis que celles de la Jamaïque continuent à faire leurs rayons de cire et de miel, les pluies, qui ont dans ce pays une durée de plusieurs semaines, les empêchant pendant ce temps-là de voler à la recherche de leur nourriture.

De même encore, c'est seulement dans les pays froids ou tempérés comme le nôtre, que les chauves-souris s'endorment pendant les mois d'hiver, époque pendant laquelle la nourriture leur fait défaut. Les fourmis sont dans le même cas, celles du nord passent l'hiver dans la torpeur, tandis que celles du midi conservent leur activité.

Enfin, entre les diverses constructions tant des fourmis que des oiseaux, il y aura pour une même espèce, des différences qui dépendront des circonstances, des

obstacles rencontrés dans l'accomplissement de ces travaux, de l'emplacement choisi pour les édifier, des matériaux qui se trouvent dans le voisinage. On peut dire par conséquent, que si les individus d'une même espèce construisent leur habitation ou leur nid sur le même modèle, si bien qu'il suffit de voir le nid de l'oiseau ou la fourmilière, pour reconnaître à quelle espèce ils appartiennent, ce n'est pas à dire que l'œuvre sera dans tous les cas mathématiquement semblable.

C'est ainsi qu'entre plusieurs monuments appartenant à l'architecture gothique et soumis par conséquent aux mêmes règles fondamentales, on notera des différences dépendant de la grandeur et des proportions de l'édifice, de l'ornementation, des matériaux employés, etc.

Définition de l'instinct. — Les détails qui précèdent peuvent aider à se faire une idée assez nette de ce qu'il faut entendre par l'instinct, idée que l'on peut résumer en disant que l'instinct est ce qui détermine l'animal à faire ce qui lui est nécessaire pour vivre ; ce n'est pas une force aveugle absolument constante et infaillible qui le pousserait, on ne sait comment, aux actes souvent si compliqués qu'il accomplit ; il semble résulter de deux facteurs principaux : d'abord de l'organisation même qui trouve une certaine satisfaction dans l'exécution des actes que l'instinct commande, ensuite du milieu et des circonstances dans lesquelles vit l'animal qui sont susceptibles de modifier, dans de certaines proportions, les manifestations de ce même instinct.

DIFFÉRENCE ENTRE L'INSTINCT ET L'INTELLIGENCE.

Il nous reste pour achever de bien faire saisir dans cette esquisse rapide. la nature de l'instinct, à le comparer à l'intelligence et à montrer les différences qui l'en séparent.

Une des causes qui contribuent parfois à donner le change sur la nature des facultés psychiques de l'animal, c'est l'habitude que l'on a de faire une sorte de synthèse de toutes les qualités que l'on trouve disséminées et réparties isolément entre les divers animaux, pour les appliquer à l'animal en général. On se laisse aller ainsi à une façon de voir qui est en opposition formelle avec la réalité des faits. Ainsi certains petits oiseaux chanteurs déploient pour défendre leurs petits contre des oiseaux de proie beaucoup plus grands et plus forts, un courage digne d'admiration ; le lièvre est doué d'une grande prudence, le chamois est vigilant, le castor se bâtit avec un art merveilleux une hutte confortable, le chien est docile et montre pour son maître un attachement digne de l'homme lui-même, le singe enfin en arrive à imiter les gestes et les actions de l'homme avec une vérité surprenante. Or, si chez l'animal on trouve toutes ces qualités et bien d'autres, en quoi donc, se demande-t-on parfois, diffère-t-il essentiellement de l'homme ?

Mais il faut bien remarquer qu'aucun animal n'offre jamais toutes ces qualités réunies ; en général l'une ou l'autre domine dans telle ou telle espèce, et c'est ce qui donne à chacune son caractère, son naturel particulier.

Quelques propositions appuyées sur le raisonnement et les faits bien observés, vont montrer que les opérations de l'animal ne décèlent pas d'intelligence véritable.

1° *L'animal ne réfléchit pas.* — On en a la preuve dans l'uniformité et la perfection même avec laquelle tous les animaux d'une même espèce exécutent leurs travaux. D'un côté, il n'y a pas de doute que s'ils pouvaient exercer leur réflexion dans l'accomplissement de ces œuvres, une différence ne tarderait pas à se manifester dans leurs procédés qui cesseraient aussitôt d'être identiques ; d'un autre côté, des travaux aussi parfaits que ceux qu'ils exécutent, s'ils étaient réellement le fait de la réflexion et de l'application, indiqueraient une intelligence souvent supérieure à celle même de l'homme.

Voici un exemple bien propre à montrer ce défaut de réflexion de la part de l'animal : on enlève une chenille du cocon soyeux qu'elle vient d'ébaucher, et on la transporte dans un autre bien plus avancé ; au lieu de profiter du travail tout fait et de se contenter de le continuer, la chenille se remet à filer comme si elle reprenait son propre cocon au point où il en était quand on l'en a séparée.

On a dit parfois que si l'araignée agissait d'instinct, en construisant sa toile, elle est dirigée par l'intelligence quand elle la répare. Or, comme on va le voir, l'instinct suffit encore à tout expliquer. D'abord, il paraît démontré que, quand une mouche a rompu quelques mailles de la toile de l'araignée, celle-ci ne répare pas les mailles brisées, mais se contente de

replacer les fils qui donnent à l'ensemble de la toile une tension suffisante pour que l'animal placé en observation au centre de son ouvrage en sente le moindre tiraillement produit par l'insecte qui vient s'y heurter. Quand ces fils tenseurs sont brisés, la sensation éprouvée par l'araignée n'est évidemment plus la même, la toile oscillant désormais au moindre souffle; l'animal est ainsi averti du dommage fait à la toile et, pour retrouver la sensation habituelle, il est porté à la réparer. Dans ce cas remarquable, aussi bien que dans les autres, il y a donc subordination des actions de l'animal à son instinct, c'est-à-dire aux impulsions intérieures de son organisme, et il n'est pas besoin d'invoquer la réflexion s'exerçant sur les moyens appropriés au but désiré.

2° *L'animal est incapable de généralisation ou d'abstraction.* — Le singe qui est bien assurément l'un des animaux auxquels on est le plus porté à accorder l'intelligence, en raison même de la façon dont il sait copier les actions humaines, le singe imitera sans doute le serrurier limant un morceau de fer ; mais il n'en viendra pas à généraliser dans sa pensée le résultat d'une telle action, et à songer par exemple que cet instrument peut lui servir à rompre sa chaîne et à reconquérir sa liberté. Il ne saisit pas les conclusions générales des faits. Ses idées ne se rapportent qu'à des objets particuliers, et de ceux-ci, il ne peut s'élever aux vues générales; il est incapable, en un mot, de généralisation et d'abstraction.

Cette absence d'esprit de généralisation chez l'animal, explique pourquoi en dehors des habitudes dans

lesquelles il semble exister tant de prévoyance et de sagesse, ceux même qui passent pour les plus intelligents paraissent niais et stupides. C'est ainsi que certaines fourmis qui ont coutume de se faire nourrir par d'autres espèces dont elles ont su s'emparer et faire en quelque sorte leurs esclaves, privées de celles-ci, se laissent mourir de faim à côté de la nourriture la plus abondante et la plus succulente qu'elles puissent désirer. De même des oiseaux mis en cage ne touchent pas à la nourriture que l'on met près d'eux et périssent plutôt que d'en goûter, s'ils ne la connaissent d'avance.

Une espèce de guêpe très friande d'insectes apporte à son nid qui consiste en un trou creusé dans le sol, la proie qu'elle a saisie ; mais avant d'y descendre avec celle-ci, elle l'abandonne un moment sur le bord, puis va visiter son repaire, bonne précaution ayant pour but, sans doute, de vérifier si quelque ennemi ne s'y est pas introduit pendant son absence ; mais tandis que la guêpe fait sa visite, vient-on à éloigner un peu sa proie, quand elle sort de son repaire, elle va à sa recherche et la ramène de nouveau, puis descend encore une fois seule pour visiter son nid, si peu de temps, d'ailleurs, qu'elle ait mis à ramener son butin ; elle opère ainsi cette manœuvre aussi longtemps qu'on le veut, jusqu'à quarante fois, comme on en a fait l'expérience, bien que le raisonnement, si vraiment elle raisonnait, dût lui montrer que les choses, pendant ce court laps de temps, n'ont pas pu changer dans son domicile.

De même, enfin, le fourmilion, du fond de son redoutable entonnoir, bombarde aussi bien les petites pierres

ou les fragments de bois qu'on lui jette, que les insectes qui se hasardent sur la pente du précipice, pour les faire rouler jusqu'à lui.

— Nous n'ignorons pas que l'on peut faire à la manière de voir que nous défendons d'assez fortes objections basées sur des faits d'observation fort curieux, auxquels les animaux donnent lieu parfois. Nous savons qu'il y a des cas, en effet, où il est fort difficile de démontrer que l'action de l'animal ne relève que de l'instinct et non d'une véritable intelligence, tellement l'acte en question paraît complexe et raisonné. Le chien, surtout, fournit un thème inépuisable aux observations de cette nature. Mais, d'une part, il ne faut pas oublier que la psychologie des animaux, s'il est permis d'employer cette expression, offre aux efforts que nous faisons pour la pénétrer, les plus grandes difficultés, car nous ne pouvons en connaître, apprécier et raisonner toutes les manifestations, comme cela nous est possible pour nous-mêmes en réfléchissant sur nos propres actes; et d'autre part, ne suffit-il pas d'avoir montré que l'intelligence fait défaut, soit dans la généralité des cas, soit dans des circonstances importantes, pour que l'on soit en droit d'en conclure qu'elle manque constamment? L'intelligence, en effet, implique l'idée d'une généralité telle qu'on ne saurait admettre que, pour un même être, elle puisse à la fois exister dans certaines circonstances et faire défaut dans d'autres.

3° *Si les actions de l'animal trahissent une raison, celle-ci est en dehors et au-dessus de lui.* — Tout observateur ne peut manquer d'être frappé de l'harmonie qui existe entre les mouvements, les actions de l'animal

et le but vers lequel il tend; tout est si bien disposé, si parfaitement proportionné, les mesures si bien prises par l'animal dans l'accomplissement des actes qui doivent assurer sa conservation et celle de son espèce, qu'on ne peut se refuser à reconnaître qu'une merveilleuse raison y éclate. Mais cette raison est en dehors de l'animal, il ne la connaît pas, il ne peut, en un mot, raisonner sa raison. Or, le propre de l'intelligence c'est de pouvoir se replier sur elle-même, de s'apprécier et d'exercer sur elle-même ses propres facultés. L'animal, par conséquent, n'est pas un être intelligent; la raison qui se manifeste dans ses actions, c'est celle du Créateur qui a su combiner avec tant de justesse les impulsions de l'instinct avec le but à atteindre.

4º *L'animal ne fait pas de progrès par lui-même.* — Un être qui ne peut pas réfléchir sur les faits dont il est témoin ou acteur, qui ne raisonne pas sur la façon d'approprier les moyens au but, un être qui ne peut s'élever du fait particulier à la généralisation, qui ne peut conclure d'un résultat obtenu dans une circonstance donnée à sa production dans une autre circonstance semblable, un être enfin qui est seulement dirigé par une raison qu'il n'a pas en lui, qu'il ne connaît pas, sur laquelle il ne peut raisonner, mais qui est en dehors de lui, un tel être ne saurait progresser par lui-même, pas plus que rétrograder, il doit rester stationnaire dans l'impossibilité où il est de se modifier par ses propres forces. Les circonstances seules dans lesquelles il vit peuvent avoir sur lui l'influence nécessaire pour le modifier dans un sens ou dans l'autre. Aussi

ne voit-on pas les animaux perfectionner réellement leurs travaux, mais les exécuter sensiblement de la même façon depuis qu'on les observe, en même temps qu'il est facile de remarquer combien est réelle l'influence du milieu auquel ils sont nécessairement obligés de plier leur instinct sous peine de disparaître[1].

L'homme, au contraire, grâce à la raison, à la réflexion, à l'esprit de généralisation, est capable de progrès; loin de rester stationnaire, il acquiert sans cesse de nouvelles connaissances, devient plus habile, invente des procédés et des méthodes ; en un mot, il se modifie lui-même indépendamment des circonstances et souvent même malgré elles, parce que, seul, il est intelligent.

5° *L'animal est-il donc dépourvu de toute faculté intellectuelle?* — Si l'animal est privé d'intelligence, comment donc expliquer qu'il soit susceptible d'une certaine éducation, en vertu de laquelle, il arrive, par la volonté de l'homme, à accomplir certains actes même contraires à ses instincts? C'est ainsi, par exemple, que le chien apporte à son maître le gibier au lieu de le dévorer, et que les animaux féroces ou autres, exécutent des exercices variés et parfois compliqués.

Dans l'être intelligent, au-dessous de l'entendement, de la raison, en un mot, des qualités supérieures de l'intelligence, il en est d'ordre inférieur, telles que la mémoire, l'imagination, l'association entre le fait d'i-

[1] Cette modification ne saurait être d'ailleurs sans limite, car elle ne va pas sans un changement organique correspondant; or, on a souvent constaté que l'espèce disparaît plutôt que de se transformer.

magination, le fantôme intérieur si l'on veut, et l'acte extérieur qui lui correspond ; or, l'animal possède ces qualités psychiques d'ordre inférieur, comme il est facile d'en donner de nombreuses preuves.

En raison même de son organisation, il éprouve certains désirs dans la réalisation desquels il trouve une certaine satisfaction ; il y correspond donc instinctivement et sans avoir besoin de recourir au raisonnement ; ainsi le petit chien naissant a faim, il éprouve dans son organisme et principalement du côté des voies digestives un certain malaise, alors il tâtonne avec sa bouche, se saisit de la mamelle maternelle et se rassasie. Quand, désormais, il éprouvera le même besoin, sa mémoire entrant en jeu, il se souviendra que le lait de sa mère l'a satisfait une première fois ; il se fera en lui une certaine association entre l'impulsion ou besoin intérieur, le plaisir qu'il éprouve à y céder et la combinaison de mouvements propres à le lui procurer.

Tel est aussi le mécanisme des actions de l'animal qui paraissent le plus tenir du raisonnement et celui des résultats auxquels amène l'éducation de ceux qui en sont susceptibles. Quand on lève la cravache sur un singe pour lui faire accomplir un exercice, celui-ci obéit, car ce geste lui rappelle qu'un autre jour, le bras s'est abaissé sur son dos et qu'il en a éprouvé de la douleur ; la crainte qu'il éprouve de la ressentir de nouveau, le détermine à agir d'une façon différente et à obéir à la volonté de son maître.

Tout dans l'animal a donc son point de départ dans la sensation et non dans le raisonnement ; c'est elle qui le dirige dans ses mouvements, si variés qu'ils soient.

Aussi l'animal ne possède-t-il ni *volonté* proprement dite, cette volonté qui se détermine par le seul raisonnement et qui va si souvent même à l'encontre de la sensation, ni *liberté*, puisqu'il est forcément esclave de ses sensations, ni par conséquent, *responsabilité morale*. L'homme seul a le redoutable privilège de posséder ces magnifiques prérogatives.

Dr P. Maisonneuve.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Recherches épigraphiques sur le Mausolée de Catherine de Chivré et sur l'Enfeu des Gaultier de Brulon, par ANDRÉ JOUBERT.

MESSIEURS,

Notre savant secrétaire général, M. l'abbé Ravain, m'adressait il y a plusieurs semaines, pour en rendre compte, une brochure de M. André Joubert, intitulée : *Recherches épigraphiques ; Le Mausolée de Catherine de Chivré ; L'Enfeu des Gaultier de Brullon*.

Cette brochure, tirée à cinquante exemplaires seulement, fut bientôt suivie d'une seconde édition tirée à 300, *revue* et *augmentée* ; c'est habituellement la formule obligée.

Mais ici ce n'est point un leurre, car on y trouve une rareté : je veux parler d'un *portrait inédit du célèbre voyageur Le Gouz de la Boullaye*. Aussi est-ce de cette seconde édition que j'aurai l'honneur de vous entretenir et non de celle qu'a bien voulu m'adresser notre honorable secrétaire général.

M. André Joubert commence son travail par le Mausolée de Catherine de Chivré, etc. ; nous suivrons son ordre. Qu'est-ce donc que Catherine de Chivré ?

Ce nom de Chivré est essentiellement angevin, ce qui ne gâte rien à l'histoire de cette jeune fille. Jacques

de Chivré, son père, était fils de Jacques de Chivré, écuyer et seigneur du Plessis-Chivré.

Le château de ce nom, dans son état actuel, remonte en grande partie à l'époque du XVIᵉ siècle : il n'est pas loin de Châteauneuf; j'ai souvenir de l'avoir visité avec le tant regretté M. Théodore de Quatrebarbes auquel il appartenait, et qui dans les champs d'alentour s'essayait à la culture du houblon, il y a de ça plus de quarante années, et j'ai souvenir encore que. conteur délicat et charmant, il me récitait le *huitain* d'Anne de Rohan, qui précisément se trouve à la page 13 de la brochure de M. A. Joubert, mais avec plus d'exactitude que je ne l'avais reproduit dans le second volume de l'*Anjou et ses monuments*, page 452.

Toutefois, ce n'est point au Plessis-Chivré, comme on pourrait le croire, que se lisent les charmants vers en question, mais bien au château de la Barre, près de Bierné, autrefois de l'Anjou et présentement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaugontier.

Nous ne résistons pas au plaisir de les citer, tant ils ont de grâce et de charme, vous avertissant, Messieurs, que nous préférons à notre copie de 1840, celle de M. André Joubert précédée de cette judicieuse observation :

« Les vers..... d'Anne de Rohan ont déjà été publiés par M. l'abbé Foucault.....: et par M. Marchegay. Mais ces deux auteurs ont rajeuni l'orthographe et l'ont mise en harmonie avec la langue moderne. Nous préférons, ajoute-t-il, reproduire le texte original en conservant scrupuleusement l'orthographe ancienne de ces poésies que nous avons copiées nous-même au château de la

Barre. Le style du XVIe siècle a sa saveur et sa couleur propres, nous voulons les lui laisser. » M. A. Joubert a raison !

Mlle Anne de Rohan, s'adressant à son amie défunte, la délicate Catherine de Chivré, s'exprime ainsi :

Hélas, puisque la mort, ô ma chère compagne,
A desia retranché le fil de tes beaux iours,
Par les bois escartés ou dans quelque montagne.
Ie veux te dire encore ces funèbres discours,
Les oyseaux à l'envy disent chanson nouvelle,
Salvons le Printemps qui se monstre si beau ;
Mais moy ie veux pleurer avecques Philomele,
Puisque tout mon plaisir est dedans le tombeau.

Comme pendant à ces vers, se trouve le quatrain que composa Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, également à l'adresse de Catherine de Chivré, sa filleule :

Quand de tes ieunes ans, Clotho coupa la trame,
L'impitoiable mort envoia promptement,
Ton âme dans le ciel, ton corps au monument,
A ta mère et à moy, le regret dedans l'ame.

La vie de la jeune Catherine de Chivré éclate dans ces vers délicats, comme aussi dans deux épitaphes latines que M. Joubert a également copiées et dont vous aurez la primeur en les lisant aux pages 22 et 24 de sa brochure, deuxième édition.

En résumé, mourir le 30 mai 1599, au château de la Guenaudière aliàs de la Barre, près de Bierné, et mourir à 13 ans (p. 22), chérie de la sœur d'Henri IV, *ob eximias corporis animique dotes ;* aimée et chantée par l'aimable princesse Anne de Rohan, dont l'esprit, d'après Théodore-Agrippa d'Aubigné, *fut trié entre les délices du ciel ;* vengée par M. André Joubert, des

vilains bruits qu'elle aurait été victime des amours du vert galant (p. 21); voilà toute l'histoire de la jeune Catherine.

Je ne puis pourtant pas ne point m'arrêter sur la deuxième épitaphe, où se lit cette formule païenne : *Jovis hic labor egregius ;* comme c'est bien *Renaissance* de dire, en parlant de la jeune Catherine de Chivré, qu'elle était *l'œuvre remarquable de Jupiter !*

Ceci me remet en mémoire cet inspecteur, qui tout récemment, dans une école — point du tout libre celle-là — n'osant prononcer le nom de Dieu et cependant voulant en parler, tourna sa phrase tout à fait à la manière *Jovis hic labor* de l'épitaphe en question. Pauvre Jupin et pauvre inspecteur!

Soit dit sans malice comme un signe des temps.

Mais revenons au beau travail de M. André Joubert.

A la page 19, en parlant du mausolée de Catherine de Chivré, il dit : « Rien ne serait plus facile que de recomposer l'ensemble du tombeau et de lui rendre sa forme primitive. »

Voilà qui est de bon augure, mais ce qui, à mon sens, cesserait de le devenir, ce serait, en thèse générale, de voir ce tombeau figurer, quoiqu'*avec honneur*, dans une des salles de nos musées historiques.

M. André Joubert voudra bien me pardonner une légère critique, tant je suis convaincu qu'il est toujours fâcheux de déplacer les monuments des lieux où ils furent établis, les musées devant être des *asiles de sauvetage* et non des magasins de spoliation. Donc, si l'on peut reconstituer le Mausolée de Catherine de Chivré, qu'on le fasse sur les lieux. Mais il est une idée que

j'oserai me permettre de présenter à M. Joubert, sachant pour en avoir été témoin, que ses largesses sont au niveau de son talent ; ce serait de faire mouler la statue tombale (marbre blanc) de Catherine de Chivré, qu'il a si élégamment décrite page 20, et que son ami M. T. Abraham a scrupuleusement dessinée à son intention. Un moulage en plâtre serait une bonne fortune pour notre musée archéologique angevin, car il ne faut pas perdre de vue, je le répète à dessein, que le château de la Barre, près de Bierné, était autrefois de l'Anjou, comme il est aisé de s'en convaincre en étudiant la carte de Lézin Guyet, datée de l'an 1591, la plus ancienne que nous connaissions.

Et maintenant quittons Bierné pour nous rendre, toujours avec M. André Joubert, dans la paroisse de Saint-Laurent-des-Mortiers, également de l'ancien Anjou, et visitons avec lui l'enfeu des Gaultier de Brullon.

Tout à l'heure nous étions à l'époque de la Renaissance, nous voilà présentement en plein XVIIe siècle. La variété est de nuance très saisissable, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les dessins de M. Tancrède Abraham, pages 32, 38 et 50, où il appert que les retables funéraires ressemblent à de véritables buffets, aussi nous bornons-nous à vous engager, Messieurs, à lire ce qu'en a écrit M. A. Joubert, voulant d'ailleurs abréger, afin de vous parler plus spécialement du curieux portrait de François Le Gouz, sieur de la Boullaye, que M. André Joubert a le premier publié; portrait qu'il ne faut pas confondre avec celui qui se trouve en tête des œuvres imprimées de Le Gouz.

Mais qu'est-ce que François Le Gouz ?

Vous trouverez réponse à cette question :

1° Dans une notice que j'ai eu l'honneur de lire à notre Société en 1858 ; c'est bien vieux ;

2° Dans une autre, très intéressante, de M. Castonnet-Desfosses, imprimée pages 353 à 368 de vos *Mémoires*, tome XXIVe, an 1883 ;

3° Enfin dans le travail de M. André Joubert, pages 46 à 49, où nous voyons que le célèbre voyageur angevin se rattache aux Gaultier de Brullon par son mariage avec Élisabeth, fille de Jean Gaultier de Brullon. Le contrat du 20 août 1662, passé devant Cresson, notaire à Saint-Laurent-des-Mortiers, qualifie messire François Le Gouz de « sieur de la Boullaye et de Gœuvre, chevalier de l'Ordre du Roi, ambassadeur pour Sa Majesté vers les rois de Perse et des Indes. »

Les dates sont ici intéressantes à rapprocher.

Il naît en 1610.

Fait faire son portrait en 1639, ayant alors vingt-neuf ans ;

Commence ses voyages en 1643, il avait alors trente-trois ans ;

Rentre en France vers 1650, et sur l'instigation de Louis XIV, se présente à Sa Majesté dans son habit levantin ; imaginez le costume d'un Turc vieille roche ; ce dut être très amusant pour le roi, encore mineur, qui lui ordonna de publier ses mémoires ;

La première édition de ses voyages est de 1653 ;

La deuxième de 1657 ;

Il se marie en 1662 ;

Part de nouveau pour l'Orient vers 1664 ;

Sa lettre à Colbert est datée de Sourat, 1er avril 1666;
Il meurt à Ispahan, vers 1669, âgé de cinquante-neuf ans.

Ces dates sont généralement admises, mais l'incertitude plane toujours sur le lieu de sa naissance et les circonstances de sa mort. Les uns le font naître à *Baugé*, les autres à Borde, près de la même ville, ou à la Boulaie; M. André Joubert est d'un autre avis :

« Quant à nous, dit-il, page 46, le lieu de naissance de François Le Gouz de la Boullaye nous semble devoir être plus naturellement placé au manoir de Goisvre ou de Gœuvre, autrefois de la paroisse des Rosiers-sur-Loire, maintenant de celle de la Ménitré. »

Mais M. Joubert ne développe pas suffisamment ses motifs; un extrait d'acte en bonne forme ferait bien mieux notre affaire.

De son côté M. Castonnet-Desfosses n'hésite point à déclarer que Le Gouz fut assassiné à une demi-lieue de Dacca dans les Indes. Mais M. Castonnet, à notre sens, ne développe pas non plus suffisamment ses motifs, aussi jusqu'à nouvel ordre accueillons-nous de préférence l'ancienne tradition qui fait mourir Le Gouz à Ispahan où, paraît-il, le roi de Perse lui fit élever un tombeau sur les bords de la rivière d'Ormuz; *adhuc sub judice lis est.*

Quoi qu'il en soit, MM. Castonnet et Joubert ont enrichi la biographie de François Le Gouz, le premier en publiant dans vos *Mémoires*, page 356, t. XXIV, une lettre jusque-là inédite de notre voyageur angevin à Colbert, en date du 1er *avril* 1666, *de Sourat aux Indes-Orientales, du Grand-Mogol;* le second, en publiant

à la page 46 de ses *Recherches épigraphiques*, deuxième édition, le portrait de François Le Gouz avec cette note explicative :

« Les armes de Le Gouz sont : Fascé d'or et de sable au franc-canton d'azur chargé de trois quinte-feuilles d'argent.....

« M. Charles d'Achon, du Mans, a bien voulu, continue M. Joubert, nous permettre de reproduire le joli portrait gravé de François Le Gouz de la Boullaye qu'il possède. Notre personnage avait alors 29 ans. Son écusson est à l'angle du côté droit de la gravure qui doit être très rare, car son possesseur ne l'a jamais rencontrée nulle part et les historiens ne l'ont pas mentionnée. »

« Il existe des lettres curieuses du célèbre voyageur. Nous savons que dans l'une d'elles, adressée à sa femme, il lui recommande d'être bien sage pendant son absence. »

Quoi qu'il en soit, elle lui survécut de vingt-sept années, étant décédée en 1696.

Le portrait de Le Gouz dut être ressemblant ; ce n'est point une œuvre morte ; il a le grand air des personnages de haute mine que nous a laissés le XVIIe siècle ; il est vivant de résolution, de finesse et de pénétration ; cependant le regard est d'une douceur attachante ; on dirait une figure où se révèlent deux qualités nobles, mais souvent contradictoires : la passion des lointains et l'amour du foyer, aussi rien d'étonnant qu'il se soit marié entre deux longs voyages. Ces riches natures éprouvent généralement un malaise moral qui les éloigne du bonheur, et c'est en effet ce que ressentit,

plus d'une fois, notre voyageur angevin, comme il en témoigne quelque part dans ses œuvres.

Merci donc à M. André Joubert d'avoir publié ce rare portrait; merci de ses travaux historiques dont l'intérêt va toujours croissant et qui témoignent que, dans sa famille, l'alliance de l'industrie et des lettres, est chose naturelle sur un grand fond d'honneur.

V. Godard-Faultrier.

ÉPISODE DE LA DERNIÈRE GUERRE

A PROPOS DE CHANZY

PATRIOTE AVANT D'ÊTRE PÈRE

C'était trois mois après le traité de Bordeaux,
La paix était signée, aspirant au repos,
Le pays, épuisé par sa longue souffrance,
Voyait de jours meilleurs luire enfin l'espérance.
Le général siégeait à la Chambre ; il apprend
Qu'un vieillard, tout en pleurs, le demande et l'attend ;
Dans son anxiété, c'est un malheureux père
Qui sur le sort d'un fils désire qu'on l'éclaire.
Chanzy n'hésite pas, il arrive..... A ses yeux
Port noble et haute taille, abattu, soucieux,
Un homme se présente ; à son mâle visage,
On devine un soldat déjà blanchi par l'âge.
Il était en grand deuil, et sur ses traits pâlis
Un noir pressentiment avait creusé ses plis.
« Pardonnez, général, à cet excès d'audace !
Mais quelle est mon angoisse et l'effroi qui me glace,
Et que viens-je d'apprendre ? Aux environs du Mans,
On m'a dit que mon fils, parmi les combattants,

Était tombé ; partout je m'informe, je fouille,
Et ne peux retrouver cette chère dépouille.
Veuillez me seconder dans ce devoir pieux,
Puisse-t-il reposer auprès de ses aïeux !
Je porte un nom connu, j'ai conquis dans l'armée,
Par quelques faits d'éclat, un peu de renommée ;
Et celui de mon fils, devant vous prononcé,
A dû, j'en suis certain..... Mais où donc s'est passé
L'épisode sanglant qui lui coûta la vie ? »
L'homme en deuil, d'un air simple et sans forfanterie,
S'était nommé : sans doute un nom si bien porté
Était pour sa famille un motif de fierté.
Le brave général, attendri jusqu'aux larmes,
Tremblait d'émotion devant ce frère d'armes.
Oh ! comme il eût voulu, car c'était un grand cœur,
Épargner au vieillard une affreuse douleur.
Pauvre père, il croyait qu'un fils à sa mémoire
Ajouterait encor certain reflet de gloire,
Cruelle illusion, quelle fatalité !
Aurait-il pu s'attendre à tant de lâcheté !
Le malheureux avait entraîné dans la fuite
Un groupe de soldats, marchant sous sa conduite,
Affolé par la peur, et perdant la raison,
Chacun se débandait aux cris de trahison.
A l'honneur de l'armée une si grave offense
Appelait de la loi l'inflexible vengeance.
Fusillé par les siens, l'infâme déserteur
Avait, au prix du sang, payé son déshonneur.
Chanzy connaissait trop cet acte de justice,
Au vieux père il pouvait déguiser le supplice,

Pour ne pas l'accabler devant la vérité,
Mais mentir n'allait pas à tant de loyauté.
Il lui dit simplement que, devant l'exigence,
Le juge doit savoir oublier sa clémence.
« C'était la loi, monsieur, loi de nécessité. »
Le vétéran s'incline, et plein de fermeté,
« Quand un jeune soldat par la honte débute,
Qu'il soit mis par le juge à l'abri de rechute, »
Dit ce nouveau Brutus : le père pleurera,
Mais tout brave Français à l'ordre applaudira.

Dr R. Grille.

CHRONIQUES SAUMUROISES

Les démolitions de la place Saint-Pierre. — La maison Dacier en 1881.

Le culte des vieux souvenirs n'est pas indifférent à tous les esprits : les trois questions qui nous ont été posées, il y a quelques mois, démontrent l'intérêt qui s'attache encore au passé de Saumur.

Voici ces questions :

1° Il paraît qu'on a trouvé dans le groupe des maisons démolies des constructions du moyen âge.

2° Ne seraient-ce pas les fondations des vieilles halles dont parle Joinville ?

3° En a-t-on fait un plan ?

Avant de répondre à ces questions, nous avons recherché ce qui pouvait avoir été écrit au sujet des démolitions du groupe des maisons formant autrefois : 1° le prolongement de la rue du Paradis ; 2° le carrefour Dacier ; 3° la rue du Petit-Maure ; 4° le carré de la place Saint-Pierre.

Voici ce que nous avons trouvé dans l'*Echo Saumurois* du 17 mars 1881 :

« Au nombre des maisons qui viennent de disparaître

pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre, se trouve celle portant le n° 16, dans laquelle naquit Mme Dacier, la célèbre helléniste.

« Le savant Bodin, l'historien de l'Anjou, avait fait placer sur la façade de cette maison, de l'agrément du propriétaire, une plaque de marbre noir avec inscription rappelant la naissance, en 1654, de Anne Le Fèvre, devenue Mme Dacier. »

Il n'est fait aucune mention des ruines pouvant se rattacher aux vieilles halles décrites par Joinville.

Des renseignements que nous avons demandés à des propriétaires, à des habitants des maisons démolies, il ressort : que la maison Dacier était en grande partie, surtout dans le *sous-sol*, la plus ancienne de celles qui lui étaient contiguës.

Les locaux lui servant de caves étaient voûtés en ogives, à doubles rinceaux, avec clefs à médaillons brisés : ils s'étendaient sous la maison Berge, limite dernière de la place Saint-Pierre.

L'un de ces locaux voûtés était d'une construction antérieure à ceux qui l'avoisinaient. Bâti en plein cintre, avec petit appareil de pierre-tuffeau, son étage était moins élevé que celui des caves voisines. Il paraissait avoir été disposé *en passage*, pour communiquer avec elles : on y remarquait trois portes murées.

Le sol de ce passage avait-il été surelevé par des décombres ? Toujours est-il que, pour le traverser, dans son dernier état, il fallait presque ramper.

Au rez-de-chaussée de la maison Dacier, dans l'une des chambres du premier étage donnant sur la cour, il existait des cheminées dont la dimension et les orne-

ments accusaient une habitation princière. Suivant la tradition, ces appartements étaient ceux-là que le roi saint Louis avait occupés durant son séjour à Saumur.

La maison de Mme Dacier était séparée d'une maison voisine par un gros mur, en moyen appareil, ayant environ un mètre cinquante d'épaisseur. Ce mur semblait avoir été diminué de son épaisseur primitive, puisque, du côté de cette maison voisine, le parement du mur n'était plus qu'en moellons.

Dans la pensée d'un ancien habitant[1], une partie du vieux mur, calcinée par l'incendie du *Palais des Halles*, en 1742, avait dû être enlevée par les propriétaires et rétablie dans de plus modestes proportions.

La portion de l'ancien gros mur, restée intacte, celle contre laquelle étaient appuyées les cheminées, présentait une épaisseur de plus de deux mètres ; sur son faîte, il existait un petit jardinet s'étendant jusqu'à la maison Berge. Ce mur reliait sans doute le palais au boile du Château[2] ?

Ces ruines ont-elles été l'objet d'un examen avant de les faire disparaître sous les décombres ? Nous l'ignorons.

Si l'oubli les recouvre, cet oubli est regrettable pour l'histoire de Saumur.

Nous ne pouvons mieux le prouver qu'en citant le *texte français* de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, édité en 1874 par Firmin-Didot, *Histoire de*

[1] M. Cornilleau, ancien receveur des Hospices.

[2] Voir notre étude sur *la Tonnelle, les Halles, le Palais*. *Écho Saumurois* du 19 avril 1874.

saint Louis, par Joinville, in-4°. — On lit sous la rubrique qui suit, page 55 :

« XXI. — SAINT LOUIS TIENT UNE COUR PLÉNIÈRE A SAUMUR EN 1241.

« 93. Or revenons à notre matière, et disons ainsi qu'après ces choses le roi tint une grande cour à Saumur en Anjou ; et je fus là, et je vous témoigne que ce fut la mieux ordonnée que j'aie jamais vue. Car à la table du roi mangeait, auprès de lui le comte de Poitiers, qu'il avait fait nouveau chevalier à la Saint-Jean ; et après le comte de Poitiers mangeait le comte Jean de Dreux, qu'il avait fait aussi nouveau chevalier ; après le comte de Dreux mangeait le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne. Et devant la table du roi, vis-à-vis le comte de Dreux, mangeait monseigneur le roi de Navarre, en cotte et en manteau de satin, bien paré d'une courroie, d'une agrafe et d'un chapeau d'or ; et je tranchais devant lui.

« 94. Devant le roi, servait à manger le comte d'Artois, son frère ; devant le roi, tranchait du couteau le bon comte Jean de Soissons. Pour garder la table du roi, il y avait monseigneur Imbert de Beaujeu, qui depuis fut connétable de France, et monseigneur Enguerrand de Coucy et monseigneur Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour les garder ; et derrière ces chevaliers, il y avait une grande quantité de sergents, vêtus aux armes du comte de Poitiers, appliquées sur taffetas. Le roi avait

vêtu une cotte de satin bleu, et un surcot et un manteau de satin vermeil fourré d'hermines, et sur la tête un chapeau de coton qui lui seyait mal parce qu'il était alors jeune homme.

« 95. Le roi donna cette fête dans les halles de Saumur ; et on disait que le grand roi Henri d'Angleterre[1] les avait faites pour donner ses grandes fêtes. Ces halles sont faites à la guise des cloîtres des moines blancs ; mais je crois qu'à beaucoup près il n'en est aucun de si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble ; car à la paroi du cloître où mangeait le roi, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient encore à une table vingt évêques ou archevêques ; et encore après les évêques et les archevêques, mangeait à côté de cette table la reine Blanche, sa mère, au bout du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas.

« 96. Et pour servir la reine il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal, et le bon comte Hugues de Saint-Paul, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe.....

« 97. Au bout du cloître, d'autre part, étaient les cuisines, les bouteilleries, les panneteries et les dépenses ; de ce bout on servait, devant le roi et la reine, la viande, le vin et le pain. Et dans toutes les autres ailes et dans le préau du milieu, mangeait une si grande foison de chevaliers que je ne sus pas les compter. Et bien des gens dirent qu'ils n'avaient jamais vu

[1] Henri II, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou.

autant de surcots ni d'autres vêtements de drap d'or et de soie à une fête qu'il y en eut là ; et on dit qu'il y eut bien trois mille chevaliers. »

D'après cette peinture naïve du bon sénéchal de Champagne, peinture tracée sur place, nous laissons au lecteur d'apprécier l'intérêt historique qui s'attachait aux masures de la place Saint-Pierre : elles formaient des jalons archéologiques bien précieux pour reconstituer les *vieilles halles de la Tonnelle*, couronnées de l'antique *Palais du comte d'Anjou*, *halles* dont les dépendances extérieures et souterraines occupaient tout l'espace compris entre la ruelle d'Enfer et la nouvelle rue Dacier.

Paul Ratouis.

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XVI

LA COUR D'ANGERS

Les plus célèbres historiens qui ont écrit de nos jours s'accordent à dire que, dans les temps modernes, le règne d'Henri IV nous présente le type le plus parfait d'un gouvernement monarchique. Ce serait de tous nos rois celui qui aurait su le mieux pondérer le pouvoir souverain avec les droits et les aspirations de ses peuples. L'autorité qu'il avait reconquise, il la voulait forte mais sans empiétement sur les privilèges provinciaux, sur les franchises communales.

Rien, de la sorte, sous son règne, ne fut modifié dans l'administration de nos paroisses. Elles sentaient,

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97; (1879), page 179; (1880), page 233; (1881), page 328; (1882), page 441.

sans doute, l'autorité royale, mais elles n'en discutaient pas moins leurs intérêts sans jalousie du pouvoir.

Et pourtant nous touchons au temps où l'autocratie royale va tout absorber. Richelieu se révèle aux États de 1614 ; il essaie ses forces à Angers en 1620, à la petite cour de Marie de Médicis ; il entre au conseil du roi en 1624 ; et trente ans plus tard Louis XIV justifiera son axiome : l'État c'est moi !

Nous assistons donc aux dernières années de l'indépendance de nos paroisses. Toutefois si ces années sont les dernières, elles ne sont pas les moins brillantes. La période de dix ans du gouvernement de Boisdauphin et de la cour de Marie de Médicis à l'hôtel de Lancreau a jeté sur la cité d'Angers et sur notre paroisse en particulier une auréole d'illustration sans précédent. C'est l'époque de la grande expansion civile et religieuse, l'époque de fondation des Minimes, des Ursulines, de l'Oratoire, de la création du Mail, des commencements des quartiers des Pommiers et de Boisnet. C'est enfin l'époque des grands noms et des grands caractères.

Angers dormait de son meilleur sommeil quand, dans la nuit du dimanche 16 mai 1610, deux courriers arrivés de Paris vinrent annoncer le déplorable attentat de Ravaillac et la mort malheureuse du roi survenue dans la matinée du vendredi 14. « Ce qui, nous dit Louvet, a bien estonné et espouvanté tous les habitans de la ville et apporté une grande rumeur, et donné subject faire bonne garde[1]. »

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou,* 1855, page 24.

Le même auteur nous dit encore que cette émotion se prolongea quinze jours. Ce fut seulement le samedi 29 que la compagnie de Saint-Michel de garde aux remparts fut congédiée.

Quoique toujours religieusement dévouée à la personne du souverain, notre ville resta indifférente aux agitations des premières années du règne de Louis XIII. Ni les extravagances de Concini, ni les cruautés de Luynes ne l'émurent. Elle ne prit part aux luttes passionnées du temps qu'au jour où elle y fut entraînée par sa souveraine, Marie de Médicis.

Depuis déjà de longues années notre sénéchal Donadieu de Puycharic était mort, emportant avec lui les regrets sincères des Angevins. Dans le cumul des fonctions, rétabli en son honneur, il n'eut point de successeur. Deux personnages différents héritèrent de sa charge : l'un eut la robe et l'autre l'épée, et tous les deux encore furent pourvus de lieutenants.

Le jeune prince de Guéménée, l'héritier des Rohan du Verger, à peine âgé de six ans, fut fait sénéchal d'Anjou, avec François Lanier pour lieutenant général.

Le maréchal de Boisdauphin, un ligueur d'autrefois, un compagnon de Mayenne, fut créé gouverneur d'Anjou avec Guillaume Fouquet de la Varannes, général des postes de France, pour gouverneur en second. Celui-ci avait pris possession de sa charge dès 1606 et avait choisi pour son habitation l'hôtel même de Puycharic, rue Haute-Mule.

Boisdauphin, nommé dès 1609, ne nous vint qu'en

1612, deux ans après la mort du roi. Il habitait aux confins de la province, à Précigné, en son château patrimonial de Boisdauphin, présentement aux mains de la famille de Rougé. Henri IV qui voulait, au siège même de son gouvernement, le représentant de son autorité, demanda au corps de ville une résidence digne de la majesté royale. L'hôtel de Lancreau qui avait abrité le roi lui-même dans son séjour en nos murs était tout indiqué pour cet honneur.

Louvet nous dépeint avec toute la prolixité que nous lui connaissons la réception princière faite à Boisdauphin, le dimanche 18 novembre 1612. Il nous décrit la sortie de ville de toutes les compagnies de paroisse, du maire, des échevins restés au portail Lyonnais, attendant leur gouverneur pour le conduire à la cathédrale et à l'Hôtel-de-Ville.

« De là, nous dit notre auteur, il est allé en son logis, qui lui avait été préparé en la rue Saint-Michel, sur la grande porte duquel estoient les armes de France, à côté desquelles estoient à droite les armes de la ville, à gauche les armes de M. le Maréchal et au-dessous y avoit ung petit tableau où estoit escript en grosses lettres ce qui s'ensuit :

Tecta hæc nostra subi, victor, quæ maximus ille
Henricus subiit pacem cum poneret orbi.

« Et estant ledict seigneur maréchal en son logis MM. le président Lechat, Lanier, lieutenant général, de Matraz assesseur, MM. les Conseillers du siège présidial audict Angers et MM. les gens du roy, le sont allé

salluer auquel ledict sieur président a fait une harangue[1]. ».

Tout brillant qu'était cet accueil il fut grandement dépassé, l'année suivante, par celui fait au jeune roi. Louis XIII nous faisait sa visite de joyeux avènement et il nous venait accompagné de sa mère. L'hôtel de Lancreau, livré par Boisdauphin, devait recevoir Leurs Majestés. Cette solennité, qui sera la dernière du genre, a pour nous un intérêt particulier puisque nos hôtes royaux viennent habiter notre territoire.

Le mercredi 8 août, le roi et la reine-mère nous arrivent de Poitiers.

« Pour les recevoir, dit Louvet, il sortit de la ville d'Angers douze compaignies, composées chacune de deux cent cinquante soldats les plus lestes d'armes et d'habits qu'on ait point veuz, qui allèrent dans le faubourg Bréssigné et jusque près la fontaine Frotte-Penil. Le mestre du camp Blanchardière-Goureau lui fit sa harangue offrant ses armes et sa vie. Le maire Bodin l'attendoit au faubourg et lui présente les clefs de la ville : « Sire, lui dit-il, ces clefs que nous posons aux pieds de votre Majesté ne sont point les gardes principales de votre ville, mais bien le cœur de tous vos habitants qu'ils vous offrent avec leurs biens et leur vie. » Le présidial en robes rouges attendoit à la porte Saint-Aubin et leurs Majestés entrent en ville soubz chacun un riche poële de vellours viollet sepmé de fleurs de lys d'or porté par les sieurs Jarry, Cuppif, Chereau et Nepveu, eschevins. Celui de le royne par les sieurs

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, page 40.

Bonvoisier, de Cheverue, Héard et Bouverye, conseillers.

« De cest endroit leurs Majestés marchèrent en la cité, reçus en icelle par MM. du Chapitre cathédral soubz la conduite de leur prélat qui après le serment receu et la bénédiction donnée présenta au roy le surpeliz et l'aumuze. Ce fait, elles entrèrent dans la grande église où estant dans le chœur, estoit la muzique de voix qui chantoit d'allégresse : Vive le roy. Les prières achevées Leurs Majestés sortirent et prirent chemin par la rue Saint-Nor vers la place du Pilory de laquelle et à l'entrée de la rue Saint-Michel-du-Tertre y avoit ung théâtre où estoient deulx grottes rustiques où estoient attachez les portraits de Leurs Majestés et au-dessous : *habitarunt quoque montes*. Le roy s'approchant pour passer ung jeune enfant sorti de l'une des grottes vestu de tocque d'argent, ses botinnes blanches chamarrées de passements bleus, sur son front pendoit une croix de diaments lequel tenant de la main droicte ung cordon de soye bleue dans lequel estoient trois nœuds d'argent et de soye et de la gauche une coupe d'or, prononça ces vers :

Dieu tutélaire de ces lieux
Du ciel j'apporte les trois nœuds
De votre heureuse destinée.
Fils de notre Alcide François
Grand roy, que par le fleuve Indois
Rendrez votre France bornée.
Par le premier il a promis
De dompter tous vos ennemis
L'aultre marque votre clémence
Et le dernier qu'en peu de temps
On verra naître vos enfants
Gage d'une belle alliance.

« Au même instant une jeune Oréade vestue de damas vert, chamarré d'argent, les manches pendantes doublées de gaze, ses cheveux noués sur la teste avec diamants, toute escolletée, sortit de l'autre grotte et s'adressant à la royne lui dict :

Puisque seule entre mes compagnes
J'ai l'heur de veoir en ces montagnes
Deux plus grandes déitez que moy
De la mienne je fais hommage
A la mère de ce grand roy
La plus grande royne de notre âge.

« Par allusion du lieu choisi pour demeure à Leurs Majesté, lesquels à l'entrée de leur logis virent le portal d'iceluy couvert de leurs armes avec cette inscription au-dessus :

« *Lodoico regi XIII potentissimo religione maximo indulgentia victori pietate.*

« Au lever de Leurs Majestés qui fust le samedi 9 du mois d'août MM. les maire et échevins, MM. du présidial, MM. de l'Université et en après le sieur juge prévost royal de la ville avec le corps de son siége, les alla saluer et présenté par M. le maréchal de Boisdauphin, dict au roy :

« Nous venons offrir à vostre très humble service nos vies, nos biens, nos familles et nos charges de juges ordinaires de ceste ville, ès-quelles il a plu à vostre clémence nous confirmer, lesquels nous vous offrons en toute humilité comme vos très humbles serviteurs et sujets[1]. »

[1] *Revue d'Anjou,* Journal de Louvet, pages 134 et 135, 1855.

« Le lundi 11 le roy et la royne s'embarquoient pour se rendre à Nantes par la Loire. »

A quelques jours de ce gracieux séjour en nos murs Louis XIII devint majeur et l'année d'après il épousait Anne d'Autriche, laissant encore sa mère gouverner son royaume. Mais il ne tarda pas à se lasser de cette tutelle et sous la pression de mauvais conseils il résolut d'y mettre fin.

Le 24 avril 1617 Concini, le ministre favori de la reine-mère, fut massacré en arrivant au Louvre. Marie de Médicis, elle-même, arrachée de ses appartements, fut séquestrée au château de Blois. Elle y resta prisonnière jusqu'au 21 février 1619, jour de sa périlleuse évasion par une échelle de corde. Le duc d'Épernon l'attendait pour la recueillir et la mettre en sûreté à Angoulême, dans la capitale de son gouvernement. Elle y devint aussitôt un danger pour le pouvoir du roi. Aussi Louis XIII accueillit-il volontiers les propositions d'accommodement qui lui furent faites au nom de sa mère. La paix se conclut le 30 avril et l'Anjou en fut le gage.

Le traité, large dans ses clauses, accordait à la veuve d'Henri IV des pouvoirs souverains, avec Angers pour capitale. L'acte de cession du duché d'Anjou fait par Louis XIII à la reine sa mère fut solennellement dénoncé à la barre de notre présidial le 13 juillet 1619. Ce jour-là même Hector de Mazure, originaire de Segré, exempt des gardes de la reine-mère, prenait au nom de sa souveraine possession du château.

Déjà Boisdauphin avait quitté nos murs et Fouquet de la Varannes, son lieutenant, attendait pour le suivre

la décharge des valeurs qu'il livrait au nom du roi et dont on dressait inventaire au château.

Le 27 du même mois le maire, les échevins et quatre conseillers partaient pour Angoulême porter à leur reine les hommages des Angevins.

L'entrée solennelle de Marie de Médicis dans la capitale de son duché fut fixée au 16 octobre. Toutes les magnificences allaient s'y déployer. Les rues ornées et parées dans le meilleur goût devaient être sablées sur tout le parcours.

Le maire Lanier, dès la veille, s'était rendu au château de Brissac pour y faire sa cour à sa souveraine. Toute la noblesse de la province était accourue à Angers se ranger sous les bannières des quatre plus grands seigneurs de l'Anjou : du Bellay, de la Porte, Boisdauphin et Montsoreau.

Le comte de Montsoreau qui avait quatre cents gentilshommes sous ses ordres, avait en particulier la consigne d'escorter partout la reine-mère.

Dès le matin du 16 il réunit sur la place des Halles son escadron qu'il mit en bataille avec ordre de marcher trois de front.

Son petit-fils, précédé de cinq trompettes, marchait en tête suivi du comte de Montsoreau, lui-même. Celui-ci était un vieillard de soixante-dix ans que Louvet nous dépeint « ayant les cheveux et barbe tout blancs comme neige, vêtu d'un pourpoint de toile d'argent à ramaige, des chausses toutes couvertes de clinquant, l'espée dorée, les bottines accommodées de boutons d'or, avec un beau panache blanc, lequel faisoit voltiger et aller son coursier à bonds et voltes comme un

jeune homme de vingt-cinq ans. De vingt pas en vingt pas il faisoit halte et faisoit faire à son cheval bonds et voltes.

« Tous les habitants de la ville d'Angers composant les compagnies de paroisse sortirent tous en armes chacun soubz leurs capitaines et enseignes qui estoient en bonne couche et habillés de riches habits, de pourpoints bleus et chausses noires et allèrent au-davant de la royne sur le chemin des Ponts-de-Cé, où ils entrèrent en une grande pièce de terre, proche la fontaine Frotte-Penil, où ils dressèrent leur champ de bataille en un beau bataillon quarré de belle infanterie.

« Depuis lequel champ de bataille jusques au portal Saint-Aubin de chacun costé y avoit un rang de soldartz habitants qui avoient chacun le mousquet.

« En approchant Sadilte Majesté des champs de bataille venant de la ville des Ponts-de-Cé, Sadilte Majesté entra dans ledict champ de bataille estant en une littière et fust tout autour accompaignée dudict sieur comte de Montsoreau et de toute sa noblesse.

« Elle fut salluée et ouït la harangue de MM. les Capitaines de la ville qui fut suivie d'une mousquetade qu'il faisait bon ouïr.

« Au faubourg Bressigné elle fust salluée de M. François Lasnier, sieur de Saincte-James, lieutenant général et maire de laditte ville d'Angers, accompaigné de MM. les Eschevins et Officiers de la Maison de ville à laquelle furent présentées les clefs de ladicte ville et un beau et riche poesle soubz lequel elle se mit estant en une littière.

« Comme Saditte Majesté arriva près le portal à la barrière qui est à l'entrée dudict faulzbourg de Bressigné, MM. Ayrault, président ; Louet, lieutenant particulier ; Le Chat, lieutenant criminel ; Baultru, sieur des Mastras, assesseur civil et criminel, ayant leurs robes rouges, accompaignez de MM. les Conseillers, lui fust faict une belle harangue par ledict sieur président estant tous à genoux.

« Et passant oultre Saditte Majesté estant à l'entrez dudict portal Saint-Aulbin elle trouva MM. du Clergé de toutes les églises canoniales, abbayes et couvents en général tous revestuz et chappés de riches chappes avec la croix et bannière lesquels conduisirent en bel ordre processionnellement Saditte Majesté, estant sous ledict poesle jusques à Saint-Maurice où elle fust reçue par M. de la Varannes, évesque d'Angers, lequel luy fist aussi une harangue et après elle a entré en ladite église où fust chanté le *Te Deum*, et estant dict elle fust conduite en son logis, rue Saint-Michel, passant au Pillory sous un riche portal bien eslabouré.

« Elle y fut escortée par le comte de Montsoreau et toute sa noblesse.

« Arrivée à la porte de son logis, en ladite rue Saint-Michel, ledict sieur comte de Montsoreau mist pied à terre et la mena jusques en sa chambre et demeura ledict sieur comte de Montsoreau seul avec toute sa noblesse.

« Les autres seigneurs licencièrent tous leurs mays mais ledict seigneur comte n'en renvoya aulcun jusques au vendredy.

« Le lendemain jeudi sont allés la saluer MM. de

l'Église d'Angers assistés de leur bedaulx, revestus de leurs tuniques de velours et portant leurs masses d'argent et aussi MM. de la Justice et MM. les Juges consuls et bourgeois de ladilte ville revestus de leur robe courte.

« A l'après-disnée dudict jour la royne est allée se promener au pré d'Almaigne et jeu de mail estant accompaiguée de Mgr le cardinal de Guyse, M. de Toulouse, fils de M. d'Espergnon, Mgr l'évêque de Luczon et aultres seigneurs[1]. »

On n'a pas oublié que mon chapitre a pour titre *La Cour d'Angers*. C'est en souveraine, en effet, que Marie de Médicis nous est arrivée; c'est en souveraine encore qu'elle y veut vivre, nous dit Louvet: « Le samedi 9 novembre 1619 la royne, mère du roi, est allée se promener en son carrosse aux perrières à laquelle on a montré les ouvriers qui tiroient la pierre de la plus profonde desdittes perrières qu'elle a vue sur le pont qui est sur laditte perrière où se verse l'eau des seillots qui se tirre de laditte perrière; après elle vit les ouvriers qui faisoient et tailloient l'ardoise auxquels elle a fait un présent honneste[2]. »

Le 28 février 1520 elle se rend au château du Verger et le lendemain elle est à Boisdauphin, invitée par le maréchal pour être la marraine de son petit-fils, l'un des enfants de M. de Sablé.

Le 21 mars, en société de l'évêque de Luçon, elle chasse le cerf dans les bois d'Avrillé. L'animal est forcé et pris dans l'étang de Saint-Nicolas.

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, pages 309 et suivantes.

[2] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 315.

Le jeudi absolu 16 avril, accompagnée de sa suite de dames et de demoiselles, elle se rend à Saint-Aubin pour y laver les pieds à treize pauvres. Elle les fait dîner, les sert à table et leur donne à chacun treize livres et deux aunes de toile de Hollande.

Le lendemain Vendredi-Saint elle délivra les prisonniers.

Le suprême honneur qu'on pût faire alors à un grand personnage était l'offre d'un mai. Il consistait à aller prendre au printemps en forêt ou aux champs l'arbuste le mieux fait et le plus vigoureux qu'on pût rencontrer pour le venir planter au seuil du logis du seigneur qu'on voulait fêter.

Boisdauphin avait eu son mai, notre reine aussi devait avoir le sien.

Je laisse Louvet nous en dépeindre le charmant tableau :

« Le dimanche 10e jour de mai 1620, M. Lanier, lieutenant général, maire et capitaine de la ville d'Angers, accompaigné de tous les capitaines, lieutenants et enseignes, ayant chacun capitaine quarante hommes et ung sergent de bande de sa compaignie, brillants et lestes, ayant le mousquet, qui se sont tous assemblés en la place des Halles de ceste ville pour se dresser et mettre en rang et bon ordre où ils se sont trouvés six cents braves soldartz ayant au mitan l'enseigne déployée, lesquels ont marché en bon ordre, les tambours de la ville battant, à la teste de laquelle compaignie estoient tous lesdicts capitaines ayant tous l'espée au costé et richement habillés lesquels estoient conduits et menés par ledict sieur Lanier, maire, lequel marchoit tout le

premier et seul au-davant desdicts capitaines et distant d'une picque, ayant l'espée au costé et ung hausse col fort riche et enrichy, jusques en la rue Lyonnaise au-davant d'un May pour donner à la royne lequel a esté mené et charroyé, et au-davant d'ycelui, toute la compaignie a marché en même ordre jusques au logis de Sa Majesté et marchoient au-davant de laditte compaignie quî portoient sçavoir : les premiers une riche couronne et les aultres d'après les armes du roy et de la royne, autour desquelles armes y avoit des chappeaulx de triomphe de lierre et ont en ce bel ordre tous passé au-davant de l'hostel de la royne laquelle estoit aux fenestres dudict hostel pour les veoir et après avoir passé sans qu'il ait esté tiré aulcuns coups de mousquet : ce qui avoit esté deffendu à peine de la vie, ledict may a esté planté tout enrichi de cinquante et quatre doubles couronnes tout autour et au hault et pointe dudict may laditte couronne a esté mise au hault d'une verge de fer et après le dîner qui a esté faict aux dépens de la ville auxdicts capitaines et au regard des soldartz il leur a esté baillé, par le receveur de la ville, à chacun huit solz qui leur ont esté distribués par les sergents de bande avec de la poudre, après lequel disner la royne a envoyé un de ses gentilshommes vers lesdicts sieur maire et capitaines lesquelz tous ensemble sont allez trouver Saditte Majesté qu'ils ont salluée[1]. »

Après tant de manifestations qu'aurait pu désirer encore Marie de Médicis ? Les Angevins lui avaient, avec profusion, prodigué leurs hommages. Et cependant l'in-

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, pages 10 et 11.

fortunée princesse ne s'en pouvait contenter. L'Anjou était étroit pour qui avait régné sur la France. Mais là n'était pas sa plus grande amertume. Dans la capitale du royaume, au palais du Louvre, près du roi son fils, à sa place de reine et de mère, elle, la fille des Médicis, la veuve du grand roi, voyait toujours son ennemi, ce ministre arrogant, ce Luynes, si obscur d'origine, qui avec son autorité lui avait ravi le cœur de son fils. La reine eût-elle pu oublier, la mère ne pouvait pardonner.

La captive de Blois, d'ailleurs, aurait-elle pu méconnaître ses libérateurs, et résister à leurs sollicitations? Ce fut l'écueil de la mère du roi : sensible aux larmes des victimes du favori, elle se fit l'écho de leurs doléances et l'interprète de leurs réclamations.

Les seigneurs révoltés fuyaient les verroux de la Bastille et accouraient s'abriter derrière nos remparts. C'était Nemours et la duchesse son épouse ; c'était Vendôme, le bâtard d'Henri IV ; c'était Soissons du sang royal, l'oncle de Condé. Ils formulent leurs plaintes dans un manifeste que la reine-mère couvre de son nom. Louis XIII y répond par les armes. Il prend le commandement de son armée et marche contre sa mère Marie de Médicis. Elle aussi rassemble ses forces et s'avance aux confins de son duché pour en défendre la frontière. Battue à La Flèche dans un premier engagement elle se replie sur Angers, mais l'armée royale la poursuit opiniâtrement et l'atteint aux Ponts-de-Cé pour la battre de nouveau.

C'en est fait, Angers est cerné et va subir un siége qu'on se résout à soutenir. Hommes et munitions s'y

entassent avec précipitation. « C'est dans ce but que, vendredi le dernier jour de juillet, » nous dit Louvet, « il a esté publié par les quarfours ordinaires de ceste ville d'Angers une ordonnance dont la teneur ensuit :

« De par le roy et la royne-mère de Sa Majesté, il est enjoint à tous les habitants de ceste ville qui ont usurpé les quatorze pieds le long des murailles d'icelle, de retirer dedans huitaine tous les bastiments qu'ils y ont faicts et relever les murailles ès endroits où elles sont ouvertes, en sorte qu'on puisse aller autour desdittes murailles et en l'espace desdicts quatorze pieds, y porter les vidanges et bourriers de la ville. Aultrement et à faulte de ce faire dans ledict temps, seront lesdicts bastiments démollis aux dépens, périls et fortune de ceulx qui les auront faict faire[1]. »

Ces tristes préparatifs jetaient l'épouvante dans nos murs. Il faut lire Louvet pour saisir les angoisses et les palpitations des Angevins.

La reine-mère comprit l'impérieuse nécessité de mettre bas les armes et d'implorer la clémence du vainqueur. C'est Richelieu qu'elle envoie pour implorer son pardon. Louis XIII veut bien faire la paix. Le traité se conclut au château de Brissac et Louis XIII y embrasse sa mère. Marie de Médicis conservera le duché d'Anjou, mais elle cessera d'y séjourner et d'y régner en souveraine. Le roi seul y gouvernera et s'y fera respecter. C'est la fin de notre indépendance et des franchises de la province.

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 32.

La guerre de la minorité de Louis XIII est à bon droit nommée la guerre des princes. Eux seuls, en effet, la voulaient et la provoquaient et eux seuls aussi y trouvaient de l'intérêt.

Autant au XVIe siècle les masses populaires s'étaient passionnées pour les guerres religieuses, autant au XVIIe elles avaient soif de repos, de progrès matériels et d'aspirations pieuses. C'est la première moitié de ce siècle qui nous a produit les génies de tout genre qu'on admirera au règne de Louis XIV; c'est elle aussi qui voyait s'épanouir les vertus des Berulle, des François de Sales et des Vincent de Paul. Ce double courant qui était assurément celui de la France tout entière, n'était nulle part plus florissant que sur notre paroisse Saint-Michel. C'est que cette paroisse avait alors à sa tête des hommes aussi savants qu'énergiques, aussi dévoués que vertueux. C'étaient dans l'ordre temporel, les Louet, les Ayrault, les Lanier ; dans l'ordre spirituel, le curé Croux.

Les fonctions judiciaires étaient alors héréditaires. Les Louet étaient lieutenant civil, les Ayrault lieutenant criminel, François Lanier était lieutenant général.

René Louet, aux premières années du XVIIe siècle, construisait son somptueux hôtel de la place des Halles, si brillant aux temps qui vont suivre et qu'on admire encore malgré sa mutilation et les enclaves de construction récente.

Pierre Ayrault, lui aussi, faisait bâtir, en ce même temps, son confortable logis de la rue du Cornet, avec terrasse sur le mur de ville du côté de la rivière.

L'hôtel Ayrault, que les maisons de la rue Boisnet

bâties depuis cinquante ans avaient fait oublier, vient de nous être restitué en tout son charme, grâce au bon goût d'un nouvel acquéreur, M. Édouard Rondeau, négociant en fer. Toutes les enclaves qui l'englobaient sur sa façade principale ont disparu et une intelligente restauration en a mis en relief les beautés tant intérieures qu'extérieures.

Les Lanier venaient de Saint-Maurille. François Lanier venait d'acquérir l'hôtel Landevy, de la rue Saint-Jacques, et devenait ainsi paroissien de Saint-Michel.

Déjà nous avons rencontré les Louet au cours de notre histoire. Nous savons qu'introduits en Anjou par le roi René et tout dévoués à ses intérêts, ils avaient combattu pour la cause catholique au temps des grandes guerres. René Louet, qui mourut en 1616, aux derniers jours de l'année, fut enterré dans l'église Saint-Michel du Tertre. Il laissa la charge de lieutenant civil à son fils Charles. C'est ce même Charles Louet qui, en 1620, eut l'honneur de recevoir et d'héberger en son hôtel le duc et la duchesse de Nemours, échappés aux poursuites de Luynes.

Pierre Ayrault, le fameux lieutenant criminel, mort en 1601, avait eu quinze enfants, dont dix lui survivaient. René, son aîné, s'était fait jésuite et devint l'émule et le compagnon de saint Louis de Gonzague. Pierre, le cadet de la famille, qu'on appelle Pierre II, pour le désigner de son père, héritait de la charge de lieutenant criminel à défaut de son frère aîné. Mais comme il n'avait que vingt-quatre ans à la mort de son père, il lui fallut une dispense d'âge pour lui succéder.

Échevin depuis le 31 décembre 1599, il devint maire au 1er mai 1616. On était alors en pleine guerre civile à l'occasion des mariages espagnols. La ville d'Angers avait, pour cette raison, à garder ses remparts.

Pour ce service patriotique et municipal, nos compagnies de paroisse étaient appelées de garde à tour de rôle ; Louvet nous informe que la compagnie de Saint-Michel, commandée par Gohin de Montreuil, entra en service la première. Le maire avait sous ses ordres la milice tout entière ; mais Ayrault voulut avoir en outre sa compagnie spéciale qu'il équipa et arma à ses frais.

Les bourgeois aux remparts, la noblesse aux armées, restaient aux foyers de leurs maisons les chanoines et curés. Se souvenant alors qu'au temps de la Ligue ils avaient, eux aussi, payé leur dette du sang, on songea à les appeler encore au service des armes et à former une compagnie de curés.

Pour cet objet, le 12 janvier 1616, les moines, chanoines et curés d'Angers furent convoqués pour se constituer en corps spécial et aussi pour nommer leurs chefs.

Guillaume Fouquet de la Varennes, sieur d'Esnay, abbé de Saint-Nicolas, fut élu capitaine.

Christophe Lavocat, chanoine de l'église d'Angers, fut lieutenant.

François-Guillaume Lanyer, chanoine de l'hôpital, fut enseigne et sergent de bande.

Le dimanche 17 janvier était le jour assigné à la compagnie du clergé pour prendre la garde et pour défiler devant le maire.

Je laisse Louvet nous en retracer le programme :

« Le dimanche 17 janvier 1616, le sieur Guillaume Fouquet, sieur d'Esnay, mestre des requestes de son hostel, abbé de l'abbaye de Saint-Nicolas et de l'Esvières-lès-Angers et sous-intendant de la justice au siége présidial au dict lieu, eslu chef et capitaine du clergé au dict Angers avec vénérable et discret mestre Christofle de Lavocat, sieur des Fougerais, chanoine en l'église d'Angers, son lieutenant, et François-Guillaume Lanyer, chanoine régulier du prieuré de l'hospital Saint-Jehan de ceste ville, son enseigne et sergent de bande de la compagnie du dict clergé, est allé trouver M. Ayrault, maire et capitaine de la dicte ville d'Angers, prendre et recevoir le mot d'ordre pour bailler aux dixainiers du dict clergé et tirer les corps de garde pour y aller faire la garde de nuit, savoir : aux corps de garde des boulevards Saint-Serge, Saint-Michel, Saint-Aubin, Toussaint, la tour Guillou, le portal Saint-Nicolas, le portal Lyonnois et la Haute-Chaîne ; où ils sont allés en garde et y ont esté placés en garde en les neuf heures du soir jusqu'au landemain au matin lundi 18me du dict mois et an, et ceux qui étoient en garde du costé du portal Saint-Michel, Saint-Aubin, Toussaint et le boulevard Saint-Serge, se sont trouvés à sept heures du matin en la cour de la Maison de ville ou estoient les dicts sieur d'Esnay, capitaine, Lanyer, avec l'enseigne, auquel sieur d'Esnay, comme chef du clergé. M. Ayrault, maire de la dicte ville, a baillé les clefs du portal Saint-Michel, lequel ils ont ouvert en bel ordre l'enseigne déployée et sont allés à la dicte ouverture et sorti hors du dict portal jusques aux bar-

rières tout en bel ordre, ayant arquebusades, mousquets, hallebardes et picques et ont planté leurs enseignes au haut du dict portal qui estoient de taffetas gris tamé et une croix blanche. Lequel sieur d'Esnay, comme chef et capitaine du dict clergé, a fait un banquet dans l'hostel et maison de la dicte ville d'Angers où tous les capitaines, lieutenants, enseignes, de MM. les maire et échevins, MM. les président, lieutenant général, assesseurs, conseillers, procureurs et avocats du roy et MM. du clergé les plus honorables et en dignité de la ville d'Angers se sont trouvés au dict banquet[1]. »

La défense de la ville et le métier des armes n'absorbaient point en entier l'activité de notre maire, d'autant que ces soins ne répondaient qu'à un besoin politique assez indifférent, avons-nous dit, à la population angevine. Des intérêts plus directs la passionnaient alors : les pauvres et la jeunesse. Les pauvres étaient un fléau plus grand peut-être que de nos jours. Au milieu d'une population pauvre elle-même, ils étaient privés de toutes les ressources créées depuis moins d'un siècle par la charité chrétienne.

Abandonnés sur la voie publique à toutes les privations, on eut l'idée de les grouper dans un grand local et l'aumônerie de Fils-de-Prêtre sembla répondre à ce but. Recueillis ainsi en cet asile, on les appela, pour cette cause, les Renfermés, nom qu'ils conservèrent jusqu'au jour où ils furent versés dans nos nouveaux hospices. Mais leur fournir un abri ne suffisait pas, il

Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, pp. 161 et 162.

fallait les faire vivre et leur créer des ressources. Huit chrétiens généreux, quatre du clergé et quatre laïcs auxquels on donna le nom de pères des pauvres, allèrent tendre la main pour leurs enfants adoptifs. Ces premiers administrateurs de nos hospices qui, en cette qualité, prêtèrent serment le 6 juillet 1505 en audience publique du présidial, étaient :

MM. Amaury Lavocat, official et archidiacre;
Louis de Grézille, chanoine ;
François Potherie, prieur de Saint-Aubin ;
François Lanier, lieutenant général ;
Nicolas Martineau, juge de la prévôté ;
Étienne du Ménil, avocat ;
Thomas Nepveu, échevin[1].

Après les pauvres le complément de la charité était bien le soin de la jeunesse. Nos jeunes gens n'avaient alors pour les recueillir que de vils tripots où ils dissipaient leur argent et usaient leur santé. Un jeu revenu en usage de nos jours, le croquet, qu'on appelait alors le jeu de mail, était en pleine faveur ; mais il lui fallait un local gracieux et ombragé à peu de distance de nos murs où joueurs et spectateurs pussent s'y promener et s'y récréer. Le pré d'Allemagne prolongé de celui de la Rame, se prêtait admirablement à cette destination. Le pré d'Allemagne appartenait à la Nation de l'Anjou et la Rame au Temple.

Si l'on consulte notre plan, on verra que le champ Glastin adossé au Pélican, s'allongeait en pointe vers la place de Lorraine actuelle et nous présentait à cette

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, pp. 145 et 146.

pointe l'orifice du chemin de Paris. Notre jardin du Mail était un terrain pierreux planté de vigne, au-dessous duquel s'allongeaient les prairies d'Allemagne et de la Rame. Sur l'autre versant, vers la Croix-de-l'Ormeau, se trouvaient le logis et la terre du Busson, propriété de Julien de Beaurepaire, lieutenant de la compagnie de Saint-Michel, qui mourut en 1617 et fut enterré aux Minimes.

Par contrat du 28 avril 1617, la ville acquit de la Nation d'Anjou trois quartiers et demi de pré moyennant 35 livres de rente annuelle et une messe au jour sainte Catherine à l'intention de l'Université et de la Nation d'Anjou.

L'exécution du projet fut confiée au marchand de drap Gohier, moyennant la perception à son profit de deux sous par jour et par joueur.

« Au mois de décembre 1616, » nous dit Louvet, « M. Ayrault, lieutenant général criminel et maire d'Angers, a, avec l'avis de MM. du corps de ville, fait commencer un jeu de poil-mail dans le pré d'Allemagne. pré de ceste ville qui s'estend sur aultres terres dont la dicte ville fait rente aux propriétaires à qui elles estoient et fait closturer le dict mail de fossés et d'ebaupins et les allées plantées d'ormeaulx à quatre rangs, le tout aux despens d'un nommé Gohier, marchand, demeurant en la paroisse Sainte-Croix de ceste ville, lequel a fait faire une petite chambre à cheminée pour y mettre les cuines, billes et mantaux de ceux qui jouront et en doit jouir de la ferme de quinze années pour se rembourser de ce qu'il déboursera pour rendre le dict jeu parfait et prest à jouer qui est une belle place

qui sera publique a tous les habitants pour leur y promener et récréer [1]. »

L'inauguration solennelle s'en fit le 30 avril 1617. « Le dimanche 30 avril, nous dit encore Louvet, M. le maréchal Boisdauphin est allé au jeu de poil-mail où estant le dict mareschal on lui a présenté deux mails dorés avec deux boulles pour y jouer la première partie et y faire l'ouverture du dict jeu, lequel après avoir reçu par les mains d'un nommé Gohier, marchand entrepreneur, les dits mails et boules, a commandé à deux de ses favoris jouer la première partie et que celui qui gaigneroit il lui donneroit les dicts deux mails et boules, laquelle partie a esté jouée en présence des dicts sieur maire et plusieurs de la justice. » (Journal de Louvet.)

Le grand Mail que nous venons de décrire avait sa séduction; mais son accès en était difficile tant de la porte Saint-Michel que la porte Saint-Aubin. Compléter l'œuvre de Ayrault devenait une nécessité. C'est ce que comprit son successeur, M. Martineau, qui dans ses deux années d'exercice fit aplanir, niveler et planter de quatre rangs d'ormeaux le terrain qui bordait l'extérieur du fossé entre les deux portes Saint-Michel et Saint-Aubin. Cette promenade prit son nom. On l'appela le Mail Martineau. Elle fut détruite avec le rempart en 1808 et remplacée par le boulevard actuel.

A la justice, à la mairie, Ayrault, comme nous en pourrons juger dans un chapitre spécial, joignait encore dans sa sollicitude les intérêts de son église Saint-Mi-

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 181.

chel. Cette vie dépensée tout entière pour ses concitoyens, méritait d'être récompensée et l'occasion s'en présentait. La présidence allait vaquer au présidial par la retraite de Pierre Le Chat, qui se retirait après trente-quatre années d'exercice. Le Chat était le vieux président du temps de la Ligue si maltraité par d'Aumont pour avoir fait acte de patriotisme et d'indépendance. Personne n'était plus digne qu'Ayrault de lui succéder, et la voix publique acclama le choix du pouvoir. La charge de lieutenant criminel ne pouvait encore être exercée par le fils de Ayrault, elle fut donnée à son gendre Le Chat, le fils du président en retraite.

Nicolas Martineau eut pour successeur à la mairie d'Angers le lieutenant général François Lanier. François Lanier était le fils de Guy Lanier, maire d'Angers à la journée des Mouchoirs. Dans ses fonctions judiciaires il avait remplacé François Boylesve, mort si misérablement de la peste en 1604. La succession de Boylesve devenait d'autant plus lourde qu'un sénéchal de six ans ne la pouvait alléger. Mais sous le règne de Henri IV elle était soutenue par la force du gouvernement. Il n'en pouvait être de même quand survint la minorité de Louis XIII. En 1614 l'orage grondait autour du trône. Entraînés par un prince du sang, les plus puissants seigneurs du royaume menaçaient l'indépendance du jeune roi qui, dans sa détresse, fit appel à la Nation par la convocation des États-Généraux. Les trois ordres de la province réunis au chef-lieu sous la présidence du sénéchal, avaient à nommer leur député et à formuler leurs doléances auxquelles, d'ailleurs, au moyen d'un tronc placé à la porte de l'hôtel-de-ville, pouvait

concourir chaque citoyen par ses réclamations personnelles. François Lanier dut suppléer son chef qui n'avait encore que 16 ans.

Je laisse Louvet nous en présenter le détail :

« Le mercredi vingtième du mois d'août 1614, l'assemblée des trois Estats s'est faite au pallais royal d'Angers, durant laquelle il a esté faict garde aulx portes de la ville dont ensuit ce qui s'est passé ce dict jour.

« Suivant les lettres du roy et ordonnances de M. le Sénéchal d'Anjou et M. le Lieutenant général, en exécutions des dittes lettres, les dittes assemblées sont convoquées, sçavoir : le clergé, la noblesse et le Tiers-État de la province d'Anjou, en présence desquels les lettres de Sa Majesté ont esté lues, après laquelle M. Mesnage, avocat du roy, a faict une harangue à la louange de l'Église, noblesse et Tiers-État et iceulx avertis comme ils le debvoient selon Dieu et la conscience, procedder à la nomination de gens de bien pour porter les cahiers aux États-Généraux assignés à tenir au mois de septembre prochain en la ville de Sens. M. le Lieutenant général a faict une ordonnance que MM. du clergé s'assembleroient tant pour faire les dicts cahiers que pour les porter comme aussi la noblesse et le Tiers-État pour faire le semblable, le tout sans aulcuns troubles ni querelles et estoient pour MM. du clergé, M. le révérend esvêque d'Angers à costé de M. le sénéchal d'Anjou, avec tous les abbés, prieurs et aultres gens d'église sur les sièges du siège présidial d'Angers où se mettoient MM. les conseillers du costé des Halles et de l'aultre costé vers la rue Saint-Michel estoient M. de Lèze, proche M. le Sénéchal, M. du Bellay et aultres

seigneurs et gentilshommes et MM. du Tiers-État estoient dans le barreau où se mettent MM. les avocats assemblés séparément le lendemain.

« M. du Bellay a été élu député de la noblesse.

« MM. Lanier et du Menil, députés du Tiers-État. »

Au 1er mai 1619, François Lanier arrivait à la mairie précédé d'un grand nom. Quinze années de vie publique au premier rang dans la magistrature de la province étaient rehaussés encore par la célébrité qu'il s'était acquise à l'assemblée des États. Tout faisait présager le calme et des jours heureux. L'arrivée de Marie de Médicis, conseillée par l'évêque de Luçon[1], fut pour Lanier la plus rude des épreuves. A la faiblesse de la femme, la reine-mère joignait le défaut d'être italienne et vaniteuse, défiante et chagrine. C'était plus qu'il n'en fallait pour user un caractère moins énergique que celui de Lanier.

L'arrivée des intendants de la reine, le 2 juillet, porteurs des actes d'investiture de la souveraineté d'Anjou, surprit tout le monde. Le maire en particulier sentait le besoin d'éclairer sa conscience sur l'attitude qu'il avait à prendre vis-à-vis de sa souveraine. Profitant d'un séjour du roi dans la ville de Tours, il s'y rendit pour le consulter. C'est fortifié de ses instructions que le 27, accompagné de ses échevins, il allait à Angoulême porter à la reine-mère les hommages des Angevins.

[1] « L'évêque de Luczon, homme de grand esprit, jugement et entendement et lequel est fort conseil de la royne, mère du roy, laquelle se confie de tout en luy pour ses affaires les plus importantes comme étant homme de bien et capable. » (Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 15.)

Flatter cette reine, lui prodiguer honneurs et fêtes fut la grande préoccupation de Lanier. Il fit l'impossible au 16 octobre, jour de son entrée en nos murs. Pour en conserver la mémoire, Ménard, conseiller en la prévôté, dut en faire l'historique. Notre souveraine bientôt se trouva à l'étroit dans l'hôtel de Lancreau que d'ailleurs elle destinait à l'Oratoire. Notre maire lui donna en échange le logis Barrault qu'il décora de son mai. C'est aux jours sinistres que surviennent les perplexités. S'il faut aller assiéger Craon et combattre un ennemi de la reine, il s'y rendra volontiers. Mais fermer notre ville au roi, Lanier hésite et Marie de Médicis l'a deviné. C'est alors que celle-ci désarme les habitants d'Angers et en expatrie son maire. Lanier dut se résigner et partir pour Nantes, abandonnant ses Angevins aux plus tristes des jours. Moins d'une semaine s'écoula et la paix se fit. Marie de Médicis embrassa son fils au château de Brissac et le rappel de Lanier fut son premier besoin.

L. Rondeau.

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE

De notre temps les maisons durent si peu qu'on pourrait leur appliquer le refrain de la ballade de Bürger : *Les morts vont vite*. Les exigences de la ligne droite ont rasé dernièrement, entre autres victimes, un petit logis en colombage faisant humblement vis-à-vis à l'hôtel de Villemorge, sur la place du *Lion-d'Or*. Le prolongement de l'ex-rue Milton a emporté la place avec son nom. La patricienne demeure vient de se ranger à l'alignement par une façade à la mode. C'est ainsi que les vestiges du passé disparaissent avec tant de précipitation qu'il n'en resterait pas même le souvenir, s'il n'était recueilli par l'un de ces réactionnaires, hélas ! bien rares aujourd'hui, qui s'obstinent à porter l'épithète de *laudator temporis acti*.

Il y a quelque cinquante ans, lorsque l'on passait devant le petit logis, on entendait sortir de l'unique étage, bas comme un entresol, les roulades d'une flûte d'antique facture, soutenus par les arpèges aigus d'un piano qui ne pouvait aspirer qu'au titre d'épinette.

Pendant que vous écoutiez les futurs artistes dont le talent grandissait en dépit de l'infériorité de leurs instruments, on voyait parfois apparaître sur le seuil de

la modeste boutique les deux plus jeunes membres de la famille : l'un, muni d'un grand carton sous le bras, se rendait au cours de dessin de M. Mercier, et l'autre jetant sur l'épaule une pile de livres, serrés par une courroie, se dirigeait vers la classe de M. Gellerat, cour des Cordeliers, pour y remplir son emploi de moniteur.

Ces efforts de bon cœur et de bon esprit ne devaient point tarder à recevoir leur récompense; cependant nul n'eût osé prédire à cette vaillante jeunesse que l'aîné des trois frères serait élu premier violon au Théâtre Italien [1]; le second, membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome; le troisième, chirurgien-major à l'armée d'Afrique, et que leur sœur serait considérée au Conservatoire comme l'une des meilleures élèves de Kalkbrenner et de Mme Pleyel.

Vingt ans plus tard, une autre famille, aussi composée de trois frères et d'une sœur, allait montrer à quelle élévation peuvent parvenir, sous une sage

[1] Cette notice allait être mise sous presse lorsqu'on apprit la mort de M. Frédéric Lenepveu, décédé à Paris, dans son hôtel du quai d'Orsay. Notre bien regretté compatriote était âgé de soixante-neuf ans. Un brillant mariage l'avait élevé à une opulente position dont il se montra très digne. Le goût qui présidait à ses soirées non moins que le talent des artistes choisis donnait à ses concerts un renom toujours justifié. Loin d'être ébloui par la fortune, il aimait à parler simplement de sa modeste origine, et n'était jamais plus heureux qu'en faisant jouir de son bonheur sa famille et ses amis. L'aîné de ses fils a dû au concours son élection au Conseil d'État, le second est secrétaire d'ambassade, son gendre préside une chambre à la cour d'appel de Paris. Nul n'a été surpris que M. Frédéric Lenepveu ait obtenu par une fin chrétienne le prix de sa bienfaisante carrière.

influence, l'amour du devoir et la distinction des sentiments. La condition des deux groupes était également modeste, et, par un autre trait de ressemblance, leurs habitations faisaient partie du même îlot, enchevêtré de cours et de réduits, entre la rue du Figuier et la rue Saint-Laud, où les proscrits, à l'époque de la Terreur, trouvèrent si souvent un refuge salutaire.

C'était au centre de l'impasse Fourmy que vivait la seconde famille dans la crainte de Dieu et la persévérance au travail. Nous pouvons en dire librement tout le bien que nous en pensons, puisque d'honorables motifs l'ayant conduite à Paris, il n'est plus en son pouvoir de nous fermer la bouche. Le père, habile maître menuisier, s'imposait de pénibles sacrifices pour donner à ses enfants une instruction chrétienne aussi complète que possible. Durant la semaine, il mettait chaque instant à profit et se reposait de ses labeurs le dimanche, au milieu des siens, en assistant régulièrement aux offices de la paroisse.

Absorbé par les devoirs de sa profession, M. Jouin ne pouvait surveiller les détails de l'éducation de sa nombreuse famille; mais il était, à cet égard, sans inquiétude ; un autre lui-même s'acquittait de ce soin avec toute la perfection désirable. Ce que l'école n'avait pas enseigné à Mme Jouin, la religion comprise par une intelligence supérieure, le lui avait appris. Dès leur âge le plus tendre, elle avait convaincu ses enfants qu'il ne suffisait pas de remplir sa tâche ordinaire, mais qu'il fallait, sans présomption comme sans défiance, aspirer à un état meilleur, au double point de vue spirituel et temporel. Ces leçons, comme une pure

semence, tombaient sur une terre féconde. Les quatre enfants répondirent si bien à l'attente maternelle, qu'au sortir des classes primaires, leurs maîtres furent unanimes à conseiller aux parents d'ouvrir à ces jeunes esprits un champ où leurs riches facultés pourraient se déployer à l'aise.

Le conseil était excellent et l'on y acquiesça de grand cœur; mais l'embarras consistait à le mettre en pratique. Les frais des écoles de Frères ou de Sœurs sont minimes, mais l'entretien dans un collège, fût-ce aux conditions généreuses d'une maison ecclésiastique, est lourd pour un honnête artisan qui veut faire jouir l'un des siens des avantages de l'instruction secondaire. Si c'est beaucoup pour un, qu'est-ce donc pour quatre? Dire à quelles privations le courageux ménage se résigna pour obéir à ce qu'il crut être la volonté de Dieu, est impossible : noble secret qui dut rester inviolable au fond du cœur de parents éminemment chrétiens. Ils n'ont jamais songé, sans doute, à en être récompensés ici-bas, si ce n'est par les succès de ceux qui leur inspiraient un tel dévouement. Les trois fils, dans leurs classes respectives, de Combrée ou de Mongazon, remportaient, chaque année, une moisson de couronnes si abondante, que l'on ne savait lequel d'entre eux y avait la plus grande part, pendant que leur sœur était citée, aux Ursulines, par ses maîtresses et ses compagnes, comme un modèle d'intelligence et de sagesse. Mais tant de grâce et de charme n'était point accordé pour la terre. Il semble que le Ciel, en comblant de faveurs certaines créatures prédestinées, ne les laisse passer ici-bas que pour nous donner une idée de

la perfection des anges. C'est au milieu d'eux que l'enfant, objet de tant d'espérances, devait retourner, après avoir à peine accompli sa douzième année.

Les études classiques des trois fils s'avançant, le moment approchait de recueillir le fruit des sacrifices en voyant chacun de ceux qui en avaient si bien profité entrer avec confiance dans la carrière de prédilection. Ce fut cette heure décisive où la famille avait besoin de réunir tous ses efforts que, dans ses impénétrables desseins, Dieu choisit pour lui enlever son chef ; mais celui qui avait dit à ses disciples : « Je ne vous laisserai point orphelins, » sut bientôt trouver un digne successeur au chef de famille dans le trésor qui s'appelle le cœur d'une mère chrétienne. Loin d'être abattue par la perte de son mari, Mme Jouin puisa dans son chagrin et sa piété un redoublement de courage et de sagacité. La Providence qui lui avait départi, en large mesure, la tendresse de son sexe, lui inspira une virile énergie. Avec l'épreuve son influence grandit sur ses enfants, parvenus à l'âge où se dessinent les vocations.

Le fils aîné, M. Amédée, après avoir travaillé quelque temps dans une étude, à Châteaugontier, se préparait pour la marine, profession plus conforme que la science du droit à l'ardeur de son caractère. L'exemple de sa mère le décide à tourner vers un but plus élevé encore l'emploi de ses riches facultés. Épris d'une sainte passion pour l'Ordre de Saint-Dominique, dont l'illustre restaurateur venait de mourir, il en devint bientôt un des membres éminents. Joignant le zèle de l'action à la puissance de la parole, il part, en 1870, dans les premiers rangs de l'armée du Nord, et s'y

distingue avec un tel éclat, que le général Faidherbe le décore de l'une de ces croix d'honneur que l'on ne prodiguait pas alors, surtout aux aumôniers. Puis, quand les armes furent déposées, le R. P. Jouin remonta en chaire pour y déployer une éloquence, rendue plus pathétique par les émouvants spectacles qui avaient frappé ses yeux. Aujourd'hui provincial de la région du Nord, il est considéré à Paris comme l'un de nos premiers orateurs sacrés. Après avoir prêché le Carême dernier à Sainte-Clotilde, il était naguère chargé du mois de Marie dans l'importante paroisse de Saint-Roch.

M. Ernest Jouin marcha vaillamment sur les traces de son aîné. Après de nombreux succès au collège Mongazon, il entra au séminaire d'où il sortit avec tant d'honneur qu'il fut nommé, au lendemain de son ordination, vicaire à la Cathédrale. Dès son début dans une chaire redoutable, on remarqua la sûreté de sa doctrine, l'abondance et l'éclat de sa diction. Appelé à Paris, si nos souvenirs sont fidèles, par la protection de notre compatriote, le pieux et savant curé de Saint-Étienne-du-Mont, il fut quelque temps l'un des auxiliaires de M. l'abbé Perdrau. Puis la distinction de ses mérites l'éleva au rang des chapelains de Sainte-Geneviève; mais son zèle apostolique ne se contenta pas de cette position brillante et trop paisible; l'autorité supérieure combla tous ses vœux en lui confiant la culture de l'un des champs les plus arides de la banlieue de Paris. Son accent loyal, sa charité à toute épreuve, lui ont déjà concilié de nombreuses sympathies, et donné l'espoir d'une heureuse transformation dans l'esprit de l'in-

différente et populeuse paroisse de Joinville-le-Pont.

Restait près de sa mère le second des fils, Henry. Animé de la même ardeur de prosélytisme que ses frères, il ne pouvait les suivre dans la carrière apostolique : une maladie d'enfance l'avait privé de l'usage de ses jambes, et il ne marchait qu'à l'aide de béquilles. Comment faire pour concilier les nécessités de l'existence avec la soif de l'instruction et la passion des œuvres charitables? Entré comme expéditionnaire à la Commission des Ardoisières, il se résigna pendant trois ans à copier des comptes et des factures, sans espoir d'avancement. Soutenu par la satisfaction de ne plus coûter de sacrifices à la tendresse maternelle, il ne se révolta point, comme Chatterton, contre une tâche si contraire à ses goûts littéraires et artistiques. Levé dès l'aube, il étudiait jusqu'à l'heure du bureau, confiant à son heureuse mémoire tout un plan de lectures sur des sujets variés. Le soir, il se reposait de son monotone labeur du jour en se livrant de tout cœur aux divers services de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul : visites des pauvres, consultations pour le mariage des indigents, assistance à la Bibliothèque populaire, tout lui était bon, pourvu qu'il trouvât l'occasion de secourir et d'édifier son prochain. Le dimanche, répétiteur et auteur, au besoin, de petits drames intéressants, à Notre-Dame-des-Champs, il secondait l'abbé d'Arbois dans l'exécution de programmes où les jeux succédaient aux pieux exercices, en observant une mesure ingénieuse et toujours attrayante.

Où le jeune Henry puisait-il ce goût pour les œuvres charitables ? à la même source que sa passion pour le

travail, dans les exemples que lui donnait journellement sa mère. Non contente d'exercer son influence au foyer domestique, Mme Jouin, après l'accomplissement de tous ses devoirs de famille, trouvait le temps d'utiliser au dehors son intelligence et ses talents d'organisation, en les appliquant à des œuvres éminemment populaires parce qu'elles doivent leur inspiration à l'esprit de l'Évangile.

La digne femme avait accepté les fonctions de trésorière de la Société de secours mutuels créée et placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours, par le vénérable M. Denéchau, curé de Saint-Maurice. Cette association d'ouvrières qui ne comptait pas moins de 400 membres il y a vingt ans, et qui n'a rien perdu de sa prospérité, était alors administrée, outre M. Denéchau et Mme Jouin, par Mme Auguste de Gohin, présidente, Mme Vergne, vice-présidente, et Mme L. C..., secrétaire. L'harmonie la plus parfaite régnait dans la direction de cette œuvre qui, sous une apparence modeste, rendait et rend encore de signalés services. Mme Jouin en était l'âme et ne bornait point son rôle à tenir des comptes avec une exactitude scrupuleuse; oubliant ses embarras et ses chagrins, elle était le conseil, la consolation et souvent la bienfaitrice des jeunes filles et des mères qui, en lui portant leurs cotisations, lui confiaient leurs peines ou la consultaient sur les difficultés de la vie.

Mme Jouin ne se contenta pas d'être l'agent principal, la mère, pour ainsi dire, des agrégées de la Société mutuelle; émue de compassion pour les misères cachées, pour les pauvres honteux, elle se mit à leur

recherche, en leur portant des secours et en veillant près de leur lit de douleur. Pendant plusieurs années, nous a-t-on raconté, elle passait une nuit sur deux hors de sa maison. Elle assista, entre autres, de cette manière, plus de trois cents fois, Mlle P... qu'elle avait connue dans une position heureuse, et qui, réduite à la pauvreté, souffrait non moins de son infortune que de ses maladies. Mme Jouin, à elle seule, avait deviné les deux œuvres admirables qui sous les titres de Petites Servantes des Pauvres malades et des Dames veilleuses, sont venues s'ajouter au glorieux catalogue de la charité angevine, grâce à l'organisation de dom Leduc pour la première, et à la direction de Mme A... pour la seconde.

Dix ans se sont écoulés depuis le jour où le R. P. Leduc alla faire part à Mme de Villoutreys du projet qu'il méditait de réaliser et dont l'initiative appartient, je crois, à M. Hortode, curé de Notre-Dame de Cholet. « Vous avez été devancé, mon Père, lui répondit la sainte femme; à quelques pas d'ici demeure une personne qui, depuis longtemps, met votre désir en pratique. » Le charitable Bénédictin courut à l'adresse indiquée, et l'on pense avec quelle joie les deux apôtres du dévouement échangèrent leurs idées sur une pieuse entreprise dont ils avaient eu l'inspiration en même temps et sans se connaître.

On sait combien leur commune pensée a été féconde, mais on ignore au prix de quels sacrifices l'œuvre est entretenue et quelle est l'immensité de ses services. Ce n'est point assez de visiter et de soigner, sans rétribu-

tion, les indigents, les affligés, les abandonnés, les *Petites Servantes* leur portent remèdes et aliments. A peine installées chez leurs pauvres clients, elles font régner l'ordre dans le chétif réduit, et mettent les malades, ainsi que les enfants, dans un état de propreté qui est le premier pas de la guérison pour les uns et de la bonne éducation pour les autres.

De quelle source, si ce n'est de la religion chrétienne, peuvent découler de tels bienfaits? Mais ce n'est pas tout. Le P. Leduc et ses humbles auxiliaires ne se contentent point de la maison de la rue Saint-Eutrope pour les indigents de la ville. Ils ont transporté une succursale de la Maison-Mère sur les Plaines, auprès de la rude et nécessiteuse population de Trelazé. Là, on accueille à bras ouverts, autant qu'on le peut, plus qu'on le peut, des malades et des orphelins, ces deux classes bien-aimées de la Providence. Deux médecins viennent chaque semaine y donner des consultations gratuites. On y distribue des remèdes, et l'on y panse les plaies de tous ceux qui se présentent, sans distinction d'origine. Enfin, on renouvelle dans cet asile béni tous ces prodiges de charité qui ont concilié à nos Sœurs-missionnaires françaises, l'admiration et la reconnaissance des peuples, si lointains et si barbares qu'ils fussent, où depuis quarante ans elles distribuent le pain et la parole de l'Évangile dans les cinq parties du monde.

Mme Jouin n'a pas l'ambition d'aller jusque dans l'extrême Orient déployer les saintes ardeurs de son apostolat, et sans doubler le cap des Tempêtes, elle a trouvé sous sa main, près de Paris, au bord de la

Marne, une population plus réfractaire, peut-être, à la conversion que les Indiens de l'Amérique du Nord ou les sauvages de la Polynésie.

Nous avons laissé entrevoir que la paroisse de Joinville-le-Pont laisse trop de loisirs à M. l'abbé Jouin pour que le zélé pasteur ne cherche pas le moyen de les utiliser au profit de son cher troupeau.

Fort paisible pendant cinq jours de la semaine, la commune de Joinville se livre, le dimanche et le lundi, à une animation prodigieuse. Située près du confluent de la Seine et de la Marne, elle présente aux canotiers un magnifique théâtre d'évolutions nautiques. Le nombre des indigènes qui ne s'élève pas au-dessus de trois mille est doublé, triplé lors de ces concours de navigation. Les cafés et guinguettes, industrie spéciale du lieu, sont alors hantés par une multitude de consommateurs prodigues. Au milieu des éclats d'une joie plus bruyante que réelle, on pense bien que l'accomplissement des devoirs religieux est le moindre des soucis de ces fiers marins d'eau douce.

La pauvre église reste silencieuse et vide à peu près, tandis que les Tivolis du voisinage regorgent d'habitués et retentissent de chants bachiques.

Comment faire pour détacher sans pression de ce torrent de désordres quelque petit ruisseau en le dirigeant vers la piscine régénératrice? L'esprit ingénieux des vrais chrétiens n'est jamais à bout de ressources, et leurs moyens sont toujours efficaces, parce qu'ils sont toujours simples et sensés.

Il y a trois mois à peine, on arrive à Angers, et l'on va frapper à la porte de la petite communauté de la

rue Saint-Eutrope, pour demander au P. Leduc trois de ses *petites servantes.* Le vénéré religieux se récrie en affirmant qu'il ne peut céder aucun membre de son humble congrégation, trop faible pour satisfaire à l'immensité des besoins. Pendant le pourparler, une lettre de Bretagne annonce le départ pour Angers de trois postulantes. A cette nouvelle inattendue, la résistance n'est plus possible ; le Ciel a prononcé. Pour les frais du premier établissement, et pour la suite, peut-être, la mère et les trois fils réunissent leurs modiques ressources, en se saignant aux quatre veines, aux cinq s'il le faut, et Mme Jouin, triomphante, entraîne ses trois nouvelles amies qui ne connaissent que le clocher de leur village et les basses rues de notre Cité, vers ce Paris, sentine des vices les plus dégradants et sanctuaire des plus édifiantes vertus.

Mais que peuvent faire ces pauvres filles dans ce monde d'incrédules et de libertins ? Elles imiteront les religieuses d'autres communautés françaises qui osent s'avancer jusqu'aux montagnes des Kurdes, ces terribles brigands de l'Asie, ou dans les forêts du roi de Dahomey, le plus cruel des tyrans de l'Afrique. En allant visiter les pauvres malades, nos *petites servantes* charmeront les enfants par leurs caresses, panseront les plaies des blessés et des lépreux, feront de petits présents aux premiers, distribueront des remèdes aux autres, et réussiront à gagner le cœur de tous. Quelles défiances pourront résister à la conviction que tous ces soins, tous ces sacrifices n'ont d'autre but que le salut des âmes ? Alors, les sentiments généreux se réveilleront dans cette population avide de lucre et de tristes

plaisirs ; l'étincelle de foi qui subsiste, quoi qu'on fasse, au fond de ces cœurs français, se ranimera, et peu à peu le sanctuaire des pures croyances se remplira d'anciens partisans de l'erreur, moins hostiles à la vérité qu'ils ne le croient eux-mêmes.

Les bonnes idées écloses dans l'esprit de Mme Jouin et de ses enfants ne tardent point à devenir des faits. Partir de Paris, enlever les Sœurs d'Angers, les installer dans leur nouveau domicile, tout cela est accompli dans une semaine. Le 21 novembre dernier, fête de la Présentation de la sainte Vierge, fut le jour choisi pour la bénédiction de la chapelle et pour l'entrée en exercice.

« ... Quelle consolation pour les Servantes des pauvres, dit le P. Leduc, leur pieux supérieur, d'être offertes à Dieu, dans cette fête de la Présentation de Marie, et de commencer leur mission sous les auspices de la Vierge qui se plaît à être appelée le Salut des infirmes, *Salus infirmorum*. Elles espèrent, en effet, continuer au milieu de la population ouvrière de Joinville ce qu'elles ont commencé de faire, depuis une douzaine d'années, dans le diocèse d'Angers, où se trouvent leur Maison-Mère et leur Noviciat.

« Le but spécial de leur œuvre est de soigner uniquement les malades pauvres. Les plus indigents sont les préférés, et jamais elles n'acceptent aucune rétribution pour leurs services. Pauvres elles-mêmes et vivant d'aumônes, elles partagent avec leurs malades les secours qu'elles ont reçus de la main des riches.

« Non seulement leurs soins sont gratuits, mais ils sont encore rendus à domicile. Les Sœurs s'empressent

de répondre à l'appel du malheureux qui souffre, de monter jusqu'à sa petite mansarde ou de descendre dans son misérable réduit. Jour et nuit, elles veillent au chevet du malade et lui prodiguent des soins aussi affectueux que désintéressés.

« Grâce à cette assistance à domicile, l'ouvrier malade n'est plus obligé de quitter ses enfants et sa femme, et peut continuer son travail qui est souvent l'unique ressource de la famille. Si la mère tombe épuisée de fatigue, elle souffre avec plus de patience en voyant ses jeunes enfants soignés et instruits par une Sœur, et le mari, après une journée de rude labeur, est heureux de retrouver l'ordre, la paix et l'union dans un pauvre mais honnête foyer... »

M. le curé de Joinville répondit à dom Leduc, en lui exprimant sa reconnaissance pour la fondation des Petites-Servantes-des-Pauvres dans sa paroisse. Ensuite il célébra le sacrifice de la messe, et Notre-Seigneur prit possession du nouveau sanctuaire dédié à sainte Geneviève.

Dans la soirée eut lieu une dernière réunion à la chapelle. L'aîné des trois frères, le R. P. Jouin, développa éloquemment le texte : « Ne craignez pas, petite troupe, parce que votre Père s'est complu à vous donner son royaume. »

La cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement ; et, dès le soir, les Petites-Servantes allaient veiller les plus nécessiteux des malades de la commune.

Revenons à notre ami Henry : de même que sa mère, la régénération des classes ouvrières le préoccu-

pait vivement; il pensait que le meilleur moyen d'y parvenir était, en tenant compte de la marche du temps, le rétablissement des corporations et des confréries. Enthousiasmé par le merveilleux succès de l'abbé Kelping, il résolut d'imiter l'ex-apprenti cordonnier de Cologne qui, par un travail surhumain, s'était rendu digne du sacerdoce, dans la pensée de se dévouer spécialement au service de ses anciens compagnons de labeur manuel. La veille de sa mort prématurée en 1860, l'abbé Kelping ne comptait pas moins de 80,000 membres de son association d'ouvriers chrétiens, principalement sur les bords du Rhin. Au moyen d'une carte d'admission, les agrégés faisant leur tour d'Allemagne, comme chez nous les compagnons font leur tour de France, recevaient un accueil fraternel dans chaque ville, où ils trouvaient en outre une hôtellerie confortable, de l'assistance en cas de maladie et autant que possible, du travail procuré par les bienfaiteurs ou les confrères de l'association.

Pénétré de l'excellence de cette œuvre et de l'utilité de son importation en France, Henry Jouin en fit le principal sujet d'une série d'études qu'il publia dans un recueil, imprimé à ses frais, et qu'il intitula, je crois, *Revue des Associations ouvrières*. Un des numéros parvint à Mgr de Ségur. L'ardente charité du prélat, ouverte à toutes les idées généreuses, plaçait au premier rang des œuvres à fonder ou à soutenir, celles qui contribuent à réconcilier l'ouvrier avec l'Église. N'a-t-elle pas été sa bienfaitrice dans tous les temps? Puisse-t-il reconnaître bientôt qu'il n'en est séparé,

pour son malheur et celui de la société française, que par le plus lamentable des malentendus!

Sous un tel patronage, l'avenir du recueil était garanti. Appelé à Paris pour en conserver la direction, Henry Jouin, sans négliger de poursuivre le but de ses premiers efforts, le retour des classes populaires à la doctrine de l'Évangile, put se livrer à un autre genre d'études pour lequel il s'était toujours senti une vocation particulière. C'était la critique, au point de vue de l'idéal, des diverses branches des beaux-arts, principalement de la sculpture.

Pour son coup d'essai, à l'exemple des maîtres, il entreprit une œuvre d'une extrême difficulté : la biographie de David et l'analyse des productions de son génie. De même que notre célèbre compatriote débuta par le grand Condé, son historiographe commença par deux volumes de format monumental. Une telle hardiesse devait être récompensée: *Audaces fortuna juvat.* Nombre de juges compétents de la capitale se sont plu à reconnaître que cette monographie est à la hauteur du sujet; nul d'entre eux ne voulut croire que l'auteur était devenu maître en jugement d'esthétique, comme le professeur devient savant, en enseignant ce qu'il vient d'apprendre.

La carrière, une fois déterminée, il fallait trouver un protecteur qui ouvrît la voie à sa passion du travail et à son tact des recherches. M. de Cumont était alors ministre de l'Instruction publique; il attacha son jeune compatriote à l'une des divisions du département des beaux-arts. Ce choix n'était rien moins qu'une faveur,

car, dès son entrée en fonctions, notre ami fut nommé secrétaire de la Commission créée pour dresser l'inventaire des richesses artistiques que la France possède dans les musées, églises, hôtels de ville, etc. Il suffit d'énoncer le titre de cette mission pour donner une idée de l'immense labeur qu'elle comporte. Jouin s'y trouve d'autant plus à l'aise que pour la conduire à bonne fin, il redoute peu de compétiteurs, en fait de connaissances techniques, de rédaction rapide et de persévérance inébranlable.

Il n'avait pas craint d'intituler son premier grand ouvrage : *Davïd d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*. Cette étude immense, loin d'épuiser ses forces, ne fit qu'animer sa verve et son courage. Ayant acquis dans ses travaux préliminaires des notions sur tous les aspects et secrets de la sculpture, il s'en assimila non seulement l'esprit, le sentiment, mais encore tous les procédés, tous les termes, comme s'il eût passé sa vie dans les ateliers, à modeler la terre glaise et à manier l'ébauchoir.

Avec l'inventaire des collections artistiques, notre infatigable explorateur n'a pas craint d'entreprendre la biographie de tous les sculpteurs auxquels la France a donné le jour. Je n'ose dire le chiffre des milliers d'*ymagiers et tailleurs de pierre* dont il a déjà révélé l'existence et rédigé les notices. De plus, après avoir fait paraître comme introduction un volume grand in-8°, sur la sculpture en Europe, il a publié pendant huit ans, de 1873 à 1880, sur la section du Salon qui l'intéresse particulièrement, une revue *ex-professo*, considérée comme le tableau le plus complet et le plus

impartial des vicissitudes de la statuaire à notre époque.

Nous ne devons pas omettre des publications de moins longue haleine, mais également dignes d'être notées, qui parurent en même temps que les précédentes : d'abord le catalogue de notre Musée, rédigé et classé avec un esprit d'ordre et un discernement qui en ont fait un modèle pour les établissements analogues ; aussi plusieurs, avons-nous entendu dire, se sont empressés de l'imiter.

On relève ensuite dans la liste des ouvrages d'Henry Jouin, sous le titre de *Portraits nationaux*, une notice historique et analytique des peintures, sculptures, tapisseries, miniatures, émaux, dessins, etc., exposés dans les galeries des portraits nationaux au palais du Trocadéro, en 1878.

Le livre ne suffit pas à notre fécond critique pour exprimer toutes les idées que lui suggèrent ses études et son imagination ; il a recours à la parole dont il se sert avec autant d'aisance que de la plume ; il fait des conférences sur le *Génie* de l'art plastique, et sortant de son domaine ordinaire, il ose tenter une excursion dans la peinture, en prenant pour thèse, un sujet de l'ordre le plus élevé : *Hippolyte Flandrin, — les Frises de Saint-Vincent-de-Paul.* Inutile d'ajouter que, dans cette innovation, le succès a suivi comme toujours le vaillant propagateur de l'art chrétien.

Pour se reposer de ses grands travaux dont un seul eût absorbé l'existence d'un Bénédictin, il alla visiter les musées, ou, pour mieux dire, les maisons de la Hollande, car dans cet heureux pays, chaque maison,

d'Amsterdam particulièrement, est un musée, ainsi qu'était Paris avant la Révolution.

Parvenu à rendre ses mouvements aussi alertes que son esprit, défiant à force de courage et d'adresse les marcheurs les plus ingambes, toujours accompagné de sa mère, il vient de remplir la mission patriotique d'annoter les titres et d'apprécier le mérite de toutes les œuvres de l'École française répandues en Italie dans les collections publiques ou privées. Cette exploration a donné lieu à plus d'une découverte précieuse, et fourni l'occasion à la sûreté de son coup d'œil de restituer à des compatriotes certaines œuvres de mérite dont nos voisins s'attribuaient la paternité.

Enfin, Messieurs, nous lisons dans les Mémoires de l'Institut que l'Académie des beaux-arts ayant proposé, pour l'année 1882 — concours Bordin — le sujet suivant : *Notice biographique et critique sur la vie et les ouvrages de Coyzevox*, elle a décerné le prix à M. Henry Jouin, auteur du travail inscrit sous le n° 7, et portant pour épigraphe : *Ars longa*, *vita brevis.*

Dans votre avant-dernière séance, Messieurs, vous vous êtes associés aux justes éloges que l'un de nos collègues a faits de cet ouvrage. Son analyse est trop complète pour qu'il soit permis d'y ajouter quelque chose; seulement, comme elle n'est point précédée de préambule, j'ai cru devoir remplir cette lacune en vous priant, ainsi que notre judicieux rapporteur, d'excuser mon indiscrétion.

J'achevais ces lignes, lorsqu'un beau volume grand format, m'arrive par la poste. Il a pour titre : *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*,

recueillies, annotées et précédées d'une étude sur les artistes écrivains, par Henry Jouin, lauréat de l'Institut (Académie française et Académie des beaux-arts), avec cette épigraphe, bien modeste pour un si bon juge, bien qu'il n'ait pas mis en pratique ses jugements : *De pictore, nisi artifex judicare non potest* (Pline le Jeune, lib. I., epist. I).

Mon siège était fait, mais comment ne pas dire un mot d'un ouvrage remarquable, offert si gracieusement par l'auteur? Notre première pensée fut d'invoquer le souvenir de Racine et de Boileau dans leur histoire des campagnes de Louis XIV : « Sire, vos historiographes se lasseront plutôt d'écrire que Votre Majesté de vaincre... »

Je m'abstiens de donner suite à ce début, d'abord parce qu'on le trouverait trop ambitieux, ensuite parce qu'il est devenu un peu banal. Nous préférons emprunter une citation moins connue aux touchants mémoires de Louis Racine sur la vie et les ouvrages de son père :

« Dans la campagne de l'année 1677, les villes que le roi assiégea tombèrent quand il parut; et lorsque de retour de ses rapides conquêtes, il vit à Versailles ses deux historiens, il leur demanda pourquoi ils n'avaient pas eu la curiosité de voir un siège : « ... Le voyage, « leur dit-il, n'était pas long. — Il est vrai, reprit mon « père, mais nos tailleurs furent trop lents. Nous leur « avions commandé des habits de campagne; lors- « qu'ils nous les apportèrent, les villes que Votre « Majesté assiégeait étaient prises. » Cette réponse fut bien reçue du roi, qui leur dit de prendre leurs me-

sures de bonne heure, parce que, dorénavant, ils le suivraient dans toutes ses campagnes, pour être témoins des choses qu'ils devaient écrire... »

Ce ne serait pas une question de pourpoint et de haut-de-chausses qui nous empêcherait de rendre compte des ouvrages inédits d'Henry Jouin ; mais nous sommes loin de posséder son ardeur juvénile. Cependant, tout en le suivant de bien loin, nous serons toujours heureux de signaler ses succès futurs. Les mérites de sa personne et ceux de ses frères nous ont rappelé la distinction de tous les membres d'une autre nombreuse famille angevine, de la famille Évain, dont nous avons eu le bonheur d'évoquer le souvenir plus d'une fois devant vous, et qui devait, comme celle dont nous venons de parler, la meilleure part de sa réussite à l'éducation d'une mère chrétienne.

L. Cosnier.

M. DE DURFORT DE CIVRAC

MAIRE DE PONDICHÉRY (1790-1792).

Le 22 février 1790, la flûte la *Bienvenue* mouillait en rade de Pondichéry ; elle apportait des nouvelles d'Europe et l'on apprit dans la colonie tout ce qui s'était accompli en France depuis plusieurs mois. La *Révolution de Paris*, — c'est ainsi qu'on la nommait — était connue. Elle devait avoir son contre-coup dans nos établissements de l'Extrême-Orient, mais quelle était à ce moment notre situation dans cette partie de l'Asie ?

En 1789, nos possessions dans l'Inde étaient les mêmes que maintenant, et comprenaient les villes de Pondichéry, de Chandernagor, de Karikal, d'Yanaon et de Mahé. Nous avions en outre quelques loges, les principales étaient celles de Surate, de Calicut et de Mazulipatam. La guerre, que nous avions soutenue de 1778 à 1783 pour assurer l'indépendance de l'Amérique, avait d'abord été funeste à nos établissements de l'Asie. Chandernagor, Karikal et Mahé, qui étaient des villes ouvertes, s'étaient rendues sans opposer de résistance. Pondichéry n'avait capitulé qu'après un siége de

quatre mois. Notre allié, le sultan de Mysore, Hayder-Ali en était réduit à défendre son territoire. En 1781, les évènements changèrent de face. Le bailli de Suffren était arrivé dans l'Inde avec une flotte et un corps de troupes. Nous reprîmes une vigoureuse offensive et la fortune se déclara pour nous. Nos succès se multipliaient ; sur ces entrefaites, la paix était signée dans le courant de 1783. L'Angleterre nous restituait nos possessions et, en 1784, le drapeau français flottait de nouveau à Pondichéry et dans les villes qui en dépendaient.

A cette époque, la France paraissait vouloir reprendre son ancienne politique coloniale. Les projets sur la Cochinchine, dont Dupleix avait jadis poursuivi l'exécution, étaient à l'ordre du jour ; l'attention se portait de nouveau sur Madagascar et l'on songeait à fonder des Comptoirs sur cette grande terre qui commande la mer des Indes. Tout annonçait que le gouvernement de Louis XVI allait donner une vigoureuse impulsion aux expéditions d'outre-mer et à la colonisation.

La nouvelle de la paix avait été favorablement accueillie à Pondichéry. Cependant l'on regrettait de n'avoir pas tiré d'autres avantages de cette guerre qui avait été préjudiciable pour notre commerce dans cette partie de l'Asie. La situation dans l'Inde restait la même. Aussi, la population de notre colonie était inquiète et ne dissimulait pas ses craintes pour l'avenir. Les progrès des Anglais, les forces considérables qu'ils avaient au Bengale et dans le pays de Coromandel, annonçaient que cette riche contrée que Dupleix avait

rêvé de donner à la France allait bientôt devenir leur conquête. Le successeur de Hayder-Ali, Tippou-Sahib se préparait à la lutte et avait, en 1787, envoyé deux ambassadeurs à Louis XVI. A Pondichéry, l'on connaissait les intentions du sultan de Mysore, et il en résultait un sentiment de préoccupation qui faisait que l'on était en quelque sorte sur le qui-vive.

Pour le moment, la paix existait et l'on voulait en profiter. Pondichéry avait une population de 50,000 habitants. C'était une ville forte, et assez importante. Ainsi que toutes les cités de l'Inde, elle comprenait la ville blanche qui était habitée par les Européens, et la ville noire ou indigène. La première avait perdu de son ancienne splendeur, cependant elle ne laissait pas d'être assez considérable et son aspect était assez coquet. On commençait à y relever les édifices ruinés par la guerre de Sept ans et à lui donner de nouveaux embellissements. Les rues étaient tirées au cordeau et les maisons vastes et bien bâties. Chaque habitation était précédée par une cour plus ou moins vaste ; de grands portiques éclairaient le vestibule, d'où un air frais se répandait dans les appartements dont les croisées ne consistaient qu'en persiennes fort délicates. La toiture de ces maisons fort propres était un massif en briques, enduit d'un stuc composé de sable écrasé, de chaux et de coquillage. Ce stuc prenait, en fort peu de temps, la solidité de la pierre. Les rues n'étaient pas pavées et le sol était recouvert de sable qui, par suite de la réverbération, devenait si brûlant, que souvent les Européens n'osaient pas sortir de jour. Pendant la nuit, l'air était au contraire des plus tempérés.

La ville noire était grande et très peuplée. Toutes les rues étaient droites, fort longues et ombragées d'arbres qui bordaient les maisons. La rue des Tisserands était entièrement garnie d'arbres, et, c'était à l'ombre de leur feuillage, que les ouvriers indigènes travaillaient ces belles mousselines que des artistes peintres embellissaient de vives couleurs d'où leur venait leur réputation si méritée. Notons cependant que cette industrie avait beaucoup souffert pendant les dernières années et que la situation était loin d'être brillante dans notre établissement.

La population européenne formait l'aristocratie de la colonie. L'on comptait environ 7 à 800 blancs, qui, à part quelques fonctionnaires, étaient adonnés au commerce. Parmi les familles les plus influentes, nous nous bornerons à citer les noms de Moracin, de Bury de Saint-Fulgence, de l'Arche, de Kermarquer, de Durfort de Civrac, de Rubien-Gérard, de Vernicourt, de Méry, du Plessis, de Culant, de la Rosière, de Grincourt, de Châteaufur, de l'Étang, de Pilavoine, d'Embrun, de Mézières, le Normand, le Mercier, de Beauchêne, de Rouville, des Jardins, Saint-Mihiel, de Kerjéan, de Beaussier, de Saligny, du Rhosne, de Laurens, de Saint-Paul, de la Grenée. Notons que les préjugés de race et de couleur, qui devaient avoir de si funestes conséquences aux Antilles, étaient inconnus à Pondichéry.

Les Gentils formaient la plus grande partie de la population et possédaient deux grandes pagodes. L'on y trouvait un certain nombre de Musulmans, qui avaient deux mosquées ; l'on comptait seize mille chrétiens

indigènes, dont cinq à six cents descendaient des Portugais et des femmes du pays, et constituaient une race de métis connus sous le nom de Topas. La ville comprenait deux paroisses : Notre-Dame-des-Anges, dont les Capucins étaient les pasteurs, était la paroisse des blancs, et la cure des Malabarres, qui était desservie par les Pères des Missions étrangères, était à l'usage des indigènes. Au point de vue spirituel, Pondichéry relevait de l'évêché de San-Thomé. Malgré cette diversité de croyances, les habitants vivaient entre eux dans la plus grande harmonie. Pendant la semaine sainte, les Capucins offraient, comme au moyen âge, les mystères dans la cour de leur couvent, et tout était mis en usage à cet effet, machines et automates.

La curiosité y attirait un grand nombre de païens. Du reste, l'esprit d'irréligion qui s'était répandu dans les classes dirigeantes en France, était inconnu à Pondichéry.

La position de la colonie était excellente au point de vue des relations avec l'Europe. Le commerce pouvait y redevenir florissant et déjà l'on encourageait sérieusement la culture des aldées, ce qui indiquait une reprise des affaires. Malheureusement, cette prospérité renaissante fut en grande partie arrêtée par un acte des plus regrettables et que l'on eût pu croire dicté par des gens intéressés à provoquer le mécontentement des habitants de nos possessions dans l'Inde.

En 1769, le monopole de l'ancienne Compagnie avait été suspendu et un édit avait accordé à tous les Français la liberté de la navigation et du commerce, au delà du cap de Bonne-Espérance. En 1784, le gou-

vernement, cédant malheureusement à des conseils perfides ou maladroits, jugea le monopole nécessaire, et forma une nouvelle Compagnie qu'il substitua à l'ancienne, dont le privilége n'avait été que suspendu. Cette mesure porta un coup terrible à Pondichéry. L'importation des marchandises en Europe était prohibée et le commerce d'*Inde en Inde* seul était permis. Cette décision avait irrité profondément et à juste titre la population de notre colonie et provoqué un mécontentement général. Le commerce était anéanti.

Un autre évènement contribua à jeter le trouble dans les esprits et à leur faire désirer l'inconnu ou tout au moins du nouveau. Quelle allait être dans l'Inde notre ligne de conduite? Allions-nous nous borner à conserver nos possessions à titre de Comptoirs et tenir un rôle effacé, ou étions-nous disposés à disputer la suprématie aux Anglais et à tendre de nouveau la main à Tippou-Sahib, notre ancien allié qui se préparait à recommencer la lutte? Depuis peu il était grandement question de Madagascar. Pour bien des gens, le siège de notre puissance dans la mer des Indes était à l'Ile de France. Pondichéry était alors condamné et ne devait plus être pour nous qu'une possession de second ordre. La garnison européenne qui jusqu'alors comptait 2,500 hommes avait été réduite à cinq cents dans le courant de 1789 et une partie du matériel embarquée pour Port-Louis. Le bruit s'était répandu qu'on ne devait laisser, dans la capitale de nos établissements, qu'un détachement pour y faire la police et y maintenir le bon ordre.

Tous ces évènements avaient surexcité à bon droit

tous les esprits. Il en était résulté une irritation générale. La population était indignée et ne se gênait pas pour manifester hautement son opinion. La décision d'évacuer la ville était regardée comme un acte de trahison. Sur ces entrefaites, l'on apprit que Tippou-Sahib avait déclaré la guerre aux Anglais. Cette nouvelle ne fait qu'augmenter l'inquiétude. L'on s'attend à voir Pondichéry attaqué, et l'idée qu'on ne pourra opposer aucune résistance exaspère les habitants qui, à partir de ce moment, se considèrent comme menacés par un grand danger. Ce mouvement de l'opinion publique s'accentuait chaque jour et s'affirmait ouvertement. Aussi, un observateur impartial aurait-il pu remarquer des symptômes, peu caractérisés encore, mais qui pouvaient d'un moment à l'autre prendre de la gravité et amener une commotion.

Les États-Généraux avaient été convoqués à Versailles. Nos colonies de l'Inde n'avaient pas été invitées à y envoyer des députés et avaient paru, tout d'abord, montrer de l'indifférence pour ce qui se passait en France. L'on savait d'une manière vague que de graves évènements s'étaient accomplis dans la métropole. Mais encore une fois, l'opinion publique ne semblait pas s'en préoccuper. L'arrivée de la flûte *La Bienvenue* fut comme un coup de foudre et la colonie changea immédiatement d'aspect.

Le commandant de la *Bienvenue* apportait l'ordre d'embarquer les munitions et le peu de troupes qui se trouvaient dans la ville. Cette nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Lorsqu'on apprit que l'évacuation de Pondichéry était chose décidée, l'irrita-

tion fut à son comble. L'on proposait les projets les plus violents et la population paraissait disposée à se porter à des mesures énergiques. Le 25, une foule nombreuse se rassemblait devant l'hôtel du gouverneur et le sommait de livrer aux habitants l'arsenal et le magasin des poudres et de s'opposer au départ des troupes. Elle demandait impérieusement la suppression des droits d'octroi et la formation immédiate d'une milice.

Le gouverneur était alors le chevalier du Fresne, qui n'était pas à la hauteur des circonstances et de plus ignorait complètement les affaires coloniales. Du reste, la situation était difficile. Les troupes européennes manifestaient hautement leur intention de se joindre aux *citoyens*. Le 26 février, la population se réunissait de nouveau, et, à dix heures du matin, elle arrivait devant l'hôtel du gouverneur.

Parmi les colons de Pondichéry, Henry de Durfort de Civrac jouissait d'nne grande influence. Il appartenait à l'illustre famille de ce nom qui habite actuellement l'Anjou et dont un membre bien justement sympathique a figuré dans plusieurs de nos assemblées politiques et est actuellement député[1]. Henry de Durfort de Civrac était venu fort jeune dans la colonie. Il avait créé une plantation, une manufacture, et était parvenu à acquérir une certaine fortune. Son mariage avec

[1] Cette notice était imprimée lorsque nous est parvenue la douloureuse nouvelle de la mort de M. le comte de Durfort de Civrac, député et président du Conseil général de Maine-et-Loire, décédé à Paris, le 21 février 1884.

mademoiselle Kelmer, fille d'un officier irlandais qui habitait Madras, l'avait définitivement fixé dans l'Inde. Sa valeur personnelle, son énergie peu commune, son esprit judicieux et sa grande loyauté lui avaient conquis les sympathies de la population, et il possédait une réelle popularité. Aussi devait-il jouer un rôle marqué et s'imposer en quelque sorte.

De Durfort de Civrac avait appris avec tristesse et inquiétude que le gouvernement avait l'intention d'évacuer Pondichéry, et il comprenait le mécontentement de la population qui, pendant la dernière guerre, avait donné tant de preuves de son patriotisme. De plus, l'annonce des évènements qui venaient de se passer en France lui indiquait qu'il ne s'agissait pas seulement de quelques troubles ou de quelques séditions. C'était une révolution et il pensait qu'en prenant l'initiative des réformes, l'on pouvait peut-être arrêter la crise ou, tout au moins, la rendre moins redoutable.

Ainsi que nous l'avons dit, le 26 février au matin, la population s'était portée devant l'hôtel du gouverneur ; six délégués, au nombre desquels était de Durfort de Civrac, vinrent trouver le chevalier du Fresne et lui remirent une requête signée par quatre-vingt-trois notables habitants. Cette requête était une protestation formelle contre l'évacuation de la ville. Les colons priaient le gouverneur « de défendre qu'on évacuât aucune munition de la place et de ne laisser sortir aucun soldat. » Il n'y avait aucune allusion aux nouveaux évènements. L'on enjoignait au chevalier du Fresne d'attendre des ordres d'Europe. Les signataires ne doutaient nullement que la *bienfaisance du roi* ne

leur donnât raison. Parmi eux figuraient plusieurs religieux.

Le chevalier du Fresne, voyant qu'il se trouvait en présence de gens bien déterminés à *faire exécuter* leur requête, répondit que rien ne serait distrait du matériel de la place et promit de garder la garnison. Il fit appel au patriotisme des habitants et déclara qu'il le regardait comme la meilleure défense de la cité. Cette réponse fut accueillie avec enthousiasme. De Durfort de Civrac prit ensuite la parole pour engager la population à rester calme. Il fut acclamé ainsi que le gouverneur et la foule se sépara en criant : « Vive le Roi ! Vive la nation ! »

Le surlendemain, c'est-à-dire le 28, une affiche était posée sur la porte de la principale église. C'était un véritable appel à la révolte. Les auteurs en étaient inconnus. Cette fois, il n'était plus question de s'opposer à l'évacuation de Pondichéry. L'affiche réclamait la suppression du conseil supérieur, la création d'une municipalité et la formation d'une milice.

Cette affiche produisit une vive émotion. Des rassemblements se forment, une foule nombreuse se porte devant l'hôtel du gouverneur, elle demande des armes et la formation d'une milice afin de préserver la ville des dangers qui la menacent. La Révolution était commencée.

Le 1er mars, les Européens qui habitaient Pondichéry se réunissent sur le Champ-de-Mars et, se rendant ensuite chez l'un des principaux colons, M. Buri, ils se constituent immédiatement en assemblée et nomment pour président M. de Moracin, et pour secrétaire

M. Mercier. Cette assemblée se regarda comme loyalement instituée quoiqu'elle n'eût rien de constitutionnel et qu'elle se fût convoquée d'elle-même. Elle décida qu'elle se réunirait le lendemain et choisit, pour y siéger, l'hôtel du gouverneur. Ce dernier laissa s'établir ce nouveau pouvoir. C'était une sorte d'abdication.

Le lendemain, à neuf heures du matin, *l'Assemblée générale des citoyens*, comme elle s'intitulait, se réunissait à l'hôtel du gouvernement. Le président de Moracin fit, dans un discours patriotique, un appel à la concorde et invita les membres de l'Assemblée à prêter serment à *la nation, au Roi, aux lois*. Le chevalier du Fresne répondit avec courtoisie. De Durfort de Civrac lut ensuite un mémoire sur la situation de la colonie et sur le but que l'on se proposait. Ce mémoire est fort curieux ; c'était un programme politique : son auteur demandait une royauté entourée d'institutions constitutionnelles et les réformes nécessaires, dont Louis XVI avait pris lui-même la généreuse initiative. L'on y retrouvait les espérances et les illusions qu'avaient partagées un grand nombre de députés aux États-Généraux. L'Assemblée prêta ensuite le serment demandé ; on cria « Vive la nation ! Vive le Roi ! » Une salve de vingt et un coups de canon vint annoncer que la vie politique avait fait son apparition à Pondichéry.

L'Assemblée entra ensuite en séance. Son premier soin fut de nommer un *comité* représentatif pour correspondre directement avec l'Assemblée nationale. Ce comité se composait de 53 membres titulaires et de 14 suppléants. L'Assemblée voulut ensuite que Pondichéry fût représenté à la Constituante ; trois députés,

de Kerjean, de l'Arche, et Beylié furent élus. De Durfort de Civrac avait refusé : il pensait avec raison qu'il rendrait plus de services en restant dans la colonie. L'on procéda ensuite à une nouvelle division de la ville qui forma trois districts, et il fut décidé qu'un *Te Deum* serait solennellement chanté, dans l'église Notre-Dame-des-Anges, en l'honneur des événements qui venaient de s'accomplir.

Le lendemain, l'on chanta ce *Te Deum*. La ville était en fête et toute la population était sur pied. Les maisons étaient pavoisées et l'on tirait des salves de mousqueterie. Le contentement se montrait sur toutes les figures. Les indigènes, qui jusqu'alors avaient témoigné assez d'indifférence pour ces nouveautés, prirent part à la manifestation et envoyèrent même une députation au gouverneur.

Le 14 mars, le comité représentatif entrait en fonctions. Ses pouvoirs étaient assez peu définis. Il n'était guère que la délégation de l'*Assemblée générale des citoyens* qui continuait de se réunir. Ce singulier mécanisme était de nature à amener des troubles. Cependant il n'en fut rien. La grande question pour Pondichéry était la lutte que Tippou-Sahib soutenait contre les Anglais, et, en outre, le mouvement révolutionnaire paraissait pour le moment s'être ralenti.

Le comité représentatif s'occupa d'examiner les recettes et les dépenses de la colonie et de régler différentes affaires locales. La question de la municipalité fut ensuite examinée et l'on y consacra plusieurs séances. Un parti réclamait la création immédiate d'une municipalité, tandis qu'un autre parti, celui des *oppor-*

tunistes, pensait que le moment n'était pas venu et qu'il fallait attendre. Le comité décida que l'organisation de la municipalité aurait lieu dans un bref délai. Le 19 mai, il s'ajourna pour quelque temps.

Un parti démagogique s'était formé à Pondichéry et, pendant les trois mois qui s'écoulèrent depuis le 17 mai jusqu'au 20 août, date fixée par le comité pour la reprise de ses séances, il ne négligea rien pour recruter des adhérents. L'un de ses chefs les plus actifs était un homme perdu de dettes, le marquis de Culant. Pour lui, la Révolution paraissait avoir pour but unique de lui fournir l'occasion de se mettre à la tête de la colonie. Il était doué de cette éloquence qui consiste en phrases creuses et sonores et a le don d'entraîner les masses. C'était lui qui dirigeait le mouvement. Il gagnait chaque jour de nouveaux partisans et le succès lui paraissait certain.

Le comité représentatif se réunit le 20 août. Bien avant la séance, une foule nombreuse avait envahi la galerie destinée au public. A voir son attitude, l'on pouvait penser qu'elle n'était pas venue uniquement pour entendre la discussion des lois et des décrets. La séance est ouverte. Le marquis de Culant faisait partie du comité. Il paraissait radieux. Un coup d'œil, jeté sur les spectateurs lui avait indiqué que ses partisans étaient en grande majorité.

On donne lecture du procès-verbal. De Culant se lève et présente quelques observations assez mal fondées, puis il réclame impérieusement la création immédiate d'une municipalité. La foule applaudit. De Culant, qui se sent appuyé par ses partisans, accuse de

trahison la plupart des membres du comité et dépose sur le bureau un mémoire qui n'est qu'un odieux libelle.

Cette sortie violente avait l'assentiment des spectateurs qui applaudissaient à chaque instant et criaient : « Bravo ! Vive le marquis ! » On donne lecture du mémoire : dix-huit citoyens, dont quatorze faisaient partie du comité, étaient désignés pour la proscription. Le président veut parler : il est menacé et sa voix est couverte par les clameurs. Pilavoine, un ami du marquis de Culant, se lève et propose l'arrestation des partisans du gouverneur et de faire battre le tambour pour appeler la population indigène aux armes. Le tumulte est à son comble et l'Assemblée paraît terrifiée.

De Durfort de Civrac était au nombre des proscrits. Il interpelle de Culant et ses partisans. Le tumulte ne l'effraie pas, il parvient à le dominer et signale à la *haine des gens de cœur* le mémoire qui n'est qu'une série de calomnies. « Si la peine de mort existe pour les traîtres, » s'écrie-t-il, « quel est le châtiment réservé aux calomniateurs ? » Sa parole vibrante de colère, son langage énergique déconcertent de Culant et ses adhérents. Les mêmes spectateurs qui criaient tout à l'heure : « Vive le marquis de Culant ! » applaudissent de Civrac. Le libelle est repoussé.

Le lendemain 21 août, une assemblée générale des citoyens est convoquée. La scène violente de la veille avait indigné la population honnête qui, voyant qu'elle avait trouvé un chef dans de Durfort de Civrac, paraissait disposée à résister à la démagogie. Plusieurs fauteurs de troubles furent arrêtés. Le 24, une nouvelle assem-

blée avait lieu. La modération y dominait et de Durfort de Civrac était tout-puissant. De Culant, qui voyait que l'influence lui échappait, essaya de fomenter une émeute en promettant le pillage. Le complot fut découvert. De Culant prit la fuite ; plusieurs de ses partisans furent arrêtés et embarqués pour l'Europe.

Le comité représentatif reprit ses travaux. Une municipalité fut organisée et de Durfort de Civrac, qui personnifiait la résistance à la démagogie, fut nommé maire. Les autres membres de la municipalité appartenaient au parti modéré.

La mairie de Pondichéry était une lourde tâche. Le commerce était anéanti, la population inquiète des progrès des Anglais, et la misère commençait à se faire sentir. De plus, l'on ne pouvait guère compter sur la garnison pour maintenir l'ordre ; les officiers européens avaient formé un club et à différentes reprises les cipayes s'étaient soulevés. Les nouvelles que l'on avait reçues des autres établissements étaient des plus tristes : Chandernagor s'était érigé en commune, Yanaon était, en fait, indépendant, et Mahé en proie à la guerre civile. Des troubles avaient eu lieu à Karikal et le gouverneur du Fresne, sur l'avis de Durfort de Civrac, s'était décidé à occuper militairement cette ville. Cet acte énergique avait immédiatement donné confiance.

De Durfort de Civrac ne se dissimulait pas les difficultés et il savait qu'il était seul. Rien ne pouvait le décourager et il se multipliait à chaque instant. Le comité représentatif, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, voulait s'en décharger. Le 8 juillet 1791, les citoyens étaient convoqués pour nommer une

assemblée chargée d'administrer la colonie, de discuter les affaires locales et de correspondre avec la métropole. Pondichéry devait nommer quinze députés et trois suppléants, Chandernagor trois députés et un suppléant; Karikal, Yanaon et Mahé, chacun un député et un suppléant. Dès que les élections furent terminées à Pondichéry, le comité représentatif se déclara dissous et l'assemblée coloniale entra immédiatement en séance.

Pour le moment, le calme paraissait être revenu. De Durfort de Civrac ne négligeait rien pour rassurer la population et maintenir la tranquillité. Cependant la situation était loin d'être rassurante et l'inquiétude dominait. La guerre continuait entre les Anglais et Tippou-Sahib, et celui-ci avait subi plusieurs défaites. Le bruit d'une rupture entre Paris et Londres commençait à circuler et l'on s'attendait à un nouveau siège. Malgré des renforts venus d'Europe et de l'Ile de France, la garnison ne comprenait que mille Européens, mille cipayes et deux compagnies d'artillerie. De plus, les fortifications étaient en mauvais état.

Dans la séance du 31 août 1791, l'assemblée coloniale s'était prononcée pour l'organisation de la garde nationale. A voir l'importance que l'on attachait à ce mot, l'on eût dit que l'on avait trouvé un moyen infaillible d'assurer la sécurité et de se défendre contre l'Angleterre. De Durfort de Civrac partageait cet enthousiasme et, en qualité de maire de la ville, il ne cessait d'insister pour que l'on ne perdît pas de temps.

Les habitants se réunirent en assemblée générale à plusieurs reprises, notamment les 15 et 20 octobre 1791, et la garde nationale fut organisée.

Ce fut le signal du trouble et la guerre civile faillit éclater.

De tout temps, la population de la colonie avait formé des milices, et un appel aux armes n'avait rien d'extraordinaire. Dans la milice, les Européens et les Topas constituaient des compagnies distinctes qui s'entendaient parfaitement, les préjugés de caste et de couleur étant, comme nous l'avons dit, inconnus à Pondichéry.

La garde nationale devait avoir le pas sur l'armée régulière. Les troupes nouvellement arrivées d'Europe, obéissant à un mot d'ordre, déclarèrent qu'elles étaient prêtes à céder la droite à la garde nationale formée par les blancs, mais non aux compagnies composées des hommes de couleur. Une députation vint trouver le gouverneur et lui signifia la décision des soldats de la garnison.

C'était ainsi la Révolution qui donnait naissance, à Pondichéry, au préjugé de couleur. Les Topas, indignés de voir que les blancs qui venaient de débarquer, tout en ayant sans cesse à la bouche le mot « égalité », voulaient les traiter comme des êtres inférieurs, manifestèrent hautement leur mécontentement.

De Durfort de Civrac, en qualité de maire de la ville, prit leur parti avec énergie et fut soutenu par la municipalité ainsi que par la plupart des blancs de la garde nationale. Le gouverneur, encouragé par l'opinion, résista aux prétentions des soldats qui n'osèrent pas protester plus longtemps.

Une autre circonstance montra plus clairement encore combien les idées nouvelles avaient fait peu de chemin.

En 1790, l'Assemblée nationale avait aboli la vie monastique, un décret supprimait les couvents; aux colonies, le clergé était presque exclusivement composé de religieux, et à Pondichéry, de Capucins et de Pères des Missions étrangères. Les Capucins avaient plusieurs écoles où ils enseignaient gratuitement la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin et les éléments d'histoire et de géographie.

Le décret de 1790 chassant les religieux, il ne resta plus que deux capucins dont l'un vieux et infirme, et la maison des Missions étrangères ne fut plus habitée que par des prêtres malades ou trop âgés pour quitter la colonie. Les écoles furent fermées et les églises à peine desservies, au grand mécontentement de la population.

Les habitants résolurent de s'adresser à l'Assemblée nationale. Une *assemblée générale des citoyens* se réunit sous la présidence du maire, de Durfort de Civrac. Tous les membres présents signèrent une pétition, qui était une protestation contre le décret de 1790 et faisait connaître le triste état où l'on avait réduit le culte. L'on demandait avec insistance que la métropole voulût bien envoyer des prêtres, afin que l'on ne fut *pas privé des secours de la religion*. Cette pétition fut déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale : inutile de dire qu'elle n'eut aucun résultat. Cependant, l'on ne saurait trop faire remarquer le courage des signataires qui, loin de céder aux craintes, osèrent ainsi montrer leur indépendance et revendiquer la vraie liberté qui, hélas! était alors bien méconnue.

L'année 1791 s'acheva tant bien que mal. Il n'y eut aucun trouble à Pondichéry et cependant l'inquiétude ne faisait que croître. Le commerce était à peu près anéanti et le travail commençait à manquer. La population, qui fournissait des tisserands et des peintres sur toile, portait son industrie à l'étranger et émigrait à Madras. La fabrication des tissus n'existait plus, le numéraire devenait de plus en plus rare, les exportations à peu près nulles, et l'on abandonnait la culture des aldées. La crise s'accentuait et les souffrances augmentaient chaque jour. Aussi, la situation était-elle des plus inquiétantes.

Le calme dont jouissait la colonie n'était que passager. Au commencement de 1792, l'on pouvait remarquer une agitation plus grande. La guerre avec l'Angleterre était considérée comme une chose certaine, et l'on suivait avec anxiété les efforts désespérés de Tippou-Sahib. Sur ces entrefaites, un évènement imprévu faillit amener une émeute. Le drapeau tricolore, que la colonie avait adopté, avait été arboré sur la place d'armes. Il disparut dans la nuit du 5 au 6 février 1792. A cette nouvelle, la ville est en émoi. Des rassemblements se forment, et l'on dit qu'une conspiration a été ourdie par les *aristocrates* qui se proposent d'appeler les Anglais.

Les auteurs du complot sont bientôt signalés ; une femme, qui s'occupait de magie, avait évoqué différents esprits qui lui avaient indiqué, comme coupables, les officiers des troupes européennes, connus par leurs opinions aristocrates. Ce bruit se répand dans toute la ville ; des cris de mort sont proférés contre ceux-ci ;

on les connaissait, les esprits avaient parlé et il fallait frapper les traîtres.

En apprenant ce qui se passait, l'Assemblée coloniale s'était réunie, et avait édicté des peines terribles *contre ceux qui outrageaient les couleurs nationales*. Une enquête fut commencée et l'on engagea les officiers à ne pas se montrer en public. De Durfort de Civrac se rendit chez la prétendue sorcière et lui demanda son procédé pour évoquer les esprits. Cette mégère répondit qu'un caporal lui avait raconté qu'il avait été témoin de l'enlèvement du drapeau et qu'elle connaissait la maison où il avait été caché. L'on se rendit au lieu indiqué et l'on ne trouva rien. La municipalité interrogeait en même temps plusieurs autres dénonciateurs. Leurs dépositions se contredisaient. La population reconnut enfin que les officiers étaient innocents. Une tireuse de cartes avait failli amener la guerre civile dans une ville de cinquante mille âmes!

L'Assemblée coloniale était loin de rester inactive et montrait une activité fiévreuse. Les projets de lois et de décrets se succédaient sans discontinuer. Il est vrai que ces discussions n'avaient pas un résultat bien pratique et portaient sur la garde nationale, le jury, l'organisation de la municipalité et la formation du corps électoral. Cependant le calme était maintenu, et de Durfort de Civrac, par son énergie, imposait silence à la démagogie.

Le 14 juillet 1792 fut célébré à Pondichéry. La garnison était sous les armes et l'Assemblée coloniale allait solennellement entendre chanter un *Te Deum* à

l'église Notre-Dame-des-Anges. Les maisons étaient pavoisées et des tables avaient été dressées, sous des tentes, dans les rues. La population tout entière prit part à ces réjouissances et l'on voyait confondus européens et indigènes, officiers, soldats et cipayes. La concorde paraissait régner dans tous les rangs et de nombreux toasts furent portés à l'*Harmonie*, à la nation, à la Constitution, au roi, à l'union des peuples, etc.

La mairie de Pondichéry était un lourd fardeau et cependant de Durfort de Civrac était plus actif que jamais. Depuis quelques semaines, la fatigue avait altéré sa santé, et, le 18 août, il succombait à la peine. Il mourait pour ainsi dire sur la brèche. Son acte de décès constate en quelques mots son zèle et son dévouement. Il nous dit qu'il était âgé de quarante-cinq ans et en même temps est muet sur le lieu de sa naissance. Il ajoute que le maire de Pondichéry était maréchal de camp. Ce titre nous étonne. De Durfort de Civrac n'avait jamais porté ce titre de son vivant, et nous n'avons relevé aucun acte officiel le lui donnant. Aussi, nous inclinerions à croire que ce titre lui avait été conféré avec la signification de commandant de la garde nationale.

La mort de Durfort de Civrac fut une perte irréparable pour Pondichéry; il n'y avait aucun homme capable de le remplacer, et la démagogie eut dès lors le champ libre ; au mois de septembre une émeute éclata et le sang coula.

Pendant la courte période qui a constitué sa vie politique, de Durfort de Civrac révéla des qualités

supérieures qui indiquaient un homme d'État, et il est à regretter qu'il n'ait pas eu un théâtre plus vaste que celui de Pondichéry. En tout cas, il s'est fait suffisamment connaître pour avoir droit à nos sympathies et se montrer digne du nom illustre qu'il portait.

H. Castonnet-Desfosses.

LE PHYLLOXERA EN ANJOU

L'insecte américain destructeur de nos bonnes vignes de France vient d'être signalé en Anjou (juin 1883), sur la commune de Martigné-Briand.

Depuis plusieurs années, nous redoutions son apparition tout en espérant que sa marche envahissante se ralentirait aux approches des limites de la vigne. Vain espoir ! Actuellement, nous devons courber la tête devant ce nouveau fléau, pour la relever toutefois, de suite, dans la lutte.

Le phylloxera[1] est originaire d'Amérique où il empêcha toute culture de nos cépages français, trop tendres pour lui résister.

Tombé en Europe, par le transport de cépages américains, il fut signalé en 1863 dans un vignoble près de Roquemaure (Gard).

Son extension fut telle, qu'actuellement on compte plus de quarante départements envahis.

Signalé depuis deux ans dans la Vienne et l'an dernier à Loudun, il atteignait déjà quelques-unes des vignes de Martigné-Briand, sans se révéler.

[1] Insecte hemiptère homoptère, tribu des phylloxériens, *phylloxera vastatrix* de Planchon, 1868.

Depuis environ un an, des plants de pineau rouge attiraient l'attention de nos vignerons, par leur dépérissement. Mais, ce n'était qu'un résultat de l'action des rigoureux hivers 1879 et 1880. Néanmoins, sur ces entrefaites, M. Taugourdeau, médecin et adjoint de la commune de Martigné, fut amené, dans les premiers jours de juin dernier, à soupçonner la présence du phylloxera dans un clos dit de La Pépinière, touchant à l'Ouest les dernières maisons du bourg de Martigné.

M. J. Merlet, maire de la commune, en avisa de suite les autorités préfectorales. Une constatation officielle du comité de Saumur eut lieu le 12 juin 1883, et M. Peton, membre de ce comité, reconnut au milieu des vignes envahies, dans le lieu dit La Pépinière, le cépage américain désigné sous le nom de *Jacquet*.

Le 15 juin, M. le préfet Jabouille, prenait un arrêté interdisant toute sortie des plants de vigne quelconque, de la commune de Martigné-Briand.

Le 17 juin, M. Couanon, délégué régional du ministère de l'agriculture, vint reconnaître les taches : il fit organiser des équipes de recherche, pour inspecter toutes les vignes du voisinage, sous la direction de M. Millet, conducteur des ponts et chaussées.

De son côté, M. Th. de Soland, député, agissait près du ministère, pour obtenir un transport rapide du matériel nécessaire aux injections de sulfure de carbone.

Depuis, le traitement du sol a été opéré sur les différents points signalés de la commune de Martigné.

Ces points sont les suivants :

1° Le clos de la Pépinière, touchant au bourg;

2° Les vignes du voisinage, sur une surface d'environ deux hectares. Toutes les souches ne présentent pas les traces du phylloxera. Il se trouve même plusieurs rangs indemnes ;

3° Le quartier des Péhu, vers le champ Horeau, vignes situées à 250 mètres N.-N.-E. du bourg ;

4° Une tache dans une vigne située au nord du bois de Girondeau, à 1,200 mètres Est de Martigné et proche du village de Maligné, dont le vin a de la renommée.

Maintenant, d'autres points ont été signalés en dehors de la commune de Martigné :

1° A Machelles, le 24 juin, par MM. Lavau de Lassay et Bouchard, au lieu dit la Guimordière ;

2° A Gonnord, par M. de Cambourg.

Des sondages pratiqués sur la commune de Tigné, n'ont fait reconnaître aucune trace de phylloxera sur ce point.

Pour l'époque d'invasion, l'on ne peut émettre que des conjectures, je dirai, avec réserve, des soupçons. Ce moment pourrait bien remonter à trois ou quatre ans.

Un examen attentif eût-il pu décéler plus tôt la présence de l'insecte dévastateur ? A cette question, l'on peut répondre par l'affirmative, mais avec cette condition qu'il eût fallu, dans les endroits contaminés, des personnes très expérimentées sur les premiers indices d'atteinte du phylloxera.

Ces indices ont été, du reste, décrits, mais la meilleure description ne vaudra jamais l'observation.

Un caractère nous a surtout frappé, celui de la décoloration des feuilles. Les pieds, fortement pris, pré-

sentent au printemps des feuilles nuancées comme en automne. Les sarments sont *rabougris*, rachitiques. Quant à déterminer exactement la présence de l'insecte, il suffit d'examiner les racines et radicelles à l'aide d'une bonne loupe. Je n'insiste pas sur ces points bien connus.

Pour les mesures prises et à prendre, jusqu'à nouvel ordre, les injections insecticides paraissent indiquées. Si plus tard l'extension du phylloxera devenait telle, que presque toutes les vignes se trouvassent compromises, il y aurait lieu, alors, de discuter pour savoir si l'on devrait persister dans le traitement par les insecticides ou aborder la culture des plants de résistance (Riparia, Solanis, Yorck-Nurdeira ou autres porte-greffes), afin d'y greffer nos bons vieux cépages français.

Il est reconnu aujourd'hui que le mode de la greffe réussit parfaitement.

Je ne parle pas ici des inondations de vignes, peu praticables sur nos coteaux d'Anjou. Au surplus, pour que le rendement couvre largement la dépense, il faut des vins plus rémunérateurs que les nôtres.

Nous pouvons seulement espérer voir le phylloxera épargner les vignes des terrains humides, et plus particulièrement dans les parties basses. C'est un fait bien acquis à l'expérience, dans les environs de Bordeaux.

Dr H. Godard.

RÉSUMÉ CLIMATOLOGIQUE

DE L'ANNÉE 1883.

Premier semestre.

Messieurs,

La météorologie, dans son ensemble, s'occupe de tous les phénomènes qui se produisent dans l'atmosphère, ou à la surface du sol ; elle en recherche l'origine, la cause, la nature, et, faisant la synthèse du résultat de ses observations, elle essaie d'en tirer les lois qui président à toutes les perturbations climatologiques. Ces lois étant connues, tous ceux qui ont à craindre les troubles atmosphériques pourraient plus facilement s'en garder. Le marin, par exemple, s'il savait les lois exactes d'après lesquelles se produisent les tempêtes, n'aurait aucune peine à les éviter. Connaissant les règles qui président à la formation du climat de son pays, l'agriculteur saurait comment se conduire dans son labeur de chaque jour. Ensemble vaste et magnifique, encore loin d'être atteint, mais cependant en voie de réalisation.

Avant de vous exposer les observations météorologiques, faites au pensionnat Saint-Urbain, pendant les six premiers mois de l'année 1883, permettez-moi, Messieurs, de fixer votre attention sur la météorologie agricole qui est peu connue et trop peu étudiée ; l'agriculture, du reste, a droit de cité parmi nous.

La plante n'a pas seulement besoin pour naître, se développer et produire des fruits, du sol où elle est fixée, et de l'engrais destiné à sa nutrition, il lui faut encore certaines conditions climatologiques qu'il est utile d'étudier. Sans doute la connaissance du terrain, où se produit son travail journalier, est absolument nécessaire à l'agriculteur, mais elle ne suffit pas, car les phénomènes de l'atmosphère ayant une grande influence sur la végétation, l'étude des météores est indispensable à ceux qui se livrent aux travaux des champs.

La chaleur, la lumière, l'air et l'eau, j'ajouterai encore l'électricité, sont les agents nécessaires à la vie d'une plante. Passer en revue, même sommairement, ces cinq conditions, serait trop long pour ce rapport ; je laisse donc de côté, avec l'espérance d'y revenir plus tard, l'air, la chaleur, la lumière et l'électricité pour ne m'occuper que de l'eau indispensable à la plante.

Vous savez tous, Messieurs, que sans eau, un végétal ne peut ni se former ni se développer. Ce liquide est le dissolvant, le véhicule des matières nutritives, en même temps qu'il favorise et aide le travail intime que ces matières doivent subir avant l'assimilation. Il est un principe de physiologie organique ; toute substance pour être assimilable doit être dissoute. L'eau pénètre

dans les plantes, par les racines, apportant, avec elle, les matières minérales. Formées dans le sol par une suite de combinaisons chimiques, ces substances se sont dissoutes, et ont été aspirées avec l'eau, sous l'influence de lois physiques, qui produisent un phénomène nommé endosmose. L'évaporation de l'eau, à la surface des feuilles, faisant le vide dans les vaisseaux séveux, favorise aussi cette absorption par les racines.

L'eau est encore nécessaire à l'élaboration chimique, qui se produit dans les cellules du végétal, en fournissant de l'hydrogène et de l'oxygène. C'est ainsi que, par l'action de la lumière, le carbone de l'acide carbonique absorbé, se combinant avec l'eau, forme de l'amidon, de la fécule, du sucre et une foule d'autres produits que l'industrie retire des plantes.

Nous avons donc prouvé qu'une certaine quantité d'eau était indispensable aux végétaux, mais l'excès ne leur est-il point nuisible ? Jusqu'à ces derniers temps, on avait toujours pensé que le mauvais état des récoltes de blé, dans les années pluvieuses, devait être attribué à la trop grande abondance d'eau tombée. Mais plusieurs météorologistes en rejettent la faute sur la diminution de lumière, le ciel étant presque continuellement couvert dans les temps de pluie, et prétendent que l'excès d'eau n'y est pour rien.

Cette opinion me paraît exagérée. Il est un proverbe qui dit : le berger et le bouvier ne peuvent vivre grassement en même temps ; c'est-à-dire qu'une bonne année de fourrage sera mauvaise pour les grains. Or les années pluvieuses donnent des foins en abondance, elles sont donc très pauvres en froment, et la statis-

tique des récoltes prouve que le dicton est presque toujours vrai. Pourtant, dans ce cas, il y a diminution de lumière, pour l'herbe de nos prairies comme pour le blé de nos champs, et l'élaboration chimique, arrêtée par la faiblesse de l'action lumineuse, doit faire défaut aussi bien dans les foins que dans les froments. Il me semble donc bien difficile d'admettre que la lumière seule soit en cause dans une telle occurrence.

Après avoir exposé ces principes, je vais, Messieurs, vous donner rapidement le résumé des observations météorologiques du premier semestre de l'année 1883; puis, pour terminer, nous comparerons à la quantité de pluie tombée et à l'état hygrométrique de l'air, la récolte de cette année.

Le mois de janvier présente une moyenne barométrique de 760^{mm}. Nous remarquons, au commencement de la première quinzaine, une hausse très accentuée de la colonne de mercure, mais vers le 13, il s'est produit une forte dépression. La seconde partie du mois correspond constamment à la moyenne. Le thermomètre n'indique pas un grand abaissement dans la température, la moyenne du minima est de 1°,8 et celle du maxima 7°,9. Les grandes pluies de l'année dernière ont pourtant un peu cessé et, au lieu des chiffres élevés que nous obtenions, nous n'avons à enregistrer au pluviomètre que 41^{mm},7 pour ce mois. Malgré cette petite quantité d'eau, l'air a été très humide ; plusieurs forts brouillards ont couvert la terre et le psychromètre nous donne à peine 1° de différence entre les deux thermomètres. Le vent a constamment changé de direction pendant ce mois, signe d'un climat très incertain.

La dépression barométrique, signalée dans la seconde partie de janvier, se continue dans la première quinzaine de février ; mais les derniers jours la colonne mercurielle s'élève rapidement et le 23 elle atteint 782mm,7. La température est plus élevée que dans le mois précédent, le maxima nous donne 11°,4, et le minima 1°,5 comme moyennes mensuelles. La pluie cesse de plus en plus, et nous n'avons, pour ce mois, que 20mm,8 à noter au pluviomètre. Comme en janvier, l'atmosphère est toujours très chargée de vapeur d'eau, ainsi que nous le prouvent, et le psychromètre, qui marque une faible différence entre le thermomètre sec et le thermomètre humide, et, aussi, l'évaporomètre, qui n'indique que 26mm,6 d'eau évaporée, pendant les vingt-huit jours du mois de février. Aucune fixité dans la direction du vent n'est à signaler ; ce sont les vents du sud qui ont régné le plus longtemps.

Le mois de mars nous donne une faible moyenne barométrique, 759mm,5 seulement. Les jours pluvieux ont été peu nombreux et pourtant le pluviomètre a enregistré 44mm,5 d'eau tombée. L'évaporation a été peu abondante, la somme est de 22mm. Le psychromètre indique toujours un temps très humide. Le thermomètre maxima marque 10°,3 et le minima 1°,2, moyennes moins élevées toutes deux qu'en février. Le vent nous est venu du nord pendant la plus grande partie du mois, apportant avec lui un peu de neige qui est restée peu de temps sur la terre.

La colonne mercurielle ne s'élève guère plus en avril que dans le mois de mars ; la moyenne n'est que de 759mm,9. Pourtant, pendant ce mois, nous ne

comptons que six jours de pluie et 21^{mm},1 seulement au pluviomètre. Mais, un certain nombre de brouillards et des nuages nombreux venaient arrêter l'action du soleil, aussi l'évaporation, quoique un peu plus rapide que dans le mois précédent, ne nous donne encore que 26^{mm},9. La vapeur d'eau est toujours très abondante, comme nous l'indique le psychromètre. La température s'est relevée ; le minima, qui marque 3°,8, comme moyenne, n'est pas descendu au-dessous de 0° ; le maxima est monté jusqu'à 29° au commencement d'avril et sa moyenne est 16°,8. Presque tout le mois, la direction du vent a été nord ; du 15 au 20 seulement nous avons eu quelques vents de l'ouest et du sud.

Le mois de mai a été relativement beau, mais la pression barométrique a toujours été très basse, puisque la moyenne est de 756^{mm},8. Le soleil a brillé pendant dix jours sans aucun nuage ; le reste du temps le ciel a été brouillé et pourtant il est tombé peu d'eau, nous ne comptons, en effet, au pluviomètre que 22^{mm},7. Il faut noter une assez grande activité dans l'évaporation, le total de ce mois est de 39^{mm},3. Le psychromètre indique une grande diminution de vapeur d'eau dans l'air ; nous trouvons, vers le milieu du mois, une différence de 6° entre les thermomètres. Le vent a été très changeant et se maintenait peu de temps dans la même direction, pourtant les vents du nord ont soufflé plus longtemps.

La moyenne barométrique du mois de juin est un peu plus élevée qu'en avril, nous obtenons 760^{mm},2 ; cependant la pluie a été plus abondante que dans le dernier mois, puisque le pluviomètre nous donne

89^{mm},6. Ce chiffre élevé est dû, en partie, à quelques orages. L'un de ces orages, le 4 et le 5, accompagné de grêle, a produit un vrai désastre sur les communes d'Écouflant, de Saint-Sylvain et de Briollay. Un autre, le 24, venant du sud, après son passage sur Angers, tourne au nord-est ; la foudre frappe une maison de Pellouailles sans occasionner d'accidents de personnes et sans grands dommages. L'évaporomètre nous donne, comme moyenne, 35^{mm},6 ; chiffre qui contraste avec l'humidité de l'air indiquée par le psychromètre. Mais il faut remarquer que le vent a été très fort pendant ce mois, ce qui activait l'évaporation. La température s'est un peu élevée ; le maxima nous donne 25°,7 et le minima 12°,6 comme moyennes. Les vents humides, sud et ouest, ont régné presque continuellement.

L'étude de ce résumé et du tableau que j'ai l'honneur de vous présenter nous montre, Messieurs, ce premier semestre moins abondant en pluie que le dernier de 1882 ; mais nous constatons une grande humidité dans l'atmosphère, et cette quantité de vapeur d'eau doit entrer en cause pour expliquer la faible récolte de cette année.

Au commencement du mois de septembre dernier, M. le Ministre de l'Agriculture a fait paraître un rapport sur l'état des récoltes en France. Le département de Maine-et-Loire y figure avec la mention médiocre. Or ce mot signifie que la récolte de cette année est inférieure à la moyenne de 10 à 20 °/₀ ; encore faut-il remarquer que cette évaluation a été faite avant le battage, et on a constaté que le rendement du blé n'avait pas répondu à l'apparence des gerbes. Donc la dernière

récolte a été bien faible. Voyons maintenant comment la pluie a pu, pour une part, causer ce préjudice.

Les mois d'octobre et de novembre de l'année 1882 ont été remarquables, entre tous, par la quantité d'eau tombée pendant leur durée. A ce moment le sol arable était, pour ainsi dire, passé à l'état de boue, et c'est à de tels terrains que beaucoup de froments ont été confiés. Dans ces conditions, il est évident qu'une grande partie du grain a dû se perdre. Plusieurs agriculteurs, voyant le mauvais état de leurs champs, ont mieux aimé ne pas faire leurs semailles que de les confier à la terre dans de telles circonstances ; de là diminution de froment récolté.

D'autres raisons encore ont produit ce faible rendement. Vous vous en souvenez, Messieurs, l'année dernière a été exceptionnellement pluvieuse ; l'eau ayant pénétré dans le sol à des profondeurs qu'elle atteint rarement, avait entraîné avec elle une certaine quantité des principes nutritifs confiés à la terre dans les engrais, et les racines de froment, relativement courtes, ne pouvaient s'enfoncer assez pour s'en emparer. Je dirai en passant que ce phénomène n'a pas dû se produire pour les foins, le terrain des prairies offrant une surface bien plus compacte que celle des champs cultivés, l'eau n'entraînait pas les substances alimentaires à des profondeurs inaccessibles aux racines.

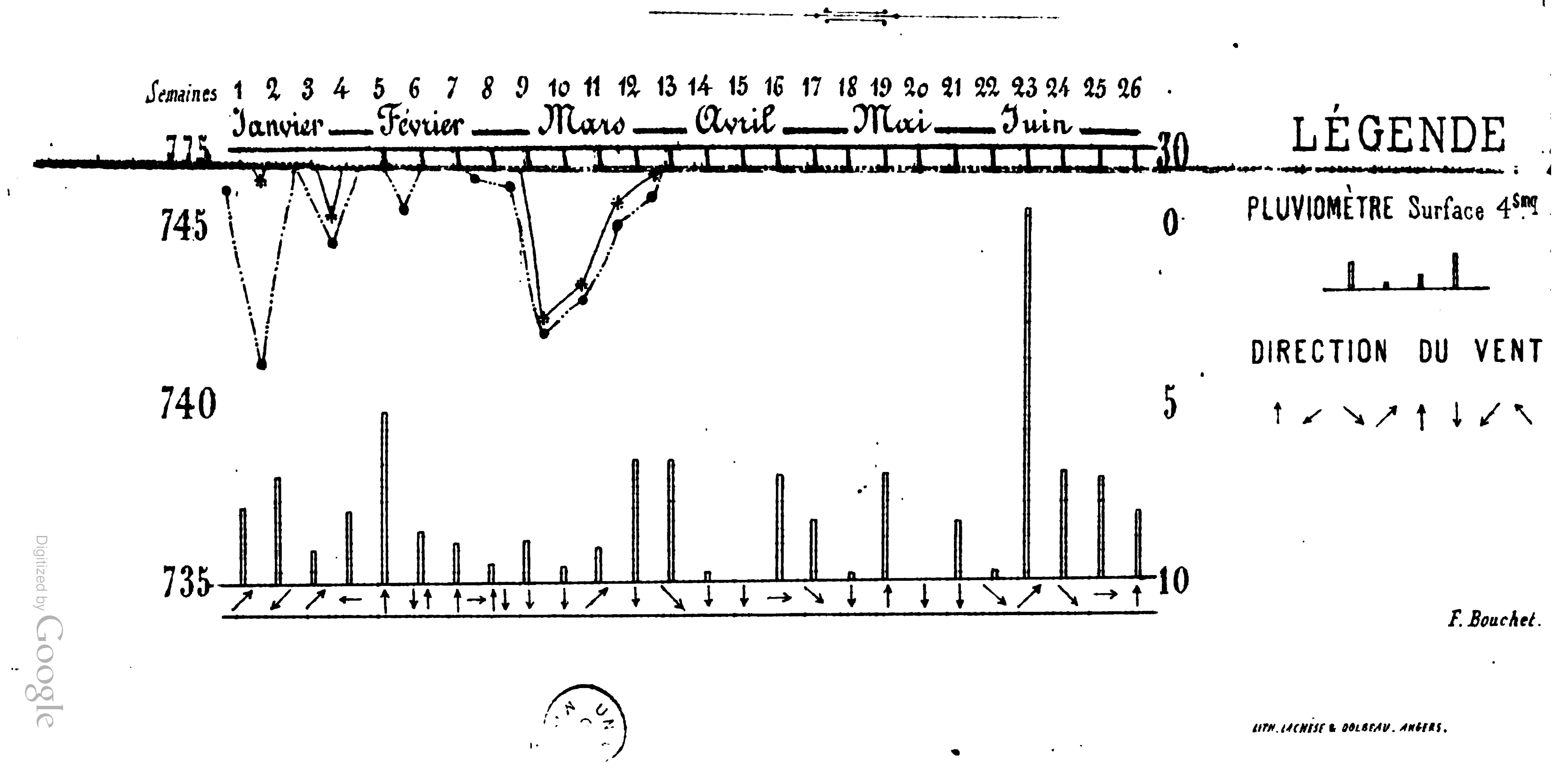
L'évaporation qui doit se produire à la surface des feuilles pour activer l'absorption et la marche de la sève dans les vaisseaux, a été très faible cette année, comme nous l'avons constaté à l'évaporomètre et au psychromètre. La sève contenant peu de matières nutri-

tives et circulant avec lenteur, ne permettait pas au végétal de former des organes vigoureux et bien constitués, et tel épi qui, par le nombre apparent de ses épilets, promettait un bon rendement, donnait quelques grains seulement, la plante trop peu riche ne pouvant nourrir les autres.

A de tels maux quels sont les remèdes? Malheureusement, les plus efficaces nous ne pouvons les appliquer, les causes de ces désastres n'étant pas soumises à la puissance de l'homme. Pourtant, si les lois climatologiques nous étaient connues, nous pourrions atténuer, dans une certaine mesure, la perte qu'on peut éprouver. L'année dernière, par exemple, l'agriculteur, s'il avait prévu les pluies de novembre, aurait pu avancer ses travaux et semer dans de meilleures conditions. Il est cependant un moyen de diminuer le mal, c'est de faire ce que j'appellerai un virement. Ainsi, dans un champ destiné à recevoir du froment, si la terre n'est pas suffisamment préparée, je conseillerais au laboureur d'attendre la fin de l'hiver et de confier à la terre soit du blé de trois mois, soit toute autre céréale qui ne doit se semer qu'au printemps. Le cas s'est produit cette année : un certain nombre de champs laissés en friche à cause de l'humidité, ont été, au mois de mars, remplis d'avoine et ont donné une récolte magnifique.

Je m'arrête, Messieurs, dans cette étude beaucoup trop longue et pourtant encore incomplète. Dans les prochains rapports, j'espère, si ces travaux ne vous semblent pas inutiles, vous parler de l'action que l'air, la lumière, la chaleur et l'électricité exercent sur la vie des plantes.

Abbé F. Bouchet.


TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1883
Semaines 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26
Janvier Février Mars Avril Mai Juin
775
745
740
735
30
0
5
10
LÉGENDE
PLUVIOMÈTRE Surface 4 smq
DIRECTION DU VENT
F. Bouchet.
LITH. LACHÈSE & DOLBEAU. ANGERS.

NOTICE HISTORIQUE [1]

SUR

LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

FONDATION.

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers) a été fondée le 18 janvier 1828. Autorisée par arrêté ministériel du 25 juin 1831, elle a été reconnue d'utilité publique par ordonnance royale du 5 mai 1833.

ORIGINES.

La Société d'agriculture, sciences et arts, est la continuation de deux sociétés savantes qui existaient à

[1] Cette note a été rédigée par le secrétaire de la Société en réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique du 11 juillet 1881.

Angers avant la Révolution, l'*Académie royale des belles-lettres* et le *Bureau d'agriculture.*

ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES.

L'*Académie royale des belles-lettres* fut établie par lettres patentes du 10 juin 1685, à la demande du Conseil de ville et sur les sollicitations faites auprès du marquis de Châteauneuf, ministre d'État, et auprès du Roi par Ménage, par Pocquet de Livonnière, alors échevin d'Angers, et par Grandet, conseiller du corps de ville.

Elle tint ses séances jusqu'à la Révolution : son dernier procès-verbal officiel est du 30 juin 1789, mais elle eut encore quelques réunions postérieurement à cette date, car ce fut pendant une de ses séances qu'arriva à Angers la nouvelle de la prise de la Bastille. Elle fut supprimée, comme toutes les sociétés patentées par la Nation, par le décret du 8 août 1793.

Elle se composait de trente membres angevins ou nés de parents angevins et, autant que possible, résidant à Angers. Les trente premiers membres furent nommés directement par le Roi; ensuite il fut pourvu aux vacances par l'élection. De 1686 à 1787, cent sept membres furent élus.

En 1747, l'Académie s'adjoignit des associés étrangers à l'Anjou, au nombre desquels on compte Voltaire, Réaumur, Louis Racine, Fréron, Titon du Tillet, Hérissant, Desforges-Maillard, Jaillot, le marquis de Turbilly, Florian, Dureau de la Malle, Aubert du Petit-Thouars et Volney.

Le bureau de l'Académie se composait d'un directeur et d'un chancelier, élus pour six mois et non immédiatement rééligibles, et de deux secrétaires perpétuels.

Les travaux de l'Académie d'Angers eurent surtout un caractère littéraire. L'Académie avait cependant projeté, dans les premières années de son existence, d'écrire la vie des hommes célèbres de l'Anjou. Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière avait commencé la rédaction de l'*Histoire des illustres d'Anjou*, mais ce travail inachevé est demeuré manuscrit; quelques chapitres seulement en ont été imprimés en 1862 dans la *Revue de l'Anjou*.

Dans la suite, l'Académie ne paraît pas s'être occupée d'une façon particulière de recherches sur l'histoire locale et notamment de copies de chartes. Le dépouillement des riches archives ecclésiastiques de l'Anjou se faisait, en dehors de l'Académie, par les soins des Bénédictins qui préparaient, au XVIIIe siècle, l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, dom Léger des Champs, dom Pierre-Vincent Jarneau, dom Maurice Arnauld, dom Augustin Cassard, dom Morice Poncet, dom Jean Colomb et dom Etienne Housseau, qui a donné son nom à la collection de matériaux, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, que les Bénédictins avaient rassemblés sur l'histoire de ces trois provinces.

L'Académie n'a pas publié de recueil de ses travaux; mais les communications les plus intéressantes de ses membres étaient adressées aux journaux littéraires du temps, notamment à l'*Année littéraire*, au *Journal de Verdun*, au *Mercure de France*, au succès duquel, au

témoignage de Marmontel, « peu de sociétés ont contribué autant, » enfin aux *Affiches d'Angers.*

L'Académie avait institué, dès sa fondation, des prix d'éloquence et de poésie. Elle y joignit, à partir de 1747, des concours sur des questions scientifiques.

Les archives de l'Académie sont conservées en partie à la Bibliothèque d'Angers (Mss. 1032 et 1033). Quelques extraits en ont été publiés par MM. Blordier-Langlois, de Beauregard et Boreau.

BUREAU D'AGRICULTURE.

Une Société d'agriculture avait essayé de se constituer à Angers d'une façon indépendante, au mois d'avril 1760, sur l'initiative de Jacques Duboys, professeur à l'Université. Cette société avait même voté ses statuts, nommé son bureau et arrêté le plan de ses travaux. Mais, à peine constituée, elle fut transformée par le Ministre en simple *Bureau d'agriculture*, ressortissant à une Société centrale établie à Tours pour toute la généralité. Au mois d'août 1660, le marquis de Turbilly fut envoyé à Angers par le Ministre, pour s'entendre avec les fondateurs de la Société d'agriculture. Conformément à l'accord intervenu, un arrêt du Conseil d'État du 24 février 1761 régla l'organisation de la Société d'agriculture de Tours et de ses trois bureaux. Chaque bureau fut composé de vingt membres et dut se réunir chaque semaine.

Les travaux du bureau devaient comprendre :

1° Une enquête agricole, industrielle et commerciale sur la situation de la province;

2° Une histoire naturelle de l'Anjou, dont les membres se partagèrent les différents chapitres.

Les premiers procès-verbaux du Bureau d'Angers conservés à la Bibliothèque d'Angers (Mss. 1034), le *Recueil des délibérations et des mémoires de la Société royale de la généralité de Tours pour l'année* 1761 (Tours, 1763, in-8°), enfin un certain nombre de mémoires adressés au Contrôleur général des Finances et conservés aux Archives nationales sous la cote H 1509, témoignent de l'activité que le Bureau montra à ses débuts. Cette activité se ralentit les années suivantes; cependant l'institution persista jusqu'à la Révolution[1].

TENTATIVE DE RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES SOCIÉTÉS (1798). — FONDATION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS (1828).

Une tentative pour rétablir les sociétés supprimées en 1793 fut faite en 1798 par le botaniste Merlet la Boulaye. Une réunion d'une quarantaine de personnes tenue le 24 fructidor an VI décida la création

[1] Outre l'Académie des belles-lettres et le Bureau d'agriculture, il existait à Angers, au moment de la Révolution, une association de savants, de médecins et d'amateurs qui s'était formée le 17 mars 1777 dans le but de créer un jardin botanique et d'organiser des cours publics de botanique. Cette association qui prit le nom de *Société des Botanophiles* comptait parmi ses membres Merlet la Boulaye, le chimiste Proust, le médecin Chevreul, La Révellière-Lépeaux, etc. On lui doit la création, dans l'enclos de l'ancienne église Saint-Samson, du Jardin des Plantes qui existe encore aujourd'hui. La Société des Botanophiles cessa de se réunir au commencement de 1793 et Merlet la Boulaye demeura seul chargé de la direction du Jardin botanique.

d'une *Société libre d'agriculture*. Des sections furent formées et, le 26 ventôse an VII, un règlement arrêté. Mais, après quelques années, la Société cessa de se réunir.

Ce fut seulement dans les dernières années de la Restauration que les efforts tentés pour restaurer les anciennes sociétés savantes d'Angers aboutirent enfin.

Voici en quels termes Blordier-Langlois, dans l'introduction historique qui ouvre le tome Ier des Mémoires de la Société (1831), rapporte sa fondation :

« Depuis longtemps, à Angers, des savants, des gens « de lettres et des agronomes aspiraient à renouer les « fils rompus de l'*Académie* et de la *Société d'agricul-* « *ture*. En 1827, plusieurs se réunirent dans ce des- « sein. Des règlements furent rédigés et soumis à l'au- « torité locale, qui permit à la Société nouvelle de « s'assembler provisoirement. C'est de cette époque que « date effectivement l'existence de la *Société d'agricul-* « *ture, sciences et arts d'Angers* comme confondant en « elle les deux Sociétés de 1685 et de 1761... Elle « existe donc comme continuation des deux établisse- « ments précédents. »

M. Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, constate également la filiation historique qui existe entre les anciennes sociétés savantes d'Angers et la Société d'agriculture, sciences et arts :

« Après plus de vingt années d'isolement et dans le « vif mouvement littéraire qui est resté l'honneur de « la Restauration, le centre qui manquait à Angers « se créa enfin par l'initiative de quelques esprits « éclairés, Millet, Beauregard, Blordier-Langlois, Pavie

« et nombre d'autres qui entreprirent de renouer les « traditions longtemps chères à la province, et malheu-« reusement interrompues, de l'ancienne *Académie des* « *belles-lettres* et du *Bureau d'agriculture*, sous le titre « commun de *Société d'agriculture, sciences et arts.* « Une première convocation réunit cinquante-cinq « membres, le 18 janvier 1828; mais la Société ne put « être autorisée par arrêté ministériel que le 25 juin « 1831, et définitivement constituée par une ordonnance « royale du 5 mai 1833. »

Depuis cette époque, la Société d'agriculture, sciences et arts (ancienne Académie d'Angers), devenue Société *nationale* en vertu de l'ordonnance du 5 mai 1833, qui l'a reconnue d'utilité publique, n'a pas cessé de poursuivre ses travaux. Elle a la conscience d'avoir justifié, par les services qu'elle a rendus, le témoignage d'estime que le Gouvernement lui accordait après quelques années seulement d'existence. Le Ministre de l'Instruction publique a, du reste, à diverses reprises, par des subventions importantes, montré le cas qu'il faisait de ses travaux, et, il y a quelques années, M. le Recteur de l'Académie de Rennes lui écrivait :

« Les travaux de votre Compagnie lui ont fait un « renom mérité parmi les Sociétés qui dirigent, dans les « provinces, le mouvement intellectuel. »

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

La Société d'agriculture, sciences et arts comprend, d'après ses statuts, quatre catégories de membres :

1° Des membres titulaires, au nombre de quatre-

vingts, résidant dans le département de Maine-et-Loire et payant une cotisation de 15 francs. Cette classe de membres est actuellement au complet;

2° Des membres associés, dont la cotisation ne peut être supérieure à 7 fr. 50. En fait, cette classe de membres n'a jamais existé;

3° Des membres honoraires qui ne sont astreints à aucune cotisation. Les membres honoraires sont choisis soit parmi les littérateurs et les savants qui ont rendu à la Société des services particuliers, soit parmi les membres titulaires que l'âge, les fonctions ou l'éloignement d'Angers empêchent de participer d'une façon active aux travaux de la Société. Les membres honoraires sont, en ce moment, au nombre de sept;

4° Des membres correspondants, dont le nombre est illimité et qui paient une cotisation de 5 francs. Ils sont actuellement au nombre de trente.

BUREAU.

La Société est administrée par un bureau qui comprend :

Un président;
Un vice-président;
Un secrétaire général;
Un secrétaire;
Un trésorier;
Un bibliothécaire-archiviste.

La Société a eu pour présidents depuis sa fondation :

MM.

De Beauregard, président de chambre à la Cour d'appel, 1828-1834;

Pavie (Louis), 1835;

Adville, ancien officier d'artillerie, 1836;

Gauja, préfet de Maine-et-Loire, 1837;

De Beauregard, 1838;

Gaultier, procureur général, 1839;

De Beauregard, 1840;

Planchenault, président du Tribunal civil, 1841;

De Beauregard, 1842;

Planchenault, 1843;

De Beauregard, 1844-1857;

Courtiller, conseiller à la Cour, 1858-1859;

Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, 1860-1861;

Adolphe Lachèse, docteur en médecine, 1862-1878;

Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique, 1879-1880;

M. d'Espinay, conseiller à la Cour, nommé le 14 décembre 1880, actuellement en fonctions.

En outre, la Société a, depuis une vingtaine d'années, des *présidents d'honneur*, au nombre desquels elle est fière de compter tous ceux de nos compatriotes à qui leurs travaux ont ouvert les portes de l'Institut.

Voici la liste de ses présidents d'honneur :

M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, décédé en 1870;

M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, décédé en 1874;

M. de Falloux, membre de l'Académie française;

M. Chevreul, membre de l'Académie des sciences;

M. Lenepveu, membre de l'Académie des beaux-arts;

Mgr Freppel, évêque d'Angers;

M. Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.

Un comité de publication, composé de cinq membres, est adjoint au bureau.

BUDGET.

Le budget de la Société comprend, en recettes :

1° Le produit des cotisations de ses membres, soit environ 1,300 fr.;

2° Une subvention de 500 fr. qui lui est accordée chaque année par le Conseil général.

Jusqu'à la récente mesure qui a modifié le mode de répartition des subventions ministérielles, la Société recevait du Ministère une subvention de 300 fr.

Les dépenses de la Société sont les suivantes :

1° Frais d'impression du volume annuel de ses *Mémoires* (1,200 à 1,500 fr.). Le dernier volume publié a 520 pages;

2° Frais de chauffage et d'éclairage, dépenses d'entretien, gratification au concierge, etc.;

3° Abonnements à diverses publications scientifiques, historiques et archéologiques qui, jointes aux publications que la Société reçoit par voie d'échange ou de la libéralité du Gouvernement, forment une bibliothèque d'environ 5,000 volumes, ouverte tous les jours aux membres de la Société;

4° Dépenses extraordinaires consistant surtout en

subventions qu'à diverses époques la Société a accordées pour des fouilles, des restaurations de monuments, etc.

La Société n'a pas de frais de loyer. Elle occupe depuis son origine un pavillon situé au Jardin fruitier (boulevard)du Roi René, dont la jouissance gratuite lui est accordée par la ville d'Angers.

PUBLICATIONS.

La Société a publié depuis son origine les volumes suivants :

1° *Mémoires*, formant aujourd'hui 38 volumes ainsi divisés :

1re série, 1831-1848, 6 vol. in-8°, dont le dernier est divisé en deux parties;

2e série, 1849-1856, 8 vol. in-8°;

3e série, commencée en 1857, formant aujourd'hui 24 vol., plus 1 vol. de planches.

Le 25e volume de la 3e série, qui comprendra les travaux lus à la Société en 1883, est en cours d'impression et sera distribué dans quelques semaines;

2° *Statistique du département de Maine-et-Loire*, in-8°, 1842 ; 2e édition, 1850 ;

3° *Souvenirs de l'Exposition de* 1839, 1 vol. gr. in-8°, avec dessins de Hawke ;

4° *Statistique horticole de Maine-et-Loire*, in-8°, 1842;

5° *Procès-verbaux de la Commission archéologique;*

6° *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 12 vol. in-8°, 1858-1869.

Une table générale des travaux de la Société est en préparation pour paraître après le quarantième volume des Mémoires.

Il n'entre point dans le plan de cette notice d'énumérer, même en s'en tenant aux plus importants, les divers travaux qui ont été publiés par la Société depuis son origine. Ces travaux présentent la plus grande variété : poésie, littérature, histoire générale, histoire locale, archéologie, beaux-arts, droit, agriculture, sciences physiques, sciences naturelles ont fait l'objet des études de la Société. Il y a lieu cependant de signaler particulièrement deux ordres d'études qui ont été l'objet de travaux dont le nombre et le mérite assurent une valeur durable aux *Mémoires* de la Société; c'est à savoir l'histoire naturelle et les antiquités de l'Anjou.

La faune et la flore du département ont été particulièrement étudiées par MM. Desvaux, Millet, Boreau et par d'autres membres qui, à l'heure actuelle, continuent dignement dans le sein de la Société les traditions de leurs devanciers. Les trente-huit volumes de nos *Mémoires* renferment de nombreux catalogues raisonnés d'animaux et de plantes du département et fournissent des matériaux variés pour un travail d'ensemble sur l'histoire naturelle de l'Anjou.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Mais on peut dire que c'est l'archéologie qui, dès la fondation de la Société, a été l'objet des prédilections et du zèle particulier de ses membres. Aussi, pour donner à cette branche de ses travaux une activité

plus grande, la Société a-t-elle créé dans son sein, en 1846, une *Commission archéologique* chargée de veiller d'une façon spéciale à la conservation des monuments de l'Anjou, de rassembler et de publier les renseignements et les documents sur les œuvres d'architecture, de sculpture, de peinture et d'art industriel que renferme le département.

Les *Procès-verbaux* de la Commission, les douze volumes du *Répertoire archéologique*, les deux volumes des *Nouvelles archéologiques* de M. Godard qui, bien qu'ils ne fassent pas partie de la série officielle de nos publications, sont le résumé de communications faites aux séances de la Commission, attestent que la *Commission archéologique* n'a point failli à sa tâche.

Qu'il nous soit permis ici, malgré la loi que nous nous sommes imposée de ne pas nommer les vivants, de rappeler les signalés services rendus à la Société par M. Godard-Faultrier qui a présidé, pendant plus de vingt années, les séances de la *Commission archéologique* et donné au *Répertoire archéologique* et aux *Mémoires* de la Société tant de communications ingénieuses et savantes. Par lui, la Société s'est trouvée associée depuis quarante ans à la création et à l'enrichissement du magnifique Musée archéologique d'Angers, à la formation duquel cet éminent archéologue a si généreusement consacré son existence tout entière.

COMICE HORTICOLE.

L'horticulture ne pouvait non plus demeurer étrangère aux préoccupations d'une Société angevine. Aussi,

dès les premiers jours, la Société constitua-t-elle une section spéciale d'horticulture sous la dénomination de *Comice horticole*. Le Comice, présidé par M. Millet et dont la première réunion eut lieu le 2 novembre 1838, a rendu de grands services à l'horticulture de l'Anjou. On lui doit la création d'un jardin d'expérimentation, dit *Jardin fruitier*, dans le terrain du boulevard du Roi René, concédé par la Ville à la Société; la création de cours d'arboriculture et de taille des arbres; la publication en 1842 de la *Statistique horticole* de l'Anjou; enfin l'organisation d'expositions florales, dont la réputation a dépassé les limites du département.

Le développement pris en Anjou par l'industrie horticole légitimait la création d'une Société spéciale d'horticulture. Aussi, en décembre 1863, le *Comice horticole* s'est-il transformé en *Société d'horticulture* désormais indépendante de la *Société d'agriculture, sciences et arts*, mais qui continue cependant de se réunir au local de celle-ci.

EXPOSITIONS.

C'est à l'initiative de la Société d'agriculture, sciences et arts qu'est due la création, à Angers, d'expositions agricoles, industrielles et artistiques. Elle a organisé seule les trois premières : Exposition d'horticulture des 3 et 5 juin 1831; Exposition artistique ouverte le 30 mai 1839 sur l'initiative de MM. Aubin de Nerbonne et Victor Pavie et dont un magnifique volume illustré par Hawke (*Souvenirs de l'Exposition de* 1839) a perpétué le souvenir; Exposition de peinture et sculpture

anciennes et modernes, ouverte le 1er août 1842, avec exposition séricicole annexe [1].

Depuis cette époque, elle a associé ses efforts à ceux des autres sociétés savantes d'Angers, la Société industrielle et agricole et la Société d'horticulture, pour l'organisation des diverses expositions qui se sont succédé dans notre ville.

CONCOURS.

Grâce à la libéralité du Conseil général, la Société a pu, pendant quelques années, ouvrir des concours et décerner des prix.

Il suffira, pour faire apprécier la valeur des œuvres que ces concours ont fait naître, de rappeler que, parmi les mémoires couronnés par elle, les *Monuments antiques de l'Anjou*, de M. V. Godard-Faultrier, et l'étude de M. d'Espinay sur les *Cartulaires angevins*, ont été, plus tard, honorés l'un et l'autre d'une mention par l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours des Antiquités nationales.

ŒUVRES DIVERSES.

Enfin nous devons rappeler sommairement la part prise par la Société à un certain nombre d'œuvres scientifiques ou artistiques, telles que :

Création de cours gratuits de chimie et de géologie ;

[1] Un album in-4°, illustré de dessins au trait par Hawke, et publié sous le patronage de la Société, a conservé le souvenir de l'Exposition de 1842.

Organisation du Musée d'archéologie à laquelle, à diverses reprises, elle a participé par des dons ou des subventions;

Subvention accordée pendant plusieurs années pour les fouilles des Châteliers poursuivies sous la direction de M. Godard-Faultrier et qui ont donné des résultats si intéressants (V. les Mémoires lus à la Sorbonne par M. Godard-Faultrier et l'Album de planches publié par la Société);

Subvention pour le transport au Musée Saint-Jean de la mosaïque du IVe siècle et de l'hypocauste romain, découverts en 1878 sur la place du Ralliement, à Angers;

Défense de divers monuments menacés de destruction;

Part prise en 1867 à la défense des statues des Plantagenets de Fontevrault, dont le gouvernement impérial avait fait don à la reine d'Angleterre. C'est la Société d'agriculture, sciences et arts qui prit l'initiative du mouvement d'agitation légale auquel s'associèrent l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des beaux-arts, les barreaux d'Angers et de Paris, les représentants du département, et qui eut pour résultat de conserver à l'Anjou et à la France ces précieux monuments de leur histoire et de leur art.

E. Lelong,

Secrétaire de la Société.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1883

Les procès-verbaux de la séance précédente et de la réunion spéciale du Bureau sont successivement lus et adoptés.

M. le Secrétaire donne lecture de lettres de MM. Joly et Chesnay qui remercient la Société de les avoir admis parmi ses membres.

M. l'abbé Hy présente M. le vicomte du Buysson comme candidat au titre de membre correspondant.

M. Maisonneuve présente comme candidat au titre de membre titulaire M. Halopé, avocat.

M. Pinoteau, éloigné désormais d'Angers, adresse sa démission de membre titulaire.

M. Lieutaud donne également sa démission.

M. d'Espinay lit un nouveau chapitre des *Chroniques saumuroises* de M. Ratouis, membre correspondant.

M. d'Espinay commence la lecture de la *Légende des comtes d'Anjou*, savante réfutation des erreurs de Bourdigné.

M. Bouchet lit un résumé des observations météorologiques faites à Saint-Urbain dans les six derniers mois de l'année 1882.

Dans une simple, mais intéressante causerie, M. le Dr Farge donne un aperçu des résultats scientifiques obtenus jusqu'ici sur les relations qui existent entre le poids et la structure du cerveau et la puissance intellectuelle.

Voici les conclusions que l'on peut dès maintenant indiquer :

1° Le poids *absolu* du cerveau n'est pas en rapport avec la valeur des facultés intellectuelles, car sur 374 cerveaux d'adultes pesés par Broca et divisés en séries, les séries extrêmes ont donné comme poids moyens 940 et 1650 gr. Or, la série de ceux qui pesaient 940 gr. appartenait à des sujets qui n'étaient nullement dépourvus d'intelligence et, dans la série de ceux qui pesaient 1675 gr., il y avait beaucoup de bonnes gens incapables de travaux intellectuels;

2° Dans la *série animale*, le poids relatif ne paraît pas en rapport nécessaire avec le développement intellectuel de l'espèce, car le serin serait le plus intelligent des animaux et l'éléphant n'arriverait qu'à un rang très inférieur ;

3° La symétrie des circonvolutions n'a pas la valeur que lui attribuait Bichat, témoin son propre cerveau très asymétrique ;

4° Le nombre des circonvolutions dans l'échelle animale est en rapport avec le degré de perfectionnement des types ;

5° La *structure des éléments actifs du cerveau* chez l'homme et leur degré de perfection doivent être en rapport nécessaire avec la valeur intellectuelle du sujet, mais ici il faut constater les lacunes de la science ;

6° D'après Buffon, le poids du cerveau augmente jusqu'à 35 ans. Cette limite, d'après les travaux modernes, paraît pouvoir être reculée jusqu'à 41 ans.

Cette loi s'applique-t-elle à tous les sujets ?

M. le Dr Farge, à cette occasion, fait remarquer qu'on n'a guère pu jusqu'ici expérimenter que sur des hommes pauvres et peu adonnés aux travaux d'esprit.

On ne connaît qu'en petit nombre le poids des cerveaux d'hommes célèbres : Cuvier, 1800 gr; Broca, 1400 gr. Le poids de celui de Cromwel paraît peu authentique. Une Société s'est formée à Paris, dont les membres s'engagent à livrer leurs cerveaux à l'étude après leur mort; mais, malgré les efforts généreux de cette Société, on n'a encore pu observer que dix-sept ou dix-huit cerveaux de cette catégorie, et encore les sujets étaient-ils d'âges différents et morts de maladies diverses. Aussi M. Farge fait-il appel au dévouement de tous ses collègues, afin de vérifier si la loi de Buffon est vraie.

Lors même que cette loi se vérifierait plus tard, elle ne prouverait pas la décadence inévitable de l'intelligence à partir de cette limite, car la diminution de poids peut provenir de la diminution de la graisse ou d'autres parties non actives.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1883

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Dr Grille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Après un rapport sur leur élection, MM. Halopé et vicomte Robert du Buysson sont admis : le premier comme membre titulaire, le second comme membre correspondant.

M. L Cosnier donne lecture d'une biographie de feu M. de Lens, inspecteur honoraire de l'Université, ancien membre de la Société.

M. le Dr Grille donne lecture d'une pièce de vers humoristique intitulée : *Épitre à ma vieillesse.*

M. l'abbé Bouchet présente le bulletin météorologique du mois de janvier.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 6 MARS 1883

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société archéologique du Finistère demande l'é-

change des *Mémoires*. Cette demande est accueillie.

M. le Président de la Société archéologique et historique de l'Orne demande des renseignements sur l'origine de notre Société.

Il est décidé que le travail fait sur ce sujet par M. E. Lelong pour le Ministère sera imprimé dans les *Mémoires* de 1883, et qu'il en sera fait un tirage à part pour être envoyé aux Sociétés qui en feront la demande.

La Société nationale et centrale d'horticulture donne avis qu'elle ouvre un concours sur les meilleurs travaux relatifs aux noms patois des plantes.

M. d'Espinay donne lecture de la fin de son travail sur la *Légende des comtes d'Anjou*. Dans ce travail, il est amené à quelques conclusions qui ont motivé quelques objections de M. Godard.

M. d'Espinay admet l'existence d'Ingelger, il le regarde comme le père de Foulques-le-Roux, mais, considérant que les chroniques qui nous le font connaître n'ont été faites que longtemps après sa mort, il regarde leurs récits comme très douteux.

M. Godard observe que ces chroniques ne sont que l'expression d'une tradition qui a traversé les siècles. Nier cette tradition pour de simples doutes négatifs lui paraît grave. Sans doute beaucoup de détails sont privés d'authenticité, mais à ses yeux Ingelger a eu une certaine autorité, quelle que fût sa nature.

M. Godard rend compte de fouilles qui ont été faites à Cartigné, commune de Trélazé, et qui ont amené la découverte de constructions romaines importantes. Le plan de ces fouilles fait par le Dr Godard est présenté à

la Société. Il a été trouvé quelques médailles qui seront décrites plus tard.

M. Godard présente aussi à la Société un moule à monnaies trouvé à Sceaux (Maine-et-Loire).

M. d'Espinay lit un chapitre des *Chroniques saumuroises* de M. Ratouis.

M. Bouchet présente le bulletin météorologique de février.

La séance est levée vers neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1883

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne le dépouillement de la correspondance.

M. le Président de la Société géologique de Belgique demande l'échange des *Mémoires*. Cette demande est accueillie.

M. L. Cosnier donne avis de la mort du général Prévost, ancien membre de la Société et archéologue très distingué.

L'assemblée s'associe unanimement aux regrets et aux paroles élogieuses prononcées par M. L. Cosnier.

M. Godard est prié de rédiger une notice destinée à conserver dans nos archives la mémoire des travaux de cet officier distingué.

M. L. Cosnier donne ensuite lecture de son travail intitulé : *Léon Boré et ses deux premiers amis* (Éloi Jourdain et Cyprien Robert).

M. le Secrétaire présente, au nom de M. l'abbé Bouchet, le bulletin météorologique du mois de mars.

La séance est levée vers neuf heures.

Le Secrétaire-Général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 8 MAI 1883

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. Pavie, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société accepte l'échange des *Mémoires* avec les *Proceedings of the mechanic's Institute* de l'Ohio.

M. Pasquier, du Lude, annonce un procédé pour préserver les vignes de la gelée ; il demande qu'on fasse une pétition au ministère. Cette demande est renvoyée à M. de Capol.

M. E. Lachèse rend compte du travail de M. Jouin sur le sculpteur Coyzevox, ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts.

M. le Président ajoute aux paroles élogieuses de

M. Lachèse en disant que c'est un ouvrage de haute érudition et d'une grande fermeté de style.

M. le Dr Grille nous donne en vers un *Épisode de la dernière guerre*. C'est un trait émouvant d'un patriotisme antique.

Il nous lit ensuite des stances gracieuses et touchantes adressées au poète Daillière, son ami, partant pour Luchon.

Dans une causerie instructive, M. Huault-Dupuy nous donne un compte-rendu du Salon qui, cette année, renferme peu d'œuvres remarquables ; parmi celles qui peuvent intéresser les Angevins, il cite un portrait fait par un de nos compatriotes, M. Bruneau.

La séance est levée vers neuf heures.

Le Secrétaire-Général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 12 JUIN 1883

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire, dépouillant la correspondance, donne connaissance de deux circulaires ministérielles, l'une concernant la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, l'autre donnant des instructions pour l'observation des coups de foudre. Cette dernière est renvoyée à M. l'abbé Bouchet.

Un nouveau procédé de chaulage est adressé à la Société. L'étude de ce procédé est renvoyée à M. de Capol.

M. d'Espinay lit un compte-rendu du catalogue des objets donnés au Musée Saint-Jean par M. Giffard.

M. le Dr Grille donne lecture d'une pièce de vers intitulée : « Hommage à MM. les Professeurs de la Faculté des Lettres. »

Enfin M. le Dr Maisonneuve donne lecture d'un premier travail sur les *Coutumes mortuaires des Tribus indiennes de l'Amérique du Nord*. C'est le compte-rendu d'un ouvrage considérable publié par l'Institut Smithsonien des États-Unis.

La séance est levée vers neuf heures un quart.

Le Secrétaire-Général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1883

La séance est ouverte vers huit heures, sous la présidence de M. le Dr Grille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Giffard saisit la Société d'un projet de vœu collectif tendant à répandre le goût et l'enseignement des beaux-arts par des collections mises à la portée de tous. L'examen de ce vœu est renvoyé aux membres du Bureau.

M. André Joubert fait hommage à la Société d'un travail intitulé : *Recherches épigraphiques*.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de ses collègues et renvoie l'examen de l'ouvrage à M. Godard-Faultrier.

Parmi les brochures adressées, M. le Secrétaire en signale une qui traite de la liberté de la vente du sel dénaturé. Ce travail est renvoyé à l'examen de M. de Capol.

La Société, invitée à souscrire pour l'érection de statues à Raphaël et au général Chanzy, décide que son budget ne lui permet pas de répondre à cette invitation.

M. L. Cosnier donne lecture d'un travail intitulé : *Une Famille angevine,* dans lequel, d'un pinceau délicat, il retrace à ses collègues les traits de trois de nos compatriotes qui se sont distingués dans des carrières différentes.

M. Ravain lit un travail de M. le D[r] Godard sur les ravages exercés par le phylloxera dans les environs de Martigné, les craintes que peuvent avoir les propriétaires de vignobles et les moyens qu'on pourrait employer pour conjurer le mal.

Enfin la séance est terminée par la lecture de deux pièces de vers humoristiques dues à la verve intarissable de notre vénéré collègue, M. le D[r] Grille. Elles sont intitulées : *Un Drame dans une Sous-Préfecture* et *Entre Gascon et Marseillais*.

La séance est levée vers neuf heures.

Le Secrétaire-Général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1883.

La séance est ouverte à 7 h. 1/2 sous la présidence de M. d'Espinay.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. L. Rondeau s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, dans laquelle il devait lire un chapitre de son *Histoire de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre*.

M. le Président donne lecture de deux circulaires ministérielles en date du 3 août 1883, annonçant : 1° l'envoi du programme du Congrès de la Sorbonne en 1884 et le texte de ce programme ; 2° l'envoi d'une instruction sommaire rédigée par la section des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques et le texte de ladite instruction.

M. le Secrétaire, dans le dépouillement de la correspondance, signale deux lettres de Sociétés américaines correspondantes auxquelles M. Bardin est prié de répondre.

Il fait la présentation de plusieurs ouvrages offerts à la Société.

Une commission, composée de MM. Pavie, Cosnier, Godard-Faultrier et Loir-Mongazon, est chargée d'examiner le vœu présenté par M. Giffard à la séance précédente.

M. d'Espinay lit un nouveau chapitre des *Chroniques saumuroises* de M. Ratouis, membre correspondant.

M. l'abbé Hy présente avec éloge un travail de

M. Robert du Buysson, membre correspondant, sur le genre *Amblystegium*, travail dans lequel l'auteur se montre très réservé dans l'admission d'espèces nouvelles. M. Hy fait observer qu'il serait peut-être utile de garder la même réserve dans l'admission du genre qui est un véritable *Hypnum*. Ce n'est pas le nombre des espèces rapprochées qui constitue le genre, mais la valeur des caractères.

M. d'Espinay étant obligé de quitter la séance, M. Pavie, vice-président, prend place au fauteuil.

M. Godard-Faultrier rend compte des *Recherches épigraphiques* offertes à la Société par M. André Joubert et présente cet ouvrage comme véritablement intéressant pour la contrée.

M. Pavie remercie M. Godard et développe particulièrement cette pensée, qu'il faudrait pouvoir toujours admirer les monuments artistiques de la sculpture dans les lieux pour lesquels ils ont été faits. Si l'on veut en faire jouir nos collections, il y a la ressource de les mouler.

M. Bouchet lit un résumé des observations météorologiques effectuées dans le premier semestre 1883.

M. Castonnet-Desfosses fait une conférence très intéressante sur la conduite énergique d'un cadet de famille, *De Durfort de Civrac à Pondichéry*, au commencement de notre grande Révolution.

Enfin la séance se termine à 9. h 1/2 par une traduction en vers français du *Dies iræ*, due à l'inspiration de M. le Dr Grille.

Le Secrétaire-Général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1883.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. V. Pavie, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente à la Société un travail de M. Castonnet-Desfosses, intitulé : *Rapports du Tonkin et de la Cochinchine avec la France.*

Sur le rapport de M. V. Pavie il est décidé qu'un des membres de la Société, délégué pour la réunion de la Sorbonne, sera chargé d'appuyer le vœu présenté par M. Giffard dans une séance précédente.

M. l'abbé Hy présente à la Société la première partie d'une *Florule angevine* destinée surtout à diriger le botaniste dans les herborisations et donne lecture des considérations générales qui l'ont guidé. Le travail sera envoyé à l'impression.

M. L. Rondeau lit un chapitre de l'histoire de la paroisse St-Michel-du-Tertre intitulé : *La Cour d'Angers.*

M. G. de Capol lit un rapport sur un travail concernant l'administration des chemins de fer de l'État.

M. le Trésorier donne lecture de l'état financier de la Société. Il est décidé que les conclusions de ce rapport seront examinées dans une réunion du bureau.

Vu le petit nombre des membres présents à la séance, les élections pour la formation du bureau en 1884 sont remises à la séance de janvier prochain.

La séance est levée vers 9 h. 1/2.

Le Secrétaire-Général, J.-R. Ravain.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1884.

La Société est appelée, conformément au règlement, à procéder aux élections de son bureau pour 1884, remises à la séance de ce jour.

Les résultats des scrutins sont les suivants :

Président, M. d'Espinay;
Vice-Président, M. Victor Pavie;
Secrétaire-Général, M. Guillaume Bodinier;
Secrétaire, M. André Meauzé ;
Trésorier, M. L. Rondeau ;
Bibliothécaire-Archiviste, M. le Dr Maisonneuve.

Le comité de publication est composé de :

Mgr de Kernaëret, *président* ;
M. le Dr Grille ;
M. L. Cosnier ;
M. l'abbé Pasquier ;
M. Lucas ;
M. l'abbé Hy.

Le Secrétaire-Général, G. BODINIER.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884

MM.

D'Espinay, *président*.
Victor Pavie, *vice-président*.
Guillaume Bodinier, *secrétaire-général*.
André Meauzé, *secrétaire*.
Rondeau, *trésorier*.
Dr Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.

Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Textoris, capitaine en retraite.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

. MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet de Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Auriau (Ch.), ancien commissaire-priseur, rue Beaurepaire, 67.
Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, rue de la Préfecture, 19.
Bazin (l'abbé), archiprêtre de la Cathédrale, place Saint-Maurice.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chanoine honoraire, petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), ancien député de Maine-et-Loire, rue Desjardins, 6.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (comte Georges de), château de la Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet, professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Bourgain (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres, rue Volney, 2
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Cars (comte Charles des), à Sainte-Christine.
Chapin, notaire, rue du Mail, 83.
Chataux (A. de), avocat, rue de Brissac, 11.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.

Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.

Cosnier (Léon), rue des Arênes, 42.

Dainville (Ernest), architecte du département, place de l'Académie, 6.

Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.

Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.

Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.

Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.

Duhourcau, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 48 *bis*.

Dusouchay, architecte, rue Chevreul, 19.

Dussauze, architecte, rue Grandet, 12.

D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Volney, 15.

Fairé (Alexandre), avocat, bâtonnier de l'Ordre, rue Pocquet de Livonnière, 43.

Faligan (Ernest), à Saint-Martin-la-Forêt.

Falloux (comte de), membre de l'Académie française, impasse des Jacobins.

Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.

Farge (Emile), docteur en médecine, rue des Angles.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.

Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.

Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.

Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).

Grille (R.), docteur en médecine, rue Pocquet de Livonnière, 48.

Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.

Guérin de la Roussardière, avocat, rue Desjardins, 23.

Guinoyseau, ancien manufacturier, rue de la Préfecture, 1.

Halopé, avocat, rue Ménage, 3 *bis*.

Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 64.

Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.

Hy (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, rue Loriol de Barny, 5.

Joubert (André), boulevard de Saumur, 49.

Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, rue Desjardins, 74.

Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des sciences, rue des Pépinières, 3.

Lachèse (Eliacin), conseiller honoraire, rue Plantagenet, 83.

Lachèse (Paul), imprimeur, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.

Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René, 36.

Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu de Puychairie.

Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, à Paris.

Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville, rue du Musée.

Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, place du Lycée, 1.

Lemoine, horticulteur, rue Saint-Étienne.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, rue Volney, 2.

Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Desjardins, 47.

Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue d'Orléans, 41.

Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Arènes, 40.

Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.

Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Saint-Joseph, 35.

Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.

Mieulle (de), conseiller général, rue des Arènes, 27.

Pasquier (l'abbé), doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite d'Anjou.

Pavie (Victor), rue de Bel-Air, 22.

Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue de Bel-Air, 20.

Pessard (l'abbé), vicaire général, à l'Évêché.

Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.

Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.

Riandière-Laroche, rue du Bellay, 11.
Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.
Rondeau (Paul), négociant, rue Pré-Pigeon.
Semery, avocat, rue Valdemaine, 17.
Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.
Subileau (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
Tarlé (de), avocat, rue Volney, 57.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS

MM.

Mgr Guérin, avenue de Déols, à Châteauroux.
Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu-Blaive, inspecteur de l'Enregistrement, à Orléans.
Béjarry (comte de), à Sainte-Hermine (Vendée).
Bénard (Henry), à Cholet.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).
Bricard (Georges), avocat, rue de Rennes, 91, à Paris.
Buysson (vicomte du), à Brout-Vernet (Allier).
Castonnet-Desfosses (Henry), avocat, rue des Saints-Pères, 1, à Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chesnay (Urbain), à Vern.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
L'Estourbeillon (marquis de), secrétaire de la Société archéologique de Nantes.
Fouché (Maurice), vérificateur de l'Enregistrement, à Quimper.
Geslin, docteur en médecine, à Beaufort.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Guéret, pharmacien, à Beaufort.

Guillet (l'abbé), curé de Noyant.

Joly-Leterme, ancien architecte diocésain, à Saumur.

Letard, pharmacien, à Talmont (Vendée).

Lorière (de), château de la Roche-Chevillé, par Brûlon (Sarthe).

Maisonneuve (l'abbé Daniel), au collège S[t]-Charles, à Vernoux (Ardèche).

Mérit (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Saumur.

Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.

Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.

Pissot, docteur en médecine, à Cholet.

Raimbault, docteur en médécine, à Candé.

Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.

Réchin (l'abbé), professeur au Collège de Mamers (Sarthe).

Richecour (de), ancien professeur à la Faculté de Droit, château des Rochers, à Preignac (Gironde).

Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, à Paris.

Tijou, notaire, à Chemillé.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALGER. Association scientifique algérienne.
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts.
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle et agricole.
— Société académique.
— Société des études scientifiques.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BELFORT. Société Belfortaine d'émulation.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BOSTON. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BREST. Société académique.
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société des Antiquaires de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHARTRES. Société archéologique d'Eure-et-Loir.



CHERBOURG. Société académique.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.

LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LE PUY. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LIÈGE. Société géologique de Belgique.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles
— Musée Guimet.

MACON. Académie de Mâcon.
MARSEILLE. Société de statistique.
MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.
MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.
MULHOUSE. Société industrielle.

NANCY. Académie de Stanislas.
— . Société d'archéologie lorraine.
NANTES. Société académique.

NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
NICE. Société des lettres, sciences et arts.
NIMES. Académie du Gard.
— Société d'étude des sciences naturelles.

ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. (*Cinq exemplaires.*)
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Société nationale des Antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture.
— Société nationale d'horticulture.
— Société botanique de France.
— Société philotechnique.
— Société philomathique.
— Société Indo-Chinoise.

PAU. Société des sciences, lettres et arts.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

QUIMPER. Société archéologique du Finistère.

REIMS. Académie nationale de Reims.
ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

Saint-Lô. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

Saint-Quentin. Société académique.

Senlis. Comité archéologique.

Sens. Société archéologique.

Strasbourg. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Toulon. Académie du Var.

Toulouse. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Académie des jeux floraux.

— Société des sciences physiques et naturelles.

Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

— Société archéologique de Touraine.

Troyes. Société académique de l'Aube.

Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts.

Vannes. Société polymathique du Morbihan.

Vendome. Société archéologique du Vendômois.

Verdun. Société philomathique.

Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Société d'agriculture et des arts.

Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Washington. Patent office.

— Smithsonian institution.



TABLE DES MATIÈRES

Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts.

Philosophie, Sciences et Agriculture.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Les séances ordinaires ont lieu le *premier mardi* des mois de JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, NOVEMBRE et DÉCEMBRE, à sept heures et demie du soir, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René.

Toutes les communications relatives à l'ordre du jour des séances et les changements de résidence doivent être adressés au Secrétaire général, 2, rue Tarin, à Angers.

8.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

NOUVELLE PÉRIODE

TOME VINGT-SIXIÈME. — 1884

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1885

MÉMOIRES

De la Société Nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

NOUVELLE PÉRIODE

TOME VINGT-SIXIÈME. — 1884

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1885

LE D[R] LACHÈSE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a été attristée par une perte que nous avons tous vivement sentie. Notre président honoraire le Dr A. Lachèse a quitté cette terre au mois d'août dernier. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de vous entretenir plus tôt de cette vie si bien remplie par des travaux de toute sorte. C'est ce que je viens faire aujourd'hui; puissé-je remplir votre trop longue attente d'une manière digne de celui que nous regrettons.

Ambroise-Adolphe Lachèse, fils du Dr Grégoire Lachèse et de Marie-Cécile Boudet, est né à Paris le 23 brumaire an IX (13 novembre 1800). Il fit ses études au collège royal d'Angers et dès le 31 août 1816, n'ayant pas encore accompli sa seizième année, il sortait de cet établissement avec le certificat de philosophie et de sciences. Le choix d'une carrière, qui cause à tant de jeunes gens de si grandes difficultés, ne paraît

pas l'avoir embarrassé un seul instant. Son choix était fait d'avance. Fils d'un médecin et sorti d'une famille qui en comptait déjà plusieurs, Adolphe Lachèse embrassa sans hésitation l'honorable carrière paternelle, et dès le mois d'octobre 1816, il suivait les cours de l'École de Médecine d'Angers, qu'il quitta deux ans après pour se rendre à Paris. En 1823, il recevait le diplôme de docteur et venait s'établir à Angers. La Société de Médecine de cette ville l'accueillait parmi ses membres dès le mois de mai 1824. Trois ans plus tard notre jeune docteur était nommé par Mgr de Frayssinous, professeur-adjoint à l'École de Médecine d'Angers, attaché au cours de clinique, médecine légale et hygiène. En 1837, M. A. Lachèse était de nouveau chargé des mêmes cours par décision ministérielle. Il s'occupa du reste toute sa vie avec une grande assiduité de l'hygiène publique.

Le 26 janvier 1828, un arrêté préfectoral le nommait membre du comité de vaccine, fonctions qu'il a exercées dès l'âge de 28 ans et qu'il a conservées presque jusqu'à la fin de sa carrière. En 1837 il était, sur la demande de ses confrères, appelé à faire partie du comité de salubrité publique, et il exerça pendant de longues années les fonctions de secrétaire de ce comité[1]. Obligé par l'âge et les fatigues de s'en démettre en 1879, il reçut à cette occasion de la part de ses collègues les plus chaleureux remerciements. Ses travaux, ses longs

[1] Les rapports, auxquels ont donné lieu les questions soumises au conseil d'hygiène et de salubrité publique de 1849 à 1866, ont été publiés et forment un volume qui permet d'apprécier l'importance et la variété de ces questions diverses.

et honorables services au conseil d'hygiène publique et de salubrité furent récompensés le 11 janvier 1881 par une médaille de bronze, décernée par le ministère de l'agriculture et du commerce.

M. Lachèse donnait en outre ses soins à diverses catégories de malades. Au mois d'août 1831 il était nommé médecin de l'hôpital St-Nicolas, qui servait alors de succursale pour les militaires. Il devait en 1870-71, au milieu de bien tristes circonstances, assister encore les militaires malades et blessés à l'ambulance de la gare d'Angers. En 1836, il était nommé, par arrêté préfectoral, médecin-adjoint des prisons, alors établies au château d'Angers. Il s'occupait aussi des aliénés et en 1837 il était chargé par l'administration du dépôt provisoire de St-Nicolas.

Un fait entre tous honore surtout la carrière médicale de M. A. Lachèse. En 1832, tandis que le choléra sévissait dans toute son intensité, M. Lachèse, marié et père de famille, se rendit à Paris dans le but d'étudier auprès des maîtres de la science le terrible fléau et les moyens de le guérir et revint faire profiter ses confrères et ses concitoyens de l'expérience qu'il avait acquise dans les hôpitaux de la capitale, pour les soins à donner aux cholériques[1]. Cet acte courageux est constaté par une lettre de remerciement adressée à M. Lachèse par M. Joubert-Bonnaire, alors maire d'Angers, du 18 avril 1832. Elle doit rester dans les archives de

[1] Ses observations furent consignées dans une lettre adressée au maire d'Angers et publiée dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 30 avril 1832.

la famille comme un témoignage authentique de la valeur morale de l'homme à laquelle elle s'adressait; ce fut, je crois, sa seule récompense.

Peu d'années après, au mois de décembre 1837, M. Lachèse dut se démettre de ses fonctions de professeur à l'École de Médecine. Tout en conservant le goût des études médicales, auxquelles il revenait toujours avec bonheur, il embrassait une nouvelle carrière et se mettait à la tête d'une importante imprimerie. Il nous apparaît alors sous un nouveau jour. Ce n'est plus le médecin que nous avons devant nous, mais le lettré, l'érudit qui vient prêter son concours aux auteurs et devient éditeur de grands ouvrages. M. Lachèse a fait sortir de ses presses d'importantes publications.

Il m'est impossible de tout citer; je mentionnerai seulement les *Annales de Bourdigné* et les *Œuvres du Roi René*, documents si intéressants pour l'histoire d'Anjou, publiés sous les auspices de M. le comte de Quatrebarbes, *L'Anjou et ses monuments*, de M. Godard-Faultrier, *Angers pittoresque*, de M. Eliacin Lachèse, les *Souvenirs pittoresques de l'Exposition de* 1839, avec dessins de M. Hawke, le *Mouvement provincial*, de M. Bougler, l'*Histoire du diocèse d'Angers*, de l'abbé Tresvaux, la *Flore du centre de la France*, de M. Boreau, les *Archives d'Anjou*, de M. Marchegay, *Les Cartulaires angevins*, de M. d'Espinay, etc[1].

[1] M. Lachèse a dirigé et publié pendant plusieurs années, la *Revue d'Anjou*; il a imprimé aussi les Mémoires de diverses sociétés savantes. De plus les éditeurs de Paris lui ont confié différents travaux, tels que la réimpression du *Moniteur de* 1789, les *Œuvres complètes de St Jean Chrysostôme*, l'*Histoire*

L'imprimeur, lorsqu'il comprend son rôle comme le faisait M. Lachèse, devient l'ami et le collaborateur de l'auteur; l'œuvre imprimée leur est en quelque sorte commune et maint auteur s'est souvent bien trouvé d'avoir suivi les conseils de son imprimeur.

La situation que M. Lachèse conquit promptement dans l'imprimerie lui valut les suffrages des commerçants pour une place de juge au tribunal de commerce. Il conserva pendant plusieurs années ces délicates fonctions dont il s'acquittait au milieu de ses multiples occupations avec la conscience scrupuleuse qu'il apportait à tout ce qu'il faisait.

Mais ce n'était pas encore assez pour l'activité intellectuelle de M. Lachèse. Il trouva le temps de composer et de publier de nombreux travaux d'une nature très variée, qui montrent combien son esprit était apte aux études les plus diverses. Sa thèse du 10 juillet 1823, sur la *Duplicité monstrueuse par inclusion*, présentée à la Faculté de Paris, traite de l'un des sujets les plus obscurs, mais aussi les plus curieux de la physiologie[1]. Je serais peu compétent pour en rendre compte ; je me permettrai de dire cependant que la méthode de M. Lachèse m'a paru excellente. Il commence par constater les faits et en tire ensuite les conséquences, sans faire d'hypothèses gratuites et en éliminant tout ce qui ne lui paraît pas suffisamment prouvé. Les lois

des écrivains sacrés et ecclésiastiques, par D. Cellier, les *Œuvres de Madame Swetchine*, l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras, etc.

[1] Cette thèse et les plus importants travaux de M. A. Lachèse, ont été réunis en un volume publié par l'imprimerie Lachèse. Angers, 1874.

de l'esprit humain sont unes, et en histoire comme en archéologie c'est la seule manière d'arriver à la vérité. N'en est-il pas de même dans les sciences médicales et naturelles?

M. Lachèse était encore un jeune médecin quand il fit en 1828 une communication à l'Académie de Médecine sur les *Fractures de l'os coxal.* Cette communication obtint les honneurs d'un rapport fort élogieux pour son auteur.

Le Dr A. Lachèse avait prêté son concours comme médecin non-seulement à l'administration, mais à la justice. Ce fut pour lui l'occasion d'études médico-légales dont il a constaté les résultats dans plusieurs mémoires. Celui qui a pour objet le *Mode d'action de l'acide arsénieux sur l'économie et la dose à laquelle ce poison peut donner la mort*, fut publié dans les *Annales d'hygiène* et obtint de la rédaction de ce recueil une mention honorable avec une médaille de cent francs. Je puis dire qu'il dévoile chez son auteur de rares qualités comme médecin-légiste et je souhaite à tous les juges d'instruction un collaborateur aussi consciencieux et d'un esprit aussi pénétrant que l'était M. Lachèse. Son travail peut servir de guide aux magistrats et aux médecins-légistes dans les matières d'empoisonnement par l'arsenic.

Au même ordre d'idées se rattachent ses *Observations et expériences sur les plaies produites par des coups de fusil.* Pour apprécier les effets des coups tirés à courte portée, il fit de fort curieuses expériences et arriva à des résultats d'une étonnante précision. Ce furent aussi des affaires criminelles qui lui inspirèrent un travail

sur les vivisections. L'affaire Lapomeraye lui rappelait l'affaire Castain, qui s'était passée dans sa jeunesse et l'affaire Bocarmé, autre empoisonnement plus récent, qui eut tant de retentissement en Belgique et en France il y a quelques années [1]. Le Dr Lachèse se déclare dans ce travail partisan des vivisections, au grand scandale de la Société protectrice des animaux. J'avoue pour ma part que, s'il faut s'incliner devant l'autorité des physiologistes qui les déclarent indispensables pour les progrès de la science, je voudrais à tout le moins que l'on pût interdire les cruautés inutiles dont on ne se fait pas faute dans les laboratoires. Mais je reviens à mon sujet.

Une brochure de M. Lachèse dans le genre médico-légal et historique à la fois m'a surtout frappé et paru fort remarquable. Je veux parler des *Observations médico-légales sur la mort du colonel Beaurepaire* [2]. D'après la légende révolutionnaire, Beaurepaire ne voulant pas se rendre s'est brûlé la cervelle d'une façon théâtrale, en pleine séance du conseil, en présence des municipaux de Verdun. Lamartine lui a même mis dans la bouche un discours sublime de patriotisme, entièrement éclos de la cervelle du poète [3]. M. Lachèse, en analysant les documents authentiques, les pièces de l'enquête, bien imparfaite cependant, qui

[1] *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, année 1865, p. 95. *Des vivisections, à propos de trois affaires criminelles.*

[2] *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, année 1860, p. 39.

[3] *Histoire des Girondins.*

fut faite alors, a démontré d'une manière péremptoire que Beaurepaire ne s'est pas brûlé la cervelle en pleine assemblée. Il est mort la nuit, seul, dans la chambre qu'il occupait à la maison de ville, assassiné suivant toute probabilité. Cette version, plus simple et plus vraisemblable, n'enlève rien au patriotisme du commandant angevin, car il est mort victime de sa ferme résolution de ne pas se rendre; mais elle détruit le caractère théâtral que les passions du temps avaient donné à cet événement.

J'ai parlé du concours prêté par M. Lachèse à l'administration en qualité de médecin de l'hôpital militaire; il fut en outre chargé en 1828 et années suivantes d'assister comme médecin civil aux opérations du conseil de révision. Nous devons à la participation de notre docteur à ces opérations une fort intéressante brochure de statistique médicale. M. Lachèse relève les différentes infirmités qui entraînent l'exemption du service militaire, arrondissement par arrondissement, et cherche à expliquer pourquoi telle région renferme plus de sourds, d'aveugles ou de boiteux que telle autre. La cause de ces variations dans la répartition des infirmités humaines est souvent difficile à pénétrer. Mais le travail de M. Lachèse n'en montre pas moins un esprit doué d'une singulière faculté de rapprochement et de comparaison[1]. Cette étude remarquable obtint de l'Académie des sciences, à la séance du 30 janvier 1854, une médaille d'encouragement, et

[1] *Résumé statistique et médical des opérations du conseil de révision.*

M. Élie de Beaumont annonçait à M. Lachèse cette bonne nouvelle dans les termes les plus élogieux. M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire, adressait aussi les plus chaleureux remerciements à l'auteur sur son travail, au point de vue de son importance administrative [1].

Il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite de M. Lachèse comme médecin, mais je puis me permettre de parler de l'écrivain. La lecture de ses œuvres médicales et médico-légales révèle les plus heureuses facultés intellectuelles. M. Lachèse approfondissait les questions avec conscience, ne laissait dans l'ombre aucun détail et ne quittait son sujet qu'après avoir épuisé tous les moyens de parvenir à la connaissance de la vérité. Son style est net, ferme, précis sans sécheresse, comme celui de tout écrivain maître de son sujet; sa précision n'exclut pas l'élégance et garde toujours la forme littéraire.

M. Lachèse excellait surtout dans les récits anecdotiques et biographiques; il racontait avec simplicité, bonhomie, esprit, et son récit était toujours attachant, soit qu'il rappelât de gais souvenirs, soit qu'il retraçât la vie d'un ami que la mort venait de lui enlever. Souvent les deux notes se mêlaient, car dans la vie humaine le bonheur et la tristesse se mêlent souvent aussi; le souvenir des biens perdus ne fait-il pas à la fois et la joie et le malheur de l'heure présente ?

C'est ainsi que M. Lachèse nous a rappelé l'arrivée des prisonniers de guerre atteints du typhus, à Angers,

[1] Lettre du 4 août 1856.

en 1814 [1], vieux souvenir de jeunesse qui l'avait vivement frappé. Il faut en rapprocher ses *Souvenirs de l'ambulance de la gare d'Angers pendant la guerre de* 1870-71 [2], deux époques qui se ressemblent par nos malheurs nationaux. Le *Dernier passage du général Charette à Angers* est un récit recueilli de la bouche même du Dr Grégoire Lachèse, son père, qui assista le chirurgien Lachèse, son cousin, pour le pansement du général vendéen, prisonnier et blessé [3]. Rien de plus authentique que cet épisode de la fin des guerres de la Vendée.

La biographie du Dr Ménière, médecin en chef de l'Institution des sourds-muets à Paris, est fort attachante. Le grand mérite du célèbre médecin ne pouvait mieux être apprécié que par son ami et compatriote fort compétent pour rendre compte de l'œuvre du médecin, et qui tout en retraçant la vie du savant, laisse échapper les regrets dont son cœur d'ami était plein [4]. M. Ménière était lui-même lié avec deux hommes d'une célébrité bien différente avec lesquels il mit M. Lachèse en rapport : Orfila et Jules Janin. Le premier vint à Angers comme président d'un jury médical et prit ensuite une part fort importante à la décision d'un

[1] *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, année 1872, p. 240. Typhus des prisonniers de guerre à Angers en 1814.

[2] *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, année 1872, p. 40.

[3] *Idem*, année 1861, p. 216.

[4] La notice de M. Lachèse sur le Dr Ménière fut appréciée de la manière la plus flatteuse dans une lettre de M. Rouland, alors ministre de l'instruction publique (4 fév. 1863).

procès criminel dont M. Lachèse nous a retracé les émouvantes péripéties [1]. Le second, attiré à Angers avec John Lemoine, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, par le voyage du prince-président, en 1849, reçut l'hospitalité chez le Dr Lachèse, père. Des relations d'amitié s'établirent entre ces hommes d'esprit faits pour se comprendre et M. Lachèse nous en a retracé un charmant récit. L'histoire d'une certaine table d'ardoise, autour de laquelle se rassemblaient au nombre de trois ou quatre ces nouveaux chevaliers de la table ronde, pour jouer aux dominos, est pleine de charme et d'*humour* [2].

Les articles nécrologiques de M. Lachèse, publiés dans les *Mémoires* de notre Société, attestent la grande variété de ses connaissances et l'heureuse facilité d'assimilation dont il était doué; grâce à cette précieuse faculté il savait se rendre compte des œuvres les plus diverses. Qu'il raconte la vie de M. Élie Janvier de la Motte, homme politique et diplomate, ou celle de M. Vallon, professeur d'hippologie à l'École de cavalerie de Saumur; qu'il nous parle de M. Frédéric Parage-Farran, grand agronome, ou de M. André Leroy, créateur des plus belles pépinières de France et peut-être du monde entier, M. Lachèse reste toujours le même. Son cœur guide sa plume; mais son esprit fin et pénétrant a vite saisi le caractère de l'homme

[1] *Orfila et les Angevins.* — Ce procès a été le point de départ des recherches de M. Lachèse sur l'acide arsenieux.

[2] *Jules Janin et les Angevins.* Mémoires de la Société d'agriculture, année 1874, p. 245.

et le photographie en quelques traits bien tracés [1].

M. Lachèse rendit compte aussi dans nos *Mémoires* du brillant concours régional d'Angers en 1862. Il s'intéressait vivement aux progrès de l'agriculture et de l'horticulture en Anjou, et avait été appelé par l'administration municipale, en qualité de président de notre Société, à faire partie du comité d'organisation du concours [2].

Son amour des lettres, qui n'était pas moins vif, lui a inspiré un charmant compte rendu de la traduction des *Œuvres d'Horace*, par M. le Dr Grille. Ce compte rendu se termine par une spirituelle condamnation prononcée contre l'auteur, qui feignait qu'Horace lui-même, mécontent de son traducteur, voulait l'obliger à mettre son œuvre en petits cornets [3]. M. le Dr Grille a eu le bon esprit d'obéir aux injonctions du président, organe autorisé de tous les membres de notre Société. Le public en a été ravi, et quant à Horace, il ne s'en est jamais plaint.

Ce ne fut pas le seul compte rendu littéraire de notre président; à l'une des séances de 1858, M Lachèse avait présenté un rapport sur un poème inédit du xve siècle, découvert par M. Lemarchand, à la bibliothèque d'Angers. M. Lachèse n'était étranger à aucun genre d'étude et savait s'intéresser à toutes les découvertes angevines [4]. Celle de M. Lemarchand lui fournit

[1] *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, année 1864, p. 153 ; année 1869, p. 247 ; année 1874, p. 245 ; année 1875, p. 117.

[2] *Idem*, année 1862, p. 147.

[3] *Idem*, année 1874, p. 146.

[4] *Idem*, année 1858, tom. 1, p. 126.

l'occasion d'ingénieux rapprochements entre le poème du xv[e] siècle et le *Mérite des Femmes*, de Legouvé.

Avec le grand amour du travail dont il était doué, M. Lachèse devait apporter son concours à de nombreuses sociétés savantes. Au mois de juin 1835, il était nommé membre de la Société académique de la Loire-Inférieure; en novembre 1837, il devenait membre de la Société industrielle d'Angers; un mois plus tard il était nommé associé correspondant de la Société médicale de Tours; le 8 décembre 1837 il était admis à notre Société d'agriculture, sciences et arts [1], et le 2 février 1857, il entrait à la Société linnéenne d'Angers. Enfin, au mois de novembre 1863 il devenait membre correspondant de la Société médicale de Besançon. M. Lachèse prenait une part active aux travaux de ces diverses sociétés et plusieurs des mémoires dont j'ai parlé déjà figurent dans leurs recueils et tout spécialement dans les nôtres.

Parmi ses occupations si multiples, M. Lachèse trouvait du temps à consacrer à nos réunions auxquelles il était fort assidu, et se dévoua avec le plus grand zèle aux intérêts de la Société d'agriculture, sciences et arts. Il en fut nommé président le 18 décembre 1861, après en avoir été d'abord secrétaire. Son discours d'installation, plein de tact et de verve, annonçait l'intention de donner à la Société une nouvelle impulsion; il faisait appel à de chers souvenirs de famille et d'amitié, M. le D[r] Grégoire Lachèse et M. Pavie père ayant été

[1] Le diplôme de M. Lachèse est en date du 18 janvier 1840; mais il était déjà membre de la Société depuis trois ans quand ce diplôme lui fut délivré.

au nombre des fondateurs. Permettez-moi d'insister un peu sur la présidence de M. Lachèse ; c'est la partie de mon sujet qui doit nous intéresser le plus spécialement.

M. Sorin avait exercé les fonctions de président pendant plusieurs années, il était difficile de prendre la place d'un littérateur aussi distingué ; sa retraite laissait la Société découragée, et le triste mot de dissolution s'était déjà fait entendre.

M. Lachèse sut donner à nos réunions une vie nouvelle. A maintes fois différentes il fit appel aux plus grands noms de la littérature et sut attirer à nos séances les hommes les plus éminents ; avec leur concours elles brillèrent d'un vif éclat. Le 28 juillet 1862 M. Villemain présidait la séance ; M. Lachèse évoqua devant lui les grands souvenirs des cours de la Sorbonne de 1828, alors que les Guizot, les Cousin, les Villemain y attiraient toute la jeunesse française. Il sut flatter le maître avec adresse et bon goût.

Quelques mois plus tard, à une séance présidée par M. Bourlon de Rouvre, préfet du département, M. Lachèse rappela les origines de notre Société, fille de l'ancienne Académie d'Angers. Il avait raison, car il est toujours bon de faire souvenir de cette origine, que l'on a trop oubliée depuis.

Au commencement de 1866, le comte de Quatrebarbes assistait à plusieurs de nos séances et racontait avec cette parole loyale et franche que l'on était toujours heureux d'entendre, les événements du siège d'Ancône ; M. Lachèse lui répondait quelques mots empreints d'une sincère émotion.

D'autres séances furent présidées par notre vénérable évêque, Mgr Angebault, ou par M. le comte de Falloux, qui venait souvent alors nous prêter son gracieux et bienveillant concours.

L'une des séances les plus brillantes de cette époque fut celle du 26 juin 1867, présidée par M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. M. Godard-Faultrier lut à cette séance une dissertation sur un vase carthaginois. C'était un *invit* jeté habilement au savant académicien qui charma l'assemblée par le récit fort attachant de son voyage à Carthage.

La même année notre président prit une part des plus actives, avec M. Godard et toute la Société, aux justes réclamations adressées au gouvernement pour la conservation des statues de Fontevrault, imprudemment promises à la reine d'Angleterre. MM. Segris, Louvet, de Las Cases, députés de Maine-et-Loire, s'unirent à MM. Dufaure, Vitet et Berryer, pour réclamer la conservation des précieuses statues sur le sol angevin. Leurs lettres furent lues en séance et ces éminents personnages voulurent bien accepter le titre de membres de notre Société. M. le comte de Falloux, présent à la séance, joignit ses efforts aux nôtres. Les statues restèrent en France. Ce grand zèle que M. Lachèse déploya pour la conservation des statues de Fontevrault, il eut plus d'une occasion de le montrer encore, mais souvent avec moins de succès. Malgré ses efforts et ceux de M. Godard, la tour dite *des Druides*, ancien monument civil du XIIe siècle, fut détruite ; mais la tour St-Aubin et les greniers St-Jean ont été sauvés. On nous fait espérer que ceux-ci vont devenir prochai-

nement une annexe du Musée St-Jean et recevoir les objets qui viennent journellement enrichir l'admirable collection due aux longs travaux de M. Godard-Faultrier.

Le 11 mars 1870, M. le préfet Poriquet présidait la séance où fut couronné M. Benion, qui avait obtenu le prix du Conseil général pour un Mémoire sur le cheval. Ce fut encore une brillante séance organisée par M. Lachèse.

Quelques jours plus tard on apprenait la mort de M. Villemain et à la séance du 7 mai 1870, notre président rappelait avec des paroles émues le souvenir du voyage de M. Villemain à Angers. Lors de la mort de M. Berryer, en 1868, il avait aussi entretenu la Société des derniers moments du grand orateur et du concours que celui-ci nous avait prêté. M. Lachèse savait toujours dans ces circonstances pénibles trouver dans son cœur des paroles touchantes d'adieu à adresser à ceux qui ne sont plus. A l'une des séances de cette même année, un palmarès de 1821 tomba sous la main de notre président; il nous entretint des élèves de ce temps, dont quelques-uns devinrent plus tard des personnages connus et même célèbres; mais que de vides déjà parmi les lauréats de 1821 !

Survint la terrible guerre de 1870-71. Nos séances furent forcément suspendues, tandis que M. Lachèse portait ses soins aux blessés et aux malades de l'ambulance de la gare d'Angers. Après nos désastres, il y eut un moment d'élan; on voulut reprendre courage et réagir contre l'affaissement général des esprits et des cœurs. M. Lachèse sut organiser encore quelques bril-

lantes séances. A celle du 26 juillet 1871, assistait M. Paul Flandrin, frère du grand peintre, et lui-même artiste de valeur. Au mois de janvier suivant, une de nos séances attirait un grand nombre d'invités. M. le comte de Falloux présidait, et M. Daillière nous lut plusieurs actes de sa *Jeanne d'Arc*. Au lendemain de nos malheurs, le moment était heureusement choisi pour évoquer les grands et tristes souvenirs de la martyre de Domrémy. Les beaux vers de M. Daillière eurent tout le succès qu'ils méritent et excitèrent l'enthousiasme des assistants. Ce n'était pas, cependant, la première fois que la Société avait le bonheur d'entendre des vers de ce poète qui sait si bien allier la grâce à la finesse dans les pièces légères, et possède à la fois les qualités les plus élevées du style tragique[1].

A une autre séance tenue trois mois seulement après celle-ci, Mgr Freppel nous fit l'honneur de nous présider. M. Lachèse lut son article sur l'ambulance de la gare d'Angers; M. de Falloux prononça l'éloge du comte de Quatrebarbes, et nous tint sous le charme de sa parole sympathique. Mgr Freppel nous entretint de ses vastes projets de réorganisation de l'Université catholique d'Angers. Nous admirâmes les idées si élevées du prélat, exprimées avec toute sa puissante éloquence[2]. Mais pour Mgr Freppel, penser c'est vouloir, et vouloir c'est agir; ce qui n'était alors qu'un projet devait en peu de temps devenir une réalité.

[1] Déjà aux séances des 13 et 15 novembre 1868, M. Daillière avait lu plusieurs pièces de vers et des fragments de *Jeanne d'Arc*.

[2] Séance du 13 mars 1872.

Cette même année, M. Lachèse, voyant sa santé s'affaiblir, et sous l'influence d'un scrupule exagéré qui lui faisait craindre de ne pas bien remplir ses fonctions, voulut quitter la présidence; les chaudes sollicitations des membres dont M. Pavie fut l'organe ému, le décidèrent à rester. Pendant plusieurs années encore, M. Lachèse nous montra qu'il n'avait rien perdu de ses facultés, et dirigea nos travaux comme par le passé. Il lut à nos réunions plusieurs de ses intéressantes notices dont j'ai déjà parlé. Mais en 1878 de cruels chagrins de famille vinrent frapper M. Lachèse. Sous le coup de douloureuses émotions, trop souvent répétées, il ne voulut plus conserver la présidence, malgré les plus vives instances des membres de la Société. Le 20 janvier 1879 il nous adressa de touchants adieux et abandonna définitivement ce poste qu'il avait si bien rempli pendant dix-sept ans. Cette décision nous laissa de vifs regrets.

M. Lachèse savait, en effet, apporter à nos réunions un charme tout particulier. Non seulement il possédait l'art d'organiser les brillantes séances d'apparat qui ont donné sous sa direction tant d'éclat à notre Société, mais les séances ordinaires présentaient un vif intérêt. Il est d'usage, après la lecture du procès-verbal, d'ouvrir la séance par un compte rendu des communications officielles fait par le président, M. Lachèse avait transformé ces communications du bureau, de leur nature un peu arides, en une agréable causerie. Il nous entretenait de mille anecdotes diverses que son heureuse mémoire avait conservées, et l'on écoutait avec un vif plaisir ces récits faits avec une bonhomie de

bon goût qui n'excluait pas la finesse. Souvent il nous parlait des hommes célèbres qu'il avait connus ; ses relations si étendues lui fournissaient d'inépuisables sujets de conversation toujours intéressants ; plusieurs des biographies qui figurent dans nos Mémoires n'ont été que le résumé des charmantes causeries qui avaient animé nos réunions ; il y avait beaucoup à apprendre en l'écoutant. Il dirigeait nos séances avec une urbanité parfaite, et lorsqu'il croyait devoir intervenir dans les discussions, ses observations, toujours courtoises, étaient marquées au coin d'un rare bon sens, qualité mère et maîtresse de toutes les autres. Nous avons retenu M. Lachèse en quelque sorte malgré lui pendant plusieurs années ; on ne pouvait se résigner à le voir quitter le fauteuil de la présidence.

Lorsque l'heure fatale a sonné, ses collègues, qui étaient pour lui comme une seconde famille, l'ont sincèrement pleuré. Qui, du reste, ne l'eût regretté ? Homme de devoir et de dévouement, M. Lachèse était toujours prêt à répondre à l'appel lorsqu'il y avait des services à rendre, un labeur à accomplir. Cet homme de bien ne pouvait faire qu'une fin chrétienne, conforme aux idées qu'il a toujours professées. En lui, nous avons perdu un président zélé, un homme d'esprit, un homme de cœur.

G. d'Espinay.

SUBSTRUCTIONS

DU XIᵉ AU XIIᵉ SIÈCLE

Près de la place Saint-Pierre, à Saumur

L'administration municipale de Saumur, par suite d'un projet de voirie, dont nous n'avons à apprécier ici ni l'utilité, ni la valeur esthétique, a fait démolir une partie d'un îlot de maisons situé entre la nouvelle rue Dacier, celle du Petit-Maure et la place Saint-Pierre, au pied et à l'origine de la rampe montant au Château.

Cette démolition a mis à jour des substructions d'une belle conservation et d'un intérêt archéologique et historique important, au point de vue de l'histoire de Saumur.

Sous une partie des maisons démolies, et notamment sous la maison où Bodin et la tradition avaient fait naître Mme Dacier, on a retrouvé, servant de caves à ces maisons, les restes d'un ensemble remarquable de constructions en sous-sol, se composant, d'après les vestiges reconnus, de six travées de voûtes en pierre de taille de tuffeau, formant une double rangée, séparée l'une de l'autre, suivant l'axe longitudinal, orienté de

l'*ouest à l'est* par des piliers et colonnes isolées qui recevaient dans les deux sens les arcs doubleaux supportant ces voûtes, lesquelles s'appuyaient par les quatre côtés, sur des murs d'une très bonne et très belle construction, parementés à l'intérieur en pierre de tuffeau également.

Chacune de ces voûtes était divisée en quatre valves supportées, à leur tour, par deux arcs diagonaux en plein cintre se croisant simplement au sommet, sans addition de clef centrale ni de pendentif, et partant des tailloirs des chapiteaux des colonnes isolées d'un côté; de l'autre, de ceux des demi-colonnes ou piliers engagés dans les murs latéraux. Un seul des piliers ou demi-colonnes, engagés dans les murs, était régulièrement taillé et de forme cylindrique; les autres étaient épanelés, mais régulièrement et avec soin.

La taille des panneaux droits était faite au marteau taillant, par recoupes régulières, parallèles à une ligne diagonale à 45° d'un carré ayant pour côté la hauteur de la pierre; celle des colonnes, en entailles parallèles à l'axe; celle des épanelages, en tailles perpendiculaires à l'arrête.

Les lits de pose et les joints remplis d'un excellent mortier de chaux et gros sable de Loire, avaient une épaisseur de deux centimètres et étaient partout d'une régularité absolue.

Les dimensions des pierres étaient de moyenne grosseur, mais par assises régulières, se découpant bien alternativement comme joints, de 0m,29 à 0m,36 de longueur et de 0m,24 et 0m,26 de hauteur.

Les socles des piliers et colonnes, ainsi que les encor-

bellements en pierre de taille tenant lieu de chapiteaux, étaient d'un appareil beaucoup plus important, formés d'un seul bloc, et correspondant à ce que nous appelons aujourd'hui pierre de commande.

Enfin, comme point de comparaison pouvant fixer l'âge et l'origine de ces intéressantes constructions, dont ses deux dernières voûtes, côté de la place Saint-Pierre, encore existantes et à peu près intactes lorsque nous avons pu les visiter, les matériaux, l'appareil, la taille et la pose étaient identiquement les mêmes que ceux de l'abside terminale du chœur de l'église Saint-Pierre dont la date, fin du XI[e] siècle, n'est pas douteuse.

D'après les renseignements pris sur les lieux, par nous-même et près des ouvriers ayant concouru à la démolition et surtout ceux que m'a donnés M. Roffay, ex-architecte de la ville de Saumur, l'ensemble de toutes ces substructions pouvait être un rectangle d'environ 26 mètres de longueur de l'est à l'ouest, sur 10 mètres de largeur, épaisseur des murs comprise.

Ces dimensions assez restreintes sont exclusives de l'idée émise par plusieurs personnes, que ces substructions pouvaient être l'étage inférieur des halles de la place Saint-Pierre, dont les dimensions et l'importance devaient être bien autrement considérables, d'après le récit que fait le sire de Joinville des fêtes et banquet donnés *ès hales* de Saumur par le roi saint Louis, en 1241.

Antérieurement à cette époque et jusqu'à la fin du XI[e] siècle, la désignation de halle implique bien plutôt l'idée de réunion de marchands près, autour et sous les

abris et portiques des grands édifices religieux, que l'idée de locaux spéciaux abritant marchands et marchandises.

Nos constructions, datant du XIe siècle ou commencement du XIIe, n'ont donc pu être établies pour un édifice qui n'existait pas encore dans les coutumes du temps.

A quel édifice important appartenaient-elles? Elles ont la forme et la disposition de beaucoup de cryptes. Il est à noter que la construction de la plupart des églises à cette époque a toujours commencé par la crypte, le tombeau, sur et autour desquels se sont élevées toutes les autres parties de l'édifice. Leur construction soignée, dont nous avons exprès si minutieusement décrit tous les détails, ne permettrait-elle pas d'en rattacher l'origine à celle de cette première église de Saint-Pierre qui fut brûlée en 1067 par le comte de Poitou, Guy, après la prise de Saumur [1]?

Pour nous, il est évident que jamais semblable construction n'a pu appartenir, à cette date, à un édifice privé, et qu'elle n'a pu être établie à cette époque que pour faire partie d'un ensemble destiné à un usage ou au service d'un ordre élevé.

JOLY-LETERME.

[1] G. d'Espinay. *Notices archéologiques*. 1878.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les notes que vous avez bien voulu me demander.

I

Vers le 15 décembre 1883, M. Delcour, entrepreneur de terrassements, qui a déjà rendu tant de services au Musée Saint-Jean, me prévenait que ses ouvriers venaient de mettre à jour, rue Hoche, 15, à $1^m,10$ de profondeur, une mosaïque.

J'ai fait découvrir ce dallage, qui remplissait une salle de $8^m,50$ de long, sur 2^m de large ; fermée par un seuil, dont un des piliers subsistait, et bordée d'un seul côté par un mur écroulé.

Sur le sol, un lit de cendres renfermant des tuiles à rebord, des carreaux en pierre oolithique, semblables à ceux trouvés aux Châteliers, et quelques morceaux de fresque rouges et noirs.

Sous l'influence de l'incendie, la mosaïque avait subi les mêmes torsions que celle trouvée place du Ralliement.

Grossièrement exécuté, ce travail d'époque tout à

fait barbare, présente une particularité assez curieuse. Sur un lit de béton peu solide, on a jeté, pêle-mêle, les cubes isolés et les fragments d'une mosaïque romaine, à dessin noir et blanc. Le tout, noyé dans de mauvaise chaux, a été à peine aplani.

Les fragments romains, réunis par un excellent ciment, sont encore très résistants, alors que le reste s'écroulait au moindre choc ; à peine ai-je pu en garder quelques fragments pour le Musée.

Comme exécution, nous sommes déjà bien loin du fragment recueilli à Savennières, où l'on voit trace de dessin ; tandis qu'ici, les taches noires sont simplement dues au hasard, sans nulle intention décorative.

Nul débris intéressant n'a signalé ces fouilles, sauf quelques fragments de poterie samienne, décorés de feuillages, et deux estampilles de potier, aux noms de

LVPPA.F.
et MARCIONI.

II

M. l'Agent-Voyer en chef du département, en me remettant pour le Musée Saint-Jean un fragment de boucle mérovingienne, m'avertissait que les travaux de la route de Saint-Rémy-la-Varenne à Blaison, au-dessus du village de Chauvigné, avaient mis à jour, dans un champ rempli de sépultures, diverses tombes.

J'ai trouvé deux cercueils en pierre et un en ardoise, tous orientés.

Un seul présentait un certain intérêt ; long de

2 mètres, large de 60 centimètres à la tête, et de 35 centimètres aux pieds, il renfermait deux squelettes et quatre crânes.

Au milieu, un squelette entier couché sur le dos, les côtes entièrement brisées par le squelette placé à gauche, couché sur le ventre ; à droite, un crâne énorme, forçant les deux premiers, entre les jambes des squelettes ; au pied du cercueil, un crâne et quelques débris de colonne vertébrale.

Les terres qui remplissaient le cercueil, soigneusement tamisées, ne m'ont donné qu'un petit bouton de bronze, très oxydé ; à quelques pas du cercueil se trouvait la boucle de bronze.

Veuillez agréer, etc.

A. MICHEL,

Conservateur adjoint du Musée Saint-Jean.

Angers, 15 janvier 1884.



DE L'EMPLOI DU SEL

EN AGRICULTURE

Chaque année, diverses sociétés d'agriculture font parvenir au gouvernement des vœux réclamant la liberté du commerce du sel dénaturé. Chaque année également le gouvernement classe ces vœux dans quelque dossier bien étiqueté, et l'agriculture attend sous l'orme qu'il soit donné satisfaction à cette demande, sérieuse comme tant d'autres, auxquelles il n'est jamais fait droit.

Peut-être les publicistes et les sociétés agricoles ont-elles exagéré l'utilité du sel en agriculture ; peut-être ont-elles trop voulu démontrer ; peut-être ont-elles effrayé les agents de la gabelle et fait craindre à l'État de voir disparaître une source importante de ses revenus.

Il s'agit d'examiner, non pas si les moyens de dénaturation du sel sont ou non efficaces, et si de ce chef l'État peut craindre les effets d'une falsification qu'il ne pourrait poursuivre. Il existe des procédés de dénaturation sérieux et si bien compris, que de ce côté la fraude n'est pas possible. Mais il s'agit de voir si l'agriculture est un grand consommateur de sel marin, et si

les finances de l'État ressentiront les effets de la liberté réclamée.

Nous ne le pensons pas. Nous allons examiner si l'agriculture peut employer sans réserve, sans étude, sans précaution aucune le sel marin, non seulement pour la nourriture des bestiaux, mais encore, mais surtout pour l'amendement des terres.

I

Considérons d'abord l'emploi du sel dans la nourriture des bestiaux.

Ici la nécessité de son usage et les résultats qui en découlent sont incontestables.

Le sel marin et d'autres sels s'éliminant sans cesse par les reins doivent être sans cesse absorbés. Nous excrétons chaque jour par les urines de 4 à 8 grammes de sel marin ; nous en absorbons 1/2 gramme par la nourriture et les boissons et nous additionnons nos aliments de 6 à 12 grammes de ce sel.

Il résulte des expériences de Boussingault que l'addition de sel marin à la nourriture des animaux augmente leur appétit et rend leur engraissement plus rapide sans qu'ils gagnent pour cela davantage pour une même quantité d'aliments, comme plusieurs l'avaient cru.

Le sel marin entre dans la composition même des tissus (comme aussi le chlorure de potassium et les phosphates) ; il en existe dans le plasma sanguin et musculaire, y jouant un rôle très important. La nécessité de l'addition du sel marin à nos aliments

s'explique quand on sait que ceux-ci contiennent une quantité relativement plus considérable de sel de potassium que de sel de sodium, tandis que c'est l'inverse qui a lieu dans le serum du sang.

Nous n'insistons pas davantage et nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails, sans sortir de l'objet de ce simple rapport.

Cette nécessité du sel pour l'alimentation générale des herbivores et des carnivores est telle, que pendant le siége de Metz nos soldats ont éprouvé des souffrances intolérables par suite de la privation de cet aliment indispensable à la vie.

Dans bien des fermes on a l'habitude de disposer à côté des mangeoires des bœufs des blocs de sel gemme, que les animaux viennent lécher avec une satisfaction non équivoque. En Suisse, les pâtres rappellent leurs troupeaux disséminés dans la montagne en jetant sur la prairie du sel marin en poudre !

Voilà deux excellentes démonstrations !

II

Mais nos conclusions sont bien différentes quand il s'agit de l'emploi du sel pour l'amendement des terres.

Les agronomes ne sont pas fixés encore sur l'utilité du sel comme engrais ; son emploi a été tour à tour préconisé et décrié.

Aussi une opinion nette est-elle bien difficile à établir à cet égard.

M. Péligot a montré que la soude était beaucoup plus rare dans l'organisation végétale qu'on ne le sup-

posait autrefois; le chlore n'y est pas non plus très abondant.

D'un autre côté, il a été prouvé que toutes les substances qui se rencontrent dans les cendres des végétaux n'ont pas une importance capitale pour leur développement.

Il est très vraisemblable que le sel, qui se rencontre dans certaines plantes, et notamment dans les betteraves, n'a aucune utilité pour leur développement.

Péligot pense que le sel est décidément nuisible à la végétation, et il attribue la répugnance qu'ont certains cultivateurs à employer les liquides des vidanges, aux mauvais effets que produit le sel qu'elles renferment habituellement.

Le savant chimiste du Conservatoire a montré par exemple que des haricots semés sur une terre salée ne se sont pas développés, tandis que dans une terre normale ils ont donné une récolte convenable.

Il a également prouvé que le sel ne favorise pas la formation des azotates. D'après lui, la nitrification est intimement liée aux phénomènes de putréfaction et de fermentation qui accompagnent la destruction spontanée des matières organiques. Or, le corps antiseptique par excellence est le sel marin.

Les mérites du sel marin en agriculture sont donc très discutables.

Cependant on ne peut nier que ce sel puisse maintenir dans le sol une humidité convenable, faciliter la dissolution de quelques principes fertilisants, débarrasser la terre de certains insectes tels que les chenilles et les limaces; retarder la décomposition de

certains engrais ; ce qui expliquerait pourquoi les Anglais ajoutent au guano qu'ils emploient une assez grande dose de sel marin.

III

La science moderne a donc modifié considérablement à cet égard les errements des Anciens. Les anciens expérimentateurs, des publicistes distingués, depuis Bacon jusqu'à John Sinclair et Humphry Davy, avaient considéré le sel comme utile à la végétation. En Allemagne, l'opinion des écrivains agricoles a été aussi favorable à son emploi. Thaer, Scherck, Schwertz, Liebig, Kauffmann avaient fait connaître et admettre qu'il augmentait d'une manière sensible les forces productrices du sol.

En France, Condillac, Mirabeau, Sylvestre, Tessier, Bosc, de Girardin ont insisté pour que son emploi comme engrais se popularise.

Aujourd'hui il est prouvé que, même sur les céréales et les légumineuses, le sel n'a d'action que dans certains cas et dans certaines limites.

La science moderne a prouvé, en effet, que la quantité de soude contenue dans les plantes était très faible, que le chlore y existait rarement, que presque toutes les terres renferment assez de soude pour suffire à la végétation, et que l'eau de pluie en renfermait assez pour suffire à tous les besoins. La science a ainsi confirmé et développé cette phrase de l'Évangile de saint Luc :

Le sel ne sera propre ni pour la terre ni pour le fumier.

Il n'y a donc aucune espérance à retirer de la liberté du commerce du sel marin, en vue de l'amendement des terres, et les Chambres législatives en réduisant l'impôt sur le sel marin, ne doivent avoir en vue que son emploi dans la nourriture des hommes et des bestiaux.

L'engouement qui, à plusieurs reprises, a eu lieu dans notre pays, a engagé et pourrait encore engager beaucoup de cultivateurs à couvrir de sel les terres qu'ils exploitent. Cette application faite sans mesure, serait suivie de grandes déceptions et stériliserait la terre comme autrefois les *terres de Sichem*.

Disons cependant que l'emploi du sel à petites doses peut être essayé, comparativement, par la *méthode expérimentale* dont nous vous avons déjà parlé dans les *Mémoires* de notre Société.

Mais il est certain qu'une dose trop forte diminue et suspend même l'action vitale des plantes, et que les végétaux croissent très difficilement quand le chlorure de sodium excède 1 à 2 °/₀ de la couche arable. A petite dose, son emploi est encore à étudier surtout dans les sols qui n'en contiennent presque pas ; il sera plus utile aux plantes dans les sols et les climats humides que sur les terres et dans les contrées sèches. La réussite ou l'insuccès dépendront et du climat et de la fertilité de la terre, de l'espèce des végétaux cultivés, de la configuration du sol et de sa position géographique par rapport à la mer.

En somme, il serait imprudent dans toute première espérance de dépasser la dose de 125 kilogrammes par hectare. Il conviendra d'essayer comparativement sur

la moitié seulement du sol sur lequel on expérimentera.

Sous le bénéfice de ces observations, nous croyons que l'on peut approuver hautement les vœux formulés par beaucoup de sociétés agricoles en vue d'obtenir la liberté du commerce du sel dénaturé.

C'est une entrave de plus à faire disparaître de notre législation surchargée.

Les multiples formalités en vue de prévenir et de réprimer la fraude, n'ont plus de raison d'être grâce aux procédés de dénaturation qui rendent toute régénération du sel ruineuse, facile à découvrir et par conséquent impossible.

L'agriculture obtiendra-t-elle jamais la réalisation de ce léger dégrèvement qu'elle réclame? Nous en doutons, car toujours elle est et sera sacrifiée.

Une circulaire ministérielle du 2 juin 1882, basée sur ces garanties nouvelles, a facilité l'achat du sel par les *tanneurs* et affranchi ces livraisons de formalités diverses, notamment du plombage si onéreux des contributions! Or, l'agriculture est la première de nos industries, elle est la base de toutes les autres; de sa vie, de sa richesse dépendent le succès et la fortune de toutes les autres industries du pays, puisqu'elle représente vingt millions de consommateurs et de clients. Elle mérite donc d'être favorisée à plus juste titre, et chaque jour ses charges augmentent. Quand donc un régime intelligent comprendra-t-il qu'il est temps que cet état de choses soit complètement transformé?

Nous proposons donc à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de formuler les vœux sui-

vants et de les faire parvenir au Ministère de l'Agriculture :

Considérant qu'il est d'une extrême utilité pour l'agriculture de donner la plus grande extension à la consommation du sel pour la nourriture des animaux, et, dans une plus faible mesure, pour le mélanger aux engrais ; que les multiples formalités, en vue de prévenir et de réprimer la fraude, n'ont plus de raison d'être grâce aux procédés de dénaturation qui rendent toute régénération du sel ruineuse, facile à découvrir et par conséquent impossible ;

Que d'autre part, une circulaire ministérielle du 2 juin 1882, basée sur ces garanties nouvelles, a facilité l'achat du sel pour les tanneurs et affranchi ces livraisons de certaines formalités, notamment du plombage si onéreux de l'administration des contributions ;

Que la première de nos industries, c'est-à-dire l'industrie agricole, si accablée aujourd'hui par les importations étrangères, les impôts, la cherté de la main-d'œuvre et les difficultés qu'elle éprouve d'acheter dans de bonnes conditions les engrais qui lui font défaut, mérite d'être favorisée à plus juste titre et par tous les moyens possibles ;

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, émet le vœu que le commerce du sel dénaturé et destiné à l'agriculture soit absolument libre.

G. de Capol.

TABLEAUX ANALYTIQUES

DE LA

FLORE D'ANGERS

Classe II. — Gamopétales.

Corolle d'une seule pièce.

Sous-classe I. — Périgynes.

Ovaire infère. Étamines sur un seul rang.

	Ordres.	Familles.
Étamines libres et insérées sur la corolle.		
Feuilles opposées, sans stipules foliaires.	LONICÉRINÉES.	
4 ou 5 étam. bipartites, imitant 8 ou 10 étam.		*Adoxées.*
5 étamines non bipartites.		
Fruit en baie.		*Caprifoliacées.*
Fruit en achaine.		*Dipsacées.*
1 à 3 étamines. Fruit à 3 loges dont 2 stériles.		*Valérianées.*
Feuilles opposées avec stipules foliaires, semblant verticillées.	COFFÉINÉES.	*Rubiacées.*
Étamines synanthérées ou non fixées sur la corolle ; stigmate accompagné de poils collecteurs.		
Périsperme charnu. Capsule polysperme.	CAMPANULINÉES.	
Fleurs irrégulières. Filets des étam. soudés.		*Lobéliacées.*
Fleurs régulières. Filets libres.		*Campanulacées.*
Périsperme nul. Fruit en achaine.	ASTÉROIDÉES.	
Fleurs pourvues de corolle.		*Composées.*
Fleurs apétales, unisexuées.		*Ambrosiacées.*
Étamines 5, soudées par leurs filets en trois faisceaux. Plantes à vrilles.		*Cucurbitacées.*

Fam. (43). Adoxées.

200. Adoxa.

A. Moschatellina L. Rhizôme blanc, écailleux. Feuilles 2-3 séquées ; fleurs verdâtres un peu musquées. Lieux frais. AR.

Fam. (44). Caprifoliacées.

203. Lonicera. Corolle *tubuleuse*, à limbe bilabié ; style *filiforme*.

202. Viburnum. Feuilles entières ou lobées. Fruit monosperme.

201. Sambucus. Feuilles pinnatiséquées. Fruit à 3-5 graines.

201. Sambucus.

S. Ebulus L. Plante herbacée à stipules foliacées ; cyme à 3 rameaux principaux. Champs. C.

S. nigra L. Arbrisseau. Stipules rudimentaires ou nulles ; cyme à 5 rameaux. Bois, haies. C.

202. Viburnum.

V. Lantana L. Feuilles tomenteuses, dentées ; baies rouges, puis noires. Bois calc. AC.

V. Opulus L. Feuilles lobées ; baies rouges. Bois frais. AC.

203. Lonicera.

L. Periclymenum L. Tige volubile ; fleurs en têtes terminales. CC.

L. Xylosteum L. Arbrisseau dressé ; pédoncules axillaires biflores. Calc. R.

Fam. (45). Dipsacées.

204. Dipsacus. Réceptacle commun hérissé de paillettes *épineuses*. Tige munie d'*aiguillons*.

206. Scabiosa. Réceptacle à *paillettes* non épineuses.

205. Knautia. Paillettes remplacées par des poils.

204. Dipsacus.

D. silvestris Mill. Feuilles *connées*, incisées-dentées; folioles de l'involucre *très longues* aiguillonnées. CC.

D. pilosus L. Feuilles à 3 segments inégaux, les latéraux en forme d'oreillette. Lieux frais. AR.

205. Knautia.

K. arvensis Coult. Calice terminé par 6 arêtes ou plus; involucelle pédicellé, comprimé. C.

206. Scabiosa.

Calice terminé par 5 arêtes.

S. succisa L. Corolle peu irrég. à 4 divis. Feuilles entières; involucelle herbacé. Bois. CC.

S. Columbaria L. Corolle à 5 lobes très inégaux. Feuilles de la tige pinnatiséquées. Involucelle scarieux. Sables. AC.

Car. var. Direction des rameaux, longueur des soies du calice.

Fam. (46). Valérianées.

207. Valeriana. ♃. Fruit à aigrette plumeuse.

208. Valerianella. ⊙. Fruit couronné par les dents du calice.

207. Valeriana.

V. dioïca L. Fleurs *dioïques;* feuilles radicales indivises. Prés humides. R.

V. officinalis L. Feuilles radicales pinnatifides. C.

208. Valerianella.

A. Loges stériles du fruit contiguës et plus grandes que la loge fertile.

V. Auricula DC. Limbe du calice obliquement tronqué et imitant une dent très *saillante* sur le fruit. C.

Var. *rimosa* Bast. Fruit muni de 2 ou 4 petites dents latérales sur les côtés de la grande.

V. olitoria Mœnch. Fruit court comprimé, lenticulaire. CC.

V. carinata Lois. Fruit oblong, tétragone, creusé en nacelle sur une face. C.

B. Loges stériles non contiguës et très petites.

V. hamata Bast. Limbe du calice *régulier* en couronne membraneuse à 6 dents crochues. AR.

V. eriocarpa Desv. Couronne large et complète, mais obliquement tronquée. AR. Calc.

V. Morisonii DC. Limbe du calice étroit, en forme de dent aiguë. R.

Fam. (47). Rubiacées.

212. Sherardia. Calice à 6 *dents* profondes, *persistantes* sur le fruit.

213. Crucianella. Fleurs en *épis ;* involucre imitant un calice à 2 divisions.

209. Rubia. Fruit en *baie.*

210. Galium. Corolle rotacée ou à tube court.

211. Asperula. Corolle campanulée à tube assez long.

209. Rubia.

R. peregrina L. Tige très scabre ; feuilles cartilagineuses à bords spinuleux. C.

210. Galium.

A. Feuilles trinerviées et toutes quaternées.

G. Cruciata Scop. Fleurs axillaires, jaunes ; pédoncules fructifères recourbés. CC.

B. Feuilles uninerviées, verticillées par 5 ou plus.

a. Feuilles obtuses, non mucronées.

G. debile Desv. Pédoncules fructifères très courts, ascendants, feuilles linéaires *très étroites ;* corolle rosée en dehors. Bord des étangs. R.

G. palustre. L. Pédoncules fructifères déjetés; feuilles linéaires-elliptiques. C.

Var. *elongatum* Presl. Plante robuste ; pédicelles fructifères étalés à angle droit ; fruit nettement chagriné.

Var. *rupicola* Desm. Plante appliquée sur le sol ou pendante le long des rochers.

b. Feuilles aiguës ou mucronées.

† Tige glabre ou pubescente, mais lisse.

G. verum L. Fleurs *jaunes;* feuilles linéaires verticillées par 6 à 12. C.

(Les hybrides de cette espèce, assez nombreux, se reconnaissent à leurs fleurs pâles).

G. saxatile L. Feuilles verticillées par 4 à 6 ; fruit *tuberculeux;* fleurs en bouquets serrés. Rochers. C.

G. silvestre Poll. Corolle à divisions aiguës, mais *non cuspidées ;* plante grêle. AR.

Var. *læve* Thuil. Feuilles lisses sur les bords.

G. Mollugo L. Corolle à divisions cuspidées.

Var. *elatum* Thuill. Fleurs petites d'un blanc sale en inflorescence très ample à rameaux étalés. Feuilles minces veinées.

Var. *erectum* Huds. Inflorescence pyramidale, feuilles épaisses à 1 seule nervure saillante.

†† Tige bordée d'aiguillons accrochants.

G. uliginosum L. Fleurs d'un *beau blanc ;* fruit tuberculeux ; plante *des marais*. ♃ AC.

G. anglicum Huds. Fruit *glabre, un peu chagriné ;* inflorescence *terminale,* multiflore. AR. Calc.

Var. *tenuicaule* Jord. Rameaux de l'inflorescence, longs et presque capillaires.

G. tricorne With. Pédoncule *plus court* que les feuilles, portant 1-3 pédicelles *recourbés*. AC.

G. Aparine L. Tige *renflée* et *hérissée* aux nœuds, fruit ordt. hérissé. CC.

G. spurium L. Fruit glabre, chagriné. R.

211. ASPERULA.

A. arvensis L. Fleurs *bleues*, en têtes entourées d'un *involucre* à folioles ciliées. ⊙. AR. Calc.

A. odorata L. Fruits *hérissés ;* feuilles *oblongues*. Plante sèche odorante. Bois. R.

A. galioides M. B. Corolle blanche ; feuilles par 6-8 ; tige redressée. RR.

A. cynanchica L. Corolle rosée ; feuilles quaternées ; plante diffuse. AC. Calc.

212. SHERARDIA.

S. arvensis L. Fleurs lilas, dans un involucre à folioles soudées à la base. C.

213. CRUCIANELLA.

C. angustifolia L. Fleurs jaunâtres sur 4 rangs. Tige droite, grêle. Lieux arides. R.

Fam. (48). Lobéliacées.

214. LOBELIA.

L. urens L. Fleurs bleues en grappes terminales. Plante très caustique. Landes. C.

Fam. (49). Campanulacées.

215. JASIONE. Anthères *soudées* à la base. Stigmates *courts*.

216. PHYTEUMA. Corolle à 5 divisions *linéaires*, *profondes*.

219. SPECULARIA. Corolle *rotacée*. Ovaire *prismatique*.

217. WALHENBERGIA. Capsule à 3 valves.

218. CAMPANULA. Capsule s'ouvrant par des pores.

215. Jasione.

J. montana L. Fleurs bleues en ombelle simple simulant un capitule. Capsule s'ouvrant par 2 valves. CC.

216. Phyteuma.

P. spicatum L. Fleurs blanc-jaunâtre, en épi oblong-cylindracé ; bractées linéaires ; calice glabre ; feuil. radicales cordiformes. AC. Bois.

P. orbiculare. L. Fleurs bleues en capitule ovoïde ; bractées ovales ; calice cilié. RR. Calc.

217. Walhenbergia.

W. hederacea Reich. Plante très grêle, à feuil. pétiolées, anguleuses. Fleurs bleues solitaires. AR. Lieux frais.

218. Campanula.

C. glomerata L. Fleurs *sessiles*, *en tête* terminale. Calice à divisions linéaires. AR. Calc.

C. Erinus L. Corolle *très petite* (5 à 6 millim.), presque tubuleuse. Fleurs solitaires. ⊙. RR. Calc.

C. Trachelium L. Calice plus ou moins *hérissé ;* capsule *penchée* s'ouvrant vers la base. C.

C. persicifolia L. Souche *vivace*, *rameuse* et *rampante ;* grappe simple et pauciflore. R. Calc.

C. Rapunculus L. Racine *renflée*, fusiforme ; grappe à rameaux courts. CC.

C. patula L. Grappe à rameaux allongés et divariqués ; bractéoles situées au-dessus du milieu des pédoncules latéraux. AR.

219. Specularia.

S. Speculum DC. Corolle grande égalant le calice et la longueur de l'ovaire. Moissons. C.

S. hybrida DC. Calice plus long que la corolle et moitié plus court que l'ovaire. Calc. R.

Fam. (50). Composées.

1re série. *Radiées*. Fleurs de la circonférence ligulées, à 3 dents (*demi-fleurons*), les autres régulières tubuleuses (*fleurons*).

A. Achaines munis d'aigrettes de poils.

223. ERIGERON. Achaines *comprimés ;* demi-fleurons *blancs* ou *rougeâtres.*

222. TUSSILAGO. Demi-fleurons *étroits* sur *plusieurs* rangs ; fleurs naissant *avant les feuilles* sur une hampe écailleuse.

240. DORONICUM. Involucre à folioles *égales*, sur 2 rangs ; achaines de la circonférence *sans aigrette.*

241. SENECIO. Involucre à folioles sur 2 *rangs inégaux.*

225. SOLIDAGO. Demi-fleurons *peu nombreux* (2 à 8).

228. INULA. Anthères munies d'appendices basilaires.

B. Achaines tous dépourvus d'aigrette.

229. BIDENS. Achaines surmontés de 2 à 5 *arêtes* épineuses ; feuilles *opposées.*

224. BELLIS. Hampe nue et radicale à 1 seul capitule.

241 bis. CALENDULA. Achaines *irréguliers courbés.*

235. CHRYSANTHEMUM. Demi-fleurons *jaunes.*

231. ACHILLEA. Capitules *petits* en corymbe *serré.*

230. ANTHEMIS. Réceptacle garni de *paillettes.*

233. MATRICARIA. Réceptacle *conique* et *creux.*

234. PYRETHRUM. Capitules en *corymbe* lâche. Feuilles *très découpées.*

232. LEUCANTHEMUM. Capitules solitaires.

2e série. ***Flosculeuses.*** **Capitules formés exclusivement de fleurons.**
A. Folioles externes de l'involucre profondément découpées.

249. CARLINA. Folioles internes de l'involucre *rayonnantes* et *jaunes-scarieuses.*

242. SILYBUM. Achaines à aigrette *très développée* ; graines à hile *basilaire ;* fleurons tous égaux hermaphrodites.

246. CENTAUREA. Folioles de l'involucre *non foliacées.*

247. CENTROPHYLLUM. Fleurs jaunes.

B. Folioles de l'involucre entières.
a. **Achaines surmontés d'une aigrette de poils.**
† Réceptacle hérissé de soies.

245. CIRSIUM. Poils de l'aigrette *plumeux.*

244. CARDUUS. Feuilles et involucre *épineux.*

250. LAPPA. Folioles de l'involucre *accrochantes* en hameçon.

248. SERRATULA. Aigrette à soies inégales.

†† Réceptacle garni d'écailles tronquées formant des *alvéoles.*

243. ONOPORDUM. Involucre épineux.

††† Réceptacle sans alvéoles ni soies (quelquefois muni de paillettes vers la circonférence).

220. EUPATORIUM. Feuilles *opposées,* à 3-5 segments.

221. PETASITES. Capitules en grappe sur une tige *écailleuse* naissant *avant les feuilles.*

239. FILAGO. Capitules *pointus*, à involucre *pyramidal.*

238. GNAPHALIUM. Folioles de l'involucre *scarieuses,* colorées.

226. LINOSYRIS. Feuilles *linéaires* entières.

228. INULA. Involucre à folioles *imbriquées* sur plusieurs rangs.

241. SENECIO. Folioles sur 1 rang, avec quelques petites accessoires.

b. Achaines nus ou surmontés de quelques arêtes, ou d'une membrane.

251. Xeranthemum. Fleurs purpurines. Folioles internes de l'inv., colorées.

229. Bidens. Fleurs jaunes. Feuilles opposées.

227. Micropus. Capitules *sessiles, axillaires*, enveloppés de duvet.

237. Tanacetum. Capitules d'un beau *jaune* en corymbe.

236. Artemisia. Capitules petits en épis ou en grappes serrées.

3e série. *Semi-flosculeuses.* Fleurs toutes ligulées.

A. Achaines sans aigrette de poils.

254. Cichorium. Fleurs *bleues;* achaines *membraneux.*

252. Lapsana. Tige *feuillée.* Achaines non bordés.

253. Arnoseris. Achaines couronnés par un rebord pentagonal.

B. Aigrette à poils *rameux* ou *plumeux* (au moins au centre du capitule).

255. Hypochœris. Réceptacle garni de *paillettes.*

262. Helminthia. Involucre entouré de 5 bractées *foliacées.*

256. Thrincia. Achaines *dimorphes;* ceux du bord portant une simple couronne membraneuse.

259. Tragopogon. Involucre à 8 ou 10 folioles sur 1 *seul rang.*

261. Picris. Aigrette *caduque* soudée en anneau à la base; involucre caliculé.

257. Leontodon. Barbes des poils de l'aigrette *non entrecroisées.*

258. Podospermum. Achaines prolongés à la base en un *pied creux.* Feuilles *pinnatifides.*

260. SCORZONERA. Feuilles simples.

C. Aigrette à poils *simples* ou denticulés.

a. Achaines (au moins ceux du centre) atténués en col grêle. (Aigrette pédicellée.)

265. TARAXACUM. Capitule *solitaire* au sommet d'une hampe nue.

263. LACTUCA. Achaines *très comprimés.*

264. CHONDRILLA. Achaines surmontés de 5 *dents* entre lesquelles s'élève l'aigrette plurisériée.

266. BARKHAUSIA. Involucre à folioles nombreuses.

b. Achaines peu ou point amincis (aigrette sessile).

268. SONCHUS. Achaines très *comprimés.*

267. CREPIS. Aigrette à poils *mous* et d'un *beau blanc*, sur plusieurs rangs.

269. HIERACIUM. Réceptacle garni d'alvéoles. ♃.

270. ANDRYALA. Réceptacle garni de soies. ⊙.

Première sous-famille : TUBULIFLORES. Fleurs (au moins celles du capitule) régulières, tubuleuses (*fleurons*).

I. Corymbifères. — Style non renflé au-dessous de ses branches.

220. EUPATORIUM.

E. cannabinum L. Capitules rougeâtres en corymbe composé, terminal. Bord des eaux. CC.

221. PETASITES.

P. vulgaris Desf. Capitules rougeâtres. Feuilles très amples, cordées, denticulées. R.

222. TUSSILAGO.

T. Farfara L. Capitules jaunes, solitaires. C.

223. ERIGERON.

E. acris L. Demi-fleurons violacés.

Var. *serotinus.* Aigrette roussâtre. Corymbe terminal simple.

E. canadensis L. Capitules blanc-jaunâtre, en inflorescence pyramidale très fournie.

224. Bellis.

B. perennis L. Réceptacle accrescent conique. CC.

225. Solidago.

S. Virga aurea L. Capitules en grappes souvent unilatérales. Bois. C.

226. Linosyris.

L. vulgaris. Cass. Capitules jaunes en corymbe terminal. RR.

227. Micropus.

M. erectus L. Plante tomenteuse. Anthères pourvues d'appendices basilaires. R. Calc.

228. Inula.

A. Aigrette simple.

a. Fleurs de la circonférence longuement ligulées.

I. Helenium L. Capitules *très gros ;* achaines *subtétragones ;* folioles externes de l'involucre oblongues obtuses. AR.

I. salicina L. Feuilles *coriaces*, *glabres* ou parsemées de quelques poils rudes. Achaines glabres. Calc. AR.

I. britannica L. Plante velue. Bord des eaux. C.

b. Fleurs de la circonférence à peine ligulées. Plantes fétides.

I. *Conyza* DC. Achaines *tronqués*, munis de *côtes*. ♃. C.

I. graveolens Desf. Achaines contractés en col au-dessous de l'aigrette. ⊙. Sables. AR.

B. Aigrette double, l'externe en forme de couronne courte.

I. Pulicaria L. Demi-fleurons très petits ; couronne de l'aigrette laciniée. ⊙. CC.

I. dysenterica L. Demi-fleurons allongés ; couronne de l'aigrette crénelée. ♃. CC.

229. Bidens.

B. tripartita L. Achaines à 2-3 arêtes; feuilles souvent tripartites. CC.

B. cernua L. Achaines à 3-5 arêtes; capitule *penché* après la floraison. AC.

230. Anthemis.

Sect. I. *Ormenis.* — Achaines munis de 3 côtes sur la face interne, striés sur l'autre.

A. mixta L. Demi-fleurons *jaunes à la base.* Tige diffuse. ⊙. Sables. AC.

A. nobilis L. Plante vivace à odeur suave; paillettes obtuses. C.

Sect. II. *Euanthemis.* Achaines munis de côtes tout autour.

A. arvensis L. Paillettes du réceptacle brusquement cuspidées, égalant presque les fleurs. Champs. AC.

A. Cotula L. Paillettes subulées; plante fétide. C.

231. Achillea.

A. Millefolium L. Feuilles bipinnatiséquées; achaines comprimés, sans côtes; 4-5 demi-fleurons souvent rosés. CC.

Var. *polyphylla.* Plante moitié plus grêle dans toutes ses parties.

A. Ptarmica L. Feuil. dentées. 8-12 demi-fleurons blancs. Bord des eaux. C.

232. Leucanthemum.

L. vulgare Lam. Feuil. crénelé-dentées. Prés. CC.

233. Matricaria.

M. Chamomilla L. Achaines lisses sur le dos, à 5 côtes sur la face interne. Plante aromatique. ⊙. CC.

234. Pyrethrum.

Sect. I. *Pseudo-Chamomilla.* Achaines à 3 côtes sur la face interne.

P. inodorum Sm. Segments des feuilles linéaires. Plante diffuse, très rameuse et peu odorante. CC.

Sect. II. *Eupyrethrum.* — Achaines munis de côtes tout autour.

P. corymbosum Willd. Feuil. caulinaires sessiles. Tige droite peu rameuse ; presque inodore. Coteaux arides. RR.

P. Parthenium Sm. Plante rameuse, pubescente, à odeur forte. C.

235. Chrysanthemum.

C. segetum L. Achaines dimorphes, ceux de la circonférence triquètres à 2 ailes, les autres cylindriques à 10 côtes. AR.

236. Artemisia.

A. campestris L. Involucre *glabre ;* feuilles à segments *linéaires*, tige presque ligneuse, diffuse. AC. Sables.

A. vulgaris L. Involucre tomenteux. Tige dressée. C.

237. Tanacetum.

T. vulgare L. Achaines anguleux, terminés par une couronne membraneuse. Plante glabre, dressée, aromatique. Bords de la Loire. AC.

238. Gnaphalium.

G. silvaticum L. Aigrette à soies *soudées* en anneau ; capitules en *grappe* spiciforme, effilée et feuillée. ♃. Bois. R.

G. uliginosum L. Capitules en têtes *entremêlés de feuilles*. Involucre brunâtre. Lieux humides. C.

G. luteo-album L. Involucre jaune pâle. Sables. C.

239. Filago.

A. Involucre à folioles cuspidées ; capitules par 8 à 10 ou plus.

F. spathulata Presl. Capitules à 5 angles *aigus ;* inflorescence munie de 3 à 4 feuilles bractéales *saillantes*. Calc. R.

F. germanica L. Capitules entourés d'un tomentum abondant. C.

Var. *canescens* Jord. Involucre pâle ; plante à tomentum blanc.
Var. *lutescens* Jord. Involucre à points rougeâtres ; plante jaunâtre à feuilles obtuses.

B. Involucre à folioles non cuspidées ; capitules réunis par 3 à 7.

F. gallica L. Achaines extérieurs *renfermés* dans les folioles de l'involucre, roulées et soudées à leur bord interne. Feuilles subulées dépassant les inflorescences. C.

F. montana L. Capitules à 5 *angles* aigus ; feuilles étroites et serrées contre la tige. C.

F. arvensis L. Capitules à 8 côtes effacées ; feuilles lâches et élargies. C.

240. Doronicum.

D. plantagineum L. Souche tuberculeuse. Feuilles infér. pétiolées, les supér. sessiles, amplexicaules. AR.

241. Senecio.

A. Involucre cylindrique. Demi-fleurons courts ou nuls. ⊙.

S. vulgaris L. Fleurons *tous tubuleux ;* folioles de l'invol. à pointe noirâtre. CC.

S. silvaticus L. Achaines *pubescents* ; feuilles un peu aranéeuses en dessous. C. Bois.

S. viscosus L. Achaines glabres ; feuilles glanduleuses, fétides, écailles accessoires de l'invol. atteignant son tiers. AR.

B. Involucre hémisphérique. Demi-fleurons allongés. ♃.

S. erucifolius L. Achaines pubescents, scabres ; souche rampante. Écailles accessoires de l'invol. atteignant son milieu. AC. Calc.

S. Jacobœa L. Lobes des feuilles tous *linéaires incisés*. CC.

S. aquaticus Huds. Lobe terminal des feuilles, très ample. C.

Var. *erraticus*. Feuilles radicales en rosette étalée.

241 bis. CALENDULA.

C. arvensis L. Fleurons la plupart stériles, à style un peu renflé. Odeur forte. C. Vignes.

II. Cynarocéphales. — Style renflé en nœud au-dessous des branches.

242. SILYBUM.

S. Marianum Gœrtn. Étam. à filets soudés pubescents. Feuilles grandes, épineuses, maculées de blanc. AR.

243. ONOPORDUM.

O. Acanthium L. Achaines subtétragones, comprimés, rugueux. Tige ailée-épineuse. C.

244. CARDUUS.

C. nutans L. Capitules *solitaires*, *subglobuleux*, au sommet d'un long pédoncule tomenteux, non épineux. Involucre à folioles extér. *réfractées*. C.

C. pycnocephalus DC. Capitules par 2 à 3 sur des pédoncules sans épines vers le sommet ; involucre à épines arquées. AC.

C. tenuiflorus Sm. Capitules réunis au sommet de pédoncules épineux ; involucre à épines droites. CC.

245. CIRSIUM.

A Face supér. des feuilles couverte de petites épines couchées.

C. eriophorum Scop. Tige *non ailée ;* folioles de l'involucre dilatées et *brusquement* cuspidées. AR. Calc.

C. lanceolatum Scop. Tige ailée-épineuse. CC.

B. Face supér. des feuilles glabre ou couverte de poils, mais non d'épines.

C. palustre Scop. Tige *ailée-épineuse* dans toute sa longueur. Marais. C.

C. oleraceum All. Fleurs *jaunâtres.* Capitules entourés de larges bractées. AR. Lieux humides.

(*C. palustri-oleraceum*). Bractées étroites ; fleurs un peu rosées.

C. arvense Lam. Capitules *nombreux*, terminaux, unisexuels ; tige très rameuse. Champs. CC.

C. acaule All. Tige *nulle* ou très courte. Feuilles glabres en dessus, un peu velues en dessous. C.

C. bulbosum DC. Racine à fibres *très renflées ;* feuilles radicales pinnatiséquées. AR. Calc.

C. anglicum Lam. Feuilles pinnatilobées. C. Prés.

246. Centaurea.

C. Calcitrapa L. Involucre *épineux ;* fleurs roses. C.

C. Cyanus L. Fleurs *bleues ;* plante ⊙ ou ②. CC.

C. Scabiosa L. Aigrette roussâtre, *égalant* les achaines ; hile *barbu*. Folioles de l'involucre à bordure noire. AC. Calc.

C. nigra L. Achaines à *aigrette* courte ; pas de fleurs rayonnantes au contour du capitule ; involucre brun-foncé.

Var. *obscura* Jord. Fleurs extérieures stériles rayonnantes.
Var. *consimilis* Bor. Involucre pâle ou grisâtre.
Var. *decipiens* Thuil. Appendices des écailles de l'involucre étalés ou réfléchis.

C. Jacea L. Achaines sans aigrette. Fleurs de la circonférence rayonnantes et stériles.

Var. *pratensis* Thuil. Pédoncules fortement renflés et anguleux au sommet. Folioles infér. de l'involucre régulièrement cilié-pectinées. Involucre gros et brun-foncé.
Var. *serotina* Bor. Involucre médiocre et pâle. Floraison tardive. Folioles régul. pectinées.

247. Centrophyllum.

C. lanatum DC. Achaine rugueux jaune taché de noir. Feuilles visqueuses odorantes. Calc. AC.

248. Serratula.

S. tinctoria L. Aigrette à poils inégaux, plurisériés. Capitules purpurins en corymbe terminal. Bois. C.

249. Carlina.

C. vulgaris L. Capitules solitaires ; achaines sans côtes ; poils de l'aigrette unisériés, soudés en faisceaux. AC. Calc.

250. Lappa.

L. minor DC. Capitules *espacés* le long des rameaux ; folioles internes de l'invol. *violacées*. CC.

L. major DC. Capitules en grappe terminale corymbiforme. R.

251. Xeranthemum.

X. cylindraceum Sm. Aigrette formée de 6 à 8 écailles ; paillettes du réceptacle tripartites. Calc. R.

2e sous-famille. Liguliflores. Capitules formés exclusivement de fleurs irrégulières, ligulées, à 5 dents, hermaphrodites.

III. Chicoracées.

252. Lapsana.

L. communis L. Invol. à 8-10 fol. sur 1 rang, avec quelques petites accessoires. CC.

253. Arnoseris.

A. pusilla Gœrtn. Invol. à fol. nombreuses ; tige et pédoncule insensiblement dilatés. C.

254. Cichorium.

C. Intybus L. Invol. à folioles sur 2 rangs. Achaines tétragones, comprimés. C.

255. Hypochæris.

H. maculata L. Tige portant 1-2 *feuilles*, velue, *hé-*

rissée ; poils de l'aigrette *tous* plumeux, sur 1 *rang*. R. Calc.

H. radicata L. Achaines *tous* atténués en bec ; folioles de l'invol. plus courtes que les fleurs ; feuilles *hispides*. CC.

H. glabra L. Folioles de l'invol. égalant les fleurs. C.

256. Thrincia.

T. hirta Roth. Feuilles radicales, plus ou moins hispides ; capitules solitaires terminaux. C.

257. Leontodon.

L. autumnalis L. Poils de l'aigrette *tous* plumeux, sur 1 *seul* rang. Tige ordt. *rameuse*. C.

L. hispidus L. Poils sur 2 rangs, les externes denticulés. AR. Calc.

258. Podospermum.

P. laciniatum DC. Folioles de l'invol. réfléchies après la floraison. R. Calc.

259. Tragopogon.

T. major Jacq. Pédoncules *fortement renflés* sous le capitule. AR. Calc.

T. pratensis L. Involucre à 6-8 folioles égalant environ les fleurons. Tube des anthères brun-foncé au sommet. C.

Var. *orientalis* L. Tube des anthères doré dans toute sa longueur. Fleurs plus grandes dépassant l'involucre.

260. Scorzonera.

S. plantaginea Schl. Aigrette sessile. CC.

261. Picris.

P. hieracioides L. Achaines ridés transversalement et amincis. Plante hispide. C.

262. Helminthia.

H. echioides Gœrtn. Achaines à long bec ; plante hérissée, spinescente. AR.

263. Lactuca.

L. perennis L. Fleurs *violettes.* Plante glaucescente. Calc. AR.

L. viminea Link. Feuilles *décurrentes.* Tige à nombreux rameaux étalés. Calc. RR.

L. saligna L. Feuilles de la tige *linéaires, entières.* C.

L. muralis Fries. Involùcre à 5 *folioles* et 5 *fleurs* dans le capitule. AR.

L. virosa L. Achaine *glabre*, pourpre-noir. C.

L. Scariola L. Achaine brun ou gris, hérissé au sommet. C.

264. Chondrilla.

C. juncea L. Capitules par 2-3 tout le long des rameaux effilés et presque nus. Calc. AC.

265. Taraxacum.

T. dens leonis Desf. Feuilles toutes radicales, pinnatifides. CC.

Var. *palustre* DC. Folioles de l'invol. toutes dressées.

Car. var. Couleur et aspérités de l'achaine, découpures des feuilles.

266. Barkhausia.

B. setosa DC. Involucre chargé de poils *raides, jaunâtres* et étalés. AR.

B. fœtida DC. Aigrettes de la circonférence presque *sessiles ;* capitules d'abord penchés. AC.

B. taraxacifolia DC. Capitules dressés en corymbe irrégul. CC.

267. Crepis.

C. pulchra L. Invol. *très glabre ;* poils glanduleux sur les feuilles et à la base de la tige. Calc. AR.

C. biennis L. Folioles de l'invol. *velues à l'intérieur*. RR.

C. Nicæensis Balb. Folioles externes de l'invol. *étalées*. Stigmate brun. R.

C. virens L. Stigmate jaune.

Var. *agrestis*. Stigmate brunâtre ; invol. plus hérissé de longs poils noirs.

268. Sonchus.

A. Souche vivace pourvue de stolons.

S. maritimus L. Pédoncule et invol. *glabres*. RR.

S. arvensis L. Pédoncules et invol. glanduleux C.

B. Plante ⊙ ou ♃ sans stolons.

S. palustris * L. Achaines *tronqués*, *prismatiques-quadrangulaires*. ♃. RR.

S. oleraceus L. Achaines à côtes *ridées* transversalement. ⊙. CC.

Var. *lacerus*. Feuil. très découpées à lobes presque égaux.

S. asper Vill. Feuilles piquantes à oreillettes arrondies. ⊙ CC.

269. Hieracium.

A. Tige droite, sans stolons. Poils de l'aigrette raides et inégaux.

a. Bourgeons naissant à l'automne et formant encore des rosettes vertes au moment de la floraison.

H. murorum L. Tige *nue* ou portant 1-2 feuilles ; style jaunâtre. C.

H. vulgatum Fries. Styles fauves ou livides. C.

b. Bourgeons naissant au printemps et fanés à la floraison.

H. umbellatum Fries. Folioles extér. de l'invol. *réfléchies ;* styles jaunes. C.

H. boreale Fr. Styles bruns ou fuligineux. C.

B. Plante stolonifère ; aigrette à poils fins, égaux.

H. Auricula L. Feuilles *non tomenteuses* en dessous. Hampe ordt. *pluriflore*. C.

H. Pelleterianum DC. Invol. à *longs poils blancs*. R.

H. Pilosella. Invol. à poils raides et noirs ou nuls.

Var. *incanum*. Invol. à poils courts soyeux.

270. ANDRYALA.

A. integrifolia L. Plante à duvet blanc-jaunâtre. AC.

Fam. (51). Ambrosiacées.

271. XANTHIUM.

X. Strumarium L. Pointes du fruit droites et coniques. R.

X. macrocarpum DC. Pointes du fruit courbées en dedans. AC. Bords de la Loire.

Fam. (52). Cucurbitacées.

272. BRYONIA.

B. dioica Jacq. Racine napiforme. Fleurs dioïques en corymbes. Baies rouges. CC.

Sous-classe II. — Isogynes.

Étamines toutes ou les internes *opposées* aux lobes de la corolle.

	Ordres.	Familles.
Fleurs diplostémones.	ÉRICOIDÉES.	
Ovaire adhérent. Feuilles vertes, décidues.		*Vacciniées*.
Ovaire libre. Feuilles vertes, persistantes.		*Ericacées*.
Plante humicole, sans chlorophylle.		*Monotropacées*.
Fleurs isostémones.	PRIMULINÉES.	
Fruit en capsule polysperme.		*Primulacées*.
Fruit en achaine.		*Plumbaginées*.

Fam. (53). Vacciniées.

273. Vaccinium.

V. Myrtillus L. Rameaux anguleux ; fl. penchées, solitaires ; baies noires. Bois. R.

Fam. (54). Éricacées.

Sous-arbrisseaux à feuilles persistantes des landes et des bois.

276. Dabæcia. Corolle *caduque ;* feuilles élargies, *alternes*.

275. Erica. Capsule loculicide. Calice court, *sans bractées*. Feuil. verticillées.

274. Calluna. Capsule septifrage. Calice dépassant la corolle. Feuilles opposées, imbriquées.

274. Calluna.

C. vulgaris Salisb. Fleur munie de 6 bractées. CC.

275. Erica.

E. vagans L. Étamines *saillantes*. R.

E. scoparia L. Fleurs petites, *verdâtres* ; calice *égalant la moitié* de la corolle *quadrifide*. C.

E. cinerea L. Feuilles et calice *glabres*. CC.

E. tetralix L. Anthères munies de 2 *arêtes* larges et dentelées. Grappe *courte*. C.

E. ciliaris L. Style très saillant. AC.

276. Dabœcia.

D. polifolia Don. Feuilles tomenteuses en dessous. RR.

Fam. (55). Monotropacées.

277. Hypopitys.

H. europæa Scop. Feuilles ovales, dressées, translucides ; fleurs en grappe terminale ; pétales éperonnés. Bois. AR.

Fam. (56). Primulacées.

A. Feuilles toutes radicales.

280. ANDROSACE. Tube de la corolle *ovoïde*, à gorge munie de 5 écailles. ⊙.

279. PRIMULA. Corolle à gorge non resserrée.

B. Tiges allongées et feuillées.

278. HOTTONIA. Plante *submergée*, à feuilles *pinnatiséquées*.

283. CENTUNCULUS. Fleurs à 4 *divisions*.

284. SAMOLUS. Feuilles *alternes ;* ovaire *semi-adhérent*. Fleurs blanches.

281. LYSIMACHIA. Fl. *jaunes ;* capsule valvaire.

282. ANAGALLIS. Fruit en pyxide.

278. HOTTONIA.

H. palustris L. Fleurs verticillées, rosées, à gorge jaune. C.

279. PRIMULA.

P. officinalis Jacq. Corolle à limbe *concave*, calice *renflé*, à divisions *courtes*, presque obtuses. CC.

P. grandiflora Lam. Pédicelles *radicaux ;* corolle à gorge *plissée* et *maculée* d'orangé. CC.

(*P. officinali-grandiflora*. Intermédiaire entre les précéd.)

P. elatior Jacq. Pédicelles *penchés* au sommet d'un pédoncule commun. R.

280. ANDROSACE.

A. maxima L. Corolle rougeâtre, plus courte que le calice. Graines très grosses et velues. Calc. R.

281. LYSIMACHIA.

L. vulgaris L. Tige *dressée*, *pubescente ;* fleurs en infloresc. terminale. CC.

L. Nummularia L. Calice à divis. *cordiformes-ovales ;* feuilles obtuses orbiculaires. CC.

L. nemorum L. Feuilles ovales aiguës. Tourbières. RR.

282. ANAGALLIS.

A. tenella L. Corolle *campanulée*, rose veinée, moitié *plus longue* que le calice ; feuilles *suborbiculaires.* Tourbières. AC.

A. arvensis L. Corolle rouge.

A. cærulea L. Corolle bleue.

(On trouve des formes hybrides à corolles variées ou bistrées).

283. CENTUNCULUS.

C. minimus L. Feuilles infér. opposées, les autres alternes. AC.

284. SAMOLUS.

S. Valerandi L. Feuilles glauques ; pédicelles munis au milieu d'une petite bractée. Marais. C.

Fam. (57). Plombaginées.

285. ARMERIA.

A. plantaginea Willd. Pédoncules radicaux très longs et nus ; fleurs en capitules ; calice à dents subulées, scarieuses. Sables. AC.

Sous-classe III. — Hypogynes.

Ovaire libre. Étamines alternes avec les lobes de la corolle.

	Ordres.	Familles.
Corolle régulière (ou peu irrég. à 5 étam.)		
Étam. 2. Préfloraison valvaire.	DIANDRES.	*Oléacées.*
Étam. 4-5. Préflor. imbriquée ou tordue.		
Fruit drupacé à 4 noyaux.		*Ilicinées.*
Fruit sec ou baie polysperme.		

Corolle scarieuse et persistante. *Plantaginées.*
Corolle décidue et non scarieuse.
Tige volubile. CONVOLVULINÉES.
Plante verte. *Convolvulacées.*
Plante parasite sans chlorophylle. *Cuscutacées.*
Tige non volubile.
Carpelles ouverts ou libres (ovaire 1 locul.) CONTORTÉES.
Carpelles soudés en capsule. *Gentianacées.*
Follicules. Anthères soudées. *Asclépiadées.*
Follicules. Anthères libres. *Apocynées.*
Carpelles fermés et soudés (ovaire à 2 loges ou plus). TUBIFLORES.
Fruit polysperme. Embryon courbé. *Solanacées.*
Fruit polysperme. Embryon droit. *Verbascées.*
Fruit à 4 graines. *Borraginées.*
Corolle irrégulière, 2 ou 4 étamines.
Fruit à 4 graines. LABIATIFLORES.
Style gynobasique. *Labiées.*
Style terminal. *Verbénacées.*
Capsule polysperme. PERSONÉES.
2 étamines. *Lentibulariées.*
4 étam., plante sans chlorophylle. *Orobanchacées.*
4 étam., plante verte. *Scrophulariacées.*
Fruit monosperme, indéhiscent. *Globulariées.*

Fam. (58). Oléacées.

286. FRAXINUS. Fleurs nues. Samare.
287. LIGUSTRUM. Calice et corolle. Baie.

286. FRAXINUS.

F. excelsior L. Arbre à feuilles imparipennées. Polygame. CC.

Car. var. Forme de la samare, couleur des bourgeons.

287. LIGUSTRUM.

L. vulgare L. Arbrisseau à fleurs blanches odorantes ; feuilles entières. CC.

Fam. (59). Ilicinées.

288. Ilex.

I. aquifolium L. Arbrisseau dioïque par avort. Feuilles coriaces, épineuses, persistantes. Drupe rouge. CC.

Fam. (60). Asclépiadées.

289. Vincetoxicum.

V. officinale Mœnch. Filets des étam. soudés à une couronne à lobes arrondis. Follicule lisse. AC.

Var. *laxum* Bartl. Calice moitié plus court que le tube de la corolle à divis. réfléchies.

Fam. (61). Apocynées.

290. Vinca.

V. minor L. Feuilles elliptiques, glabres. CC. Bois.

V. major L. Feuilles et sépales ciliés au bord. Subspont.

Fam. (62). Gentianées.

A. Feuilles toutes opposées. Corolle glabre.

294. Chlora. 6 à 8 *étamines*.

292. Cicendia. Fleur à 4 *divis*. Plante très grêle.

293. Gentiana. Fleur bleue ou violacée.

291. Erythræa. Fleur rouge (parfois blanche).

B. Feuilles ordt. alternes; corolle ciliée. Plantes aquat.

296. Limnanthemum. Fleurs *jaunes*.

295. Menyanthes. Fleurs rosées; feuilles trifoliées.

291. Erythræa.

E. Centaurium Pers. Fleurs *subsessiles*, *toutes* munies de bractées; corolle à lobes *obtus*. Feuil. radicales *en rosette*. CC.

E. pulchella Fries. Fl. latérales ordt. sans bractées. AC.

292. Cicendia.

C. pusilla Gris. Calice *4-partit.*; tige *très rameuse*, divariquée. Fleurs roses ou jaune pâle. AC.

C. filiformis Delarbre. Calice *4-fide*. Corolle jaune à tube renflé. AC.

293. Gentiana.

G. germanica Willd. Corolle à gorge *ciliée-écailleuse*. ⊙. RR. Calc.

G. Pneumonanthe L. Fl. bleues. ♃. Landes. AC.

294. Chlora.

C. perfoliata L. Calice divisé *jusqu'à la base*; feuilles nettement *connées*. Calc. C.

C. imperfoliata L. Calice divisé aux 3/4. RR. Marais.

295. Menyanthes.

M. trifoliata L. Rhizôme traçant; fleurs en grappes axillaires. Marais. AC.

296. Limnanthemum.

L. nymphoides Hoffm. Plante flottante à feuil. orbiculaires cordées. Fl. en faisceaux. AC.

Fam. (63). Convolvulacées.

297. Convolvulus.

Sect. I. *Calystegia*. — Bractées recouvrant le calice.

C. sepium L. Corolle grande blanche, rarement rosée. CC.

Sect. II. *Euconvolvulus*. — Bractées petites, loin de la fleur.

C. arvensis L. Corolle médiocre, rosée. CC.

Fam. (64) Cuscutacées.

298. CUSCUTA. Stigmates allongés ; fruit en pyxide.

299. GRAMMICA. Stigmates capités ; capsule irrégul. déhiscente.

298. CUSCUTA.

C. Epilinum Weihe. Corolle *urcéolée*, à limbe petit. Capsule à 2 loges *imparfaites*. Champs de lin. R.

C. minor DC. Gorge de la corolle *fermée* par dès écailles *conniventes ;* styles *plus longs* que l'ovaire. Stigmates *rouges*. C.

Var. *trifolii*. Stigmates rapprochés et inclus.

C. major DC. Styles plus courts que l'ovaire. Parasite des Urticées. AR.

299. GRAMMICA.

G. racemosa Engelm. Fleurs pédicellées, en cymes corymbiformes. Parasite de la luzerne. AC.

Fam. (65). Solanacées.

A. Fruit en baie.

302. ATROPA. Corolle *campanulée :* anthères *écartées*.

301. PHYSALIS. Calice *accrescent* vésiculeux.

300. SOLANUM. Anthères s'ouvrant par des pores.

B. Fruit sec, déhiscent.

304. HYOSCYAMUS. Pyxide. Calice accrescent.

303. DATURA. Capsule à 4 valves. Calice ruptile.

300. SOLANUM.

S. Dulcamara L. Tige *ligneuse*, *sarmenteuse*. CC.

Var *villosissimum*. Plante très tomenteuse.

S. nigrum L. Fleurs pâles en fausses ombelles. Baies vertes puis noires. ⊙. CC.

Var. *villosum* Lam. Plante velue, grisâtre.
Var. *miniatum* Bernh. Baies rouges.
Var. *ochroleucum* Bast. Baies jaunes ou verdâtres.

301. PHYSALIS.

P. Alkekengi L. Souche traçante. Fleurs solitaires, blanchâtres. Baie rouge renfermée dans le calice. R. Vignes.

302. ATROPA.

A. Belladona L. * Tige rameuse, robuste. Fleurs pourpres veinées de brun. Baies noires. RR.

303. DATURA.

D. Stramonium L. Corolle très longue, *blanche*, plissée. Capsule épineuse. Décombres. AC.

D. Tatula L. Tige et corolle violacées. R.

304. HYOSCYAMUS.

H. niger L. Plante visqueuse, fétide. Corolle jaunâtre à veines brunes. AR. Décombres.

Fam. (66). Verbascées.

305. VERBASCUM.

A. Étamines inégales, 2 infér. presque glabres, et les 3 supérieures à filets hérissés de poils blancs.
a. Feuilles caulinaires décurrentes dans toute la longueur de l'entrenœud.

V. Thapsus L. Corolle *concave*, jaune pâle, *petite ;* stigmate *capité*. C. Sables.

V. thapsiforme Schrad. Corolle large, plane; anthères et stigmate longuement décurrents. C.

b. Feuilles semi-décurrentes.

V. phlomoides L. Anthères et stigmate décurrents. AC.

Var. *australe* Schrad. Tomentum blanchâtre.
Var. *nemorosum* Schrad. Feuil. infér. à long pétiole.

B. Étam. égales, à filets tous couverts de poils blancs ; anthères toutes réniformes. Feuil. jamais décurrentes.

V. pulvinatum Thuil. Feuil. un peu crénelées, les supér. *embrassantes*, avec duvet abondant et *caduc* sur les 2 faces. C.

Var. *floccosum* W. K. Feuil. entières et alténuées.

V. Lychnitis L. Feuil. vertes et presque glabres en dessus. AC.

Var. *album* Mill. Fleurs blanches.

C. Étamines à poils violets.

a. Anthères toutes égales. Capsule ovoïde.

V. nigrum L. Feuil. radicales pétiolées et cordées. AR.

b. Anthères inégales. Capsule globuleuse.

V. Blattaria L. Pédicelles *étalés,* 2 fois *plus longs* que le calice. Feuilles *glabres*, les supér. non décurrentes. CC.

V. virgatum With. Feuil. glanduleuses. AR.

(Nombreuses hybrides à capsule stérile. Les deux espèces qui chez nous se croisent le plus souvent, *V. nigrum* et *Blattaria*, communiquent à leurs produits des étamines à filets violets).

Fam. (67). Borraginées.

A. Gorge de la corolle sans écailles.

308. Echium. Corolle *irrégulière* à étam. *saillantes.*

313. Pulmonaria. Calice tubuleux à 5 *lobes.*

306. Heliotropium. Achaines *soudés* à la colonne centrale. Corolle à 5 *petites dents* alternant avec les lobes.

312. Lithospermum. Achaines libres.

B. Gorge de la corolle garnie d'écailles qui souvent la ferment.

a. Achaines lisses ou un peu rugueux.

309. Symphytum. Corolle *tubuleuse*, à écailles *subulées*.

311. Lycopsis. Tube de la corolle *coudé.*

307. Borrago. Corolle à tube *très court.*

314. Myosotis. Achaines *lisses*. Écailles entières.

310. Anchusa. Achaines rugueux. Écailles laciniées.

b. Achaines hérissés sur la face dorsale.

315. Echinospermum. Face dorsale hérissée *sur le bord.*

316. Cynoglossum. Face dorsale *toute* hérissée.

306. Heliotropium.

H. Europæum L. Fl. blanchâtres, en cymes scorpioïdes sans bractées. C. Champs.

307. Borrago.

B. officinalis L. Fl. bleues, à anthères noires. C. ⊙.

308. Echium.

E. vulgare L. Fleurs subbilabiées en longue inflorescence feuillée. CC.

309. Symphytum.

S. officinale L. Fl. blanchâtres en cymes nues à 2 branches. ♃. CC.

310. Anchusa.

A. Italica Retz. Fleurs bleues en cymes feuillées. AR. Calc. ♃.

311. Lycopsis.

L. arvensis L. Fleurs petites, à calice plus court que le tube de la corolle. ⊙. C.

312. Lithospermum.

L. purpureo-cœruleum L. Corolle *grande*, d'un *beau bleu ;* tiges *dimorphes.* Calc. R.

L. officinale L. Achaines *blancs,* lisses ; feuilles *nerviées ;* tige *rameuse, dure* et *vivace.* AC.

L. arvense L. Achaines gris tuberculeux. ⊙. CC.

313. Pulmonaria.

P. saccharata Mill. Feuil. radicales ovales, *subitement rétrécies* en pétiole ailé. R. Calc.

P. ovalis Bast. Carpelles *pubescents.* Feuilles à villosité *molle* au toucher. R.

P. tuberosa Schranck. Feuil. radicales lancéolées. C.

Var. *longifolia* Bast. Feuil. longuement accrescentes.

314. Myosotis.

A. Calice à poils tous apprimés.

a. Corolle à limbe plan. Pédicelles plus longs que le calice.

M. palustris L. Style allongé ; tige *anguleuse.* CC.

Var. *repens* Koch. Tige rampante.

Var. *strigulosa* Reich. Tige à poils nuls ou apprimés.

M. lingulata Lehm. Style presque nul. ②. AC.

b. Corolle à limbe concave. Pédicelles courts.

M. sicula Guss. Tige courte à rameaux divergents. AR.

B. Calice à poils étalés.

a. Corolle à limbe plan, élargi.

M. silvatica Hoffm. Pédicelles à poils étalés après la floraison. R.

b. Corolle à limbe concave petit.

M. versicolor Pers. Fl. jaunes, puis bleues. CC.

M. stricta Link. Pédicelles fructifères très courts *dressés,* couverts de poils *étalés.* R.

M. hispida Schl. Calice *ouvert,* égalant son pédicelle. CC.

M. intermedia Link. Pédicelle 2 fois plus long que le calice. CC.

315. Echinospermum.

E. Lappula Lehm. Fleurs en cyme terminale feuillée. R. Calc.

316. Cynoglossum.

C. officinale L. Fl. rougeâtres ; achaines *plans ;* duvet des feuilles fin et appliqué. AC.

C. pictum Lamk. Fl. bleues veinées. Poils des feuilles étalés. AR. Calc.

Fam. (68). Plantaginées.

318. Plantago. Fl. hermaphr. Fruit en pyxide.

317. Littorella. Fl. monoïques. Achaine monosperme.

317. Littorella.

L. lacustris L. Petite plante aquatique, à rhizome souterrain, et feuil. raides linéaires. 2 fleurs femelles sessiles à la base du pédoncule des fl. mâles. Étangs. AR.

318. Plantago.

A. Feuil. opposées sur une tige distincte.

P. arenaria W. K. Plante pubescente glanduleuse. ②. AC.

B. Feuil. toutes radicales.

a. Corolle à tube velu. Feuil. linéaires ou découpées.

P. carinata Schrad. Anthères *jaunes ;* feuilles *entières*. ♃. C.

P. coronopus L. Feuil. pinnatipartites. ⊙ ou ②. CC.

b. Corolle à tube glabre. Feuilles entières à limbe élargi.

P. lanceolata L. Feuil. *lancéolées*. Pédoncule très *anguleux ;* épi court ; fruit à 2 graines. CC.

P. media L. Feuilles à *court pétiole*. Épi court ; 4-8 graines. C. Calc.

P. major L. Épi très allongé ; 8-16 graines. CC.

Var. *intermedia*. Hampes étalé-arquées.

Fam. (69). Labiées.

Plantes ordinairement aromatiques, à feuilles opposées.

A. Corolle campanulée à lobes presque égaux. (*Menthoïdées.*)

319. MENTHA. 4 étam. fertiles. Achaines arrondis.

320. LYCOPUS. 2 étam. fertiles. Achaines bordés.

B. Corolle labiée, à lèvre supérieure presque nulle. (*Ajugoïdées.*)

337. AJUGA. Lèvre supér. très courte, bilobée, l'infér. à 3 lobes.

338. TEUCRIUM. Lèvre supér. à 2 divisions déjetées et semblant appartenir à l'inférieure.

C. Corolle nettement bilabiée.

a. 2 étamines fertiles. (*Salviées.*)

321. SALVIA. Anthères inégales séparées par un long connectif.

b. 4 étamines fertiles.

† Étamines exsertes, à filets droits, divergents. (*Thymoïdées.*)

323. THYMUS. Calice bilabié, fleurs en têtes.

322. ORIGANUM. Calice à 5 dents presque égales.

†† Étamines conniventes, à filets arqués. (*Mélissées.*)

325. CLINOPODIUM. Fl. serrées en verticilles munis de bractées nombreuses.

324. CALAMINTHA. Glomérules de fleurs lâches et sans involucre.

††† Étamines à filets rapprochés et parallèles sous la lèvre supér. de la corolle. (*Lamioïdées.*)

* Calice bilabié, fermé à maturité par le rapprochement des 2 lèvres.

335. SCUTELLARIA. Lèvre supér. du calice entière et bossue.

336. BRUNELLA. Calice à lèvre supér. plane et tridentée.

* * Calice rarement bilabié, et alors ouvert.

326. NEPETA. Étam. latérales *plus courtes* que les médianes.

332. Marrubium. Étam. *incluses* dans le tube de la corolle.

327. Melittis. Calice *membraneux*, *ample*, *subbilabié*.

334. Leonurus. Achaines *barbus* et tronqués.

328. Lamium. Achaines *tronqués* et glabres.

331. Betonica. Anthères à loges *parallèles*.

330. Stachys. Étam. *rejetées sur les côtés* hors de la corolle après l'émission du pollen.

329. Galeopsis. Gorge de la corolle présentant 2 *plis* terminés en dents de chaque côté du lobe médian de la lèvre infér.

333. Ballota. Dents du calice larges et pliées longitudinalement.

319. Mentha.

A. Calice fructifère à gorge nue.

a. Feuil. subsessiles. Fleurs en épi terminal cylindrique.

M. rotundifolia L. Bractées *ovales-lancéolées ;* feuil. *très obtuses*, crénelées, crispées et laineuses. CC.

M. silvestris L. Feuilles *tomenteuses-blanches* en dessous. AR.

M. viridis L. Plante peu velue, aromatique. R.

b. Feuilles pétiolées. Tige terminée par une tête de fleurs ou un épi court.

M. aquatica L. Odeur forte ; bractées et calice velus. CC.

(*M. citrata*. Hybride à odeur suave, bractées et calice glabres.)

c. Feuilles pétiolées. Tige terminée par de petites feuilles florales sans fleurs axillaires.

M. arvensis L. Calice fructifère *court*, à dents *courtes ;* feuilles supér. presque *égales* aux infér. C.

M. sativa L. Pédicelles hérissés de poils réfléchis. C.

(*M. rubra*. Hybride aromatique, presque glabre.)

B. Calice fructifère velu à la gorge.

M. Pulegium L. Tige couchée radicante ; feuilles obtuses à court pétiole. CC.

320. Lycopus.

L. europæus L. Fl. blanches, ponctuées de rouge ; feuilles à dents aiguës et profondes. C.

321. Salvia.

S. Sclarea L. Dents du calice *spinescentes ;* bractées *membraneuses*, très *amples*. R.

S. Verbenaca L. Corolle *petite*, rougeâtre ; stigmates presque *égaux*. R.

S. pratensis L. Corolle grande, bleue ; style saillant. C.

322. Origanum.

O. vulgare L. Épis de fleurs réunis en corymbes terminaux. CC.

Var. *prismaticum* Gaud. Épillets tétragones, allongés.
Var. *virens* Link. Stigmates très divergents et défléchis.

323. Thymus.

T. Serpyllum L. Fleurs en têtes serrées ; tige *toute velue ;* feuilles atténuées. CC.

Var. *chamædrys* Fr. Tige velue sur 2-4 lignes ; inflorescence plus lâche.

324. Calamintha.

A. Pédoncules simples. Calice gibbeux à la base.

C. Acinos Gaud. 2-3 fleurs à l'aisselle de chaque bractée. ⊙. Calc. C.

B. Fleurs en glomérules pédonculés. Pl. vivace.

C. Nepeta Bth. Calice *court*, à dents *brièvement ciliées*, peu inégales ; poils de la gorge *faisant saillie* entre les dents ; achaines *ovoïdes*. R.

C. officinalis Mœnch. Calice tubuleux, à dents très inégales bordées de cils étalés. C.

Var. *menthæfolia* Host. Calice plus élargi ; corolle plus courte. Fleurs dépassées par les bractées.

325. Clinopodium.

C. vulgare L. Connectif des anthères épais. CC.

326. Nepeta.

N. Cataria L. Herbe robuste, droite, pubescente. Fleurs blanches en glomérules *serrés*. Calc. AR.

N. Glechoma Benth. Anthères rapprochées en forme de croix. Tige couchée, radicante; feuil. réniformes; fleurs bleuâtres en cymes pauciflores. CC.

327. Melittis.

M. Melissophyllum L. Fl. très grandes, par 2-3; corolle blanche tachée de rouge. Bois. AC.

328. Lamium.

Sect. *Galeobdolon*. — Fl. jaunes; anthères glabres.

L. luteum Huds. Tiges dimorphes. AC. Bois.

Sect. II. *Lamiotypus*. — Anthères barbues. Gorge de la corolle insensiblement dilatée. Vivaces.

L. album L. Tube de la corolle munie d'un anneau de poils *très oblique;* fleurs blanches. AR.

L. maculatum. Anneau de poils transversal; fleurs rouges. AC.

Sect. III. *Lamiopsis*. — Anthères barbues; gorge de la corolle brusquement dilatée. ⊙.

L. purpureum L. Gorge de la corolle munie d'un *anneau* de *poils;* feuilles crénelé-dentées. CC.

L. hybridum Vill. Feuilles *toutes pétiolées*, incisées. C.

L. amplexicaule L. Feuil. supér. sessiles. Dents du calice conniventes. Corolle à tube très long et saillant. C.

329. Galeopsis.

G. Tetrahit L. Tige *renflée* sous les nœuds, hérissée de poils piquants. C.

Var. *pubescens* Bor. Tube de la corolle taché de brun et 2 fois plus long que le calice.

G. Ladanum L. Corolle rose; feuilles *étroites, peu dentées*; bractée dépassant le calice. C.

G. dubia Leers. Bractées courtes; fleurs jaunâtres. AC.

330. Stachys.

A. Glomérules multiflores; bractées égalant presque les calices.

S. germanica L. Calice et bractées couverts de longs poils *soyeux*. Calc. AC.

S. alpina L. * Calice *glanduleux*, à dents ovales obtuses mucronées. RR. Bois.

B. Glomérules pauciflores. Bractéoles très petites.

a. Corolle rouge, tachée de blanc à la gorge. Vivaces.

S. silvatica L. Feuilles *toutes longuement pétiolées* jusqu'aux florales exclus.; tige *glanduleuse* au sommet. CC.

S. palustris L. Feuil. subsessiles. Lieux humides. C.

(*S. ambigua*. Hybride des précédentes, présente des caractères intermédiaires.)

b. Corolle rougeâtre ponctuée de pourpre. ⊙.

S. arvensis L. Feuil. ovales, obtuses, les florales à pointe épineuse. C.

c. Corolle blanc-jaunâtre.

S. recta L. Feuilles pubescentes, à *court pétiole*; tube de la corolle à anneau de poils *oblique*. Souche dure. AC. Calc.

S. annua L. Dents du calice étroites et velues jusqu'au sommet de l'épine. ⊙. C.

331. Betonica.

B. officinalis L. Tige droite, presque nue; infloresc. terminale cylindrique, interrompue. CC. Bois.

332. Marrubium.

M. vulgare L. Feuil. pétiolées, orbiculaires-créne-

lées, tomenteuses. Fleurs petites, blanches, en têtes compactes. C.

333. Ballota.

B. fœtida Lam. Fleurs rouges en glomérules pédonculés. CC.

334. Leonurus.

L. Cardiaca L. Feuilles infér., cordiformes, *palmatipartites*. Tube de la corolle muni d'un *anneau de poils*. Fl. roses. AR.

L. Marrubiastrum L. Feuil. infér. crénelées. Fleurs blanches. R.

335. Scutellaria.

S. minor L. Corolle *rose, petite* (de moins d'un centim.), à tube *droit*. Calice hérissé. AC.

S. galericulata L. Feuilles crénelé-dentées *tout autour* du limbe. Calice ordt. glabre. C.

S. hastifolia L. Feuilles hastées. Calice glanduleux. AC.

336. Brunella.

B. vulgaris L. Filet des étam. longues muni d'une *pointe droite*. Fl. violettes. CC.

Var. *alba*. Fl. blanc-jaunâtres ; pointe des étam. courbée.

Var. *grandiflora*. Fl. très grandes ; étamines munies d'un simple tubercule.

337. Ajuga.

A. Chamæpitys Schreb. Fleurs *jaunes ;* feuil. *tripartites*. Plante *droite* à odeur *résineuse*. C. Calc. ⊙.

A. genevensis L. Tige velue *sur les 4 faces ;* stolons *souterrains*. Feuil. radicales *détruites* à la floraison. AR. Calc.

A. reptans L. Plante à rejets radicants. CC.

338. Teucrium.

T. Scorodonia L. Dent supér. du calice *dépassant*

beaucoup les 4 autres et simulant une lèvre distincte. CC.

T. montanum L. Fleurs *jaunâtres*, en glomérules terminaux. Feuilles *très entières*. R. Calc.

T. Botrys L. Feuil. *pinnatipartites*, toutes pétiolées. R. Calc. ⊙.

T. Scordium L. Herbe vivace à feuil. sessiles. AC.

T. Chamædrys L. Souche ligneuse ; feuilles atténuées en court pétiole. AR. Calc.

Fam. (70). Verbénacées.

339. Verbena.

V. officinalis. Herbe à feuilles opposées pinnatifides. Fleurs petites en épis terminaux. CC.

Fam. (71). Globulariées.

340. Globularia.

G. vulgaris L. Fleurs bleues en capitules, entremêlées de paillettes et entourées d'un involucre polyphylle. AR. Calc.

Fam. (72). Lentibulariées.

341. Pinguicula. Feuilles aériennes, entières, en rosette.

342. Utricularia. Feuil. submergées, multiséquées, vésiculeuses.

341. Pinguicula.

Herbes des tourbières, à pédoncules radicaux uniflores.

P. vulgaris L. Fleur bleue. Pédoncule glabre ou peu glanduleux. RR.

P. lusitanica L. Fleur blanc-rosé ; pédoncule velu. AR.

342. Utricularia.

U. minor. L. Corolle *petite, jaune pâle,* à éperon obtus *très court.* R.

U. vulgaris L. Anthères *soudées ;* lèvre supér. de la corolle égalant le palais. C.

U. neglecta Lehm. Lèvre supér. de la corolle une fois plus longue que le palais. AR.

Fam. (73). Scrophulariacées.

A. Corolle rotacée.

352. Veronica. Corolle à 4 *divisions inégales.* Capsule à 2 *loges.*

350. Sibthorpia. Feuilles *orbiculaires, crénelées.*

349. Limosella. Plante acaule, à rhizômes souterrains.

B. Corolle tubuleuse ou campanulée.

a. Calice tubuleux à 5 divisions.

343. Linaria. Corolle à *long éperon* basilaire.

344. Antirrhinum. Corolle *bossue* à la base.

345. Scrophularia. 4 étamines avec le rudiment *d'une cinquième* en forme d'écaille ; anthères *uniloculaires.*

351. Digitalis. Feuilles *alternes.* Fleurs en longue grappe terminale.

348. Lindernia. 4 étam. *fertiles.* Pédoncules *plus longs* que les feuilles florales.

347. Ilysanthes. Calice *sans bractées.* ⊙.

346. Gratiola. Souche traçante.

b. Calice tubuleux à 4 dents. Anthères mucronées.

358. Melampyrum. Capsule à 2 *ou 4 graines*. Lèvre supér. de la corolle à bords *roulés en dehors*.

355. Euphrasia. Lèvre infér. de la corolle à 3 lobes *émarginés*.

353. Bartsia. Plante *visqueuse*, à feuil. supérieures *alternes*.

354. Odontites. Bractées supérieures entières.

c. Calice renflé-ventru. Anthères mutiques.

356. Rhinanthus. Feuilles entières. Fleurs jaunes.

357. Pedicularis. Feuilles pinnatifides. Fleurs roses.

343. Linaria.

A. Feuilles pétiolées à limbe élargi.

L. Cymbalaria Mill. Feuilles *palminerviées, orbiculaires-cordées*, à *long* pétiole. Plante *glabre*, pendante. C. Sur les vieux murs.

L. Elatine Desf. Feuilles supér. *ovales-hastées*. C.

L. spuria Mill. Pédicelles très velus. AC.

B. Feuilles sessiles à limbe étroit.

L. minor Desf. Fleurs *longuement* pédicellées ; gorge de la corolle entr'ouverte par un *sillon* du palais. Plante glanduleuse très rameuse, dressée. ⊙. C.

Var. *prætermissa* Del. Gorge de la corolle fermée. Plante ordinairement glabre.

L. Pelliceriana Mill. Fleurs *rouge* foncé, à éperon très long et aigu. Graine bordée de *cils*. Sables. R.

L. supina Desf. Plante *couchée* et glauque. AR.

L. striata DC. Graines anguleuses *non bordées*. Pédicelles *glabres ;* fleurs assez grandes, blanches, striées de violet. Feuil. infér. verticillées par 3 à 4. C.

L. vulgaris Mœnch. Plante *vivace* à *grandes* fleurs jaunes ; feuilles *toutes alternes*. CC.

L. arvensis Desf. Fleurs bleues striées, à éperon courbé. RR. Sables.

L. simplex DC. Corolle jaune, à éperon droit. RR.

344. Antirrhinum.

A. orontium L. Plante à fleurs purpurines. ⊙. C.

345. Scrophularia.

S. canina L. Feuilles *pinnatiséquées*. Tige *peu ou point* anguleuse. Fleurs tachées de blanc. Lieux arides. R.

S. nodosa L. Feuilles *aiguës*, à dents plus prononcées vers la base du limbe. Calice étroitement bordé. C.

S. aquatica L. Calice bordé d'une large membrane. CC.

346. Gratiola.

G. officinalis L. Corolle grande subbilabiée à 2 anthères pendantes; feuilles denticulées à 3 nervures. C.

347. Ilysanthes.

I. gratioloides Benth. Feuil. obscurément dentées. Corolle ouverte, médiocre. AC. Bord des rivières.

348. Lindernia.

L. pyxidaria All. Corolle fermée, rudimentaire. R.

349. Limosella.

L. aquatica L. Pédicelles radicaux; fleurs rosées. Petite plante gazonnante du bord des eaux. AC.

350. Sibthorpia.

S. europæa L. Plante grêle, velue et radicante des lieux couverts. Fleurs jaunes. RR.

351. Digitalis.

D. purpurea L. Plante robuste, droite, pubescente. Corolle grande, tubuleuse-ventrue, tachée intérieurement. C.

352. Veronica.

A. Inflorescence terminale ; fleurs solitaires à l'aisselle de vraies feuilles. Pédicelles fructifères recourbés. Plantes étalées. ⊙.

V. hederæfolia L. Calice à divisions *cordées ;* capsule à 4 *lobes ;* feuilles à 3-5 ou 7 *lobes.* CC.

V. persica Poir. Pédoncules supérieurs *dépassant* les feuilles. Capsule *comprimée* peu velue. Fleurs *grandes* bleues veinées. AC.

V. agrestis L. Fleurs blanchâtres. CC.

V. polita Fries. Fleurs bleues veinées. CC.

B. Inflorescence terminale ; fleurs à l'aisselle de bractées plus petites que les feuilles. Pédicelles fructifères droits.

a. Tube de la corolle très court. Style court.

† Tige glanduleuse ; feuilles pubescentes. ⊙.

*** Pédoncules fructifères égalant la feuille ou plus longs.**

V. acinifolia L. Feuilles *entières* ou faiblement crénelées. Graines *plan-convexes.* C.

V. triphyllos L. Feuilles *palmatiséquées ;* graines concave-convexes noires. AR.

V. præcox All. Feuil. irrégulièrement incisées ; graines jaunes. R.

*** * Pédoncules fructifères bien plus courts que la feuille.**

V. verna * L. Feuilles pinnatipartites. RR.

V. arvensis L. Feuilles dentées. CC.

†† Tige vivace radicante non glanduleuse. Feuil. glabres.

V. serpyllifolia L. Fl. blanc-bleuâtres, veinées. CC.

b. Corolle tubuleuse subbilabiée. Style 3-4 fois plus long que la capsule. Fleurs en épi serré.

V. spicata L. Calice à divis. subobtuses. RR. Landes.

C. Inflorescences latérales.

a. Calice à 5 divis., la supér. très courte.

V. Teucrium L. Calice et capsule *velus.* Calc. AR.

Var. *Bastardi* Bor. Plante diffuse, grisâtre.

V. prostrata L. Tige étalée-couchée. RR.

b. Calice à 4 divisions.

† Pédicelles dressés, plus courts que le calice.

V. officinalis L. Fl. bleu-pâle en grappes serrées. Capsule triangulaire. Plante radicante toute velue. C. Bois.

†† Pédicelles plus longs que le calice.

* Grappes de fleurs alternes.

V. scutellata L. Feuilles linéaires, *sessiles*. C. Bord des eaux.

Var. *pubescens* Koch. Plante velue.

V. montana L. Feuil. à limbe arrondi. R. Bois.

* * Grappes opposées. Calice égalant la capsule.

V. Chamædrys L. Tige munie de 2 *lignes de poils* opposées et *non fistuleuse*. Lieux secs. CC.

V. Beccabunga L. Feuilles *pétiolées*, elliptiques, obtuses. Fossés, CC.

V. Anagallis L. Feuilles lancéolées. Fossés. CC.

Var. *anagalloïdes* Guss. Inflorescence glanduleuse.

353. Bartsia.

B. viscosa Benth. Fl. jaunes subsessiles en long épi interrompu. Champs. AC.

354. Odontites.

O. rubra Pers. Fl. rouges, à lèvres ouvertes et style *saillant* avant la floraison. C. Pelouses.

Var. *serotina* Reich. Rameaux étalés.

O. Jaubertiana Bor. Corolle jaunâtre à lèvres conniventes. Moissons. Calc. R.

355. Euphrasia.

E. officinalis L. Sommités *glanduleuses*. Graines ovoïdes grisâtres. C.

E. nemorosa Pers. Feuilles et bractées à dents supérieures cuspidées. Graines fusiformes. CC.

356. Rhinanthus.

R. Crista galli L. Fleurs subsessiles, axillaires et terminales. Feuilles opposées, dentées. Prairies. CC.

Var. *hirsuta* Lam. Calice *velu*. Moissons.

Var. *major* Ehr. Dents du calice *écartées*. Tube de la corolle *courbé*.

Var. *minor* Ehr. Plus grêle, à bractées vertes.

357. Pedicularis.

P. silvatica L. Tiges *nombreuses*, les latérales *étalées* en cercle ; calice *velu* aux bords. CC. Pelouses.

P. palustris L. Tige droite. Calice plus court que la capsule, à 2 lobes incisés. AR. Tourbières.

358. Melampyrum.

M. arvense L. Calice *atteignant* le sommet du tube de la corolle. Bractées *rouges*, *pinnatifides*. Fleurs en épis serrés *cylindriques*. C. Moissons.

M. cristatum L. Épi *serré*, *quadrangulaire*. Bractées *cordiformes*. AR. Calc.

M. pratense L. Fleurs disposées par paires, en inflorescence lâche, unilatérale. CC. Bois.

Fam. (74). Orobanchacées.

A. Bractées allongées, aiguës, membraneuses.

359. Orobanche. Calice à 1 seule bractée, formé de 2 divisions latérales profondes.

360. Phelipœa. Calice campanulé, muni d'une bractée et de 2 bractéoles.

B. Bractées arrondies, obtuses et charnues.

351. Lathræa. Calice campanulé, à 4 divis.

359. Orobanche.

A. Stigmate jaune.

a. Étam. insérées à la base de la corolle.

O. Rapum Thuil. Filets des étam. *très glabres* à la base. C. Sur les genêts et ajoncs.

O. cruenta Bert. Corolle jaune à gorge rouge-brun. C. Sur les légumineuses. Calc.

Var. *ulicis* Desm. Étam. insérées un peu au-dessus du fond de la corolle.

b. Étam. insérées au-dessus du tiers du tube.

O. hederæ Vauch. Corolle veinée de violet. C.

B. Stigmate rouge-brun. Odeur de girofle.

a. Étam. insérées à la base de la corolle.

O. galii Dub. Filets des étam. *très velus*. AR.

O. epithymum DC. Filets peu velus. R.

b. Étam. insérées vers le tiers du tube.

O. teucrii Schultz. Filets des étam. velus à la base, lèvre supér. de la corolle à peine émarginée. RR.

C Stigmate violacé. Etam. insérées vers le milieu du tube.

O. picridis Schultz. Étam. à filets très velus. R.

O. amethystea Thuil. Corolle *brusquement* coudée. Bractées longuement *saillantes*. AR. Sur l'*Eryngium*.

O. minor Sutt. Corolle arquée. AC.

360. Phelipœa.

P. arenaria Mey. Stigmate *jaune*. Anthères *laineuses*. Fleurs purpurines. R. Sur *Artemisia campestris*.

P. cærulea Mey. Corolle *tubuleuse* à lobes aigus. Sur *Achillea Millefolium*. RR.

P. ramosa Mey. Tige rameuse. RR.

361. Lathræa.

L. squamaria L. Fleurs pâles, peu saillantes, en épi penché. Calice *velu*. R.

L. Clandestina L. Corolle violette, très grande. Capsule à 4 ou 5 graines. AC.

Classe III. — Apétales.

	Ordres.	Familles.
Fleurs jamais réunies en chaton.		
Albumen entouré par l'embryon.	CYCLOSPERMÉES.	
Périanthe scarieux.		*Amarantaeées.*
Périanthe herbacé ou charnu.		*Salsolacées.*
Albumen placé à côté de l'embryon droit.		*Polygonées.*
Albumen nul ou renfermant l'embryon.		
Ovaire libre.		
Étamines périgynes en nombre double des divis. du périanthe.	DAPHNOIDÉES.	*Thyméléacées.*
Étam. hypogynes, souv. oppositisépales.		
Fruit se séparant en 2 ou 3 coques.		*Euphorbiacées.*
Fruit subdivisé en 4 coques.		*Callitrichinées.*
Fruit indéhiscent et monosperme.		
Périanthe nul ; feuil. verticillées.		*Cératophyllées.*
Périanthe ; feuil. avec stipules.	URTICINÉES.	
Fleurs hermaphrodites.		*Ulmacées.*
Fl. diclines ; périanthes dimorphes.		*Cannabinées.*
Fl. diclines ; périanthes conformes.		*Urticacées.*
Ovaire adhérent.		
Ovaire uniloculaire.	SANTALINÉES.	
Feuilles opposées. Epiphytes. Dioïques.		*Loranthacées.*
Feuilles alternes. Fleurs hermaph.		*Santalacées.*
Ovaire pluriloculaire.	ASARINÉES.	*Aristolochiacées.*
Fleurs mâles réunies en chatons.	AMENTACÉES.	
Fleurs dioïques. Graines soyeuses.		*Salicinées.*
Monoïques. Fl. femelles en chatons.		*Betulacées.*
Monoïques. Fl. femelles dans une cupule.		*Quercinées.*

Fam. (57). Amarantacées.

362. AMARANTUS. Feuil. pétiolées à limbe élargi. Fl. à l'aisselle de bractées *scarieuses.*

363. POLYCNEMUM. Feuil. linéaires, sessiles.

362. Amarantus.

A. **Fruit en pyxide. Tiges dressées.**

A. retroflexus L. Fleurs à 5 divisions. Bractées *raides, dépassant* le calice. C.

A. silvestris Desf. Fleurs à 3 divis. Tige glabre. CC.

B. Fruit indéhiscent. Tiges diffuses. Fl. à 3 divis.

A. viridis Moq. T. Tige glabre. C.

A. deflexus L. Tige velue au sommet. AC.

363. Polycnemum.

P. arvense L. Étam. à filets soudés à la base. R.

Var. *majus*. Bractées dépas. le calice.

Fam. (58). Salsolacées.

364. Chenopodium. Fleurs hermaphr. à périanthes conformes.

365. Atriplex. Fleurs diclines à périanthes dimorphes, les femelles souvent réduites à 2 bractées opposées et accrescentes.

364. Chenopodium.

Sect. I. *Euchenopodium*. — Graines lenticulaires, horizontales dans la fleur.

A. Feuilles entières.

C. polyspermum L. Périanthe *étalé* laissant voir le fruit. CC.

C. Vulvaria L. Plante étalée à odeur très fétide. C.

B. Feuilles sinuées ou incisées.

a. Graines luisantes, presque lisses. Inflorescences pyramidales.

C. album L. Fleurs en grappes ramifiées, terminales. Graine à bord presque *aigu*. CC.

Type très polymorphe, à feuilles pulvérulentes ou vertes, à glomérules de fleurs en grappes compactes ou lâches.

C. urbicum L. Grappes peu ramifiées, dressées contre la tige. Graine à bord obtus. AR.

b. **Graines ternes, ponctuées. Inflorescences divariquées.**

C. murale L. Feuilles à dents *nombreuses*, peu profondes. CC.

C. hybridum L. Feuilles de 5 à 9 lobes profonds. C.

C. **Feuilles trilobées.**

C. opulifolium Schrad. Feuilles *courtes*, à lobes presque *égaux ;* graines luisantes. R.

C. ficifolium Sm. Graines opaques. RR.

Sect. II. ***Blitum.*** **— Graines toutes ou la plupart verticales, lisses, luisantes.**

C. bonus Henricus L. Styles *longs ;* feuilles *ondulées aux bords*, souche épaisse et *vivace.* AR.

C. glaucum L. Feuilles *glauques*, farineuses en dessous. Graines à bord *aigu.* C.

C. rubrum L. Feuilles charnues, luisantes, souvent rougeâtres. C.

365. Atriplex.

A. patula L. Feuilles toutes *atténuées*, cunéiformes à la base. C.

A. hastata L. Feuilles infér. *hastées.* CC.

Types polymorphes, à graines lisses ou opaques, tiges droites ou couchées.

Fam. (59). Polygonacées.

366. Rumex. Périanthe à 6 divis. Stigmates multifides.

367. Polygonum. Périanthe à 5 divisions. Stigmates capités.

366. Rumex.

Sect. I. ***Lapathum.*** **— Fleurs hermaphrodites. Feuilles non hastées. Styles libres.**

A. Valves extérieures du périanthe fructifère beaucoup plus longues que larges.

a. **Dentées sur les bords.**

R. obtusifolius L. Faux verticilles de fleurs presque

tous *dépourvus* de feuilles bractéales. Granules des valves *inégalement* développés. C.

Var. *pratensis*. Feuilles aiguës, même les inférieures.

R. maritimus L. Feuilles *atténuées* en pétiole. Bord des eaux. AR.

R. pulcher L. Tige tortueuse à rameaux divariqués. Feuilles panduriformes. C.

b. Valves entières.

R. conglomeratus Murr. Valves *toutes* munies d'un granule. Verticilles presque tous munis d'une bractée. C.

R. nemorosus L. Verticilles espacés et nus. C.

B. Valves presque aussi larges que longues.

R. crispus L. Valves suborbiculaires, à granules *inégaux*. CC.

R. Hydrolapathum Huds. Valves triangulaires. Plante aquatique. C.

Sect. II. *Acetosa*. — Fleurs dioïques. Feuilles hastées à saveur acide. Styles soudés aux angles de l'ovaire.

R. Acetosa L. Valves intérieures du périanthe *accrescentes*, mais *non adhérentes* au fruit, les extérieures *réfléchies*. CC.

R. Acetosella L. Valves plus courtes que le fruit et dépourvues de granule. CC.

367. Polygonum.

A. Tige non volubile.

a. Fleurs en épis ; styles distincts.

P. amphibium L. Souche *vivace*, *traçante*. Étamines longuement *saillantes*. C.

P. lapathifolium L. Achaines tous *semblables* et *biconcaves*. C.

P. Persicaria L. Épi *compacte*. CC.

P. Hydropiper L. Achaines *ternes*. Périanthe ponctué-*glanduleux*. Plante à saveur poivrée. CC.

P. mite Schr. Tige *droite* à feuilles *larges*. Achaine long de 3mm. CC.

P. minus Huds. Tige diffuse, feuilles linéaires. Achaine long de 2mm à peine.

b. Fleurs solitaires ou peu nombreuses à l'aisselle des feuilles.

P. aviculare L. Tige diffuse et feuillée presque jusqu'au sommet. Achaines *striés* en longueur. CC.

Var. *rurivagum* Jord. Tige dressée.

P. Bellardi All. Rameaux dressés et nus au sommet. R.

B. Tige volubile.

P. Convolvulus L. Tige *anguleuse*. Fruits *non luisants*, striés. CC.

P. dumetorum L. Périanthe fructifère, glabre, à carène ailée *membraneuse*. CC.

Fam. (78). Thyméléacées.

368. Thymelæa. Herbe à fruit sec ⊙.

369. Daphne. Sous-arbrisseau à feuilles persistantes. Baie.

368. Thymelæa.

T. Passerina L. Fleurs très petites, sessiles, axillaires, AC. Calc.

369. Daphne.

D. Laureola L. Fleurs odorantes, jaunâtres, en grappes axillaires penchées. C.

Fam. (79). Euphorbiacées.

370. Euphorbia. Fl. monoïques. Latex laiteux.

371. Mercurialis. Dioïques. Suc aqueux.

370. Euphorbia.

A. Glandes du périanthe arrondies.

E. helioscopia L. Graines *ponctuées* réticulées. Capsule lisse. CC.

E. Gerardiana Jacq. Ombelle terminale à rayons *très nombreux ;* capsule *lisse* ou très finement chagrinée. R.

E. dulcis L. Feuilles *rétrécies* en pétiole. Glandes d'un rouge-foncé. Souche *traçante.* AR. Bois.

E. pilosa L. Feuilles adultes, *pubescentes sur les deux faces.* AR.

E. hyberna L. Feuilles *très entières* et longues de 5-6 cent. Bois.

E. verrucosa L. Souche *vivace*, dure ; *pas de rameaux florifères* (ou 1-2) au-dessous de l'ombelle. R.

E. platyphyllos L. Graines d'un gris métallique. Ombelle souvent à 5 *rayons.* C.

E. stricta L. Graines d'un brun rougeâtre. C.

B. Glandes du périanthe échancrées en croissant.

a. Graines rugueuses ou ponctuées. ⊙ ou ②.

E. Lathyris L. Feuilles *opposées*, sur 4 rangs réguliers. AC.

E. exigua L. Feuilles *linéaires.* C.

E. falcata L. Glandes à cornes *courtes ;* feuilles *sessiles, aiguës.* Calc. R.

E. Peplus L. Coques de la capsule à 2 carènes sur le dos. CC.

b. Graines lisses. Plantes vivaces.

E. amygdaloides L. Feuilles élargies; bractées suborbiculaires *soudées* par 2 à leur base. CC.

E. Cyparissias L. Feuilles *linéaires*, très rapprochées. CC.

E. Esula L. Feuilles lancéolées. Rameaux florifères au-dessous de l'ombelle. C.

371. MERCURIALIS.

M. perennis L. Souche *vivace rampante ;* tige *simple*, feuilles *rudes*. AR. Bois.

M. annua L. Fleurs femelles presque sessiles. CC.

Fam. (80). Callitrichinées.

372. CALLITRICHE.

Périanthe remplacé par 2 bractées membraneuses.

C. aquatica Huds. Fleurs axillaires, hermaphr. ou diclines, 1-2 étam., 2 styles. CC.

Plante amphibie et polymorphe. Feuilles linéaires ou obovales ; fleurs sessiles ou pédonculées ; bractées caduques ou persistantes, droites ou arquées, parfois à pointe recourbée ; styles caducs ou persistants, réfléchis ; fruit à coques ailées ou lisses sur le dos.

Fam. (81). Cératophyllées.

373. CERATOPHYLLUM.

C. demersum L. Fruit muni de 2 *épines* réfléchies. CC.

C. submersum L. Feuilles à segments sétacés, à peine dentelés. RR.

Fam. (82). Ulmacées.

374. ULMUS.

Arbres à écorce souvent subéreuse ; feuilles distiques. Samare.

U. effusa Willd. Fruits *ciliés* et *longuement pédonculés ;* 8 étam. R.

U. campestris L. Graine située *au sommet* du fruit ; 4-5 étam. CC.

U. montana Sm. 5-6 étamines. C.

Fam. (83). Cannabinées.

375. HUMULUS.

H. Lupulus L. Tiges rudes, volubiles. Fl. mâles en grappes rameuses, les femelles en cône. C.

Fam. (84). Urticacées.

Étamines repliées, puis s'étalant avec élasticité.

376. URTICA. Feuilles opposées. Poils *piquants*.

377. PARIETARIA. Feuilles alternes. Fleurs polygames.

376. URTICA.

U. dioïca L. Vivace et *dioïque*. Toutes les fleurs en grappes rameuses. CC.

U. pilulifera L. Fleurs mâles en grappes rameuses, les femelles en têtes globuleuses. R.

U. urens L. Fleurs toutes en grappes *simples*. CC.

377. PARIETARIA.

P. officinalis L. Périanthe tubuleux à 4 divis. CC.

Var. *erecta*. Tiges dressées, ordinairement simples ; feuilles longuement rétrécies.

Fam. (85). Loranthacées.

378. VISCUM.

V. album L. 4 anthères sessiles soudées au périanthe. Baie blanche à 1 seule graine. Sous-arbrisseau dioïque, à feuilles persistantes, parasite sur les arbres. CC.

Fam. (86). Santalacées.

379. THESIUM.

T. humifusum DC. Périanthe hypocratériforme, blanchâtre intérieurement. Fruit sec monosperme. Plante diffuse, à feuilles linéaires. Semi-parasite. C.

Fam. (87). Aristolochiacées.

380. ARISTOLOCHIA.

A. Clematitis L. Périanthe monophylle, jaune, obliquement tronqué en languette unilatérale. Étam. 6, à anthères sessiles et soudées au style. C.

Fam. (88). Quercinées.

A. Fleurs mâles en chatons globuleux.

381. FAGUS. Fruit à 3 angles aigus.

B. Fleurs mâles en chatons filiformes interrompus. Cupule ligneuse.

382. CASTANEA. Cupule à épines *vulnérantes, valvaire.*

383. QUERCUS. Fruit cylindracé, cupule écailleuse, indivise.

C. Fleurs mâles en chatons cylindriques compactes. Cupule . foliacée.

384. CORYLUS. Fleurs femelles dans un bourgeon écailleux. Cupule tubuleuse.

385. CARPINUS. Fleurs femelles libres en grappes. Cupule unilatérale.

381. FAGUS.

F. silvatica L. Feuilles ondulées, ciliées-soyeuses au bord. CC.

382. CASTANEA.

C. vulgaris Lam. Feuilles grandes, dentées-cuspidées. Fleurs naissant après les feuilles. CC.

383. QUERCUS.

Q. Cerris L. Cupule à écailles *recourbées* en dehors. R.

Q. Toza Bosc. Feuilles adultes *tomenteuses* en dessous, et garnies en dessus de poils étoilés. C.

Q. pubescens Willd. Feuilles adultes pubescentes en dessous. AR.

Q. sessiliflora Sm. Pédoncules fructifères égalant à peine les pétioles. C.

Q. pedunculata Ehr. Pédoncules fructifères très longs. CC.

384. Corylus.

C. Avellana L. Péricarpe ligneux. CC.

385. Carpinus.

C. Betulus L. Feuilles plissées. C.

Fam. (89). Betulacées.

386. Alnus. Chatons femelles ovoïdes, dressés, en grappes.

387. Betula. Chatons femelles cylindriques, solitaires et pendants.

386. Alnus.

A. glutinosa Gœrtn. Écailles fructifères, ligneuses, persistantes. CC.

387. Betula.

B. alba L. Écailles fructifères, membraneuses, caduques. CC.

Var. *pubescens* Spach. Jeunes rameaux pubescents.

Fam. (90). Salicinées.

388. Salix. 2-3 étam. Écailles des chatons *entières*.

389. Populus. 8 étam. ou plus. Disque complet cupuliforme.

388. Salix.

A. Chatons mâles longuement pédonculés ; les femelles à écailles concolores. Capsule glabre.

a. 2 étamines. Écailles des chatons femelles tombant à la maturité des capsules.

S. alba L. Capsule *subsessile*, à pédicelle égalant à

peine la glande. Feuilles blanches soyeuses en dessous. Stipules *lancéolées*. CC.

Var. *vitellina*. Écorce jaune. Feuilles peu soyeuses.

S. fragilis L. Capsule pédicellée. Feuilles presque glabres. C.

b. 3 étamines. Écailles des chatons femelles persistantes.

S. triandra L. Feuilles glabres luisantes. C.

B. Chatons mâles sessiles ou subsessiles ; les femelles à écailles discolores, brunes au sommet. Capsule pubescente.

a. Anthères rouges. Feuilles adultes glabres ou glabrescentes.

S. purpurea L. Filets des étam. soudés *dans toute leur longueur*, et simulant une étamine unique. Style presque *nul*. AR.

Var. *Helix*. Rameaux effilés, feuilles très étroites.

S. rubra Huds. Filets des étamines soudés jusqu'au milieu. R.

b. Anthères jaunes. Feuilles pubescentes.

S. viminalis L. Ovaire *sessile* ou à pédicelle plus court que la glande. Stipules petites. CC.

S. repens L. *Sous-arbrisseau* de 2-6 décim. à souche *traçante*. AR. Tourbières.

S. cinerea L. Feuilles à pointe *droite*. Bourgeons *pubescents-blanchâtres*. CC.

S. capræa L. Feuilles amples *ovales-suborbiculaires*. R.

S. aurita L. Stipules assez grandes. C.

Formes hybrides, intermédiaires entre les précédentes :

S. undulata (*viminali-triandra*). Caract. de *S. triandra* avec 2 étamines, feuilles et capsule souvent velues.

S. Smithiana (*viminali-cinerea*). Caract. de *S. viminalis*, avec capsule un peu pédicellée et feuilles plus larges.

389. Populus.

A. Écailles des chatons velues. 8 étam.

P. Tremula L. Écailles *laciniées*. Feuilles sinuées, *glabres* sur les 2 faces. CC. Bois.

Var. *villosa*. Feuil. pubescentes soyeuses.

P. alba L. Écailles dentées. Feuilles blanches-tomenteuses en dessous, celles des rejets palmatilobées. CC.

P. canescens (*albo-tremula*). Intermédiaire entre les précéd. Jeunes feuilles blanches-grisâtres, celles des rejets non lobées.

B. Écailles des chatons et jeunes pousses glabres. Étamines nombreuses.

P. fastigiata Poir. Rameaux *dressés*. CC.

P. nigra L. Feuilles toujours glabres. CC.

P. virginiana Desf. Feuilles jeunes pubescentes. CC.

SOUS-EMBRANCHEMENT II. — MONOCOTYLÉDONES.

	Ordres.	Familles.
Étam. soudées au pistil. Pollen agglutiné.	GYNANDRÉES.	*Orchidées.*
Étamines libres.		
Albumen charnu. Périanthe pétaloïde.	LIRIOIDÉES.	
Ovaire infère.		
Fleurs diclines. Fruit en baie.		*Dioscoréacées.*
Fleurs hermaphr. 3 étamines.		*Iridées.*
Fleurs hermaphr. 6 étamines.		*Amaryllidées.*
Ovaire supér. et libre.		
Style simple. Fruit charnu.		*Asparaginées.*
Style simple. Fruit capsulaire.		*Liliacées.*
3 styles.		*Colchicacées.*
Albumen féculent. Périanthe sépaloïde.	JONCINÉES.	*Joncacées.*
Albumen féculent. Périanthe glumacé.	GLUMACÉES.	
Chaume sans nœud, gaîne entière triangulaire.		*Cypéracées.*
Chaume noueux, cylindrique ; gaîne fendue.		*Graminées.*
Albumen féculent. Fleurs souvent nues en spadice.	AROIDÉES.	
Périanthe nul. Pas de spathe. Fruit sec.		*Typhacées.*
Périanthe nul. Spathe. Fruit en baie.		*Aracées.*
Périanthe à 6 divisions. Feuilles et spathe linéaires.		*Acoroïdées.*
Albumen nul. Plantes aquatiques.	FLUVIALES.	
Périanthe nul ou herbacé.		
Embryon droit. Carpelles soudés.		
Périanthe nul. Fleurs diclines, les mâles à 1 étam.		

Thalle lenticulaire. 1 style. *Lemnacées.*
Tige rameuse et feuillée. 2-3 styles. *Naiadées.*
Périanthe à 6 divis. régul. Fl hermaphr. *Juncaginées.*
Embryon courbé. Plusieurs carpelles libres. *Potamées.*
Périanthe pétaloïde.
Ovaire supère. Fl. hermaphr. ou monoïques.
Embryon droit. *Butomées.*
Embryon plié. *Alismacées.*
Ovaire infère. Fleurs dioïques. *Hydrocharideés.*

Fam. (91). Orchidées.

Fleurs irrégulières, avec une division plus grande que les autres, ordinairement déjetée (Labelle).

A. Labelle prolongé en éperon parfois court.

396. Limodorum. Rhizôme. Feuilles *colorées*, écailleuses.

394. Platanthera. Labelle *indivis. Pas de bursicule.*

392. Loroglossum. Lobes du labelle *en spirale* dans le bouton.

393. Orchis. Bursicule ordinairement biloculaire.

B. Labelle sans éperon.

a. Racine formée pur 2-4 bulbes ou corps tubéroïdes.

401. Liparis. Labelle occupant *le sommet* de la fleur.

400. Spiranthes. Fleurs en épi *spiralé.*

391. Aceras. Ovaire *contourné.* Labelle à 4 lobes linéaires.

390. Serapias. Divisions du périanthe *conniventes* en casque.

395. Ophrys. Divisions du périanthe toutes étalées.

b. Fibres radicales très nombreuses.

397. Cephalanthera. Ovaire sessile un peu *contourné.*

398. Epipactis. Pédoncule *seul tordu.*

399. NEOTTIA. Labelle bifide.

390. SERAPIAS.

S. cordigera * L. Lobe moyen de labelle cordiforme. RR.

391. ACERAS.

A. Anthropophora * R. Br. Labelle muni à la base de 2 petites bosses à peine saillantes. RR.

292. LOROGLOSSUM

L: hircinum Rich. Plante à odeur de bouc, robuste. C.

393. ORCHIS.

A. Divis. extérieures du périanthe conniventes en casque.
a. Tubercules entiers ; éperon distinct.
† Labelle à 3 lobes, le médian entier.

O. coriophora L. Fleurs à odeur de punaise. C.

†† Labelle à lobe médian échancré (comme 4 lobes).

O. ustulata L. Fleurs *noirâtres au sommet* de l'épi. C.

O. Morio L. Fleurs rayées de vert.

††† Labelle à lobe médian échancré, avec une petite dent au milieu de l'échancrure.

O. Simia Lam. Lobes du labelle *très étroits*. AC. Calc.

O. purpurea Huds. Casque brun ; lobes moyens du labelle élargis. AR. Calc.

(*O. Simio-purpurea*. Intermédiaire entre les précéd.)
b. Tubercules palmés ; éperon très court.

O. viridis All. Fleurs verdâtres. AC.

B. Divisions extérieures du périanthe étalées.
a. Fleurs rayées ou piquetées de couleurs différentes.

O. sambucina L. Fleurs *jaunâtres*. Tubercules *à peine palmés*. RR.

O. maculata L. Fleurs *blanc-lilas ;* labelle presque *plane*. C.

O. latifolia L. Fleurs purpurines. Feuilles tachées, étalées. AC.

Var. *incarnata*. Feuilles étroites dressées, sans taches.

b. Fleurs non mouchetées.

† Tubercules palmés.

O. Conopsea L. Éperon 2 *fois plus long* que l'ovaire. C.

O. odoratissima L. Odeur suave de vanille. RR.

†† Tubercules entiers, arrondis.

O. pyramidalis L. Éperon *aigu-filiforme*, épi *court*, conique et serré. Bursicule *uniloculaire*. R. Calc.

O. mascula L. Bractées à 1 *seule* nervure. CC.

O. laxiflora Lam. Divisions extérieures du périanthe *déjetées*. Fleurs rouge foncé. CC.

Les formes hybrides de cette espèce s'en distinguent par les divisions du périanthe *non déjetées*.

O. palustris. Épi plus serré. Divis. du pér. *dressées*.

O. alata (*morio-laxiflora*). Fleurs bistrées. Divis. du pér. *étalées*.

394. Platanthera.

P. bifolia Rich. Anthères à lobes *parallèles*. 2 feuilles à la base de la tige. AC.

P. montana Schm. 4 feuilles à la base de la tige. Éperon un peu renflé en massue. AC.

395. Ophrys.

A. Divis. du périanthe verdâtres. Labelle sans appendice.

O. aranifera Huds. Labelle *entier* ou un peu émarginé, brun-velouté avec 2-4 raies glabres plus claires. C.

O. fusca Link. Labelle à 4 lobes *presque égaux*. RR.

O. muscifera Huds. Labelle à lobes latéraux plus courts que les médians, rouge sombre avec une tache bleue. R. Calc.

B. Divis. du périanthe roses ou blanches. Labelle terminé par un appendice.

O. apifera Huds. Labelle *lobé*, à appendice courbé en *dessous*. AC. Calc.

O. Arachnites * Hoffm. Appendice courbé en dessus. RR.

396. Limodorum.

L. abortivum Sw. Plante robuste toute teintée de violet. RR. Calc.

397. Cephalanthera.

Plantes des bois calcaires.

C. rubra Rich. Ovaire *pubescent*-glanduleux ; fleurs *roses*. RR.

C. Xiphophyllum Reich. Feuilles lancéolées, *étroites*, bractées membraneuses, *plus courtes* que l'ovaire. Fl. d'un *blanc pur*. R.

C. grandiflora Bab. Périanthe à divis. toutes obtuses. RR.

398. Epipactis.

E. palustris Crantz. Fleurs *pendantes* en grappes lâches. Marais. C.

E. latifolia All. Labelle plus court que les divis. latérales externes du périanthe. AR.

Var. *atrorubens* Sch. Fleurs petites, pourpres.
Var. *microphylla* Sw. Feuilles toutes plus courtes que les entre-nœuds.

399. Neottia.

N. Nidus avis Rich. Plante *jaunâtre*, *humicole*. R. Bois.

N. ovata Rich. Plante à 2 larges feuilles vertes opposées. AC.

400. Spiranthes.

S. æstivalis Rich. Feuilles portées par la tige. AR.

S. autumnalis Rich. Feuilles en bourgeon latéral. C. Pelouses.

401. Liparis.

L. Lœselii Rich. Tige triquètre. Tourbières. RR.

Fam. (92). Dioscoréacées.

402. Tamus.

T. communis L. Tige volubile. Feuilles cordiformes à nervures ramifiées. CC.

Fam. (93). Iridées.

403. Iris. Stigmates *pétaloïdes*.

404. Gladiolus. Périanthe un peu irrégulier.

403. Iris.

I. Pseudacorus L. Fleurs jaunes, tachées à l'onglet. Marais. CC.

Var. *Bastardi* Bor. Fleurs pâles, seulement striées.

I. fœtidissima L. Fleurs bleuâtres. C. Haies.

404. Gladiolus.

G. Illyricus Koch. Fleurs en grappe *pauciflore, unilatérale ;* feuilles *très étroites*. Landes. R.

G. segetum Gawl. Grappe flexueuse, *distique ;* graines non ailées. R.

Var. *Guepini* Koch. Forme appauvrie, stérile, à étam. inégales.

Fam. (94). Amaryllidées.

405. Narcissus. Périanthe muni d'une *couronne* cupuliforme.

406. Galanthus. Périanthe à divis. inégales, les externes échancrées.

405. Narcissus.

N. Pseudo-Narcissus L. Fleurs jaunes. AR.

Var. *minor*. Fleurs moitié plus petites. Précoce.

N. poeticus L. Fleurs blanches, *solitairés ;* couronne *bordée de rouge*. R.

N. biflorus L. Hampe de 1 à 3 fleurs. R.

406. GALANTHUS.

G. nivalis L. Fl. blanche pendante, rayée de vert. AR.

Fam. (95). Asparagées.

410. RUSCUS. *Sous-arbrisseau* dioïque, à *rameaux aplatis* et *piquants.*

407. ASPARAGUS. Plante *dioïque.* Feuilles réduites à des *écailles.*

411. PARIS. 4 feuilles *verticillées* au-dessous de la fleur *solitaire.*

409. CONVALLARIA. Feuilles toutes *radicales.* Fleurs en *grappe terminale.*

408. POLYGONATUM. Étam. insérées sur le périanthe au milieu de sa hauteur.

407. ASPARAGUS.

A. officinalis L. Tiges terminées par des rameaux filiformes en-faisceaux imitant des feuilles. AC.

408. POLYGONATUM.

P. vulgare Desf. Étam. à filets *glabres.* Tige *anguleuse.* Bois calc. R.

P. multiflorum Desf. Fleurs grêles *contractées* au milieu. C.

P. intermedium Bor. (Hybride des précédents ?) a les grosses fleurs du premier et les autres caractères du second.

409. CONVALLARIA.

C. maialis L. Fleurs blanches à odeur suave. Bois. AC.

410. RUSCUS.

R. aculeatus L. Fleurs petites à 3 étam., naissant au milieu des cladodes. CC.

411. Paris.

P. quadrifolia L. 8 étamines. Ovaire à 4 loges. RR.

Fam. (96). Liliacées.

A. Souche bulbeuse.

418. Muscari. Périanthe *urcéolé* à divisions *soudées*.

413. Fritillaria. Fleur régulièrement tachée comme un damier, avec *fossettes nectarifères*.

412. Tulipa. Stigmate *sessile*. Capsule à loges très *polyspermes*.

423. Allium. Inflorescence renfermée dans une *spathe*.

421. Gagea. Anthères fixées au filet *par leur base*. Fleurs d'un *beau jaune*.

422. Ornithogalum. Filets des étamines *aplatis*.

420. Scilla. Étamines insérées *à la base* du périanthe.

419. Endymion. Fleurs pendantes.

B. Souche fibreuse ou tuberculeuse.

417. Narthecium. Fleurs *jaunes*. Étam. à filets velus *sur toute leur longueur*.

414. Asphodelus. Filets des étam. *dilatés* à la base et *couvrant* l'ovaire comme une *voûte*.

415. Phalangium. Filets *glabres*. Fleurs d'un blanc pur.

416. Simethis. Fleurs violacées en dehors.

412 Tulipa.

T. silvestris L. Périanthe à divisions *inégales*, les internes *larges*. AR.

T. australis Link. Fleur petite, rougeâtre en dehors. RR.

413. FRITILLARIA.

F. Meleagris L. Fleur solitaire, violette, pendante. C.

414. ASPHODELUS.

A. ramosus L. Fleurs blanches avec lignes foncées, en longue grappe terminale. Souche tuberculeuse. AC.

415. PHALANGIUM.

P. Liliago Schreb. Périanthe rétréci en tube à la base. R.

416. SIMETHIS.

S. bicolor Kunth. Feuilles planes égalant presque la tige. Landes. AC.

417. NARTHECIUM.

N. ossifragum Huds. Souche traçante écailleuse. Feuilles courtes, ensiformes. RR. Marais.

418. MUSCARI.

M. comosum Mill. Grappe devenant *très longue*, terminée par des fleurs stériles *nombreuses* et *seules colorées en bleu.* CC.

M. racemosum Mill. Feuilles *étroites*, semi-cylindriques, *finement canaliculées.* Fleurs à *odeur de prune.* C.

Var. *neglectum* Guss. Plus robuste, à feuil. moins étroites.

M. botryoides Mill. Pédicelles fructifères *recourbés.* RR.

M. Lelievrei Bor. Fleurs à légère odeur de violette. R.

419. ENDYMION.

E. nutans Dum. Fleurs munies de 2 bractées, à odeur de jacinthe. CC.

420. SCILLA.

S. autumnalis L. Feuil. linéaires très étroites, paraissant après la floraison à l'automne. CC.

S. bifolia L. Feuil. élargies égalant la tige au moment de la floraison vernale. R.

421. Gagea.

G. stenopetala Reich. Pédoncules *glabres*. RR.

G. arvensis Schultz. Pédoncule de 1 *à* 7 *fleurs;* divis. du périanthe *aiguës*. AR. Champs.

G. Bohemica Sch. Fleur ordinairement solitaire. R. Rochers.

Var. *saxatilis*. Divis. du périanthe linéaires.

422. Ornithogalum.

A. Fleurs en grappe allongée.

O. pyrenaicum L. Fleurs jaunâtres. AC.

B. Fleurs blanches en corymbe.

O. divergens Bor. Pédicelles fructifères *déjetés*. AC.

O. umbellatum L. Feuilles étalées. C.

Var. *angustifolium* Bor. Feuilles plus étroites, d'abord dressées.

423. Allium.

A. Ombelles sans bulbilles.

A. ursinum L. Tige *anguleuse;* feuilles *elliptiques;* fleurs d'un *blanc pur* en ombelle *plane*. AR. Lieux frais.

A. sphærocephalum L. Fleurs d'un beau *rouge;* 3 étamines à filets *trifides*. AC.

Var. *approximatum* G. G. Feuilles à peine sillonnées et seulement au sommet.

A. paniculatum L. Pédicelles lâches très inégaux. AC.

B. Ombelles avec bulbilles seules ou mêlées aux fleurs.

A. vineale L. Spathe *courte;* 3 étam. à filets *trifides*. CC.

A. oleraceum L. Spathe à 2 valves. C.

Var. *complanatum*. Feuilles presque planes, non canaliculées.

Fam. (97). Colchicacées.

424. COLCHICUM.

C. autumnale L. Fleurs violettes naissant avant les feuilles. AC. Prairies.

Fam. (98). Joncacées.

425. JUNCUS. Capsule à 3 loges polyspermes. Feuilles *glabres*.

426. LUZULA. Capsule unilocul. à 3 graines.

425. JUNCUS.

A. Plante sans feuilles vertes. Inflorescence latérale.

J. glaucus Ehr. Tige *glauque*, tenace, à moelle *interrompue*. CC.

J. effusus L. Inflorescence *lâche ;* style naissant d'une *fossette*. CC.

J. conglomeratus L. Tige un peu striée au sommet. CC.

B. Des feuilles vertes. Inflorescence terminale.

a. Feuilles sétacées, canaliculées ou planes.

† Feuilles toutes radicales.

J. squarrosus L. Feuilles *très nombreuses* en rosette étalée. Souche dure, vivace. R. Tourbières.

J. capitatus Weig. Plante *grêle*. Fleurs en capitules. ⊙. AR.

†† Tige plus ou moins feuillée.

* Fleurs sessiles en petits capitules.

J. uliginosus Mey. Périanthe *plus court* que la capsule. AC.

J. pygmæus Th. Capsule trigone et *pointue*. AC.

J. hybridus Brot. Divisions du périanthe inégales. AR.

** Fleurs solitaires en panicule.

J. bufonius L. Périanthe dépassant beaucoup la capsule. CC.

J. Tenageia L. Inflorescence lâche et étalée ; tige *cylindrique*. ⊙. C.

J. compressus Jacq. Capsule *arrondie* dépassant le périanthe. C.

J. Gerardi Lois. Tige élancée, moins comprimée. RR.

b. Feuilles cylindriques ou comprimées, noueuses.

J. obtusiflorus Ehr. Divisions du périanthe toutes obtuses non mucronées ; plante d'un *blanc verdâtre* dans toutes ses parties. R.

J. heterophyllus Dufour. Plante *glauque* à feuilles *dimorphes*, les plus minces à peine articulées. RR.

J. acutiflorus Ehr. Divisions du périanthe *inégales*, à pointe *recourbée*. C.

J. anceps Lah. Feuilles *très comprimées*, fleurs petites en panicule *dressée*. Tige *droite*. AR.

J. lamprocarpus Ehr. Panicule divariquée. C.

426. Luzula.

A. Fleurs isolées sur chaque rameau de la panicule.

L. Forsteri DC. Rameaux de la panicule *dressés ;* capsule *aiguë*. C. Bois.

L. pilosa Willd. Capsule obtuse apiculée. C.

B. Fleurs en faisceaux compactes.

L. maxima DC. Faisceaux de 2 à 5 fleurs, disposés en panicule *très ample*.

L. campestris DC. Faisceaux de 6 à 15 fleurs. Graines munies d'un appendice. CC.

Var. *multiflora*. Souche sans stolons ; tiges élancées.

Fam. (99). Cypéracées.

Plantes des marais à feuilles tristiques.

A. Épillets à écailles distiques.

427. CYPERUS. Épillets *comprimés, multiflores.* Stigmates *glabres.*

428. SCHŒNUS. Épillets de 5 à 9 fleurs, dont la moitié stériles à la base.

B. Epillets à écailles imbriquées sur plusieurs rangs.

a. Fleurs hermaphrodites.

† Épillets pauciflores, à écailles infér. très petites, stériles.

429. RHYNCHOSPORA. Style *renflé* à la base, fruit entouré de *soies.*

430. CLADIUM. Épicarpe crustacé fragile se séparant de l'amande.

†† Épillets multiflores, à écailles égales ou diminuant de la base au sommet.

433. ERIOPHORUM. Fruit entouré de longues *houppes soyeuses.*

431. HELEOCHARIS. Base du style *renflée* et persissante.

432. SCIRPUS. Style filiforme.

b. Fleurs unisexuelles.

434. CAREX. Achaine renfermé dans une enveloppe close (*utricule*).

427. CYPERUS.

C. longus L. Souche *rampante ;* tige *robuste.* C.

C. fuscus L. Épillets bruns ; 3 stigmates. ⊙. C.

C. flavescens L. Épillets jaunâtres ; 2 stigm. ⊙. AC.

428. SCHŒNUS.

S. nigricans L. Épillets noirâtres. AR.

429. Rhynchospora.

R. fusca R. Sch. Souche *traçante.* Épillets *bruns, longuement dépassés* par les bractées. R.

R. alba Valh. Épillets blanchâtres. AR.

430. Cladium.

C. Mariscus R. Br. Feuilles coupantes. Inflorescence très ample, corymbiforme. AR.

431. Heleocharis.

H. acicularis R. Br. Tige *anguleuse,* presque capillaire ; achaine *strié-ridé.* Soies hypogynes *nulles* ou *caduques.* C.

H. ovata R. Br. Plante *annuelle, grêle ;* épillet *ovoïde* à écailles *obtuses.* R.

H. multicaulis Dietr. 3 *stigmates ;* souche *cespiteuse ;* achaine *brun*-trigone à angles *aigus.* AC.

H. palustris R. Br. Épillet à 2 écailles infér. stériles vertes, n'embrassant chacune que la moitié de sa base. CC.

H. uniglumis Reich. Une seule écaille stérile scarieuse et embrassant toute la base de l'épillet. R.

432. Scirpus.

A. Epi solitaire et terminal.

S. fluitans L. Tige *feuillée, rameuse, couchée* ou *flottante.* AC.

S. cæspitosus L. Une seule feuille très courte à la base de la tige. RR.

S. pauciflorus Ligh. Souche émettant des rhizômes. R.

B. Inflorescence pseudolatérale (rarement réduite à un seul épi).

S. Rothii Hoppe. Tige *triquètre.* RR.

S. lacustris. Tige *élevée ;* épis *pédonculés*. CC.

Var. *glaucus* Sm. Tiges plus courtes, glauques.

S. setaceus L. Tige *filiforme*, portant le glomérule d'épis *près* de son sommet. C.

S. supinus * L. Achaine strié *en longueur* RR.

C. Inflorescence terminale formée de plusieurs épis.

S. Michelianus L. Tiges *étalées ;* épillets réunis en *capitules* compactes. ⊙. AR.

S. maritimus L. Épis réunis en *ombelle* simple. AC.

S. silvaticus L. Épis en *panicule rameuse*. AR.

S. compressus L. Épis *composés, distiques*. RR.

433. Eriophorum.

E. vaginatum L. Épi *solitaire* et *terminal*. RR.

E. gracile Koch. Pédoncules *tomenteux*. R.

E. latifolium Hop. Pédoncules *scabres*. C.

E. angustifolium Roth. Pédoncules lisses. AC.

434. Carex.

Sect. I. *Psyllophora*. — Épi simple, solitaire et terminal.

C. pulicaris L. Épi androgyne, mâle au sommet. AC.

Sect. II. *Vignea*. — Plusieurs épillets, tous ou la plupart androgynes (rarement tous unisexuels, et alors les supérieurs sont femelles). 2 stigmates.

A. Souche cespiteuse, courte.

a. Épillets mâles au sommet.

C. paniculata L. Écailles *membraneuses-blanchâtres* aux bords, *égalant* l'utricule. Épis nombreux *paniculés*. AR.

C. vulpina L. Tige *robuste*, à faces *concaves ;* épillets inférieurs composés. C.

Var. *nemorosa*. Épi interrompu accompagné de longues bractées.

C. muricata L. Tige scabre seulement au sommet. C.

Var. *divulsa*. Epi interrompu.

b. Épillets femelles au sommet.

C. remota L. Épillets infér. *très écartés* et munis de *longues* bractées foliacées qui dépassent la tige. C.

C. leporina L. Utricule bordé d'une *membrane large*, denticulée. C.

C. stellulata Good. Utricules *divergents* en étoile. AC.

C. canescens L. Épillets d'un vert blanchâtre.

B. Souche longuement traçante.

C. disticha Huds. Épillets *tous unisexuels*, ceux du milieu seuls mâles. C.

C. arenaria L. Épillets androgynes, *mâles* au sommet ; bordure de l'utricule *très large*. RR.

C. ligerica J. Gay. 6 à 20 épillets. Utricules *bordés*. R.

C. Schreberi Schr. Tige grêle portant 3 à 6 épillets.

Sect. III. *Eucarex*. — Épis unisexuels, les supérieurs mâles.

A. 2 stigmates.

C. acuta L. 2-3 *épis mâles ;* bractées infér. dépassant la tige. CC.

C. Goodenowii J. Gay. Tiges *grêles* à peine de la longueur des feuilles. R.

C. stricta Good. Épis femelles souvent mâles au sommet. AR.

B. 3 stigmates.

a. Utricules pubescents ou hérissés sur toute leur surface.

† Épi mâle solitaire.

* Bractées ne formant pas de gaine tubuleuse.

C. tomentosa L. Souche *rampante ;* épis oblongs. AR.

C. pilulifera L. Épis arrondis faisant fléchir la tige. C.

** Bractée inférieure engainante.

C. *humilis* Leyss. Bractées *membraneuses* et *tronquées*. Coteaux calc. RR.

C. *præcox* Jacq. Souche *stolonifère ;* achaine dilaté au sommet en cupule d'où naît le style. C.

C. *polyrrhiza* Wall. Feuilles *planes*. RR.

C. *Halleriana* Ass. Écailles de l'épi mâle bordées de blanc. R.

†† Plusieurs épis mâles.

C. *filiformis* L. Épis femelles presque tous *sessiles ;* feuilles *glabres*, très étroites, *canaliculées* ou *enroulées*. RR.

C. *hirta* L. Bractée inférieure longuement engainante C.

b. Utricules glabres (ou à peine hérissés sur les angles).

† Utricules à bec tronqué souvent court ou nul.

* 2-3 épis femelles droits ou un peu penchés.

C. *glauca* Scop. *Plusieurs* épis mâles. Feuilles glauques. CC.

C. *panicea* L. Souche *traçante ;* utricules *non luisants*. C.

C. *pallescens* L. Épis femelles *ovoïdes*. AR.

* 3 à 7 épis femelles longs et pendants.

C. *maxima* Scop. Épis femelles *compactes* longs de *plus d'un décim*. R.

C. *strigosa* Good. Utricule à bec assez long tronqué.

†† Utricules à bec bifide souvent allongé.

* Épi mâle solitaire ; bractée infér. engainante.

C. *depauperata* Good. Épis femelles de 3 *à* 6 *utricules* renflés. R.

C. flava L. Bractées *réfractées* ou *étalées;* utricule à bec recourbé. AR.

Var. *lepidocarpa*. Utricule à bec droit, un peu courbé à la fin.
Var. *Œderi*. Utricule à bec court et droit.

C. Pseudocyperus L. Utricules *réfléchis* à la maturité. AC.

C. silvatica Huds. 4-5 épis femelles, *tous pendants* à la maturité. C.

C. lævigata Sm. Épi femelle inférieur *étalé* ou *penché;* ligule *allongée*. AC.

C. punctata Gaud. Utricule à bec *glabre* sur les bords, à faces ponctuées. Épis femelles *verdâtres*. RR.

C. fulva DC. Écailles *non mucronées*. AC.

(*C. flavo-fulva*. Stérile à utricules jaunâtres plus gros ; tige scabre.)

C. distans L. Épis jaunâtres. Utricules plurinerviés. AR.

C. binervis Sm. Épis bruns; utricules comprimés à 2 côtes. R.

** Plusieurs épis mâles ; bractées non engainantes.

O. Épis mâles noirâtres; utricules non vésiculeux.

C. nutans Host. 1-2 épis mâles; tige *à peine scabre* au sommet. RR.

C. riparia Curt. Écailles des épis mâles *toutes aristées*. C.

C. paludosa Good. Utricules *comprimés*. C.

Var. *Kochiana* DC. Ecailles des épis femelles longuement aristées.

O O. Épis mâles jaunâtres, utricules vésiculeux.

C. vesicaria L. Tige à *angles rudes;* utricules *coniques*. C.

C. ampullacea Good. Feuilles canaliculées et glaucescentes. R.

Fam. (100). Graminées.

Fleurs renfermées entre deux écailles (*glumelles*), solitaires ou réunies plusieurs dans un même épillet entouré à sa base par deux écailles (*glumes*) rarement réduites à une ou nulles.

1° Epillets sessiles ou à pédicelles très courts et non rameux.

A. Inflorescence à axe principal très court ou nul.

a. Épillets multiflores en *capitule*.

444. Echinaria. Glumelle hérissée de 5 à 7 épines.

b. Epillets uniflores en *épis digités*.

442. Andropogon. Épillets *très velus* et *géminés*, l'un hermaphr. sessile, l'autre mâle ou stérile et pédicellé.

439. Digitaria. ⊙. Épillets sur 2 *rangs* et comprimés *par le dos*.

443. Cynodon. Épillets comprimés par le côté.

B. Inflorescence à rachis ou axe principal allongé. (*Épi*.)

a. Épillets unilatéraux et uniflores.

475. Nardus. Glumes *nulles ;* rachis *creusé* pour recevoir les épillets. 1 *seul stigmate*.

448. Mibora. Épillets roses en épi filiforme.

b. Épillets distiques.

† Uniflores et disposés par 3 sur chaque dent du rachis.

481. Hordeum. Épillets latéraux mâles ou stériles.

†† Multiflores et solitaires sur chaque dent.

477. Gaudinia. Glumelle infér. portant *sur le dos* une arête genouillée.

478. Lolium. Épillets latéraux à 1 *seule glume* et tournant *leur côté* vers le rachis.

476. Nardurus. Glume à 1 ou 3 *nervures :* ovaire *glabre* au sommet.

479. Brachypodium. Glumes inégales. Épillets *un peu pédicellés*.

480. Agropyrum. Glumes presque égales.

2° Épillets à pédicelles distincts et rameux. Inflorescence en panicule étalée ou cylindrique.

A. Épillets renfermant une seule fleur fertile, parfois accompagnée de fleurs neutres.

a. Glumes nulles.

435 LEERSIA. Glumelles soudées et ciliées. Plante robuste.

449. COLEANTHUS. Pédicelle articulé et hérissé.

b. Glumes très inégales, l'infér. rudimentaire ou nulle.

441. TRAGUS. Glume supér. toute *hérissée* de poils crochus. Glumelles *membraneuses*.

440. SETARIA. Épillets entourés de *soies raides* à la base.

438. PANICUM. Glume supér. mucronée-aristée.

c. 2 glumes, l'infér. bien développée.

† Stigmates longs sortant au sommet de la fleur qui ne s'étale pas pendant la floraison.

437. ANTHOXANTHUM. Glumes *inégales*, l'inférieure moitié plus courte. Fleur fertile accompagnée de 2 stériles réduites à 2 glumelles aristées et velues plus longues qu'elle-même.

436. PHALARIS Fleur fertile accompagnée de 2 *écailles* courtes. Panicule *lâche*.

446. ALOPECURUS. Glumes *soudées* inférieurement. *Une seule glumelle*. .

447. PHLEUM. Glumes *acuminées*, *plus longues* que la fleur. ·

445. CRYPSIS. Glumes un peu inégales. Achaine.

†† Stigmates courts sortant à la base de l'épillet ; glumes étalées pendant la floraison.

* Glumelles devenant coriaces et enserrant le fruit.

454. STIPA. Glumelle infér. à très longue arête tordue et plumeuse.

453. MILIUM. Glumelle infér. mutique.

** Glumelles membraneuses.

451. CALAMAGROSTIS. Fleur entourée de *longs poils*.

452. GASTRIDIUM. Glumes *ventrues* à la base et 3 *fois plus longues* que les glumelles.

450. AGROSTIS. Glumes *carénées*.

459. MELICA. Fleurs stériles formant un petit bourgeon claviforme au centre de la fertile.

B. Épillets renfermant une fleur fertile accompagnée d'une fleur mâle.

457. HOLCUS. Fleur mâle *supérieure*. Ovaire *glabre*.

458. ARRHENATHERUM. Fleur mâle à arête tordue inférieurement.

C. Épillets renfermant au moins 2 fleurs fertiles.

a. Glumes plus courtes que les fleurs.

466. CYNOSURUS. Épillets fertiles entremêlés de *bractées pectinées*. Panicule contractée unilatérale.

474. BRIZA. Glumelle inférieure *suborbiculaire cordée*.

464. PHRAGMITES. Fleurs entourées à la base de *longs poils* soyeux.

465. DACTYLIS. Épillets en *faisceaux compacts unilatéraux*.

468. BROMUS. Stigmates insérés *sur le dos* de l'ovaire *velu* au sommet.

469. FESTUCA. Fruit *canaliculé* sur la face interne. Glumelle inférieure souvent aristée.

470. MOLINIA. Gaine de la feuille inférieure *recouvrant* les nœuds et les gaines de toutes les feuilles supérieures.

472. CATABROSA. Épillets à 2 *fleurs*.

471. GLYCERIA. Glumelle inférieure *obtuse* ou *tronquée*.

473. Poa. Glumelle inférieure *carénée.*

b. Glumes égalant ou dépassant les fleurs.

† Glumelle infér. sans arête ou à arête terminale.

463. Kœleria. Panicule *spiciforme.*

467. Danthonia. Glumes *multinerviées ;* épillets multiflores.

456. Airopsis. Épillets biflores à glumes carénées.

†† Glumelle infér. portant une arête sur le dos.

461. Avena. Ovaire *velu* au sommet.

460. Ventenata. Glumes *multinerviées.*

455. Aira. Épillets *biflores ;* fruit *canaliculé.*

462. Trisetum. Glumes inégales.

435. Leersia.

L. oryzoides Sw. Épillets comprimés, souvent renfermés dans la gaîne de la feuil. supér. et fertiles, rarement en panicule exserte étalée et alors stériles. AC. Bord des eaux.

436. Phalaris.

P. arundinacea L. Souche traçante, tige robuste à feuilles larges et scabres. C. Bord des eaux.

437. Anthoxanthum.

A. odoratum L. Plante sèche odorante, vivace. CC.

Var. *Puelii* Lecoq. Plante rameuse dès la base. ⊙. C.

438. Panicum.

P. Crus galli L. Panicule digitée formée d'épis unilatéraux. C. Bord des eaux.

439. Digitaria.

D. sanguinalis Scop. Feuilles et gaînes *velues ;* épis oblongs. C.

Var. *ciliaris.* Épillets bordés de cils.

D. filiformis Kœl. Tiges étalées. Épillets ovales. AR.

440. Setaria.

S. verticillata P. B. Panicule *accrochante* à aiguillons dirigés *en bas*. CC.

S. viridis. P. B. Glume supér. à 5 nerv. *égalant* la fleur. C.

S. glauca P. B. Soies jaunes ; glumelles élégamment ridées. AR.

441. Tragus.

T. racemosus Hall. Épillets plan-convexes. RR.

442. Andropogon.

A. Ischæmum L. Glumes rouges, striées. R.

443. Cynodon.

C. Dactylon Rich. Rhizômes allongés. CC.

444. Echinaria.

E. capitata Desf. Fruit subglobuleux pubescent au sommet. RR.

445. Crypsis.

C. alopecuroides Schrad. Panicule cylindrique, dépassant les feuilles. AR.

C. schœnoides Lam. Panicule ovale entourée par 2 feuilles. RR.

446. Alopecurus.

A. bulbosus L. Tige renflée à la base en forme de *bulbe*. AR.

A. agrestis L. Panicule presque *glabre*. ⊙. CC.

A. geniculatus L. Tige *couchée*, radicante à la base ; glumes soudées *seulement à la base*. C.

Var. *fulvus* Sm. Arête dépassant peu ou pas les fleurs.

A. pratensis L. Gaîne de la feuil. supér. sensiblement renflée en son milieu. C.

447. PHLEUM.

P. Bœhmeri Wibel. Glume *insensiblement* acuminée; fleur accompagnée d'un *pédicelle stérile.* AR. Calc.

P. pratense L. Glume tronquée-aristée. C.

Var. *nodosum* L. Tige renflée en bulbe à la base.

448. MIBORA.

M. minima Desv. Tiges grêles en touffes serrées. C.

449. COLEANTHUS.

C. subtilis Seid. Très petite plante étalée sur la vase du bord des étangs. RR.

450. AGROSTIS.

A. Arêtes courtes ou nulles. Plantes vivaces.

A. alba L. Feuilles *toutes planes;* fleurs souvent *mutiques.* CC.

Var. *vulgaris.* Ligule courte tronquée.

A. glaucina Bast. 2 *glumelles* distinctes; ligule *courte tronquée.* RR. Landes.

A. canina L. Glumelle *tronquée-denticulée* au sommet. AC.

A. setacea Curt. Glumelle terminée par 2 petites soies. Tiges droites en touffes. R.

B. Arêtes 3 ou 4 fois plus longues que les glumes. ⊙.

A. Spica venti L. Panicule *ample-étalée.* CC.

A. interrupta L. Anthères ovales. R.

451. CALAMAGROSTIS.

C. Epigeios Roth. Souche *traçante;* arête insérée *sur le dos* de la glumelle. AC.

C. lanceolata * Roth. Arête très fine dans une échancrure de la glumelle. RR.

452. GASTRIDIUM.

G. lendigerum Gaud. Glumelles tronquées-dentées. C.

453. Milium.

M. effusum L. Souche traçante ; tige glabre élancée. Bois. AC.

454. Stipa.

S. pennata L. Arête plumeuse longue de 15 à 20 centim. RR.

455. Aira.

Sect. I. *Corynephorus.* — Arête de la glumelle articulée, claviforme et barbue dans sa partie moyenne.

A. canescens L. Tiges courtes et nombreuses fasciculées ; épillets luisants argentés. AR. Sables.

Sect. II. *Deschampsia.* — Glumelle infér. tronquée, à 3-5 dents irrég. au sommet. Pl. vivaces.

A. cæspitosa L. Arête *courte* et *presque droite ;* tiges robustes nombreuses en touffe serrée. C.

A. flexuosa L. Ligule *courte tronquée ;* fleur supér. *subsessile.* C.

Var. *Legei* Bor. Épillets pâles non violacés ; ligule oblongue.

A. uliginosa Weihe. Ligule longue atténuée ; fleur supér. de l'épillet à pédicelle égalant la moitié de sa longueur. R.

Sect. III. *Euaira.* — Glumelle infér. bifide. ⊙.

A. caryophyllea L. Panicule diffuse, étalée après la floraison. C.

A. præcox L. Panicule à rameaux courts et dressés. C.

456. Airopsis.

A. agrostidea DC. Glumelle infér. large à 3 dents. Épillets violacés. R. Bord des eaux.

457. Holcus.

H. lanatus L. Arête dépassant *peu ou point* les glumes ; gaîne des feuilles *très velue.* CC.

H. mollis L. Souche traçante. C.

458. Arrhenatherum.

A. elatius P. B. Épillets luisants en panicule étalée. CC.

Var. *bulbosum*. Tige renflée en bulbes superposés, à nœuds pubescents.

459. Melica.

M. uniflora Retz. Glumelle infér. *glabre*. Panicule *unilatérale, très lâche*. C. Bois.

M. ciliata L. Glumelle bordée de longs poils blancs. AC.

460. Ventenata.

V. avenacea Kœl. Épillets fusiformes, dressés, à longue arête. RR. Bords de la Loire.

461. Avena.

Sect. I. *Euavena*. — Épillets pendants ; glumes à 7-9 nervures.

A. Ludoviciana Dur. Panicule *unilatérale*. RR.

A. fatua L. Axe de l'épillet velu *dans toute sa longueur*. C.

Sect. II. *Avenastrum*. — Épillets dressés, glumes à 1-3 nervures.

A. pubescens L. Feuilles infér. *planes* et *pubescentes*. R.

A. sulcata Gay. Feuil. radicales *pliées ;* glumelles terminées par 2-3 lanières. R.

A. pratensis L. Feuil. radicales *enroulées ;* glumelles bifides. R.

462. Trisetum.

T. flavescens P. B. Épillets courts jaunâtres, à rachis poilu. C.

463. Kœleria.

K. cristata Pers. Souche recouverte par les gaînes desséchées des feuilles précédentes. R. Calc.

464 Phragmites.

P. communis Trin. Rhizôme traçant, tiges robustes

de 1 à 2 mètres. Panicules violacées. C. Bord des eaux.

465. Dactylis.

D. glomerata L. Épillets arqués, concaves. Gaînes comprimées. CC.

Var. *hispanica* Roth. Feuilles radicales persistantes et gazonnantes au moment de la floraison. Glumelle infér. échancrée. Calc.

466. Cynosurus.

C. cristatus L. Panicule spiciforme unilatérale. C.

467. Danthonia.

D. decumbens DC. Tiges étalées se redressant pour fleurir. C.

468. Bromus.

A. Glumes presque égales, la supér. à 7-9 nervures. Épillets élargis au milieu et rétrécis au sommet. ⊙.

a. Glumelles presque égales.

B. secalinus L. Fleurs de l'épillet *contractées-cylindriques* à la maturité et ne se recouvrant plus par les bords. AC.

B. arvensis L. Épillets linéaires-lancéolés, toujours glabres. C.

b. Glumelle supér. plus courte que l'inférieure.

B. mollis L. Épillets *pubescents* CC.

B. racemosus L. Glumelle infér. à nervures peu prononcées. C.

Var. *commutatus*. Panicule non contractée après la floraison.

B. Glumes inégales, la supér. à 3 nervures.

a. Épillets lancéolés à arête courte. Plantes vivaces.

B. erectus Huds. Panicule *droite*. AC. Calc.

B. asper L. Feuilles et gaînes rudes pubescentes. Bois. AR.

b. Épillets cunéiformes, longuement aristés. ⊙.

B. tectorum L. Panicule *serrée unilatérale*, à rameaux *à peine* scabres ; glumelle égalant son arête. AC.

B. madritensis L. Panicule *serrée ;* arête droite puis *étalée;* épillets violacés ne dépassant pas 2-3 centim. AR.

B. sterilis L. Panicule très lâche étalée. Tige *glabre.* CC.

B. maximus Desf. Panicule resserrée après la floraison. AR.

469. Festuca.

Sect. I. *Eufestuca.* — Plantes *vivaces.* Glumelle infér. *arrondie* sur le dos.

A. Feuilles toutes planes.

F. gigantea Vill. Arête égalant *le double* de la longueur de la glumelle. Feuilles *larges.* Bois. R.

F. arundinacea Schreb. Épillets de 4-5 fleurs, disposées par *4 à 15* sur chaque rameau de la panicule. Souche un peu *traçante.* R.

F. pratensis Huds. Épillets de 5 à 10 fleurs. C.

B. Feuilles radicales enroulées, les supér. élargies, planes.

F. heterophylla Lam. Souche cespiteuse. R.

F. rubra L. Souche traçante. C.

C. Feuilles toutes enroulées ou sétacées.

F. ovina L. Feuilles capillaires, enroulées-cylindriques et scabres. C.

Var. *tenuifolia.* Fleurs mutiques en panicule pauciflore et toujours contractée.

F. duriuscula L. Feuilles carénées un peu enroulées et lisses. CC.

Var. *glauca.* Plante glauque.

Sect. II. *Vulpia.* — Arête plus longue que les fleurs. Pédicelles renflés de la base au sommet. ⊙.

F. ciliata Pers. Glumelles bordées de *longs cils blancs.* AR. Calc.

F. uniglumis Sol. Glume infér. presque nulle ou 8 à 15 fois plus courte que la *supér. aristée.* R. Sables.

F. sciuroides Roth. Glume infér. égalant la moitié de la supér. CC.

Var. *pseudomyuros*. Panicule allongée et rapprochée de la feuille supér. Glume infér. égalant le tiers de la supér.

SECT. III. *Scleropoa*. — Panicule raide à rameaux courts et épais.

F. rigida Kunth. Petite plante de 1 à 2 décim. C.

470. MOLINIA.

M. cærulla Mœnch. Épillets petits, souvent violets, en panicule dressée. Bois humides. C.

471. GLYCERIA.

G. spectabilis M. K. Tige dressée ; épillets *courts* en panicule étalée en tous sens. C.

G. fluitans R. Br. Épillets allongés en panicule étroite unilatérale. CC.

Var. *plicata* Fr. Panicule pyramidale plus fournie.

472. CATABROSA.

C. aquatica P. B. Épillets petits en panicule très rameuse, dressée puis étalée. AR.

473. POA.

SECT. I. *Eragrostis*. — Glumelle infér. caduque, la supér. *entière*, persistant seule après la floraison.

P. megastachya Kœl. Épillets de 15 *à* 20 *fleurs obtuses*. AC.

P. pilosa L. Rameaux de la panicule verticillés par 4 à 5. C.

SECT. II. *Eupoa*. — Glumelle supér. émarginée ; l'infér. garnie à sa base sur la carène et souvent aux bords de poils soyeux.

A. Ligule supér. ovale ou oblongue. Souche cespiteuse.

P. bulbosa L. Tige renflée en *bulbe*. Fleurs souvent vivipares. C.

P. annua L. Panicule à rameaux solitaires ou géminés. ⊙. CC.

P. serotina Ehr. Glumelle infér. à nervures latérales *peu saillantes* et *glabres*. RR.

P. trivialis L. Glumelle à 5 nervures saillantes. Gaîne des feuilles rude. CC.

B. Ligule courte et tronquée.

P. nemoralis L. Souche cespiteuse *non traçante*. CC.

P. compressa L. Glumelle infér. à nervures latérales *indistinctes* et *glabres*. AC.

P. pratensis L. Glumelle infér. à 5 *nervures* saillantes, velues ou pubérulentes. C.

Var. *anceps*. Tige comprimée.
Var. *angustifolia*. Feuil. radic. étroites enroulées.

474. BRIZA.

B. media L. Ligule *tronquée*. Vivace. CC. Prés.

B. minor L. Caryopse suborbiculaire. ⊙. C. Champs.

475. NARDUS.

N. stricta L. Touffes entourées par les gaînes persistantes des anciennes feuilles. AR. Landes.

476. NARDURUS.

N. tenuiflorus Bois. Épi *unilatéral;* glume infér. uninerviée. AR.

N. Poa Boiss. Glumes presque égales trinerviées. C.

Var. *tenuiculus*. Fl. aristées.

477. GAUDINIA.

G. fragilis P. B. Rachis de l'épi articulé-fragile. C.

478. LOLIUM.

L. perenne L. Fleurs *lancéolées*. Plante ordt. vivace et alors munie de touffes de feuilles radicales. CC.

Var. *Italicum*. Feuil. radic. enroulées. Fleurs aristées.
Var. *rigidum*. ⊙. Épillets pauciflores. Glume obtuse.
Var. *multiflorum*. ⊙. Épillets multiflores, aristés.

L. temulentum L. Fleurs ovales-oblongues, renflées à maturité. AC.

Var. *linicola*. Épi court. Champs de lin.
Var. *arvense*. Arête nulle ou fine flexueuse.

479. Brachypodium.

B. pinnatum P. B. Souche *traçante ;* gaînes des feuilles ordt. glabres. Arête *courte.* AC. Calc.

B. silvaticum P. B. Gaînes des feuilles velues. C.

480. Agropyrum.

A. caninum R. S. Souche *cespiteuse;* arêtes *plus longues* que les fleurs. C.

A. repens L. Souche traçante.

Var. *pungens.* Nervures de la feuille épaisses et contiguës.
Var. *campestre.* Glumelle infér. obtuse ou mucronée.

481. Hordeum.

H. murinum L. Glumes *ciliées.* Feuillés *glabres.* CC.

H. secalinum Schreb. Gaîne des feuil. infér. velue. C.

Fam. (101). Typhacées.

482. Typha. Épis cylindriques. Fruits soyeux.

483. Sparganium. Capitules globuleux. Fruits écailleux.

482. Typha.

T. angustifolia L. Épis mâle et femelle *distants.* Stigmate *linéaire.* AC.

T. latifolia L. Axe de l'épi femelle dépourvu de soies. C.

Car. var. Glaucescence et largeur des feuilles.

483. Sparganium.

S. ramosum Huds. Inflorescence à *rameaux secondaires allongés.* C.

S. simplex Huds. Feuil. *triquètres* à la base ; stigmate linéaire. AC.

S. minimum Fr. Plante grêle, submergée. RR.

Fam. (102). Aracées.

484. Arum.

A. Italicum Mill. Spadice *jaunâtre* à partie renflée

aussi longue que la partie amincie qui la supporte. CC.

A. maculatum L. Spadice et spathe plus ou moins tachés de violet. C.

Fam. (103). Acoroïdées.

485. Acorus.

A. Calamus L. Rhizôme aromatique. R. (Spont ?)

Fam. (104). Lemnacées.

486. Lemna.

Sect. I. *Eulemna.* — Fronde à une ou plusieurs fibres radicales.

L. trisulca L. Frondes *submergées*, *groupées*, *translucides*. C.

L. polyrrhiza L. *Plusieurs* fibres radicales ; fronde rougeâtre en dessous. AC.

L. gibba L. Fronde *renflée-spongieuse* en dessous. C.

L. minor L. Fronde aplanie sur les deux faces. CC.

Sect. II. *Wolffia.* — Fronde sans fibre radicale.

L. arrhiza L. Fronde très petite, subglobuleuse. R.

Fam. (105). Naïadées.

487. Naias.

N. major Roth. Fleurs dioïques, *solitaires*. Anthère à 4 loges. C.

N. minor All. Monoïque. Feuilles linéaires à gaîne denticulée. AR.

Fam. (106). Potamées.

488. Zannichellia. Fleurs solitaires ou géminées, monoïques. 1 étam.

489. Potamogeton. Fleurs groupées, hermaphr., 4 étam.

488. Zannichellia.

Z. palustris Willd. Étam. *longues*, anthères à 4 loges. R.

Z. repens Bonng. Anthères à 2 loges. C.

489. Potamogeton.

Sect. I. *Coleophyllum.* — Base des feuil. enroulée en longue *gaîne.*

P. pectinatus L. Feuilles linéaires fistuleuses. AR.

Sect. II. *Enanthiophyllum.* — Feuilles *toutes opposées.*

P. densus L. Feuilles rapprochées, ovales. AC.

Var. *serratus.* Feuilles oblongues, espacées.

Sect. III. *Eupotamogeton.* — Feuil. (toutes ou en partie) alternes.

A. Feuilles sessiles ou seulement atténuées.

a. Feuilles exactement linéaires, non crispées.

P. acutifolius Link. Tige *comprimée-ailée.* AR.

P. tuberculatus Ten. Carpelles à *dos crénelé*, et munis d'une *dent* sur l'autre face. R.

P. pusillus L. Feuilles larges d'un millim. AC.

Var. *Berchtoldi.* Feuil. larges d'environ 2 millim.

b. Feuilles élargies et souvent crispées.

P. perfoliatus L. Feuilles *amplexicaules* paraissant perfoliées. AC.

P. crispus L. Carpelles *acuminés* en long bec; feuil. *étroites* fortement crispées. C.

P. lucens L. Feuil. larges de plus d'un centim., luisantes. C.

B. Feuilles (au moins les supér.) à pétiole distinct.

P. heterophyllus DC. Feuil. infér. *sessiles.* AR.

P. plantagineus Ducros. *Toutes les feuilles* submergées et membraneuses translucides. R.

P. polygonifolius Pourr. Épi grêle, mais serré; carpelles *rougissant* à la fin. AR.

P. natans L. Épi épais, inégal. CC.

Var. *fluitans.* Feuilles supér. atténuées aux deux bouts.

Fam. (107). Joncaginées.

490. Triglochin.

T. palustre L. Fleurs petites, verdâtres, en longue grappe effilée spiciforme. R. Tourbières.

Fam. (108). Butomées.

491. Butomus.

B. umbellatus L. Fleurs roses en inflorescence ombelliforme terminale. C. Marais.

Fam. (109). Alismacées.

492. Alisma. Fl. hermaphr. à 6 étamines.
493. Sagittaria. Fl. monoïques. Étam. nombreuses.

492. Alisma.

Sect. I. *Eualisma.* — Carpelles nombreux, monospermes et libres.

A. Plantago L. Carpelles comprimés et *contigus* par les côtés, verticillés en tête triédrique ; fleurs *petites*. C.

Var. *lanceolatum*. Feuil. étroites non cordées à la base.

A. natans L. Carpelles 6-15 en cercle; feuil. supér. flottantes à limbe elliptique. C.

A. ranunculoides. L. Carpelles nombreux, en tête globuleuse. AR.

Var. *repens* Cav. Tiges latérales couchées, radicantes et florifères.

Sect. II. *Damasonium.* — Carpelles 6-8, dispermes et soudés à la base.

A. Damasonium L. Fleurs en 1 ou plusieurs verticilles. C.

493. Sagittaria.

S. sagittifolia L. Feuilles à limbe sagitté. (Rarement sans limbe dans les formes submergées.)

Fam. (110). Hydrocharidées.

494. Helodea. Feuilles *verticillées* par 3 (rart. 2-4).

495. Stratiotes. Feuilles *submergées*, en rosette imbriquée.

496. Hydrocharis. Feuil. pétiolées, à limbe étalé sur l'eau.

494. Helodea.

E. canadensis Mich. Feuilles ovales, sessiles, uninerviées ; tube du périanthe de longueur variable suivant la profondeur de l'eau. C.

495. Stratiotes.

S. aloides L. Feuilles ensiformes épineuses. R.

496. Hydrocharis.

H. Morsus ranæ L. Périanthe à 3 divis. extérieures herbacées et 3 intér. pétaloïdes. C.

DEUXIÈME EMBRANCHEMENT. – GYMNOSPERMES

Carpelles ouverts, réduits à des écailles sans stigmate, réunis en cône et portant les ovules sur leur face interne ; pollen pluricellulaire germant directement sur l'ovule.

Fam. (111). Conifères.

497. Juniperus.

J. communis L. Feuilles aciculées, piquantes. Cônes globuleux devenant noirs. C. Bois.

Observation. — Les espèces marquées d'un astérisque * indiquées ou trouvées autrefois en Anjou n'y ont pas été revues depuis longtemps. A constater de nouveau.

Abbé Hy.

COUTUMES ET INSTITUTIONS

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PAR

M. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ

La première condition nécessaire des études historiques c'est la connaissance des sources. Mais trop souvent des textes fautifs et inexacts ont seuls été mis aux mains des érudits ; que d'erreurs eussent été évitées, que de systèmes factices ne reposant que sur de mauvaises lectures des documents historiques n'eussent jamais vu le jour, si les auteurs avaient possédé des textes exacts ! Le point de départ de toute recherche sérieuse est donc la possession d'un bon texte. A notre époque cette vérité a été comprise et de nombreuses publications de documents historiques ont paru depuis cinquante ans, spécialement en ce qui concerne l'histoire du droit. La *Loi Salique* de Pardessus, les *Formules de l'époque franque* de M. E. de Rozière, le *Polyptique d'Irminon* et le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres* de Guérard, les *Établissements de Saint-*

Louis de M. P. Viollet, en cours de publication, les *Coutumes de l'Échiquier de Normandie*, celles de Bourgogne, celles de Picardie de M. Marnier, le vieux coutumier poitevin et les coutumes de Vermandois de M. Beautemps-Beaupré et bien d'autres documents du même genre, publiés de nos jours, sont des textes indispensables pour quiconque veut étudier sérieusement l'histoire du droit.

Malheureusement en France il n'est pas donné à tous de pouvoir fouiller nos vieux documents. La centralisation que l'Europe nous envie, dit-on, a réuni en un lieu unique les richesses historiques de la France entière. Voulez-vous connaître l'histoire de votre province, de votre ville, de votre village et même du plus modeste domaine, vous serez bien heureux si vous trouvez en province quelque document à votre portée. Vous cherchez un aveu rendu il y a trois cents ans pour une rente de deux sous ou le quart d'un chapon à un châtelain de village par le possesseur du plus pauvre des manoirs où ne veut plus se loger un fermier d'aujourd'hui, allez le chercher à Paris ; les pièces de cette nature font partie des archives de la Chambre des comptes, réunies aux archives de France. Vous voulez étudier les dispositions de nos anciennes coutumes, allez faire vos recherches dans la capitale intellectuelle du monde, nos bibliothèques possèdent rarement les manuscrits des coutumes provinciales. Nous sommes en province les déshérités de la science ; quand on ne peut habiter Paris il faut à peu près renoncer à l'étude des sources historiques même locales et en faire son deuil. Toute lumière émane de Paris. L'Anjou a subi

cette loi comme les autres contrées ; c'est à Paris qu'on trouve la plupart des documents qui nous concernent, ceux toutefois que les Anglais ont daigné ne pas nous enlever. Bienheureux sommes-nous quand nos cartulaires et nos chroniques ne sont pas allés au delà de la Manche enrichir le *British Museum* ou la bibliothèque de quelque puissant lord.

L'Anjou a été le siège d'une université fameuse où l'étude du droit a fleuri pendant plusieurs siècles. Sa coutume dès le XIIIe siècle a été l'objet de commentaires nombreux et d'études approfondies ; elle a servi de type au rédacteur des Établissements de Saint-Louis. Cependant nous ne possédons à Angers que deux manuscrits de la rédaction du XVe siècle, faite par les ordres du roi René[1]. Les manuscrits plus anciens sont à Paris, à Rome, à Londres, en Allemagne. Nous n'avons même pas celui de Claude Liger, magistrat angevin et le premier commentateur du droit de notre province. M. Beautemps-Beaupré, vice-président au tribunal de la Seine, a entrepris la publication des textes de nos anciennes coutumes antérieures au XVIe siècle. Il a laissé de côté avec raison la rédaction de 1508, souvent imprimée et qui se trouve dans le Coutumier de Richebourg[2]. Il nous donne douze textes la plupart inédits, sauf celui de la coutume de 1463 qui a eu plusieurs éditions, mais dont il reste fort peu

[1] Bibliothèque de la ville d'Angers.

[2] La Cour d'appel possède un beau manuscrit de la rédaction officielle de 1508. C'est la copie authentique déposée au greffe de la sénéchaussée et portant la signature des commissaires du Parlement et du greffier de la sénéchaussée.

d'exemplaires. Nous pourrons donc, grâce à cette publication, connaître enfin l'histoire du droit en Anjou, depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'abolition des coutumes.

Le premier texte que nous donne M. Beautemps-Beaupré[1] a été publié déjà en 1853, par M. Marnier, bibliothécaire de l'ordre des avocats à la Cour de Paris, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale[2]. Ce texte, que M. Marnier considérait comme pouvant tenir lieu de supplément ou de suite aux Établissements de Saint-Louis, est intitulé : *Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegaviæ* ; mais le titre seul est en latin, le texte est écrit en vieux français du XIIIe siècle. Il comprend 113 articles seulement ; c'est le moins long de tous les documents angevins du même genre que nous possédions. Il serait intéressant de savoir à quelle époque il a été rédigé. M. Lafferrière considérait la *Compilatio* comme la plus ancienne coutume d'Anjou connue et pensait qu'elle avait servi de type au rédacteur des Établissements de Saint-Louis, qui a emprunté une grande partie de son livre aux coutumes d'Anjou[3]. Mais l'opinion de Lafferrière a été refutée par M. Beautemps-Beaupré et par M. Viollet. Ce dernier pense même que la *Compilatio* est bien postérieure à la rédaction des Établissements[4]. M. Beautemps-Beaupré, sans se prononcer d'une manière aussi formelle,

[1] Tome Ier, p. 43 et suiv. texte A.

[2] Supplém. franç., nos 254-29. Ce texte des Usages d'Anjou fait suite à l'une des rédactions des Établissements de Saint-Louis.

[3] *Hist. du droit français*, t. VI, p. 132, 134.

[4] *Les Sources des Établissements de Saint-Louis*, par M. P. Viollet, p. 38.

déclare qu'il est impossible de fixer l'époque de sa rédaction.

Pour ma part, je suis porté à croire ce texte fort ancien. Il y est fait mention non seulement des Usages d'Anjou, de Saumur et du Maine, mais aussi de ceux de Touraine, de Poitou, de Loudunais ; ce qui nous reporte à une époque où ces provinces étaient soumises à la même juridiction et obéissaient aux mêmes usages. Il faut remarquer en outre qu'il y est fait à chaque instant mention des droits du Roi et même de ceux de la Reine, de la cour du roi, de l'*ost* du roi, de la saisine du roi, de la main du roi, du commandement du roi, etc., tandis qu'il n'y est pas fait la moindre allusion au duc ou au comte d'Anjou. Les barons angevins à cette époque relevaient directement de la Couronne. J'en conclus que la *Compilatio* doit avoir été rédigée en un temps où l'Anjou et les provinces voisines faisaient partie du domaine royal. Ceci nous reporterait à la première moitié du XIIIe siècle ; à une date antérieure à 1246, époque de la cession de l'Anjou en apanage par saint Louis à son frère Charles. Les rédactions postérieures à la cession de l'Anjou en apanage distinguent au contraire entre le roi et le duc ou comte d'Anjou. Nous lisons en effet dans la rédaction de 1411 :

« Pour la seconde nous traiterons des cas desquelz le prince, *videlicet* le duc d'Anjou et comte du Maine, est préalable sur les subgetz de ses vassaux, etc. »

« ... Semblablement l'exécution des sentences, jugements ou appointemens donnez et prononcez en la court du prince que les livres coustumes anciennement

escriptz appellent la court du Roy, pour ce que ledit duché et conté estoient anciennement quant ses establissemens furent faiz ès-mains du Roy nostre sire, et la congnoissance de ce appartient aux juges et officiers du prince seulx pour le tout[1]. »

Je remarque aussi la brièveté de la *Compilatio*. Or il est à remarquer que plus le texte des coutumes est récent et plus il s'allonge et se grossit, grâce aux gloses et aux décisions judiciaires que l'on y insère successivement. Si l'on croit ne pas pouvoir faire remonter aussi haut la rédaction de notre document, il faudrait la faire descendre jusqu'au XIVe siècle, à l'époque de la seconde réunion de l'Anjou à la Couronne sous les Valois. Mais cette opinion ne me paraît guère acceptable, car alors l'étude du droit avait pris en Anjou une trop grande importance pour qu'un praticien pût se contenter d'un aussi mince abrégé de la coutume ; tous les textes du XIVe siècle présentent au contraire un tout autre développement que la *Compilatio*. L'emploi du duel judiciaire auquel il est fait de fréquentes allusions dans ce document, est encore une présomption en faveur de son ancienneté. On sait que le duel judiciaire a été aboli dans toute l'étendue du domaine royal par une ordonnance du roi de l'année 1260, qui figure dans les Établissements de Saint-Louis. M. Viollet a démontré d'autre part que la *Compilatio* n'est pas le texte qui a servi de type au rédacteur des Établissements. Celui-ci a travaillé sur un texte plus complet. Il me semble donc que cette *Compilatio* n'est qu'un premier embryon

[1] Beautemps-Beaupré, t. Ier, p. 402, 408.

de la coutume d'Anjou, développé postérieurement par les praticiens. Toutefois le texte a été transcrit à une époque postérieure à la rédaction des Établissements, puisqu'il se trouve dans un même manuscrit à la suite de ce document; mais il peut être la copie d'un texte plus ancien [1].

En ce qui concerne les Établissements de Saint-Louis, M. Beautemps-Beaupré pense, comme M. Viollet, que cet ouvrage n'est qu'une compilation, une œuvre privée, et non une ordonnance royale, compilation dont une grande partie a été extraite des anciennes coutumes d'Anjou et du Maine; mais qu'il est impossible de fixer l'époque à laquelle a été rédigée cette première coutume d'Anjou [2].

Le second texte publié par M. Beautemps-Beaupré est ainsi intitulé : *Ce sunt les coustumes d'Anyou et dou Maigne* [3]. Il reproduit deux manuscrits, l'un de la bibliothèque de l'Arsenal, qui d'après le caractère de l'écriture remonte au XIVe siècle ou même aux dernières années du XIIIe, l'autre de la Bibliothèque

[1] M. Viollet dans son troisième volume des *Établissements de Saint-Louis*, émet l'opinion suivante : la *Compilatio* serait postérieure à 1315, parce que l'art. 55 de cette coutume renferme une disposition sur les créances dues aux Juifs par les chrétiens, qui semble empruntée à une ordonnance royale du 28 juillet 1315. Mais cette disposition pourrait peut-être avoir été empruntée à une autre ordonnance plus ancienne de l'année 1234. La question reste donc douteuse.

[2] Tome Ier, p. 40. — M. Viollet, dans son troisième volume des *Établissements de Saint-Louis*, nous donne cette première coutume d'Anjou reconstituée.

[3] Tome Ier, p. 62 et suiv., texte B.

nationale, de la fin du XIVe siècle[1]. Ce dernier manuscrit a appartenu à Brodeau, dont le nom est écrit deux fois sur une feuille de garde. Il est antérieur à 1391, car il ne fait aucune mention des changements opérés dans la coutume d'Anjou à cette époque. Le texte tel que le publie M. Beautemps-Beaupré comprend cent soixante-dix-sept articles beaucoup plus longs que ceux de la *Compilatio*. Tandis que celle-ci n'occupe que dix-neuf pages de l'édition de M. Beautemps-Beaupré, le second texte en emploie cent quatorze. Il est donc beaucoup plus complet et atteste de la part du rédacteur des études juridiques plus sérieuses et plus approfondies.

Suivent les *Coustumes glosées d'Anjou et du Maine*[2], publiées d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une écriture de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, exécuté suivant M. Beautemps-Beaupré entre les années 1391 et 1411[3]. La première de ces deux dates est celle de modifications importantes apportées par les Grands jours d'Anjou et du Maine à la procédure civile le 30 octobre 1391 ; la seconde est celle d'une rédaction officielle des coutumes qui figure aussi dans la vaste publication de notre auteur. Le texte commence par ces mots : *Ci commencent les coustumes glosées d'Anjou et du Maine.* Il

[1] Bibl. de l'Arsenal, jurispr., n° 127. — Bibl. nat., fonds franc. 5359.

[2] Beautemps-Beaupré, t. I, p. 177 et suiv., texte C.

[3] Bibl. nat., fonds franç., n° 18,922; anc. fonds Saint-Germain, Harlay, n° 424.

comprend cent soixante-six articles, presque tous accompagnés d'une glose ou commentaire, quelquefois assez long et occupe dans l'édition de M. Beautemps-Beaupré cent soixante-quinze pages. Le travail des jurisconsultes angevins était donc incessant et l'on voit par ce document que la coutume d'Anjou était l'objet de leurs constantes préoccupations et qu'ils s'efforçaient de l'enrichir tant avec les décisions rendues par les tribunaux de l'époque qu'à l'aide des recherches qu'ils pouvaient faire sur le droit romain et le droit canonique. Nous sommes loin déjà de la rédaction si courte et si sèche de la *Compilatio de usibus Andegaviœ.*

Le texte D est beaucoup plus court. M. Beautemps-Beaupré l'a publié[1] d'après deux documents anciens, l'un qui appartient aux archives de France[2], et l'autre qui se trouve à la suite du manuscrit des coutumes glosées ci-dessus cité. Le premier est intitulé : *Correccions de coustumes et usaiges d'Anjou et du Maine*, et commence ainsi :

« Cy après s'ensuyvent les correccions faictes ès Grans jours d'Anjou, du Maine et de Loudunoys, tenuz à Angiers l'an de grâce mil CCCIIII^{xx} et onze, des stilles et observances, etc. »

Ces corrections comprenant vingt-sept articles ont été faites de l'avis et consentement unanime des prélats et autres gens d'église, nobles, avocats, procureurs, bourgeois et autres assistants aux Grands jours. Le

[1] Tom. Ier, p. 357 et suiv.

[2] Archives nat., P. 1334[1], f° 17 et suiv.; P. 1334[2], f° 20 et suiv.

second document ne comprend que vingt-deux articles; il commence par un intitulé à peu près semblable au précédent et porte la même date. Ces intitulés sont curieux à lire, car ils nous montrent comment et par qui s'exerçait alors le pouvoir législatif. Les Grands jours avaient pour objet la réformation des abus. On y réformait en appel les causes mal jugées par les juridictions inférieures, lorsque par leur importance elles rentraient dans la compétence de l'assemblée des Grands jours. On y réformait aussi les coutumes et usages locaux. C'était un parlement au petit pied, composé des prélats, abbés, nobles ou possesseurs de fiefs ayant droit de justice, praticiens sachant le droit et même des bourgeois notables. On ne saurait nier que des assemblées ainsi composées présentassent des garanties sérieuses de capacité et d'impartialité.

Il ne faut pas croire en effet que les coutumes restassent stationnaires; car nous voyons pendant le cours du XIVe siècle plusieurs réformations successives de celle d'Anjou. Peu d'années après la réformation de 1391 dont nous venons de parler, il en intervenait une nouvelle.

Le cinquième texte que donne M. Beautemps-Beaupré[1] commence en effet par ces mots : « Ce sont les coustumes et stiles observez et gardez ès pays d'Anjou et de Maine, faiz aux Grans jours d'Anjou par les gens du Conseil desdiz pays en l'an mil IIII^c et onze. Lesquelles se divisent par seize parties ainsi que sera déclairé cy-après au long. » Ce texte publié d'après un

[1] Tom. Ier, p. 375 et suiv., texte E.

manuscrit de la Cour de cassation[1], est une coutume d'Anjou complète, divisée en seize parties et comprenant trois cent cinquante articles. Il n'emploie pas moins de deux cent vingt-deux pages dans l'édition de M. Beautemps-Beaupré. On peut le considérer comme constituant la première rédaction officielle de la coutume d'Anjou. Toutefois le manuscrit est plus récent que la réforme de 1411, car on y trouve quelques décisions postérieures à cette date.

A cette même réforme se réfèrent deux autres manuscrits, l'un de la bibliothèque du Vatican, l'autre de la bibliothèque de Tours, provenant de l'abbaye de Marmoutier[2].

La rédaction du manuscrit ottobonien du Vatican se place vers 1440, d'après M. Beautemps-Beaupré. On y cite en effet une décision de 1436 et d'autre part il renferme le texte dont le roi René a ordonné la réformation en 1458. Ce manuscrit porte pour titre : « Cy sont les coustumes d'Anjou et du Maine et aultres stilles et usages de court laye. » Il contient de nombreux extraits du *Grand Coustumier* de France. M. Beautemps-Beaupré n'a reproduit que les passages qui concernent la coutume d'Anjou et a laissé de côté avec raison ce qui lui est étranger. La partie publiée du document n'en renferme pas moins soixante-dix neuf pages dans cette édition. L'auteur y a joint des for-

[1] M. Beautemps-Beaupré pense qu'il provient de l'ancienne bibliothèque des avocats du Parlement de Paris.

[2] Bibl. de Tours, n° 674 ; *olim* Marmoutier, n° 160. — Vatican ms. ottobonien, 2962.

mules d'hommage lige et d'hommage simple extraites du manuscrit de Tours[1].

La Bibliothèque nationale possède un manuscrit fort curieux pour l'histoire du droit en Anjou. C'est une coutume rédigée par Claude Liger, jurisconsulte angevin du xve siècle[2]. L'origine en est attestée par le passage suivant de Chopin : « Nobis et alter est præ manibus earum consuetudinum liber privatim exaratus, anno 1437 a Ligerio andensi tum suppræfecto ; quem nobis utendum codicem dedit Joh. Louetus a paterna bibliotheca receptum, Clem. Loueti regii nuper Andium proprætoris. Libri titulus est : *ce sont les coustumes d'Anjou et du Maine intitulées selon les rubriches de code.* »

Chopin et Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière ont souvent cité l'ouvrage de Liger qui n'est pas une simple coutume mais un véritable ouvrage de droit, une codification faite suivant l'ordre adopté dans le droit romain. C'est un travail scientifique qui nous fait connaître quelle était alors la méthode d'enseignement du droit usitée dans l'Université d'Angers. Qu'à ce sujet il nous soit permis de rappeler les travaux si savants et si solides de notre regretté collègue M. de Lens, sur l'ancienne Université d'Angers et sur les professeurs de ce célèbre établissement[3]. Il s'était très spécialement

[1] Beautemps-Beaupré, tome IV, p. 44-121 ; texte K.

[2] Biblioth. nat., fonds franç., n° 11,865 ; anc. suppl. franç., n° 458.

[3] *Facultés, collèges, et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française,* par L. de Lens, inspecteur honoraire d'Académie, ouvrage publié dans la *Revue d'Anjou,* année 1875 et suiv.

occupé de Claude Liger et lui a consacré quelques pages fort intéressantes. L'ouvrage de Liger n'avait jamais été imprimé jusqu'à ce jour. Il en a jadis existé deux exemplaires, l'un qui a appartenu à Pocquet de Livonnière et l'autre au chancelier d'Aguesseau. Celui que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale est une copie renfermant quelques lacunes. C'est cette copie fort heureusement conservée qui fait l'objet de la présente publication [1]. Elle est fort considérable, car elle ne comprend pas moins de 1553 articles et remplit le second volume en entier de l'édition de M. Beautemps-Beaupré, de 563 pages. Notre auteur, dans un passage qui montre avec quel soin il travaille ses publications, complète une lacune que présente le manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec des notes empruntées à un manuscrit de la bibliothèque d'Angers, ayant appartenu à Claude Pocquet de Livonnière et que celui-ci déclare avoir prises dans Liger.

Les deux documents suivants sont des styles ou traités de procédure. L'un est extrait du manuscrit de la Cour de cassation déjà cité et paraît avoir été rédigé entre les années 1437 et 1458, il est inédit et ne paraît pas avoir été connu des réformateurs de la coutume en 1463. Il comprend cent neuf articles, suivis de formules de foi et hommage à rendre par un vassal à son suzerain :

« Vous congnoissez estre homme de foy simple à monseigneur qui cy est, au regard de telle sa terre, ou de tel son chastel, pour raison de telles choses, et luy

[1] Tome II, texte F.

promectez par la foy et serment de vostre corps que d'ores en avant foy et loyaulté vous luy garderez, etc. [1]. »

Le second style publié pas M. Beautemps-Beaupré est extrait d'un manuscrit du *British Museum* [2]; il a appartenu à Pocquet de Livonnière qui l'a annoté de sa main. M. Beautemps-Beaupré pense que ce document a une origine officielle et n'est pas l'œuvre privée d'un praticien. Il se trouvait en effet, d'après une note de Pocquet de Livonniére, à la suite de l'original de la coutume de 1463 et comme en faisant partie. Il commence ainsi : « S'ensuyvent les usaiges et stilles du pais d'Anjou. » Il se divise en trente chapitres, comprenant cent soixante-un articles. C'est un vrai code de procédure remontant au xve siècle. Il paraît avoir fait quelques emprunts au *Style du Parlement* et au *Grand Coustumier de France* [3].

Le troisième volume de la vaste publication de M. Beautemps-Beaupré est presque en entier consacré à la reproduction de la coutume d'Anjou réformée sous le roi René et par ses ordres. Le texte même de cette coutume est considérable ; il est divisé en seize parties et comprend quatre cent un articles faisant en tout trois cent quarante-une pages ; c'est un véritable code civil [4]. M. Beautemps-Beaupré a fait précéder ce texte d'une fort intéressante introduction. Il résulte des recherches de notre savant auteur que le manuscrit original de

[1] Beautemps-Beaupré, tom. III, texte G.
[2] *British Museum*, Harl. 4413.
[3] Tome III, p. 69 et suiv., texte H.
[4] Tome III, texte I.

cette réforme faisait partie des archives de la Chambre des comptes d'Anjou transportées à Paris par ordre de Charles VIII. Ce précieux manuscrit ne se retrouve plus aujourd'hui ; M. Beautemps-Beaupré croit qu'il a disparu dans un incendie en 1737. Fort heureusement il en existe plusieurs copies manuscrites et quelques éditions imprimées. La bibliothèque d'Angers possède deux manuscrits de cette coutume, dont l'un a été annoté par Pocquet de Livonnière[1]. Deux autres manuscrits de la même coutume sont au *British Museum*; la Bibliothèque nationale en possède un et la bibliothèque de Halle, un autre; ce dernier provient de P. Pithou[2]. Quant aux exemplaires imprimés ils sont au nombre de sept appartenant à divers amateurs et savants. L'un d'eux provient de la bibliothèque de M. Chedeau de Saumur, un autre appartient à M. E. de Rozière, sénateur et membre de l'Institut. M. Beautemps-Beaupré mentionne aussi divers autres manuscrits qui ont disparu et notamment celui de Claude Ménard qu'avait consulté et collationné Pocquet de Livonnière. Notre auteur précise la date de la rédaction de la coutume réformée d'Anjou. Elle est du mois de janvier 1462 (ancien style), ce qui correspond au mois de janvier 1463 de notre manière actuelle de compter les années[3]. C'est par erreur que quelques écrivains

[1] Bibl. de la ville d'Angers ; ms. 333 et 334.

[2] *British Museum* ; ms. Harleian, 4413; additional, ms. 23,969. — Bibl. nat., fonds franç., nouv. acq. 4172. — Bibl. de Halle, cod. Pon. hist. 31, in-8° (Beautemps-Beaupré, tom. III, p. 115-128).

[3] Beautemps-Beaupré, tom. III, p. 150-151.

avaient pensé que la date de 1462 était ramenée au style nouveau ; il n'en est rien.

La savante introduction que M. Beautemps-Beaupré a mise en tête de cette rédaction de la coutume est complétée par des pièces fort curieuses qu'il a trouvées aux archives de France et qu'il publie aujourd'hui [1], ce sont :

Des lettres patentes de René, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, du 6 octobre 1468, par lesquelles il institue la commission chargée de réformer les coutumes du pays d'Anjou [2] ;

Une lettre de René au sénéchal d'Anjou, touchant la réformation des coutumes, usages et stiles du pays d'Anjou du 21 février 1459 (vieux style) [3]. On voit dans ce document que le roi René tenait à ce qu'on lui remît un beau volume de la nouvelle coutume :

« Et incontinent que ledit livre sera fait grosse en parchemin en beau volume relyé et couvert d'un veloux cramoisy, à beaux cloux bien dorés le nous envoyez par deça pour le recevoir et auctoriser, comme il appartient. »

René entrait dans tous les détails, car on voit parmi les pièces un devis du 27 août 1462, relatif à « l'ouvrage de menuyserie qui est à faire au palais d'Angers pour tenir les Grands jours [4]. »

Suit une convocation pour les Grands jours adressée

[1] Tom. III, p. 155 et suiv.
[2] Arch. nat. P. 1334 [7], f° 13, V°.
[3] Arch. nat. P. 1334 [7], f° 105, V°.
[4] Arch. nat. P. 1334 [8], f° 4, R°.

à l'abbé de la Boessière. On peut induire de cette pièce que les autres convocations étaient rédigées à peu près dans les mêmes termes[1].

Puis viennent les lettres patentes de confirmation desdites coutumes de janvier 1462 (vieux style), d'après un manuscrit du *British Museum*[2].

Toutes ces pièces sont fort intéressantes pour l'histoire d'Anjou, parce qu'elles nous montrent comment il a été procédé à la réforme de la coutume et par quelles personnes.

D'autres pièces enfin publiées par M. Beautemps-Beaupré sont aussi fort curieuses à un autre point de vue, je veux parler de la question financière. L'escarcelle du bon roi n'était guère bien garnie, car on voit que pour faire face aux dépenses causées par la tenue des Grands jours, il comptait sur un droit de rachat dû par Mme de Ternay et non encore payé. L'épargne du roi de Sicile était vide et au lieu de faire fonds sur ses économies, il devait attendre des recouvrements pour solder des dépenses urgentes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gouvernements escomptent l'avenir.

Le document suivant a pour titre : « Ce sont les cous-« tumes et usaiges des pays d'Anjou et du Maine en « briève compilation mises, divisées en vingt parties « principales par aucuns juges et conseillers desdits « pays[3]. » Bien que l'auteur lui donne le titre de *briève*

[1] D. Housseau, tom. IX, n° 3989 ; arch. de l'abbaye de la Boessière.

[2] *British Museum*, ms. Harl. 4413. Copie de l'écriture de Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière.

[3] Tome IV, p. 125 et suiv., texte L.



compilation, cette rédaction n'en comprend pas moins quatre cent soixante-neuf articles en deux cent douze pages, sans compter quatorze pages de supplément, dont les articles ne sont pas numérotés. M. Beautemps-Beaupré la reproduit d'après deux manuscrits français, l'un de la Bibliothèque nationale, l'autre de celle de l'Arsenal[1].

Ce texte a été rédigé postérieurement à la réformation de 1462. Ce qui le prouve, c'est d'abord le titre de duc donné au souverain féodal de l'Anjou ; or, ce fief n'a été érigé en duché qu'en 1460 ; c'est qu'en second lieu on y cite plusieurs fois la coutume corrigée, c'est-à-dire celle de 1463. On y voit aussi que le rédacteur a fait des emprunts au *Grand Coustumier*, au *Livre de Parlement* et à d'anciennes notes dont les praticiens enrichissaient leurs manuscrits. Le livre en question est donc un ouvrage de droit, un commentaire abrégé et non une rédaction officielle de la Coutume. Il paraît avoir été connu par Du Pineau qui lui a emprunté quelques citations. Détail curieux : l'un des anciens possesseurs du manuscrit de l'Arsenal a laissé sur une feuille de garde le quatrain suivant empreint du sel gaulois si cher aux vieux écrivains français :

Bonne terre mauvais chemin,
Bon avocat mauvais voisin,
Bonne chèvre mauvaise bête,
Bonne femme mauvaise tête.

Le douzième et dernier texte est un style qui porte

[1] Bibl. nat., fonds franç., n° 25,240. — Bibl. de l'Arsenal, jurispr. franç., 127 *.

pour titre : « Les stilles et usages de procéder en la « court laye ès pays d'Anjou et de Maine nouvellement « corrigez par l'ordonnance des troys estats desditz « pays, lesquelz ont été publiez ès principaulz sièges « et juridictions desditz pais et commandé estre gardez « et observez selon leur forme et teneur » [1]. C'est donc un code de procédure officiel, de la fin du xv[e] siècle, que M. Beautemps-Beaupré reproduit d'après plusieurs éditions anciennes. Mais il n'en reste aucun manuscrit; il comprend deux cent trente-huit articles, puis un appendice relatant les ordonnances sur les droits de *sceaux et escriptures*, les règlements sur la manière de procéder des notaires avec la formule de serment de ces officiers, et les règlements sur les greffes du pays d'Anjou. En un mot tout ce qui touche à la procédure et au détail des devoirs des officiers de justice s'y trouve relaté de la manière la plus complète.

M. Beautemps-Beaupré termine sa vaste publication par un recueil de *notas* qu'il a relevés sur les divers livres ou manuscrits qu'il a dû consulter [2]. Ces notes écrites par les vieux praticiens sont précieuses; elles nous montrent à côté de la loi son application journalière ; ce sont en effet des observations et des commentaires des décisions judiciaires qui avaient frappé l'attention de l'avocat ou du procureur, possesseur du manuscrit ou du volume, et qu'il avait notés à la marge de son livre. A cette époque les grands recueils de jurisprudence n'existaient pas encore, les recueils

[1] Tome IV. texte M.
[2] Tom. IV, p. 507 et suiv., texte N.

privés en tenaient lieu et se transmettaient de main en main. Ils servaient plus tard lorsqu'arrivaient les Grands jours à modifier et à compléter les rédactions officielles de la Coutume.

L'auteur a fait précéder chacun des nombreux textes qu'il publie d'une notice spéciale qui fait connaître l'historique de chaque manuscrit, l'époque de sa rédaction, les circonstances qui l'ont accompagnée, nous met au courant de tout ce qui le concerne et fait apprécier exactement sa portée et son autorité.

Une table alphabétique de toutes les matières permet au lecteur de se reporter au volume et au texte qu'il désire consulter. C'est le complément nécessaire d'une aussi importante publication

M. Beautemps-Beaupré traite incidemment à propos du manuscrit de Claude Liger, mais d'une manière fort complète et fort intéressante, des diverses juridictions de l'Anjou [1]; elles étaient nombreuses. Ce sont :

Le lieutenant général du sénéchal d'Anjou et son commis, à Angers ;

Le juge d'Anjou et son lieutenant ;

L'avocat du Roi et son substitut ;

Le procureur du Roi au pays d'Anjou et son substitut ;

Le juge de la Prévôté d'Angers et son lieutenant ;

Les élus d'Angers, au nombre de deux ;

Le receveur des tailles et aides en l'élection d'Angers ;

Le juge des eaux et forêts ;

Le sénéchal des cens d'Anjou ;

Le receveur ordinaire d'Anjou.

Tom. II, p. 9 et suiv.

Il y avait aussi des lieutenants du sénéchal d'Anjou au Mans, à Saumur, à Baugé.

Le sénéchal était un haut et puissant seigneur à la fois chef militaire et chef judiciaire dont l'office fut longtemps héréditaire ; aussi, Guillaume Le Breton, disait-il dans sa Philippide, que Guillaume des Roches était plutôt comte que sénéchal d'Anjou. Le sénéchal était le vrai représentant du comte ou du roi et rendait la justice en son nom dans tous les cas où le chef féodal de la province aurait dû la rendre lui-même. Il était à sa place le président né de la Cour des barons. Mais ses fonctions furent démembrées et ses lieutenants, hommes de robe longue, prirent sa place et jugèrent en son lieu dans les divers sièges des juridictions. Il y avait au-dessous de lui un bailli d'Anjou dont M. Beautemps-Beaupré n'a pas trouvé de traces après la première moitié du XIII[e] siècle.

Puis venait le prévôt, juge inférieur quant à l'importance des affaires et à la qualité des personnes. Il connaissait, en effet, dans la ville et quinte d'Angers des actions réelles et personnelles qui ne concernaient ni les nobles, ni les gens d'église. Les matières féodales et les actions concernant les nobles étaient réservées au sénéchal ; celles des gens d'église, à l'officialité. Nous trouvons le *præpositus andegavensis* dans les formules de Mabillon dès le VI[e] siècle. Le prévôt me semble avoir été le lieutenant du vicomte et l'avoir remplacé dans nos contrées, tandis que le sénéchal était plus spécialement celui du comte. Le vicomte des Assises de Jérusalem présidait la Cour des bourgeois. A Paris il y avait la vicomté et la prévôté qui semblent s'être con-

fondues ensemble. Les vicomtes normands étaient les chefs d'une juridiction inférieure comprenant une subdivision du bailliage. Il semble donc y avoir eu dans l'origine une grande analogie entre les fonctions du vicomte et celles du prévôt en ce qui concerne la justice.

Le principal magistrat de l'ordre purement judiciaire dans notre province était au xve siècle le juge ordinaire d'Anjou ; c'est lui qui tient l'assise ; les autres magistrats ne la tiennent qu'à son défaut. M. Beautemps-Beaupré n'a trouvé aucun document sur l'origine de ses fonctions dont la plus ancienne mention est de 1378 et qui ne paraissent pas remonter beaucoup plus haut, d'après notre savant auteur. Je suis porté à y voir un démembrement de la juridiction du sénéchal accablé par le poids des affaires dont il était jadis chargé. Cette juridiction du juge d'Anjou devait disparaître à une époque ultérieure. Les juridictions se trouvèrent réduites alors à la sénéchaussée et à la prévôté ; mais l'institution des cas présidiaux devait au xvie siècle modifier de nouveau le système des compétences judiciaires.

D'après le règlement de procédure qui suivit la réformation de la Coutume en 1463, on voit que le juge ordinaire d'Anjou ne doit connaître d'aucunes actions réelles et personnelles hors les assises, sans commission (à moins qu'il ne soit pris pour arbitre par les parties elles-mêmes), sauf celles des marchands forains dont il peut connaître d'heure en heure [1].

[1] Tom. IV, texte M. Art. 4.

Le lieutenant du sénéchal connaissait de jour en jour de toutes actions personnelles de 20 livres et au-dessous et de tous crimes. Au-dessus de ce taux il ne pouvait connaître des actions personnelles sans commission, sauf à l'égard des forains, comme le juge ordinaire. Il ne pouvait connaître d'aucunes actions réelles sans commission (art. 5).

Quant au juge de la prévôté il connaissait en la ville et quinte d'Angers de toutes actions réelles et personnelles, sauf des crimes et des causes touchant les gens d'église ou nobles, sur lesquels il n'avait aucune juridiction (art. 6). C'était le chef de la justice bourgeoise, comme le vicomte de Jérusalem.

La nomination du juge d'Anjou était faite avec le plus grand soin. M. Beautemps-Beaupré a publié toutes les pièces relatives à la nomination d'un juge d'Anjou au temps du roi René, pièces qui se trouvent aux Archives de France [1]. Il en résulte qu'on assemblait le conseil du duc et qu'on prenait l'avis des gens d'église, nobles, bourgeois et gens de justice, qui venaient s'y adjoindre pour délibérer sur cette importante nomination; chacun disait librement son avis [2]. On voit par là que le régime de l'arbitraire ne régnait pas encore en Anjou et que les plus sérieuses garanties étaient apportées à la nomination du juge. La liste des notables qui durent y participer en 1453 peut être intéressante pour certaines familles de la vieille magistrature angevine.

[1] P. 1334[3], f° 67 et suiv.
[2] Tom. III, p. 56 et suiv.

M. Beautemps-Beaupré a fait précéder les textes qu'il a publiés d'une savante introduction dont je vais maintenant dire quelques mots. Ce travail a pour objet d'expliquer certaines particularités de la Coutume d'Anjou et d'en faire connaître l'origine. L'auteur passe en revue successivement divers droits féodaux qui appartenaient aux seigneurs, d'après les différents textes des coutumes, et quelques dispositions spéciales du droit successoral de l'Anjou féodal.

M. Beautemps-Beaupré constate que les coutumes de 1411 et de 1463 sont muettes sur l'ost et la chevauchée, ces anciens droits féodaux que le vassal devait à son seigneur et qui étaient la base même de la féodalité. Cela provient de ce qu'à l'époque de leur rédaction ces droits tombaient en désuétude avec les guerres privées, tandis que celui de garde pour les châteaux était encore en pleine vigueur.

Un autre droit fort important et qui tenait aussi à l'essence de la féodalité était celui qu'avaient les seigneurs de s'opposer aux acquisitions faites par le clergé ou aux donations qu'il pouvait recevoir dans l'étendue de leur fief. La Coutume d'Anjou exigeait formellement l'autorisation du seigneur pour qu'une abbaye pût devenir propriétaire ; sans cette autorisation elle pouvait être contrainte de vider ses mains dans l'an et jour, sous peine de saisie. On trouve souvent dans les chartes des autorisations générales d'acquérir données à telle ou telle abbaye ; on y trouve souvent aussi des ratifications pour les acquisitions déjà faites.

Notre auteur donne certains détails intéressants sur les tailles ou plutôt les aides féodales, car la taille

dont parlent nos Coutumes n'a rien de commun avec la taille royale. Il s'agit du devoir qu'avaient les vassaux d'aider de leur bourse leur seigneur dans trois cas spéciaux : lorsqu'il est fait chevalier, quand il marie sa fille et s'il fait des acquisitions en rentes ou en domaines ; ce dernier cas fut plus tard remplacé par celui où il était fait prisonnier *en la guerre du roy nostre sire*. La taille féodale consistait à lever le double des cens et devoirs dus par les hommes coutumiers.

Parmi les droits féodaux les uns n'appartiennent qu'aux seigneurs d'un rang élevé, tels que les barons et les châtelains, les autres au contraire appartiennent à tous les seigneurs et même à ceux qui n'ont que le droit de basse justice, appelé aussi justice foncière ou voière (*vicaria*).

Dans la première catégorie se trouve le droit de mesure ; les châtelains et les barons ont seuls le droit d'avoir un étalon de mesure ; il n'appartient pas aux autres seigneurs, même aux hauts justiciers.

Il en est de même du droit de Banvin ; les barons et châtelains seuls pouvaient exercer le droit de ban, c'est-à-dire fixer un délai pendant lequel ils pouvaient vendre leur vin par préférence à leurs vassaux.

Les comtes et barons avaient en leur terre la connaissance des trois grands cas, meurtre, rapt et *encis* et le produit des amendes et confiscations prononcées contre les auteurs de ces crimes. M. Beautemps-Beaupré pense que le mot *encis* qui désigne les violences commises contre une femme enceinte ayant entraîné la mort de l'enfant (*inseco*), a été par suite d'une confusion substitué dans les Coutumes au mot *incendium*,

qu'on trouve toujours dans les chartes. Cette explication me semble non seulement ingénieuse mais très probable.

Le droit de confisquer les meubles de l'usurier appartenait aussi au baron.

Celui de prendre les abeilles qui se trouvent sans maître et à l'état sauvage appartient au contraire à tous les seigneurs hauts, moyens ou bas justiciers.

Le seigneur foncier a aussi droit à la succession des aubains et bâtards morts sans héritiers directs et légitimes, tandis que d'après beaucoup d'autres coutumes ce droit était réservé aux seigneurs hauts-justiciers.

Le droit de faire un étang sur son domaine appartenait aussi à tous les seigneurs angevins.

Suivant nos usages tout seigneur foncier avait, même sans titre, le droit de moulin banal; c'était un droit inhérent au fief, mais seulement pour le moulin à moudre le blé, le moulin à foulon était réservé aux barons. Le droit de four banal était aussi un privilège commun à tous les seigneurs et dont jouissaient les simples justices foncières ou voières. Les droits de banalité consistaient en ce que les vassaux étaient tenus de moudre leur blé et de cuire leur pain au moulin et au four du seigneur. C'était un monopole industriel comme celui que l'État exerce aujourd'hui sur les allumettes chimiques, le tabac et les cartes à jouer.

Notre auteur établit ces diverses distinctions entre les droits féodaux non seulement avec le texte des coutumes, mais avec de nombreux extraits de chartes antérieures à la rédaction de la Coutume, souvent de plusieurs siècles; ce qui permet sinon de remonter

à l'origine même de ces droits divers du moins d'en constater la haute antiquité.

L'influence de la féodalité ne se remarque pas seulement au sujet des droits fiscaux des seigneurs, elle se montre aussi sur des matières qui touchent de bien plus près au droit civil. Le bail ou garde des enfants nobles en est la preuve. Au mois de mai 1246, saint Louis fit une ordonnance à ce sujet à la suite d'une enquête constatant la déclaration de vingt-deux seigneurs de l'Anjou et du Maine. Aux termes de cette enquête et de l'ordonnance, la veuve d'un noble ou de tout autre possesseur de fief a en Anjou le bail de ses enfants et de leur terre ; si elle meurt, le plus proche du côté du père a le bail des biens paternels ; celui du côté de la mère, le bail des biens maternels ; si le bail arrive à celui qui doit hériter de la terre, ce n'est pas lui qui prend la garde des enfants, mais le plus proche parent. On voit que notre Coutume était fidèle à la sage maxime qu'on trouve citée dans les *Assises de Jérusalem* :

Ne deit mie garder l'aignel
Qui en deit aveir la pel.

Tout autre était le bail roturier. Si l'enfant roturier perd son père et sa mère, celui qui doit avoir le retour de la terre prend l'enfant jusqu'à ce qu'il soit en âge de pouvoir dire à qui il veut se confier, lui et sa terre. La *Compilatio de usibus* dit simplement que le fils du coutumier n'a pas de bail, mais qu'il peut aller trouver qui il voudra.

Un autre droit né de la féodalité était celui qu'avait

le seigneur de consentir au mariage des filles et des veuves de ses vassaux. Lorsqu'une femme noble devient veuve elle doit promettre à son seigneur, en lui donnant des sûretés à cet égard, qu'elle ne mariera pas sa fille sans son avis et sans celui du lignage du côté du père ; s'il y a plusieurs prétendants, c'est le lignage qui choisit. Faute par la mère de se conformer à cette prescription elle est punie par la perte de ses meubles. Il importait au seigneur que le service du fief inférieur fût fait par un homme de lui agréé.

C'est surtout en matière de succession que l'influence féodale se fait sentir. Le droit d'aînesse a eu pour objet primitif d'empêcher la division du fief et d'en assurer le service. La baronnie ne se partage pas non plus que les dignités et noblesses qui y sont attachées, comme le château, la justice et autres droits de baronnie, à moins que le père de son vivant n'ait fait des dispositions au profit de ses enfants puînés. S'il y a des biens en dehors de la baronnie, c'est sur ces biens que doivent être pris le bienfait des puinés mâles et les portions coutumières des filles. S'il n'y a que la baronnie, il faudra bien les prendre sur la baronnie, mais les dignités et prérogatives demeureront sans partage à l'aîné.

Les puînés mâles et les filles ne sont point héritiers ; les filles sont propriétaires de leur part sans qu'une disposition particulière à cet égard soit nécessaire ; les puînés mâles ont leur part en héritage lorsque le père a voulu qu'il en fût ainsi ou lorsque l'aîné, en l'absence de dispositions du père, a consenti à la leur donner en propriété. Les puinés sont

exclus des successions collatérales ; l'aîné mâle y prend les deux tiers et les filles ensemble, l'autre tiers. S'il n'y a que des filles l'aînée prend les deux tiers et laisse aux autres le troisième tiers.

M. Beautemps-Beaupré paraît croire que dès le XIe siècle on considérait l'aîné comme le principal sinon comme le seul héritier de son père. Je crois qu'il y a une distinction à faire sur ce point entre l'ensemble de la succession et le fief pris en particulier en tant que domaine soumis à une règle spéciale. Le droit d'aînesse n'ayant d'autre but que d'assurer le service du fief, le domaine féodal devait rester indivisible et passer en entier à l'aîné ; c'est par un adoucissement à cette règle primitive qu'on admit le parage et le tiers dévolu aux puînés. D'après le parage la portion du fief partagée pour la jouissance entre les frères cadets était toujours censée au regard du seigneur dominant appartenir à l'aîné seul qni rendait hommage pour tous. Mais la même raison n'existait pas à l'égard de l'ensemble de la succession. S'il n'y avait qu'un fief l'aîné le prenait tout entier ; s'il y en avait plusieurs les cadets pouvaient en recueillir leur part. Quant aux alleux et domaines roturiers ils se partageaient également. Le droit d'aînesse nobiliaire qui a pour objet d'assurer la grandeur de la famille ne date, je crois, que du XIIIe siècle, et ne doit pas être confondu avec le droit d'aînesse féodale et militaire qui était la règle primitive.

La Coutume d'Anjou reconnaît un droit d'aînesse en faveur de la fille aînée quand il n'y a que des filles ; elle a le même droit qu'aurait eu le fils aîné noble.

D'après les textes les plus anciens le droit d'aînesse entre sœurs n'existait que pour les baronnies ; mais pour les vavasseries l'aînée n'avait qu'un hébergement et un chezé en préciput, le reste se partageait ; d'autres textes paraissent même rejeter cette distinction. La question fut tranchée par une enquête de 1340, de laquelle il résulte que, d'après l'usage de Touraine, d'Anjou et du Maine, le droit d'aînesse existe en faveur de la fille aînée avec toutes ses conséquences, notamment l'attribution à l'aînée en cette qualité de toutes les échoites ou successions collatérales. M. Beautemps-Beaupré remarque toutefois avec raison que les exemples cités dans cette enquête ne sont pas très concluants. On prend en effet pour exemple les filles de Guillaume des Roches, qui possédait une fortune considérable composée de plusieurs puissantes baronnies ; l'aînée eut une part plus étendue que sa cadette ; mais celle-ci eut encore d'importants domaines. Que serait-il arrivé si le père n'avait laissé qu'une baronnie ? Se serait-elle divisée ou non entre les sœurs ? Quoi qu'il en soit, bon ou mauvais, l'exemple fut admis et la règle des droits d'aînesse posée en faveur des filles dans toutes les rédactions postérieures de la Coutume.

La Coutume d'Anjou admettait enfin l'exclusion des filles de la succession paternelle pour cause d'inconduite. Cette disposition empruntée au droit romain se remarque dans d'anciens documents remontant au XIe siècle.

M. Beautemps-Beaupré a fait suivre son introduction de plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles qui servent à appuyer ses assertions et à en fournir la preuve. Ces

documents intéressants nous permettent de comprendre le droit par le fait et de remonter à l'origine des dispositions coutumières.

La publication de M. Beautemps-Beaupré est un travail considérable qui a demandé près de vingt ans d'études et de recherches [1]. Il a fallu lire et collationner de nombreux manuscrits, les comparer entre eux, en noter les variantes, compulser des documents de toute sorte pour arriver à préciser la date de chaque rédaction de la Coutume, l'origine de chaque manuscrit. Il a fallu fouiller archives et bibliothèques à Paris, à Londres, à Rome, en Allemagne, correspondre avec tous les archivistes d'Europe. L'auteur ne s'est point épargné, aussi le succès a-t-il été complet et le brillant triomphe qu'il a obtenu à l'Institut en est un témoignage éclatant. Grâce à lui nous possédons la plus belle collection de textes coutumiers relatifs à notre province qui ait encore été publiée. On ne saurait décerner trop d'éloges à ces vaillants pionniers de la science qui prenant pour eux le plus rude labeur fraient le chemin au milieu de mille difficultés et ne laissent plus à ceux qui viennent derrière eux que le facile plaisir de le parcourir. Nous pouvons dire, et tout le monde sera de cet avis, que M. Beautemps-Beaupré a bien mérité de l'Anjou et de tous ceux qui prennent intérêt aux progrès de la science historique du droit français.

G. D'ESPINAY.

[1] Les quatre volumes de M. Beautemps-Beaupré ne constituent que la première partie de son vaste ouvrage. Il nous fait espérer une seconde partie qui comprendra spécialement les chartes des comtes d'Anjou indépendants.

CHRONIQUES SAUMUROISES

La statue d'Alexandre Dumas à Paris, en 1883. — Le château de la Coutancière à Brain-sur-Allonnes, en 1699.

I

L'érection de la statue d'Alexandre Dumas, qui vient d'avoir lieu dans la capitale, a réveillé des souvenirs dont plus d'un lecteur de ses œuvres recherche, en vain, la trace; les touristes surtout, parcourant le Haut-Anjou, se demandent ce qu'est devenu le *château de la Coutancière*.

Ce fleuron de la couronne monumentale du pays saumurois a disparu dans le premier quart du dix-neuvième siècle; le marteau de la démolition s'est abattu sur les murailles de cette demeure privilégiée des comtes de Montsoreau, au XVe siècle [1].

Par la disparition de cet antique castel, l'histoire et l'archéologie sont privées, l'une et l'autre, d'un miroir reflétant les annales d'un passé auquel l'auteur des *Trois Mousquetaires*, du *Vicomte de Bragelonne*, de

[1] *Dictionnaire historique de l'Anjou*, par M. Port.

Monte-Christo, etc., a emprunté l'un de ses romans les plus populaires : *La Dame de Montsoreau !*

Cette œuvre semi-historique et émouvante attirerait, aujourd'hui, sur le vieux manoir seigneurial plus d'un curieux, et le bourg de Brain, si animé, une fois seulement chaque année, par le retour de sa foire du 13 septembre, verrait journellement les voyageurs visiter la Coutancière et parcourir la route qui le traverse pour se rendre à la *Fontaine légendaire de Saint-Maurille.*

Une statue du grand évêque décore maintenant les abords de cette fontaine[1], demeurée précieuse dans la contrée, parce que son eau est renommée comme propre à la guérison de certaines affections corporelles ; la tradition lui conserve cette vertu : elle montre l'empreinte d'un pied du patron de la paroisse sur les dalles qui encadrent la fontaine.

II

Ce ne sont pas l'histoire et l'archéologie seulement qui regrettent la Coutancière, l'art aussi partage ces regrets.

Ce château était une sorte de mosaïque architecturale ; il présentait aux regards trois types d'architecture, correspondant à trois grands règnes, à savoir : la Féodalité, l'avénement d'Henri IV, le règne de Louis XIII, c'est-à-dire les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

[1] C'est un don de M. E. Dumény, propriétaire à Brain, en 1879 ; elle a été érigée et bénite le 13 *septembre*, fête patronale, en présence de la population du bourg et des environs.

Commencée en 1806, la destruction de cette mosaïque monumentale n'était pas complète en 1814.

M. Bodin publiant, à cette date, ses *Recherches sur Saumur et son arrondissement*, écrivait ces lignes, t. II, ch. XII :

« Aujourd'hui les fossés sont en partie comblés, la « galerie et la chapelle démolies ; cependant, tel qu'il « est, il annonce encore l'ancienne habitation d'un « puissant seigneur. Il fut le théâtre des derniers « exploits de Bussy d'Amboise, gouverneur ou plutôt « tyran de l'Anjou. »

De ce récit il résulte que la ruine de la Coutancière commença par les bâtiments les moins anciens ; elle fut consommée, en effet, en 1826, par la démolition du château féodal, modèle de l'architecture militaire au XIVe siècle.

Nous ne faisons pas grief au propriétaire de cette ruine, elle était dictée par des intérêts privés ; du reste, le goût n'était pas né pour la conservation des monuments anciens : c'est Victor Hugo qui l'a développé et popularisé par son œuvre de *Notre-Dame de Paris* en 1831.

III

Nous allons relever dans son ensemble l'antique manoir, en suivant les données qui ressortent d'un plan en lavis dressé en 1699 ; nous avons étudié ce plan, en 1868, à la Bibliothèque nationale de Paris, collection Gaignières[1], pour la rédaction d'un rapport sur l'origine

[1] Voir les eaux-fortes de M. Vidal pour l'illustration du *Dictionnaire historique* de M. Port.

de la justice de paix de Brain, 1791, devenue celle du canton de Saumur nord-est, 1802. Le résultat de cette étude a été reproduit dans l'*Echo saumurois* des 10 septembre, 13 octobre 1868, 1er avril 1869[1].

La partie féodale du château de la Coutancière était assise de l'est à l'ouest dans sa longueur ; elle faisait face à la grande avenue aboutissant, à cette heure, à la mairie de Brain, au point de sa rencontre avec la route de la Loire à Vernoil, qui traverse ce bourg.

Cette construction militaire était précédée d'une grosse tour à plate-forme entourée de créneaux ; les angles étaient flanqués de petites tours carrées : cette forteresse était destinée à l'habitation du seigneur en même temps qu'à la défense de son domaine.

Quand la féodalité fut domptée par Louis XI et Richelieu, quand les mœurs de la noblesse se portèrent vers la vie de famille avec des rapports de sociabilité entre voisins, les seigneurs accommodèrent leurs résidences à leurs nouveaux besoins. Le goût italien, importé par les Médicis, tendait du reste à modifier l'architecture, à améliorer la disposition des manoirs.

Sous Henri IV, l'ornementation fut encore négligée dans les constructions nobiliaires ; le souvenir des luttes de la Ligue y maintenait un caractère simple, sévère, indiquant la nécessité de se garder des attaques du dehors.

Dans ce but, la cour précédant le château féodal, déjà défendue par de larges fossés, cours d'eau, fut ren-

[1] Nous avons gardé mémoire des détails techniques que nous a donnés M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques, en 1868.

fermée au delà de ces fossés par un corps de logis, flanqué de deux tourelles couvertes d'une toiture en cône, à côté de la tour occidentale ; un pont-levis donnait accès dans la cour du château.

Arrive le règne de Louis XIII, la grosse tour militaire fut surmontée d'un dôme couronné d'une lanterne en forme de colombier. Puis s'éleva, en retour d'équerre, la grande galerie, faisant suite à la chapelle, couverte d'une haute toiture que l'architecte Mansard modifiera un jour, pour les constructions de Louis XIV, en y pratiquant des appartements connus, à cause de lui, sous le nom de *mansardes*.

Enfin, à la même époque, le châtelain fit bâtir un second logis, en avant et en retrait sur le pont-levis ; ce logis avec ses dépendances, clos de murs, fut destiné à l'intendant du domaine, désigné jusqu'en 1789, dans de vieilles archives, par le titre de *sénéchal*.

Dans le plan en lavis de 1699, on remarque les pierres taillées avec chanfrein faisant saillie dans les arêtiers, dans les encadrements des portes et fenêtres de ce logis : c'est un cachet particulier aux constructions du temps de Louis XIII.

De l'antique Coutancière, il n'existe plus rien sur le sol ; et les transformations projetées par son propriétaire [1], quelles qu'elles soient, ne rappelleront jamais la dernière demeure des comtes de Montsoreau de 1699.

Paul Ratouis.

[1] M. Gigault de Marconnay, descendant de son aïeul du même nom, acquéreur du domaine de la Coutancière sur Mme de Tourzel en 1806. (*Dictionnaire historique de l'Anjou*, par M. Port.)

LE CHANT ESPAGNOL

Lorsque, dans le domaine de l'art ou de la science, une question digne d'intérêt se trouve soumise à la controverse, c'est un honneur pour les sociétés semblables à la nôtre, de pouvoir indiquer à tous la solution désirée. Un soin, conduisant à un résultat moins brillant, mais bien fait encore pour mériter un examen attentif, est celui qui nous fait rechercher les questions mêmes, et nous amène à signaler les points sur lesquels devront se porter les études des artistes ou des savants. Dans ce cas, comme récemment l'abbé Paramel, on n'exploite pas la source, mais on l'indique à ceux qui viendront y puiser bientôt.

En France, à Paris du moins, les théâtres chantants ne connaissent que deux langues, le français et l'italien. Ces deux idiômes, qui ont chacun leurs partisans, se font des emprunts continuels et, en ce moment même, nous voyons l'*Hérodiade*, de Massenet, compositeur français, dite en français à Bruxelles par des acteurs presque tous Français, se produire, à Paris même, avec le langage italien.

Dans les concerts, il en est presque de même. Pourtant, à de rares intervalles, on a semblé comprendre

que certaines nations ponvaient bieu avoir aussi un langage digne de s'associer à la mélodie. Il ne manque à l'allemand, si riche en chefs-d'œuvre, qu'une occasion pour franchir le Rhin. Toutefois, plusieurs artistes, Roger, entr'autres, interprétant les mélodies rêveuses de Schubert, ont produit chez nous un effet qui ne s'oubliera pas. Souvent, à la fin des soirées, Christine Nilsson chantait en suédois une ou deux œuvres légères qui, dites avec ce talent, ne pouvaient manquer d'être applaudies par un auditoire déjà charmé. Dans un opéra-comique d'Auber, une jeune femme, à la veille d'un bal donné par le fameux *Marco Spada*, pense aux doux mots que vont lui adresser les seigneurs des contrées diverses ; elle les entend par la pensée ; un de ces compliments est en langue russe. Mais, nulle part nous n'avons vu l'attention plus marquée et l'effet plus sûrement produit, qu'à l'audition des fragments espagnols dits par Mme Viardot, la fille du grand chanteur Garcia, et par Mlle Naldi, des Italiens, devenue Mme la comtesse de Sparre.

Faut-il s'en étonner ?

Nous n'avons certes pas l'idée folle de chercher à déprécier les mérites mélodiques de la langue italienne, qui sert de base à tant de compositions de premier ordre et nous a doté nous-même de si délicieux souvenirs. Ce serait, d'ailleurs, un vain effort. Dans le domaine musical, elle a conquis une influence plus que séculaire. Elle a envahi notre langage. Les mots *allegro*, *andante*, *cantabile*, *presto*, sont connus des personnes même étrangères à la musique, et, depuis quelques années, elle a fait substituer l'insignifiante

syllabe *do* à cet *ut* qui, le premier dans l'hymne de Saint-Jean, vint révéler à Guy d'Arezzo le nom des sept notes de notre gamme. Mais, quels que soient ses avantages, une comparaison, sur quelques points au moins, est toujours permise. Or, pourvu que l'on ait la moindre connaissance des langues italienne et espagnole, peut-on nier que celle-ci présente, surtout dans les chants exprimant un sentiment élevé, un nerf, une vigueur que ne possède pas à un si haut degré la première? Ici, au lieu de ces syllabes tendres, harmonieuses sans doute, mais un peu monotones et, par suite, fatigantes parfois, les sons *os*, *as*, *es*, voient leur éclat doublé par l'intervention de la *jota*, aspiration plutôt que syllabe, comme, dans la peinture, l'ombre fait ressortir les clairs. Voici pour l'oreille. Quant au caractère, il est bien difficile d'obtenir de l'italien l'accent héroïque. Sans nier en rien la grâce et la richesse de son langage, il semble que le genre bouffe, ce genre qui, grâces à Cimarosa, Ricci et Rossini, nous a donné tant d'œuvres célèbres, soit son domaine préféré et, presque, réservé. Mais, depuis que le *néo-germanisme* est venu modifier, par son influence, transformer, pourrions-nous dire, la nature de nos compositions et, par suite, le goût des auditeurs, qui parle aujourd'hui du genre bouffe? Lablache serait-il certainement compris, et nos artistes les plus applaudis ne se trouveraient-ils pas étonnés pour le moins, s'il leur fallait dire demain le célèbre duo, *Se fiato*, du *Mariage secret?* Il est donc, ce semble, bien permis de rechercher si, pour certains chants, on ne trouverait pas dans un idiôme ce qu'un autre semble n'offrir qu'imparfai-

tement. La richesse d'une mine d'or empêche-t-elle de sonder une mine voisine encore presque inexplorée et semblant promettre des richesses nouvelles ?

Or, quel est notre vœu ?

Il est, assurément, fort modeste et n'engage nullement l'avenir, tout en le préparant peut-être. Nous ne demandons nullement que, dès demain, un théâtre espagnol s'élève, vivant tout d'abord de traductions, comme les Italiens lui en donnent l'exemple. Mais, les concerts sont là... Ne pourrait-on, dans leurs programmes, donner une place aux chants dont nous nous occupons ?

Ce n'est pas l'usage, dira-t-on ! Puissant encouragement ! Dans toutes nos villes, à Paris surtout, on est toujours prêt à redire ce vers bien connu :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde !

Doute-t-on que la nouveauté, ici, ne fût bien venue si elle nous était apportée par un second Garcia ou par quelque Nilsson castillane ? Nous savons de science certaine, qu'une souveraine connue par son amour éclairé des beaux-arts, la reine Isabelle II, dont Paris regrette l'absence et espère le prompt retour, porte au projet qui nous occupe une faveur marquée. Elle peut, évidemment, aider beaucoup à la prompte réalisation de ce vœu. Le spirituel Scudo disait, en parlant de certains morceaux brillants de Rossini, tels que le trio de *Papataci* et le sextuor syllabique de la *Cenerentola*, qu'ils étaient faits avec de la mousse de Champagne et un rayon du soleil de Naples ! Pourquoi le soleil de

l'Andalousie n'aurait-il pas la même vertu et ne favoriserait-il pas l'inspiration de quelque Cimarosa, de quelque Méhul, de quelque Gluck, peut-être? Mais, en attendant ces œuvres de l'avenir, ne serait-il pas intéressant d'entendre s'exprimer en leur langage natal, Figaro, Almaviva, Elvire, Don Juan et l'audacieuse Catarina des *Diamants de la Couronne?*

Non, cet intérêt serait faible, si l'on en croit quelques personnes pour lesquelles, de notre temps surtout, l'organe vocal n'est qu'un *instrument*. Comme on joue du violoncelle ou de la flûte, elles *jouent de la voix*, sans se préoccuper assez de la netteté et du sens des paroles. Or, elles peuvent être habiles, applaudies même; mais, pour Garcia, Nourrit et Ponchard, elles ne *chantent* pas. Selon ces grands artistes, le chant est, avant tout, un *discours* dont les syllabes, prolongées pour la plupart, forment, par leur ensemble, la mélodie. Ils enseignent par suite, que, si la *diction*, constamment fidèle à l'idée ou au sentiment à exprimer, doit viser toujours la pensée ou le cœur, il faut, pour première condition, qu'une prononciation claire et exacte indique nettement ce sentiment ou cette idée. Un auditeur ne sachant pas votre langue, disait Ponchard, doit pouvoir sténographier d'une manière exacte chacune des syllabes prononcées, quoiqu'il n'en comprenne pas la signification. Chaque idiôme ayant, on le sait, un caractère différent, on devra, suivant le langage qu'on aura choisi (le sentiment musical restant le même) trouver une différence dans l'*audition*, l'audition seule, qui sera plus brillante, plus douce ou plus claire, selon qu'on chantera en espagnol, en italien ou en français.

Maintenant, Messieurs, vous connaissez notre pensée ; nous avons voulu vous la soumettre, espérant qu'elle obtiendrait votre adhésion. Nous nous bornons, vous le voyez, à demander une épreuve ! Que cette épreuve se produise, qu'elle se répète, qu'elle se propage et qu'un jour, les nobles accents des Espagnes puissent, chez nous, réaliser, mais ici, d'une manière favorable, glorieuse même, cet adage jeté aux méchants par La Fontaine :

Laissez leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre [1].

E. Lachèse.

[1] Fable VII[e], livre II.

ENSEIGNES ET DEVISES

DES

MAGASINS D'ANGERS

Il n'est personne qui n'ait quelquefois pris plaisir à voir dans de vieilles gravures et en particulier dans de vieilles gravures allemandes, des rues tout encombrées d'enseignes parlantes. C'est d'abord le tableau de l'aubergiste qui se balance au-dessus de la large porte d'entrée. A la devanture du barbier pendent de leur tige de fer le plat d'étain et le rasoir classiques. Le cabaret a sa pomme de pin, souvenir des fêtes de Bacchus. Voici la clef du serrurier, le fer-à-cheval du maréchal-ferrant, l'équerre du couvreur, la botte du cordonnier, le marteau du maçon. Ici, c'est un sabot de bois terminé par un bec-de-cane; là, des ciseaux d'une grandeur merveilleuse, des lunettes énormes, des chapeaux à larges bords, des gants, des bas et des parapluies de toutes couleurs

Il n'est pas nécessaire d'aller à Ulm ou à Nuremberg

pour trouver de ces vieilles choses, et la mode, même chez nous, n'en est pas encore passée. Tout ce luxe se rencontre dans nos faubourgs et dans les quartiers commerçants de notre ville. L'enseigne parlante prospère, et j'imagine qu'elle n'est guère moins rare aujourd'hui qu'autrefois. Elle a pour elle qu'elle est simple et claire, qu'elle n'exige pas une lectûre qui, pour l'homme du peuple, est quelquefois pénible, et enfin qu'elle amuse les yeux. Nous la laisserons donc suivre sa destinée.

La devise-enseigne [1] est moins heureuse, et nous voyons dans notre ville que son usage s'en va peu à peu. C'est que le commerce n'est plus ce qu'il était. La devise devient de jour en jour plus indifférente au marchand, parce qu'elle lui devient de moins en moins nécessaire. Autrefois, la boutique, quelque riche qu'elle fût à l'intérieur, ne montrait du côté de la rue qu'une extrême simplicité. L'entrée en était basse et sombre, comme nous pouvons en juger encore par quelques ruines qui sont restées debout dans les plus vieilles de nos rues. C'est à peine si le passant apercevait dans la boutique de l'orfèvre les reflets de quelque objet d'or ou d'argent. Le drapier vendait ses étoffes aux couleurs vives dans une chambre mal éclairée, et l'armurier cachait dans une antique armoire de chêne ses plus riches épées. Les marchands, comme tous les riches

[1] Le sens précis des mots *enseigne* et *devise* n'étant pas bien déterminé, je me sers du mot enseigne-parlante pour désigner les objets tels que les plats, les équerres, les ciseaux, etc., et du mot enseigne-devise, ou simplement devise, pour désigner les inscriptions; telles que : à la Providence, au Myosotis, etc.

de ce temps-là, gardaient en effet leur luxe pour eux seuls, et c'était presque dans le secret que les belles choses d'alors passaient des magasins sombres de la rue Saint-Laud aux hôtels presque aussi sombres de la rue Saint-Martin ou de la Cité.

Il n'en est plus ainsi dans notre siècle. Nous aimons aujourd'hui à prendre le public pour confident de ce que nous achetons, et le marchand de son côté, afin de mieux vendre, étale, tant qu'il le peut, sa marchandise à tous les yeux. Il sait en faire ressortir l'éclat avec un art infini, et jamais on n'a été si habile à donner aux moindres objets, par l'arrangement, un aspect qui flatte davantage. Le vendeur d'objets brillants, étoffes, armes, fleurs, orfèvrerie, livres, fourrures, meubles ou draperie, n'est pas seul à savoir composer savamment des spectacles attrayants avec les trésors qu'il expose. Le cordonnier, le chapelier, le tailleur, le coutelier, le fromagier même, arrivent à faire de leurs devantures de véritables œuvres d'art. L'épicier, jadis méprisé des poètes, montre dans ses étalages une imagination merveilleuse. Il arrange le sel, le sucre, le miel, la mélasse et les confitures en colonnades élégantes. Des conserves de légumes et de poissons d'Amérique enrichissent ses architectures; et tout comme on rangeait chez les anciens des boucliers au fronton des temples, il suspend, à la frise de sa devanture, des jambons, qu'il entremêle aussi lui de lauriers.

On ne comprend pas ce que viendrait faire une devise au milieu de cet étalage éblouissant à la vue. Cela était à sa place à la porte de la boutique simple d'un bon marchand d'autrefois. Mais aujourd'hui, le passant ne

la regarde pas même ; il a une autre chose à faire, à laquelle il suffit à peine, qui est d'admirer l'art de la décoration.

D'autres motifs, ceux-là venus de la vanité humaine, nuisent aussi à la devise. On n'en rencontre presque plus dans les quartiers occupés par ce que l'on appelle le grand commerce ou le commerce en gros. Les maisons y ont seulement, sur la muraille extérieure et ordinairement au-dessus du porche, le nom du propriétaire et l'indication de la marchandise en caractères noirs. C'est que ces établissements sont trop importants pour requérir l'attention du simple passant; ils n'ont pas à se préoccuper du public et ne font guère qu'approvisionner d'autres maisons dont ils sont connus. Or, le commerçant en détail, par un penchant qui nous est bien naturel, a récemment trouvé dans cet usage quelque chose de beau qu'il a voulu imiter. Il n'a pas fait tout d'abord décrocher sa devise; mais les grandes maisons n'en ont pas ; et si par hasard la sienne tombe ou s'efface, il négligera de la remplacer. S'il le fait, du moins il imaginera quelque changement. Il avait mis jusqu'ici sur sa porte, à l'imitation de son père ou de son ancien patron : un tel, tapissier; il mettra désormais : un tel, décorateur d'intérieurs d'appartements. S'il est drapier, il mettra : draperies; bonnetier, il mettra : laines et tricots. En fait, il a raison. Un *tel* drapier, était drapier, pas davantage; il vivait doucement en homme tranquille, causait au voisin et n'occupait personne de lui. Mais un *tel*, draperies, est bien un autre personnage; il a été conseiller municipal; il sera ministre; ce n'est pas assez

dire : il l'est; à preuve, je vous citerai une loi que, pour sa part, il a faite.

Ainsi, la devise baisse en estime aux yeux de tout le monde; et, quand elle ne disparaît pas tout à fait, elle s'altère et perd son ancienne simplicité. Elle devient une réclame, ce qui est une vraie décadence. On lui fait grossir la voix pour mieux se faire entendre et attirer de plus loin l'attention du client. Vous voyez à présent partout : à la Grande Maison, à la Vente Universelle, à l'Entrepôt central des Calicots, aux Docks de la Cordonnerie. Vous trouvez même : à l'Incendie. Vous ne tarderez pas à rencontrer, si vous ne l'avez fait déjà : à la Faillite. Sans aller jusque-là, c'est une habitude prise que de vous promettre plus que l'on ne peut vous donner. Au lieu de mettre comme autrefois modestement : au Gagne-Petit, on écrit : Tout pour rien. S'il y a deux opticiens dans une ville, l'ancien vous disait : Aux bonnes lunettes; le nouveau vous crie : Aux yeux de quinze ans.

Il est donc temps de recueillir ce qui nous reste; car le temps nous l'enlève insensiblement. Mais il ne faut pas s'en exagérer la valeur, et nous n'y trouverons pas de grands trésors. La plupart des devises de nos magasins ne remontent pas à une antiquité bien haute. J'ai fait moi-même l'expérience de ces illusions qui transportent des faits tout proches à des siècles de distance. J'avais avisé un magasin qui portait pour inscription sur sa devanture : aux Quatre Nations. Je cherchai le sens de cette devise, et une illumination subite se fit dans mon esprit : « que serait-ce, m'écriai-je en moi-même, » immobile au milieu de la rue boueuse, » sinon

un vénérable souvenir de l'arrêt du Parlement d'Angers, qui, en 1538, le 7 septembre, divisa les étudiants de notre Université en quatre nations, alors que jusqu'à cette époque il y en avait eu six, qui étaient celles d'Anjou, de Maine, de Bretagne, d'Allemagne et de Normandie?..... » J'en étais là, quand j'aperçus dans la boutique un homme âgé, qui était évidemment le maître de la maison. J'entrai pour lui faire confirmer ma découverte. Je n'espérais pas sans doute qu'il remontât à 1538, et eût assisté à la séance du Parlement. Mais ne pouvait-il en avoir conservé la tradition? On en voit bien d'autres en archéologie. J'entrai donc et je lui demandai si la devise de sa boutique était bien ancienne. « Ancienne? un peu, me répond-il, car je l'ai fait mettre à mon arrivée ici. C'était un souvenir de la maison de Paris de laquelle je sortais. Elle avait la même enseigne, mais, en plus, quatre statues de femmes peintes et dorées. Hélas!.. Le commerce allait bien dans ce temps-là; aujourd'hui... » Il fit un geste et je vis que les vitres et les murailles étaient couvertes d'affreuses affiches avec ces mots : Liquidation forcée. Je me retirai respectueusement et un peu triste; car la désolation du vieillard était touchante. Je n'avais plus à penser au Parlement de 1538, ni aux nations de l'Université d'Angers.

Si nos devises ne remontent pas très loin, elles ont en retour l'avantage d'être de notre temps et de prêter sur ce point à quelques observations, il est vrai, peu profondes; mais, vu le sujet, les philosophes me pardonneront.

Il est avant tout remarquable que l'on y trouve rare-

ment l'expression de ces sentiments généraux, au moyen desquels il est ordinaire de s'adresser aux foules. Le patriotisme, par exemple, se manifeste à peine par quelques traits sur les devantures de nos magasins. C'est tout au plus si l'on pourrait citer la devise : à l'Alsacienne. Encore peut-on douter si cette inscription n'existait pas avant les malheurs qui nous ont rendu cette province particulièrement sympathique. En revanche, la politique ne se montre pas beaucoup davantage. On en rencontre à peine une ombre dans le pichet d'un marchand de vin d'un de nos faubourgs. Ce pichet est peint en rouge et il porte cette inscription en lettres aux couleurs nationales : à la Cruche tricolore. Cela est peu de chose, et vous voyez même qu'il ne s'agit pas là d'une de ces préférences ardentes pour un des régimes qui nous divisent, mais simplement d'une vague tendance libérale comme il en vient à certaines heures dans les cœurs généreux. Dieu fasse que cette absence d'images propres à rappeler nos querelles, passe pour un juste symbole de l'esprit de concorde qui anime, sinon tous, au moins la plupart de nos concitoyens!

On ne voit pas non plus que le culte des grands hommes ait laissé grande trace sur les devantures de nos magasins. C'est à peine si l'on en peut citer quelques exemples. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi le fameux Prince Eugène avait la gloire de protéger un magasin d'habits confectionnés à la façon de la Belle Jardinière ou du Pont-Neuf; mais j'ai pu acquérir la certitude que ni la bataille de Zentha, ni celles d'Oudenarde ou de Malplaquet ne sont pour rien dans cette sorte d'apothéose.

Par une coïncidence au moins singulière, Jean-Bart a le même honneur dans un magasin de même marchandise. Mais ne croyez pas davantage que ce soit pour avoir brûlé au roi Guillaume III d'Angleterre, plus de quatre-vingts navires dans une seule campagne. Il est là, m'a-t-on dit, parce que tout le monde, dans ce pays, connaît le « gros Jean-Bart du Musée. » Ainsi, c'est la corpulence énorme qu'a donnée David à sa statue et non ses exploits, qui l'ont rendu populaire.

L'amour de la gloire militaire, si naturel, semble-t-il, au peuple français, paraîtrait, si l'on en jugeait par les devises, prêt à s'effacer chez nous. On ne rencontre plus à la porte des cafés destinés aux soldats ces légendes glorieusement gasconnes qui les attiraient autrefois. L'enseigne en est très simple ; au Petit Zouave, au Bon Grenadier, au Rendez-vous de la Garnison, au Chasseur d'Afrique. Heureusement, nous avons la liberté de croire que, sur ce point, notre armée n'est sceptique qu'au cabaret.

Enfin, la mythologie elle-même perd son prestige après vingt siècles, et c'est à peine si l'on découvre dans quelque auberge de faubourg ou de banlieue, quelque Bacchus à demi effacé assis tristement sur son tonneau sous un bosquet de pampres fanés.

Je ne regrette pas ces images banales d'une antiquité surannée; mais si l'on trouvait quelque chose à déplorer dans ces dehors d'une indifférence universelle, on en serait peut-être un peu consolé par les nombreuses devises de nos magasins qui expriment un sentiment religieux. Telles sont, par exemple : à la Providence, à Sainte-Marie, à Saint-Joseph, à Saint-Antoine, à Saint-

Maurice; et tant d'autres. A côté de celles-ci, quelques devises répètent innocemment ces allégories morales qui étaient venues à la mode au temps de la décadence du paganisme et que le christianisme n'a jamais repoussées : à l'Espérance, à l'Avenir, à la Confiance.

Outre ces expressions de sentiment religieux, qui nous sont communes, j'aime à le croire, avec la plupart des villes de France, la ville d'Angers peut se vanter d'exprimer, dans quelques-unes de ses devises, un sentiment qui, cette fois, lui est particulier et que l'on ne peut tourner qu'à sa louange. C'est l'amour de la musique que je veux dire. Les devises nous engagent à croire que le goût en fut très vif dans la première partie de ce siècle à Angers. Nous y lisons l'impression que firent sur nos pères les opéras les plus fameux. Le Domino noir, d'Auber, a donné son nom à l'un de nos plus respectables magasins. Le Prophète, de Meyerbeer, a fourni la devise d'une importante devanture. L'Enfant prodigue a pour origine un opéra d'Auber, et cela rend inutile de remonter pour l'expliquer jusqu'au dissipateur de la Bible, qui fut pourtant, j'imagine, considéré par les marchands de Ninive et de Babylone comme un excellent client. Les Angevins avaient jadis la réputation d'être des musiciens fanatiques; ils l'ont peut-être encore. Les caricatures de la première moitié de ce siècle les représentent partant en masse pour Paris par la diligence, non pas comme à présent la veille, mais l'avant-veille des grands concerts. Enfin, c'est aux environs d'Angers et à ce que l'on dit au château de Serrant, que Dupaty a placé la scène de son charmant

opéra dès *Voitures versées*, pour lequel Boieldieu a fait de si jolie musique.

Mais en général, nos devises-enseignes ont été inspirées par la simple fantaisie. C'est tout au plus si parfois la nature de la marchandise semble avoir eu quelque influence sur l'imagination du marchand. Je citerai, par exemple, les bijoutiers et les joailliers qui mettent volontiers de l'or et de l'argent, et de tout ce qui brille, dans leurs devises. On y trouvera : à la Montre d'argent, à la Montre d'or, et même, par une exagération d'éclat qui touche au mauvais goût : au Cadran-Soleil.

Il est peut-être plus singulier d'observer que l'imagination de cette classe de marchands se porte avec une certaine préférence vers les sujets champêtres. C'est ainsi qu'on leur voit fréquemment pour enseignes : aux Épis d'or, à la Charrue d'or, à la Gerbe d'or, aux Bœufs d'or, sujets qui font penser aux fameuses scènes rustiques dont était sculpté, si l'on en croit Homère, le bouclier d'Achille.

La raison en est sans doute en ce qu'une partie de ce que ces marchands vendent, va aux gens de la campagne en quête de montres d'argent, de bagues de fiançailles et de bijoux de noces. Ce contact fréquent entre ces deux races, d'occupations si différentes, a favorisé le penchant qui porte naturellement les marchands des villes à aimer au moins en idée la vie, les objets et les travaux de la campagne.

Le coutelier, comme l'orfèvre, a le goût des métaux précieux. Mais il y a entre eux cette différence qu'il

n'est pas appelé d'ordinaire à les travailler. Pour trouver dans la réalité les lancettes d'or, les faucilles d'or, les ciseaux et les sécateurs d'or dont il orne en effigie la devanture de sa boutique, il faudrait aller jusqu'en Chine, dans ce céleste empire où le roi, dit-on, se fait chaque année, pendant quelques semaines, et laboureur et jardinier.

Au reste, les gens qui manient à l'ordinaire les métaux précieux, ne sont pas les seuls à les aimer. On comprend qu'un marchand de couleurs ait mis à sa boutique : à la Palette d'or. Un passementier s'est épris de l'Épaulette d'or : si les grades de notre armée viennent quelquefois à l'élection, nous verrons un de ses amis l'avoir peut-être.

Vous ne serez pas étonnés si, après l'or et l'argent, les fleurs nous fournissent quelques jolies devises. Il n'y a pour comprendre ce goût des Angevins qu'à jeter les yeux, au mois de mai, sur les magnifiques jardins qui entourent et décorent la ville. Notre population aime les fleurs ; et les marchands ou plutôt les marchandes (car j'imagine qu'ici ce sont les femmes qui gouvernent), n'ont fait que suivre le penchant universel, en faisant rivaliser dans nos devises les noms des fleurs les plus riches et les plus aimables. Voici le modeste myosotis ou la douce pensée. Voilà le fier et un peu mondain camélia ; ici, c'est la rose rouge ; ailleurs on a préféré la rose blanche ; enfin, ici s'ouvre avec toutes ses feuilles l'opulent dahlia. Pour les étalages formés eux-mêmes de fleurs, l'imagination des marchandes a trouvé des merveilles. Il est certain qu'il est charmant d'écrire au-dessus d'un amas de fleurs encore

tout humides : à l'Abeille, ou encore à la Reine des fleurs, sans dire laquelle.

On rencontre presque les mêmes délicatesses dans les devises qui font allusion à de petites scènes de genre comme celles-ci : à la Glaneuse, à la Fileuse, à la Brodeuse, à la Dormeuse. Prenez garde combien de finesse se cache quelquefois sous ces simples images. Non seulement la Glaneuse nous rappelle agréablement les moissons de l'automne ; mais je ne sais si le marchand ingénieux n'a pas songé, en choisissant une telle devise, à cette économie minutieuse qui fait le bon marché et les honnêtes maisons. La Dormeuse, qui orne un magasin de lits et de sommiers élastiques, a évidemment pour intention d'éveiller en nous à l'occasion de ce mobilier tout moderne, l'idée d'un sommeil paisible et d'heureux rêves.

Je laisse aux archéologues les enseignes qui rappellent le vieil Angers, telles que le Palais des Marchands, la Porte Chapelière, les Carmes, les Treilles, et jusque : à la Promenade, qui, placé sur le boulevard, près du faubourg Bressigny, fait souvenir du temps où l'emplacement de nos vieux remparts servait de promenade aux oisifs.

Certaines maisons de commerce se contentent de mettre à leur devanture le nom d'une ville : à la Ville de Lyon, à la Ville de Tours, à la Ville de Craon, à la Ville de Nantes. La teinturerie lyonnaise rappelle avec quelle science on nuance les fleurs dans la patrie de l'excellent peintre de fleurs, Saint-Jean. Un coutelier, qui fabrique aussi des instruments de chirurgie, ajoute à son nom celui de la ville de Metz, en mémoire de la

perfection avec laquelle on travaille le fer dans les ateliers de Lorraine.

Très nombreuses aussi sont les succursales et les imitations parisiennes. Il est à remarquer que la plus populaire de toutes, à la Belle Jardinière, fait évidemment l'envie de son voisinage. On voit tout à côté, à la Belle Fermière, avec une magnifique peinture représentant une femme dans le piquant costume des habitantes des environs d'Angers. Une autre maison imitatrice, mais celle-là très raffinée, a pris pour devise : à la Bonne Jardinière. On a voulu, j'imagine, faire entendre cette idée subtile que, aussi bien qu'en fait de vraie Jardinière, la bonne est, dans un jardin, préférable à la belle : ainsi le magasin d'Anjou l'emporte sur le brillant magasin de Paris.

Ces concurrences entre voisins sont fréquentes et se manifestent souvent très singulièrement. Un grand magasin porte cette devise : aux Mille et un Articles. Un plus petit, à côté, arbore au plus tôt : aux Dix mille et un Articles.

Dans une autre rue, on trouve encore un contraste plus bizarre. Deux charcutiers sont vis-à-vis l'un de l'autre ; l'un met : au Grand Saint-Antoine. L'allusion est heureuse, et l'on se souvient de la légende. Cependant le voisin a-t-il été frappé de ce que la devise a d'un peu sévère? On le croirait, car il a donné à sa devanture un aspect beaucoup plus familier ; il a mis simplement : aux Bons Amis. Après quoi, pour affrioler sans doute les gourmets davantage, il a ajouté sur une affiche habilement supplémentaire, qu'il vend aussi du vin.

Il est remarquable que les marchands de chaussures qui occupent dans le commerce angevin une place importante se distinguent par la variété de leurs devises. Il y montrent un goût pour l'histoire dont je ne vois pas la cause, à moins qu'il n'y ait quelque mystérieux rapports entre la fabrication de bonnes chaussures et la solidité des faits. Ce sera par exemple : à la Mule blanche, au Soulier Molière, au Talon Louis XV. La Reine Berthe doit sans doute à son éternelle réputation d'avoir eu de grands pieds le patronage d'une boutique de bottines élégantes. En outre, par un contraste singulier, il n'y a rien qui paraisse avoir fait tant d'impression sur l'imagination des marchands de chaussures que les contes de Perrault. Ils y ont puisé à pleines mains, et cette muse enfantine les a plus d'une fois bien inspirés. L'un a choisi pour héros le Chat botté ; un autre a préféré le Petit Poucet, à cause des grandes bottes de l'Ogre ; un troisième s'est laissé tenter par la gentille pantoufle de Cendrillon.

Il est vrai que d'autres ont eu des inspirations différentes et plus spéciales à leur profession. L'un, par exemple, a pris pour devise : au Chevreuil ; on ne sait s'il a voulu relever par un nom plus rustique le vulgaire chevreau qui sert à sa marchandise, ou s'il a voulu faire entendre qu'il lui arrive parfois de façonner pour quelque pied particulièrement délicat des bottines de cette matière exceptionnellement souple et fine. Le Brodequin bleu cherche aussi à éveiller en nous l'idée d'une belle chaussure, mais cette fois, en nous flattant par le joli choix de la couleur. Enfin, nous trouvons aux Mille Galoches un secours contre la boue qui en-

combre nos rues l'hiver, grâce à la libéralité du bon Dieu et un peu à la tolérance de nos édiles.

Au reste, je ne sais si nous le devons à notre climat, mais les magasins d'Angers offrent de grandes ressources contre le mauvais temps. Comme l'industrie des chaussures, celle des parapluies prospère. Mais ce progrès doit être d'une date assez récente, car beaucoup de boutiques dont l'apparence est nouvelle, ne portent aucune devise. On trouve pourtant celle-ci destinée aux gens très prudents : à l'En-tout-Cas ; et un autre magasin s'est placé sous l'égide du célèbre Crusoë. C'est sans doute que ce solitaire étant toujours représenté dans ses portraits muni de son parapluie, on a, à la longue, tellement confondu le maître et le compagnon, que certaines gens ont affecté de prendre l'un pour l'autre, et se donnent l'innocent plaisir d'appeler leur parapluie un Robinson.

Puisque, enfin, nous sommes descendus en un terrain si familier, vous me permettrez de faire une dernière remarque. C'est que l'on ne voit pas généralement d'enseignes-devises chez les confiseurs, ni chez les pâtissiers. Telle est, sans doute, la gourmandise humaine que l'attrait de la marchandise lui suffit. Il n'y a dans la ville qu'une exception, c'est un magasin qui se donne pour titre : « à l'Industrie suisse ». On y vend une variété de biscuits que l'on ne mange pas d'ordinaire à l'instant, mais que l'on emporte plutôt chez soi. Ils ont ainsi un caractère de provisions de ménage que les ouvrages plus légers du pâtissier et du confiseur n'ont pas. On conçoit donc que leur provenance importe; et l'on est bien aise de savoir que ces bis-

cuits appartiennent par leur tradition à la vraie Suisse, puisqu'elle a toujours passé pour maîtresse en matière de finesse de croûte, de délicatesse de beurre et de légèreté de pâte.

Il ne me reste qu'à m'excuser envers vous, Messieurs, de vous avoir apporté tant de choses que vous avez pu observer aussi bien que moi et dont la plupart sont si futiles. Vous pouvez être assurés qu'en vous les lisant, j'éprouve tous les sentiments de profonde modestie naturels en pareille occurrence. Je ne me sens pas même le mérite d'avoir ouvert une voie nouvelle. Je n'ignore pas que des esprits philosophiques et ingénieux ont fait plusieurs fois l'étude des enseignes. Celle des girouettes a été touchée par d'éminentes intelligences. C'est notre manière aujourd'hui de traiter l'histoire. Aussi, je ne désespère pas de voir bientôt paraître un tableau historique des quatre derniers siècles d'après les plaques de cheminée ; et, de plus, je suis persuadé que l'on en retirera de très grandes lumières.

L.-M.

RÉSUMÉ CLIMATOLOGIQUE

Du 2me semestre de l'année 1883

ET OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES SUR TOUTE CETTE ANNÉE

MESSIEURS,

Les instruments météorologiques, installés au pensionnat Saint-Urbain, ont fonctionné très régulièrement; et, nous avons aussi, le plus exactement possible, noté leurs indications, pendant toute l'année 1883. Un nouvel appareil est venu s'ajouter aux anciens; nous avons fait l'acquisition d'un thermométrographe, qui marque parfaitement les maxima et les minima. Malheureusement plusieurs instruments très importants nous manquent encore, surtout un anémomètre et un actinomètre, mais leur prix élevé ne nous laisse même pas l'espoir de les acquérir un jour.

Malgré ces lacunes regrettables notre petite station météorologique peut rendre quelques services, et c'est le seul but que nous nous sommes proposé en la fondant.

Nos prévisions, indiquées le soir, pour le temps du lendemain, ont donné les mêmes proportions que l'année

dernière, c'est-à-dire que nous avons prédit juste environ cinq fois sur six. Ce résultat étonnant, relevé sur nos registres, nous fait désirer que des cadres climatologiques soient installés dans toutes les communes de France. Ces cadres coûteraient bien peu, et rendraient à l'agriculture des services immenses.

L'exemple des Américains, dont nous vous avons parlé dans notre premier rapport, et notre propre expérience, prouvent que les indications qu'ils donnent sont rarement trompeuses. Nous allons maintenant, le plus rapidement possible, vous exposer les observations météorologiques du 2me semestre de l'année 1883.

Le mois de juillet s'ouvre par un orage très fort. Commencé le 2 vers trois heures du soir, cet orage se continue toute la nuit ; à trois heures et à six heures du matin, le 3, deux coups de tonnerre épouvantables se font entendre, pourtant nous n'avons pas appris que la foudre soit tombée dans les environs. Nous avons recueilli, le 2 au soir, des grêlons qui avaient deux centimètres de diamètre. La moyenne barométrique de ce mois est 758^{mm},8. Les chaleurs n'ont pas été très fortes, la moyenne du maxima est 23°,1 et celle du minima 12°,8. Le minima, placé à la surface du sol et non abrité, nous donne à peu près la même moyenne, ce qui se produit assez rarement. Le psychromètre indique 1°,9 comme moyenne différentielle. L'évaporation a été très active et semble être en contradiction avec le pluviomètre ; le total de l'eau évaporée est de 36^{mm},3 et la quantité d'eau tombée de 56^{mm}. Ce mois a donc été assez humide, malgré l'indication de l'évaporomètre.

L'activité de cet instrument est due au vent, qui a été très fort pendant tout ce mois, il a constamment soufflé de l'ouest et du sud-ouest.

Le mois des vacances comme on peut appeler le mois d'août, a été favorable à ceux qui ont pu en jouir. Le pluviomètre nous a donné seulement $2^{mm},4$ d'eau ; c'est dire que ce mois tout entier a été très beau. La moyenne barométrique n'est pourtant pas très élevée, nous n'avons que $762^{mm}4$; mais le vent est presque toujours venu du nord. La chaleur diurne a été très forte : le maxima nous donne comme moyenne $31^{\circ},3$; mais les nuits étaient assez froides, puisque la moyenne du minima est $7^{\circ},6$. Avec ces grandes chaleurs on comprend que la vaporisation a été très active ; la somme de l'eau évaporée est $41^{m}2$. Le thermomètre, en plein air, nous donne, comme moyenne, 11°, chiffre bien plus élevé que celui du minima abrité. Il ne faut pas s'étonner de cette différence ; la terre, en effet, échauffée pendant la journée cède, quand vient la nuit, une partie de sa chaleur au thermomètre placé sur le sol, tandis que l'instrument fixé sous l'abri, étant beaucoup plus élevé, prend la température des couches atmosphériques refroidies par le vent du nord.

Si le mois d'août a été beau nous ne pouvons pas en dire autant du mois de septembre. La somme de l'eau indiquée au pluviomètre est de $75^{mm},8$. Aussi l'évaporation a-t-elle été très faible ; nous ne trouvons plus à l'évaporomètre que $16^{mm},9$ et la différence psychrométrique est seulement de $0^{\circ},8$. Les vents d'ouest ont dominé pendant ce mois. La température nocturne a encore baissé, et le minima sous l'abri, nous donne

4°,9 comme moyenne; le minima placé en plein air, marque aussi un refroidissement dans le sol; sa moyenne est 9°,5. Pourtant la chaleur diurne est encore très forte puisque le maxima nous indique comme moyenne 28°,8. Les pressions atmosphériques ont été très basses, surtout au commencement et à la fin du mois, leur moyenne est 757mm.

Le mois d'octobre nous donne une moyenne barométrique 760m,2 qui, comme nous le constaterons plus loin, est celle de toute l'année. La température est plus basse que celle des mois précédents, nous notons 16° au maxima. Pendant ce mois, le minima non abrité, fournit une moyenne bien moins élevée que le thermomètre couvert : nous trouvons 1°8 pour le premier et 8°1 pour l'autre ; le sol est donc devenu beaucoup plus froid que les couches atmosphériques. La différence psychrométrique est de 1°,2 et la somme d'eau évaporée ne s'élève qu'à 15mm,4. Nous avons eu douze jours de pluie qui ont donné au pluviomètre 42mm9. Le sud-ouest et l'ouest nous ont envoyé le vent pendant presque tout ce mois ; quelques vents du nord, à la fin, ont amené une période de beau temps. En résumé, octobre a été un mois moyen sous tous les rapports.

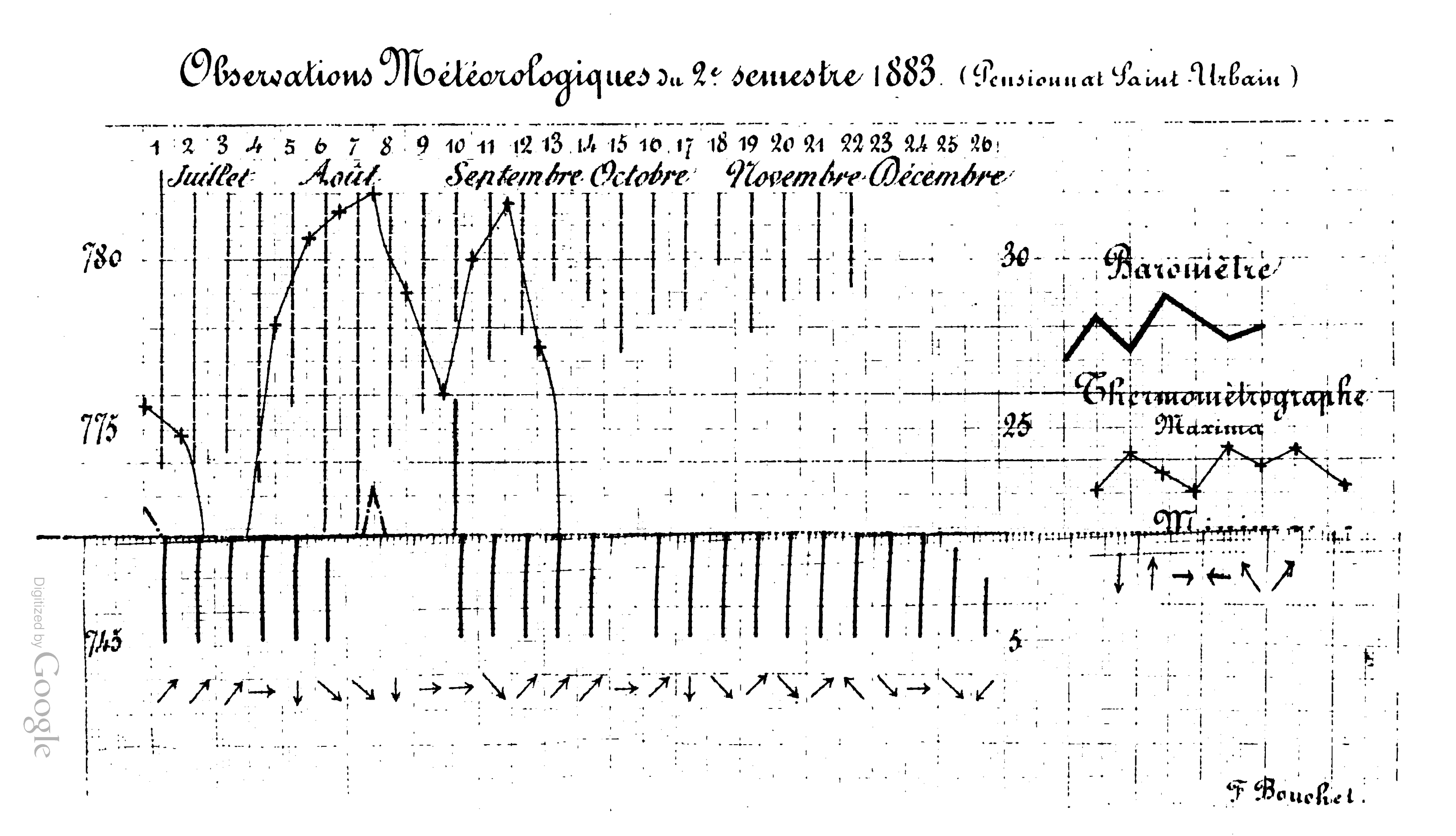
On pourrait appeler le mois de novembre de 1883 un mois de brouillards. Le ciel a été presque constamment couvert ; nous comptons 17 jours de pluie et 71mm2 au pluviomètre. Malgré cette quantité d'eau tombée, l'évaporation a été aussi rapide que dans le mois précédent, le psychromètre donne 1°,4 de différence et l'évaporomètre une somme de 16mm,2 d'eau réduite en vapeurs ; cela tient au vent, qui étant très fort, activait l'évapo-

ration. La température diurne s'abaisse lentement, le maxima marque 11°,9 ; nous avons eu quelques gelées au milieu du mois, mais la chaleur revient bientôt et les minima nous indiquent, sous l'abri 6° et 3°,9 en plein air. La colonne mercurielle donne une moyenne de 760m,4. Le vent nous est venu du sud-ouest et du nord-ouest. On a remarqué des lueurs crépusculaires, pendant presque tout ce mois ; le 26 et le 27 surtout elles ont été magnifiques.

Le mois de décembre nous donne la plus haute moyenne barométrique de toute l'année, nous trouvons 766mm7. Aussi le pluviomètre n'a-t-il enregistré que 11mm6 d'eau pluviale. Un accident arrivé à l'évaporomètre ne nous a pas permis de noter l'eau réduite en vapeurs, mais le psychromètre indique une atmosphère assez humide puisque nous n'obtenons qu'un degré de différence entre les deux thermomètres. La température est très élevée, pour ce mois généralement bien froid ; le maxima nous donne 7°2, le minima abrité 3°6, et le minima situé à la surface du sol 1°9 comme moyennes. Le vent dominant pendant ce mois est le vent du nord. Deux gelées assez fortes se sont produites ; le 7, le thermomètre est descendu à — 4° et le 8 à — 8°. Trois ou quatre jours épars dans le mois, ont vu le mercure s'abaisser à 1° ou 2° au-dessous de 0°.

Telles sont, Messieurs, les observations indiquées par nos instruments, pendant les six derniers mois de l'année dernière. En terminant le résumé du 2e semestre de l'année 1882, nous exprimions le désir que l'année nouvelle nous apportât autant de beaux jours que l'ancienne

nous en avait donné de mauvais. En jetant un coup d'œil rapide sur les faits météorologiques de l'année 1883, nous verrons si notre vœu s'est réalisé. Ces considérations générales seront comprises plus facilement en les faisant précéder de tableaux donnant les moyennes, les différences et les sommes de toutes les observations inscrites sur nos registres.



Observations Météorologiques du 2e semestre 1883. (Pensionnat Saint-Urbain)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
780
775
745
30
25
5
Baromètre
Thermomètrographe
Maxima
Minima
F. Bouchet.

TABLEAU

Des moyennes mensuelles barométriques, thermométriques et psychométriques.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
Baromètre.............	760,5	761,4	759,5	759,9	756,8	760,2	758,8	762,4	757	760,2	760,4	766,7
Minima abrité..........	2°,5	3°,1	1°,7	4°,4	10°,9	11°,6	12°,8	7°,6	4°,9	8°,1	6°	3°,6
Maxima	7°,9	11°,4	10°,3	16°,8	21°,5	25°,7	23°,1	31°,3	28°,8	16°	11°,9	7°,2
Minima sans abri......	—1°,8	1°,5	—1°,2	3°,8	3°,1	12°,6	12°,6	11°	9°,5	1°,5	3°,9	1°,9
Différences psychrométriques...............	0°,6	0°,4	1°,2	1°,7	3°,7	2°,8	1°,9	1°,8	0°,8	1°,2	1°,4	0°,9

TABLEAU

Des sommes mensuelles données par l'évaporomètre et le pluviomètre.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
Pluviomètre	41,7	20,8	44,5	25,1	22,7	89,6	56	2,4	75,8	42,9	71,2	11,6
Évaporomètre	»	26,6	23	26,9	35,3	31,9	36,3	41,2	16,9	15,4	16,2	»

TABLEAU

Des moyennes et des sommes annuelles de toutes nos observations.

	BAROMÈTRE.	MINIMA.	MAXIMA.	MINIMA sans abri.	MOYENNE thermométrique.	DIFFÉRENCE psychrométrique.	SOMME du pluviomètre.	SOMME de l'évaporomètre.
Année 1883	760,3	6°,4	17°6	4°,8	11°6	1°,5	553mm1	311mm7

D'après ces tableaux, nous constatons, que l'année 1883, a été beaucoup moins pluvieuse que la précédente. La somme de l'eau tombée pendant l'année qui nous occupe, est de 553^{mm}, tandis qu'en 1882, le dernier semestre seul nous donnait 444^{mm}. Malgré cette diminution sensible de pluie, en consultant les résultats donnés par le psychromètre et l'évaporomètre, nous trouvons une année très humide ; la moyenne annuelle des différences psychrométriques est seulement de 1°,3. La température a toujours été très élevée, même dans les mois que l'on est convenu d'appeler froids, c'est-à-dire en janvier, février, novembre et décembre ; la moyenne thermométrique de ces mois est toujours de plusieurs degrés au-dessus de 0°. Le baromètre a éprouvé peu de variations brusques dans son mouvement, aussi les orages ont-ils été rares. Au commencement de janvier, nous devons pourtant noter une baisse assez subite ; en quelques jours, la colonne mercurielle est tombée de 776^{mm},5 à 734^{mm}, mais cette dépression a été de courte durée. Les vents pluvieux, c'est-à-dire ceux qui viennent de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest, ont régné pendant presque toute cette année, et c'est à cela, en partie, que nous attribuons l'humidité si considérable, constatée plus haut.

Je ne puis, Messieurs, terminer ce résumé, sans vous dire un mot d'un phénomène assez extraordinaire, qui s'est produit cette année : je veux parler des lueurs crépusculaires. Vous avez tous remarqué dans les derniers mois de 1883, cette coloration rouge du ciel qui se produisait soir et matin. Ces lueurs, parfois, étaient magnifiques, nous avons surtout noté celles des 26 et

27 novembre. Pour expliquer ce phénomène, plusieurs opinions ont été émises, je me contenterai de vous les présenter, ne cherchant pas à trancher absolument, la question.

Ces lueurs, d'après la première opinion, seraient des aurores boréales, se produisant, comme cela s'est vu quelquefois, à l'est et à l'ouest, au lieu du nord. Cette explication semble abandonnée, aujourd'hui, parce que nulle part, on n'a signalé de perturbations de l'aiguille aimantée.

La deuxième opinion donne pour cause au phénomène la présence dans les hautes régions atmosphériques de cirrus nombreux, formés de paillettes cristallines de glace ; la lumière, en se réfléchissant sur leur surface, et en se réfractant au travers de leurs couches transparentes, produisait ces teintes d'un rouge si éclatant.

Quelques météorologistes croient que ces lueurs crépusculaires sont dues à des nuages de poussières cosmiques répandues dans l'espace, nuages que la terre traversait en ce moment.

Enfin les autres, et il est probable qu'ils sont dans le vrai, pensent que cette coloration du ciel doit son éclat extraordinaire à des gaz, des fumées et des cendres volcaniques qui seraient venus s'ajouter aux vapeurs normales de l'air. Ces différentes matières auraient été projetées dans l'atmosphère par la trop fameuse éruption du Krakatoa, les 26 et 27 août dernier ; éruption, qui a causé de si épouvantables ravages dans les îles de Java et de Sumatra, et transformé complètement le détroit de la Sonde.

Telles sont, Messieurs, les explications diverses des faits exceptionnels dont nous avons été les témoins. Quoi qu'il en soit, le phénomène était magnifique ; il commençait par une belle teinte jaune se montrant soit à l'Orient soit à l'Occident, puis le ciel se nuançait, et enfin atteignait, rapidement, un rouge intense. Mais ces lueurs, malgré tout leur éclat et toute leur beauté, nous ne devons pas désirer les revoir, l'humanité et le commerce paient trop cher un pareil spectacle.

Abbé Bouchet.

CHRONIQUES SAUMUROISES

La Ferme de Vauzelles, à Brain-sur-Allonnes, en 1883. — Le Logis du sieur de Montsoreau, en 1553.

I

La disparition du château de la Coutancière n'a pas privé la commune de Brain de tous les souvenirs qui rattachaient sa propre histoire à celle du comté de Montsoreau. Le touriste, l'archéologue y trouveront encore quelque petit édifice, épars sur son territoire, rappelant le séjour de ces grands seigneurs. Nous allons l'indiquer à ceux que ces souvenirs intéressent.

En quittant le bourg, par la route de la Loire à Vernoil, pour se diriger vers la Breille, on aperçoit à mi-chemin, sur la droite, une colline d'un vert sombre, boisée qu'elle est par des pins du Maine.

Du pied de cette colline surgit une tourelle, couronnée d'un toit ardoisé. Au fur et à mesure qu'on s'en approche, l'œil reconnaît que la tourelle est contiguë

à un bâtiment, à peu près carré, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La toiture, à deux pentes, de ce bâtiment est presque égale en hauteur aux murailles qu'elle abrite.

Non loin de cette première maison, il s'en trouve une autre dont la disposition intérieure accuse le caractère religieux d'une chapelle.

L'ensemble de ces bâtiments principaux sert, aujourd'hui, à l'exploitation d'une grande ferme dite *de Vauzelles* [1].

II

En 1553, l'usage de ces constructions était tout autre. Elles servaient de *Logis* au sieur Philippe de Chambes, fils cadet du comte Jean de Montsoreau, et à sa jeune femme, dame Marie de Châteaubriant, qui lui avait apporté en dot ce Logis avec ses dépendances, comme héritière de M. François de Châteaubriand, son oncle, grand doyen de Saint-Maurice d'Angers.

La qualité de ce dernier personnage suffit pour expliquer l'édification d'une chapelle importante à côté d'un logis de proportions si modestes.

Nonobstant le cadre réduit du Logis de Vauzelles, les époux Philippe de Montsoreau s'y intallèrent *avec leur mesnaige*.

Est-il admissible, nous a-t-on dit, qu'un ménage de

[1] Elle appartenait, il y a quarante ans environ, à M. le duc d'Escars, qui l'a vendue à M. Dumény-Louvet, avec les bois et les landes environnants.

si haute lignée ait pu s'installer dans ces bâtiments ? Des documents authentiques prouvent qu'il en fut ainsi [1].

III

Pour en apprécier la réalité, il convient de se rendre compte des mœurs et des habitudes d'une partie de la noblesse au XVIe siècle, celle dite *campagnarde.*

Ces mœurs, ces habitudes, qui ne ressemblent guère à l'idée qu'on a généralement du *noble féodal*, *chevaleresque*, *haut-justicier*, ont été retracées devant l'Académie [2], lors de la réception de M. Taine, appelé au fauteuil de feu M. Thiers.

L'orateur a dit, d'après le marquis de Mirabeau qu'il cite :

« La noblesse campagnarde d'autrefois dormait sur de vieux grabats, montait à cheval, se rassemblait à la saint Hubert, ne se quittait qu'après l'Octave de la saint Martin.

« Elle menait une vie gaie et dure volontairement, coûtait peu de chose à l'État ; elle lui produisait plus par sa résidence et son fumier, etc. »

IV

De cette première citation, il ressort que la noblesse campagnarde, dans ses jours de repos, s'occupait, sur

[1] *Dictionnaire historique de l'Anjou*, par M. Port.
[2] Séance du 15 janvier 1880.

son domaine, à la culture des terres arables, au boisement des terrains incultes, au dessèchement des vallons marécageux, en y établissant des étangs. Celui qui longe la route de Brain à la Breille, en amont de la ferme de Vauzelles, dont il porte le nom, est un modèle des entreprises de ce genre.

Par ces travaux divers, le propriétaire, *d'un autre âge*, préludait au développement de l'agriculture, à la reproduction du gibier, à la pisciculture, deux choses que le braconnage moderne s'applique à détruire. Il faut que la science cherche dans des parcs d'acclimatation, dans des aquarium, les moyens de conserver en les reproduisant ces provisions nécessaires à l'alimentation, sans quoi les espèces finiraient par disparaître.

« Tel était, ajoute M. Taine, le vieux gentilhomme énergique, indépendant, porté par toutes les habitudes de son cœur vers les exercices, les rudesses et la liberté des camps et des champs, etc. »

V

Ces citations littéraires, véritable tableau de mœurs, nous montrent combien les goûts et les habitudes de la *noblesse campagnarde d'autrefois* différaient des exigences de notre époque pour le confortable d'un logis; elles nous permettent d'adapter l'étroitesse de celui de Vauzelles aux besoins de ses habitants en 1553. Ils n'y recherchaient qu'un gîte!

VI

Si modeste qu'il fût, ce gîte a gardé le cachet de ses maîtres ; nous ne saurions mieux le représenter à nos lecteurs qu'en empruntant au *Dictionnaire historique de l'Anjou* les détails qu'il rapporte :

« Le Logis conserve une jolie tourelle prismatique d'escalier à six pans ; les degrés reposaient autrefois sur un énorme tore flanqué de têtes grossières, dont une seule existe encore ; dans une accolade à chou-fleuri s'encadre la porte ; au-dessus, deux petites fenêtres dans une accolade xvi[e] siècle.

« Vers la gauche, y attient une grande chapelle de deux travées, avec faux arceaux en ogive plaqués ; le portail surmonté d'une accolade fleuronnée ; le fond de l'édifice s'éclaire d'une large fenêtre ogivale, et sur la droite d'une petite baie tréflée, etc. »

Toutes ces choses, qui se voient à la ferme de Vauzelles en 1883-84, méritent assurément la visite des amis de l'histoire et de l'archéologie ; ils y trouveront en parallèle à l'*antique castel de la Coutancière*, que nous avons décrit, le *Logis d'un gentilhomme campagnard*. Cette vue leur permettra d'en déduire les critiques et les éloges que l'on peut faire et donner à la puissance seigneuriale des comtes de Montsoreau, à la vie simple, active et laborieuse d'un descendant de cette maison.

D'où nous tirons cette conclusion que, dans tous les temps, chaque société a eu sa part des défauts et des qualités inhérentes à la nature humaine.

Paul Ratouis.

NOTICE

Deux statuettes en bronze, provenant de l'ancien amphithéâtre d'Angers. — Un étalon de capacité en pierre.

Puisque la seconde édition de l'Inventaire du Musée d'Antiquités d'Angers est achevée, et que plusieurs exemplaires viennent d'être adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, il me sera bien permis de profiter de cette circonstance pour attirer l'attention sur certains numéros qui n'ont été, jusqu'à ce jour, mentionnés que d'une façon sommaire.

Ils se refèrent à deux époques spéciales : l'une *romaine*, et l'autre *romane*.

La ville d'Angers, dans la première époque, sans avoir, en matière de goût, obtenu la célébrité des anciennes cités méridionales de la Gaule, n'est pas, toutefois, de ce côté, complètement déshéritée ; il me serait aisé d'en fournir la preuve, mais à quoi bon, puisqu'on la trouvera vivante à la série des objets décrits par l'Inventaire ?

PREMIÈRE STATUETTE

Contentons-nous donc de parler d'abord d'une élégante statuette d'Apollon, inscrite sous le n° 1758, et

qui a été découverte vers 1812, parmi les ruines de l'amphithéâtre dit de Grohan, à Angers.

Cette figurine, haute de 0m11, fut donnée, à notre instigation, par M. Gaultier-Goupil, riche propriétaire, auquel un brocanteur en avait offert 500 francs.

Elle est en bronze, avec belle *patine*, où se voient des traces de dorure.

Prise successivement pour un *hermaphrodite*, un *Antinoüs*, un *faune flûteur*, on s'accorde aujourd'hui à y reconnaître un *Apollon*, d'autant plus volontiers, qu'au témoignage de Claude Menard, l'amphithéâtre d'Angers (j'ignore, il est vrai, sur quelles données) aurait été consacré à cette divinité.

Notre statuette est d'un si beau style, que de fins connaisseurs l'ont qualifiée de *bijou;* le fait est qu'au *Musée Borbonico* de Naples, si riche en figurines, je n'ai rien vu de plus parfait.

Assurément ce bel objet n'est point l'œuvre d'un artiste gaulois, j'ajouterai même d'un artiste romain; il fait bien plutôt songer à un travail où le souffle délicat de la Grèce se manifeste.

Je disais tout à l'heure qu'on y voit des traces de dorure; or, personne n'ignore que les figurines dorées sont fort appréciées et rares, par cela seul que le bronze, et principalement le bronze doré, a tenté la cupidité des barbares de tous les temps; on peut voir, à ce sujet, une intéressante note de M. Héron de Villefosse, dans un des Bulletins de la Société des Antiquaires de France [1].

[1] Deuxième trimestre de 1883, page 120.

Notre statuette, dont malheureusement la jambe gauche et l'un des bras sont brisés, avait, sous le pied droit, un *rivet* indiquant qu'elle dut faire partie de certains ornements de grillage, en avant, sans doute, de l'une des places du *podium* de l'amphithéâtre de *Grohan*. Évidemment ce bronze fut, pour notre province, une importation des belles contrées artistiques du Midi.

Quoi qu'il en soit, sa présence à notre amphithéâtre semble indiquer le bon goût des vieux Andegaves, aux beaux jours de l'époque romaine.

DEUXIÈME STATUETTE

Je n'en puis dire autant de leur délicatesse artistique vers la fin de l'Empire; en effet, une autre statuette (bronze) qui fut trouvée dans le même amphithéâtre en l'année 1881, est assez loin d'avoir les mêmes qualités de style. Un moulage en plâtre, classé sous le n° 1758 A, existe à notre Musée d'Angers.

On croit que cette seconde figurine, dont M. de Moulin possède l'original, représente une *danseuse;* la pose de son pied rappelle le : *Nunc pede libero pulsanda tellus* d'Horace; c'est une *statuette d'applique* où plusieurs veulent voir une *Victoire;* je n'y contredis pas.

Ces deux figurines, qui ont certainement servi à la décoration de certaines parties de l'amphithéâtre de *Grohan*, attestent deux époques différentes, l'une des beaux temps de l'Empire, l'autre du commencement de la décadence. Au point de vue du style, plus de deux siècles les séparent; je sais qu'il est possible de soutenir

que, malgré leur inégale valeur artistique, elles peuvent être du même temps; toutefois, je penche à croire, et je le répète à dessein, qu'elles doivent, par leur aspect, appartenir à des dates éloignées l'une de l'autre, car s'il est vrai que chaque artiste, digne de ce nom, ait son talent particulier, il ne l'est pas moins que chaque siècle a son génie propre, sa physionomie spéciale; distinguer le style des époques et celui des écoles, tel est le difficile; c'est affaire de coup d'œil et d'habitude; aussi ne me serais-je pas prononcé avec cette assurance, si mon sentiment n'avait été contrôlé par de plus compétents.

Notre conjecture établirait donc que l'amphithéâtre d'Angers aurait été en usage durant deux ou trois siècles, ce qui devient d'autant plus probable que d'autres édifices, du même genre, ont attesté de séculaires services.

ÉTALON DE CAPACITÉ EN PIERRE

Passons maintenant à un autre ordre de monuments, je veux dire à un objet de forme assez insolite (n° 2274 A). Large de 0m76 à 0m77, dans son plus grand diamètre, il est décrit au Musée d'Antiquités comme suit : « XIIe siècle, calcaire dur, cuvette centrale ronde, environnée de quatre plus petites cuvettes ovales; le tout « en forme de ce que l'on appelle ordinairement *croix à « branches égales;* les quatre petites cuvettes correspondent, chacune, par un trou avec la grande qui, « elle-même, débouche au dehors par un bief. »

Cet objet fut trouvé, en juillet 1880, à Angers, et

remis au Musée par M. A. Michel, notre conservateur-adjoint.

Ce bassin, pris d'abord pour un bénitier, puis pour des fonts baptismaux, pourrait bien être tout simplement une *mesure de capacité,* analogue à celle signalée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, année 1875, où on lit à la page 46 :

« Au commencement de la troisième race, nous « trouvons que l'*étalon* de la *mine de Paris,* qui était « *de pierre,* se gardait dans la chapelle de Saint-Leufroi, « joignant le parloir aux bourgeois, et que c'était à cet « original qu'il fallait recourir pour ajuster cette mesure : « *ad minam lapideam quæ est in capella sancti Leufredi* « *referetur, et illi adæquabitur.* »

Bref, le petit monument en question du Musée d'Angers, est-il un *étalon de capacité?* (Voir dessins du docteur H. Godard, dans le compte-rendu de la session.)

Volontiers, je penche de ce côté et m'arrête à cette idée, jusqu'à plus ample lumière; et pourtant je suis intrigué par *son plan en croix à branches égales,* par son bassin central que dominent *ses quatre petites cuvettes* qui semblent si bien répondre au symbolisme des quatre sources de l'Éden, en même temps qu'à certain texte des cérémonies du samedi saint : *Et in quatuor fluminibus*, etc., etc.

Tout cela m'intrigue, je le répète, mais ne résout pas la question. C'est égal, il s'est vu tant de monuments qualifiés de religieux, qui sont tombés de ces hauteurs, dans le domaine des choses ordinaires de la vie commune (la cuisine monastique à Fontevrault, par exemple), que je me sens porté à ne plus hésiter à voir dans notre

petit bassin, un objet civil, ce qui, du reste, ne nuit point à sa rareté.

A d'autres d'achever la conclusion ; espérant, en outre, que nos deux statuettes d'*Apollon* et de la *Victoire* de l'époque *romaine*, comme aussi notre *étalon* de l'époque *romane*, mettront quelques personnes en goût de parcourir notre Inventaire et de visiter le Musée d'Antiquités d'Angers, qui ne renferme pas moins de trois mille objets classés : bonne moisson recueillie pendant plus de quarante ans, que l'on doit à la sollicitude de nos diverses administrations municipales, mais surtout au désintéressement de nos concitoyens ; ce qui nous a fait dire que le vrai fondateur du Musée d'Antiquités d'Angers, c'est tout le monde.

V. Godard-Faultrier,

Directeur du Musée d'Antiquités d'Angers, Officier de l'Instruction publique, correspondant.

Nota. — Cette Notice, approuvée, d'abord, par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a été lue à la Sorbonne, en avril 1884 et admise à l'impression où elle figure, avec une planche de dessins du Dr H. Godard, dans les publications du Ministère de l'Instruction publique. (Beaux-Arts, 8e session, page 298.)

FRANÇOIS BERNIER

DOCUMENTS INÉDITS SUR SON SÉJOUR DANS L'INDE

La découverte du Cap de Bonne-Espérance avait été une véritable révolution. L'Orient, plein de mystères et de richesses, l'Orient, d'où venaient les parfums et les épices, les soieries et les pierres précieuses, l'Inde et la Chine surtout, exerçaient une véritable fascination sur les imaginations vives et curieuses de nos ancêtres. Trouver une voie plus directe que celle des caravanes, qui traversait la Perse, pour atteindre ces contrées privilégiées, avait été le but d'une foule d'esprits aventureux et le problème du moyen-âge. Le problème avait été résolu et les puissances maritimes prirent, les unes après les autres, la route que Vasco de Gama venait de révéler. Toutes s'y rencontrèrent et entrèrent bientôt en lutte les unes avec les autres.

La France est la puissance maritime qui parut la dernière aux Indes, et cependant elle y a joué un rôle considérable. Henri IV et Richelieu avaient jeté les yeux du côté de l'Extrême-Orient; ils pensaient avec raison que notre pays ne devait pas rester étranger aux événements qui s'accomplissaient hors de l'Europe.

Leur politique ne consistait pas seulement à garder nos frontières, elle avait des vues plus larges. Henri IV avait été frappé des bénéfices que les Hollandais retiraient de leur négoce en Asie, et, sur son initiative, une Compagnie des Indes avait été instituée en 1604. Richelieu était dans les mêmes idées, et, en 1642, nous prenons possession de Madagascar et nous fondons plusieurs établissements sur la côte occidentale. En prenant pied sur la grande île africaine, nous voulions, avant tout, nous assurer d'une station sur la route de l'Inde, et nous suivions les mêmes errements que les Portugais, les Hollandais et les Anglais.

En 1664, Colbert fondait la fameuse Compagnie des Indes, qu'il considérait comme une œuvre nationale, et dont il attendait de nombreux résultats. Rien n'avait été négligé. Des émissaires avaient été envoyés en Perse. Louis XIV avait écrit au Grand-Mogol afin d'obtenir de lui qu'il fît bon accueil aux Français, et de nouvelles expéditions avaient lieu. A chaque instant l'on donnait l'ordre d'armer quelque navire. Madagascar n'avait plus qu'une importance secondaire; l'Inde était le lieu que l'on proposait avant tout. Aussi dans le courant de 1669, l'un des deux directeurs de la Compagnie, Caron, quittait l'établissement de Fort-Dauphin avec le vaisseau le *Saint-Jean-Baptiste* et un houcre[1], et arrivait, au commencement de 1668, à Surate, où il fondait la première factorerie française dans l'Inde. L'autre directeur, de Faye, ne tarda pas à le rejoindre.

Surate était alors la ville la plus importante de la

[1] Espèce de bâtiment à fond plat.

côte occidentale de l'Inde. C'était le grand centre commercial, le débouché de l'empire Mogol. Les Hollandais et les Anglais y possédaient des comptoirs depuis trois quarts de siècle. En 1639, des Capucins français [1] y avaient fondé un couvent, dont relevaient de nombreuses missions. A Surate, des gens de toute nation, Persans. Turcs, Arabes, Juifs, Arméniens, Banians, Maures et Gentils affluaient attirés par le riche négoce que l'on pouvait y faire. L'on y parlait toutes les langues et l'on y voyait les costumes les plus disparates. Les vaisseaux se pressaient dans son port. Les principales branches de commerce étaient les perles, les diamants, l'ambre, le musc, l'or, les soieries, les étoffes, les épices et l'indigo. Surate, avec son enceinte, épaisse de douze pieds, percée de nombreuses portes et flanquée de grosses tours, ses maisons, dont un grand nombre avaient des terrasses transformées en jardins, devait naturellement exciter l'admiration des Européens.

Au moment où nous arrivions dans l'Inde, l'empire du Grand-Mogol était à son apogée. Aureng-Zeyb était monté sur le trône en 1659. Sa puissance et ses richesses étaient proverbiales dans tout l'Orient. Il commandait à quarante ou cinquante royaumes, et l'on estimait ses revenus à près d'un milliard. Tavernier nous décrit longuement le faste et le luxe qui étaient déployés à sa cour. Dans toute l'Asie, l'on parlait de son trésor de pierres précieuses, de son palais qui avait quatre lieues de tour, de son trône resplendissant d'or

[1] Les capucins de Surate appartenaient à la province *religieuse* de Touraine.

et d'argent, de ses écuries où étaient entretenus de nombreux chevaux que l'on nourrissait, disait-on, avec des galettes faites de beurre et de froment.

Au XVIIe siècle, la situation des Européens dans l'Extrême-Orient n'avait rien de semblable avec celle qu'ils possèdent aujourd'hui. La manière dont se faisait le commerce dans l'Inde les plaçait forcément dans la dépendance des indigènes. Les étoffes tissées formaient l'objet d'un trafic considérable. Lorsqu'il s'agissait d'acheter un certain nombre de pièces, le marchand européen avait recours aux Banians, qui lui servaient d'intermédiaires avec les tisserands. L'on agissait de même dans toutes les autres transactions, et l'on ne traitait jamais directement avec le producteur.

Au début de leurs expéditions dans l'Inde, les Européens ne songeaient pas à y fonder des colonies, et encore moins prétendaient-ils à la domination du pays. Ils ne cherchaient qu'à faire du trafic et, dans ce but, ils demandaient l'autorisation d'avoir des factoreries, c'est-à-dire des comptoirs où leurs négociants fixaient leur résidence et étaient à même d'entretenir des relations suivies avec les indigènes. Quelquefois ils parvenaient à se faire concéder une aldée par le prince sur le territoire duquel ils avaient une factorerie. Une aldée consistait en un village et une certaine quantité de terres que l'on faisait cultiver par les Indiens, afin de se procurer plus facilement les produits propres à l'exportation. Telle avait été la manière d'agir des Hollandais et des Anglais, telle était celle que nous nous proposions de suivre en arrivant à Surate.

L'entreprise que nous poursuivions était loin d'être

facile. Il s'agissait de fonder une factorerie dans une ville où nous avions à redouter la jalousie des Hollandais et des Anglais, de ne pas éveiller les méfiances des indigènes, de se concilier les sympathies de la cour de Delhy, dont dépendait Surate, et en même temps d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce et à notre industrie, et de créer des relations dans l'intérieur du pays.

L'un des deux directeurs de la factorerie, Caron, connaissait les affaires du *Haut-Orient*, puisqu'il était resté pendant vingt-deux ans au service de la Compagnie hollandaise. Malheureusement son caractère hautain et personnel n'avait pas tardé à jeter la division parmi les Français. Il négligeait de consulter son conseil et de se renseigner près du supérieur des Capucins de Surate, le P. Ambroise de Preuilly, ainsi que Colbert le lui avait recommandé. Caron prétendait tout savoir, et son orgueil lui défendait d'écouter qui que ce soit. Une seule fois, nous le voyons se départir de cette ligne de conduite, lorsqu'il s'adressa à notre compatriote, François Bernier.

Bernier naquit en 1620, à Joué, dans les environs de Chemillé. En 1642, nous le voyons suivre, à Paris, les cours de Gassendi, en compagnie de Chapelle, Molière, Hesnault et Cyrano de Bergerac. De 1647 à 1650, il prélude, par une longue course à travers l'Europe, à l'entreprise qui devait plus tard illustrer son nom, et visite la Pologne, l'Allemagne et l'Italie. De retour en France, Bernier étudie la médecine et se fait recevoir docteur à la Faculté de Montpellier, en 1652. En 1656, il s'embarque pour l'Orient. Bernier visita d'abord la Palestine et séjourna plus d'un an en Égypte, où il fut

malade de la peste. Forcé de renoncer à son projet de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, en passant par l'Abyssinie, il se rendit à Surate. L'Inde était alors ravagée par la guerre civile. Les quatre fils du dernier Mogol se disputaient le trône, le troisième, Aureng-Zeyb, finit par l'emporter. Désireux de rester plusieurs années dans le pays, Bernier se fit attacher à sa cour en qualité de médecin. L'amitié particulière qu'il contracta avec le vizir, Danechmend, lui permit de visiter, de 1664 à 1665, le royaume de Cachemyr; il fut ainsi le premier Européen à explorer ce pays mystérieux.

En 1668, Bernier avait quitté la cour du Grand-Mogol et se trouvait à Surate, où il attendait l'occasion pour s'embarquer et revenir en Europe. A ce moment Caron arrivait, et, avec son esprit perspicace, il vit de suite quels avantages il pourrait recueillir en se mettant en rapport avec notre compatriote qui était au courant, mieux que personne, des intrigues des cours de l'Inde et de la conduite que nous devions y tenir si nous voulions réussir. Caron ne cessait de le questionner dans les entretiens qu'il avait avec lui, et Bernier s'efforçait de le satisfaire en lui donnant de nombreux renseignements sur les pays qu'il avait visités et sur les personnages qu'il avait connus, et il se décida même, sur la demande de Caron, à écrire un rapport, qu'il intitula : « Mémoire sur l'établissement du commerce dans les Indes. » Ce mémoire est accompagné d'une lettre adressée aux directeurs de la Compagnie des Indes chargés de diriger la factorerie de Surate [1].

[1] Les originaux de ces deux documents se trouvent aux Archives des colonies.

MÉMOIRE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU COMMERCE DANS LES INDES

« Me doutant, avec quelque fondement, que s'il y a quelque chose que nos ennemis aient fait entendre à la cour, c'est que les Français appartiennent à un roi qui est très puissant, que c'est une nation guerrière, impérieuse et turbulente, il me semble qu'il serait bon, dans le commencement, de tâcher d'ôter tout sujet à Aureng-Zeyb et aux ministres d'appréhender qu'ils ne deviennent un jour trop puissants dans ces quartiers. Car l'on se souvient très bien à la cour de ce qu'ont été autrefois les Portugais. L'on a déjà beaucoup de jalousie de la puissance des Hollandais, en voyant qu'ils tiennent, comme à leur porte, toutes ces forteresses de Ceylan, de Palicatte et de Cochin, qu'ils vendent leurs épices et leur cuivre à un prix excessif, plus grand que ne firent jamais les Portugais, qu'ils se sont fait rendre justice par force, menaçant et prenant les vaisseaux de Moka qui portent les âges ou pèlerins à La Mecque, et en reviennent chargés de riches marchandises. L'on voit qu'ils tâchent de ruiner, par toutes sortes d'artifices, le trafic des gens du pays. Ce qu'étant ainsi, il suffira, à mon avis, de parler médiocrement de la puissance et de la grandeur de notre roi, nous contentant de dire simplement que c'est un des grands du Frangistan, sans affecter si fort de dire qu'il soit beaucoup plus grand que celui d'Angleterre, de Portugal, de Hollande et de Dannemarck. Car ils ne connaissent que ceux-là, ils apprendront assez, Dieu aidant, avec le temps, ce que

s'en est et il n'est pas encore temps, il me semble encore, de discourir à ce sujet. Peut-être même faut-il nier que notre roi ait part dans la Compagnie.

« Il me semble encore qu'il serait à propos de ne paraître que médiocre dans l'ambassade de Delhy, et qu'ainsi il suffit que M. Caron seulement ou M. de Faye y allassent. L'un ou l'autre demeurerait ici pour régler tous ces nouveaux venus et mettre ordre à la désunion qui ne manquera pas, comme je le vois déjà assez, et qu'il irait faire l'ambassade de Perse en même temps que celle de l'Industan, ce qui pourrait ôter tout sujet de jalousie au roi de Perse. Quoiqu'il fût à souhaiter que ce fût un Français qui allât pour ambassadeur à Delhy, je ne laisse pas de croire qu'il ne fut plus à propos que ce fût M. Caron[1] qui y allât, non pas certes que je doute aucunement de la capacité de M. de Faye, mais parce qu'il n'y trouverait peut-être pas toute la satisfaction qu'on se pourrait imaginer. Cette cour ici, est toute autre que celle de Perse, où l'on affecte par politique et pour les intérêts de l'État, de faire honneur aux Francs. Puis enfin, il est besoin ici d'un si grand flegme, qu'à peine le saurait-on croire. Je crois même que douze ou quinze personnes, de gens bien faits, bien posés et de bonne intelligence suffiraient. Les Hollandais, dans leur dernière ambassade, n'en avaient pas la moitié. Un palleky, deux beaux carrosses, quelques beaux chevaux pourraient assez, me semble, suffire, sans affecter de même tant de cette *racaille* de valets de ce pays-ci, puisque ce n'est point cela du tout ce qui

1 Caron n'était pas Français ; il était originaire de Bruxelles.

fait paraître qui nous sommes. Il n'y aura point de mal que tout sente le marchand et l'étranger nouveau venu, qui n'a pas toutes ses commodités.

« Ce qu'il faut affecter, c'est d'avoir un beau et riche présent. N'oubliez pas d'en faire part à Saferkan, le vizir. La réussite des affaires dépend principalement de lui, ainsi que la forme, la teneur en dépêches de tous ces firmans différents, qui sont nécessaires pour l'établissement des feturies. Les lettres de recommandation qu'il pourra écrire aux gouverneurs de province, vous seront d'un grand secours. Si même l'on avait quelque chose de galant pour présenter à son fils, Namdarkan, et à sa femme, cela ne pourrait que beaucoup servir. Ce jeune Omrah est fort serviable et ne hait pas les Français. Sa femme est une des plus puissantes, impérieuses et intrigueuses dames de la cour. N'oubliez pas aussi de gagner par promesses et par présents quelques-uns de ses premiers officiers. On ne saurait croire combien ces gens-là peuvent servir pour faire mettre dans les firmans ce qui est nécessaire, et faire avancer et dépêcher les affaires. Il y a un nommé Mullahsalle, dans sa maison, qui a beaucoup de pouvoir et est assez affectionné aux Français. Du moins était-il grand ami du défunt Père Buzée, Jésuite, et le servait beaucoup. Mais je ne crois pas que ce soit assez. C'est de quoi il faut bien et adroitement s'enquêter.

« J'ai vu M. Adrican, commandant de Sourate, ambassadeur des Hollandais, qui se trouvait assez embarrassé pour s'être voulu servir de l'autre Omrah et non du vizir. Il pensait faire avancer ses affaires, qui, au contraîre, reculaient et traînaient en longueur. Ces Omrahs

ont de grandes jalousies les uns contre les autres, de sorte que je croirais qu'il serait quasi le meilleur de s'en tenir à Jaferkan et à sa maison. Néanmoins, si l'on jugeait que Jaferkan n'agìt pas de bon pied, on en emploierait quelque autre. Je vous dirai qu'il y en a un qui s'appelle Dinanetkan, dont le fils Restamkan, notre grand ami, parle le portugais et le latin. Lequel est très puissant auprès du roi, très serviable, grand ami des Français et homme à dire quelque chose en secret au roi. Plut à Dieu qu'on ne fût pas obligé, dans notre affaire, de s'adresser au vizir, mais c'est une affaire publique. Je ne conseillerais pas de s'adresser à d'autres qu'à Dinanetkan. Je vous dirai encore qu'il y a encore Danechmendkan, qui est très puissant auprès du roi pour lui parler quand bon lui semble et pour être comme son maître et docteur et conseiller. Mais ils ne sont pas trop amis ensemble, Jaferkan et lui, parce que Danechmendkan le porte très haut, étant le savant de l'Inde, et qu'il est ennemi mortel de cet autre docteur Mullah-Salle, de Jaferkan. D'ailleurs faisant le grand Mahométan, je l'ai toujours vu appréhender de se mettre dans les affaires des Frangis. Néanmoins, comme je l'ai servi tant d'années et que je sais qu'il me considère beaucoup, et que je lui ai promis comme à Dinanetkan de lui envoyer des livres et des étoffes du Frangistan, certainement à ma considération, il pourrait faire beaucoup, mais c'est une affaire qu'on devrait traiter avec grande prudence, en secret, à cause de cette jalousie que j'ai dit. Il me semble qu'on ne le devrait point employer qu'à l'extrémité, et si l'on voyait que Jaferkan voulût excessivement traîner les affaires en

longueur. En tout cas, il n'y aurait pas de mal de lui faire quelque petit présent comme de ma part et comme base qu'on m'aurait envoyé d'Europe, dans la croyance qu'on en a eu que c'était pour lui et que je lui avais donné: Car c'est une personne que je prétends bien entretenir et me servir au besoin pour les affaires de la Compagnie. Or, je croirais surtout nécessaire de faire bien entendre à Jaferkan et avec adresse, le vrai motif qu'ont eu les Français de faire cette Compagnie et de venir aux Indes, afin de leur pouvoir ôter, comme j'ai dit, tout mauvais soupçon. et de leur faire bien comprendre que c'est pour le bien de l'Indostan, tâchant bien de leur faire comprendre que de tous les Frangis, les plus industrieux et les plus grands ouvriers sont les Français; que c'est en France que se vendent presque toutes les marchandises des pays étrangers pour y être mis en œuvre, que la France est comme le Karkané général du Frangistan et comme le magasin où se viennent fournir de manufactures toutes les nations de ce côté-là. Qu'ils ont, par conséquent, besoin de marchandises de toute sorte, qu'ils sont obligés d'en aller chercher dans les pays étrangers, comme dans l'Italie et le royaume de Kandeker, au grand seigneur et autres, qui se vendent là bien plus cher que dans l'Indostan; qu'ils sont obligés de prendre quantité de celles que les Anglais et Hollandais apportent des Indes et les achètent très cher, au prix qu'ils veulent. Pour ces raisons, les marchands de France assemblés sont allés prier leur roi de souffrir qu'ils fissent une Compagnie comme les Anglais et les Hollandais, pour venir eux-mêmes aux Indes y trafiquer, y apporter leur écarlate et autres

marchandises, et en rapporter celles que les Hollandais en rapportent, et les viennent vendre successivement chez les marchands Français, considérant que les Hollandais et les Anglais feront peut-être par jalousie leur possible pour empêcher leur dessein, parce qu'ils voient qu'ils n'apporteront plus tant de marchandises de l'Indostan en France et qu'ils craignent d'être obligés de les acheter dans les Indes plus cher qu'ils n'avaient accoutumé, ont prié le roi de France, leur maître, de les assister dans cette entreprise. C'est pour cela qu'il a écrit en leur faveur au roi de l'Indostan, en sachant que les rois considèrent toujours leurs lettres et les prières les uns des autres, il leur a fait espérer que Aureng-Zeyb les recevrait dans son royaume, les protégerait particulièrement et leur accorderait les mêmes privilèges qu'aux Hollandais et Anglais. Afin de les encourager davantage dans cette entreprise, il leur a concédé de grands privilèges sur toutes les marchandises de son royaume, et parce qu'ils ne savent pas encore les coutumes du pays, il a attiré pour leur service de tous côtés, par sa bienveillance et honorables présents, quantité de personnes qui avaient déjà été aux Indes, et que surtout il leur a donné pour les conduire et les diriger, le sieur Caron dont il connaissait la prudence, la probité, sachant la bonne renommée qu'il s'est acquise dans ces quartiers et dans le négoce et dans les charges honorables qu'il y a exercées pendant près de trente ans.

« Ce sont là des choses si considérables de bien faire entendre à la cour que je les ai écrites à Nanabedanchnendkan afin de prévenir l'esprit du roi, je ne

fais point de doute qu'il n'ait montré ma lettre au roi, mais ce sont choses qu'on ne saurait trop inculquer, et surtout à Jaferkan. C'est pourquoi je les ai rapportées

« Pour ce qui est de l'affaire de Huges, qui vint, il y a quelques années, faire cette belle affaire de Moka, si l'on venait à en parler, je serais d'avis de dissimuler là-dessus adroitement tant qu'on pourrait, et puis si l'on pressait, de dire qu'il n'est pas Français, mais Hollandais, et si l'on juge à propos, que les Français n'avaient jamais été aux Indes, et qu'il fallait croire qu'il les eût trompés en leur faisant croire qu'il allait aux Canaries ou en quelques îles. Ce sont des choses que j'ai déjà dit, parce que cette affaire m'est passée par les mains. J'ai fait tout connaître à M. Caron, je sauvais l'honneur de ma nation. Pour moi, je ne serais pas d'avis que cet homme-là vint du moins sitôt dans l'Indostan. Nos envieux pourraient bien trouver prétexte là-dessous pour nous rendre odieux, de nous vouloir faire passer pour pirates, nous voyant appuyer un homme qui passe ici pour pirate et pour pirate de Moka, qui est le pis de tous. Tous les Mahométans étaient très jaloux de ces vaisseaux qui portent leurs agis ou pèlerins à La Mecque.

« Pour ce qui est de l'aflaire du nommé Beber et de la Boulaye, quoique ce soit un assassinat qu'il faut écrire en lettres rouges, pour en témoigner quelque jour nos sentiments en temps et lieu, néanmoins pour le présent, je serais d'avis qu'on n'en parlât pas du tout, et que même on désapprouvât fort en général toute leur conduite de gens qui ne savaient pas bien les choses, qui étaient trop jeunes et outrepassaient les ordres qu'on

leur avait donnés, quoique en effet ce soit peut-être le contraire. Pour ce qui est des 25,000 roupies qu'on lui a données, tant pour son sang que pour ses hardes, je serais d'avis qu'on n'en parlât point du tout. Ce serait une chose trop basse que de les vouloir rendre, et ce serait aussi trop autoriser cet assassinat. La grandeur du présent qu'on fera pourra suppléer à tout. Du reste, il faudra dissimuler adroitement et s'en tenir toujours à dire en général qu'ils se sont mal conduits. Ce sera par après à la prudence de nos vues, les chefs à juger de cela lorsqu'ils se seront enquêtés comment toutes les choses se sont passées.

« Pour ce qui est de la lettre du roi, on pourra toujours témoigner qu'on souhaiterait fort de la donner en main propre. Néanmoins je ne crois pas qu'il se faille obstiner là dessus, d'autant plus que c'est une chose que je n'ai vu concéder qu'à l'ambassadeur de Perse, et encore à toute peine. Je croirais bien plutôt qu'on se devrait arrêter à l'intention de notre monarque, qui n'envoie des lettres que pour aider les affaires de la Compagnie et non pas pour les détruire. Ce qui pourrait arriver, si on voulait trop opiniâtrer sur une pointe d'honneur.

« Pour ce qui est du *salam*, ils n'empêcheront point qu'on le fasse en entrant ou en sortant devant le roi et à notre mode. Néanmoins, si après avoir déjà reçu ce *serapah* ou veste, l'on s'en venait comme c'est la coutume de faire le *salam* à l'Indien, mettant la main trois fois sur la tête et s'abaissant jusqu'à terre, je ne vois pas d'inconvénient de le faire, d'autant plus que je n'ai aussi jamais vu aucun ambassadeur qui ne l'ait fait, si ce n'est celui de Perse qui ne vint pas pour son intérêt comme

nous, mais seulement par honneur. D'ailleurs il est Mahométan, et par conséquent plus considéré que nous qui sommes chrétiens par la grâce de Dieu.

« J'ajouterai ici que M Adrican, pour n'avoir pas voulu faire donner quelque chose aux premiers portiers avant que d'entrer, se trouvait fort maltraité en entrant au château. On ne saurait croire combien cette *racaille* de gens est insolente et capable de faire affront, au lieu que si on les sait contenter adroitement, ils servent, ils font faire place et vous font honneur.

« Il y a encore une autre sorte de *canaille* qu'il ne faut pas mécontenter, ce sont les Paydas, qui viennent demander *ainam*, en raison du *serapah* que le roi fait donner. Ils sont aussi capables de faire des plaisirs plus qu'on ne croirait. Ce sont là de petites choses, mais il ne faut pourtant pas les négliger. Joferkan pourrait bien, outre quelques *serapahs*, faire quelques présents de chevaux. De lui, l'on n'oserait rien refuser. Cependant il faudra éviter avec adresse ce présent, tant qu'on pourra, surtout des autres Omrahs, car il faut se souvenir que tous ne donnent rien qu'en espérant du triple.

« J'oubliais de dire que si Ranchnara-Beigum est encore dans la grande faveur, il serait peut-être à propos de lui faire quelque présent ; mais c'est une chose dont il se faudrait enquêter, car je crois la chose quasi-superflue.

« J'oubliais encore une chose que je devais dire dès le commencement. En partant d'ici, il serait à propos de prendre des lettres ici du vizir de Jaferkan et en même temps des gouverneurs, s'ils en offraient volontiers,

comme ils ne manqueraient pas pour se faire valoir et dans l'espérance qu'ils ont qu'on les saura reconnaître. Il faut toujours se souvenir de ne faire fond que sur Jaferkan.

« Lorsqu'on arrivera à Agra , qui est à six journées de Delhy, il faudra dépêcher devant quelques hommes d'esprit avec un truchement qui aillent trouver Jaferkan, l'avertir de la venue de l'ambassadeur et le supplier de sa part de lui faire trouver une maison. S'il en donne une, à la bonne heure; s'il traîne l'affaire en longueur, comme il fit à M. Adrican, prendre doucement patience, en chercher une à louer et néanmoins ne la prendre point qu'on ne l'ait averti, ainsi que le cotonal du quartier. Faire tout apporter de Sourate pour la garnir à la façon du pays. Celle de Mirza Sulkarnim fut celle qu'on donna aux ambassadeurs d'Éthiopie. Ajoutons encore en général que montrer de la chicheté dans cette occasion serait se vouloir rendre méprisable. Il ne faut pourtant pas se jeter dans l'excès, car il faut toujours se souvenir qu'on est des marchands et non pas des ambassadeurs de Perse qui, comme je l'ai déjà dit, ne viennent ici que pour l'honneur et pour paraître.

« Ajoutons encore que je ne vois rien de si important dans cette affaire pour la bien faire recevoir, pour bien faire entendre ses sentiments et se tirer de mille petits inconvénients qui arriveront sans doute, qu'un bon̄ et fidèle truchement, bien entendu et bien expert des façons de faire du pays et des cours. Il n'y a diligence qu'on ne puisse faire pour en trouver quelque bon. Car il ne sera pas seulement nécessaire dans Delhy, mais dans l'ambassade qu'il faudra faire à Golconde, et près

de ces gouverneurs où l'on établira des féturies comme Patna, le Bengale, Mazulipatam, Aurengabad.

« Au service du sultan, il y a un nommé Jean-Baptiste Chomber, de parents Français, natif d'Alep, élevé aux écoles en France et en Italie, et dans la marchandise à Alep. Je ne connais pas de langue qu'il ne sache parfaitement et lire et écrire. Je sais qu'il sera très content d'entrer dans le service de la Compagnie. On lui pourrait écrire et faire des propositions. Une chose serait à prendre garde; lui tenir un peu la bride sur le cou, lui faire bien adroitement entendre qu'il ne faut pas prétendre être le maître. Du reste, je le crois très capable de servir en tout.

« Il y a aussi dans Agra le fils d'un Français nommé signor Jokomo, bien paisible et honnête homme qui lit et écrit, parle et entend parfaitement bien le Persien, l'Indien et le Portugais. Mais il est un peu timide, et à mon avis un peu têtu et lent. Néanmoins, qui le saurait prendre de sorte, je crois qu'on en pourrait tirer de bons services et qu'il serait homme (il est à présent pauvre) de se captiver à prendre parti pour la Compagnie.

« Il y a aussi dans Delhy, M. Saint-Jacques, Français natif de La Palisse, notre bon ami, médecin du roi à gages, fort honorable. Il est marié à Delhy, mais sa femme dégoûtée, s'est faite More cette année pour se passer de lui. C'est un homme qui a de grandes intrigues et qui entend fort bien le cours des affaires du Derbar. Il peut donner beaucoup d'intelligence et servir pour faire acheminer et hâter les affaires. Il aime l'honneur et ne hait pas les présents. Nonobstant, il me semble

qu'il n'est pas homme à négliger, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir. Car il faut savoir qu'il surviendra toujours quelque embarras dans les provinces. C'est ce que je sais par l'expérience que j'ai des affaires des Hollandais, où j'ai souvent été employé. Aussi il faudra toujours, ou du moins au commencement, avoir un homme en cour avec lequel l'on ait correspondance pour tenir main aux affaires, afin de n'être pas obligé d'envoyer des hommes exprès qu'on voudra toujours manger quand on les verra.

« Quoique les firmans qu'on pourra obtenir du roi et emporter soient en bonne forme, néanmoins dans les provinces, lorsqu'il s'agira de l'exécution, les gouverneurs et les officiers qui veulent manger trouveront toujours quelques anicroches; aussi c'est pour cela que j'ai toujours entendu dire aux chefs les plus intelligents des Hollandais que la grande difficulté du négoce de l'Inde ne réside pas dans la vente ni dans l'achat des marchandises, des esprits médiocres s'y rendent bientôt maîtres; mais bien savoir se garantir des avanies des gouverneurs de province et de leurs fourbes, flegmatiques et affamés d'officiers; je dis flegmatiques, car je les vois agir. Vous ne diriez pas qu'ils y touchassent, tant vous les voyez aller posément, aussi n'y a-t il ni Turcs, ni Juifs qui vous sachent mieux faire venir à leur point. De sorte que ce n'est pas sans raison que les Portugais disent de ces gens-cy : *Non que voisin Palabre.*

« J'oubliais encore à dire que, dans ces chemins, il faut prendre garde à une chose, qu'il ne se joigne une infinité de charrettes chargées de marchandises qu'on

veut faire passer et entrer dans Agra et Delhy sans rien payer, à l'ombre de M. l'ambassadeur. S'en défaire du moins de la plus grande part et doucement et sans grand bruit, ce serait le meilleur. Au reste, donner des intelligences plus particulières sur ce qui peut arriver. C'est ce que je vois difficile, parce que cela dépend de la diversité des affaires qu'il est impossible de prévoir. C'est pourquoi, je me contenterai seulement de dire en général qu'il sera absolument nécessaire de faire bonne et ample provision de prudence, de patience, ne s'imaginant pas qu'on aille avoir affaire à des gens sans esprit ou qui soient fort civilisés à notre façon, et affectent si fort de nous faire de l'honneur ou qui se soucient de beaucoup, mais bien se représenter qu'ils sont mahométans et non chrétiens, et par conséquent nous haïssent autant que nous les haïssons et nous voudraient voir bien loin de leurs yeux, n'était que ce leur est un mal nécessaire que d'avoir des Frangis, et que nous leur fassions entrer l'or et l'argent dans leur pays. Il faut s'imaginer encore qu'étant mahométans, ils n'oseraient nous faire beaucoup d'honneur, quand même ils le voudraient, de peur qu'on les méprisât ou soupçonnât eux-mêmes. Ainsi, il nous faut doucement de l'honneur qu'ils nous font sans montrer de déplaisir, nous contentant de dire en nous-mêmes ce que M. Adrican, ambassadeur des Hollandais, m'a dit beaucoup de fois en confidence : « Jamais plus, monsieur Bernier, jamais plus d'ambassadeur au Grand-Mogol. » Ce sont de mauvais pas dont il faut se tirer avec prudence et patience, faute de mieux qu'on peut tirer d'eux une partie de ce qu'on prétend, et du reste se consoler et dire toujours qu'on est très satisfait.

« Il faudra, à la vérité, presser l'expédition de ces affaires, mais ne pas s'impatienter si fort, et c'est principalement sur cette expédition d'affaires qu'il faudra de diligence, de patience, du phlegme, et vaincre notre humeur française. Comme. ces gens-là sont froids, il n'y a lieu au monde où les affaires aillent si lentement, outre qu'ils croient qu'il y va de leur honneur et de leur grandeur de tenir longtemps les ambassadeurs à la cour, comme si le roi et les grands étaient toujours occupés dans les plus grandes affaires. Ils croient qu'avec le temps ils découvriront toujours mieux l'humeur et les desseins. Puis enfin, on dirait qu'ils affecteraient de mépriser les étrangers pour imprimer dans le cœur de leurs sujets une idée de leur grandeur propre. Enfin, ils s'étonnent de voir devant leurs yeux des gens qui sont venus du bout du monde pour trouver leur roi. Cependant il n'est fait quasi pas de cas. Patience donc encore un coup, prudence, diligence et phlegme, et puis grandissime respect et honneur à M. l'ambassadeur, les uns et les autres grande union et grand secret, et tout ira bien avec l'aide de Dieu.

« Avant que nos Messieurs partent de Delhy, il ne faudra pas manquer de prendre de Jaferkan une lettre de recommandation pour l'ambassadeur du Mogol, qui sera à Golconde. C'est une chose très nécessaire. Car c'est un démon et un avare vilain qui veut, pour son intérêt, que toutes ces affaires passent entre ses mains. Il fait à la cour ce qu'il veut sans que qui que ce soit lui ose rien dire. Dieu garde qu'il vînt à être contre nous. Quand nos messieurs seront de retour à Agra, ils pourront savoir exactement quel trafic s'y fait. Cependant je leur transcrirai ce que j'ai écrit dans le

journal de mon voyage. Les Hollandais ont dans Agra une féturie. Autrefois, ils y trouvaient leur compte dans l'écarlate, les miroirs grands et petits, les dentelles simples et celles d'or et d'argent et dans la quincaillerie, comme aussi dans l'indigo, qui se recueille autour et principalement à Biane, à deux journées d'Agra, où ils ont une maison pour cela. Ils vont une fois l'année, dans la moisson, comme encore dans toutes ces toiles qu'ils tirent tant de Gélalpour que de Laknau, à sept ou huit journées d'Agra, où ils ont aussi une maison. Ils y envoient quelquefois de leurs gens une fois l'année. Mais à présent, je ne sais si c'est à cause que les Arméniens font ce même trafic, ou parce qu'il y a si loin de là à Souratte, où il faut que tout se transporte, ou parce qu'il arrive toujours que, si quelque désordre dans leur caravane, la faisant venir à cause du beau et court chemin du côté d'Amandabat, et faisant passer par dessus toutes ces terres des rajahs, tant il y a qu'ils se plaignent à présent fort qu'il n'y a pas grand profit. Néanmoins ils n'abandonneront pas, je crois, cette féturie, comme ont fait les Anglais, quand cela ne serait qu'à raison de leurs épiceries, qu'ils vendent très bien et pour avoir là des gens proches de la cour, qui veillent à leurs affaires, se pouvant faire qu'il arrive toujours quelque embarras dans quelqu'une de leurs féturies à cause de la tyrannie des gouverneurs et de leurs affamés d'officiers.

« De tout ceci, on pourra juger s'il serait à propos d'établir là une féturie. Pour moi, je ne crois pas, d'autant plus que si l'on a besoin d'indigo, l'on en trouve toujours dans Souratte, ou bien l'on pourra faire

comme les Arméniens et comme ont fait quelquefois les Anglais, d'envoyer de là à la féturie de Souratte une ou deux personnes pour le temps de la récolte.

« Nos messieurs pourront encore en Agra se séparer pour gagner du temps et faire deux bandes, dont l'une serait destinée pour le Bengale et l'autre pour l'ambassadeur de Golconde, et ensuite pour l'établissement d'une féturie dans Mazulipatam. Quand ils seront venus à Bremapour, à dix à douze journées d'ici, ils pourront prendre le chemin de Patri, laissant Aurengabad à droite, parce qu'en passant par Aurengabad, ils seraient peut-être obligés d'aller voir Sultan Maazum, le frère du roi, qui est gouverneur du pays, ce qui ne se peut honnêtement sans faire quelque présent.

« Quand ils seront proche de Golconde, ils pourront envoyer aussi un homme droit au dabir Seid Mousafer, qui est comme Jaferkan dans Delhy, et le supplier de donner une maison pour l'ambassadeur. Pour conduire cette affaire avec intelligence, il me semble qu'il est bon de savoir que le gouverneur de cette cour de Golconde est à présent fort mauvais. Le roi ne sort jamais de la forteresse et ne se laisse voir quasi à personne, et semble avoir abandonné le gouvernement. L'on n'y voit qu'injustices et confusions. C'est pourquoi il sera bien besoin de prudence, aussi bien qu'à Delhy. Je crois que les Hollandais, qui ont là leur féturie depuis sept ou huit ans, s'ils entreprenaient contre nous, seraient capables d'embarrasser les affaires et les faire traîner en longueur aussi bien que dans Delhy. Néanmoins, si l'affaire est conduite avec adresse, elle ne peut que réussir, d'autant plus que je sais que le Dabir hait à mort les

Hollandais à cause des menaces qu'ils ont fait ces dernières années à raison de ce vaisseau anglais qu'ils voulaient prendre dans le port de Mazulipatam. Le gouverneur fit assiéger leurs féturies, les menaçant que, s'ils le prenaient, il mettrait le feu dans leurs féturies et les tuerait tous. Depuis ils n'ont jamais voulu signer qu'ils ne prendraient point les vaisseaux dans le port.

« Je croirais donc, pour bien faire, que surtout il faudrait là, comme dans Delhy, bien prévenir l'esprit du Dabir, lui faisant bien comprendre quel est le motif qui a porté les Français à venir aux Indes, et lui bien déduire toutes ces raisons ci-dessus écrites, les lui présenter écrites dans un papier, afin qu'il les pût mieux goûter et en informer le roi. C'est me semble le vrai moyen de rompre le cou à tout ce que nos envieux auraient pu faire entendre. Il y a deux personnes bien capables d'être les médiateurs et qui ne manqueront pas de s'offrir à l'être. L'une s'appelle Hoknazar, Persien, Arménien de caste, lequel s'est fait là mahométan, mais pourtant aime toujours les Arméniens. Il a grand accès auprès du Dabir, et même auprès du roi. C'est un grand seigneur, mais garde que par intérêt il ne soit d'accord avec les Hollandais. Cependant je sais que, quoi qu'il leur fasse bonne mine, il ne les aime pas. L'autre est l'ambassadeur du Mogol, il est comme un petit roi. Mais c'est un homme extrêmement intéressé. Au cas où on voulût se servir de Hoknazar, et il n'y aurait pas d'inconvénient parce qu'il est de la maison du roi, il faudrait bien se garder de lui abandonner toute l'affaire entre les mains. Il faudra toujours, quand on ira vers le Dabir, un interprète, et ne pas permettre qu'il aille

devant le roi, seulement le prier comme ami de bien représenter nos motifs au Dabir en particulier, et de faire avancer et dépêcher nos affaires. Si l'on veut se servir de l'ambassadeur du Mogol, il faudra aussi se donner de garde de lui abandonner l'affaire. Le Dabir aurait toujours de la jalousie s'il croyait qu'il s'en mêlât; et puis, comme je l'ai dit, c'est un homme qui, par intérêt, est capable de tout faire. Il faut donc avoir la prudence de l'avoir pour ami, quand ce ne serait que pour l'empêcher de nous nuire.

« En cas qu'on vît que le Dabir n'agit pas de bon pied et que l'affaire traînât en longueur, il y a un grand remède. C'est d'aller droit à Neizamkan, général de l'armée, lui faire entendre par écrit nos motifs et le supplier de nous favoriser contre la brigue de nos ennemis. C'est un homme très puissant, très affectionné au bien de l'État, qui ne se soucie pas du Dabir ni de qui que ce soit, et qui va parler au roi quand bon lui semble. En tous cas, il ne faudra pas sortir de Golconde sans l'aller voir et lui faire quelque petit présent.

« La féturie des Hollandais est une des meilleures de tout l'Indostan, tant à raison de cette grande quantité de toiles et gros chite qui s'achètent à bon marché là, autour, et se transportent à Mazulipatam et puis à raison que c'est le rendez-vous de tous les diamants. Néanmoins, je ne crois pas que l'on se doive presser d'y établir une féturie parce que cette féturie suppose des féturies au Japon, au Tunquin et autres.

« J'oubliais à dire que le chef de cette féturie qui s'appelle Niendole est celui-là même qui l'a fondée par son esprit et les intrigues d'un nommé le Narzou le couratier;

il est fort de mes amis, mais je ne crois pas qu'il applique son esprit à vous servir. Il vous sera facile d'établir la féturie de Mazulipatam. Tout le monde en sera ravi d'autant plus que les Hollandais sont assez haïs. Il n'y aura qu'à capturer un peu les bonnes grâces du gouverneur par quelque honnête présent et l'entretenir de grandes espérances.

« Nous avons là un Junet, marchand français qui depuis sept ou huit ans trafique à la faveur des Anglais. Il est extraordinairement versé dans le trafic du pays, a le cœur bien français, il peut vous servir. Nous avons jeté ensemble l'œil sur une maison qui était celle des Danois, il promet monts et merveilles, « qu'ils viennent » me disait-il « dans de vos vaisseaux, qu'ils viennent et je fais fort d'avoir tout le fret nécessaire pour la Perse et Moka. Car les marchands vous attendent et haïssent les Hollandais. »

« Au regard de vos Messieurs, qui prendront le chemin du Bengalle, ils sauront que les carosses ne servent point dans le Bengalle. L'on ne se sert là que de palanquins. L'on ne se sert de carosses que depuis Agra jusqu'à Patna. Si l'on s'embarque sur le Gange, je proposerais de laisser les carosses à Agra, de réserver un palanquin au chef de l'ambassade et les gens de sa suite en charrettes qu'on couvrirait de toile rouge.

« Pour ce qui est de Patna, voici quelque chose de ce que j'ai écrit dans mon journal qui servira toujours d'instruction. Patna est fort considérable, considérable est aussi la quantité de salpêtre que l'on retire. Les Hollandais et les Anglais ont des féturies non pas dans la ville, mais à sept ou huit lieues, où ils préparent le

salpêtre pour le descendre sur le Gange. Il ne faut pas néanmoins qu'il soit à propos d'établir là sitôt une féturie. Nous aurons toujours le moyen de faire venir du salpêtre à Kassimbazar. C'est là où il faudrait tout d'abord établir votre première féturie. Le gouverneur est fort disposé en notre faveur et nous a fait bon accueil quand nous l'avons vu. Il hait les Hollandais et vous demande. Kassimbazar est bien situé, c'est le rendez-vous de toutes les soieries et autres marchandises, un petit canal permet aux petits bateaux de remonter dans l'intérieur du pays. Il faut bâtir là votre première féturie.

« Je dirai un petit mot pour avis, il faut que ceux qui iront à Kassimbazar se résolvent dans le commencement à être mal logés, ils ne trouveront pas là des logis à louer comme à Souratte. Il faudra d'abord, du moins après les pluies, se mettre à relever des murs avec des couvertures de paille comme ont fait dans le commencement les Hollandais et les Anglais. Se bien garder du feu. *Andare attenso con as mongolies* surtout; il s'est réfugié dans le Bengalle une si grande quantité de Portugais qui s'y sont ruinés que les femmes accablent le monde, parce qu'il n'y a pas Hollandais ou Anglais qui n'aient les siennes, ils se trouvent bien attrapé, car outre qu'ils perdent leurs âmes, ils perdent encore leurs biens ou leurs corps, et avec cela si outre qu'ils sont incontinents, ils se mettent à boire de l'arak, ils deviennent à la fois pourris du mal de l'Inde et tout tremblants.

« Il faut faire bonne provision de vin d'Espagne contre le mauvais air, et avec cela un fort médicament.

« François BERNIER. »

Lettre à MM. de Faye et Caron.

« Messieurs,

« J'ai eu beaucoup de peine à me résoudre à vous écrire ces lignes parce que je sais qu'il ne m'appartient pas de prétendre de donner des conseils à de si grands hommes. Messieurs les directeurs de Paris m'ont voulu honorer d'une de leurs lettres. Je prendrai donc la hardiesse de vous dire que voyant les discordes qui sont déjà arrivées et prévoyant assez que dans ces commencements, il est comme impossible qu'il n'en arrive encore quelques autres.

« Tout cela néanmoins ne sera rien et ne portera aucun préjudice notable pourvu que vous autres Messieurs, qui, avec Monsieur de Mondevergue, êtes comme les principales colonnes de tout le bâtiment, demeuriez inébranlables dans une intelligence et une correspondance parfaite sans laquelle il est impossible que ce grand ouvrage, que vous entreprenez, puisse réussir. Vous souvenant pour cela qu'il n'y a pas si mauvaise cause qui ne trouve toujours assez de raisons vraisemblables pour l'appuyer et que si par vos avis discordants, les choses ne réussissaient pas comme on l'espère, on n'irait pas se rompre la tête, lequel des deux aurait raison de son côté, mais que l'on vous blâmerait tous deux comme n'ayant pas assez de prudence de s'être peu accommodés parfaitement ensemble. Ainsi il me semble, Messieurs, qu'il serait bon de prendre comme un principe l'un et l'autre, que nous ne sommes point si clairs, voyant en tout que notre compagnon ne puisse encore

voir plus ou du moins aussi clair que vous et quand l'on voira qu'il ne peut pas faire venir l'autre à son point, il ne devra point pour cela opiniâtrer sur son sentiment quoiqu'il le voit raisonnable, mais bien relâcher comme de son droit et déferer au sentiment de l'autre et faisant de nécessité vertu, tacher d'acheminer et de faire ainsi les choses pour cette même voie. Cela ne dit pourtant pas que je pense empêcher que dans l'apparence, l'on ne prenne pas le parti que l'autre désapprouvera. C'est une petite tromperie qui est absolument nécessaire pour découvrir les choses au vrai, pour y pouvoir apporter les remèdes les plus raisonnables et pouvoir mieux ranger toute votre jeunesse à la raison et à l'union pourvu que dans le cœur l'on soit parfaitement d'accord. En sorte que si l'on voit que pour tout le bien public, il soit nécessaire de dissimuler, de donner de bonnes paroles, de faire même de belles promesses, l'on sera même d'accord de cette dissimulation et de ces bonnes paroles, ne parlant jamais, ni n'écrivant jamais que de concert et d''un commun accord en France ou à Madagascar. Il faut aussi se souvenir qu'une bonne parole qu'on peut faire donner par ces Messieurs de Paris et de Madagascar peut remédier à tout. L'on trouvera aussi moyen par ici de séparer adroitement dans divers comptoirs, ceux-là dont on verra que l'esprit a quelque antipathie, si l'on remarque qu'ils sont capables de bien servir la compagnie. L'on s'en défera adroitement si l'on voit qu'ils sont incapables.

« J'espère bien déjà, qui a raison de cette dispute de Cochin, M. de Faye et M. Caron, tomberont facilement d'accord et il ne s'écrira rien en France

qui peut faire conjecturer que nos deux chefs fussent déjà de sentiments différents, cela n'étant capable que de troubler et de refroidir les affaires. Pour moi, je crois cela principalement dans ces commencements si importants que quand même je verrais qu'un chef, mon compagnon aurait quelque chose qui ne fût pas approuvé de tout le monde, je ne ferais de doute qu'il n'eût des raisons prévalantes, non point parce qu'il fût homme expérimenté, qui ne peut agir qu'avec une grande prudence et sûr dans les choses publiques (ce qui paraît le plus juste ne l'est quelquefois pas), mais simplement parce qu'il est chef et qu'il a été cru capable de commander. Il est indubitable qu'ilfaut ici obéir aux chefs et pour ainsi dire aveuglément et que ceux-là doivent être les plus sages qui auront l'esprit d'obéir plus aveuglément, si l'on ne veut pas que tout aille en désordre. Par conséquent, je me persuaderais que celui sur lequel on se doit reposer et à la prudence duquel l'on se doit rapporter saurait remédier à tout avec le temps. De plus pour ce qui est de ces différends de M. Beber et du Révérend Père, il est à espérer de la prudence de M. de Faye, qui saura bien tout adoucir. Du reste Messieurs m'excuseront de tenir un peu leur gravité et de se faire rendre un très grand respect afin que ceux qu'on enverra comme chefs dans les comptoirs sachent aussi à proportion se faire respecter, faisant connaîttre à leurs jeunesses que ce n'est pas par superbe que l'on prétend cela, mais par nécessité. Est-ce que les gens du pays auraient du respect pour nous, ce qui est absolument nécessaire s'ils voyaient que nos gens n'en ont pas pour nous? Est-ce que l'on nous

obéira si l'on ne nous honore pas? Est-ce qu'on obéira à un chef de peu d'esprit qui viendra dans une féturie par faveur ou autrement comme il est quasi impossible que cela n'arrive pas quelquefois, si tout ce monde n'est pas prévenu qu'il faut honorer et considérer les chefs quelqu'ils soient? C'est à mon avis, un des points les plus considérables que je sache. C'est principalement par ce défaut que se sont perdus les Portugais et les Danois, que se vont perdant les Anglais et que se conservent les Hollandais. Or, je ne trouve point que le respect soit une chose impossible d'imprimer dans l'esprit des Français. *C'est une nation qui est comme un bois dont on peut faire toutes sortes d'ouvrages.* Qui eût jamais cru qu'ils fussent venus à ce point de sagesse où la prudence de notre monarque les a portés? Tout dépendra des bons ouvriers? Au regard de cette affaire, on aura soin de leur fermer la bouche en leur payant bien ce qu'on leur devra. Le nécessaire ne leur manquera jamais, qu'on tente premièrement de les avoir par la douceur, les piquant de gens raisonnables et de gens d'honneur, leur montrant d'un côté l'utilité et le chemin de leur avancement et de l'autre le châtiment assuré et le déshonneur. On verra bientôt ce que sont les Français, qu'ils sont capables de tout et qu'ils prendront bientôt autant de phlegme et de paresse qu'il en faut pour ce pays pour s'y bien gouverner. Je dirais encore qu'il est très nécessaire de bien faire comprendre l'importance de tenir le secret en ce qui se fait dans la féturie et surtout au respect des choses qui se traitent dans le conseil, mais c'est une chose qui parle d'elle-même.

« Je dirai encore que c'est un des points qui donne un grand avantage aux Hollandais et les a fait réussir dans tant de choses qui m'ont surpris et que quelques secrets que nous pouvons être, il sera bien difficile que nous leur cachions ce que nous dirons et entreprendrons de plus secret. D'où vient qu'il faudra avoir surtout l'œil sur les Benjanes et sur les serviteurs de la maison, comme encore sur les Patemares qu'on enverra d'une féturie dans une autre, quoique ce soient gens fidèles et attachés pour leurs intérêts particuliers au service de la féturie, je sais pourquoi j'en parle ; je sais les tours que se jouent encore là dessus les Hollandais, les Anglais, mais ajoutons encore ceci au regard des Hollandais que je crois que Messieurs trouveront à propos de recommander à leurs jeunesses de se tenir dans les termes de l'honnêteté et de civilité, même les Anglais. Les paroles de mépris et de menace ne sont quasi jamais qu'à contre-temps, témoignent l'esprit faible, ne font qu'aigrir les choses et ne peuvent être que de mauvaise conséquence pour le présent et pour ce qui peut arriver. Il faut ni les louer, ni les mépriser, ni les fréquenter trop, veiller sur eux, comme ils ne manqueront pas de faire sur nous. Faire doucement et sans bruit nos affaires chacun de son côté sera à mon avis le chemin le plus court et le plus sûr, non seulement comme j'ai dit pour l'état présent, mais encore pour ce qui peut arriver dans la suite du temps. Laissons là pour le présent la ronquerie aux Portugais des Indes. Encore que je les connaisse assez bien et que je sois assuré qu'on saura bientôt que ni leurs mœurs, ni leurs gouvernements ne valent pas *l'eau qu'ils boivent* et qu'ils ne sont

quasi chrétiens que de nom, il me semble pourtant qu'il est fort important pour ce qui peut aussi arriver avec le temps de tenir correspondance avec eux, les considérant comme catholiques et de même région, les aidant même et les appuyant dans ces ports de mer où ils sont misérables et abandonnés par un juste jugement de Dieu qui a voulu les châtier de leur superbe et de leurs autres vices, autant que le pourra permettre l'intérêt de la compagnie, et du reste afin de ne l'avancer jamais trop avant, ne les tirer jamais de ces grandes espérances qu'ils ont que nous devons les relever. S'en rapporter à tout ce que font là bas ces roys qui s'entre entendent et savent leurs intérêts et ce qu'ils ont à faire pour le bien de la chretienté.

« Je supplierai M. Caron, d'envoyer la présente à M. de Faye, afin qu'il puisse connaittre et fasse aussi s'il lui plaît connaittre à M. de Mondevergne. Si je ne suis pas capable de contribuer à l'avancement de leur ouvrage, ce n'est du moins pas manque de bonne volonté. Suppliant outre cela M. de Faye, que quand il sera ici arrivé, il prenne la peine de voir quelques petits mémoires que j'ai laissés entre les mains de M. Caron, à propos des ambassades ou établissements des féturies de Delhy, Bengale, Golconde et Mazulipatam, espérant qu'il prendra le tout en bonne part, et que cela lui fera toujours connaittre davantage l'inclination que j'ai eue de servir ma patrye et la compagnie. Je suis particulièrement Monsieur de Faye et Monsieur Caron, votre très humble et très obéissant serviteur.

« François Bernier. »

« A Souratte, ec 10 mars 1668 »

Ce mémoire et cette lettre furent envoyés à Colbert, qui les lut attentivement et la note suivante indique l'intérêt qu'il prit à cette lecture. Cette note est écrite de la main de Colbert et porte sa signature. Elle se trouve en marge de la première page du mémoire. Nous croyons devoir la reproduire comme étant le plus bel éloge que l'on puisse faire de notre compatriote :

« J'ai lu ce mémoire en entier et l'ai trouvé d'un très bon sens et plein de bonnes et utiles instructions pour l'établissement du commerce dans les Indes.

« Particulièrement sur la conduite que les directeurs doivent garder entre eux qui consiste en l'union, respect à leur égard par les subalternes. Parler modestement de la puissance du roi ; faire une dépense honnête, sans excès ni retenue. Paraître entrer comme bons marchands, protégés par leur roi. Les ambassades et présents réglés sur ce pied. Sagesse, grande patience et surtout l'union entre tous les chefs et les membres qui servent sur les lieux.

« Inspirer cette maxime dans tous les esprits.

« La conduite à tenir dans les cours du Mogol et de Golconde est très bien réglée.

« Les marchandises que l'on doit porter et tirer de ces pays là et les faituries que l'on doit établir y sont aussi très bien déduits.

« COLBERT. »

Inutile de parler des dernières années de Bernier qui mourut en 1688. Elles nous sont trop connues ainsi que ses œuvres, principalement son *Histoire de la dernière*

révolution du Grand-Mogol et ses *Voyages*. En publiant son mémoire sur l'établissement du commerce dans les Indes, et la lettre qu'il adressa aux directeurs de Faye et Caron, nous publions des documents encore inédits qui sont bien de nature à intéresser le public Angevin. Dans le monde géographique, Bernier est l'un des noms les plus illustres; sa gloire suffit pour illustrer l'Anjou. Aussi notre province doit-elle s'enorgueillir de le compter au nombre de ses enfants.

H. Castonnet des Fosses.

LE GÉNÉRAL PRÉVOST

Il y a quelques mois, je recevais une lettre de M. l'abbé Ravain, alors notre Secrétaire général, qui m'apprenait que, sur la proposition de M. Léon Cosnier, la Société m'avait fait l'honneur de me choisir pour rédiger une Notice sur la vie et les travaux du général Prévost.

Je ne tardai pas à me mettre en quête de renseignements auprès de M. Guillaume Bodinier, notre Secrétaire général actuel, qui, sans nous faire oublier l'heureuse direction dont M. l'abbé Ravain s'est, aux regrets de tous, volontairement démis, nous en assure une nouvelle, non moins intelligente et régulière:

Grâce à son intervention, je fus donc mis en rapport avec le gendre et cousin du général Prévost, c'est-à-dire avec M. Bonneau-Lavaranne, fils d'un avocat dont le souvenir est encore vivant à Angers.

Je ne pouvais tomber en meilleures mains et en mains plus amies, car, en m'adressant diverses notes, il voulait bien m'écrire : « Je me souviens, M. Godard, « parfaitement des relations qui existaient entre vous

« et mon père; je vous prie d'en être assuré et de « m'accorder, par suite de ce souvenir, votre bienveil-« lance, etc., etc. »

J'entre dans tous ces détails, trop intimes, peut-être, à vos yeux, Messieurs, mais très doux pour moi, afin d'établir que le général n'était point de connaissance étrangère à l'Anjou, surtout depuis le mariage de sa fille.

Que si M. Prévost se rattache à notre pays par divers liens affectueux, il s'y rattache également par ses emplois successifs à Saumur et à Angers, par ses utiles services à la *Commission des bâtiments civils*, où j'ai appris à connaître son rare savoir, enfin, par ses Notices substantielles que votre Société était avide d'écouter et avait hâte de publier... Avide d'écouter! Mon Dieu! Messieurs, combien en reste-t-il, parmi vous, qui en aient entendu la lecture? Il y a pourtant à peine quinze ans de çà : *Grande ævi spatium!*

Remontant donc en arrière, vous trouverez, dans vos *procès-verbaux* et *Mémoires*, plusieurs articles et communications d'un réel intérêt provenant de cet auteur; mais, avant de nous livrer, si brièvement que ce soit, à leur examen, il ne sera pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des étapes effectuées par le général, pendant sa carrière militaire, étapes d'ailleurs, qui peuvent être considérées comme se rapportant, fort bien, à ses goûts historiques, car, avec lui, l'archéologie ne fut jamais une étude vaine et stérile; il la fit servir, en effet, à *l'enseignement de la stratégie*, absolument comme un autre membre de notre Société s'en empare, pour l'introduire avec un grand charme de

vérité et de bon goût, dans l'étude et la forme des objets du culte.

Et disons-le, de suite, par ce côté pratique, l'archéologie s'est utilement insinuée dans le domaine de l'art, de l'industrie et même de la science militaire; nous le verrons, bientôt, en analysant quelques travaux du général.

Autre remarque! Des étapes qu'il a parcourues, il en est plusieurs qui n'ont pu manquer de faire naître, en lui, le goût de l'archéologie. Les anciens disaient : *Facit indignatio versum;* au même titre on peut dire que l'aspect des ruines fait l'archéologue. Les premières qu'il rencontra, nombreuses et saisissantes, furent en Algérie; pouvait-il demeurer froid devant leur charme poétique? pas plus assurément que devant les combats contre l'agitateur Bou-Maza, combats auxquels il prit noblement part.

Et Rome, cette autre grande étape, pouvait-elle le laisser indifférent à la vue de ces grands débris qui se nomment : le *Colysée*, le *Forum*, etc., etc.?

Aussi, comme beaucoup d'autres officiers, il en revint archéologue; il fit mieux; s'étant signalé par sa vigueur, à l'assaut des bastions VII et XXIX, pendant le siège de 1849, il y conquit la croix d'honneur; il avait le rang de capitaine. Vers 1864, il fut nommé chef de bataillon du génie, et ce grade vint le trouver alors qu'il résidait à Saumur.

C'est maintenant que M. Prévost nous appartient en propre.

Dans l'année 1862 il assiste, en cette ville, au *Congrès archéologique* tenu par la *Société Française*, sous la

direction de M. de Caumont. Il y donna, de vive voix, d'intéressants détails sur l'origine du château, si lestement campé, rive gauche de la Loire, au-dessus de la coquette petite cité. Il y présida l'une des séances du 6 juin; mais ce qui le fit le plus remarquer — M. d'Espinay se le rappelle, sans doute. — ce fut une Note sur les *murs vitrifiés*. M. Prévost était là, tout à fait dans sa spécialité. Citons-en quelques passages :

« Parmi les anciens édifices militaires... il en est, « dit-il, dont la construction est restée, jusqu'à ce jour, « un problème, une énigme, nous voulons parler des « murs vitrifiés; on les trouve en Écosse, où ils for- « maient des châteaux entiers, et dans quelques départe- « ments de l'Ouest de la France; notamment, dans « l'Orne, au vieux manoir de la *Courbe*, près d'Ar- « gentan; dans les Côtes-du-Nord, à *Péran*, et dans la « Mayenne, à *Sainte-Suzanne*, etc., etc. »

Puis, M. Prévost passe en revue toutes les conjectures qui ont été émises à ce sujet. Et en ce qui concerne la cause de la vitrification des murs de *Sainte-Suzanne*, il s'arrête à y voir le résultat d'incendies redoublés sur quelque point d'une brèche, pendant un siège.

« Cette défense des brèches par le feu, ajoute-t-il[1], « est fréquente à toutes les époques de l'histoire; elle « est, de nos jours, recommandée dans les ouvrages « classiques sur l'art des sièges. »

Il avance, en outre, que la vitrification de la muraille de Sainte-Suzanne a pu s'opérer vers l'époque du siège de 1424, par l'Anglais Salisbury.

[1] Page 82 du volume du Congrès.

Telle était, sur ces énigmatiques fortifications vitrifiées, la conjecture de l'auteur en 1862.

Plus tard, la réflexion modifiant ses idées, il croit bien s'être trompé en admettant l'hypothèse de la vitrification par *voie de destruction*, c'est son terme; et il déclare pencher du côté de l'hypothèse par *voie de construction*, c'est également son terme qu'il explique, mais non sans le faire précéder de ce petit préambule historipue :

« Les ruines des forteresses dont les murailles ont « été soumises à l'action d'un feu violent, furent décrites « pour la première fois en 1777.

« Les savants ont généralement essayé de les expli« quer par des *procédés de construction* plus ou moins « ingénieux.

« De nos jours, l'idée est venue de les considérer « comme les résultats d'une *destruction* opérée, soit « volontairement, soit involontairement.

« En 1861, M. du Peiroux adoptait cette solution « pour les murs de Sainte-Suzanne. Nous regardions « nous-même alors la chose comme possible, et nous « faisions un rapport dans ce sens, au Congrès de « Saumur, en 1862.....

« La brochure que nous avons publiée en 1863 (con« tinue-t-il), indique un moyen infaillible de construire « des murailles à l'aide du feu; c'est assez dire que « nous rejetons maintenant l'explication contraire. »

Puis M. Prévost entre, à ce sujet, dans des détails curieux et techniques, auxquels nous renvoyons, et que vous trouverez, Messieurs, au *Répertoire archéologique de l Anj u*, année 1866.

L'auteur termine ainsi sa dissertation : « Pour le « moment, nous regardons l'époque de ces vitrifications « comme voisine de celle de la conquête des Gaules. »

C'est loin, il faut en convenir, de l'époque du siège de Sainte-Suzanne par l'Anglais Salisbury!

A raison de ces curieux murs vitrifiés, vous ne trouverez pas, je l'espère, Messieurs, que nous nous soyons trop attardé à vous en donner l'analyse, d'après M. Prévost. C'est d'ailleurs, à notre sens, le meilleur moyen de vous faire connaître sa manière d'interpréter les monuments, d'en discuter l'origine, avec cette bonne foi militaire qu'ailleurs on ne trouve pas toujours au même degré. Savoir aimer la vérité pour elle-même, au point de brûler ce qu'on adorait, *et vice versâ*, c'est d'un homme d'esprit, et mieux encore, d'un honnête homme.

Je ne m'appesantirai pas désormais sur d'autres travaux du même écrivain, la plupart éclos en Anjou, et plusieurs publiés dans vos *Mémoires*, mais je resterais au-dessous de ma tâche si je ne les résumais sommairement dans un ordre chronologique.

Voici les principaux, dont la connaissance ne fera point défaut à nos bibliophiles :

1° *Notice sur Orléansville et sur les antiquités y trouvées*. — Paris, librairie archéologique de Leleux, 1848 ;

2° *Recherches sur le blocus d'Alésia*. — Mémoire en faveur d'Alise. — Paris, Leleux, 1848 ;

3° *Mémoire sur les anciennes constructions militaires connues sous le nom de murs vitrifiés*. — Saumur, imp. de P. Godet, 1863 ;

4° *Notice sur les Arvii, peuple gaulois mentionné par Ptolémée.* — Saumur, imp. Godet, 1864;

5° *Dissertation sur le pont construit par César pour passer le Rhin.* — (Guerre des Gaules, liv. IV, chap. XVII);

6° *Notice sur les murs gaulois de Cinais* (Indre-et-Loire). — Angers, Lachèse et Dolbeau;

7° *Notice sur une peinture murale d'une salle du* XIIe *siècle, à l'hôpital Saint-Jean d'Angers* (salle aujourd'hui détruite). — Extr. des *Mémoires* de la Soc. imp. d'agr., sc. et arts d'Angers, 1867;

8° *Dissertation sur les forts vitrifiés en Écosse, en France, en Allemagne.* — Angers, Lachèse et Dolbeau, 1867;

9° *Conférence sur le rôle de la fortification passagère dans les combats.* — Libr. militaire Dumaine, 1869.

10° *Conférence sur l'emploi des chemins de fer à la guerre et sur la télégraphie militaire.* — Dumaine, 1867;

11° *Études historiques sur l'attaque et la défense des places.* — Dumaine, 1869;

12° *Les forteresses françaises pendant la guerre de 1870-71.* — Dumaine;

13° *Cours de fortification professé à l'École supérieure de la guerre*, publié par les soins du Ministre de la guerre.

Ce résumé bibliographique, quelque incomplet qu'il soit, suffit à nous prouver l'unité de vie du général. Ses études les plus variées convergeaient, à peu près toutes, vers un but unique : l'art du soldat. C'est le moyen de réussir, aussi ne s'étonna-t-on pas de son avancement, après la guerre de 1870-71, à laquelle il prit part au premier rang de ceux qui furent en droit de dire :

Quæque miserrima..... Et quorum pars..... Il eut, en effet, le périlleux honneur d'être prisonnier de guerre, à la suite de de la capitulation de Metz ; et ce, après s'être bravement signalé à la bataille de Rezonville et aux combats de Servigny.

Rendu à la liberté, en usa-t-il ? Oui, pour agir ; non pour se reposer. *Le repos, jamais!* Trois mots d'emprunt à un éloquent ami.

M. Prévost, sans quitter l'épée, reprend donc la plume et compose son *Mémoire sur les forteresses françaises, pendant la guerre de* 1870-71, guerre chaude encore sous ses pas.

En qualité de chef d'état-major du génie de l'armée près Paris, on l'attache aux opérations devant *Auteuil* et le *Point-du-Jour*.

Quelque temps après (1873) il est promu colonel et nommé directeur des fortifications au Mans. Plus tard (1875) il est appelé aux fonctions de directeur des travaux de défense de Paris (côté nord).

Quelle vie bien remplie !

Pas encore suffisamment, à son gré. Son érudition appréciée, sa parole facile et courtoise le désignèrent pour l'*enseignement de la fortification à l'école supérieure de guerre* (1877) et lui valurent le grade de général de brigade, les palmes d'officier de l'instruction publique et la croix de commandeur vers 1880. Longtemps auparavant, il avait été nommé chevalier (1849), officier (1868) ; et pendant qu'il résidait en Anjou, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Mis à la retraite vers 1881, ses loisirs furent encore des labeurs jusqu'à ce qu'il s'éteignit, en avril 1883, à

Versailles, entouré de la Religion, de ses proches et d'amis dévoués.

Il fut déposé dans un caveau provisoire, en attendant sa translation dans la Mayenne.

Assistèrent à ses obsèques un grand nombre d'officiers supérieurs, en présence desquels le général Ansous laissa tomber sur le cercueil ces paroles de cœur : « La « mort ne l'a pas surpris, il l'a sentie approcher en « chrétien, en soldat, sans défaillance, avec le seul « regret de l'affliction que son départ allait laisser dans « cette famille qu'il chérissait.

« Puissent nos respectueuses sympathies y apporter « quelque adoucissement et soutenir, dans sa cruelle « épreuve, la compagne, qui lui fut si généreusement, « si courageusement dévouée jusqu'à sa dernière heure.

« Et maintenant, mon vieil ami, mon vieux cama- « rade, puisse Dieu te garder en paix! »

Qu'ajouter à de si nobles et si touchantes paroles? a dit un journal.

Et nous aussi, en finissant, nous ne pouvons mieux faire que de nous associer aux mêmes regrets et aux mêmes espérances.

V. Godard-Faultrier.

1er décembre 1884.



SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XVII

LA PAROISSE RELIGIEUSE ET L'ABBAYE SAINT-SERGE

Les agitations du XVIe siècle et ses grandes guerres nous ont fait oublier la paroisse religieuse. Elle se trouvait alors ailleurs qu'à l'église. On la rencontrait dans la rue le mousquet sur l'épaule, le poignard au poing, combattant pour vivre sans repos ni trêve, les jours succédant aux jours sans changements apparents.

Cette sanglante période n'eut de fin qu'au jour de l'absolution du roi. Et encore la confiance ne fut com-

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97; (1879), page 179; (1880), page 233; (1881), page 328; (1882), page 441; (1883), page 313.

plète que quand on eut rencontré, mêlée aux foules religieuses, cette franche figure du roi Bourbon ; quand marié à Marie de Médicis il nous eut assuré une succession ; quand par sa politique et par ses armes il eut rendu à la France sa prépondérance dans le monde. Ce fut alors et alors seulement que rentrée dans son église la paroisse put songer à ses intérêts religieux.

Quelle n'était pas alors l'importance de ces intérêts? Tout était à organiser dans son intérieur. A ses origines d'indépendance, en effet. au lendemain de la commune de Louis XI elle ressemblait aux esclaves affranchis. Elle avait à pourvoir à ses premiers besoins. Ses maîtres d'hier, ses curés primitifs gardaient la fortune et lui léguaient la misère, laissant aux chrétiens d'alors, pauvres eux-mêmes, le soin de pourvoir aux besoins du culte et aussi celui d'abriter et de faire vivre leur vicaire perpétuel.

Ce fut généreusement et avec empressement que, pour ces deux objets, on lui apporta son obole. Le nombre des offrandes fut si grand que le pauvre pasteur, pour payer sa dette de reconnaissance, fut obligé de multiplier ses aides et bientôt huit prêtres suffirent à peine pour satisfaire aux engagements contractés. Mais dans les anxiétés de la lutte, des titres de fondations s'étaient amoncelés sans ordre suffisant et les échéances en étaient mal réglées.

Les suzerains d'autre part réclamaient des redevances et leurs exigences prescrivaient un contrôle.

Tel était, à la paix religieuse, le double programme qui s'imposait et que nous avons à dérouler.

Le commencement du XVIIe siècle est assurément

l'une des belles époques de l'histoire de l'Église. Toutefois si après la peine les catholiques jouissaient de leur triomphe, notre clergé n'en subissait pas moins dans sa discipline la regrettable influence du passé. Les séminaires faisaient défaut pour la formation des clercs et l'harmonie ne régnait pas toujours dans la hiérarchie.

Naturellement d'ailleurs le clergé reproduisait la société qui l'avait formé. La noblesse, la bourgeoisie et le tiers s'y retrouvaient en contact. Les grands seigneurs étaient évêques ou abbés, les bourgeois, prieurs, doyens ou chanoines, et le clergé paroissial se recrutait chez les manants des villes et des campagnes.

On acceptait cet état sans récrimination et sans jalousie. Mais les jours et les années n'en imposaient pas moins des modifications inhérentes à toute société, de là des luttes et des déchirements.

Le diocèse d'Angers avait toujours pour le gouverner l'évêque Mirond, uc hoix de Henri III. Dans son long épiscopat ses querelles avec ses chanoines firent sa grande célébrité. Au temps où nous sommes les tribunaux et la ville entière se mêlaient au débat dans une question aussi populaire qu'émouvante.

Un vieil usage voulait que la procession de la Fête-Dieu passât par le chœur du Ronceray pour y faire station. Miron qui voyait dans cet acte une violation de la règle de clôture entreprit de le défendre.

Cette arbitraire volonté qui contrariait un usage immémorial révolta tout Angers. Chanoines, maire, présidial firent entendre de vaines réclamations. Inflexible toujours l'évêque fortifia la clôture et frappa d'excommunication tout contrevenant. Mais la résistance

grandit aussi dans la même proportion. Sur l'ordre du lieutenant général un peloton armé de haches et de léviers de fer dut précéder la procession. Il eut raison des obstacles. Le cortège comme d'usage pénétra dans le chœur et satisfit au programme accoutumé. Une sentence du Parlement frappant d'abus l'ordonnance épiscopale eut la prétention de lever la peine d'excommunication. Miron fut effrayé de tant d'opposition et sous cette impression il eut la sagesse de se démettre.

Il avait près de lui le riche abbé de Saint-Nicolas que nous venons de rencontrer l'épée à la main conduisant nos curés à la garde des remparts. Il lui proposa contre son évêché l'échange d'une portion des grandes abbayes dont celui-ci avait la commande. Fouquet de la Varennes accepta et devint évêque d'Angers. Ces marchés qui ne sont plus de notre temps étaient alors trouvés naturels.

Si les aptitudes judiciaires et les allures martiales de notre jeune prélat ne pouvaient nous révèler ses vertus sacerdotales, ses trente ans d'âge noùs promettaient au moins une longue administration et cinq années seulement nous furent données. Ce temps fut court, bien court, car il n'est pas dans l'histoire du diocèse d'Angers d'années plus fructueuses que celles de cet épiscopat.

Miron qui nous l'avait tant fait désirer prit à tâche de nous le faire regretter. Il revint sur son siège rapportant une irritation toujours croissante. Nommé à l'archevêché de Lyon en 1628, il allait encore nous quitter quand la mort le surprit avant son départ.

Entre l'évêque et le curé il existait pour notre paroisse un pouvoir intermédiaire qui avait le privilège

toujours respectable de la paternité, c'était celui de l'abbé Saint-Serge.

En effet quelque indépendance qu'on eût donné à la paroisse, quelque droit qu'elle eût acquis de s'administrer, on ne pouvait méconnaître que l'abbaye l'avait créée, qu'elle avait bâti son église, que bien longtemps elle l'avait régie et gouvernée. Or si, dans la suite, l'institution communale s'était produite et avait modifié cet ordre de choses, l'abbaye n'en devait pas moins conserver des droits fort légitimes de suzeraineté.

Ces droits en effet n'avaient jamais cessé de s'affirmer :

1° Dans la présentation du curé par l'abbé de Saint-Serge ;

2° Dans l'occupation de l'église paroissiale par l'abbaye au jour de la fête patronale ;

3° Dans un privilège d'escorte aux processions extérieures de l'abbaye.

Mais que n'use pas le temps dans le monde mobile que nous traversons ? A notre paroisse toujours grandissante, le joug devenait pesant d'autant que l'abbaye à son déclin d'influence tendait facilement à l'exagérer.

Cet antagonisme incessant et progressif eut enfin son inévitable manifestation dans un procès mémorable dont toutes les pièces sont conservées[1]. Ce conflit qui n'avait rien alors d'odieux n'en fut pas moins pénible et laborieux. Il a pour nous l'incontestable avantage

[1] Archives départementales, série G, n° 1742. Procédure terminée par une transaction entre les religieux et l'abbé de Saint-Serge et le curé de Saint-Michel du Tertre.

de définir un droit et de nous dépeindre des mœurs parfaitement oubliées.

L'introduction de l'affaire devant le présidial, mentionnée au registre du greffe, est du 6 avril 1607.

Les demandeurs sont représentés par frère Jehan Vinide, prieur claustral, frère Leroyer, sacristain, Jacques Pelletier, procureur. Les dits religieux, assistés de Mathieu Froger leur avocat procureur, exposent :

« Qu'ils sont curés primitifs de la dite cure de Saint-Michel du Tertre, laquelle est à la présentation du dit abbé et que pour marque de cette supériorité ils sont, certains jours de l'an, tenus faire le service en l'église Saint-Michel ; et le dit abbé prend aux quatre bonnes fêtes de l'an et le jour Saint-Michel les deux parts des offrandes et oblations ; et entre autres que le jour de Pâsques Fleuries, ils vont processionnellement en la dite église Saint-Michel du Tertre ; et, toutes autres fois qu'ils y vont, le vicaire perpétuel d'ycelle revêtu de son surplis doit aller au-devant d'eux avec la croix et la bannière jusque hors la porte de la ville, les accompagner jusque en la dite église ; et après l'adoration de la croix leur doit à déjeuner tant à eux qu'à leurs officiants qui les suivent à la procession.

« Le dit vicaire perpétuel revêtu de son surplis est tenu de les reconduire jusque hors les portes de la ville. Et s'ils s'en retournent chantant, doivent être accompagnés de la croix et de la bannière jusqu'en la dite abbaye pour raison de quoi aussi ceux qui portent les dites croix et bannières ont vingt pots de vin et deux pains blancs qui leur sont fournis par les demandeurs. D'ailleurs que le dit le vicaire perpétuel avec cinq de

ses chapelains revêtus comme dessus et aussi la croix et la bannière doit assister les dits religieux aux processions qui se font le jour Saint-Marc et aux Rogations et les doit venir prendre hors la porte de la ville. Le jour Saint-Michel les doit prendre et reconduire et donner à diner à eux et à leurs officiants. »

Le curé Moreau défendeur comparut en personne, assisté de Me Etienne Dumesnil, ancien maire, avocat procureur.

Il dit « que si aux jours de Pasques Fleuries, de Saint-Marc, des Rogations et de Saint-Michel, les précédents curés ont donné à déjeuner aux demandeurs, ce n'a été que par honnête courtoisie et volonté et non qu'ils en fussent obligés de telle façon qu'ils puissent y être contraints par rigueur de justice.

« Sa maison d'ailleurs est trop petite et au jour de Pasques Fleuries souvent requise par d'illustres personnages. Tel on le vit en 1598 quand le roi Henri IV suivit la procession. »

Les offrandes et les oblations lui sont dues sans partage aucun.

Ces réserves faites il consent à se prêter au cérémonial exigé.

Le ministère public conclut en admission des plaintes des demandeurs à la réserve du déjeuner au jour de Pâques Fleuries. Le curé le devrait échanger contre une pièce de cinquante sous.

Devant les juridictions locales dix-sept années s'écoulèrent et en novembre 1624 la cause était déférée au Parlement où elle demeura trente ans. Fatiguées d'aussi longs débats les parties consentirent alors à

régler amiablement leurs différends dans une transaction que nous reproduisons :

« Entre les Religieux prieur et Commend de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach-lès-Angers, curés primitifs de la paroisse Saint-Michel du Tertre de la dite ville d'Angers demandeurs aux fins de la demande par eux portée à la Cour le dixième jour de novembre 1624 tendant à ce que la transaction faite entre les dits religieux et le défendeur par devant Boumier notaire royal à Angers le 20 juin 1654 soit homologuée et exécutée de point en point d'une part.

« Et messire Frençois Bonichon prestre, vicaire perpétuel de la dite paroisse Saint-Michel du Tertre défendeur d'autre part.

« Après que M. François Lanier, procureur des demandeurs, a persisté en l'homologation par lui requise et que M. Dumesnil, procureur du défendeur, a consenti à la dite homologation de la dite transaction de laquelle la teneur s'en suit :

« A tous ceux qui les présentes verront Louis de Rohan, prince de Guemenée, pair de France, seigneur du Verger et sénéchal d'Anjou salut, savoir faisons que par devant Jacques Boumier, notaire royal à Angers,

« Furent présents :

« Pour les Religieux prieur et Commend de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach-lès-Angers curés primitifs de la paroisse Saint-Michel du Tertre de cette ville en la personne de :

« Dom Marc Vinard, prieur.

« Dom Laurent Chauvin, sous-prieur.

« Dom Hyacinthe Eveillard, dom François Lassuche,

etc. profès de la dite abbaye y demeurant d'une part :

« Et vénérable et discret messire François Bonichon prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse Saint-Michel y demeurant d'autre part,

« Lesquels pour terminer le procès pendant entre les dites parties par devant nos Seigneurs du Parlement de Paris,

« Afin d'être maintenus au droit qu'ils possèdent comme curés primitifs de la dite église Saint-Michel, et pour voir dire que le dit sieur Bonichon serait tenu de les accompagner aux processions des jours Saint-Marc et des Rogations dont il se serait dispensé depuis plusieurs années ; et d'aller au devant d'eux avec la croix lorsque les dits prieur et religieux iront en la dite église au jour et vigile de Saint-Michel, dimanche des Rameaux et lundi des Rogations, conformément à l'usage.

« Ont sous le bon plaisir de nos seigneurs du Parlement pacifié, transigé par l'arbitrage de M. Lanier, premier président au siège présidial, Eveillard, président à la prévoté.

« Le sieur Bonichon sera tenu, promet et s'oblige d'aller les jours Saint-Marc, lundi, mardi et mercredi des Rogations, jusque dans l'église Saint-Serge. Si les religieux n'étaient prêts de partir, pourra le dit sieur Bonichon ou autre tenant sa place s'asseoir dans le chœur en la première chaise basse du côté droit, ou dans telle autre que bon lui semblera demeurer; le porte bannière dans la nef. La croix se placera au devant de l'autel de l'Assomption.

« Au retour de la dite procession, lorsqu'on arrivera à la barrière du portail Saint-Michel par le dehors de la

ville, le dit sieur Bonichon avec la croix et la bannière quittera la procession des dits religieux pour rentrer en ville et conduira ses paroissiens en la dite église Saint-Michel.

« Au retonr de la procession qui se fait l'un des jours des Rogations à Saint-Maurice, le dit sieur Bonichon quittera au-devant du portail Saint-Michel, étant au préalable croix et bannières arrêtées, et s'étant tournés vers les dits religieux attendront qu'ils soient passés.

« Au jour et vigile Saint-Michel et dimanche des Rameaux, en marche les croix et les bannières de Saint-Michel et de Saint-Samson, marcheront Saint-Michel à droite, Saint-Samson à gauche, sur une même ligne, au devant des croix et étendards de l'abbaye. Les curés de Saint-Michel et Saint-Samson, aux côtés du prieur. Après la procession le dit sieur Bonichon recevra comme rétribution quatre sous, deux petits pains et une pinte de vin que les dits religieux lui fourniront.

« Le sieur Bonichon aura toutes les oblations de son église sauf le jour Saint-Michel où il recevra seulement douze deniers. »

Nous avons assisté à la fondation de notre paroisse. Nous en avons suivi les développements et constaté les progrès. Nous savons qu'à son origine notre église bâtie à distance de la ville n'avait autour d'elle qu'un petit nombre de maisons dont les habitants vivaient des ressources de l'abbaye.

Nous savons encore que plus tard, en dehors de la porte Girard, le faubourg s'était allongé dans la direction du chemin de Paris et était devenu les rues des Poëliers et Saint-Michel ; que l'industrie des ardoisières

avait fait le faubourg Saint-Michel ; qu'enfin les Halles, la Mairie et le Présidial avaient fini par peupler la partie urbaine de la paroisse.

Cette église, que le mur de saint Louis d'abord, l'Hôtel-de-Ville ensuite, sont venus comprimer, ne pouvait manquer de correspondre à sa modeste origine. Elle avait au reste, dans son humble construction, le sort commun des églises paroissiales de notre ville, la Trinité seule exceptée. Si l'on veut bien encore considérer au milieu de notre jardin des Plantes, l'église Saint-Samson, sœur d'origine de Saint-Michel du Tertre, si encore par la pensée on veut y donner les annexes dont nous allons parler, nous aurons l'idée de notre église.

Toute humble qu'elle était elle suffit longtemps à sa faible population. Mais aux XVe et XVIe siècles, celle-ci grandit rapidement. En 1554, à l'origine de nos registres de baptêmes, quarante naissances annuelles nous font supposer une population de 2,500 habitants. En 70 ans elle avait plus que doublé et au XVIIIe siècle 200 naissances font évaluer 10,000 âmes de population.

Adossé à l'Hôtel-de-Ville le presbytère avait devant lui le cimetière qu'on traversait par deux rampes abruptes pour arriver aux deux portes de l'église. Ce champ des morts que les foules religieuses envahissaient avec tant de piété le dimanche des Rameaux était encore banal au commencement du XVIIe siècle.

Une requête des paroissiens du 24 avril 1603 eut alors l'heureuse chance de mettre un terme à pareil abus. Un mur de petite élévation avec barrières aux deux extrémités, put enfin protéger le sol sacré et le défendre

contre les empiétements d'une incessante circulation à la porte de la ville[1].

Le chœur alors se reconstruisait à l'angle du mur de la ville. Cet angle de mur et les soubassements de ce chœur se voient encore et se distinguent d'une façon indiscutable dans la maison Fairé.

Cette construction du chœur avait été, paraît-il, mal-comprise, car Louvet nous informe que « en octobre 1620, M. Busson, avocat à Angers, a comme procureur de Fabrice de l'église Saint-Michel du Tertre de cette ville d'Angers, faict faire un vitral à la voûte de dessus le grand autel de la dite église pour donner du jour et clareté tant au dit grand autel qu'à des chaises d'un chœur qu'il a fait faire en la dite église pour y mettre les prestres afin d'y célébrer le service divin[2]. »

L'église ainsi augmentée était encore insuffisante pour une population grandissant toujours. Des chapelles annexes étaient donc désirables ; c'était le temps d'ailleurs des chapelles seigneuriales fréquentes alors dans nos églises de campagne. Notre paroisse, elle aussi, avait ses seigneurs dans ces familles municipales qui de génération en génération se transmettaient avec tant de constance une illustration si éclatante. Nous allons les rencontrer encore dans leur modeste église, couronnant leur sanctuaire des monuments de leur piété et glorifiant ainsi les noms déjà si populaires des Lanier, des Ayrault et des Louet.

La première de ces chapelles fut celle des Lanier.

[1] Archives municipales.
[2] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 147.

« Le mardi 12 avril 1617, nous dit Louvet, M. François Lanier, sieur de Sainte-Gemmes, conseiller du roi, lieutenant général de M. le Sénéchal d'Anjou au siège présidial d'Angers, a, en sa présence, fait mettre la première pierre d'une chapelle, qu'il a fait construire et bâtir en l'église Saint-Michel du Tertre de cette ville, entre la muraille de la dite ville d'Angers et la porte de la dite église, proche et joignant la sacristie de la dite église qu'il a fait croistre par M. Lanier, son fils[1]. »

Cette chapelle est encore intacte ; c'est une décharge de la maison Fairé.

La chapelle de M. Ayrault ne se fit pas attendre. Sa dignité de président lui imposait l'obligation dans son église d'une place équivalente à celle du lieutenant général. La popularité d'ailleurs dont il jouissait ne lui en laissa pas faire les frais. Les paroissiens lui firent spontanément l'hommage de cette construction.

Louvet nous le raconte ainsi :

« Le samedi 22e jour de février 1620, M. Ayrault, président au siège présidial d'Angers, a mis la première pierre dans le fondement d'une chapelle que les paroissiens de la paroisse Saint-Michel du Tertre, ont fait bâtir au-devant de la porte ancienne de l'entrée de l'église, au-dessus et joignant la chapelle que M. François Lanier, lieutenant général, a fait bâtir et construire proche la sacristie[2]. »

Les Louet se firent attendre vingt-cinq ans pour

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855.
[2] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1856, p. 3.

l'édification de leur chapelle. Nos archives nous informent que le 25 décembre 1644, Jean Camus, maître tailleur de pierre et architecte, signait un marché pour cette construction qu'il établit du même côté de l'église, mais séparée des précédentes et avec accès sur la nef.

L'église Saint-Michel enrichissait en outre son mobilier d'une croix et d'un orgue.

Nos archives nous apprennent également que d'après marché du 29 avril 1618, passé avec le célèbre artiste Roland Lagoux, orfèvre, celui-ci s'engageait envers la paroisse, dans la personne de son marguillier en exercice : « à fournir une croix dans laquelle sera l'image de Notre-Seigneur en la forme accoutumée, attaché et couronné d'épines et outre seront dans ladite croix, les figures ci-après relevées en bosse et ciselées, savoir du côté du crucifix une lune et un soleil, au milieu une splendeur. »

Le 3 novembre 1634, en assemblée de paroisse du jour, mandat était donné au curé et à trois paroissiens « pour traiter avec Paul Maillard de la façon des orgues, » conformément à la clause du testament de Mme de Charnière, qui donnait 800 livres pour cet objet.

Ces améliorations à l'église et au cimetière n'étaient pas le seul souci du moment.

Les registres de l'état-civil dans les paroisses étaient encore fort incomplets. Les ordonnances de François Ier et de Henri II, les prescriptions synodales des évêques du temps, avaient eu pour unique résultat de créer en notre paroisse, en l'année 1554, un premier registre de baptêmes. Mais ce registre restait spécial aux seules naissances sans y mentionner jamais les sépultures et

les mariages, qui restaient complétement ignorés.

Pareille lacune devait disparaître sous un gouvernement régulier et c'est en effet ce qui se produisit.

En 1604 un registre de sépultures fut inauguré sous ce titre :

« Papiers et registres de sépultures faites et célébrées en l'église parochiale de Saint-Michel du Tertre d'Angers, fait et commencé le 7e jour de février 1604[1]. »

Le premier registre de mariages ne parut qu'en 1618, sous cette inscription :

« Papiers et registres de noces et fiançailles faites et célébrées en l'église parochiale de Saint-Michel du Tertre d'Angers, fait et commencé le 7e jour de janvier 1618 par moi curé du dit lieu, soussigné, Croux[2]. »

Le sérieux désordre était dans un vice d'organisation du culte, et dans un service mal réglé des fondations.

Les guerres avaient surpris nos paroisses aux débuts de leur épanouissement et les avaient détournées de l'objet principal de leur sollicitude. C'était pour y remédier qu'à son synode de la Saint-Luc 1606, l'évêque Miron avait rendu l'ordonnance suivante :

« Enjoignons à tout curé d'avertir les procureurs de Fabrice de leur paroisse de faire bon et fidèle inventaire de tous les titres et enseignements concernant les Fabrices, et des joyaux et reliques, et ornements. et autres meubles appartenant aux dites églises. Lesquels inventaires et registres ils seront tenus nous représenter aux visitations à peine de 10 livres d'amende. »

[1] Archives municipales, GG, 137.
[2] Archives municipales, GG, 137.

Plus qu'aucune autre, en raison de son rapide accroissement, notre paroisse avait motif pour céder aux injonctions épiscopales, c'est ce que comprit le curé Moreau.

En assemblée de paroisse du 15 novembre 1609, il expose qu'il existe aux archives de la Fabrique un grand nombre de titres de fondations plus ou moins ignorées, dont les services sont mal réglés ; qu'il importe d'étudier ces titres, d'en déterminer la valeur et d'en prescrire l'exécution.

On se rendit sans peine à d'aussi graves raisons, et après délibérations, on arrêta les conclusions suivantes :

« Le dimanche 15e jour de novembre 1609. En l'assemblée des paroissiens de Saint-Michel du Tertre d'Angers, pour ce que M. Paul Moreau, curé, a remontré que les fondations de l'église du dit Saint-Michel et les noms de ceux, à l'intention desquels elles se doivent faire, étant fort incertains pour n'en avoir jamais dressé un tableau journal, a esté conclu pour les causes susdites :

« 1° Qu'il sera dressé un tableau escript sur parchemin enchassé en bois contenant les services divins de chacun des jours de la semaine, noms des fondateurs et sommes destinées à cet effet.

« 2° Qu'il sera en outre arrêté un règlement déterminant les devoirs précis de tous les fonctionnaires ecclésiastiques. »

Ceci se passait en novembre 1609 et le curé Moreau, promoteur d'aussi graves projets, mourait en janvier 1610.

L'exécution en incombait donc toute entière à son successeur qui avait en outre à se défendre dans le

procès intenté par l'abbaye Saint-Serge. Ce successeur, le jeune curé Croux, était à la hauteur de pareille mission.

D'nne activité dévorante et d'un grand tact Pierre Croux nous arrivait aux premiers mois de l'année 1610, précédé déjà d'une grande réputation ; licencié en théologie, docteur en 1614, il possédait un talent de parole des plus appréciés. C'est ainsi qu'à peine installé il fut désigné pour prononcer dans notre église cathédrale l'éloge funèbre du roi Henri IV, devant le clergé angevin, le gouverneur, le présidial et le corps de ville. Ce sera lui encore qu'on retrouvera devant pareil auditoire prononçant l'oraison funèbre de l'évêque Fouquet de la Varennes, et le panégyrique de sainte Thérèse aux fêtes de sa canonisation.

Dresser le bilan de la paroisse, réglementer ses services n'était rien moins que d'en formuler la constitution. La mesure était grave ; aussi en homme prudent et réservé notre jeune curé sentit le besoin de s'entourer de paroissiens faisant autorité en sagesse et en science juridique pour l'étude des titres constituant la fortune paroissiale.

Une Commission fût désignée, composée de :

MM. Croux, curé de la paroisse.
Pierre Ayrault, président du présidial.
René Gohier, ancien conseiller, capitaine de la paroisse.
Etienne Dumesnil, ancien maire, avocat de la paroisse dans le procès de l'abbaye.
Claude Dupont, avocat.
Pierre Busson, procureur de fabrique.

Le président Ayrault, fut choisi pour rapporteur de cette commission. Sa piété tout autant que sa grande valeur administrative le recommandaient pour pareilles fonctions.

Son rapport est un in-folio manuscrit, sur parchemin, rédigé avec le plus grand soin. De la provenance du cabinet Grille, il est déposé à la bibliothèque de la ville sous le n° 699, et porte cet intitulé :

« État exact des prières fondées en l'église Saint-Michel-du-Tertre d'Angers. »

Aucune autre paroisse que je sache ne possède pareil document. Il compórte pour cette double raison, l'intérêt le plus grave.

Conformément aux conclusions de l'assemblée de paroisse il contient deux chapitres, un inventaire de titres et un code d'instructions.

Ces deux chapitres sont eux-mêmes précédés de l'exposé suivant :

« Nous,

« Pierre Croux, prestre, licencié en théologie, curé de l'église Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

« Pierre Ayrault, conseiller du roi, président au siège présidial du dit lieu.

« René Gohier, aussi conseiller au dit siège.

« Etienne Dumesnil, ci-devant maire de la Ville et avocat au dit siège.

« Claude Dupas, aussi avocat au dit lieu et Pierre Busson.

« Tous demeurant en la dite paroisse, commis et députés par les paroissiens, manans et habitants d'icelle, par conclusion du 8e jour d'avril 1618.

« Après nous estre assemblés plusieurs fois et vaqué par diverses séances à la visitation des contrats et testaments, contenant les dons, legs et fondations faites en la dite Église, comptes des procureurs de Fabrice, réglements et conclusions faits en divers temps aux assemblées de la dite paroisse ; titres et renseignements concernant les droits et charges de la dite église et Fabrice, avons ;

« En présence de Messire Pierre Viaud, prestre, sacriste, député des autres prestres, chapelains de la dite église et paroisse,

« Conclu et arresté ce que s'en suit pour être gardé et observé à la demande et sous le bon plaisir de M. le vénérand évêque d'Angers, en ce qui concerne le service divin. »

Les services religieux, objet des premiers chapitres, sont présentés jour par jour, dans l'ordre des mois, des fêtes mobiles, et des semaines.

Ils sont annuels, mensuels, hebdomadaires ou journaliers.

Toute sèche et aride que soit cette longue description elle a pourtant son intérêt, j'allais dire son attrait.

Elle nous peint d'une façon saisissante la société du temps, simple dans sa foi, mais soucieuse des intérêts d'une autre vie. Le culte des morts, l'aspiration d'une éternité de bonheur, l'efficacité de la prière met en rapport constant les âmes des vivants avec celles de ceux qui ne sont plus, que ceux-ci soient supposés heureux au ciel ou affligés dans un séjour de réparation. C'est toute la raison des fondations, la mise en pratique du plus consolant des dogmes chrétiens, l'union au

sanctuaire paroissial des Églises militante, souffrante et triomphante.

Le sanctuaire qui reçoit aujourd'hui les supplications des vivants avait hier les prières de ceux qui ne sont plus. Ces chers défunts n'avaient à vrai dire quitté ni l'autel ni la famille. Ils reposaient au pied de l'église et les habitations de leurs parents et de leurs amis les entouraient. C'est à travers les tombeaux que ceux-ci atteignaient cette église qui naguère les voyait réunis. Comment alors oublier les morts? Les fondations devenaient un besoin du cœur, et par elles la famille s'éternisait.

C'était le luxe du temps, comme aujourd'hui les pompeuses obsèques, les fastueuses couronnes, les imposants tombeaux.

Présentement les morts nous quittent, ils s'en vont au loin et reposent séparés des vivants, à l'écart de l'église. La tristesse des tombeaux ne fait plus obstacle aux jouissances de la vie, mais les défunts sont oubliés et les fondations n'ont plus d'objet.

Ne craignons pas de jeter un coup d'œil rapide sur les titres du président Ayrault, il en découlera des jouissances pour le cœur.

Par testament du 15 novembre 1505, Guillaume Delachaussée, curé de la paroisse, lègue une rente de 40 livres pour la messe matutinale des dimanches (5 heures en été, 6 heures en hiver).

Pierre Cador, son successeur, mort en 1514, veut une messe basse au premier jour de chaque mois.

Olivier Lamy, demande par semaine un *Subvenite* sur sa tombe (22 avril 1527).

En 1522 moyennant trente sous de rente sur sa maison, Jean Mirleau fonde le pardon de 6 heures (l'Angelus du soir).

Jeanne Barbot, l'épouse du juge Jean Binel, fonde un salut au jour de l'Annonciation. Pour cette fin elle constitue rente de 3 l. 2 s. 6 d.

Par contrat du 10 juin 1537, Anne Bouvet, lègue 100 livres par année et demande à la vigile du Sacre et au lendemain de l'octave une procession solennelle du Saint-Sacrement autour du cimetière.

L'année suivante la même Anne Bouvet, offre un poèle à la condition que la procession ira faire station à l'église de l'Aumonerie, aujourd'hui Notre-Dame.

Jean Traisnault, pour une rente de 7 livres, fonde une messe basse tous les mercredis.

Pierre Goureau, fonde lui aussi pour tous les jeudis de l'année une messe du Saint-Sacrement.

Guillaume Lerat, institue à sa chapelle deux messes par semaine.

Les enfants de Jean Haran, sur le vœu de leur père, en son vivant conseiller du roi, et receveur des décimes, fonde le feu Saint-Jean à la vigile de la fête.

L'on part processionnellement sur les cinq heures du soir, du chœur de l'église, après qu'on y a chanté un répons. On descend dans la rue par le degré chantant les trois hymnes de la fête, ensuite le *Benedictus*. Pendant ce temps le célébrant étant chappé met le feu dans le bois préparé au bas du cimetière ; après quoi on s'en retourne au chœur par la grande porte de l'église chantant l'hymne *Te Deum laudamus*.

Étant fini au chœur le célébrant dit l'oraison pour

laquelle feu M. Haran, délivra à Me Tessonnier 150 livres de principal qni produiront 7 livres 1/2.

La prison se trouvait sur le territoire paroissial de Saint-Michel du Tertre. Le curé Moreau, obtint un arrêt du Parlement, le dispensant du service religieux de cet établissement à la condition pourtant de donner par an six sermons :

Le premier dimanche de Carême.

Le mercredi de la Semaine sainte.

Le jeudi octave de l'Ascension.

Trois jours avant la fête de l'Assomption.

Trois jours devant la fête de la Toussaint.

Trois jours devant la fête de Noël.

Pierre Charbonneau, lègue une rente de 12 livres pour les honoraires de ces sermons, 2 livres par sermon.

Perrine Pichard, lègue 1,200 livres de principal auxquelles on ajoute 320 livres, puis encore 400 pour l'entretien d'un enfant pauvre pour servir à la fonction de choreau pour répondre les messes basses et chanter les répons.

Je m'arrête dans ce récit après avoir constaté toutefois :

Que une messe basse est tarifiée à quatre sous ;

Une messe chantée huit sous ;

Un sermon quarante sous.

Le deuxième chapitre a pour objet le service de l'église et celui de la Fabrique.

L'église a pour la desservir outre le curé :

Les Chapelains ;

Le Sacristain ;

Le Foussier ;

Chapelains.

« Le curé et huit prestres chapelains habitués en la dite église, dit M. Ayrault, y célébreront le divin service tant messes, vêpres et office du matin, et généralement tous autres suffrages, prières et oraisons au désir du Fondateur et conformément au présent réglement.

« Les dits prestres chapelains résideront en la dite paroisse, et y en aura pour le moins quatre demeurant en la ville (dans les murs), et à faute qu'ils feront seront privés des distributions et gaignages.

« Ils ont l'obligation de servir scrupuleusement les fondations à peine d'amende.

« Ils ne diront jamais deux messes à la fois.

« Ils s'habilleront au vestiaire et laisseront les ornements à la disposition du sacriste.

« Ils administreront les sacrements aux paroissiens lorsqu'ils en seront requis ou commandés par le curé et visiteront les malades pour les consoler et assister. Ils devront être deux au moins pour administrer l'Extrême-Onction.

« Après le décès, l'un d'eux, s'il est requis, veillera et assistera le corps du décédé jusqu'à la sépulture moyennant salaire raisonnable qui ne pourra excéder huit sous pour la nuit et six sous pour le jour.

« Celui desdits prestres habitués en la dite église qui ne sera venu à Matines devant la fin du psaume *Venite exultemus*, et aux vêpres ordinaires qui se disent chacun jour, vêpres et vigiles des morts, devant la fin du premier psaume et à la messe devant la fin du premier

Kyrie sera piqué et privé de son salaire fors en cas de maladie ou autrement employé aux nécessités de la paroisse dont il sera légitimement excusé par le curé. Pour chacun défaut paieront chacun douze deniers qui seront déduits sur les gaignages du défaillant.

« Le profit du piquet accroistra aux prêtres habitués en la dite église qui auront assisté fors la tierce partie de tous les dits piquets qui demeurera au profit de la Fabrice.

« Sera chacun an, aux fêtes de Saint Jean-Baptiste et de Noël, payé par moitié par les procureurs de Fabrice, lors en charge de recette, aux curés, prestres et chapelains habitués susdits la somme à laquelle reviennent les produits à eux attribués par le présent règlement.

« Sauf néanmoins à demander réduction des services et messes dont les fondations ne sont pas suffisantes.

Sacriste.

« Le curé et les paroissiens commettront un prestre pour administrer la sacristie, ou la bailleront pour trois ou cinq ans. Lequel prestre ne pourra être vicaire ni du nombre des huit prestres ou chapelains habitués en la dite église.

« Auquel seront baillés les reliques et joyaux, croix, calices et plateaux, custodes, chopineaux, encensoires, chandeliers et bénitiers d'argent, chapes, chasubles, dalmatiques, ciels, rideaux et paravants d'autels, aubes, amicts, napes et autres linges, livres de chant, missels et manuels et autres livres et généralement tous les

ornements et meubles de la dite église, tant sacrés que autres, qui s'en chargera sur l'invitation qui sera faite de les garder et conserver et de les représenter, lorsqu'il sortira de charge et de ce faire baillera caution. Lequel prestre fera sa demeure en la dite ville et le plus près de l'église que faire se pourra. Sera tous les jours en l'église revêtu à tout le moins de surplis et y demeurera sans en sortir que le dernier service ne soit entièrement dict. S'il plaît au curé pourra administrer les saints sacrements.

« Baillera et fournira de feu, pain, vin, eau et autres choses nécessaires.

« Fera balayer l'église, essuyer et nétoyer la poussière de dessus les autels, chaises, bancs et bancelles.. Sera tenu de faire tendre la tapisserie de l'église aux fêtes de Pasques-Fleuries et grandes Pasques. Fera distribuer le pain béni par toute l'église, fera sonner les cloches pour la célébration du service divin suivant le présent règlement et au désir des fondations et lorsqu'il arrivera des orages et tonnères.

« Portera ou fera porter par un prêtre la croix revêtu d'aube ou de surplis à toutes les processions de la paroisse, à peine de cinq sous par chacune fois qu'il y manquera.

« Fournira de cordes pour sonner.

« Entretiendra d'huile la lampe au-devant du grand autel.

« Arborera et revêtira de verdure la grande croix du cimetière le dimanche des Rameaux.

« Sera tenu d'allumer et d'éteindre le luminaire, et de faire chasser les chiens de l'église.

« Il percevra un quart de vin et diverses immunités aux enterrements.

« En plus pour ses gages et salaires six vingt livres par an, en deux termes de quatre-vingt-dix livres. Les confrères lui devront en outre trente livres. »

Foussier.

Le foussier est chargé du cimetière et du transport des corps pour leur sépulture, c'est en outre l'aide-sacristain.

« Le foussier, dit M. Ayrault, sera eslu et commis par les paroissiens.

« Il obéira au curé et procureur de Fabrice pour ce qu'ils lui commanderont pour le service divin et dévotions de l'église et à cette fin se tiendra près du dict procureur de Fabrice aux dimanche et fêtes.

« Il baleyra et netoyera l'église une fois le mois, aidera de sa personne le sacriste dans tous ses grands travaux notamment aux fêtes de Pasques, de l'Ascension, de la Pentecôte ; chassera de l'église les gueux qui y vont mendier et aydera audict sacriste à chasser les chiens de l'église les jours de dimanches et de fêtes.

« Son tarif des fosses sera douze sous les grandes, six sous les fosses d'enfant, vingt sous pour les fosses dans l'église, trente sous pour les recarler.

« Il aura trente-deux sous pour porter les corps de leur domicile au cimetière, quarante sous pour ceux enterrés dans l'église. »

Fabrique.

Ces régles établies pour le culte et la sacristie, M. Ayrault passe à la fabrique. « Et d'autant, dit-il, que l'église et Fabrice appartient aux paroissiens, les biens d'icelle seront comme par le passé régis par deux marguilliers ou procureurs de Fabrice qui seront eslus comme aussi un procureur pour chaque confrairie de Saint-Sébastien, Saint-Marcoul et des Trépassés.

« Lesquels procureurs tant de Fabrice que des dictes confrairies seront chacun deux ans en la charge, et celui des dicts procureurs de Fabrice qui sera eslu en la première année fera les recettes et mise de la Fabrice et pour les autres droits et affaires les feront conjointement suivant les conclusions faictes en assemblée des dicts paroissiens le 28 décembre 1603.

« Les dits procureurs dedans six mois après leur exercice fini rendront compte de leur charge et où ils en feront refus au délai, seront si besoin est poursuivis en justice par leurs successeurs immédiats.

« Lesquels à faute de ce faire demeurent responsables.

« Le curé avec les paroissiens pourvoiront à l'avenir aux places des huit prestres qui ont accoutumé de servir en la dite église, vacation ou démission advenant;

« A celle d'un sacriste qui ne pourra être un des dits prestres.

« Sansque aucuns prestres se puissent introduire en la dite église ni être admis à participer aux gaignages encore qu'il soit pourvu de prestrimanies ou cha-

pellenies, s'il n'a été reçu par les dicts curé et paroissiens en plaine assemblée.

« Lesquels prestres lorsqu'ils seront reçus feront le serment entre les mains du curé, de faire leur devoir à l'édification des paroissiens, de garder étroitement les décrets et ordonnances du concile provincial de Tours de 1583, et les statuts synodaux des évêques d'Angers, et tout ce qui concerne le présent règlement ; autrement le curé et paroissiens pourront leur enjoindre de se retirer.

« A la diligence des marguilliers, il sera fait inventaire du mobilier dont le sacriste sera tenu de se charger et aussi des titres qui se renfermeront dans une armoire à trois clefs dont l'une au curé, une au procureur de Fabrice, la troisième à un notable paroissien désigné en assemblée. »

Notaire Royal.

« Il sera choisi et eslu par les paroissiens un notaire royal de ceste ville pour recevoir et escrire les délibérations et conclusions faites en assemblées des dicts paroissiens ;

« Pour recevoir et passer les contrats et quittances qui seront faits à la diligence du procureur de Fabrice pour les affaires d'icelle et en délivrer copie au dict procureur. Et s'il y a procuration des dits paroissiens pour plaider hors ceste ville, en délivrer grosse. Le tout sans que le dit notaire en puisse rien prétendre ni demander aux dits paroissiens ni procureur de Fabrice ; au moyen

de ce que de préférence à tous autres il recevra et passera tous les contrats tant d'amortissements que constitutions de rentes qui seront faits au profit de la Fabrice dont il se fera payer par les parties.

« Que les anciens titres seront renouvelés. Comme aussi suivant conclusion des paroissiens du 8 avril 1618, seront par les procureurs de Fabrice poursuivis les héritiers de ceux qui ont fait des fondations en la dite église Saint-Michel, reconnaître et assigner fonds suffisants pour l'entretennement des dictes fondations.

« Qu'à l'avenir ne sera accepté aucun legs pour fondation de services divins, sinon qu'avec condition qu'outre le salaire des curé et chapelains, il en donnera pour le moins la cinquième partie à la Fabrice, et qu'encore il y ait faculté d'amortir la rente léguée au denier vingt.

« Les héritiers de ceux qui seront ensépulturés en l'église paieront à la Fabrice soixante sous. Les places des bancs et sièges seront vacans par le décès des titulaires.

« Vacation advenant les dites places et bancs seront baillées à autres paroissiens.

« Ne sera fait concession de bancs en la dite église en lieux où il n'y en a point eu ci-devant, ni apposé aucunes tombes, ni tableaux d'effigie ou épitaphes contre les murs sans l'avis et consentement des curés ou paroissiens. »

CHAPITRE XVIII

L'ORATOIRE A ANGERS

Tant vénérés que soient nos sanctuaires paroissiaux au commencement du XVIIe siècle, ils étaient trop étroits pour absorber la sève religieuse qui se produisait alors. Elle débordait auprès d'eux dans des fondations offrant les plus séduisantes promesses.

Sous le court épiscopat de Fouquet de la Varennes, trois couvents viennent s'implanter sur notre sol paroissial de Saint-Michel du Tertre : Les Minimes, les Ursulines et les Oratoriens. Les Minimes ont disparu balayés par le flot révolutionnaire. Les Ursulines et l'Oratoire plus vivaces et plus en harmonie avec les mœurs de notre temps ont survécu.

Les Ermites de Saint-François, dits Minimes, eurent pour fondateur saint François de Paule, originaire de la ville de Paule en Calabre, qui vivait au XVe siècle.

Ils furent approuvés par le pape Paul II, et autorisés en France par lettres patentes du roi en date du 18 juin 1614. Le 15 octobre de cette même année ils nous arrivaient et s'établissaient provisoirement « dans une maisonnette de closerie donnée par Jacques Liquet [1]. »

Ce premier établissement fut bien vite remplacé par un second qui fut définitif.

[1] Archives municipales.

« En mars 1615, nous dit Louvet, les bons pères religieux Minimes ont, en vertu du pouvoir à eux donné par le roy, consentement de MM. l'évêque d'Angers, maire et eschevins, faict accomoder un logis qu'ils ont acquis de deffunt M. Gauthier, vivant contrôleur des traictes, accompaigné d'un bon jardin, joignant les jardins du lieu du Busson, abuttant au pré d'Allemagne, d'autre bout au grand chemin du Busson, et d'aultre côté au logis et vigne d'ung nommé Fleuriot ouvrier de la Monnoie, pour eux y loger jusques au nombre de six religieux comme aussi ils ont faict faire une petite chapelle, le tout en attendant leur église et couvent à bastir [1]. »

La première pierre de cette église, bâtie, au dire de Louvet, dans une grande pièce de terre, qui était en vigne, fut solennellement posée et bénie le 24 avril 1617 par l'évèque Fouquet de la Varennes en présence du lieutenant général Lasnier. Église et couvent étaient terminés en 1623, couvrant la partie basse du jardin du Mail et s'étendant vers les nouveaux tribunaux.

Après le xv[e] siècle les contemplatifs et les mendiants ne répondaient qu'imparfaitement aux aspirations des peuples. L'abnégation et la charité avaient seules faveur.

Instruire la jeunesse, former le cœur et l'esprit des enfants, soulager les pauvres dans les asiles de la misère, tel sera le champ d'action des Charles Borromée et des Philippe de Néri, des de Sourdis et des Bérulle, des Vincent de Paul et des Ollier.

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 143.

A Vincent de Paul le soin des corps, à tous les autres la culture de l'esprit. Les Ursulines et l'Oratoire, corps enseignants tous les deux, l'un aux filles, l'autre aux garçons, eurent la même origine et la même date de création. Ils nous arrivèrent dans le même temps et s'implantèrent côte à côte sur notre paroisse Saint-Michel.

Les Ursulines eurent pour fondateur saint Charles Borromée. La bulle de création par le pape Grégoire XIII est du 14 décembre 1572. Introduites en France par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, elles y furent autorisées par lettres patentes du roi données à Bordeaux en décembre 1615.

Ces lettres leur permettent de s'établir à Poitiers, à Angers, à Périgueux, à Laval, à la Flèche. Elles peuvent acquérir et posséder en main morte à charge de bailler de vingt ans en vingt ans un marc d'or.

La supérieure générale sœur François de la Croix, le 9 décembre 1617, requit l'enregistrement de ces titres au greffe civil du présidial d'Angers et obtint l'agrément du lieutenant général, du maire et de l'évêque.

Toutes ces formalités remplies la colonie composée de six religieuses et de leur aumônier s'achemina de Bordeaux vers Angers en avril 1618. Elle voyageait à petites journées comme on le pouvait quand les routes et les services publics faisaient défaut.

« L'aumônier, nous dit Louvet, venait de cheval et les religieuses étaient en un carosse attelé de quatre paires de chevaux. »

Elles arrivèrent le samedi 19 mai 1618 sur le soir et

furent recueillies au logis de la Bouvraye proche la rue Saint-Nicolas [1].

« Puis au 1er jour de juin les dittes religieuses, nous dit Louvet, ont été amenées et établies par M. Fouquet de la Varennes, évêque d'Angers, M. le lieutenant général et M. le Maire au logis de Puy-Gaillard, sis en la rue Lyonnaise que les dittes religieuses ont acquis pour la somme de 900 à 1,000 livres. Le jeudi 24 janvier 1619, la mère de la Croix elle-même ouvrit ses classes au nombre de quatre pour les demoiselles, les filles de bourgeois, les filles d'artisans et les pauvres. »

Victime de la jalousie de l'abbesse du Ronceray, au dire de Louvet, elle fut contrainte d'abandonner sa maison située sur le fief de l'abbaye, et d'acquérir d'Heliant de la Barre le logis de la Planchette de la Vincendière, « près et joignant le Collége neuf et une rue neuve près des jardins du couvent des Cordeliers et autres logis qu'elles ont pareillement achetés [2]. »

En juin 1620 elles reçurent en ce nouveau local la visite du cardinal de Sourdis qui leur dit la messe et les prêcha le dimanche 28 juin.

En 1637 la ville leur concéda pour y bâtir leur église, la rue indiquée à la condition qu'au-devant de cette église elles laisseraient libre un espace de vingt pieds de large pour continuer une rue projetée devant se rendre au palais [3].

Les Ursulines prospérèrent rapidement. On les trouve

[1] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855. t. II, p. 276-277.
[2] Journal de Louvet, *Revue de l'Anjou*, 1855, t. I. p. 287.
[3] Archives municipales.

à la fin du siècle en possession du champ Glastin devant l·s Minimes; à Morannes, du moulin de Pendu; des terres de la Guyonnière, Cutesson, Colombeau, le Gennetay, la Boierie, la Brocherie [1].

Les pères de l'Oratoire ont occupé une grande place à Angers. Grands éducateurs de la jeunesse leur collège acquit à juste titre dans l'Ouest la plus légitime célébrité.

L'Université leur doit ses dernières illustrations, la paroisse Saint-Michel, plusieurs de ses curés, celle de Notre-Dame, son église paroissiale.

Si l'Oratoire a eu pour premier père saint Philippe de Neri, elle en a un second en France dans le cardinal de Bérulle. C'est lui qui la façonna au génie français au point qu'on disait après lui que c'était la plus française des Congrégations. Saint François de Sales, avec l'autorité de son nom, ajoute qu'il n'y a rien de plus saint et de plus utile à l'Église. Saint Vincent de Paul a pour Bérulle la plus sincère vénération. Bossuet, dans son oraison funèbre du père Bourgoing, définit ainsi l'Oratoire :

« L'amour immense du pére de Bérulle pour l'Église lui imposa le dessin de former une Compagnie à laquelle il n'a voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que la charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce, là une sainte liberté fait un certain engagement. On obéit sans dépendre, on gouverne sans

[1] *Dictionnaire historique.*

commander ; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle et sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver mais encore anéantir la volonté propre. »

Telle était la constitution de l'Oratoire. Avec elle point d'engagement, point de vœux, point de clôture, point de règles monastiques. Former des prêtres dans l'esprit de l'Église, sous la direction des évêques, était son unique but. C'était dans ces idées, que le 11 novembre 1611, accompagné de cinq de ses amis : Brice, Gibieuf, Bourgoing, Condren, Métezeau, le père de Bérulle, âgé seulement de 36 ans, mais déjà célèbre par ses œuvres, fondait l'Oratoire.

La science théologique et la piété c'étaient tous les avantages, toute la fortune des fondateurs « appliqués à remplir avec toute la perfection possible les devoirs de la vie sacerdotale[1]. »

En ces temps, comme de nos jours, dans l'éducation cléricale les lettres devaient précéder la théologie. C'était donc par la fondation de colléges qu'il convenait de débuter.

Ce premier acte de leur plan répondit si bien aux besoins de l'époque que maîtres et élèves accoururent se ranger sous la direction du père de Bérulle. C'était à l'envi que sur toute la surface du royaume, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, surgissaient et prospéraient des colléges. Un succès si rapide, si complet dépassait toute espérance. Il obliga Bérulle à

[1] Bulle de fondation.

limiter son action et à laisser à d'autres la fondation des Séminaires. Ce fut la mission d'Ollier, et Saint-Sulpice compléta l'Oratoire.

Dans ce nouvel ordre d'idées, l'occupation d'Angers ne pouvait manquer d'exciter les convoitises des Oratoriens. Mais l'entreprise était difficile, téméraire peut-être, car à Angers l'Université avait le monopole de l'enseignement et l'Oratoire allait lui en demander le partage. Le sacrifice était dur.

L'Oratoire, en effet, ne faisait que naître, séduisant de promesses sans doute ; mais c'était l'avenir avec toutes ses incertitudes. L'Université, au contraire, c'était le passé avec toutes ses gloires et ses souvenirs. Pour qui a réussi dans sa fortune, les vieilles méthodes ont leur séduction et les nouveautés provoquent des défiances. Dans ces conditions un intermédiaire puissant devient indispensable. L'Oratoire eut l'heureuse chance de le rencontrer ; ce fut la reine Marie de Médicis.

La régente, au temps de sa puissance, avait connu Bérulle et son Carmel et l'Oratoire. Elle avait reçu ses premières confidences, encouragé ses efforts, assisté à ses premiers succès. Bérulle est encore son conseil, l'arbitre de ses débats entre elle et son fils.

Elle a constaté d'ailleurs la faiblesse et la décroissance des collèges d'Angers. Elle sait qu'en faisant la fortune de l'Oratoire elle sert aussi les intérêts des Angevins, de leur ville, de leur province et même ceux de l'Université. Marie de Médicis a conçu son plan. Elle veut gratifier les Oratoriens de l'hôtel de Lancreau pour leur habitation, de l'église de l'Aumônerie pour leur ser-

vice religieux, du Collège d'Anjou pour leur œuvre de jeunesse ; mais tous ces lieux sont occupés et pour en éloigner les habitants il faut heurter des intérête, choquer des amours-propres.

L'hôtel de Lancreau, tout le premier, c'est le palais de la reine, le siége de son gouvernement. Approprié, restauré à grands frais pour cet objet notre municipalité, par tradition monarchique et par délicate attention, en a fait hommage à sa souveraine.

Ce vieil hôtel des Lérat était spacieux, confortable avec des dépendances, de grands jardins retirés, silencieux ; mais il n'avait rien d'aristocratique. C'était un grand hôtel bourgeois de forme et de quartier. On y pénétrait par une cour commune au travers de l'Aumônerie Saint-Michel. Cette cour décorée du titre fastueux de cour du roi est présentement la petite rue Flore, alors close et fermée.

Cette modeste habitation, en harmonie avec les goûts simples du Béarnais, ne convenait plus à sa veuve élevée dans les palais de Florence. Au contraire, par son style et son élégance, le logis Barrault lui rappelait l'Italie. Si ses jardins étaient étroits ils étaient limitrophes des profonds ombrages de Toussaint et de Saint-Aubin qui leur laissaient l'illusion de l'infini.

Autant l'hôtel de Lancreau était plébien dans son quartier, autant le logis Barrault était aristocratique dans son voisinage. La Cité, Saint-Aubin, Toussaint, Saint-Martin le circonvenaient. Notre municipalité, pour toutes ces raisons, peu flattée sans doute du caprice de sa souveraine, se rendit pourtant à ses désirs et lui donna le logis Barrault.

Quel que fût pour Marie de Médicis l'attrait de cette habitation, elle voulait sortir de l'hôtel de Lancreau pour le livrer aux Oratoriens.

Dés le 15 novembre en effet, ses préférences à peine indiquées, elle rassemblait le corps de ville pour lui proposer l'accueil à Angers, d'une colonie de l'Oratoire. La demande accordée, elle s'empressait de solliciter du gouvernement de son fils, des lettres patentes qui furent délivrées le 22 février 1620 [1].

On négociait pendant ce temps l'achat même du logis de Lancreau. Le nom de Lesrat avait disparu à Angers et pourtant leur hôtel n'était point sorti de la possession des héritiers directs de la famille par les femmes. Françoise Lesrat, qui l'avait eu de son père Guy Lesrat, avait épousé Charles Harrouis, président du présidial de Nantes. De ce mariage était née Françoise Harrouis veuve alors de Bernard de la Jumellière. Ce fut cette dame qui reçut les ouvertures des pères de l'Oratoire [2]. Ces ouvertures promettant un résultat, ceux-ci, à la date du 14 avril, saisirent le corps de ville « pour le supplier avoir agréable l'achat qu'ils ont fait de la maison de Lancreau ou la roine étoit logée [3]. »

Toutes formalités remplies, le père Mathurin Dugué au 30 octobre même année, put au nom de l'Oratoire signer l'acte d'acquisition de l'hôtel de Lancreau et de ses dépendances [4].

Cette première acquisition se devait compléter par

[1] Péan de la Tuillerie, p. 361, 362, 363.
[2] Péan de la Tuillerie, p. 365.
[3] Journal de Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 8.
[4] Péan de la Tuillerie, p. 365.

celle de l'Aumônerie Saint-Michel qui occupait dans la cour du roi, l'espace compris entre la rue Saint-Michel et l'hôtel de Lancreau.

Propriété de l'hospice Saint-Jean depuis 1602, l'aumônerie restait sans emploi depuis cette époque, c'était une condition favorable pour en négocier la cession, qui s'opéra, en effet, d'une façon régulière, le 23 décembre 1620.

Le traité stipule que moyennant cinquante cinq livres de rente annuelle et un sermon par semaine aux pauvres de l'hôpital, les pères de l'Oratoire demeurent appropriés des église, salles, chambres, appentis, jardins et dépendances constituant l'Aumônerie Saint-Michel [1].

A cette date déjà nous trouvons les religieux de l'Oratoire dotés de l'église, paroisse et fief de Saint-Alman, portion de la commune actuelle de Saint-Jean-des-Mauvrets [2].

Si l'hôtel de Lancreau, fraichement restauré, était dans le meilleur état d'habitation, l'Aumônerie était en revanche dans le délabrement le plus complet. L'église, enfouie dans le sol, se trouvait dans un état désespérant d'humidité. Construite au bas du clos de vigne de Saint-Maurille, elle en avait reçu tous les égoûts et détritus que les eaux pluviales avaient pu charrier. Il en résultait autour des murs une surélévation du sol qui lui donnait l'aspect d'une cave. Sa construction ne permettant pas d'ailleurs d'élévation du carrelage, il ne restait de remède possible à l'assainissement que la

[1] Archives municipales, B 65, fol. 130.
[2] *Dict. historique.*

reprise du niveau primitif en enlevant les terres rapportées depuis. Ce fut en effet ce qui se produisit.

Louvet nous informe que « le jeudi 1er avril 1622, les pères de l'Oratoire ont fait abattre le grand autel et deux autres autels qui estoient en la chapelle de l'Aumônerie Saint-Michel ; fait faire des housteaulx pour y donner du jour, fait refaire les vitraux tout à neuf, rehaussé la ditte chapelle des terres qu'ils ont fait tirer autour d'icelle pour la rendre sèche ; fait reblanchir, revestir tout à neuf, et comme aussi ils ont fait bastir tout à neuf une sacristie au costé et derrière le dict grand autel de la ditte chapelle, qui estoit nommée l'hôpital Saint-Michel, qui a esté fondée et faict bastir par deffunt révérend père en Dieu Jehan du Bois, évêque de Dol en Bretaigne, pour y loger treize pauvres qui fust en l'an 1332, et a esté enterré dans la ditte chapelle près du dict grand autel. »

Les travaux de restauration se prolongèrent près de deux ans. Ce ne fut qu'aux premiers jours de février 1623 que les pères de l'Oratoire purent prendre possession de leur église. Elle se fit avec solennité.

« Le dimanche 12 février 1623, les pères de l'Oratoire ont esté establis en la chapelle et l'église de l'aumônerie et hôpital de Saint-Michel près le palais royal de ceste ville d'Angers, par M. Miron, évesque d'Angers, lequel a officié et dict la grande messe à diacre et sous diacre laquelle a esté chantée et répondue en musique par MM. de la psallette de l'Église d'Angers, où ils ont esté mis sur la porte de l'entrée de la ditte chapelle et l'évangile estant dict, M. Caspéan, évesque de Nantes,

a dict le sermon qui a duré près de deux heures, lequel a traicté dignement de l'ordre de la prêtrise ; où ont assisté MM. de la justice et grand nombre de peuple qui ont été grandement édifiés du dict sieur évesque de Nantes et à l'après dînée du dict jour, les dicts pères de l'Oratoire, au nombre de huit prestres, ont chanté vespres en la ditte église où y avoit grand nombre de peuple, laquelle église les dits pères ont fait hausser d'une grande hauteur, reblanchir et réparer. »

Cette inauguration d'église complétait l'installation des Oratoriens à Angers. Ils allaient pouvoir prier en commun, vaquer librement à leurs dévotions, grouper en outre des fidèles autour d'eux, établir un courant d'assistance par l'attrait de leurs cérémonies et le charme de leur prédication.

On arrivait au Carême. L'occasion fut saisie avec empressement et le père de Bérulle vint lui-même en prêcher la station. Ouverte le 5 mars, elle se termina le Vendredi-Saint 14 avril. Ce dernier jour, l'évêque Miron tint à rehausser par sa présence l'éclat de cette clôture. « Le dit évêqne, nous dit Louvet, a ouï le sermon de la Passion prêché par un père du dict Oratoire, nommé le père Bérulle. »

Ils introduisirent l'année suivante 1624 la dévotion des quarante heures, enrichie par le pape, sur leur sollicitation, de nombreuses indulgences.

L'évêque d'Angers n'était pas le seul prélat convié à leurs cérémonies.

Le 26 décembre 1623, l'évêque de Chartres y vint prêcher.

Le 22 décembre 1625, l'évêque de Nantes, qui avait déjà paru au jour de l'inauguration ; s'y présenta de nouveau pour y faire une ordination.

Si les dévotions populaires tombaient dans le domaine de l'Oratoire, personne n'ignorait que l'éducation de la jeunesse ne fût son œuvre spéciale, son unique ambition.

L'occasion d'ailleurs ne pouvait être plus favorable. Nos collèges affaiblis et déserts réclamaient une autre direction.

Nous étions aux jours de la transformation de notre langue, aux jours de Malherbe, de Balzac, de Descartes.

Engourdie dans sa vieillesse, l'Université d'Angers semblait ignorer ce merveilleux développement. Aussi la jeunesse ne pouvant rencontrer dans ses méthodes les séductions du temps, abandonnait son enseignement et s'en allait au loin.

La ville d'Angers possédait alors plusieurs collèges. Le plus important était le collège d'Anjou, appartenant à la nation d'Anjou, aujourd'hui la mairie, limitrophe du jardin de l'Oratoire. Si, par ses subventions, la municipalité y exerçait un droit de patronage, il n'en était pas moins dépendant de l'Université qui le faisait gérer par un personnel de son choix approprié lui-même, par concession spéciale, de la direction et des revenus.

Ce collège était le seul qui pût convenir à l'Oratoire, mais pour le lui concéder il importait de le rendre libre en désintéressant de bon accord les anciens concessionnaires. Telles étaient les difficultés de situa-

tion que Marie de Médicis, avec toute l'autorité de son caractère, déduit éloquemment dans sa lettre au corps de ville en date du 10 février 1624 ainsi conçue :

« De par la reine mère du roy, gouvernante du pays et duchez d'Anjou.

« Chers et bien aimez, étant informée du désir que beaucoup des habitants de la ville et de la province affectionnés au bien public ont de voir fleurir l'Université d'Angers par le rétablissement de l'exercice des bonnes lettres dans les collèges, lesquels depuis longtemps, par négligence ou autrement, sont demeurés inutiles et infructueux aux habitants qui sont contraints de rechercher au loin et à grands frais l'instruction de leurs enfants ; nous avons estimé qu'on ne peut mieux satisfaire aux vœux des parents, et réparer plus avantageusement des défauts si nuisibles qu'en commettant la conduite, instruction et direction de l'un de vos collèges aux pères de l'Oratoire, lesquels estant déjà établis au contentement de tous les ordres de la ville, adjouteront volontiers aux bons exemples qu'ils donnent par leurs actions à un chacun le soin et la peine qu'ils prendront d'instruire la jeunesse, se soumettant aux lois de l'Université.

« Mais afin de ne se détourner pour les exercice spirituels auxquels leur profession les oblige, Nous jugeons à propos que vous leur donniez le collège le plus proche de leur maison, en dédommageant ceux qui y sont maintenant ; à quoi nous nous assurons que vous prêterez d'autant plus facilement vos consentements que c'est le bien du pays, pour l'honneur de la ville et pour

la commodité des habitants qui vous seront toujours en particulière recommandation. Prions Dieu qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde.

« Escript à Paris le 10e jour de février 1624.

« Signé : MARIE. »

Le pouvoir royal, qui n'avait encore rien perdu de son prestige, pesait assurément de toute son influence dans l'avis donné. On ne pouvait pourtant contester la force des arguments de la souveraine moins encore suspecter son dévouement quand à Juilly et dans leurs autres collèges, les Oratoriens révélaient déjà les plus merveilleuses aptitudes pédagogiques.

On ne pouvait en outre d'après ces considérations, s'étonner de l'empressement du maire Gabriel Jouet à réunir son conseil, pour lui communiquer la lettre de la reine, lui demander son avis et provoquer la délibération qui en découlait.

La réunion s'opéra le 24 février et prit les conclusions suivantes :

« Le vendredi 24e jour de février 1624. Au conseil tenu en l'hôtel et maison commune de la ville et mairie d'Angers, ou estoient présents MM. le maire Gabriel Jouet ;

« Les échevins Prévost, Hamelin et Hubert, les conseillers Ayrault, Baudrie, Ménage, Bonvoisin, Cupif, Nepveu ;

« Dumesnil, avocat du roy ;

« Froger, procureur de ville.

« Sur la représentation faite par M. le maire d'une

lettre de la reine mère du roy, gouvernante de cette province, escripte à cette compagnie en date du dixième de ce présent mois, par laquelle la dite majesté désire que l'on donne aux pères de l'Oratoire de cette ville le collège le plus proche de leur maison pour y instruire la jeunesse, en dédommageant ceux qui y sont maintenant et se soumettant aux lois de l'Université.

« Lecture faite d'icelle et les opinions prises a esté conclu qu'il sera fait de la part de cette compagnie à sa ditte Majesté très humbles remerciements de l'affection qu'elle a au bien commun des habitants de cette ville et du soin qu'il lui plaît prendre de l'entretien de l'exercice des lettres et de l'instruction de la jeunesse et collège de l'Université de cette ville, avec assurance des volontés et intentions des habitants de cette Compagnie à l'exécution de ses commandements. Ce que M. le Maire et MM. les eschevins sont priés de faire à M. le commandant de la Porte, gouverneur de cette ville et château, et que l'entretien du dict exercice dépendant de la direction de MM. les recteur, directeurs, régents et suppôts de la dite Université, il est besoin de le représenter à la volonté de sa ditte Majesté, et voir les dicts pères de l'Oratoire et savoir leur intention sur la susditte proposition. Ce que les dits maire et eschevins ont été priés de faire et que la ditte lettre soit insérée en suite de la présente pour y avoir recours. »

Le Corps de ville se rendait aux désirs de sa souveraine, la remerciait même de sa sollicitude pour ses intérêts, mais la renvoyait aux recteur, docteurs régents et suppôts de l'Université pour le réglement des intérêts qui en découlaient. Ces intérêts d'ailleurs étaient

complexes puisqu'il y avait à résilier un contrat en cours, concédé à des tiers, les principal et régents du collège d'Anjou. Ce principal qui était messire Claude Maudet, avait à sa charge un personnel de maîtres et un mobilier scolaire. Le congé des maîtres, l'enlèvement des meubles comportaient un dommage qui fut évalué 2,400 livres à la charge de la ville.

Ces intérêts réglés, la Nation d'Anjou, en date du 21 avril, prit des conclusions définitives qui permirent d'en terminer et de rédiger le contrat suivant dressé par Deille, notaire royal au Pilori, en date du 18 mai 1624.

Contrat faict par MM. de l'Université d'Angers avec MM. les prestres de l'Oratoire du nom de Jésus, pour instruire et enseigner la jeunesse d'Anjou dans le Collège d'Anjou, nommé le Collège neuf.

« Le 18e jour de mai 1624, il a esté faict en la ville d'Angers ung contrat et traicté entre MM. les depputez de la Nation d'Anjou en l'Université au dict Angers, savoir :

« MM. Estienne Heard, conseiller à la prévosté, procureur de la ditte Nation;

« François Boylesve, sieur de la Bourdinière, maistre-écolle en la ditte Université et chanoine en la ditte église d'Angers;

« François Davy, sieur d'Argentay, docteur doyen en droit en la ditte Université;

« François Blouin, Arnault Saman, avocats depputez, d'une part.

« Les pères de l'Oratoire, demeurant en ceste ditte ville, rue Saint-Michel ;

« Claude de Maudet, principal du collège d'Anjou, alias le Collège neuf, pour suivant l'intention du roy notre sire, la royne sa mère, MM. les gouverneurs, officiers de la justice, que de la ditte Université et Nation ;

« Establir les dicts pères de l'Oratoire audict collège pour l'instruction de la jeunesse et bien du publicq et aussi pour dédommager le dict de Maudet cy-davant estably principal au dict Collège par contrat passé par Deille notaire, par lequel traité est accordé au dict Maudet, la somme de 2,400 livres pour tous dommages et intérêts qu'il pourroit prétendre, à cause de l'éviction du sus dict contrat, muniement et fournissement qu'il auroit faict pour l'exercice du dict collège et reparations, au moyen de laquelle somme le dict de Maudet, principal, se demettra et promet demettre au nom des dicts pères de l'Oratoire au droit qu'a le dit principal au dict collège en vertu de son dict contrat et de toute disposition d'yceluy pour en faire par les dicts pères de l'Oratoire tout et suivant et au désir de la fondation et statuts dudict collège, à condition que le dict principal pourra emporter ses meubles et provisions aussitôt qu'il aura reçu la ditte somme et exécuté le dit désistement et remise sans rechercher contre lui d'aulcunes réparations ni charges du passé, comme plus au long est contenu par le dict contract, passé par ledict Deille, notaire royal au dict Angers, demeurant au Pylory. »

« Ce dict jour 18e jour de mai 1624. »

Cette concession du collège d'Anjou était le complément du projet de la reine, le couronnement de son œuvre qu'on admire dans sa conception et plus encore dans son exécution.

Ce fait accompli, rien de plus pressé pour les pères de l'Oratoire que de prendre possession de leur collège et d'en ouvrir les classes. Mais là encore régnait le désordre signalé depuis longues années par nos archives. Il fallut plusieurs mois pour opérer les plus urgentes réparations. Des affiches enfin sur les murs publics annoncèrent l'ouverture solennelle du collège pour le 3 novembre 1624.

Toutes les sommités angevines s'y virent réunies, évêque, gouverneur, lieutenant général, maire, conseillers de ville et du présidial, juges consuls et avocats. Entouré de ses professeurs et de ses régents, le père Icard recevait ses invités et présidait la solennité.

Dans un discours fort applaudi il exposa l'esprit et le but de sa congrégation et ses plans d'étude pour en obtenir le succès.

Les promesses et les espérances ne tardèrent pas à se réaliser. Deux années ne s'étaient pas écoulées que le corps de ville adressait aux pères de l'Oratoire toute sa satisfaction et leur assurait en témoignage une rente annuelle de mille livres sur les revenus de la Cloison.

Le collège d'Angers apportait ainsi à l'Oratoire sa part de collaboration et de succès que Rome voulut récompenser. Le pape Urbain VIII, triomphant de la modestie du Père de Bérulle, le gratifia d'un chapeau de cardinal.

Ce fut un éclair de jouissance. Les jours heureux furent courts comme toujours; Bérulle mourut dans toute sa gloire, après deux ans de pourpre romaine, âgé seulement de 53 ans. Le 29 octobre 1629, ses fils d'Angers célébraient son service funèbre dans leur église toute tendue de deuil. La ville entière s'associait à leur douleur. L'official de l'église d'Angers célébrait la messe, un père Carme prononçait l'éloge funèbre.

L. Rondeau.

DE

LA REPRÉSENTATION OFFICIELLE

ET LÉGALE

DE L'AGRICULTURE

Le mercredi 23 janvier dernier, le Conseil supérieur de l'Agriculture, réuni sous la présidence de M. Meline, ministre de l'Agriculture, a terminé l'examen du Projet de loi relatif aux Chambres consultatives d'Agriculture.

Les principales dispositions de ce Projet, adopté en principe, sont :

Il sera créé, dans chaque canton, une Chambre consultative d'Agriculture, composée de délégués nommés par le Conseil municipal de chaque commune, à raison d'un délégué par commune.

Chaque Chambre cantonale d'Agriculture nommera deux délégués, qui formeront la Chambre consultative d'arrondissement.

I

La représentation officielle et légale de l'Agriculture est en effet devenue indispensable : l'Industrie et le Commerce ont déjà leurs représentants élus, dont les avis ont une grande action sur les Pouvoirs publics. L'Agriculture, la plus indispensable, la plus nationale, la plus grande de nos industries, réclame le même avantage, c'est-à-dire *sa représentation légale et officielle.*

Une loi de 1851 avait organisé, d'une façon assez complète et libérale, cette représentation. Les Chambres d'agriculture étaient élues par les membres des *Comices agricoles,* c'est-à-dire par des agriculteurs. Cette loi n'a pas vécu ; un décret de 1852 a nommé le Préfet *grand électeur des Chambres agricoles.* Les intéressés (les agriculteurs) ont été déclarés déchus de leurs droits : la politique faisait son œuvre.

C'est ce système, sous une autre forme *non moins étonnante*, que vient d'adopter le Conseil supérieur de l'Agriculture.

Les conseillers municipaux étant actuellement, presque généralement, acquis à la politique républicaine, comme ils pourront l'être, un jour, à toute autre politique, ont paru au gouvernement avoir les connaissances agricoles voulues pour devenir subitement et par une véritable grâce d'État, les électeurs naturels et entendus des représentants de l'Agriculture.

On pense à moi pour une place, dit Figaro, *mais, par*

malheur, j'y étais propre. Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint.

II

Nous venons protester contre le Projet de loi du gouvernement, parce que ses dispositions présentent, pour les intérêts agricoles et moraux du pays, des conséquences fatalement désastreuses.

Elles nous conduisent dans une voie dangereuse : celle où toutes les libertés se livrent à l'État ; où toutes les initiatives auront bientôt besoin du baptême de la politique ; c'est l'envahissement lent mais certain du *Socialisme d'État.* Le suffrage universel doit-il nous conduire à cette suprême erreur, pour le plus grand bien des besogneux qui en vivent ?

La composition nouvelle du corps électoral, choisi par le gouvernement, étant malheureusement exclusivement politique, ne peut incontestablement répondre aux espérances de l'Agriculture. Or, il ne faut pas se le dissimuler, l'Agriculture française subit en ce moment une crise dont on peut prévoir la fin désastreuse, si des défenseurs compétents, énergiques, et, disons-le, libres de toute attache officielle, viennent protester contre des *théories cosmopolites*, dont le libre-échange est une des manifestations les plus dangereuses. La liberté des échanges agricoles est dans le programme d'un système d'économie politique, dont les adeptes sont aujourd'hui au pouvoir ; pouvons-nous mettre nos intérêts agricoles entre les mains de conseils élus, plus ou moins, sous

l'influence de sentiments politiques ? Ces intérêts immenses, liés intimement à ceux de *l'industrie*, peuvent-ils (aujourd'hui et dans l'avenir) être jamais subordonnés aux *convenances des partis* si nombreux qui déchirent notre malheureuse Patrie ?

Poser la question, c'est la résoudre.

Peut-on confier les intérêts agricoles si importants, à des Chambres aussi *minuscules* que des Chambres cantonales, circonscription trop restreinte pour produire assez d'hommes d'initiative, capables de donner aux dites Chambres nne activité salutaire ? Nous ne le pensons pas.

Déjà, les Comices agricoles qui rayonnent sur tout un arrondissement, n'arrivent qu'à grand'peine à réunir les membres de leur bureau au complet. Que feront donc ces Chambres cantonales ? pourront-elles agir plus correctement, plus heureusement, plus efficacement que, par exemple, les commissions vicinales, les commissions de statistique et les commissions scolaires qui, dans la plupart des cantons, ne se réunissent jamais ?

Cette critique étant faite des principales dispositions de la loi, nous voyons avec satisfaction que le Préfet cesse d'être le grand électeur des Chambres d'Agriculture ! C'est un progrès. Depuis longtemps, du reste, les fonctions d'administrateur des affaires départementales devraient être retirées au Préfet, dans son propre intérêt d'abord et aussi dans ceux du gouvernement, des départements et de la prospérité générale. Ses fonctions de *commissaire général* devraient, seules, lui être conservées soigneusement : comme administrateur son rôle est toujours nuisible. Ses fonctions, essen-

tiellement mobiles, le jettent trop fréquemment dans un inconnu nouveau, où toutes ses connaissances acquises tournent souvent contre lui : il convenait au nord, on le place au midi; il était dans un centre agricole, on l'amène dans un centre industriel. Nos préfets ne peuvent prendre racine, ne voient leur place que comme un échelon pour leur ambition; certains qu'ils ne sont que dans un lieu de passage, ils ne sont pas excités à préparer des *établissements*, dont le succès ne leur sera point attribué et dont l'éclat ne leur appartiendra pas.

Ne pouvant donc parvenir à se localiser, ils ne peuvent s'identifier avec les intérêts agricoles d'un département. Ils arrivent; un caprice du pouvoir les transporte bien loin, et tout est à recommencer. Ils connaissent de l'Agriculture ce qu'en savent les tribus nomades.

III

Après avoir blâmé les défauts du projet de loi, il est nécessaire d'examiner et d'étudier ce qu'il convient de faire.

Si en 1860, en 1871 et en 1881 l'Agriculture avait été légalement, librement et intelligemment représentée, le libre-échange battu en brèche par ses délégués, aurait, très probablement, amené son pavillon; les intérêts des classes agricoles n'auraient pas été méconnus en 1860, sacrifiés en 1871, et enfin trahis en 1881 par les Industriels qui, aujourd'hui, subissent le contrecoup de leur parjure. Il est donc nécessaire, pour éviter le retour de pareilles mésaventures, d'étudier à fond

la loi nouvelle, d'examiner ce qu'elle promet et si les garanties qu'elle présente, laisseront aux représentants futurs de l'Agriculture, leur initiative et surtout leur liberté.

Nous remarquerons bien vite que les dispositions de cette loi, détruisent celles de la loi du 20 mars 1881.

Par cette dernière loi, les comices formaient la base de la représentation et constituaient le corps électoral au premier degré.

Au chef-lieu de chaque département, il était établi une Chambre d'agriculture, et enfin à Paris, un Conseil général de l'Agriculture.

Les Comices et associations agricoles se recrutaient *librement*, parmi les propriétaires, fermiers, colons et leurs enfants âgés de 21 ans, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du canton.

La Chambre départementale se composait de membres élus par les Comices, en nombre égal à celui des cantons du département.

Le Conseil général se composait de membres élus par les Chambres départementales d'Agriculture, chacune de ces Chambre élisant un membre pour la représenter; enfin, le Conseil général pouvait s'adjoindre, *par voie d'élection*, dix membres supplémentaires en plus. Cette disposition permettait de faire une place à des savants et à des spécialistes agricoles, qui n'auraient pas été élus dans les départements.

Le Projet actuel est tout différent: nous en avons cité la teneur. Ce projet n'institue aucune Chambre au chef-lieu du département, et aucun Conseil central à Paris. C'est certainement de la mauvaise décentra-

lisation. C'est l'isolement des forces vives de l'Agriculture, c'est leur éparpillement. C'est les réduire à l'impuissance, si leurs efforts isolés ne sont pas concentrés dans la puissance plus active d'un Conseil supérieur et central, résidant auprès des *Pouvoirs publics*.

C'est, pour la province, une nouvelle invasion de la politique... dans des associations qui n'en ont que faire. C'est presque la création de nouveaux fonctionnaires, non salariés, il est vrai, mis, en quelque sorte, dans l'obligation de servir toutes les évolutions politiques du gouvernement, condamnés à l'indifférence et à la lenteur administratives, et à une obéissance aveugle et servile à la masse inconsciente et inintelligente de leurs électeurs.

Dans une question aussi grave que celle de la défense des intérêts agricoles du pays, intérêts liés si intimement à la politique intérieure par l'alimentation des populations, les irrigations, les déboisements, la création des chemins vicinaux, les épidémies ; à la politique extérieure par le libre échange, l'alimentation du pays pendant la guerre, la police sanitaire internationale, il faut, au contraire, que la liberté de réunion et d'association avec tous ses avantages pratiques et sociaux soit pleine et entière.

Les intéressés, seuls, dégagés de la torpeur et de l'inertie du fonctionnarisme, doivent discuter la valeur de leurs candidats et s'entendre librement sur le programme à poser et sur les moyens de défense et d'attaque.

Quel besoin le gouvernement éprouve-t-il d'innover

en pareille matière? Les commerçants et les industriels ne sont pas des idéologues, et, pendant plusieurs siècles, ils ont eu recours à *l'élection* pour la désignation de leurs juges spéciaux. Au commencement de ce siècle, une autre juridiction industrielle a été admise par la loi : celle des *Conseils des Prud'hommes*, qui statuent sur les contestations entre fabricants et ouvriers. Le mode d'élection, la composition du corps électoral, les conditions d'éligibilité ont varié souvent ; mais, le *principe* n'a pas varié : c'est toujours le *libre choix* des commerçants, des fabricants et des ouvriers qui a désigné les juges du commerce et de l'industrie.

Ce n'est pas par amour de la théorie, qu'on a procédé de cette façon. Les commerçants, sentant mieux que personne les besoins du commerce, se sont donné une législation qui, bien que défectueuse et arriérée à certains égards, est de beaucoup supérieure à la législation purement civile, par la simplicité des formes, par le respect de *l'intention des parties* et par une plus grande conformité avec les besoins des temps actuels.

Hier, il est vrai, la Révolution est arrivée, brisant l'œuvre du passé, détruisant ce qu'il y avait d'excellent dans l'institution des *notables commerçants* choisissant, avec intelligence et non à l'aveugle, leurs magistrats et leurs juges consulaires. Devons-nous l'accompagner dans cette aventure? Abandonné en matière commerciale, ce système d'élection pourrait-il avoir quelque chance d'être admis pour l'Agriculture? Pouvons-nous espérer la solution que nous cherchons, dans la création de *notables agricoles*, seuls électeurs de la Chambre départementale? Les idées du jour nous semblent contraires

à cette mesure qui, du reste, soulèverait dans chaque commune bien des antagonismes et bien des jalousies. Nous croyons cependant que (la création des notables commerçants a produit de si excellents résultats)! l'on pourrait prendre dans l'institution des tribunaux de commerce la base de leur organisation : *le libre choix des intéressés, ceux-ci choisis parmi les plus compétents et les plus honorables.*

Nous allons développer cette idée en quelques mots.

IV

Il est évidemment indispensable que les Chambres d'Agriculture, qu'elles soient cantonales ou départementales, aient la plus grande autorité possible auprès du Parlement ; s'il n'en était pas ainsi, si les décisions de ces Chambres étaient lettre morte, il serait inutile de les créer.

Il s'agit donc d'examiner si ces Chambres tireront leur autorité de la *compétence* ou du *nombre* de leurs électeurs.

Si le *nombre* doit intervenir comme facteur principal, le corps électoral doit, alors, être étendu sans restriction aucune, tout en maintenant, si on le veut, que les éléments de ce corps électoral resteront strictement agricoles. On pourrait et devrait y comprendre les charrons, les maréchaux, les bourreliers, les marchands d'engrais, tous les salariés, tous les ouvriers agricoles, domestiques et journaliers.

Si, au contraire, la puissance et la force des Chambres

d'Agriculture, leur autorité morale devant les Pouvoirs publics, doivent être en raison directe de *la compétence* du corps électoral qui les élira, il n'y a pas nécessité de modifier la loi du 20 mars 1851 qui désigne comme électeurs les membres des Comices agricoles.

La porte de ces Comices est ouverte à tous ceux qui ont quelque souci des intérêts agricoles, et c'est se payer de mots que de dire, que les Comices faisant payer annuellement une légère cotisation, obligent par cela même les électeurs à *acheter* leur vote. Ceux qui s'éloignent actuellement de ces Comices, seront également indifférents devant l'urne électorale. Il n'y a donc pas à s'en préocccuper autrement.

On a critiqué la loi de 1851, en disant qu'elle était contraire à la liberté des Comices, en ce sens qu'elle les obligeait (art. 2) à accepter dans leur sein des personnes indignes, et qu'elle leur interdisait d'admettre des personnes qui, sans être propriétaires, fermiers ou colons dans leur circonscription, pourraient néanmoins leur prêter un utile concours. L'objection ne porte pas, ou du moins ne porte plus, car, aujourd'hui, tous les Comices statuent librement sur l'admission *de tous* les membres qui se présentent, *d'après des dispositions introduites dans leurs réglements particuliers*. Et, comme l'article 2 de la loi de 1851 ne porte aucune atteinte aux dits réglements, actuellement en vigueur dans ces comices, un retour à la loi de 1851 ne modifierait en rien cette excellente situation.

Il résulte de ces faits que, non seulement nous demandons que les Comices agricoles servent, comme en 1851, de base électorale, mais encore nous réclamons

que les Sociétés d'Agriculture, les Associations agricoles, les Syndicats d'agriculteurs et les Institutions agricoles, reconnues d'utilité publique, aient leurs membres électeurs, *de droit*, pour la constitution des Chambres départementales. C'est élargir et étendre la base électorale ; c'est l'addition des *capacités*. Les agriculteurs qui ne veulent pas figurer dans ces divers groupes, dans lesquels leurs intérêts sont constamment étudiés, auraient mauvaise grâce de revendiquer, au moment des élections, quel qu'en soit le mode, le droit de voter pour des candidats aux travaux desquels ils n'ont pris aucune part, ni aucun intérêt.

Ces Comices, ces Sociétés d'Agriculture, reconnus par l'État, ayant le droit de diriger des enquêtes, de provoquer des dépositions et des études; ce sera là un moyen excellent de faire intervenir, sans danger, la puissance du nombre, c'est-à-dire le suffrage universel restreint, bien entendu, aux cultivateurs et aux intéressés. Que faut-il de plus ?

Cette loi de 1851, remise en vigueur, avec les modifications que nous proposons, secouera la torpeur des classes agricoles et stimulera l'indifférence des *campagnards*. C'est une loi de liberté et de décentralisation qui provoquera le groupement spontané des intéressés intelligents, et laissera de côté les « *abstentionnistes* » qui, par tempérament, vivent dans un engourdissement regrettable et coupable.

Le titre d'électeur serait, ainsi, un stimulant qui aidera au recrutement des Sociétaires des Comices et des Sociétés d'Agriculture ; d'où il résultera de nouvelles ressources pour les encouragements à donner à

l'Agriculture. Ainsi vivraient, fortement constitués, les Comices et les Sociétés d'Agriculture dont les travaux ont toujours marqué la voie du progrès, et dont les membres sont, à coup sûr, les seuls capables d'apprécier le mérite d'hommes assez capables, assez compétents et seuls dignes d'être à la fois à l'attaque et à la défense, pour sauvegarder les intérêts agricoles attaqués sans cesse, et toujours battus depuis 1860. Que la base électorale soit, au contraire, composée des Conseillers municipaux, ou de tous les Agriculteurs du canton, c'est, dans les deux cas, le recours au suffrage universel dont, disait encore récemment à la Chambre le Président du Conseil des ministres, *on peut se servir à la rigueur pour flatter les passions populaires, mais qui n'est qu'un instrument fort rudimentaire et grossier.*

Il faut donc, comme base électorale, des électeurs capables et dont les connaissances soient au-dessus de celles de l'homme dont l'intelligence est demeurée inculte : il est, pour l'esprit comme pour le corps, une habitude d'agir, une véritable pratique qui ne s'acquiert qu'à la suite d'un long exercice. L'Agriculture étant à la fois métier, art et science, les électeurs ainsi désignés, comme aussi les représentants à élire, ne peuvent être indifféremment choisis : il y va du salut de l'Agriculture, c'est-à-dire de 25 millions de citoyens qui vivent de la terre : tous les hommes de bonne foi le reconnaissent, et admettront nos conclusions.

V

Cette question de la représentation officielle et légale de l'Agriculture a déjà préoccupé, depuis longtemps, le monde agricole.

Il y a, disons le bien vite, *unanimité* pour le rejet du Projet du Conseil supérieur de l'Agriculture. On réclame partout, purement et simplement le retour à la loi de 1851 dans laquelle il y a deux parties bien distinctes : 1° la constitution des Chambres consultatives départementales, et celle d'un Conseil supérieur de l'Agriculture (titre II, et titre III) est partout réclamée ; 2° l'attribution aux Comices seuls (titre I) de l'élection des Chambres consultatives a rencontré quelques objections. On a proposé les modifications suivantes :

A. — Admettre la loi de 1851, et accepter, comme base de la représentation, un corps électoral comprenant tous les éléments agricoles et rien que les éléments agricoles, sans distinction aucune.

B. — Admettre la loi de 1851, et faire reposer l'électorat agricole sur un certain *cens*.

C. — Emprunter les termes mêmes de l'article 2 (§ 1 de la loi de 1851) comme base électorale ; c'est-à-dire admettre comme électeurs du 1er degré, tous ceux que la loi du 20 mars 1851 déclare aptes à faire partie des Comices : « *Ont le droit de faire partie des Comices en se conformant aux réglements, les propriétaires, fermiers, colons ou leurs enfants, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du Comice.* »

Nous faisons remarquer, de suite, que cette propo-

sition dernière, soumise à la Société des Agriculteurs de France, a été acceptée par la Commission de cette Société, dans le cas où le retour à la loi de 1851 ne serait pas admis par la Chambre des députés.

Nous allons examiner successivement ces quelques propositions.

VI

A. — M. Marc de Haut, auteur de la première proposition, prend comme base un corps électoral, comprenant tous les intérêts agricoles et rien que les intérêts agricoles. Il trouve que la loi de 1851 a choisi une base trop étroite et trop exclusive.

Il prétend que pour obtenir l'attribution d'un *privilège électoral*, il faut un corps électoral largement étendu et composé d'éléments exclusivement agricoles. Il craint que la Chambre n'accepte pas une représentation de l'agriculture, formée par un corps électoral plus restreint que celui qu'il propose. Poursuivant son plan de réforme, il ne veut pas de *Chambres départementales*, afin d'éviter tout conflit avec le *Conseil général*. Il propose une *Chambre régionale* dont la circonscription cadrerait avec celle des 12 concours régionaux. A Paris, existerait un Conseil supérieur composé de 24 membres élus par les Chambres régionales.

Nous ne sommes pas de son avis ; nous refusons à l'ensemble des cultivateurs l'intelligeuce et les capacités voulues, pour choisir, efficacement et sérieusement, leurs élus ; la seconde partie de ce projet est une innovation trop considérable. Les Chambres régionales

manqueraient d'homogénéité, et comprendraient des intérêts agricoles trop différents, souvent même trop opposés, pour réaliser une entente commune, indispensable pour la lutte. Un conseil de 24 membres, d'autre part, n'est pas suffisant pour représenter l'ensemble de l'Agriculture auprès des *Pouvoirs publics.*

B. — Un autre système proposé par M. Lequeux, est le suivant :

Le corps électoral se composera de tous les propriétaires de propriétés non bâties, payant une certaine somme d'impôt foncier (10 ou 15 francs par exemple) ainsi que de tous les fermiers et cultivateurs exploitant un certain nombre d'hectares, à fixer ultérieurement.

Le corps électoral serait ainsi élargi par rapport aux Comices, mais restreint par des conditions d'impôt ou d'étendue de culture. On adjoindrait au corps électoral, ainsi constitué, des professeurs d'Agriculture.

On le voit, cette solution établit un corps électoral aussi étendu que possible, et n'admet que des personnes sérieusement intéressées à la prospérité agricole.

La proposition de M. Lequeux se trouve, du reste, ainsi formulée :

1° Les Chambres consultatives d'Agriculture sont désormais nommées, à l'élection, et dans chaque commune.

2° La constitution du corps électoral appelé à les former, aura pour base fondamentale le paiement d'une *contribution foncière* sur propriétés non bâties, et, pour les fermiers et métayers, la *justification d'un bail.*

Nous reconnaissons que ce système est préférable à celui de M. Marc de Haut ; malheureusement, des

difficultés se présentent pour sa réalisation. Le chiffre du cens à déterminer est très difficile à établir, sans provoquer des jalousies et des antagonismes de la part des éliminés, au milieu de populations chez lesquelles des idées d'égalité ont pénétré. N'oublions pas que la révolution de 1848 s'est faite, en partie, contre le système électoral basé sur le *cens*.

VII

En somme, ces deux projets ont un point commun : ils réclament le retour à la loi de 1851, mais en prenant, comme base de la représentation, un corps électoral comprenant des intérêts purement agricoles, mais différemment pesés et appréciés. Le premier projet généralise le vote des agriculteurs, comme on vient, malheureusement, de généraliser le vote des commerçants. Le second le restreint, en s'appuyant (c'est un défaut), sur une base, qui, jugée par la révolution politique de 1848, ne nous paraît pas d'une réalisation facile.

Le premier projet, comme celui du Gouvernement, nous paraît aussi défectueux que dangereux. Nous ne pouvons accepter que comme « *dernière ressource* » sa base électorale. Tous deux nous conduisent dans une voie pleine de périls : la marche en avant vers une nouvelle application du suffrage universel, base inconsciente des institutions républicaines ; suffrage universel, qui sous toutes les formes qu'il puisse agir, nous a conduits et nous conduira toujours à des déceptions, à

des imbécillités et à des désastres. Gardons-nous de solliciter son intervention dans une lutte sérieuse d'où dépend la fortune agricole, et par contre-coup, industrielle de la France.

VIII

Ce qui est plus en rapport avec la *saine logique* des choses et des faits, avec l'appréciation du *vrai*, c'est l'institution d'un corps électoral restreint et composé, *librement*, par des intéressés intelligents et par des capacités.

C'est, en un mot, le retour à la loi de 1851, étendue aux Sociétés d'Agriculture, aux Associations et Syndicats agricoles, à la condition que ces Sociétés diverses soient reconnues d'utilité publique par l'État.

Les Comices de 1851 relèvent de l'initiative privée : greffer sur ces Comices un corps officiel de représentation, c'est amener le législateur à mettre la main sur eux pour les réglementer. La loi de 1851 l'avait tenté ; c'est cette organisation qui a prêté le flanc aux attaques faites à cette loi, et c'est sous le prétexte de rendre aux *Comices* toute leur liberté, que le législateur de 1852 a détruit l'œuvre de 1851. Trop agrandir la base du corps électoral (comme le veulent MM. Marc de Haut et Lequeux) c'est s'exposer à le voir se laisser dominer par des idées et des préoccupations politiques. Dans ces deux cas, les assemblées législatives seraient-elles disposées à laisser se constituer, à côté d'elles, un conseil supérieur d'Agriculture comme aussi un Conseil supé-

rieur du Commerce, émanant d'un corps électoral plus nombreux que celui qui nomme le Sénat, presqu'aussi étendu que celui qui nomme le Corps législatif?

Nous ne le pensons pas ; et, en effet, le projet de loi du gouvernement qui, en somme, prend comme base électorale le suffrage universel (puisque c'est ce dernier qui nomme les Conseillers municipaux) s'arrête dans son plan de réorganisation à la « *Chambre cantonale* » sans oser pousser jusqu'à la Chambre départementale et à plus forte raison jusqu'au Conseil supérieur d'Agriculture.

IX

Nous résumons comme il suit les observations qui précèdent :

1° Considérant que l'autorité des Chambres d'Agriculture dépend de la compétence des électeurs et non de leur nombre ;

2° Que les membres des Comices agricoles, des Sociétés d'Agriculture, des Associations agricoles, des Syndicats d'agriculture, ont les connaissances et les aptitudes voulues pour juger et connaître des choses agricoles ; que les portes de ces Sociétés sont ouvertes à tous ;

3° Que l'incompétence des Conseils municipaux, en matière agricole, est manifeste ; que ces Conseils jouent, de plus en plus, un rôle politique, quoique la loi le leur interdise ;

4° Qu'il est nécessaire d'obtenir du gouvernement la constitution de Chambres départementales et d'un

Conseil supérieur de l'Agriculture, mis seul et directement en rapport avec les Pouvoirs publics;

5° Qu'élargir la base électorale, c'est s'exposer à la voir se laisser dominer par les idées et les préoccupations politiques;

6° Que, vu la nécesité de l'application de notre considérant quatrième, choisir comme base électorale les Conseils municipaux, c'est-à-dire en définitive le suffrage universel, ce serait provoquer des conflits avec les Assemblées législatives, et empêcher le gouvernement de donner à l'Agriculture l'organisation indispensable réclamée par cet article 4.

La Société d'Agriculture, belles-lettres, arts et sciences d'Angers réclame :

A. — Le retour à la loi de 1851, quant à la constitution des Chambres d'Agriculture départementales et du Conseil supérieur d'Agriculture.

B. — Elle demande comme base électorale : Les Comices, les Sociétés d'Agriculture et toutes les associations ou syndicats d'agriculteurs, reconnus d'utilité publique par l'État.

C. — Elle repousse le projet de loi, examiné le 23 janvier dernier par le Conseil supérieur de l'Agriculture.

Si ces vœux ne sont pas acceptés, elle se rallie au projet de loi élaboré par la Société des Agriculteurs de France, qui acceptant l'article 2, § 1 de la loi de 1851, ainsi conçu :

Ont le droit de faire partie des Comices en se conformant au réglement, les propriétaires, les fermiers,

colons ou leurs enfants, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du Comice, accepte comme électeurs des Chambres départementales tous ceux que la loi de 1851 reconnaissait aptes à faire partie des Comices agricoles.

GUSTAVE DE CAPOL.

REPRÉSENTATION

OFFICIELLE ET LÉGALE

DE L'AGRICULTURE

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée dans votre séance du 1er mardi de juin, pour étudier le rapport de notre savant et compétent collègue M. de Capol, sur la représentation légale de l'Agriculture, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses délibérations.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le Conseil supérieur de l'Agriculture, c'est-à-dire aujourd'hui les personnages qui ont reçu du Ministre mandat de représenter les intérêts agricoles, a arrêté au mois de janvier dernier les grandes lignes d'un projet de loi tendant à organiser la représentation légale de l'agri-



culture. Ce projet, accepté en principe par le Ministre, décide la création dans chaque canton d'une chambre consultative d'agriculture composée de délégués nommés par les Conseils municipaux, à raison d'un délégué par commune. Chaque chambre cantonale d'agriculture nomme à son tour deux délégués pour composer la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement. Les délégués de l'une et de l'autre chambre doivent être choisis parmi les agriculteurs, arboriculteurs, jardiniers, maraîchers, propriétaires ou usufruitiers d'un fonds rural, directeurs d'établissements agricoles, professeurs d'agriculture, de chimie agricole, vétérinaires et autres personnes à compétence spéciale résidant dans le canton.

Les chambres consultatives sont appelées à éclairer le Gouvernement en lui transmettant leur avis sur toutes les questions intéressant l'agriculture.

Le principe de cette création est excellent, et depuis trop longtemps l'agriculture réclame une représentation vraie de ses intérêts à l'instar de celles que possèdent déjà le commerce et les arts et manufactures, pour qu'elle ne se montre pas reconnaissante à M. le Ministre d'avoir enfin daigné prêter l'oreille à ses trop justes doléances; mais toutes les Sociétés d'agriculture, sans exception, je crois, protestent contre la composition projetée du corps électoral agricole. Les Conseils municipaux ne paraissent en effet posséder aucune compétence spéciale en matière agricole. Leur remettre l'élection des délégués de l'agriculture, c'est fatalement mêler la politique à une question purement nationale d'où elle doit être absolument exclue; enfin, c'est mettre, en

quelque sorte, l'agriculture hors la loi en lui refusant le droit de nommer elle-même ses délégués, alors que le commerce est appelé à nommer directement et exclusivement les siens.

Beaucoup de Sociétés agricoles ont en outre remarqué que, bornée à des chambres consultatives de canton et d'arrondissement, la représentation de l'agriculture était insuffisante. Elles demandent comme complément indispensable de l'organisation projetée une chambre consultative de département et surtout un comité consultatif central élu qui remplacera très avantageusement le conseil supérieur actuel et fera parvenir jusqu'au ministre, avec pleine autorité, les vœux et les avis de l'agriculture française.

Si telle doit être l'organisation des corps représentant l'agriculture, on peut dire que la loi projetée n'est pas à faire, elle a été faite et porte dans l'immense arsenal de nos lois la date du 20 mars 1851. Cette loi s'occupait, en trois titres différents et en vingt-huit articles, des comices agricoles — des chambres d'agriculture — et du conseil général (*id est* central) de l'agriculture. Aussi les Sociétés d'agriculture réclament-elles, en grand nombre, le retour pur et simple à la loi de 1851, sauf en un point. Tel est notamment le vœu émis par la Société nationale des agriculteurs de France, en février dernier. Je dis sauf en un point et il faut que je le signale, car notre confrère, M. de Capol, maintient ce point dans son vœu en proposant cependant à la loi de 1851 certaines modifications, et il ne se rallie que subsidiaire-

ment à l'opinion de la Société des agriculteurs de France

D'après la loi de 1851, les membres des comices agricoles nommaient les chambres consultatives d'agriculture ; M. de Capol vous propose d'exprimer le vœu que dans la nouvelle loi il en soit encore ainsi.

Nous nous demandons s'il serait bien prudent, sur cette question capitale, de nous séparer de la Société des agriculteurs de France? En éparpillant leurs forces dans l'expression de vœux différents, en se divisant au lieu de marcher d'accord, les Sociétés d'agriculture ne favoriseraient-elles pas le projet du gouvernement qui déjà n'aura pour lui que trop d'appoints? Ce n'est qu'une question de tactique, mais qui ne nous semble point à dédaigner.

Il faut, en outre, que vous sachiez que la Société des agriculteurs de France avait songé d'abord, comme le législateur de 1851, à confier aux comices agricoles le mandat de choisir les délégués de l'agriculture ; après mûr examen, elle y a résolument renoncé. — Serait-il sage de maintenir une disposition rejetée délibérément par les membres d'une Société dont personne ne peut contester la haute compétence et le dévouement à l'agriculture ?

Enfin, n'est-ce pas à juste titre que l'élection des représentants de l'agriculture par les comices agricoles a été repoussée! Nous le croirions, pour notre part, en faisant remarquer, après tant d'autres, d'abord que les comices agricoles sont des associations subventionnées par le Gouvernement. Or, que peuvent faire des élec-

teurs subventionnés, quand on nommera ceux qui sont appelés à combattre la politique économique du gouvernement si elle est contraire aux intérêts de l'agriculture ? Les comices seront indépendants quand même, je le crois, mais leur indépendance leur coûtera cher, s'ils votent mal : et s'ils votent selon leur conscience, en votant pour un candidat agréable à l'administration, leur indépendance sera suspecte ; or, la femme de César ne doit pas être soupçonnée aux champs plus qu'à la ville.

Enfin il faut ajouter que les comices agricoles ne se composent pas seulement d'agriculteurs, mais de toute personne qui, intéressée ou se disant intéressée à la prospérité de l'agriculture, paie une légère cotisation pour avoir droit d'être membre d'un comice agricole. Notaires, médecins, avocats, huissiers, commissaires-priseurs, cabaretiers, entrepreneurs de constructions, etc., peuvent en faire partie ; or s'il est un principe qu'il faut défendre avec énergie et ne point laisser entamer, sous peine de voir les Conseils municipaux passer par la brèche, c'est que seuls les agriculteurs doivent nommer les représentants de l'agriculture. Si ce principe est inscrit dans la loi, tout le reste viendra par surcroît : aux agriculteurs on joindra les professeurs de chimie agricole, les vétérinaires, les directeurs de ferme-école, et tous ceux dont le projet fait des éligibles ; car le législateur ne peut manquer de se dire : comment ! ce sont des éligibles ! mais il faut nécessairement en faire des électeurs !

En conséquence, nous vous proposerions d'émettre

un vœu différent de celui de M. de Capol, un peu longuement formulé, et de le rédiger en ces termes :

« Attendu que les chambres consultatives des arts et manufactures et de commerce sont nommées exclusivement par des commerçants, et que le bon sens, la logique et le principe de l'égalité de tous devant la loi veulent que les chambres consultatives de l'agriculture soient également nommées par les agriculteurs;

« Attendu que les Conseils municipaux n'ont trop souvent aucune compétence en matière agricole, et que remettre aux Conseils municipaux, corps politiques, la nomination des représentants de l'agriculture, ce serait faire de cette nomination une question et une élection politiques ;

« Attendu, en outre, qu'au-dessus des chambres consultatives et pour centraliser leur action et leurs vœux, la création d'un conseil supérieur élu par les chambres consultatives, est le complément indispensable de toute représentation légale sérieuse de l'agriculture ;

« La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, adhère pleinement au vœu exprimé, le 20 février 1884, par la Société des Agriculteurs de France, tendant 1° au retour à la loi du 20 mai 1851, sauf en ce point qu'aux comices agricoles appelés par ladite loi à nommer les chambres consultatives d'agriculture, on substituerait les propriétaires de propriétés non bâties, les fermiers, colons et leurs enfants âgés de vingt et un ans, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du canton (auxquels pourraient être

ajoutés ceux que le projet du Conseil supérieur de l'agriculture propose de rendre éligibles) ;

« 2° Au maintien, conformément à la loi de 1851, du Conseil central de l'agriculture, dont les membres seraient nommés par les chambres consultatives de département. »

F. LUCAS,

Rapporteur.

INVENTAIRE

DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS SAINT-JEAN

Par M. GODARD-FAULTRIER.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte de l'*Inventaire du Musée Saint-Jean*. Vous me pardonnerez de le faire en quelques lignes, car l'éloge de cet excellent ouvrage n'est plus à faire et chacun sait qu'il a toutes les qualités qu'on exige de pareils travaux. Grâce à lui, il n'est aucun problème archéologique dans la collection Saint-Jean qui ne s'éclaircisse et tel objet, qui semblait presque insignifiant, prend, à la lecture de la notice qui le concerne, une importance inattendue. Il a surtout de l'intérêt pour nous autres Angevins, car la plupart des richesses que le musée renferme viennent de l'Anjou.

Sans remonter jusqu'aux temps où nos ancêtres avaient seulement des pierres taillées pour ustensiles et pour armes, les débris provenant de l'emplacement des temples, des arcs, des bains, des villas, des amphithéâtres qui ornaient autrefois notre ville nous y offrent

de curieux renseignements sur la vie angevine à l'époque gallo-romaine. Voici des inscriptions qui exercent la sagacité de nos savants; voici des tombes qui, par les noms qui y sont inscrits, témoignent de la variété des races qui habitaient notre sol, Gaulois, Romains, esclaves étrangers et barbares. Le Moyen-Age s'ouvre par une charte curieuse, datée de ce palais d'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne avait mêlé son goût germain aux splendeurs byzantines et romaines. De lourdes croix ornées de pierreries, de belles crosses épiscopales émaillées, des coffrets ouvragés, des reliquaires en cuivre repoussé montrent le goût qu'avaient nos pères pour le bel art de l'orfévrerie. Parmi les objets de ce genre, un magnifique oliphant d'ivoire, sculpté dans un temps reculé par des mains orientales, rappelle à l'histoire les exploits de Roland, les chasses de Charlemagne et par-dessus tout les prouesses des Croisades.

La partie moderne du Musée Saint-Jean est moins riche que celle du Moyen-Age. Cependant combien on y trouve d'objets faits pour plaire aux gens ou tout au moins pour flatter cette curiosité à chercher, à connaître la vie de nos pères! De nombreuses médailles, des gravures sans nombre, des ustensiles de ménage, des restes de nos vieilles maisons sculptées, des portraits, des dessins, des livres, des débris de nos anciennes industries, des outils de nos vieux métiers, des monnaies et des poids de toute sorte remplissent les vitrines, pendent au mur, se pressent autour des colonnes ou s'étalent sur des meubles de la Renaissance, qui sont eux-mêmes des œuvres d'art.

Il est vrai que certains objets, qui ne sont pas des

moins précieux, sont étrangers à l'Anjou, et, que s'ils pouvaient parler, ils répéteraient le mot fameux du doge de Venise à Paris : « Ce qui m'étonne ici le plus, c'est de m'y voir. » Tel est le cas d'une charmante petite sphère astronomique avec les figures des constellations dessinées à la pointe : elle serait assurément mieux chez elle à Venise, à Rome ou à Milan. Mais quelque fin amateur l'aura jadis apportée d'Italie. Car le goût de l'astronomie était plus répandu chez nos pères que chez nous, et tout lettré avait sa sphère dans sa bibliothèque. Nos vitrines renferment aussi quelques objets singuliers et qui viennent de contrées bien éloignées de l'Anjou. On y trouve jusqu'à des ustensiles mexicains, des dessins chinois et une de ces planchettes marquées de signes arabes, avec lesquelles on apprend à lire, dans les écoles, aux jeunes Africains.

Cette variété d'objets ne nuit en rien aux trésors qui viennent de l'Anjou; cependant elle n'a pas, dit-on, l'agrément de tout le monde. Mais nous dirons à ces difficiles, aussi malheureux sans doute que les délicats que plaint La Fontaine : « Prenez patience. La place manque pour le moment; un jour, on fera mieux et davantage. Au reste, si ce mélange un peu confus, nous le reconnaissons, fatigue légèrement l'esprit, M. Giffard vous a préparé le remède. Levez les yeux vers les chefs-d'œuvre de la sculpture dont il a rassemblé ici les modèles. La *Vénus de Milo* vous apparaîtra dans sa divinité éternelle comme celle d'Homère. Le *Moïse de Jules II* vous offrira le spectacle d'une grandeur différente de celle de l'art grec, mais non moins frappante. Enfin, si cet art vous paraît trop sévère, vous ne résis-

terez pas aux *Frises du Parthénon*, à la *Diane de Poitiers*, à la *sainte Cécile* de notre David, au groupe des *Grâces* de Germain Pilon. La contemplation de ces merveilles répandra dans votre esprit une lumière pure et tranquille, et, tout partisan que vous serez de faire une place dominante aux objets angevins et purement archéologiques, vous approuverez du moins la présence de ces divinités bienfaisantes. »

Heureuses, Messieurs, les villes qui trouvent des hommes dévoués pour s'occuper de les embellir. Les Grecs croyaient que la vue publique des belles œuvres propageait dans un peuple la religion, la morale et l'esprit de concorde. Phidias avait ajouté, disait-on, chez eux, à la religion par son *Jupiter Olympien*. L'œuvre de M. Godard ajoutera sans doute au goût déjà si vif chez nous pour la science du passé et nous ne serons démentis par personne en apportant ici à M. Godard comme à tous ceux qui l'ont aidé dans son œuvre, le témoignage de la reconnaissance et de l'admiration de leurs concitoyens.

LOIR-MONGAZON.

BIBLIOGRAPHIE

Étude sur la vie privée au XV[e] siècle, en Anjou

Par M. André Joubert, membre titulaire [1].

Par ce temps d'investigations et de recherches historiques, c'est une bonne fortune pour un auteur d'avoir quelque chose d'inédit à offrir à ses lecteurs. Nous aimons à notre époque l'histoire par le menu ; nous ne nous contentons plus des considérations philosophiques, des grandes lignes de l'histoire qui ne permettent pas toujours à leurs auteurs de pénétrer jusqu'aux détails curieux, jusqu'aux anecdotes intimes de la vie de nos pères, de saisir sur le vif l'existence de ces générations passées et d'en dégager cette vérité, ce réalisme historique qui est un besoin qui s'impose de plus en plus.

Alexis de Tocqueville et plus récemment M. Taine ont tracé, dans des pages admirables, les tableaux de l'ancien régime se transformant aux approches de la Révolution. Ces tableaux, traités de main de maître, d'après d'importantes et consciencieuses recherches

[1] 1 vol. in-8°. Angers, Germain et G. Grassin, 1884.

faites aux sources mêmes de l'histoire, dans les archives publiques et privées, dans les mémoires et gazettes du temps, ont ouvert la voie à de nombreuses publications qui, restreignant leur cadre, jettent un jour tout nouveau sur le sujet choisi. Qu'il me suffise de vous rappeler, pour n'en citer que quelques unes, les intéressantes études de M. Albert Babeau sur la *Ville et le Village sous l'ancien régime ;* — de M. le baron de Calonne sur la *Vie agricole en Picardie :* — de M. Edmond Biré sur *La légende des Girondins* où des notes sans réplique et de nombreuses pièces justificatives attestent à la fois la vérité historique et le prodigieux travail de l'auteur. Laissez-moi vous rappeler encore comme appartenant spécialement à l'Anjou les *Souvenirs d'un nonagénaire,* de ce vieux Besnard qui écrivait à la fin de sa vie, si longue et si tourmentée, des mémoires qu'il ne croyait certainement pas destinés aux honneurs de la publicité, mais qui cependant, au milieu de choses futiles et oiseuses, contiennent sur la vie au XVIIIe siècle de curieux et instructifs renseignements si bien mis en lumière par les notes critiques de son savant éditeur.

Le beau volume que vient de publier notre collègue, M. André Joubert : *Étude sur la vie privée, au XVe siècle, en Anjou,* présente ce genre d'intérêt.

L'ouvrage comprend trois parties :

Dans la première partie, M. André Joubert nous donne les comptes inédits de Guillaume Tual, clerc, receveur des seigneuries possédées en Anjou par haut et puissant seigneur messire Jean Bourré, l'ami et le favori de Louis XI. Ce manuscrit a été libéralement mis à

la disposition de l'auteur par son heureux possesseur, le grand bibliophile angevin, M. le marquis de Villoutreys.

Ces comptes qui ne comprennent qu'une période de trois années (1463-66) mentionnent les recettes et dépenses de la terre des Aillières, de Vaulx, de la Roche de Bonnaiseau, du Plessays d'Avant et du Couldray. Il n'est pas parlé dans ces comptes de la somptueuse demeure à laquelle Jean Bourré donna son nom, du Plessis-Bourré, qu'il avait acheté par acte du 26 novembre 1462 de Charles de Sainte-Maure et dont il ne prit possession qu'en 1465, presque au moment où cessent les comptes de Guillaume Tual; le château de Jarzé ne fut acheté par Bourré qu'en 1473.

Il serait curieux de se livrer à quelques comparaisons sur les prix de ce temps et sur ceux d'aujourd'hui, en tenant compte de la valeur de l'argent à cette époque et de celle qu'il a aujourd'hui: si les métairies alors rapportaient peu, la main d'œuvre était à bas prix.

Je lis à la page 74 que le fermier des Aillières vendit à Guillaume Tual « pour la somme de XX solz ung bou-« vart, prisé quarante solz et dont la moitié lui compé-« tait » ; voilà pour les recettes.

Voici pour les dépenses[1] : « Pour avoir faict deschau-« cer, tailler, ficher, lier et becher dix quartiers de « vignes à Vaulx, qui sont en la main de Monsieur, à ses « despens de pain et de vin, fors pour ficher, que ce « dict receveur bailla à faire à convenant, en l'an 1464, « en ce comprins ung pot de beurre de vingt livres,

[1] Page 96.

« pain blanc et harans, une gerbe et demie de ousier,
« achaptée pour lier les dictes vignes, en ce comprins
« la despence du receveur, comprins aussi la journée de
« ung homme qui vacqua, par ung jour, à porter la
« perche du boys à la maison pour faire du cercle, pour
« tout. . . . . VII livres. »

Les vendanges des vignes des domaines de Vaulx, des Aillières et de la Roche-Bonnaiseau coûtaient 4 liv., 7 sols, 6 deniers [1].

La seconde partie de l'ouvrage comprend la vie hors du logis et la vie en famille d'après les archives angevines et les manuscrits de la bibliothèque nationale.

Enfin, la troisième et dernière partie est réservée aux pièces justificatives et à l'appendice.

Ici encore des documents, inédits pour la plupart, viennent éclairer plus d'un point obscur de la biographie de Jean Bourré, compléter la généalogie de sa famille et des personnages qui se trouvent mêlés à la vie du ministre de Louis XI; des détails sur les mœurs du temps, sur les costumes de la cour et des vilains, la description du vieux château et de peintures murales à sujets et dictons humoristiques font revivre à nos yeux les contemporains de Bourré; des renseignements sur les vieilles rues d'Angers et de Châteaugontier captivent le lecteur qui aime l'histoire et l'Anjou.

Nous n'avons plus à souhaiter la bienvenue à l'œuvre de M. André Joubert. En quelques semaines, la première édition était épuisée et nous ne doutons pas

[1] Page 94.

qu'il en soit de même de celle qui est en ce moment en préparation.

Nouvelles, voyages, études archéologiques, monographies, la liste est déjà longue des travaux littéraires et historiques de M. A. Joubert. *L'étude sur la vie privée, au XV siècle, en Anjou*, a une place d'honneur marquée dans cette liste.

Je n'ai pas la prétention d'avoir analysé cette œuvre importante, il me suffit de vous l'avoir fait connaître et vous la lirez, j'en suis sûr, avec le plus vif intérêt.

G. Bodinier.

VŒU

EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

M. le marquis de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France, disait dans une des dernières réunions de cette Société :

« Arrière toutes les questions d'école : nous com-
« battons pour la vie; et, c'est faire injure aux plus
« illustres économistes du passé que de leur attribuer
« des doctrines, qu'ils seraient les premiers à modifier,
« en présence des faits inattendus qui se manifestent
« d'un bout du monde à l'autre !

« Les causes du malaise et de l'inquiétude de l'agri-
« culture sont : l'exagération de notre budget des
« dépenses; l'emploi mal équilibré de nos impôts;
« des traités de commerce désastreux; un mauvais
« régime douanier; l'inégalité du traitement de l'agri-
« culture, partout et toujours, aussi bien devant l'impôt
« que devant la douane; les délais apportés à l'utili-
« sation des eaux, qui relèverait de la ruine nos dépar-
« tements méridionaux, des confins de la Méditerranée
« au golfe de Gascogne.

« Tout cela, combiné avec un ensemble de circons-
« tances économiques déplorables; des excès de pro-
« duction, et de production à vil prix en certaines con-
« trées; le bon marché, la rapidité des transports à
« l'étranger et des tarifs de faveur pour les produits
« étrangers venant faire concurrence aux produits na-
« tionaux; des mesures de toute sorte qui favorisent
« l'émigration des ouvriers de l'agriculture dans les
« villes; l'absence d'établissements de crédit: l'absence
« de toute représentation légale de l'agriculture; tout
« cela, constitue une situation ruineuse, c'est-à-dire into-
« lérable, pour l'industrie nourricière de la France. »

C'est dans cet ordre d'idées, que la *commission* que vous avez nommée, et composée de *MM. Bodinier, Huault-Dupuy* et *de Capol*, a étudié la question et formulé des vœux, que nous avons à soumettre à votre appréciation.

I

Il s'est trouvé, en 1860, des réformateurs plus audacieux que réfléchis, plus théoriciens que praticiens, plus entêtés que perspicaces, plus avides de popularité que soucieux de la fortune publique, qui n'ont pas craint d'attacher leur nom à un bouleversement économique, aussi pernicieux pour l'agriculture que les ravages du phylloxéra.

Aussi peu circonspects, aussi peu clairvoyants que les hommes « au cœur léger » qui nous ont conduits à Sedan, ils ont préparé — de sang-froid — le *Sedan économique* auquel nous conviait, brutalement, il y a dix ans, le prince Frédéric-Charles de Prusse.

Ils n'ont vu, dans cette question, que la possibilité de donner la vie à bon marché, aux ouvriers de l'industrie, et n'ont pas hésité, aussi bien en 1860 qu'en 1881, à sacrifier la plus grande de nos industries : l'industrie agricole.

Sans nous préparer à la guerre des intérêts, par de sages réformes économiques à l'intérieur, ils nous ont conduits à une lutte inégale contre des étrangers qui possèdent un sol d'une richesse presque inépuisable, la main-d'œuvre à bas prix, des impôts moins écrasants, des terres nombreuses, d'une valeur que l'Europe et surtout la France ne connaissent plus depuis plusieurs siècles !

Nous devions succomber, et chaque année les désastres s'accumulent !

Les preuves en sont nombreuses.

II

L'Agriculture française, accomplissant son évolution, marchait vers les perfectionnements que le progrès des sciences amène dans toutes les industries, lorsque l'Angleterre est venue proposer au monde industriel la liberté des échanges. — La France a eu le malheur de se laisser prendre aux sentimentalités de l'école libre-échangiste ; elle accepta une lutte disproportionnée avec l'Angleterre qui avait, de longue date, échafaudé sa grandeur commerciale et agricole, sur des lois et des mesures de protection. Les traités de 1860 éclatèrent comme un coup de foudre, sans une marche graduelle vers le principe du libre commerce : fruits d'une con-

vention née d'un caprice, ils furent réalisés comme un caprice.

Les négociateurs de 1860 firent de l'économie *cosmopolite,* et non de l'économie *politique*; — arrêtés par l'énergie des industriels, qui obtinrent une protection plus ou moins efficace, ils sacrifièrent entièrement le *patrimoine agricole* acquis par les labeurs de plusieurs générations de cultivateurs, qui n'eurent ni la hardiesse ni l'intelligence voulues pour protester.

L'idée de *Patrie* disparut; on n'envisagea que celle d'*Humanité,* oubliant que des conditions nouvelles dans la vie des peuples, pouvaient nous mettre en face de la supériorité économique et territoriale d'une nation agricole.

On commit l'imprudence de vouloir appliquer, à un pays de propriété démocratique, ce que Robert Peel avait imaginé pour un pays de propriété aristocratique. C'était oublier que les trois quarts du territoire français sont exploités par de petits propriétaires qui, possesseurs de 3 à 10 hectares, cultivent eux-mêmes leurs terres; et, d'une façon déloyale, c'était leur réclamer les mêmes sacrifices que ceux acceptés par l'aristocratie anglaise. Les riches propriétaires anglais n'avaient consenti à diminuer leurs baux, que pour donner la vie à meilleur marché aux ouvriers de l'industrie, dans laquelle, du reste — c'était pour eux une compensation — ils avaient leur fortune engagée.

Néanmoins de 1860 à 1870, l'Agriculture française soutint, énergiquement, la lutte contre l'Angleterre et l'Allemagne. Un mouvement industriel considérable eut lieu entre ces deux époques; l'industrie prospérait; des

fortunes se déplacèrent; les chemins de fer répandaient partout l'activité; et, si les agriculteurs ont, par suite des traités de commerce, payé plus cher les objets fabriqués, ils en ont été dédommagés par une demande plus forte et une élévation des prix de leurs propres produits. Cette prospérité passagère, qui pour l'Agriculture fut, et sera toujours un plus grand mal qu'une pauvreté constante, ne fut, en aucune façon, due aux prétendus bienfaits du libre-échange.

La ruine de l'Agriculture française allait, néanmoins, bientôt commencer avec la dépréciation de notre industrie manufacturière, privée par la concurrence étrangère de notre marché intérieur. Nos cultivateurs allaient, cependant, tenter un dernier et vigoureux effort, continuer leurs améliorations et leurs perfectionnements par la culture intensive, au moyen de procédés scientifiques caractérisés par l'emploi des engrais chimiques extérieurs à la ferme, lorsque, voici venir l'Amérique, les Indes, l'Australie, producteurs considérables de blé, de viande, de laines dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Ce fut le signal de la détresse, de la ruine, de la décadence de notre industrie agricole, mise, de suite, aux abois devant la concurrence de ces rivales inattendues, que n'avaient pas prévues les négociateurs imprudents de 1860.

Les pays étrangers sont tous également atteints, par cette invasion des produits agricoles. Mais l'Allemagne et l'Italie ont compris de suite, que cette extrême liberté commerciale pouvait avoir, comme conséquence, la servitude et la ruine nationales; que la *protection* de

l'Agriculture n'était pas une politique de réaction, mais une économie politique se gardant bien d'être cosmopolite, et s'attachant avant tout aux intérêts nationaux et rien qu'aux intérêts nationaux ! Si l'Angleterre ne suit pas ce retour à la *protection*, ne ferme pas encore ses portes aux produits agricoles étrangers, c'est que son climat exceptionnel lui permet l'élevage des bestiaux, dans des conditions les plus heureuses de bon marché, grâce à ses pâturages permanents.

Néanmoins, un cri de détresse a retenti d'une extrémité à l'autre du Royaume-Uni, et les importations américaines de bestiaux vivants et de viandes conservées, vont bientôt réduire en poussière les dernières espérances des agriculteurs anglais.

Les hommes remarquables qui président aux destinées de l'Allemagne et de l'Italie, ont compris qu'il fallait enfin se préoccuper du sort du peuple des campagnes, et non pas exclusivement de donner satisfaction au *peuple des villes*, le maître le plus inconscient que l'on connaisse et le moins responsable qui soit de ses actes.

Il leur a paru évident que, pour mettre d'accord des intérêts contradictoires en apparence, mais, en fait, si intimement unis (de l'Agriculture et de l'Industrie), il fallait rendre la prospérité à l'Agriculture, en restituant l'aisance aux cultivateurs; en un mot, conserver à tout prix, notre marché intérieur agricole et rendre la propérité aux meilleurs clients de l'industrie nationalee ! — Ils ont enfin reconnu et admis, comme un théorème, que s'il est désagréable pour l'ouvrier des villes de payer le pain un ou deux centimes plus

cher, cela vaut mieux encore pour lui que de ne pouvoir gagner assez pour l'acheter à bon marché.

Il est, en effet, nécessaire, avant tout, d'éviter le chômage et la diminution des salaires.

III

Or, il y a en France 38 millions d'individus, dont 18 millions s'appliquent directement à l'exploitation du sol, à titre de propriétaires, fermiers, métayers et colons, d'ouvriers et de domestiques, et dont 6 autres millions se livrent à des professions qui se rattachent intimement à l'Agriculture : charrons, maréchaux, mécaniciens agricoles, ouvriers de sucrerie, de distillerie, de meunerie. Vingt-quatre millions de Français, sur 38 millions, vivent donc de l'Agriculture, et nourrissent l'ensemble de la communauté.

Que deviendra la France si l'on ruine ceux qui la nourrissent, entretiennent sa vie industrielle et créent des produits éminemment échangeables? Il est inutile de nier la crise agricole; elle est éclatante, et elle est signalée par tous les Comices agricoles aux Pouvoirs publics : la propriété foncière est partout dépréciée. Les économistes de *haute allure*, tels que Quesnay et Léonce de Lavergne, ont mis en évidence que *le gouvernement et la nation ne doivent jamais perdre de vue que la terre est l'unique source des richesses, et que l'Agriculture a mission de les multiplier.*

Litz, en 1842, disait déjà : *La plus vaste partie du capital matériel d'une nation est placée dans le sol. En tous pays, la valeur des fonds de terres, des propriétés*

bâties dans les campagnes et dans les villes, des ateliers, des usines et des mines, se compose des deux tiers aux neuf dixièmes de toutes les valeurs que la nation possède; on doit donc admettre en principe que tout ce qui augmente ou diminue la valeur de la propriété foncière, accroît ou diminue la masse des capitaux matériels de la nation.

En décidant donc la liberté des échanges des produits agricoles, sous le prétexte de faire cesser la détresse ouvrière, on a décrété la misère générale, en ruinant 24 millions de citoyens qui ont cessé d'avoir recours aux produits de notre industrie. S'il est vrai que pour faire cesser la détresse générale, il faut ramener la confiance dans les esprits, supprimer tout ce qui augmente artificiellement la difficulté de vivre, déjà trop grande pour le travailleur manuel, et régler nos rapports avec le reste du monde par un tarif douanier, assez libéral pour permettre à nos industriels de satisfaire le goût, actuellement universel, pour les marchandises à bon marché, il est non moins vrai qu'il fallait, avant tout, empêcher la ruine de 24 millions de cultivateurs, les plus sérieux clients de notre industrie.

L'industrie agricole est-elle protégée? Personne n'osera le prétendre.

La protection accordée à l'agriculture est en effet vraiment dérisoire :

100 kil. de blé paient à leur entrée en France 0,60 c.

100 kil. de farine de blé paient 1 fr. 20.

Le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine ne paient rien.

Pour un bœuf, on donne à la douane 15 fr.; pour une vache ou un taureau, 8 fr.; pour un veau, 1 fr. 50. —

Au prix rond de 20 fr. les 100 kil., le blé n'est donc protégé que dans la proportion de 3 °/₀ de sa valeur ; la farine, qui vaut de 28 à 30 fr., est protégée de 4 °/₀. Un bœuf, qui se vend 880 fr., ne reçoit pas 2 °/₀ de sa valeur.

Il est de plus important de remarquer, que pendant que l'on se récrie contre les *droits protecteurs* que nous réclamons, ce bœuf, par exemple, grevé de 15 fr. à la frontière, paie encore avant de franchir les murs de la capitale (dont la municipalité s'inquiète tant de la vie à bon marché), la somme exorbitante de 55 fr. à l'octroi.

Il en est de même d'une quantité considérable de produits alimentaires qui, à l'octroi des villes, sont — *sans protestations bien éclatantes* — frappés de droits d'octroi scandaleux. Il est dès lors tout naturel, qu'écrasés par les charges publiques qui vont toujours en croissant, et l'esprit frappé des anomalies que nous venons de citer, les Agriculteurs trouvent insuffisants le droit de 0,60 c. par quintal de blé, et ceux qui existent sur les bestiaux. Ils trouvent également injuste, d'être désignés aux populations, comme devant, sans profit pour leur travail, nourrir les industriels, les commerçants, les rentiers et les travailleurs de la pensée.

Ils protestent non sans raison, — et nous protestons avec eux.

IV

Comparativement à la protection accordée à l'Industrie, celle concédée à l'Agriculture est en disproportion criante.

Pendant que la douane perçoit, pour protéger l'In-

dustrie près de 300 millions, en 1882 (chiffres définitifs), les céréales n'ont payé à la douane que 7 millions 900,000 fr.; les chevaux, 600,000 fr.; les bestiaux, 4 millions 700,000 fr., formant un total de 13 millions 210,000 fr.

Les bienfaits du libre-échange, qui est inscrit comme principe dans nos lois douanières, n'existent et ne se font donc sentir qu'au détriment de l'Agriculture, qui seule en supporte les conséquences désastreuses.

Le libre-échange n'est donc qu'un vain mot, pris d'une façon générale.

L'Industrie seule est protégée et l'Agriculture subit le contre-coup de cette protection.

La fonte, le fer, l'acier sont, à leur entrée en France, taxés à un taux bien plus élevé que dans les pays voisins, plus qu'aux États-Unis, plus qu'en Russie même. Le seul pays d'Europe qui taxe à la douane et aux octrois la houille, si justement appelée le pain de l'Industrie, c'est la France, et l'Agriculture perfectionnée en consomme de plus en plus. L'Industrie agricole est donc sacrifiée et tous les produits dont elle se sert ont été surchargés de droits !

Frédéric Bastiat disait : Si l'on ne peut donner aux agriculteurs des *suppléments de prix* au moyen de taxes (qu'ils paient eux-mêmes pour les deux tiers, puisqu'ils forment les deux tiers des consommateurs), il ne faut pas du moins les forcer, au moyen d'autres taxes, de donner des *suppléments de prix*, aux maîtres de forges, aux manufacturiers, aux armateurs, aux actionnaires des mines. Liberté, justice, égalité pour tout le monde.

Toute la question est là !

Pour favoriser l'Industrie française, on frappe les produits industriels étrangers de droits de douane qui vont jusqu'à 30 et 40 °/₀ de leur valeur, parce que, dit-on, le prix de revient de nos fabriques est supérieur, de beaucoup, à celui de l'étranger — soit; mais l'Agriculture? croit-on qu'un hectolitre de blé coûte moins à l'agriculteur français qu'à celui des États-Unis?

Il y a deux solutions qui s'imposent par suite d'une anomalie aussi criante : Abaisser l'exorbitante protection des manufactures, qui enlèvent à la culture, par de plus gros salaires, tous les bras des campagnes, ou relever les droits d'entrée sur les produits agricoles étrangers, faire l'égalité devant la douane, devant l'impôt!

Nous nous hâtons de dire que nous ne sommes pas partisans de la première mesure, parce qu'elle n'améliorerait, que faiblement, la situation de l'Agriculture, et qu'elle entraînerait la ruine de l'Industrie française, qui a besoin d'être protégée contre l'industrie prépondérante de l'Angleterre, et le bas prix de la main-d'œuvre de l'Industrie allemande. Nous n'admettons que la seconde solution.

Des droits de 30, 40, 50 °/₀ protègent donc presque toutes les usines et les ateliers, contre l'entrée des produits similaires étrangers. Tout équilibre est rompu; l'égalité a disparu du Code français : le travail industriel est protégé; le travail agricole est abandonné à ses propres ressources — ressources bien épuisées, hélas! — La protection que nous réclamons est donc un simple retour à l'égalité, et l'abolition d'un privi-

lége ; car, en écoutant les doléances des industriels, plus éloquents et plus habiles que ne l'ont été les agriculteurs, l'État a reconstitué des privilèges au profit de l'Industrie, au détriment des contribuables en général et des agriculteurs en particulier.

Nous demandons que l'Agriculture jouisse des mêmes faveurs que celles accordées à l'Industrie.

Ainsi protégée, l'Industrie a pu payer des salaires élevés à ses manœuvres, et l'Agriculture a dû, *par un choc en retour*, payer plus cher ses ouvriers pour éviter la dépopulation des campagnes.

Il est temps, reconnaissons-le, qu'au XIXe siècle, après des révolutions qui ont eu comme principe l'égalité de tous devant l'impôt, nous n'assistions pas au spectacle d'une inégalité aussi indiscutable, qui ruine la majorité des citoyens au profit de quelques-uns, et surtout au profit des pays étrangers, dans un but politique, et pour complaire aux idées de cosmopolitisme, qui sont dans l'esprit de novateurs un peu illuminés, et certainement peu patriotes.

Les cultivateurs sentent les droits actuels dérisoires; ils savent qu'il est inutile de réclamer la diminution des dépenses pour parvenir à celle de l'impôt, parce qu'ils n'ignorent plus que, depuis longtemps, on les paie de mots et qu'en somme l'état de nos finances ne le permet pas. Pour arriver aux dégrèvements, il faut s'arrêter dans les dépenses et depuis dix ans il ne s'agit, dans tous nos budgets, que de nouveaux centimes additionnels, et de nouvelles augmentations de charges et de contributions.

L'enquête de 1879 a évalué à 91 milliards 583 mil-

lions 966,075 fr. la valeur vénale des propriétés non bâties imposables et leur revenu à 2 milliards 645 millions 505.565 fr., revenu qui, depuis cinq ans, a baissé d'une façon démesurée.

Ces 2 milliards 645 millions de revenus sont grevés de 706 millions de taxes annuelles, résultant de l'impôt foncier, de la contribution des portes et fenêtres, de la contribution personnelle mobilière, des prestations, des droits d'enregistrement et de timbre.

C'est un tiers du revenu agricole que perçoit l'État !

En est-il de même de la propriété immobilière urbaine et des autres exploitations? Assurément non !

La propriété immobilière urbaine, dont le revenu peut être évalué à 2 milliards, paie 340 millions d'impôts de toute sorte, soit 17 0/0 environ ; la propriété mobilière, sur un revenu de 3,985 millions, paie 160 millions, soit 4 0/0 ; les taxes sur le commerce et l'industrie, dont le revenu s'élève à 2,740 millions, sont de 358 millions, soit 13 0/0.

On voit quelle disproportion injuste et criante existe entre les charges qui pèsent sur l'agriculture et celles dont sont grevées les autres propriétés et les autres exploitations.

L'agriculture paie à l'État un tiers de son revenu.

Et ce n'est pas tout !

Elle paie, comme tout le monde, les impôts de consommation, et jamais elle n'échappe à la taxe personnelle et à l'impôt mobilier qui devraient être de par la loi, perçus d'une façon générale et obligatoire, et auxquels les ouvriers des grandes villes ne sont pas astreints complètement.

La libéralité des communes prend, en effet, souvent à sa charge la taxe personnelle des ouvriers et l'impôt des petits loyers ; il y a là une inégalité choquante au détriment des habitants des campagnes qui, par surcroît, paient toujours la prestation inconnue dans les villes, et, plus que les habitants des villes, paient, dans la plus large mesure, l'impôt du sang ! L'énormité des droits de mutation frappe également plus particulièrement l'agriculture.

Quand l'agriculture, ainsi surmenée, aura disparu, à quelle bourse l'État ira-t-il demander les 706 millions que lui donne l'industrie agricole sur un revenu de 2,650 millions ? Nos hommes d'État devraient s'en préoccuper et relire attentivement, dans notre excellent fabuliste, la fable de la *Poule aux œufs d'or !*

Mais non, les idées de cosmopolitisme sont au pouvoir : la guerre à la grande propriété est à l'ordre du jour, et par contre-coup, les petits propriétaires possesseurs des trois quarts du territoire de la France sont spoliés.

Tout semble permis contre le droit des individus, sous le spécieux prétexte de donner satisfaction à la minorité des membres de la communauté, et pour sauver un principe !

C'est contre ces tendances que nous venons protester au nom de la justice et de l'agriculture !

V

Si, rompant avec les idées erronées qui, depuis vingt-trois ans, provoquent la misère de l'agriculture, l'État décrétait les droits protecteurs, les droits com-

pensateurs que réclament toutes les Sociétés d'agriculture et tous les Comices agricoles, nous n'hésitons pas à affirmer que le problème de la vie à bon marché trouverait, dans la prospérité agricole qui en résulterait, une partie de sa solution.

Et d'abord, le Gouvernement veut-il réellement la vie à bon marché ?

S'il en est ainsi, pourquoi a-t-on triplé (en 1871) l'impôt sur le café (de 50 à 156 fr.), c'est-à-dire de 150 0/0 de la valeur moyenne des cafés du Brésil?

Le pétrole, la lumière du pauvre et celle du paysan, a été taxée de 300 0/0 de sa valeur intrinsèque ; nous n'avons cependant ni café, ni pétrole indigènes à protéger!

D'un autre côté, ni l'État, ni les Conseils généraux ne veulent mettre un frein à la marée montante des centimes additionnels : l'*accessoire* est devenu aujourd'hui le principal. — Les droits d'octroi, établis par les municipalités, augmentent dans une proportion inquiétante, sans que les plaintes des contribuables se manifestent d'une façon bien intense contre la cherté qui en résulte pour la vie matérielle et les loyers!

Pourquoi le gouvernement si « *impressionnable* », quand il s'agit de la cherté du pain et de la viande, se préoccupe-t-il si peu de la cherté des boissons, provoquée par les dépenses exagérées des municipalités, boissons dont la consommation, excessive et immorale, grève, hélas! pour une part bien large, le budget de la famille de l'ouvrier. — Cependant les vins, les bières, sont d'un usage indispensable pour soutenir les forces de l'ouvrier, et, comme « *tous les alcools* », d'un em-

ploi utile pour le bon fonctionnement du suffrage universel !

A ce double titre, cette question devrait, il nous semble,. l'intéresser. Mais non ! Nos politiques à courte vue ne pensent qu'aux relations internationales, à la fraternité des peuples , au cosmopolitisme ; supprimant la *patrie* ils ne voient que le bonheur de l'*humanité*. — Pour des vues si étroites, l'industrie et l'agriculture sont des quantités presque négligeables : le commerce seul est à protéger, le *commerce aidé de l'industrie*, comme le disait maladroitement, hier encore, notre ministre du commerce.

Combien sont plus vraies les idées de Litz, économiste allemand, sur le commerce :

Le commerce doit être réglé suivant les besoins de l'agriculture et de l'industrie, et non l'agriculture et l'industrie suivant les intérêts du commerce.

Le commerce ne s'inquiète que d'acquérir des valeurs par la voie des échanges, même aux dépens des agriculteurs et des manufactures, aux dépens des forces productives, que dis-je? de l'indépendance même de la nation. Après avoir fait argent de la dernière usine et du dernier morceau de terre, il s'embarquerait sur son navire et s'exporterait lui-même.

Qui donc, malgré les efforts et les agissements du commerce a profité de la baisse survenue dernièrement sur les grains et les farines? Personne, car le consommateur paie aussi cher et le producteur, lui, est ruiné.

Des événements tout récents ont prouvé que la question de la vie à bon marché n'était pas liée d'une

façon intime et absolue à la valeur des denrées agricoles et notamment à celle du blé. Les municipalités n'ont jamais modifié l'importance de la taxe du pain, pour des écarts de trois à quatre francs entre des marchés successifs. — De nombreuses enquêtes ont prouvé qu'il n'existe aucune relation mathématique entre le prix du blé et celui du pain ; les municipalités n'ont pu rétablir l'équation et l'équilibre, qu'en mettant en usage un moyen qui n'est plus de notre époque, ni conforme au principe de la libre concurrence : la taxe du pain qui devrait être rayée de notre système économique. — Le problème de la vie à bon marché, dont la solution est si vivement désirée, est donc d'un ordre économique qui est indépendant, dans une certaine mesure, du prix des denrées agricoles.

Les termes et les données de ce problème sont donc, en partie, à chercher ailleurs.

VI

Les droits compensateurs que réclame l'agriculture sur les blés étrangers, ne feront pas augmenter le prix du pain d'une quantité proportionnelle à leur valeur. La meunerie, la boulangerie, les intermédiaires diminueront leurs bénéfices ; l'agriculture ne peut aller plus loin dans ses sacrifices : elle est acculée.

En admettant même, que le pain augmente de la valeur de ces droits compensateurs, il ne faut pas oublier que l'industrie et l'agriculture se soutiennent l'une et l'autre : l'ouvrier des usines qui gagne amplement sa vie, n'hésite pas à payer un bon prix pour les

produits que lui offre le paysan qui, alors, vendant bien ses denrées, devient un bon client pour le fabricant et l'ouvrier !

C'est par le développement de la production agricole nationale, au prix de sacrifices momentanés, *constants même au besoin*, que nous pourrons relever l'agriculture, lui permettre de se perfectionner, de s'armer pour devenir l'égale des rivales inattendues, qui l'ont surprise en flagrant délit d'organisation. — Alors, nous marcherons, *pas à pas*, vers la vie à bon marché, sans compromettre la fortune de 25 millions de citoyens. — Toute nation qui veut rester libre et indépendante, doit savoir faire un sacrifice passager et supporter la privation d'une richesse matérielle, pour acquérir des forces intellectuelles, morales et sociales; elle doit sacrifier des avantages présents pour s'assurer des avantages à venir, et, dans tous les cas, protéger le patrimoine de chacun de ses membres. — C'est son devoir principal !

Ce sacrifice pouvait paraître inopportun en 1860, devant la concurrence de l'Angleterre et de l'Allemagne; il n'en est plus de même aujourd'hui devant des concurrents inattendus et terribles.

La solution de la vie à bon marché fera, de plus, un pas important, si les revenus perçus par la douane, et qui peuvent être considérés comme payés tout aussi bien par les producteurs étrangers que par la consommation intérieure, sont consacrés strictement, soit spécialement aux dégrèvements promis à l'agriculture, soit à alléger tous les contribuables par des diminutions équivalentes de charges de toute nature. Il en résulterait un profit évident et immédiat pour les cultiva-

teurs, et une égalité de traitement pour tout le monde, — profit qui n'est pas une quantité négligeable, puisque, selon toute prévision, la somme disponible sera, au moins, égale à 100 millions.

Bien au contraire, avec le système actuel, il est suffisamment démontré que les tentatives *louables*, faites pour amener la vie à bon marché, n'ont eu, par les effets du libre échange, comme seule et déplorable conséquence, que le drainage de la fortune publique au profit de l'étranger.

VII

Devant toutes ces considérations, les membres de votre commission ont cru devoir établir, comme il suit, les motifs principaux des revendications de l'agriculture, et des vœux qu'ils vont vous proposer d'émettre :

1° Considérant que de nombreuses enquêtes, faites par le Gouvernement, la Société nationale d'agriculture, la Société des Agriculteurs de France, prouvent que dans les grandes exploitations, à culture intensive, employant les meilleures machines, possédant un grand capital, usant des engrais les plus spéciaux, où le cultivateur fait travailler des aides payés aux taux des ouvriers industriels, le prix de revient minimum du blé a été reconnu être de 21 fr. ; que dans la petite et moyenne culture, où le fermier travaille lui-même évaluant sa journée à une valeur dérisoire, *et épuise ses terres*, ce même prix de revient est, notamment dans l'Anjou, d'environ 16 fr. ; que c'est au-dessus de

ces prix, que commence le bénéfice que tout travailleur a le droit légitime de réclamer et que, depuis dix ans, la culture du blé ne laisse aucun bénéfice à la culture ;

2° Considérant qu'une concurrence loyale et profitable aux deux parties, ne peut s'expliquer et s'établir qu'entre les habitants d'un même pays, c'est-à-dire dans un même milieu, dans les mêmes conditions sociales, financières et agricoles ;

Que la concurrence entre des pays étrangers, dont les conditions de vie, de travail, d'impôt, de richesse sont toujours différentes, n'est pas équitable, et que dans de telles conditions la lutte est impossible, et devient onéreuse pour les faibles et les moins favorisés jusqu'à les ruiner ;

Considérant que le budget de la France est de :
4,010,526,000 francs ;
Celui des États-Unis : 1,585,000,000 francs ;
Celui de l'Angleterre : 1,938,750,000 francs ;
Celui de l'Allemagne : 2,334,000,000 francs.

Que chaque Français paie, en moyenne :
En impôts : 109 francs ;
L'Anglais : 59 francs ;
L'Américain : 58 francs ;
L'Allemand : 54 francs.

Que la dette publique de chacun de ces pays est :
Celle de la France : 30,997,000,000 francs ;
Celle des États-Unis : 11,150,000,000 francs ;
Celle de l'Angleterre : 19,386,000,000 francs ;
Celle de l'Allemagne : 4,254,000,000 francs.

Qu'ainsi chaque Français doit : 859 francs ;
Chaque Anglais : 579 francs ;
Chaque Allemand : 99 francs ;
Chaque Américain : 253 francs ;

Qu'à une telle situation financière correspond, incontestablement, une infériorité dans la lutte économique entre ces divers pays, et que cette situation économique peut conduire la France à la fin du XIXe siècle, à une banqueroute aussi complète qu'à la fin du siècle dernier ;

3° Considérant que, tout au moins, les nations plus favorisées ne peuvent être autorisées à concurrencer nos produits, qu'en payant une part égale à nos charges, des contributions pareilles à celles que nous payons, c'est-à-dire en payant des droits compensateurs ;

4° Considérant que la science agronomique n'a pu trouver, jusqu'à présent, des produits pouvant remplacer *les céréales*, qui sont la base de notre système cultural, qui ont leur habitat parmi nous, et qu'il n'existe pas un seul canton, pas une seule ferme dans notre département qui n'ait une portion de son sol où aucune autre plante que des céréales, et notamment du blé, puisse se cultiver ; et que conseiller à nos agriculteurs d'abandonner la culture du blé, c'est faire preuve d'ignorance, et introduire dans le débat un argument mensonger ;

Considérant que la culture du blé et des autres céréales, est et sera toujours indispensable dans chaque ferme, pour l'obtention de la paille, base de nos

fumiers que les engrais chimiques ne peuvent remplacer;

5° Considérant également que les laines, les textiles végétaux, les plantes oléagineuses sont engagés dans les traités de commerce, au détriment de l'agriculture française, qui, conséquemment, les fait entrer de moins en moins dans ses assolements, déjà privés de la garance, et qui allait devoir abandonner la culture des betteraves, si des droits protecteurs, accordés à l'industrie sucrière, n'étaient venus sauver l'industrie agricole de la betterave, par contre-coup;

6° Considérant que sous le régime qui, actuellement, régit la loi sur les importations des céréales, il est prouvé, par la statistique, que, de 1879 à 1883 par exemple, avec des récoltes assez bonnes, dont la moyenne s'est élevée à 98 millions d'hectolitres, nous avons importé net (commerce spécial) 110 millions d'hectolitres de blé, alors que de 1827 — époque à laquelle l'administration des douanes commença à tenir compte des importations et des exportations — jusqu'en 1878, nous n'en avons importé que 90 millions — c'est-à-dire que nous avons importé plus de blé et beaucoup plus, dans les cinq dernières années, que dans les cinquante-deux qui les ont précédées;

Que cette importation, prend chaque jour une importance de plus en plus grande, parce que des pays producteurs, tels que l'Amérique et les Indes, étendent de plus en plus leur sole céréale, arrivant ainsi à une production colossale, dans un pays où la terre vaut encore 16 fr. l'hectare, où les émigrants sont exempts

d'impôts, et où la terre est assez riche d'engrais pour défier toutes nos combinaisons culturales ;

Que l'importation de ces blés étrangers ne peut s'expliquer, uniquement, par la nécessité de combler les vides de nos récoltes, en évitant ainsi la disette ; mais qu'elle est le fait et le résultat d'une spéculation qui, *pressurant* la culture des États-Unis, vient déprécier en France les prix de nos récoltes, sans profit ni pour les uns ni pour les autres, mais pour le plus grand avantage d'un *commerce* qui n'a pas de *nationalité* et qui, seul, bénéficie des avantages du libre-échange, au détriment de l'industrie agricole :

Commerce, qui par ses relations gouvernementales et officielles, ses accommodements, son internationalité, sa nature cosmopolite, sa puissance financière, l'action de son or sur la presse, de ses intrigues sur nos hommes d'État, se montre, ouvertement, dans toutes les villes et dans toutes les régions, le plus chaud et le seul puissant partisan des idées libre-échangistes, les propageant partout, n'ayant ni intérêt agricole, ni intérêt industriel à maintenir et à défendre ; indifférent, par conséquent, à la prospérité réelle de la France !

Que, d'un autre côté, les perfectionnements de la navigation à vapeur, le percement des isthmes, de meilleurs aménagements des navires, tendent à diminuer, sans cesse, le coût du transport entre le Nouveau-Monde, les Indes et l'Europe, et par conséquent tendent à aggraver chaque jour cette situation, par des importations auxquelles il est temps d'opposer un frein salutaire ;

7° Considérant qu'il est contraire aux principes d'égalité inscrits dans toutes nos lois, de protéger le manufacturier plutôt que l'agriculteur, l'ouvrier des villes plus que celui des champs ; que les industries françaises sont, en général, protégées par des droits allant de 10 à 60 0/0, tandis que l'industrie agricole n'est protégée que par des droits allant de 2 à 4 0/0 de la valeur de ses produits, et qu'il y a là une injustice flagrante ;

Que, conséquemment, l'industrie agricole paie plus cher les matières qu'elle emploie : les fers, les métaux, les houilles, ainsi que les transports, et qu'elle paie, de ce fait, un tribut à l'industrie protégée ;

Que la protection accordée, avec raison, à l'industrie manufacturière, lui permet de payer un salaire plus élevé à ses ouvriers, et que, par contre-coup, l'industrie agricole suit ce mouvement, à peine de voir la dépopulation des campagnes lui enlever les quelques ouvriers qui lui restent, et qui la quitteront, augmentant encore l'encombrement si immoral des villes ; que l'équilibre ne peut se rétablir qu'en soumettant l'agriculture et l'industrie au même régime ;

8° Considérant encore qu'une inégalité inexplicable existe, entre les charges de la propriété non bâtie imposable et les autres exploitations ; que la propriété immobilière urbaine paie 17 0/0 de son revenu ; que la propriété mobilière paie 4 0/0 ; que les taxes sur le commerce et l'industrie ne sont que de 13 0/0, tandis que l'État perçoit le tiers du revenu agricole ; que cette situation ne peut durer, et qu'il est indispensable que l'État consacre les bénéfices que lui donnera la percep-

tion des droits compensateurs, à alléger la situation accablante de l'agriculture, *cette grande sacrifiée ;*

9° Considérant, en outre, que la production animale est la base de toute culture améliorante et rationnelle ; que si la production végétale est impuissante à se soutenir d'elle-même, l'autre, au contraire, accroît d'année en année la fécondité du sol ;

10° Considérant que si les importations des bestiaux ne sont pas actuellement dangereuses pour nos intérêts agricoles déjà bien compromis, elles le deviendront lorsque les aménagements des navires, la rapidité des transports, ou le perfectionnement des procédés de conservation des produits animaux, permettront au commerce d'entreprendre sur une grande échelle l'importation des bestiaux vivants, ou des viandes conservées ; et qu'il est prudent d'entrevoir déjà une telle éventualité qui serait la ruine complète et indiscutable de notre agriculture, et d'y parer de suite par des mesures sages et préventives ;

Que déjà, sous l'égide de cette liberté d'importation des animaux étrangers, on ne compte plus sur le sol français que 20 millions de têtes de moutons, au lieu de 38 millions en 1860, qu'il est entré, cette année, par exemple, 2,500,000 têtes de moutons allemands sur le marché de la Villette ;

Que l'Amérique et le Canada ont importé en Angleterre, cette année, 218,000 têtes de gros bétail, et 181,000 moutons, représentant réunis une somme de 170 millions de francs, plus 400 millions de francs de viandes mortes, fraîches ou salées et que nous sommes menacés de la même invasion ;

11° Considérant que, si, par suite des mesures douanières inintelligentes qui nous régissent, nos cultivateurs (dans un pays essentiellement producteur de blé) étaient obligés de renoncer à cette culture, devenue trop onéreuse pour eux, ce serait réserver la consommation de la France à la production étrangère, et ruiner la France à bref délai par le drainage de son numéraire. La prolongation d'un tel régime entraînerait, dans la suite, une hausse de prix des denrées agricoles, d'autant plus élevée, que le producteur étranger n'aurait plus à lutter contre la concurrence intérieure; d'où la vie fatalement plus chère ;

12° Considérant que si les droits qui seront perçus par la douane sur les denrées agricoles (et qui peuvent être considérés, comme un impôt payé tout aussi bien par les producteurs étrangers que par la consommation intérieure), étaient strictement consacrés au dégrèvement des nombreuses charges et impôts qui accablent l'Agriculture française, cela permettrait à la culture ainsi soulagée, de réduire ses prix de revient, d'augmenter sa production par l'achat d'engrais et d'arriver ainsi à la seule solution de la vie à bon marché qui soit réellement reconnue praticable; — qu'en tout état de cause, les recettes faites à la frontière, réparties sur la masse des consommateurs, seraient pour eux une compensation ;

13° Considérant que le retour à l'échelle mobile porterait au commerce les plus graves préjudices, parce que le commerce a besoin de sécurité, de fixité et de bases certaines pour ses opérations à longue haleine ; et que, conséquemment, l'application de ce système pourrait (en cas de disette et de famine), empêcher

l'approvisionnement, en temps voulu et opportun, de notre pays ;

14° Considérant que le *libre-échange* agricole pratiqué avec l'Amérique et les Indes, a eu comme effet immédiat l'obligation, pour le propriétaire, de diminuer la valeur de la rente de sa terre, c'est-à-dire ses fermages; que c'est pour éviter la diminution de la valeur de l'outillage et du matériel industriels, c'est-à-dire de la propriété industrielle, que l'État ayant la main forcée en 1860, a établi des droits protecteurs importants pour toutes nos Industries nationales; que les populations ont accepté, sans protestation, le renchérissement qui en est résulté pour elles dans l'achat des choses nécessaires à la vie ; que cette protection accordée à l'Industrie avait un but louable, politique et patriotique, et était justice accordée aux possesseurs anciens; que l'Industrie agricole demande à être traitée de même façon et pas autrement ;

Considérant que laisser déprécier la fortune foncière de la France au profit de sa fortune industrielle et des producteurs étrangers, est une injustice contraire à toute loi d'égalité et d'équité ;

Considérant que la diminution même d'un *tiers*, par exemple, de la valeur de la rente de la terre, eu égard à la production moyenne en Anjou de 16 hectolitres de blé à l'hectare, ne diminuerait que de 1 fr. 50 la valeur de l'hectolitre de blé, puisque nos terres dans l'Anjou s'afferment aujourd'hui de 70 à 80 fr., et qu'un pareil résultat ne peut être considéré comme pratique et sérieux, car le pain ne diminuera pas de valeur pour une si faible réduction ; que cette diminution de valeur d'un

tiers, des terres à blé, aurait son contre-coup sur la valeur des autres propriétés non bâties, jusqu'à diminuer également d'un tiers la valeur vénale des propriétés non bâties imposables, estimée à 91 milliards 583 millions 966,075 fr., -- c'est-à-dire de diminuer de 30 milliards la fortune publique. — Ce résultat est d'une conséquence logique et fatale, et déjà les terres où l'on cultive le lin, le chanvre, les graines oléagineuses, voient chaque année leur valeur diminuer, par suite des importations étrangères et de l'absence de tout droit protecteur sur les produits agricoles ;

Considérant qu'un pareil résultat, amené par la liberté des échanges des produits agricoles, est *en fait et en droit* une véritable spoliation d'un patrimoine agricole que la France a créé, et fait fructifier, par son travail, pendant dix-huit siècles de labeurs pénibles et d'efforts coûteux ; et que par contre le patrimoine industriel et le patrimoine mobilier ont été respectés et protégés par nos lois ;

Considérant donc que la propriété foncière est ainsi de toutes parts attaquée,

La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers émet les vœux suivants :

1° Des droits compensateurs seront établis pour tous les produits agricoles qui ne sont pas compris dans les traités de commerce. Ces droits seront établis, comme suit :

Produits végétaux

Blé, méteil, épeautre, 5 fr. par 100 kilog., au lieu de 0,60 c.

Farine, 9 fr. par 100 kilog.

Seigle, avoine, orge, maïs, 3 fr. par 100 kilog.

Produits animaux

Bœufs, 60 fr. par tête.

Taureaux et vaches, 40 fr. par tête.

Moutons, 9 fr. par tête.

Porcs, 15 fr. par tête.

Viande fraîche, 20 fr. les 100 kilog.

Viande salée, 15 fr. les 100 kilog.

Chevaux, 70 fr. par tête.

2° Les sommes perçues à la douane sur les produits agricoles sus-nommés, seront strictement réservées pour diminuer les impôts et les charges qui pèsent sur l'Agriculture, afin d'arriver ainsi insensiblement à diminuer le prix des denrées agricoles alimentaires, au moyen de la production nationale;

3° Tous les traités de commerce, qui peuvent être dénoncés, le seront dans les délais de rigueur;

4° A l'expiration de ces traités consentis et actuellement en vigueur, des mesures de protection seront également prises à l'égard des produits agricoles qui, tels que le chanvre, la laine, les lins, les graines oléa-

gineuses, ne paient pas de droit d'entrée et sont actuellement vendus à des prix qui laissent en perte l'Agriculture.

5° Le retour au système *de l'échelle mobile* sera rayé de nos lois douanières.

Pour la Commission :

GUSTAVE DE CAPOL,

Rapporteur.

A JULIEN DAILLIÈRE

ÉPITRE

A la porte d'Angers, route nationale,
Où l'on voit, éveillé dès l'aube matinale,
Le paysan, chargé de légumes, de fruits,
Vers la ville accourir pour vendre ses produits;
S'élève une maison, de modeste structure,
Dont une italienne entoure la toiture;
Annexée aux logis qui bordent le chemin,
Elle jouit encor d'un précieux jardin
S'ouvrant sur la campagne, et joignant à l'ombrage
De féconds espaliers l'ineffable avantage.
C'est le petit chez-soi que la muse a chanté,
Un sûr abri l'hiver, frais asile, l'été,
Il a sa basse-cour, son jet d'eau, sa volière,
Où babille d'oiseaux la troupe familière.
Dirons-nous quelques mots de Louise et du chien,
Double sécurité, gardienne et gardien?

Là, dans le célibat, vit un paisible maître,
Aux studieux loisirs consacrant son bien-être;
Il donna sa jeunesse à de nobles travaux;
Au déclin de ses jours, il a droit au repos.

Ce modique héritage, il le tient de son père,
Et c'est là, qu'élevé par la plus tendre mère,
Il fut l'objet constant de ses soins délicats,
Doux souvenir du cœur qui ne s'efface pas,
Et rappelant au fils les jours de son enfance,
Y demeure gravé par la reconnaissance.

Des personnes de choix, quelques rares amis,
Dans cet intérieur, tour à tour, sont admis ;
Déjà sur leur déclin, passant la soixantaine,
Et dont la mort commence à rétrécir la chaîne.
Du lycée angevin élèves renommés,
Ils ont au palmarès vu leurs noms acclamés ;
C'est là que des liens, formés dans la jeunesse,
Et palpitants encor, raniment leur vieillesse.
On y cause gaîment des chefs-d'œuvre de l'art,
Mais c'est au dieu des vers qu'est la plus large part.
N'en soyez pas surpris, nous sommes chez Daillière,
Le poëte angevin dont notre ville est fière,
Dont le nom glorieux, au Nord comme au Midi,
Dans de brillants concours fut toujours applaudi.

Allons le visiter dans son cher ermitage,
C'est un homme d'esprit qui se double d'un sage.
De sa demeure à peine a-t-on franchi le seuil,
Qu'on est sûr d'y trouver un gracieux accueil.
Entrons, à gauche, à droite, au salon, dans la salle,
De bustes, de portraits, à nos regards s'étale
Une collection intime, et, dans le choix,
Ceux dont il a chanté la gloire et les exploits ;
D'abord André Chénier, cette tête hellénique,
Front puissant qu'animait le souffle poétique.

C'est dans ce beau sujet, si plein d'émotion,
Que son talent reçut sa consécration.
Que de pleurs attendris à cette voix plaintive,
Modulant les regrets de la jeune captive !
Quels tableaux saisissants, aux portes des cachots,
A ce sinistre appel d'exécrables bourreaux !
Et du héros mourant dans son apothéose,
Quel déchirant adieu !..... J'avais là quelque chose !

Par un auteur tragique, à notre antiquité
Qu'un sujet émouvant parfois soit emprunté,
Laissant grecs et romains, aux fastes de la France
Notre barde angevin donne la préférence,
Et le succès complet qui ravit l'Odéon
Devait à l'Ambigu suivre Napoléon.
A nos troubles civils succède enfin l'empire ;
De ce temps glorieux le poëte s'inspire.
Le héros désormais, sur son trône affermi,
Jouit de sa grandeur, sans craindre un ennemi.
Il ne lui manque rien, au comble de l'ivresse,
Que peut-il désirer ? Cependant la tristesse
Au front impérial a creusé quelques plis ;
De ses vœux il appelle un héritier, un fils,
C'est la raison d'État qui dans son cœur domine.
Le temps presse.... il faudrait... comment à Joséphine
Exposer sans pitié, dans un aveu brutal,
Tout ce qu'a de poignant un devoir si fatal ?
Le fera-t-il lui-même, ou bien par émissaire ?
Mais de cet abandon, devenu nécessaire,
La malheureuse épouse a le pressentiment.
Qui dira de son cœur l'affreux déchirement,

Sa résignation, sa vertu, son courage,
Pour braver, sans murmure, un tel excès d'outrage,
Ses larmes.... dont l'effet sur tous les spectateurs,
Au milieu des bravos, s'est traduit par des pleurs

De vos œuvres voilà les plus brillantes pages,
Celles où votre nom reçut le plus d'hommages.
De la croix ce triomphe a mérité l'honneur ;
Pour vous, du président quel fut l'accent flatteur,
Rappelez-vous ces mots d'une grâce parfaite :
« Je viens de ma famille ici payer la dette. »
Quel transport souleva la noble expression,
Pour le prince et pour vous touchante ovation !

Maintenant nous allons, dans votre galerie,
De prix si variés parcourir la série.
Quel est ce bronze d'art finement ciselé ?
Le Penseur : Michel Ange, un jour, l'a modelé
Pour un tombeau fameux qu'on admire à Florence ;
Du poëme de l'Aigle il est la récompense.
Le poëte voulut, entraîné par son cœur,
D'un cri reconnaissant saluer l'empereur ;
De son sujet, dans l'ode, il a pris l'envergure,
Le Gymnase en a fait un succès de lecture.

Arrivons aux témoins de ses nombreux concours,
Où, sans cesse luttant, vous triomphez toujours.
Mais où d'abord s'adresse, en chantant, votre lyre ?
Au prix de l'Institut, l'attrayant point de mire.
Vous l'avez remporté deux fois, et vos travaux
Vous ont fait distancer les plus dignes rivaux.
La guerre d'Orient, où l'élan poétique

S'élève à la hauteur du courage héroïque.
Vous chantez nos Français, sous des feux meurtriers,
De l'Alma franchissant les périlleux sentiers.
Saint-Arnaud, Canrobert, Lourmel, chefs magnanimes,
Vos exploits revivront, consacrés dans ces rimes.
Le nom de Poitevin [1], près des vôtres cité,
Avec vous doit passer à la postérité.
Le souvenir d'un siège à jamais mémorable,
Des ennemis sans nombre, un hiver implacable,
Sébastopol tombant, ont prouvé qu'aux combats,
Pour vaincre, rien ne peut arrêter nos soldats.

Ce premier prix ne fait qu'enflammer votre veine,
Dans un nouveau sujet, image plus sereine,
Vous esquissez les traits du grand saint Augustin,
Cet évêque animé par le souffle divin.
Dans sa jeunesse, errant de système en système,
A la voix d'une mère inspirée et qu'il aime,
Renonçant à jamais à son culte païen,
Il se fait baptiser, donne aux pauvres son bien,
Entre résolument dans la foi catholique,
Devient prêtre, s'élève à l'évêché d'Afrique,
Et, rétractant enfin les plus folles erreurs,
L'Église le proclame un de ses grands docteurs.

Triomphe solennel, en séance publique,
Vous obtenez deux fois la palme académique,
Que présageait pour vous un si brillant début.
Oui, ces médailles d'or, grand prix que l'Institut

[1] Un Angevin, monté le premier à l'assaut.

Décerne aux lauréats, applaudis dans ses fêtes,
Sont comme une auréole au front de nos poètes.

Rivales de Paris, quelques grandes cités
Ont voulu faire appel aux bonnes volontés,
Et, par de vifs attraits, réveiller, dans la France,
Des plus nobles assauts l'active concurrence.
Toulouse est à leur tête, et l'éclat de son nom
Des siècles écoulés porte la sanction.

La muse, dont Paris proclamait l'excellence,
Devait, aux Jeux Floraux, essayer sa puissance
Dans deux sujets tirés de votre sol natal.
Commençons par David, le sculpteur sans rival.
Avec quelle chaleur et quel accent lyrique,
A grands traits dessinant cette vie artistique,
De la salle d'honneur, ouverte à ses travaux,
Vous avez fait, un jour, retentir les échos !
Vous montrez ce talent qui grandit avec l'âge,
Les obstacles domptés par l'ardeur du courage,
Et la gloire plus tard couronnant ses efforts.
Ici, vous évoquez les plus illustres morts,
Et nos yeux sont ravis d'émouvantes images,
Guerriers, savants, prélats, éminents personnages,
Renaissant tout à coup dans ce vivant tableau,
Où la plume magique est digne du ciseau.

Dans un second sujet, ô lamentable scène !
La Loire est débordée, et son courant entraîne
Des meubles, des débris, des langes, des berceaux,
Dans les champs inondés roulant avec les flots ;
Elle s'est engouffrée au sein de nos carrières,

Que d'ouvriers sans pain, de navrantes misères!
La pitié s'est émue; et le chef de l'État,
Sur cette nappe immense, à côté du prélat,
Monte dans une barque. On soulage, on console,
Et l'aumône s'ajoute à la douce parole,
Pour soutenir des corps par la faim épuisés,
Et rendre un peu de calme à tant de cœurs brisés.
Vous avez obtenu du docte aréopage,
D'un public attendri ratifiant l'hommage,
Ces fleurs d'un si grand prix, ces fleurs tributs charmants,
Dons de Clémence Isaure offerts à ses amants.

Ami, cessez de vaincre ou je cesse d'écrire.
Que vois-je encor? D'où vient cette brillante lyre
Qui scintille à nos yeux? Du jury de Cambrai,
Où d'un triple succès vous fûtes honoré.

Vous parlerai-je ici de vos *Nids d'hirondelles*,
De ces charmants oiseaux à l'amitié fidèles?
Quel poëme attachant, digne d'être écouté!
Est-il plus doux appel à la fraternité?
L'une d'elles a vu brisé par la tempête
Ce nid, berceau d'amour qu'au printemps elle apprête;
Cet abri cimenté, vrai chef-d'œuvre de l'art,
Le rebâtira-t-elle? Il se fait déjà tard :
Mais, voilà qu'un congrès s'assemble et délibère,
Un asile est promis à cette pauvre mère.
A tire-d'aile on voit venir des environs,
Au secours du malheur, d'agiles escadrons,
Des pattes et du bec on se met à l'ouvrage,
Trois jours ont effacé les traces du ravage.

Or, pendant que se fait l'acte réparateur,
Un moineau, fainéant, babillard et voleur,
Que votre vers badin traite en socialiste,
Contre le droit des gens, se glisse à l'improviste
Dans un nid, il s'y case, ô vain espoir! bientôt
Contre lui l'on se rue, on lui donne l'assaut,
Entendez-vous ces cris? On le plume, on le chasse,
Et le larron finit par déserter la place.
Apologue touchant, applicable aux humains!
La Fontaine, au récit, aurait battu des mains.
La ville de Cambrai vous sera toujours chère;
Au souvenir brillant du succès littéraire,
Vient s'ajouter pour vous cet accueil amical
Que fit au lauréat le noble cardinal,
Lumière de l'Église, éminent en science,
Régnier, fils de l'Anjou, qu'illustre sa naissance,

A récolter la gloire employant vos loisirs,
Quelle succession d'ineffables plaisirs!
Votre muse nomade et d'humeur vagabonde,
En récitant ses vers, aime à courir le monde.
De châteaux en châteaux, tel le barde autrefois,
De nos preux chevaliers redisait les exploits.
Du Nord, vers le chef-lieu de Tarn et de Garonne
Vous descendez, et l'or dans votre écrin foisonne
En médailles d'honneur, car peut-on trop payer
Les perles qu'en chantant sème un tel joaillier?
Quel charme ont dans vos vers tous ces mots de l'enfance,
Dits si naïvement, d'un ton plein d'innocence!
« La neige que nous peint un enfant de trois ans,
Et la petite fille, au précoce bon sens,

Dans ses réflexions sur ses boucles d'oreilles,
Ces contes ravissants sont autant de merveilles. »
Mais l'émulation gagne au loin les cités,
Et par l'amour du beau les esprits sont captés.
Pour d'autres Jeux Floraux, une nouvelle arène [1]
S'ouvre à tous les pays, et toujours en haleine,
Votre muse s'élance au concours général.
Quel effet a produit sur le sol provençal
Ce drame des Renards, un vrai poëme épique
Où tant d'esprit se mêle au sens allégorique?
Merveilleuse souplesse, où, dans tous vos essais,
Vous marchez triomphant de succès en succès.

Mais je m'essouffle enfin à célébrer vos gloires,
Ami, n'êtes-vous pas fatigué de victoires?
Non; mais changeant de ton, la muse des douleurs
De la patrie en deuil redira les malheurs.
Il vous faut emboucher la trompette guerrière,
Chanter ce fier élan qui pousse à la frontière
Tous ces jeunes héros prêts à braver la mort,
Célébrer ce qu'ont fait, dans ce suprême effort,
Partis de tous les rangs, les enfants de la France,
Par le courage unis, au jour de la défense;
Décernant à chacun, vivant, mort ou blessé,
Cet hymne qu'au burin le poète a tracé...

Dans le Cercle des Arts, on gardera mémoire
De l'effet saisissant produit sur l'auditoire,
Et je vois, complétant un si riche butin,
Cette couronne offerte au félibre angevin.

[1] A Forcalquier.

Ah! que notre patrie aux factions livrée,
Puisse jouir enfin d'une paix assurée,
Que le culte chrétien, renaissant au grand jour,
D'un meilleur avenir consacre le retour,
Du front de Jeanne d'Arc, éclatant de lumière,
Le rayon passera sur le vôtre, ô Daillière!
Un chef-d'œuvre de plus, au théâtre ajouté,
Portera votre nom à l'immortalité!

Dr Grille.

UN MÉDECIN GRIPPÉ

ÉPITRE

A un médecin de la campagne qui était venu me voir au début de la maladie et m'avait fait promettre, en partant, de lui donner de mes nouvelles.

Au sortir de mon lit, j'accomplis ma promesse ;
Et puisqu'à ma santé votre cœur s'intéresse,
Du mal que j'ai souffert, déroulant le tableau,
Je vais vous le tracer à grands coups de pinceau.

Après votre départ, de ma vive souffrance
J'ai senti par degrés monter la violence ;
Mon pouls interrogé, montre en main, sous vos doigts,
Rebondissait déjà quatre-vingt-douze fois,
Mais bientôt, excité par la fièvre maudite
De la centaine il a dépassé la limite.
L'afflux impétueux du sang vers le cerveau
A mon crâne brûlant semblait un lourd marteau,
Et d'un cercle de fer sentant ma tête étreinte,
Je laissais, malgré moi, s'échapper quelque plainte.
Courbaturé, brisé par d'atroces douleurs,
Vainement du repos j'implorais les douceurs ;

Le sommeil bienfaisant avait fui ma paupière,
Et mes yeux fatigués redoutaient la lumière.

Fléau cruel! voilà comment à mon foyer
Tu frappais, m'annonçant le tribut à payer.
Ma toux, sèche d'abord, bientôt devint humide,
Ajoutant ses accès au cortége morbide;
Qu'elle était déchirante! Oui, j'ai craint maintes fois,
Par l'effort répété, de rompre les parois
De ces frêles canaux, où le sang se marie
Avec l'air épuré qui nous verse la vie.
Des crachats sécrétés, le reflet jaunissant
Se colorait parfois de nuances de sang;
Mais mon souffle, ausculté par le tube acoustique,
N'a jamais crépité dans l'écume bronchique.

Deux fidèles amis, ensemble ou tour à tour,
De leurs soins dévoués m'assistaient chaque jour,
Et, prompts à me donner une entière assurance,
D'un esprit inquiet ranimaient l'espérance[1].
J'en avais grand besoin, car, entre nous soit dit,
Qui se tourmente plus qu'un médecin au lit?
De son affection poursuivant l'analyse,
Il n'a pas le sang-froid qu'exige l'expertise,
Le plus léger symptôme est mal interprété,
Et tout raisonnement cède à l'anxiété,
S'il ne voit à son aide accourir un confrère
Qui le tire d'erreur, le console et l'éclaire.
J'avais peur : telle était de mon état moral
La tendance fâcheuse. Ah! si, domptant le mal,

[1] Les docteurs Mirault et Bigot.

La nature voulait qu'une sueur critique
Vers la peau détournât l'engoûment pneumonique,
Ce serait encore là le meilleur traitement,
Et, pour favoriser cet heureux dénoûment,
Du matin jusqu'au soir, du soir jusqu'à l'aurore,
Un breuvage fumant, qu'un doux sirop colore,
De ma toux convulsive apaisait les accès.
Tisanes, potions, que lents sont vos effets !

Le pouls qui résistait, sous mon doigt qui l'explore,
Du fluide sanguin accusait la pléthore.
Si l'on m'ôtait du sang...? Les vaisseaux dégagés
Rendraient le jeu plus libre aux poumons dégorgés.
Tel ne fut pas l'avis de mon conseil intime,
Où l'art et l'amitié dirigeaient mon régime.
Nous sommes avec vous en complet désaccord,
Vous êtes faible, eh quoi ! vous affaiblir encor !
Le malade prostré, que la souffrance énerve,
A besoin de garder des forces en réserve,
Pour redonner, après tant de jours de langueur,
A son corps épuisé la force et la vigueur.
La nature a ses droits, sage réparatrice,
Laissons-la prudemment accomplir son service ;
C'est un guide pour nous, respectons ses desseins,
Le temps opère mieux que tous les médecins.

Grippe, je te maudis ! Quel vent sur notre plage
De ton germe apporta le funeste ravage ?
Pourquoi donc, chaque hiver, sur notre humanité
T'abattre, en la frappant de ton souffle empesté,
Et, sans distinction, dans le vol qui t'emporte,
Aller, de ville en ville, heurter à chaque porte ?

Devais-tu du docteur, en suspendant l'état,
Arrêter son courage, à l'heure du combat?
Quoi, me clouer au lit, quand de mon ministère
J'aurais dû prodiguer le secours salutaire!
Je prendrai ma revanche, et d'un sublime effort,
Je saurai réparer l'injustice du sort.

Hélas! Il faut compter avec la maladie.
Qui donc peut affirmer qu'un jour à sa patrie
Il ne manquera pas ; qu'à l'heure du danger,
A son poste il sera prêt à la protéger?
Mais me voilà debout, j'ai la poitrine libre,
Je sens mes fonctions en parfait équilibre,
L'appétit me revient, et du pouls consulté
Le rythme harmonieux atteste la santé.
Des maux que j'ai soufferts, il ne reste plus trace;
A la clinique allons reprendre notre place!
S'il est bon qu'un docteur, par avance, ait goûté
A tout médicament au Codex emprunté,
Il est utile encor, qu'au cours de l'existence,
Il juge la douleur par son expérience;
Car, dès lors plus sensible et prompt à s'attendrir,
Au malheur du prochain il saura compatir.

Dr GRILLE.

BOUTADE

CONTRE LE TABAC

Du tabac je suis l'ennemi ;
Quel médecin n'a pas gémi,
Voyant, qu'en notre belle France,
A pleine bouche et sans raison,
On se sature d'un poison
Aussi funeste à l'existence ?

Dira-t-on, pour l'humanité,
Qu'il est un garant de santé,
Qu'il fait l'agrément de la vie,
Qu'il donne au corps plus de vigueur,
A notre teint plus de fraîcheur,
Et qu'on y puise le génie ?

Que nous lui devons nos progrès,
Qu'il est le père des succès,
Que, dans les arts et la science,
En ce monde, rien ne se fait
De beau, de grand et de parfait,
Que par son heureuse influence ?

Qu'on cite de charmants auteurs
Parmi l'élite des fumeurs,

Qu'importe ! Est-ce qu'on s'imagine
Qu'ils auraient chacun emprunté
Cette éminente faculté
A l'effet de la nicotine ?

Si la pièce des *Fourchambault*,
D'Augier porta le nom si haut,
A Paris, sur le grand théâtre,
Faut-il rapporter ces faveurs
Au tabac seul, à ces vapeurs
Dont il fut toujours idolâtre ?

Ah ! s'il n'avait reçu du ciel
Certain mérite essentiel,
Est-ce la pipe ou le cigare,
Dont le poète, un jour, s'éprit,
Qui pouvait doter son esprit
D'un talent d'écrire aussi rare ?

Quoi ! tant de chefs-d'œuvre divers,
Qu'on admire dans l'univers,
Seraient dus à cette coutume ?
Et ces admirables tableaux,
Où brillent de savants pinceaux,
Dépendraient d'un fourneau qui fume ?

Des sens quelle aberration !
Pour l'homme, étrange obsession !
Quelle servitude indomptable !
Esclave, il ne peut s'en passer,
Pour vivre, il lui faut en user
Autant que de pain, à sa table.

Quel est le maudit inventeur
Qui, du sauvage imitateur,
Fumant cette plante exotique,
S'énivra du parfum nouveau?
Ce n'est pas le moindre fléau
Que nous apporta l'Amérique.

Sans compter celui de Vénus,
Frappant tant d'hommes dissolus
Du germe le plus délétère;
C'est toi, Colomb, qui de ces maux
Apportés par tes matelots,
Empoisonnas notre hémisphère.

On fume à tout âge et partout,
C'est la perversion du goût
Dans une mode universelle ;
On fume du matin au soir,
Chaque maison a son fumoir,
Et le beau sexe aussi s'en mêle.

Et les petits singent les grands :
Voyez ce garçon de six ans
Qui fume, képi sur l'oreille.
A cet air crâne et résolu.
Le maître se dit, confondu:
Instruisez donc race pareille!

Mais le tabac est un trésor,
Pour l'État quelle mine d'or!
Avec elle il remplit sa caisse.
Que si nos sens sont pervertis,

De nobles attributs flétris,
Tant pis, dit-on, pour notre espèce !

Ah ! loin de nous l'affreux tabac,
D'où vient la crampe d'estomac !
En le privant de la salive
Nécessaire à sa fonction,
Il enlève à son action
Toute la force digestive.

Il se peut, ô mon cher lecteur,
Que vous en soyez amateur,
Et qu'en riant de ma satire,
Vous vous disiez, à votre à-part :
En nous décochant son brocard,
Le vieux rimeur est en délire.

Rappelez-vous, en débutant,
Ce qu'eut pour vous de dégoûtant
L'essai de la maudite plante ;
Quand soudain, pris du mal de cœur,
Vous rejetiez avec horreur
Celle aujourd'hui qui vous enchante.

Et vous vous êtes entêté,
En recherchant la volupté,
Vous voilà fort sur les principes ;
Et vous triomphez, chaque fois
Que vous nous prouvez vos exploits,
Dans l'art de culotter les pipes.

Fumer devient d'excellent ton.
Sans pudeur et dans un salon,

On fume jusqu'au nez des femmes;
Mais qu'elles ne s'en plaignent pas,
Car les hommes sont, ici-bas,
Ce que vous voulez bien, mesdames!

De son souffle empester les gens,
Voir se ternir l'émail des dents,
Et, passant au milieu du monde,
Dégager ses âcres senteurs,
Que tous les habits des fumeurs,
Après eux, laissent à la ronde;

Avoir toujours la pipe au bec,
Avoir toujours le gosier sec,
Qu'il faut sans cesse qu'on arrose;
Ne pouvoir éteindre ses feux
Qu'à force de spiritueux
Dont il faudra tripler la dose;

Quel sort! Aussi tout grand fumeur
Devient bientôt un grand buveur.
L'homme s'abaisse et se dégrade,
Par son vil penchant emporté,
Il a perdu sa dignité,
Ce n'est plus qu'un pauvre malade.

L'alcoolisme l'envahit,
Son corps vacille et dépérit,
De l'âme s'éteint la lumière;
Combien, à l'hospice des fous,
Vont terminer, sous les verroux,
Vouée au mépris, leur carrière?

Pour le fumeur, il est un mal
Qu'amènera l'instant fatal,
Par l'habitude invétérée.
Il verra, spectacle hideux,
Certain champignon cancéreux
Corroder sa lèvre ulcérée.

Il faudra se soumettre au fer;
A ta langue un affreux cancer
Apparaît. Ah! je t'en supplie,
Ami, fumeras-tu toujours?
Arrête! Il y va de tes jours,
Ne tiens-tu donc pas à la vie?

Que fait la supplication,
Dans l'ardeur de la passion
Qui vous excite et vous enivre?
Le fumeur, averti cent fois,
Vous dit de sa tremblante voix :
Sans le tabac je ne peux vivre!

Mais que dites-vous du priseur,
Et que pensez-vous du chiqueur?
— Pour eux mon dégoût est extrême.
Sous quelque forme qu'il soit pris,
Oui, le tabac, je le maudis,
Lançant contre lui l'anathème.

Dr Grille.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 15 JANVIER 1884.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

La lecture du procès-verbal est remise à la prochaine séance.

M. le Président donne avis des démissions de MM. Baraudon et Dr E. Bricard, membres titulaires.

M. Georges Bricard, membre titulaire, allant habiter Paris, demande à devenir membre correspondant; cette demande est acceptée.

M. Prosper Lemesle, architecte, ancien membre de la Société, est présenté par M. le Président comme membre titulaire, et admis séance tenante.

M. de Boury est présenté au nom de M. l'abbé Ravain pour être admis comme membre correspondant. M. Ravain est chargé du rapport.

M. le Président donne communication d'une lettre-circulaire relative aux fouilles de *Sanxay* (Vienne).

La Société, regrettant que son budget ne lui permette pas d'apporter son offrande, émet à l'unanimité le vœu de voir conserver les importantes découvertes archéologiques du P. de la Croix, et charge son Bureau de transmettre ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le Président donne ensuite lecture d'une note de M. Michel, conservateur-adjoint au Musée d'archéologie, et relative : 1° à la découverte de fragments de mosaïque

romaine (rue Hoche, 15) ; 2° à la découverte de vestiges de sépultures mérovingiennes dans les travaux de voirie exécutés sur la route de Saint-Rémy-la-Varenne à Blaison, au-dessus du village de Chauvigné.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de la note communiquée par M. Joly-Leterme, ancien architecte diocésain et membre correspondant, sur des *Substructions du XIe au XIIe siècle, près la place Saint-Pierre à Saumur.* — M. le Président fait observer que l'avis émis par M. Joly-Leterme est en opposition avec celui de M. P. Ratouis. *Adhuc sub judice lis est.*

M. le Président prend ensuite la parole pour donner lecture d'une *Notice biographique* sur M. le Dr Adolphe Lachèse. Les membres de la famille, invités spécialement, assistent à la séance. Ce discours, dans lequel M. d'Espinay fait revivre l'homme de cœur et de talent que pleurent tous ceux qui l'ont connu, est écouté dans le plus grand recueillement. Président de la *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* pendant dix-sept années, le Dr Ad. Lachèse avait donné un nouvel essor aux travaux et aux séances de notre Société en organisant de temps à autre des séances solennelles où l'on pouvait entendre des hommes tels que MM. Villemain, Beulé, de Falloux, de Quatrebarbes, Mgr Freppel, etc.

Au nom de la famille, M. Cosnier remercie M. le Président d'Espinay de l'éloge qu'il vient de prononcer. Les applaudissements témoignent des sentiments des membres de la Société.

La parole est donnée à M. de Capol pour lire un mémoire sur l'*Emploi du sel en agriculture*. M. de Capol conclut : 1° que le sel, dans l'alimentation des bestiaux, est chose excellente et indispensable ; 2° que, comme engrais, il ne faut pas en abuser et qu'au delà de 125 kil. à l'hectare, le sel, loin de fertiliser la terre, la stérilise.

M. l'abbé Hy approuve ces dernières conclusions de M. de Capol :

« Les physiologistes, dit-il, s'accordent aujourd'hui à

exclure le sodium et le chlore de la liste des corps simples, au nombre de douze, constituant l'aliment complet des plantes. L'erreur des anciens observateurs vient de ce qu'ils ont attribué à l'ensemble des végétaux un régime exclusivement propre à quelques-uns. Sous ce rapport la soude peut se comparer à la chaux, à cette différence près que le nombre des espèces utiles calcicoles l'emporte de beaucoup sur celui des salicoles. Celles-ci limitées à la région maritime ne comptent guère que quatre ou cinq représentants isolés dans la flore de l'intérieur, tous dépourvus d'intérêt pour l'agriculture ; comme *Sonchus maritimus*, *Zannichellia palustris*, *Triglochin maritimum* et quelques Atriplicées.

« On n'a longtemps cité parmi les plantes cultivées que le Dattier à qui les terres salées fussent décidément favorables ; il faut y joindre les *Eucalyptus rostrata* et *robusta* désignés récemment par M. Naudin pour restaurer la végétation forestière dans la région des schotts algériens.

« En somme pour les cultures de notre pays, comme le fait justement remarquer M. de Capol, le sel marin ne peut être utile que physiquement, soit en retenant l'humidité dans le sol, soit en provoquant la solubilité des phosphates. »

La lecture que M. Hy devait faire sur la *Flore Angevine* est remise à la prochaine séance.

La Société est appelée, conformément au règlement, à procéder aux élections de son Bureau pour 1884, remises à la séance de ce jour.

(Voir pour les résultats du scrutin l'*extrait* du procès-verbal de la séance de ce jour, publié à la fin du XXV[e] volume des *Mémoires, année* 1883).

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1884

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Les procès-verbaux des séances des 4 décembre 1883 et 15 janvier 1884 sont successivement lus et adoptés.

M. le Président dépose sur le bureau : 1° le règlement de l'*Exposition* (du 15 mai au 16 juin) qui aura lieu cette année à Brest à l'occasion du Concours régional ; une *Notice sur le Phylloxéra et les moyens de le combattre.*

M. le Président remercie M. le Dr Grille qui a bien voulu faire hommage à la Société et à chacun de ses membres du IIIe volume de sa traduction en vers des *Comédies de Plaute.*

Sur le rapport de M. Ravain, est admis comme membre correspondant M. E. de Boury, auteur de notices paléontologiques publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France* et dans le *Journal de Conchyliologie.*

M. le Secrétaire-Général présente comme candidats au titre de membre titulaire, M. Arthur du Chêne, archiviste paléographe à Baugé, et M. Georges Bordeaux, licencié en droit et manufacturier à Angers. M. Loir-Mongazon est nommé rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un nouveau chapitre des *Chroniques Saumuroises* de M. P. Ratouis, intitulé : *Le Château de la Coutancière à Brain-sur-Allonnes en* 1699.

M. Hy présente la deuxième partie de ses études sur la *Flore* d'Angers et entretient la Société des modifications qu'elle a subies à diverses époques. Si la culture intensive a fait disparaître beaucoup de plantes indigènes, par compensation plusieurs espèces exotiques se sont naturalisées au point de ne plus pouvoir se distinguer aujourd'hui de leurs congénères spontanées.

Parmi les espèces, non constatées encore sur le territoire angevin, il indique les suivantes trouvées dans les herborisations de 1883 :

Rhacomitrium protensum Braun. Rochers de Chenillé-Changé.

Anomodon attenuatus Hart. Rochers de Mûrs.

Amblystegium radicale Sch. Landes de Seiches.

Sphagnum molluscum Bruch. Landes de Seiches.

Blyttia Lyellii Nees. Trous bourbeux, à Juigné-sur-Loire.

Fossombronia cæspitiformis Not. Beaucouzé.

M. le président d'Espinay donne lecture de la première partie de son compte-rendu de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré sur *Les Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine.*

Enfin la séance est terminée par la lecture d'une communication de M. le Secrétaire-Général relative à *la Banquise de Saumur en* 1768. C'est un *Récit* contemporain des funestes événements arrivés sur la Loire par le débordement des eaux et l'amoncellement des glaces, suivi d'une naïve et touchante *Complainte.*

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1884

Une réunion des membres du Bureau a été tenue le 23 février 1884, à midi, chez M. le président d'Espinay. Étaient présents : MM. d'Espinay, Victor Pavie, André Meauzé, Dr Maisonneuve, Rondeau et G. Bodinier. Absent Mgr de Kernaëret, président du Comité de publication.

Une lettre adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique demandant le rétablissement de la subvention de 300 francs, a été signée par les membres du Bureau et remise à M. le Préfet pour être transmise au Ministre.

Le compte financier est examiné ; les charges très lourdes

du cabinet de lecture pendant les dernières années, l'augmentation des frais résultant de la publication du volume annuel des *Mémoires* ont entièrement absorbé le reliquat actif du budget.

Des économies s'imposent pour l'avenir.

Après discussion, le Bureau décide qu'une démarche sera faite auprès de MM. Lachèse et Dolbeau, imprimeurs de la Société, pour leur demander de vouloir bien réduire au minimum les frais d'impression de la feuille des *Mémoires*.

Il est également décidé que, à la prochaine séance générale, M. le Président fera un rappel au règlement relatif à la publication des travaux qui ne doivent être remis à l'imprimeur qu'après avoir été admis à l'impression par décision du Bureau et du Comité de publication réunis et sur le visa du Secrétaire-Général.

L'examen des mesures d'économie à prendre est renvoyé à une prochaine réunion.

La séance est levée à une heure.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 4 MARS 1884

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président signale : 1° une circulaire de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, relative à la représentation officielle et légale de l'agriculture dans nos assemblées ; 2° une pétition adressée à la Chambre des députés par la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, relative à la prohibition des viandes contaminées par la trichinose. Ces deux questions sont renvoyées à l'examen de M. de Capol, nommé rapporteur.

M. le Président donne avis — de l'ouverture (25 avril) de l'Exposition de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados, — d'une lettre du Comité archéologique de Senlis, invitant la Société à prendre part à la loterie destinée à réunir les fonds nécessaires pour achever le déblaiement de l'amphithéâtre gallo-romain. La Société décide que l'état de ses finances ne lui permet pas de prendre cette dernière demande en considération.

M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau le *Dictionnaire topographique* du département du Calvados, par M. C. Hippeau, don de M. le Ministre de l'Instruction publique, — l'*Inventaire* du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint, par M. Godard-Faultrier, offert par l'auteur. M. le Président se fait l'interprète des remercîments de tous et prie M. A. Loir-Mongazon de vouloir bien, à une séance ultérieure, faire un rapport sur l'œuvre à laquelle M. Godard-Faultrier a attaché son nom.

M. le Bibliothécaire-Archiviste expose que le défaut d'espace rend le classement de la bibliothèque très difficile. Il signale le mauvais état de la collection géologique et demande si la bibliothèque ne pourrait pas s'étendre sur une partie au moins des rayons occupés par la collection géologique.

Une commission composée de M. le Dr Maisonneuve, de M. Bardin et de M. le Secrétaire-Général, est nommée pour examiner la valeur de la collection et étudier la question.

M. le Dr Maisonneuve présente comme candidats : au titre de membre titulaire non résidant, M. Hippolyte Hermite, ancien officier, demeurant à Neufchâtel (Suisse) ; au titre de membre titulaire, M. Paul Rondeau, négociant à Angers ; et comme membres correspondants, M. le Dr Victor Parant, à Toulouse et M. l'abbé Maisonneuve, à Vernoux (Ardèche).

M. G. Bodinier présente comme membre titulaire, M. le marquis Ernest de Villoutreys. Les parrains sont désignés pour faire les rapports d'usage à la prochaine séance.

Sur le rapport de M. A. Loir-Mongazon, sont admis comme membres titulaires, MM. Arthur du Chêne, archiviste-

paléographe, à Baugé, et Georges Bordeaux, licencié en droit et manufacturier, à Angers.

M. Ernest Faligan, membre correspondant et ancien membre titulaire, revenant habiter Angers, demande sa réadmission comme membre titulaire. La Société vote immédiatement son admission à ce titre.

M. le Président donne lecture de la circulaire ministérielle annonçant que la vingt-deuxième réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, les 15, 16, 17 et 19 avril.

La Société délègue comme représentants au Congrès des Sociétés savantes, MM. Godard-Faultrier, Eugène Lelong, Hy, René Bazin et André Meauzé.

M. le Président annonce que de l'examen fait par le Bureau du compte financier de l'exercice clos, il résulte que des économies sérieuses s'imposent à la Société. Le budget se solde par un déficit d'environ 200 francs, déficit expliqué d'une part par la suppression de la subvention ministérielle, et d'autre part par les frais toujours croissants de l'impression du volume annuel des *Mémoires*. Après discussion, la Société délègue à son Bureau le soin de rechercher et de proposer à une prochaine séance les mesures à prendre pour équilibrer le budget.

M. le Président rappelle à ce sujet que, d'après le règlement, tous les travaux lus aux séances de la Société, doivent être remis par les auteurs au Secrétaire-Général. Ces travaux seront par lui soumis à l'examen du Bureau et du Comité de publication, qui décideront de l'impression dans les *Mémoires*.

M. le Président rappelle qu'à la séance de décembre dernier, il a été décidé qu'un des délégués de la Société au Congrès des Sociétés savantes en 1884, serait prié de présenter, au nom de son auteur, M. Giffard, « le projet de vœu collectif tendant à répandre le goût et l'enseignement des beaux-arts par des collections mises à la portée de tous. » M. Lelong est désigné à cet effet.

L'ordre du jour appelle la lecture des réflexions artistiques de M. E. Lachèse sur le *Chant espagnol*. En dilettante con-

sommé, M. Lachèse exprime le vœu de voir le chant espagnol figurer quelquefois dans les programmes de nos concerts et de nos théâtres à côté du chant italien et du chant français.

M. le Président lit une lettre adressée par M. de Cougny, ancien président de la Société française d'archéologie, à M. le chevalier da Silva, président de la Société des archéologues portugais : c'est une savante dissertation sur une hache en bronze d'origine portugaise.

Au nom de M. V. Godard-Faultrier, empêché, M. le Secrétaire-Général donne lecture d'une notice archéologique destinée au Congrès de la Sorbonne : 1° *époque romaine*, — deux statuettes en bronze provenant de l'ancien amphithéâtre de Grohan ; 2° *époque romane*, — petit baptistère récemment trouvé à Angers. Ces mémoires sont accompagnés de quatre planches. La Société entend avec le plus vif intérêt cette communication, et lui donne son approbation afin qu'elle soit portée en son nom à la prochaine réunion des Sociétés savantes.

M. le Président lit la seconde partie de son compte-rendu de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*. Dans cette étude approfondie, M. d'Espinay fait connaître à la Société l'œuvre considérable de M. Beautemps-Beaupré qui a doté notre province de la plus belle collection de textes coutumiers relatifs à l'Anjou et au Maine.

Enfin la séance est gaiement terminée par une poésie humoristique que M. le Dr Grille lit avec sa verve accoutumée. *Un médecin grippé* : tel est le titre de cette lettre en vers adressée par l'auteur, guéri de la grippe, à un confrère de la campagne.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 13 MARS 1884

Une réunion des membres du Bureau et du Comité de publication a été tenue au local de la Société, le 13 mars 1884, à huit heures du soir, sous la présidence de M. d'Espinay. Étaient présents : MM. d'Espinay, Victor Pavie, Mgr de Kernaëret, Dr Grille, Léon Cosnier, L. Rondeau, l'abbé Hy. Dr Maisonneuve, André Meauzé et G. Bodinier.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 février 1884, est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

I. Examen de la situation financière.

M. le Secrétaire-Général donne communication de la démarche faite par le Bureau auprès de MM. Lachèse et Dolbeau, imprimeurs de la Société.

Après avoir entendu l'exposé des recettes et dépenses par M. le Trésorier, le Bureau et le Comité, convaincus de la nécessité de réaliser des économies, décident :

1° Les abonnements actuels au cabinet de lecture sont maintenus ;

2° Le volume annuel des *Mémoires*, tiré à 300 exemplaires, ne devra pas contenir plus de 25 à 26 feuilles de 16 pages ;

3° A dater du 1er janvier 1884 (tome XXVI), il ne sera plus alloué gratuitement aux auteurs 25 exemplaires en tirage à part de leurs travaux insérés dans les *Mémoires*. Cette faveur n'a jamais d'ailleurs été inscrite au règlement ;

4° A partir de la même date, la moitié des frais des planches lithographiées ou gravées, tirage compris, sera supportée personnellement par l'auteur du travail auquel seront annexées les planches, l'autre moitié des frais sera supportée par la Société ;

5° Le Bureau et le Comité pourront ne pas admettre à l'impression, ou ne laisser imprimer que par extrait, avec le

consentement de l'auteur, les comptes-rendus et travaux présentés à la Société, et plus spécialement ceux qui ne traiteraient pas directement de l'Anjou. (*Art.* 25 *du Règlement*).

II. Passant ensuite à l'examen des travaux lus à la Société pendant le 1er trimestre 1884, le Bureau et le Comité de publication admettent à l'impression dans le tome XXVI des *Mémoires,* les travaux ci-après désignés :

1° *Notice biographique sur le Dr A. Lachèse,* par M. d'Espinay;

2° *Communications archéologiques,* de M. A. Michel;

3° *Notice archéologique,* par M. Joly-Leterme;

4° *L'emploi du sel dénaturé en agriculture,* rapport de M. de Capol;

5° *Chroniques saumuroises. — Le Château de la Coutancière en* 1699, par M. Ratouis;

6° *La Flore angevine,* par M. l'abbé Hy;

7° *Les Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine,* par M. Beautemps-Beaupré; compte-rendu par M. d'Espinay;

8° *Le Chant espagnol,* par M. E. Lachèse;

9° *Découvertes archéologiques,* par M. Godard-Faultrier.

Il est décidé que le Bureau et le Comité se réuniront en séances ordinaires trois fois l'an : la première réunion aura lieu après la séance générale de mars; la deuxième, après la séance de juin; la troisième, après la séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier

SÉANCE DU 1er AVRIL 1884

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le Secrétaire-Général donne lecture des procès-verbaux de la séance générale du 4 mars dernier et de la réunion du

Bureau et du Comité de publication, en date du 13 mars 1884. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

M. le Trésorier expose que l'installation du nouveau poêle, faite à frais communs avec les Sociétés d'horticulture et de médecine qui jouissent du même local, s'élèvera pour notre part à environ 50 francs. La Société autorise M. le Trésorier à payer le tiers des frais d'installation.

Au nom de la Commission chargée d'examiner l'état de la collection géologique, M. le Dr Maisonneuve rend compte que de l'examen fait, après un nettoyage complet, il résulte que la plupart des échantillons sont altérés par le temps et l'humidité; les étiquettes sont détruites pour les trois quarts. Telle quelle, la collection a peu de valeur.

La Société décide que le Bureau offrira à un Musée scolaire ceux des échantillons qui peuvent avoir conservé de l'intérêt.

Après les rapports d'usage, sont admis comme membres titulaires, M. le marquis Ernest de Villoutreys et M. Paul Rondeau; comme membre titulaire non résidant, M. Hippolyte Hermite; et comme membres correspondants, M. le Dr Victor Parant et M. l'abbé Daniel Maisonneuve.

M. le Dr Maisonneuve présente comme candidat au titre de membre titulaire non résidant, Mgr Guérin, à Châteauroux; M. Lelong présente comme membre correspondant, M. Rivain, archiviste aux Archives nationales, à Paris.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu de M. L. Cosnier sur *Jeanne d'Arc, sa mission, sa vie, sa mort*, par Louis Morvan. M. L. Cosnier lève un coin du voile sous lequel se cachait le véritable auteur. Ce livre fortement pensé et virilement écrit, joint à l'exactitude des faits historiques le sentiment et la délicatesse de tout ce qui sort de la plume d'une femme.

M. Loir-Mongazon donne lecture des *Enseignes et devises des magasins d'Angers* : promenade pittoresque à travers notre ville, où les enseignes parlantes de nos boutiques suggèrent à l'auteur mille réflexions humoristiques et ingénieuses.

La séance est terminée par le *Résumé climatologique* du 2e semestre et les *Observations météorologiques* sur toute

l'année 1883, présentés par M. l'abbé Bouchet, d'après les observations faites par lui au pensionnat Saint-Urbain.

La séance est levée à neuf heures et quart.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 6 MAI 1884

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts informant la Société que le vœu émis par elle (vœu Giffard) sera étudié avec le plus grand intérêt par l'administration des Beaux-Arts; — d'une lettre de M. le Ministre plénipotentiaire de la République argentine accompagnant l'envoi d'une Notice avec carte explicative, intitulée : *la République argentine par rapport à l'immigration européenne* ; — du programme de l'Exposition horticole d'Elbœuf (du 12 au 15 juillet).

M. le Président lit ensuite l'extrait du procès-verbal de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à la Sorbonne en 1884, concernant la communication faite par M. Godard-Faultrier au nom de la Société.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL 1884.

. . . .

« La parole est donnée au rapporteur de la session, M. Henry Jouin, officier de l'instruction publique, archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France, qui résume les travaux les plus remarquables de l'année dans le rapport général suivant :

. . . .

« Après les colosses, les miniatures. C'est presque une

miniature que la statuette d'*Apollon*, en bronze doré, dont vous a entretenus M. Godard-Faultrier, fondateur du Musée d'antiquités d'Angers, dont il reste l'habile directeur et l'infatigable historien depuis un demi-siècle environ. La statuette du Musée angevin, trouvée en 1812 dans les ruines d'un amphithéâtre gallo-romain, est de la plus belle époque.

« Les proportions, l'attitude générale, les attaches rappellent les figurines grecques. La forme est jeune et de grand style.

« Moins pure de contours est la statuette de *Danseuse antique*, également en bronze, trouvée dans le même amphithéâtre. Elle n'a point le mérite esthétique de l'*Apollon*, mais la tête n'est pas sans beauté. M. Godard constate volontiers la différence de style qui caractérise les deux œuvres. Il n'est pas éloigné de penser que plusieurs siècles séparent l'*Apollon* de la *Danseuse antique*.

« Cependant, ces deux bronzes paraissent avoir décoré le même édifice. Serait-il donc téméraire d'assigner, d'après ces indices, une durée qu'on ne peut encore préciser, mais qui dut être longue, à l'amphithéâtre dans lequel on a recueilli ces ornements?

« Votre collègue, qui est venu ici à titre de délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, vous a fait une troisième communication. Elle a pour objet l'étude d'un *étalon de capacité* de l'époque romane.

« Je me plais à voir dans ces trois notices, qui d'ailleurs ont été condensées avec beaucoup d'art, le désir de faire oublier le mot de Voltaire sur l'Académie d'Angers, dont la Société d'agriculture, sciences et arts est la descendante directe. « L'Académie d'Angers,

« disait Voltaire, est une fille honnête qui ne fait jamais « parler d'elle. »

« Que ce verdict ait été mérité par l'Académie, soit, mais M. Godard s'est chargé de longue date de faire parler en termes excellents de la Société dont il est membre. »

(*Journal officiel* du 19 avril 1884, p. 2131.)

La Société entend avec le plus vif plaisir cette lecture, elle décide que M. le Président écrira à M. Henry Jouin pour le remercier et, sur la proposition de M. le Secrétaire-Général, elle nomme, à l'unanimité, membre honoraire M. H. Jouin, longtemps membre titulaire et secrétaire de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Après les rapports d'usage, sont admis, comme membre titulaire non résidant, Mgr Guérin, demeurant à Châteauroux, et, comme membre correspondant, M. Rivain, archiviste aux Archives nationales, à Paris.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un chapitre des *Chroniques Saumuroises*, de M. P. Ratouis, intitulé : La Ferme de Vauzelles en 1883 — le logis du sieur de Montsoreau en 1553.

La parole est ensuite donnée à M. Victor Pavie qui nous charme par sa lecture : *Les Revenants*, *Oreste et Pylade*. Evariste Boulay-Paty et Charles Letellier, sont les deux amis dont notre éminent collègue évoque le souvenir : poésie, littérature, voyages pittoresques, causeries et épanchements des jeunes années se déroulent dans un style inimitable, et nous transportent pour quelques instants dans ce grand mouvement littéraire et artistique qui fut l'honneur de la Restauration.

La séance est terminée par la lecture d'un rapport de M. de Capol sur *la Représentation officielle et légale de l'agriculture en France*. L'examen des conclusions de ce rapport, est renvoyé à une Commission composée de MM. Lucas, Dr Maisonneuve et Bodinier.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.



SÉANCE DU 3 JUIN 1884

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne ; — d'une invitation, par la Société des Antiquaires de l'Ouest, à un congrès régional archéologique qui aura lieu à Poitiers du 1er au 6 juillet.

M. le Président porte ensuite à la connaissance de la Société une lettre par laquelle M. l'abbé Bourgain donne sa démission de membre titulaire. La démission de M. l'abbé Bourgain est acceptée, mais il est bien entendu que, conformément au règlement de la Société, cette démission ne sera définitive qu'au 31 décembre prochain.

M. l'abbé Ravain donne communication d'une lettre de M. Castonnet des Fosses, membre correspondant, concernant deux angevins dont il a retrouvé les traces : le P. Rodolphe d'Angers, capucin, l'un des agents diplomatiques du P. Joseph ; et le P. Vincent, du même ordre, qui visita la Perse de 1625 à 1650 ; il demande si quelque membre de la Société pourrait lui fournir des documents sur ces deux compatriotes.

M. le Dr Maisonneuve donne ensuite lecture de son intéressante *Étude sur les migrations des animaux*, soit lentes et successives, soit brusques et périodiques, et recherche les causes de ces migrations. Les sens que nous connaissons aux animaux qui les effectuent conjointement à la mémoire des lieux, et surtout l'hérédité, lui semblent suffire à expliquer ces phénomènes, sans qu'il soit nécessaire d'admettre chez ces animaux l'existence d'un sens particulier.

M. Rondeau présente un nouveau chapitre de l'*Histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre,* concernant particulièrement les rapports entre l'abbaye de Saint-Serge et la paroisse.

M. le Dr Grille termine la séance par son *Épître à Julien Daillière*; il fait en vers délicats l'éloge du poète, de ses œuvres, et rappelle les distinctions qui ont couronné ses travaux.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, A. Meauzé.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 19 JUIN 1884

En exécution de la décision prise le 13 mars dernier, une réunion des membres du Bureau et du Comité de publication a été tenue au local de la Société, le 19 juin 1884, à sept heures et demie du soir, sous la présidence de M. d'Espinay. Étaient présents : MM. d'Espinay, Pavie, Grille, Cosnier, Hy, Meauzé et Bodinier. M. le Dr Maisonneuve s'était fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

L'ordre du jour appelle l'examen des travaux lus à la Société pendant le deuxième trimestre 1884, relativement à leur publication.

M. le Secrétaire-Général rend compte que les travaux du premier trimestre, déjà livrés à l'imprimeur, forment cent soixante-dix pages de texte, et dépose sur le bureau les travaux qui lui ont été remis par les auteurs, conformément au règlement.

Après examen, le Bureau et le Comité admettent à l'impression dans les *Mémoires* de la Société les travaux déposés ci-après :

1° *Enseignes et devises des magasins d'Angers*. par M. A. Loir-Mongazon;

2° *Résumé climatologique du deuxième semestre* 1883, par M. l'abbé Bouchet;

3° *Chroniques Saumuroises* (*la Ferme de Vauzelles*), par M. P. Ratouis.

Il est décidé que M. le Secrétaire-Général priera M. de Capol de vouloir bien condenser en quatre à cinq pages de texte son rapport sur la *Représentation officielle et légale de l'agriculture en France*, dont l'étendue actuelle ne permet pas la publication *in extenso*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1884

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance et celui de la réunion du Bureau et du Comité de publication, en date du 19 juin 1884, sont lus et adoptés.

Dans le dépouillement de la correspondance M. le Président signale : une brochure de M. le Dr V. Parant, membre correspondant, sur la *Séquestration des aliénés dans leurs familles*; — une invitation de l'*Association française pour l'avancement de Sciences* à prendre part à la 13e session qui se tiendra à Blois du 4 au 11 septembre. M. le président d'Espinay est nommé délégué.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'*Histoire d'une Société coopérative*, par M. L. Cosnier. M. Meauzé, en l'absence de l'auteur, donne lecture du récit des services rendus à la classe pauvre par la boulangerie coopérative de la rue Saint-Evroult. La fin de cette lecture est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Rondeau achève la lecture d'un chapitre de l'*Histoire de la paroisse Saint-Michel du Tertre*, contenant l'analyse du

règlement de la fabrique paroissiale élaboré, en 1618, par une Commission de jurisconsultes, présidée par Pierre Ayrault, président au Présidial d'Angers.

M. G. Bodinier rend compte d'un intéressant volume publié par M. André Joubert, membre titulaire : *Étude sur la vie privée au* XVe *siècle, en Anjou.*

La séance est terminée par une vive satire de M. le Dr Grille : *Boutade contre le tabac.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1884

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. Victor Pavie, vice-président.

Le Secrétaire-Général informe la Société de l'absence involontaire de M. Castonnet des Fosses, retenu malade à Paris. Sa lecture sur François Bernier dans l'Inde est remise à une séance ultérieure ; — il donne communication du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1885; — de la liste des prix mis au concours par l'Académie des Sciences morales et politiques; — d'un vœu adopté par le Conseil général de l'Aisne et relatif à la protection à accorder à l'agriculture.

Une commission, composée de MM. de Capol, V. Huault-Dupuy et G. Bodinier, est nommée pour étudier la question de la protection agricole et soumettre une proposition de vœu à la plus prochaine séance.

Sur la proposition de M. le Président, la Société voulant associer son nom à l'hommage rendu à la mémoire de l'illustre savant français, J.-B. Dumas, vote une somme de dix francs, destinée à contribuer à l'érection d'un monument à

Alais, et regrette que son budget ne lui permette pas de mieux faire.

M. le Président donne lecture du vœu suivant, émis par la Société des Antiquaires de France :

« La Société des Antiquaires de France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises. »

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, s'associe unanimement au vœu précédent et décide qu'une expédition de sa décision sera immédiatement adressée au Secrétariat de la Société des Antiquaires de France.

M. le Secrétaire-Général signale, parmi les ouvrages offerts à la Société : *Le château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers*, par M. André Joubert; — *Les ducs de Bar*, par M. le Dr de Smyttère.

M. l'abbé Ravain offre à la Société la thèse de M. l'abbé Hy, brillamment soutenue en Sorbonne pour obtenir le grade de docteur ès-sciences naturelles. La Société vote des remercîments à chaque auteur.

M. Faligan annonce qu'il va se fonder, à Nantes, une nouvelle Société publiant une intéressante Revue : « Les Archives de l'Ouest. » M. Faligan pense qu'on obtiendrait sans difficultés l'échange de cette Revue avec nos *Mémoires*.

M. Ravain présente, comme membre titulaire, M. Gontard de Launay, demeurant à Angers. M. l'abbé Hy fera le rapport d'usage.

M. Rondeau présente la démission de M. le comte des Cars. Cette démission, qui ne sera définitive qu'au 31 décembre prochain, est acceptée.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Lucas, au nom de la commission chargée d'examiner la question de

la *Représentation officielle et légale de l'agriculture*, et d'émettre un vœu à ce sujet. Les conclusions du rapport présenté par M. Lucas, sont adoptées, et seront adressées à la Société des Agriculteurs de France.

La parole est ensuite donnée à M. Rondeau, qui continue la lecture de l'*Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre*, par un chapitre intitulé : L'Oratoire à Angers.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général. G. Bodinier.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1884

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Secrétaire-Général, le Bureau de la Société est autorisé à demander l'échange des *Mémoires* avec un certain nombre de Sociétés savantes, afin d'augmenter la Bibliothèque. Ces Sociétés seront désignées par le Bureau.

M. le Trésorier rend compte des pertes subies par la Société :

MM. de Mieulle et Guinoyseau, décédés ;

MM. Dusouchay et Constant Lemoine, membres titulaires ; MM. Fouché, Pissot et Mérit, membres correspondants, ont adressé leurs démissions.

M. l'abbé Hy présente le rapport sur l'admission de M. Gontard de Launay, auteur de notices archéologiques et héraldiques. M. Gontard de Launay est admis comme membre titulaire.

M. le Président présente, comme candidat au titre de membre titulaire M. L. de Jeux. M. Lucas est nommé rapporteur.

M. le Dr Maisonneuve présente, comme membres correspondants : M. le Dr Chevallier, à Laval, et M. Fontaine, avoué à Laval. M. Maisonneuve fera les rapports d'usage à la prochaine séance.

Au nom de la Commission nommée à la séance précédente, M. de Capol, rapporteur, donne lecture du *vœu* sur la protection à accorder à l'agriculture. Ce vœu est adopté par la Société qui décide qu'il sera transmis à la Société des Agriculteurs de France et au Ministère de l'Agriculture.

L'ordre du jour appelle la lecture des *Documents inédits sur François Bernier et son séjour dans l'Inde*. Cette intéressante communication, de M. Castonnet des Fosses, membre correspondant, est relative à un manuscrit de François Bernier, trouvé aux archives du ministère de la marine et des colonies. C'est un rapport sur les moyens de développer le commerce français dans l'Inde, adressé en 1668 aux directeurs de la Compagnie des Indes, et annoté de la main de Colbert.

A propos de cette lecture, M. Castonnet des Fosses demande à la Société d'émettre le vœu que le nom de l'illustre angevin, Bernier, soit donné à une commune de création nouvelle en Algérie. La Société s'associe unanimement à ce vœu qui sera transmis à qui de droit.

Un cercle de petite ville (Loudun), *au XVIIIe siècle*, est une curieuse étude de M. le président d'Espinay sur la vie en province à la veille de la Révolution française et pendant les premières années de la Révolution.

M. Godard-Faultrier lit une *Notice* sur la vie et les travaux de M. le général du génie Prévost, ancien membre titulaire de la Société et longtemps l'un de ses collaborateurs les plus érudits.

M. Loir-Mongazon rend compte de l'*Inventaire* du Musée d'antiquités, par M. Godard-Faultrier, et nous promène par la pensée au milieu des riches collections archéologiques réunies avec tant d'art et de science dans la magnifique salle gothique de l'ancien hôpital Saint-Jean.

M. Rondeau, trésorier, donne le compte-rendu financier

de l'exercice 1884 et le projet de budget de 1885. Les comptes et projet de budget sont approuvés.

Conformément au règlement, il est procédé aux élections pour la composition du Bureau pendant l'année 1885.

M. le Dr Maisonneuve informe la Société que ses occupations ne lui permettent pas de conserver ses fonctions de bibliothécaire-archiviste.

Les résultats des scrutins sont les suivants :

Président, M. d'Espinay ;

Vice-Président, M. Victor Pavie ;

Secrétaire-Général, M. Guillaume Bodinier ;

Secrétaire, M. André Meauzé ;

Trésorier, M. L. Rondeau ;

Bibliothécaire-archiviste, M. Gontard de Launay.

Le Comité de publication est composé de :

Mgr de Kernaëret, M. le Dr Grille, M. L. Cosnier, M. l'abbé Pasquier, M. Lucas et M. l'abbé Hy.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1884

Une réunion des membres du Bureau et du Comité de publication a été tenue au local de la Société le 5 décembre 1884, à huit heures du soir, sous la présidence de M. d'Espinay.

L'ordre du jour appelle l'examen des travaux lus à la Société pendant le troisième et dernier trimestre de l'année 1884.

M. le Secrétaire-général dépose sur le bureau les travaux qui, conformément au règlement, lui ont été remis par les

auteurs ; il rend compte de l'état des impressions déjà faites.

Après examen, le Bureau et le Comité de publication décide que tous les travaux déposés ci-après désignés seront imprimés dans le prochain volume des *Mémoires*, savoir :

Notice biographique sur le général Prévost, par M. Godard-Faultrier;

François Bernier, documents inédits, par M. Castonnet des Fosses ;

Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre (2 chapitres), par M. L. Rondeau ;

Épitre à Julien Dailliére ; Un médecin grippé ; Boutade contre le tabac, par M. le Dr Grille ;

Rapport sur l'inventaire du musée Saint-Jean, par M. Loir-Mongazon ;

Compte-rendu sur la vie privée en Anjou, au XVe siècle, par M. Bodinier ;

Vœu en faveur de l'agriculture ;

Rapport sur la représentation officielle et légale de l'agriculture en France, par M. de Capol ;

Rapport de la Commission chargée d'examiner la question de la représentation officielle et légale de l'agriculture en France, par M. Lucas.

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885

MM.

D'Espinay, *président*.
Victor Pavie, *vice-président*.
Guillaume Bodinier, *secrétaire-général*.
André Meauzé, *secrétaire*.
Louis Rondeau, *trésorier*.
Gontard de Launay, *bibliothécaire-archiviste*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.

Bellanger (Philippe), avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.
Jouin (Henry), archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet de Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Auriau (Charles), ancien commissaire-priseur, rue Beaurepaire, 67.
Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, rue de la Préfecture, 19.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chan. hon, petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), ancien député de Maine-et-Loire, rue Desjardins, 6.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (comte Georges de), château de la Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Chapin, notaire, rue du Mail, 83.
Chataux (A. de), avocat, rue de Brissac, 11.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.
Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Cosnier (Léon), rue des Arênes, 42.

Dainville (Ernest), architecte du département, place de l'Académie, 6.

Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.

Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.

Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.

Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.

Duhourcau, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 48 *bis*.

Dussauze, architecte, rue Ménage, 19.

D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Volney, 15.

Fairé (Alexandre), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, rue Pocquet de Livonnière, 43.

Faligan (Ernest), à Saint-Martin-la-Forêt.

Falloux (comte de), membre de l'Académie française, impasse des Jacobins.

Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.

Farge (Emile), docteur en médecine, rue des Angles.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.

Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.

Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.

Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).

Gontard de Launay, rue Loriol de Barny, 10.

Grille (R.), docteur en médecine, rue Pocquet de Livonnière, 48.

Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.

Guérin de la Roussardière, avocat, rue Desjardins, 23.

Halopé, avocat, rue Ménage, 3 *bis*.

Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit, rue du Commerce, 3.

Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.

Hy (l'abbé), docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des Sciences, rue Loriol de Barny, 5.

Jeux (Louis de), château des Bordes, près Baugé.

Joubert (André), boulevard de Saumur, 49.

Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, rue Desjardins, 74.

Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des sciences, rue des Pépinières, 3.

Lachèse (Eliacin), conseiller honoraire, rue Plantagenet, 83.

Lachèse (Paul), imprimeur, boulevard du Roi-René, 22.

Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René, 36.

Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu de Puycharic.

Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, à Paris.

Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville, rue du Musée.

Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, place du Lycée, 1.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, rue Volney, 2.

Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Desjardins, 47.

Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue d'Orléans, 41.

Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Arènes, 40.

Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.

Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Saint-Joseph, 35.

Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.

Pasquier (l'abbé), docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite d'Anjou.

Pavie (Victor), rue de Bel-Air, 22.

Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 4.

Pessard (l'abbé), vicaire général, à l'Évêché.

Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.

Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.

Riandière-Laroche, rue Desjardins.

Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.

Rondeau (Paul), négociant, rue Pré-Pigeon.

Semery, avocat, rue Valdemaine, 17.

Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.

Tarlé (de), avocat, rue Volney, 57.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS

MM.

Mgr Guérin, avenue de Déols, à Châteauroux.
Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Béjarry (comte de), à Sainte-Hermine (Vendée).
Bénard (Henry), à Cholet.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).
Bricard (Georges), avocat, rue de Rennes, 91, à Paris.
Buysson (vicomte du), à Brout-Vernet (Allier).
Castonnet des Fosses (Henry), avocat, rue des Saints-Pères, 1, à Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chesnay (Urbain), à Vern.
Chevallier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
L'Estourbeillon (marquis de), secrétaire de la Société archéologique de Nantes.
Fontaine, avoué, à Laval.
Geslin, docteur en médecine, à Beaufort.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Guéret, pharmacien, à Beaufort.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Letard, pharmacien, à Talmont (Vendée).
Lorière (de), château de la Roche-Chevillé, par Brûlon (Sarthe).
Maisonneuve (l'abbé Daniel), au collège St-Charles, à Vernoux (Ardèche).

Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.

Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.

Raimbault, docteur en médecine, à Candé.

Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.

Réchin (l'abbé), professeur au Collège de Mamers (Sarthe).

Richecour (de), ancien professeur à la Faculté de Droit, château des Rochers, à Preignac (Gironde).

Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, à Paris.

Tijou, notaire, à Chemillé.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.

AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

ALGER. Association scientifique algérienne.

— Société historique algérienne (*Revue africaine*).

AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts.

— Société des Antiquaires de Picardie.

ANGERS. Société d'horticulture.

— Société industrielle et agricole.

— Société académique.

— Société des études scientifiques.

ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.

ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.

AUTUN. Société Éduenne.

AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.

BAYONNE. Société des sciences et arts.

BELFORT. Société Belfortaine d'émulation.

BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BOSTON. American academy of arts and sciences.

— Society of natural history.

BREST. Société académique.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société d'agriculture et de commerce.

— Société linnéenne de Normandie.

— Société des beaux-arts.

— Société des Antiquaires de Normandie.

CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. Société académique.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.

— Société de statistique de l'Isère.

LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts.

LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.

LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.

LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE. Société géologique de Belgique.

LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles

— Musée Guimet.

MACON. Académie de Mâcon.

MARSEILLE. Société de statistique.

MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts.

METZ. Académie de Metz.

(*Borrani, libraire, correspondant à Paris, rue des Saints-Pères*, 9).

MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.

MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.

MULHOUSE. Société industrielle.

NANCY. Académie de Stanislas.

— Société d'archéologie lorraine.

NANTES. Société académique.

Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Nice. Société des lettres, sciences et arts.
Nimes. Académie du Gard.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Niort, Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Paris. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. (*Cinq exemplaires.*)
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Société nationale des Antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France.
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *Boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Philadelphie. Academy of natural sciences.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

Quimper. Société archéologique du Finistère.

Reims. Académie nationale de Reims.
Rochefort. Société d'ag., belles-lettres, sciences et arts.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.
Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du com. et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

Saint-Lô. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

Saint-Quentin. Société académique.

Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Senlis. Comité archéologique.

Sens. Société archéologique.

Strasbourg. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Toulon. Académie du Var.

Toulouse. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Académie des jeux floraux.

— Société des sciences physiques et naturelles.

Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

— Société archéologique de Touraine.

Troyes. Société académique de l'Aube.

Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts.

Vannes. Société polymathique du Morbihan.

Vendome. Société archéologique du Vendômois.

Verdun. Société philomathique.

Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Société d'agriculture et des arts.

Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Washington. Patent office.

— Smithsonian institution.



TABLE DES MATIÈRES

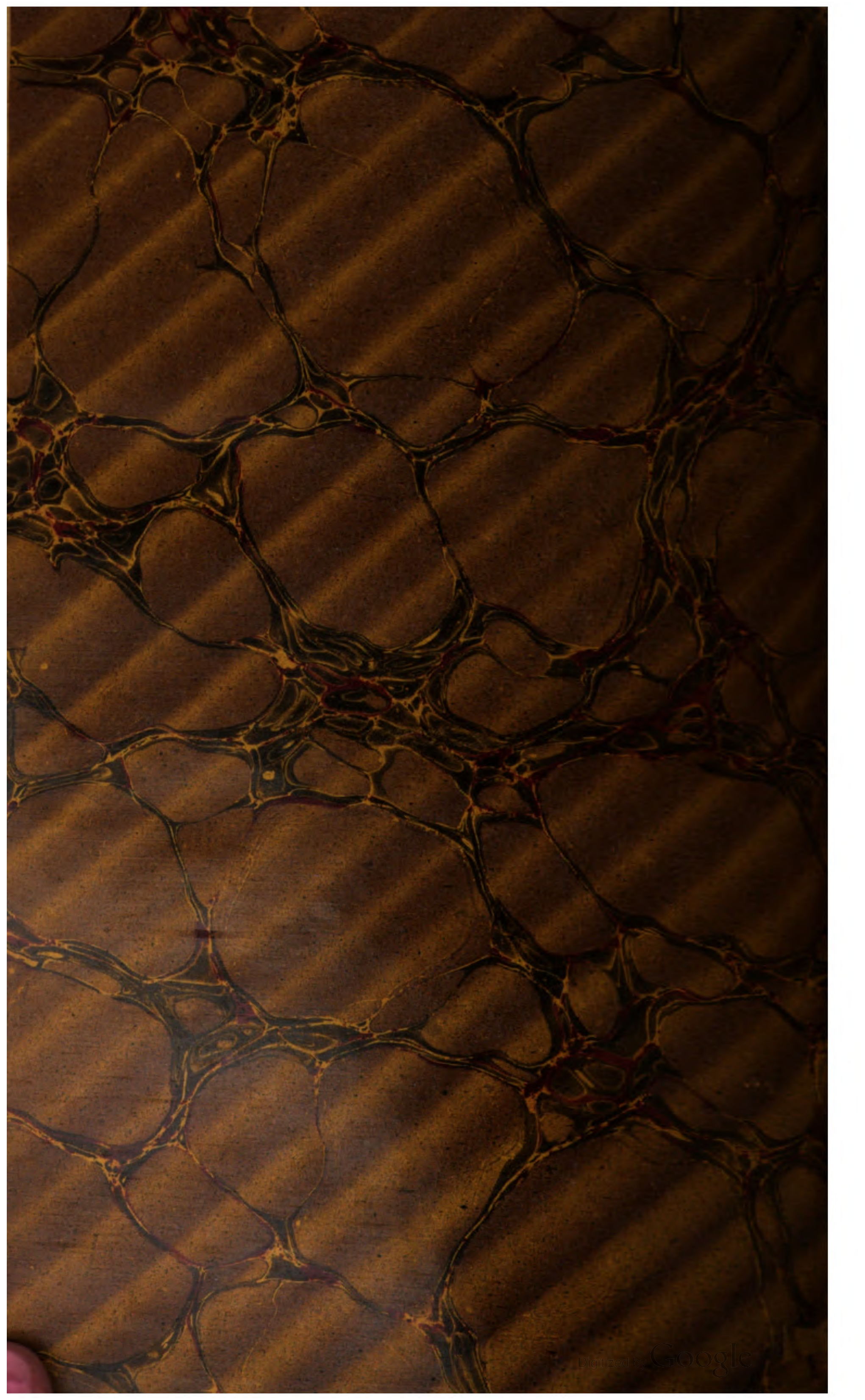
Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts.

Philosophie, Sciences et Agriculture.

ANGERS. IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

Les séances ordinaires ont lieu le *premier mardi* des mois de JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, NOVEMBRE et DÉCEMBRE, à sept heures et demie du soir, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René.

Toutes les communications relatives à l'ordre du jour des séances et les changements de résidence doivent être adressés au Secrétaire général, 2, rue Tarin, à Angers.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06816 9153
Digitized by Google

